LV. C. 42.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
42
NAPOLI

HISTOIRE
DES GVERRES CIVILES DE FRANCE,

CONTENANT TOVT CE QVI s'eſt paſſé de plus memorable ſous le regne de quatre Rois, FRANÇOIS II. CHARLES IX. HENRY III. & HENRY IV. *ſurnommé* LE GRAND, Iuſques à la Paix de VERVINS incluſiuement.

Eſcrite en Italien par H. C. DAVILA. Et miſe en François par I. BAVDOIN.

QVATRIESME EDITION, reueuë & corrigée.

Tome ſecond.

A PARIS;
En la Boutique de P. ROCOLET;
Chez DAMIEN FOVCAVLT, Impr. & Libr. ordin. du Roy; Au Palais, en la galerie des Priſonniers, aux Armes du Roy & de la Ville.

M. DC. LXVI.
Auec Priuilege de ſa Maieſté.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE SIXIE'ME.

SOMMAIRE.

MOyens obſeruez par la Reyne Regente, en attendant que le Roy Henry III. fuſt de retour de Pologne. Il part ſecretement de ce Royaume-là, paſſe en Italie, & s'arreſte à Thurin. La Reyne luy enuoye diuers aduis, touchant les affaires de France, & le Maréchal d'Anville l'y va trouuer d'vn autre coſté. Le Roy ne veut rien reſoudre, qu'il n'ait veu la Reyne ſa Mere; Remet au Duc de Sauoye les Places de ſeureté, iuſques alors retenuës; Paſſe au Pont de Beauuoiſin, eſt rencontré par le Duc d'Alençon, & par le Roy de Nauarre; Les remet en liberté; S'abouche auec que la Reyne, & fait ſon entrée à Lyon. Deſcriptiõ particuliere des deſſeins du Roy, & de la fin où il ſe propoſe de rapporter ſon Gouuernement. Il deſire la Paix; & pour l'obtenir ne ſait la

guerre que froidement ; Se reſout de prendre à Femme Louyſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, l'épouſe à Rheims, où il eſt ſacré ; Taſche de faire élire ſon Frere Roy de Pologne, & n'en peut venir à bout. Continuation de la Guerre. Montbrun, Chef des Huguenots en Dauphiné, eſt défait, arreſté priſonnier, & executé à mort. Le Roy reforme l'Eſtat, pour abaiſſer l'authorité des Grands. Le Duc d'Alençon priué de toute eſperance d'eſtre fait Roy de Pologne, & ne pouuant obtenir le titre de Lieutenant General, s'enfuit de la Cour, & ſe fait Chef des Huguenots, & des Politiques. Tous les autres Seigneurs du meſme Party ſe ſoûmettent à luy. Le Prince de Condé luy enuoye d'Allemagne vn puiſſant ſecours, que le Duc de Guiſe met en déroute en Champagne. La Reyne Mere va s'aboucher auec le Duc d'Alençon, & conclud vne tréve. Cependant le Roy de Nauarre s'enfuit ſecrettement de la Cour, ſe retire en Guyenne, & ſe declare Huguenot. Le Prince de Condé s'aduance auec l'Armée d'Allemagne, & ioint à Moulins le Duc d'Alençon. La Reyne retourne, & conclud la Paix ; mais c'eſt auec des conditions ſi hors d'apparence, que tous les Catholiques s'en offencent. Le Duc de Guiſe & ſes Freres, embraſſent l'occaſion, ſe declarent Chefs du Party Catholique, & ſe liguent pour s'oppoſer à l'eſtabliſſement des Huguenots. Deſcription des fondemens & des progrés de cette Ligue. Le Roy de Nauarre, ſous pretexte que les Catholiques prennent les Armes, ſe reſout luy-meſme à les prendre, par le moyen du Prince de Condé. Pour pacifier les troubles, le Roy fait aſſembler les Eſtats Generaux à Blois, où

apres plusieurs efforts, & diuerses pratiques, l'on se separe sans rien conclure. Il desire la Paix; mais voyant les Huguenots enclins à la Guerre, il enuoye contre eux deux Armées. Auec l'vne le Duc d'Alençon prend la Charité, Issoire, & autres places. Et auec l'autre, le Duc de Mayene s'empare de Tonnains, de Charante, & de Maran. De l'execution des Armes on passe à vn Accommodement, & la Paix se conclud. Pour la mieux établir, la Reine Mere s'en va trouuer le Roy de Nauarre. Le Roy tenant secrets ses desseins, ne s'adonne qu'à des exercices spirituels. Il distribuë les principales charges à ses Fauoris, entr'autres aux Ducs de Ioyeuse & d'Espernon, agrandis par luy; Et fait vn Ordre nouueau de Cheualiers du Saint Esprit. La Reyne Mere s'en retourne d'auprés du Roy de Nauarre, & visite vne grande partie du Royaume. Le Duc d'Alençon passe en Angleterre, auec dessein de se marier auec la Reyne Elizabeth. Il y reçoit de grands honneurs; Mais il ne se determine rien, quelque demonstration qu'on luy fasse. Les Huguenots renouuellent la Guerre. Le Prince de Condé prend la Fere en Picardie, & le Roy de Nauarre Cabors, & autres places. L'on enuoye contr'eux diuerses Armées, qui recouurent la Fere, mais elles auancent peu d'ailleurs. Le Duc d'Alençon reuient en France, & s'entremet de la Paix qui se restablit. Il s'en va en Flandres; prend possession des Pais-bas, qui s'estoient distraits de la Couronne d'Espagne; Retourne en France, y fait peu de fruit, & y meurt.

1574.

Effets de la mort de Charles IX.

LA mort de Charles IX. artiuée en vn temps où les remedes par luy-meſme employez à purger les mauuaiſes humeurs de ſon Royaume, faiſoient leur plus forte operation, laiſſa non ſeulement en vn eſtrange deſordre, & en vne extrême confuſion chaque partie de la France, mais la Couronne en branle, & en grand danger, tous les fondemens du Gouuernement eſtans foibles, ou ſur le poinct d'eſtre bouleuerſez. Car outre que le Succeſſeur legitime de Charles ſe trouuoit abſent, & ſeparé par vne ſi longue diſtance de lieux, & de païs eſtrangers; au lieu que s'il euſt eſté preſent, pour tenir le Gouuernail, il euſt pû en vn temps ſi plein de diuiſions, regler & conduire le cours incertain & difficile de l'adminiſtration; Il ſe rencontroit encore, que les reſſorts neceſſaires à donner le mouuement à cette grande Machine, eſtoient tout à fait démontez, ou grandement affoiblis, & toutes les choſes qui ont accouſtumé de maintenir & conſeruer les Eſtats, entierement diſpoſées à troubler celuy-cy. Le Duc d'Alençon, & le Roy de Nauarre, Princes les plus proches du Sang Royal, & auſquels par droict de naiſſance, il appartenoit d'eſtre Chefs du Conſeil, eſtoient obſeruez comme coupables de quelque grand crime, & gardez étroitement comme priſonniers. D'ailleurs, le Prince de Condé, ieune d'années, & toutefois d'ancienne reputation, à cauſe du nom de ſes Anceſtres, ne viuoit pas ſeulement en Fugitif, & loin de la Cour, mais eſtoit exilé chez

Le Duc d'Alençon, & le Roy de Nauarre, sõt tenus cõme priſonniers.

les Princes Protestans, pour implorer leur faueur, & prest à faire déborder en France des Armées étrangeres. On voyoit de plus les Huguenots soulcuez en chaque Prouince, & manifestement occupez à faire tout leur possible, pour s'emparer des meilleures Villes, & des principales Forteresses; les Seigneurs de marque, partie en cachette, partie à découuert éloignez de la Cour; Ceux qui auoient plus d'experience des affaires, plus d'authorité parmy les Peuples, & plus d'estime à la guerre, cantonnez, s'il faut ainsi dire, dans les Prouinces, & dans les Gouuernemens; Les Finances épuisées, la Noblesse pauure & miserable, les Soldats rebutez, & le Peuple accablé de misere; sans que neantmoins tout cela pust empescher que les François ne vissent plus que iamais allumées, non seulement les dissentions en matiere de Foy, mais encore les jalousies & les animositez entre les plus Grands. Dans ce déplorable état des choses, le Royaume n'auoit point d'autre appuy pour se soustenir, ny d'autres moyens de s'opposer à sa derniere ruïne, où tant de gens trauailloient par de secrettes menées, que la grandeur de courage, & la prudence de la Reyne Mere. Comme elle estoit acoustumée par vne longue experience à resister aux plus rudes secousses de la Fortune, dés *aussi*-tost qu'apres la mort du Roy son fils *elle eut* pris possession de la Regence, elle trauailla le plus constamment, & le mieux qu'elle put à détourner les choses presentes du precipice où elles s'en alloient tomber. Mais les maladies de l'Estat n'estoient pas si petites, ny les humeurs qui l'affligeoient si foibles, qu el-

1574.

Grande misere de la Noblesse & du tiers Estat.

Merueilleuse prudence de la Reyne Mere.

1574. les puſſent en peu de temps, & en l'abſence du Roy, eſtre gueries par des remedes legers : à cauſe dequoy la Reyne, qui par vne longue pratique connoiſſoit trop bien, & la nature, & la qualité du mal, ne preſumant de ſes propres forces plus que par raiſon l'on en deuoit eſperer, eſtimoit qu'en cette conjoncture il falloit faire en ſorte d'empeſcher que le Royaume n'empiraſt, & que les troubles n'en deuinſſent plus grands, ſi on les tenoit en ſuſpens iuſques au retour du Roy, qui par vne deliberation mieux fondée, y pourroit appliquer les remedes qu'il iugeroit neceſſaires. En quoy veritablement elle faiſoit ce que font les Medecins en la gueriſon des maladies les plus dangereuſes & les plus grandes. Car s'il auient qu'il leur tombe entre les mains vn corps plein d'humeurs corrompuës, durant les chaleurs de la Canicule, ou dans la plus forte rigueur de l'Hyuer, ſaiſons qui ne ſont nullement propres à purger les corps, ils taſchent par des medicamens doux & agreables, d'arreſter la violence du mal, iuſqu'à ce qu'il ſe preſente vn meilleur temps, pour en oſter entierement la cauſe. Que ſi quelque choſe l'obligeoit d'y proceder ainſi, c'eſtoit pour eſtre incertaine des intentions du Roy. Bien que durant le Regne de ſon Frere, il euſt fait vne ſanglante guerre aux Huguenots, toutefois pource qu'il arriue ſouuent, qu'à meſure qu'vn Eſtat ſe change, les ſentimens & les volontez des hommes ſe changent de meſme, elle ne ſçauoit pas s'il ſe monſtreroit enclin à la Paix ou à la Guerre, & voila pourquoy elle jugeoit qu'en quelque façon que ce fuſt, il luy falloit laiſſer prendre de ces deux Partis celuy qu'il trouueroit le plus

Elle ſe trouue embarraſſée en l'abſence du Roy :

Son irreſolution :

propre à estre suiuy. S'estant donc resoluë de dissimuler le mieux qu'elle pourroit, & de tenir plus de compte de la substance des choses, que de leur simple apparence, elle se mit dans l'esprit, qu'il falloit premierement auoir des gens de guerre sur pied, pour ne se laisser prendre au dépourueu; puis auec des negociations lentes, & des esperances prolongées, amuser, ou mesme endormir l'attente & l'inclination des Grands, & prendre garde sur tout que les Armées estrangeres n'eussent moyen d'enuahir aucune partie du Royaume. Sur cette resolution elle dépescha le plus promptement qu'elle put, Gaspard Comte de Schomberg, auec ordre exprés de faire leuée de six mille Suisses, & de quelques Cornettes de Caualerie Allemande. Par mesme moyen elle dit au Duc de Montpensier (que la maladie du Roy desesperée des Medecins auoit fait venir à la Cour) qu'il eust à s'en retourner en Poictou, où il auoit laissé son Armée, & à l'augmenter le plus qu'il pourroit de nouuelles forces de gens de cheual & de pied. Elle donna le mesme ordre au Prince Dauphin, qui estoit aux confins du Languedoc & du Dauphiné auec vne autre Armée. Et toutesfois acheminant à sa fin la secrette resolution qu'elle auoit prise, elle commença de traitter auec de grandes demonstrations d'honneur & de bien-veillance, le Duc d'Alençon, & le Roy de Nauarre, sans leur oster neantmoins leurs Gardes. Car faisant semblant que leur propre reputation ne souffroit pas qu'ils fussent remis en liberté, sans qu'auparauant ils eussent fait connoistre leur innocence, & sans le consentement du Roy legitime, afin qu'il ne semblast pas qu'ē la

1574.

Elle dissimule & donne ordre cependant aux affaires de la guerre.

Ses artifices enuers le Roy de Nauarre, & le Duc d'Alençon.

1574. Mere ny en la belle-Mere, la force du ſang euſt plus de pouuoir que la Raiſon & la Verité; en toute autre choſe elle leur monſtroit vne ſi grande confidence, qu'elle ne faiſoit rien d'important ſans en prendre leurs aduis, témoignant meſme qu'elle leur vouloit ſeruir comme d'vn inſtrument particulier pour les faire venir à bout de leurs pretentions, & de leurs eſperances. Cependant le Duc d'Alençon d'vn naturel variable, alleché par les careſſes & par les flatteries de ſa Mere, ſe laiſſoit mener facilement à ſes artifices; & d'vn autre coſté le Roy de Nauarre ne voyant point d'occaſion fauorable à pouuoir proptement pouſſer plus haut ſa Fortune, feignoit d'adjouſter foy à tous ces diſcours. Ainſi ſoit que ces deux Princes ne ſe portaſſent pas volontiers à ſuiure ſon Party, ſoit qu'ils ſe laiſſaſſent amuſer & endormir pour vn temps; tant y a que la Reyne eſtant confirmée dans la Regence, ſans que perſonne s'y oppoſaſt, trouua bon d'écrire auec ſon Gendre & ſon Fils aux Magiſtrats des Prouinces, aux Gouuerneurs & aux Officiers de la Couronne; ce qu'elle ne faiſoit pas toutesfois pour auoir beſoin de leur conſentement à fortifier ſon authorité, ny pour ſe fier beaucoup en eux, mais pour monſtrer qu'elle eſtoit vnie de conſeil & de volonté auec les Princes, & par ce moyen oſter l'eſperance de leur protection à ceux qui deſirant de nouueaux remuëmens, tournoient leur veuë & leur attente ſur eux. Ces lettres, outre l'auis de la mort du Roy, & l'élection de la Reyne Mere à la Regence du Royaume, contenoient encore la confirmation des Edicts du feu Roy Charles, & des choſes par luy octroyées

qui joüét diuers perſonnages;

& par l'ordre de la Reyne Regente écriuent tous deux aux Magiſtrats des Prouinces.

Suiet de leurs lettres,

à ceux de la Religion pretenduë Reformée : Comme la liberté de Conscience, la permission de viure selon leurs coustumes ; Et finalement vne exhortation à chacun de se maintenir en paix & en tranquilité, sous l'obeïssance des Edicts & des Magistrats ordinaires qui estoient eux-mesmes auertis de conseruer chacun en son droit, & d'empescher qu'il ne fust fait tort à personne. Toutes lesquelles choses elle auoit eu soin de faire dresser par Villeroy Secretaire d'Estat qui estoit fort dans sa confidence, & qui les auoit déduites auec vn grand art, & en termes fauorables aux Huguenots, pour oster la matiere à l'embrasement qu'elle apprehendoit ; & parmy tant de discordes, calmer en partie, & adoucir dans l'ame des plus Credules, des dissentions si ardentes, & de si dangereux troubles en matiere de Religion. 1574.

dressées par Villeroy Secretaire d'Estat.

A ces paroles la Reyne ajousta des effets qui n'estoient pas moins conuenables à son dessein, ny de moindre efficace que les écrits ; & trouua bon d'enuoyer l'Abbé Iean Baptiste Gadagne au sieur de la Nouë, pour traitter d'vne suspension d'Armes dans les pays de Poictou & de Xaintonge, où le Duc de Montpensier augmentoit tousiours ses troupes, & ne faisoit à dessein que peu de progrez, l'intention de la Regente estât de suspendre les occasions, non pas de haster ny de solliciter les effets. Auec ces mesmes ordres, elle dépécha S. Sulpice au Maréchal d'Anville, afin qu'en luy donnant esperance de le confirmer dans son Gouuerneur de Languedoc, & de remettre son Frere en liberté, elle l'obligeast à retarder les reuoltes de ce costé-là, & à reduire les

L'Abbé Gadagne est enuoyé à la Noüe.

& S. Sulpice au Maréchal d'Anville.

1574. affaires au poinct d'vne tréve, qu'elle eſtoit reſoluë d'accepter, & meſme auec des conditions deſauantageuſes. En effet les conditions de l'Abbé Gadagne eurent lieu: Car les Rochelois & leurs voiſins qui auoient éprouué déja la valeur & les ſeueres reſolutions du nouueau Roy, en la guerre qu'il leur auoit faite, lors qu'il eſtoit Lieutenant General de ſon frere, pour l'extréme apprehenſion qu'ils auoient de luy, ſe porterent facilement à la tréve comme à vne maniere d'introduction à la Paix. Ainſi fut concluë vne ſuſpenſion d'Armes pour les mois prochains de Iuillet & d'Aouſt, & pour dauantage, ſi le Roy le trouuoit bon, à la volonté duquel ils s'en remettoient: A condition neantmoins que la Regente leur feroit compter douze mille eſcus, pour l'entretenement de leurs Garniſons dans les Places fortes, ſans faire pourtant aucunes courſes, ny aucuns rauages à la campagne. Il n'en arriua pas de meſme du traité de ſaint Sulpice: Car bien que le Mareſchal d'Anville fuſt plus enclin à ſe maintenir par ſes déguiſemens & ſes ruſes, que par la force, & qu'il inclinaſt pour cet effet à vne ſuſpenſion d'Armes; ſi eſt-ce que d'vn autre coſté Montbrun, qui dans le Dauphiné combattoit pluſtoſt en Banny contre les premiers venus, qu'en homme de guerre contre vn Ennemy declaré, ne vouloit ouyr parler d'aucun accord qui le pût reduire à poſer les Armes, & à ceſſer de piller la campagne. D'ailleurs les Catholiques de la Prouince du Languedoc, ſur tout le Parlement de Thoulouſe, eſtoient ſi fort en colere contre le Maréchal d'Anuille, qu'on ne pouuoit les faire reſoudre à cette ſuſpenſion d'armes, bien qu'elle fuſt

Treve concluë auecque les Rochelois, & ſes conditions.

Obſtination de Montbrū à ſe tenir ſous les Armes.

D'Anville irrite contre luy ceux du Languedoc.

commandée par la Regente. Et toutesfois l'effet s'en fust ensuiuy, si a mesme temps d'Anville qui faisoit tout son possible pour s'assurer & s'établir dans les places qui dépendoient de luy; s'attribuant l'authorité du Roy, n'eust assemblé les Estats de la Prouince par des effets bien differents des paroles. Ce fut là que par le moyen de ses Partisans, il fit publier des Ordonnances & des Reglemens qui tenoient plus du Prince absolu que du Gouuerneur: de sorte que le Parlement de Thoulouse encore plus fort aigry de ce procedé qui choquoit directement son authorité, ne refusa pas seulement la tréve, mais enioignit à tous ceux du Party Catholique de ne la point accepter, & de ne se mettre pas en peine d'en obseruer les Articles. La Reyne pourtant ne se rebutoit en aucune sorte de sa premiere resolution, ny pour le peu d'obeyssance des siens, ny pour les indignitez que luy faisoient ses Ennemis; & se souciant fort peu des apparences, ne se proposoit que d'arriuer au but desiré. Pour cet effet continuant les affaires desia commencées, elle ne laissoit pas de traitter touſiours auecque d'Anville & auec ses Agens pour se preualoir du temps, y employant les mesmes artifices dont luy se seruoit pour s'assurer & s'affermir dans sa dignité. Pendant que cela se passoit, les Rochelois inconstans & variables en leurs propres opinions, soit qu'ils y fussent poussez par ceux du Languedoc, soit que les douze mille ducats qu'on leur auoit payez ne fussent pas capables d'entretenir leurs gens de guerre, lesquels à faute d'auoir dequoy se nourrir, se débandoient tous les iours, s'auiserent tout à coup de rompre la tréve qu'ils auoient n'a-

1574. assemble les Estats de la Prouince;

aigrit le Parlement de Thoulouse;

est amusé par la Regente, & pourquoy.

Les Rochelois rompent la Tréve, & font d'étranges degasts.

gueres acceptée & concluë auec tant d'inclination, & firent en ſuitte en tous les lieux d'alentour, de cruels & inſupportables rauages. Mais la Reyne ne s'eſtonna point, & pour mener à bout ſes deſſeins, diſſimulant auec vne extrême patience toutes les injures qui luy eſtoient faites, dépécha derechef aux Rochelois & à d'Anville d'autres Deputez, pour renouueller le traitté d'accord. Car elle ſe propoſoit, qu'encore que l'affaire ne reüſſiſt point, ce ſeroit aſſez neantmoins qu'elle la prolongeaſt quelque temps, & coupaſt chemin à de nouueaux troubles, en attendant qu'elle euſt des nouuelles de l'arriuée du Roy. Ainſi les pratiques de l'Accord eſtant mélées de tous coſtez à l'execution des Armes, les vns & les autres procedoient auec vne égale froideur, ſans conclure aucun traitté, & occupoient leurs Armes à des choſes de peu d'importance. Quoy qu'il en fuſt neantmoins, les affaires ſe trouuoient preſque reduites au point où la Reyne les auoit premierement deſirées. Car le Duc de Montpenſier auec vne Armée tenoit en bride dans la Xaintonge les forces des Huguenots, & le Prince Dauphin auec l'autre s'oppoſoit aux entrepriſes de ceux du Dauphiné; tandis que d'Anville, qui ne ſçachant à quoy ſe reſoudre, penſoit pluſtoſt à ſon eſtabliſſement, qu'à de nouuelles conqueſtes, amuſé pas diuers artifices & par belles promeſſes, traînoit les choſes en longueur, ſans faire de plus expreſſe declaration. Mais le Prince de Condé, qui ſe tenant dans Straſbourg, (Ville en Allemagne, du nombre de celles qu'on appelle Franches) & ſuiuant les traces de ſon Pere, s'eſtoit mis dans l'eſprit de ſe faire Chef

1574.

La Reyne enuoye de nouueaux Deputez pour diuerſes fins.

Efforts des Chefs Catholiques.

de son Party ; apres auoir pratiqué les Princes Protestans par des leuées de nouuelles forces, sollicitoit les Huguenots de France par lettres & par messages, à se joindre auec luy, & à l'assister de quelque raisonnable somme d'argent, par le moyen de laquelle, tandis que le Roy estoit absent, il pust entrer en Bourgongne auec vne puissante Armée. Pour cette fin les Deputez des Prouinces Huguenotes, qu'ils appelloient alors *les Eglises Reformées*, s'estant assemblez à Millaut, & pareillement les Agens du Maréchal d'Anville, (qui faisant semblant du cõtraire, & amusant de belles paroles la Reine Regente, s'estoit vny secrettemẽt auec eux) consultoient ensemble des moyens de trouuer de l'argent, & des conditions auec lesquelles ils deuoient admettre le Prince au cõmandement. Ce que la Reine n'apprit pas plustost, qu'elle dépescha des personnes propres à son dessein, (dont elle en sçauoit eslire plusieurs par son jugement, & en entretenir vne infinité par son humeur genereuse) lesquelles sous pretexte de traitter d'accommodement, auoient ordre de faire naistre des doutes dans les esprits, & de semer des diuisions pour trauerser les resolutions de cette Assemblée. Ceux qu'on y auoit deputez, n'étoient pas beaucoup d'accord entr'eux, pource qu'encore qu'il n'y en eust pas vn, qui n'apperceust que sans le nom d'vn Prince du Sang, l'authorité, la reputation & par consequent les forces, manqueroient à leurs Armes, & dans le Royaume, & dehors; Si est-ce que leurs avis se trouuoient diuers à l'égard de ce Prince : ce qui procedoit de ce que plusieurs auoient encore jetté les yeux sur le Duc d'Alençon ; que les vns desi-

1574.

Prince de Condé en Allemagne.

Assemblée des Huguenots à Millaut.

& ruses de la Reyne, pour y semer du desordre.

Differens aduis des Deputez, touchant l'élection d'vn Chef.

roient le Roy de Nauarre, & que les autres
1574. étoient peu satisfaits du Prince de Condé, pour l'apprehension qu'ils auoient que son bas âge & son peu d'experience, ne le fissent mépriser, & estimer foible tout ensemble. A ces considerations estoit jointe l'irresolution du Maréchal d'Anville: car bien que son intention principale fust de se maintenir en seureté dans le Gouuernement de Languedoc, il auoit peine à effacer de son esprit la pretention du commandement, où s'il ne pouuoit arriuer, il desiroit du moins que celuy qui l'obtiendroit, reconnût de luy en auoir l'obligation principale. D'ailleurs, c'estoit chose qui ne pouuoit pas beaucoup plaire à la Noüe, l'authorité duquel étoit grande parmy les Rochelois, que de voir elire vn Chef, dont la naissance & la reputation deussent estaindre, ou à tout le moins diminuer beaucoup la puissance qu'il auoit acquise. Mais ny les artifices de la Reyne, ny les differentes opinions des Principaux, n'estoient pas capables de retenir l'ardeur & l'inclination de la pluspart d'entr'eux, ny d'empécher qu'ils ne demeurassent d'accord volontairement de se soûmettre à vn Prince, aux Ancestres duquel ils auoient accoustumé d'obeïr, & dont le seul nom leur donnoit de secrettes tendresses dans l'ame, à cause de la memoire de son Pere, si fameuse par tout, & si regrettée. L'on prit donc les voix des Deputez de chaque Prouince, d'Anville & la Noüe y consentant plutôt par contrainte que volontairement; par lesquelles, apres les pretextes accoustumez, & les anciennes protestations, ils declarent le Prince de Condé, Chef de leur Party, mettans sous sa protection la liberté de leurs Consciences,

Irresolution du Maréchal d'Anville.

Ialousie de la Noüe.

Les Huguenots declarét

sciences, & la conduite de cette Guerre, qu'ils estimoient necessaire pour leur commun bien. Apres ces conuentions, qui furent suiuies d'vne notable somme d'argent, on nomma trois Deputez, auec charge expresse de haster le secours des gens de guerre Alemans, & de faire rapport au Prince, de l'estat des affaires, & de l'election qu'ils auoient faite de luy. 1574. le Prince de Condé Chef de leur party.

En ce mesme temps les Huguenots, qui n'oublioient rien de tout ce qu'ils iugeoient pouuoir seruir à l'aduancement de leurs dessein, firent imprimer quantité de Libelles sous diuers tiltres, tous extrémement piquans, & pleins de narrations fabuleuses contre les mœurs & la Regence de la Reyne Mere. On luy en mit plusieurs entre les mains, & le Conseil mesme voulut faire des Arrests tres-rigoureux contre les Autheurs & les Imprimeurs de tels liures seditieux, & diffamatoires. Mais elle s'y opposa, disant que si on venoit à les deffendre, ce seroit en quelque façon les autho-riser encore plus fort; & que les gens de probité ne se faisoient iamais si bien connoistre, que lors qu'ils estoient haïs & déchirez des méchans. Perseuerant donc dans le dessein qu'elle auoit de ne tenir compte des apparences, elle continua de souffrir auec vne extrême patience tous les outrages qu'on luy faisoit. Mais comme elle vid que les troupes d'Alemagne estoient en chemin, pour venir faire dégast en France, plus resoluë que iamais d'y resister par la force, si les ruses n'y pouuoient rien, elle partit de Paris, accompagnée du Duc d'Alençon, & du Roy de Nauarre, qui n'estans pas encore libres, la suiuoient auec leurs Gardes, & toute-

Libelles seditieux contre la Regence de la Reyne,

qui ne veut pas qu'on en recherche les Autheurs.

Sa patience à souffrir les iniures.

Elle part de Paris,

1574. fois ſans violence. Comme elle fut arriuée en Bourgogne, elle-meſme paya les Suiſſes & les Allemans, * & fit à leurs Capitaines diuers preſens, qu'elle accompagna de pluſieurs demonſtrations de bien-veillance. Cela fait, s'acheminant auec eux vers les Prouinces ſoûleuées, qui eſtoient les meſmes par où l'on attendoit que le Roy deuſt arriuer, & par où encore les Armées des Proteſtans ſe deuoient ouurir vn paſſage en France, elle reſolut de s'arreſter à Lyon, comme en vn lieu fort propre, pour s'en aller où la neceſſité des affaires l'appelleroit.

* *ou Laſquenets, ou Reiſtres.*

s'en va en Bourgongne,

& s'arreſte à Lyõ.

Cependant le Roy eut aduis de la mort de Charles ſon Frere, par le moyen de Chemeraut, qui ne mit que treize iours à luy en porter la nouuelle. Bien que la Nobleſſe Polonoiſe extrémement ſatisfaite de la valeur & du merite de ce Prince, fiſt ce qu'elle pût pour l'arreſter, il iugea neantmoins qu'il ne deuoit point negliger le Royaume hereditaire de France, pour l'Electif de Pologne, veu la grande difference qu'il y auoit de l'vn à l'autre; de maniere que pouſſé par cette conſideration, & par les troubles de France, où il eſtoit preſſé d'aller, pour remedier à des dangers ſi violens; il partit ſecrettement de nuict, accompagné de peu de gens, & ſe rendit en grande diligence en Auſtriche, d'où paſſant par l'Italie, il prit le chemin de ſon Royaume. Il eſtoit ſollicité ſans ceſſe par les Courriers, & par les lettres de la Regente ſa Mere, qui tenant aſſoupies auec vne extrême peine les eſtincelles de l'embraſement qui ſe couuoit, deſiroit impatiemment la preſence de ſon Fils, pour pouuoir ſans delay donner ordre à vn ſi grand mal, & y ap-

Le Roy reçoit la nouuelle de la mort de Charles IX. ſon Frere;

Il part ſecrettement de Pologne.

porter les remedes necessaires. A raison dequoy ne tardant en son voyage qu'autant qu'il y fut contraint par la bien-seance, & par les honneurs que luy firent les Princes Italiens, mais particulierement les Venitiens, qui dans leur Ville delicieuse le receurent auec vne magnificence incroyable; vers le dernier iour d'Aoust, il arriua dans Thurin, où l'on attendoit qu'il commençast de jetter les fondemens de ce qu'il auoit à faire. Là s'estoient acheminez sur l'asseurance & sur la parole du Duc de Sauoye, le Mareschal d'Anville, & semblablement de la part de la Regente, pour luy rendre compte des affaires de son Royaume, Philippe Huraut, Vicomte de Chiuerny, son ancien Chancelier, Gaspard, Comte de Schomberg, Bernard de Fize, & Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, tous deux Secretaires d'Estat. Le Roy les ayant oüis, apprit le secret dessein de sa Mere, & sçeut d'vn autre costé quelles estoient les pretentions du Mareschal, qui luy fit plusieurs excuses. Or bien que non seulement Roger de Belle-garde, & Guy de Pybrac, ses Conseillers tres-affidez, mais encore le Duc de Sauoye, & Madame Marguerite, fissent leur possible pour le porter à quelque resolution, en faueur du Mareschal d'Anville, il s'en excusa neantmoins; & comme il fomentoit de grands desseins dans le profond de son ame, il prit pretexte, qu'il ne pouuoit rien resoudre, sans l'assistance, & sans l'aduis de sa Mere, aux soins, & à la prudence de laquelle il se sentoit infiniment obligé. Auec cette réponse ambiguë, il congedia d'Anville, & hasta d'autant plus son voyage, qu'il ne voulut point se voir reduit à la ne-

1574.

Son arriuée à Thurin, & ce qui s'y passa.

Le Roy sollicité en faueur du Mareschal d'Anville,

le congedie auec vne réponse ambiguë:

1574. ceſſité de faire en conſideration d'autruy, ce qu'il reſeruoit à l'execution de ſes propres deſſeins, qu'il auoit déja premeditez. Ainſi ne voyant que trop qu'il auoit dans ſon Royaume tant de beſogne apreſtée, qu'il luy faudroit bien laiſſer paſſer vne dixaine d'années, auant que de rien entreprendre delà les Monts, & voulant s'acquerir entierement l'affection du Duc de Sauoye, & de Madame Marguerite, pour s'en pouuoir preualoir à faire reüſſir ſes entrepriſes, il ſe reſolut de leur rendre Pignerol, Sauillan, & la Valée de Perouſe, Places que ſes Predeceſſeurs auoient retenuës, comme pour oſtages de la volonté de ce Prince. Ce qu'il fit encore, dautant qu'il luy ſembla ſuperflu de faire de ſi grandes dépenſes, pour entretenir hors du Royaume des lieux qui ne luy ſeruoient, par maniere de dire, que de meditation à des eſperances, qui au temps preſent eſtoient inutiles, & trop éloignées. Pluſieurs neantmoins le blaſmerent d'auoir ſi legerement remis ces Places, Et Louys de Gonzague, qui en eſtoit Gouuerneur, Prince également conſiderable pour ſa prudence, & pour ſa fidelité, apres auoir fait tout ce qu'il pût pour l'empeſcher, s'auiſa finalement d'en déduire ſes ſentimens au long dans vn écrit qu'il en fit, que pour ſa décharge il deſira que l'on conſeruaſt dans les Archiues publiques; ce qui ne pluſt pas beaucoup au Roy, bien qu'il le diſſimulaſt adroitement, eſtimant ambitieux & vains tous ceux qui vouloient penetrer trop auant dans ſes ſecrets, & en ſçauoir plus que luy-meſme. Le cinquieſme iour de Septembre, il arriua au Pont Beauuoiſin, qui eſt en la Frontiere du Royaume, où le Duc

Il rend quelques Places au Duc de Sauoye:

en eſt blaſmé par quelques-vns, & particulierémt par Louys de Gonzague.

Arriuée du Roy au Pont Beauuoiſin, où il remet en liberté le Duc

d'Alençon, & le Roy de Nauarre l'attendoient: Et dautant qu'on les auoit gardez iusques alors comme prisonniers, quoy qu'auec beaucoup de bon traitement; dés aussi-tost que le Roy les vid, il les remit en pleine liberté, auec de grandes demonstrations de bien-veillance & d'honneur; Outre que pour leur témoigner encore plus fort la bonne volonté qu'il auoit pour eux, il voulut estre au milieu de l'vn & de l'autre, quand ses Sujets vinrent au deuant de luy pour le receuoir. Il s'aboucha le iour d'apres auec sa Mere dans vn petit Chasteau assez proche de Lyon, & comme ils furent entrez ensemble dans la ville, ils commencerent sans autre delay, à traitter des choses qui regardoient la Paix, ou la Guerre contre les Rebelles. Le Roy connoissoit fort bien, non seulement l'estat chancelant & déplorable de son Royaume, mais encore la miserable condition où luy mesme se trouuoit reduit en vn temps si fascheux. Car toute la France estant diuisée en deux Partys differents, l'vn de Catholiques, & l'autre de Huguenots, qui auoient leurs Chefs fondez & establis de long-temps, & parmy lesquels, à cause des longues Guerres qu'on auoit que trop souuent renouuellées, estoient partagées les villes, les Prouinces, & mesme toutes les personnes particulieres; il se trouuoit, comme on dit, à sec entre deux torrens. Il voyoit d'ailleurs sa puissance diuisée, & comme démembrée entre ces deux grandes Factions; si bien que le seul nom de Roy luy restant, il estoit entierement dépoüillé de Forces & d'Authorité, voire mesme contraint, pour n'estre reduit à vn estat mépriſable, & de se rendre comme Partial, &

1574. d'Alençon, & le Roy de Nauarre.

Il s'aboucha prés de Lyon, auec la Reyne sa Mere.

trouue la France en vn estat déplorable;

& sa puissance partagée entre deux Factions,

1574. en se meslant dans les discordes de ses Sujets, de se faire Ministre de ses propres malheurs, & instrument necessaire à tourmenter & déchirer son Royaume. Aussi à vray dire, bien que les Huguenots & les Politiques fussent publiquement declarez Rebelles, comme gens qui s'estoient tous les premiers retirez de l'obeïssance du Roy, & qui luy faisoient ouuertement la guerre; Et quoy qu'il fust veritable encore, que les Catholiques auoient pris les Armes pour vne cause si fauorable & si necessaire, comme estoit la conseruation & la defense de la vraye Religion; Cela n'empeschoit pas toutesfois, que la malice des hommes n'y eust fait glisser le venin de l'interest particulier; ny que sous vn pretexte si honorable, l'Ambition des Grands n'eust, au preiudice du Roy, cherché à s'établir dans la Puissance, & à s'éleuer à vne Fortune insupportable. Les Seigneurs de Guise auoient eu de merueilleuses occasions durant le Regne des Roys deffuncts (sous lesquels ils s'estoient veus en authorité, & Ministres des affaires les plus importantes) d'éleuer bien haut leur propre grandeur, & de l'affermir par le pouuoir qu'ils se donnoient de mettre les Places fortes, & les Prouinces entre les mains de leurs plus estroits Confidens; d'introduire aux Parlemens, au Conseil du Roy, aux Charges de la Cour, & au maniment des Finances leurs principales Creatures, & d'attirer à leur deuotion vne infinité de personnes, qui leur estoient obligées des faueurs, des gratifications, des richesses, & des dignitez que par leur moyen ils auoient obtenuës; toutes lesquelles choses faites en vn temps où les esprits estoient

Source de la puissance des Seigneurs de Guise.

leur authorité sous les Roys deffuncts,

preoccupez de passion enuers vn Party, & sous vne couleur apparente de Religion, auoient semblé raisonnables, & mesme iustes à plusieurs. Mais maintenant qu'elles se trouuoient vnies dans vn mesme corps de Faction, elles paroissoient comme vne grande Machine, éleuée expres pour estre oppoſée à l'intention, & à l'authorité du Roy, sur la moindre occasion qui s'en presenteroit. Les Huguenots pareillement n'auoient pas eu moins de commodité d'establir & de fortifier leur credit. Ils auoient attiré à eux par vne specieuse monstre de liberté, & par l'offre des dignitez & de la puissance, tous les esprits des Mal-contens & des Rebelles, lesquels pris vne fois dans les pieges, ne s'en pouuoient plus déueloper. D'ailleurs, comme par plusieurs Edits de Paix, les Charges & les Gouuernemens auoient touſiours esté laissez à ceux que les principaux Chefs des Partys en auoient pourueus, de-là s'estoit ensuiuy par succession de temps, que les Prouinces auoiẽt esté embarrassées, & les Places fortes saisies; Outre que plusieurs des principaux Officiers de la Couronne estoient par ce moyen deuenus leurs dépendãs, & que quantité de gens de la Noblesse & du Peuple, s'estoient ioints & interessez auec eux dãs tous les lieux du Royaume. A raison de ces choses, les derniers Roys, qui pour leur peu de vie, auoient ouuert vne entrée plus fauorable à l'establissement de ces deux Puissances, se trouuans dépourueus de tous les ressorts du cõmandement, s'étoient veus reduits par la necessité, à se rendre Esclaues & infortunez Ministres de la passion & de la grandeur d'autruy: De maniere qu'estant comme incapables

1574. agrandie depuis, & comment.

Estat deplorable des derniers Roys.

d'eux-mêmes de faire aucune action serieuse & resoluë, au lieu du commandement qu'ils deuoient auoir sur leurs Sujets, ils le receuoient d'eux, & semblablement au lieu de tenir en bride leur fougue, ils estoient tirez & emportez par le cours impetueux des Factions. Ces laschetez attentiuement considerées par le Roy, dont les desseins estoient releuez, & les forces de son courage & de son esprit aussi genereuses que pleines de viuacité, auoient fait vne si forte impression dans son ame, qu'encore qu'il fist tout son possible pour tenir caché le déplaisir qu'il en receuoit, il ne pouuoit s'empescher pourtant d'en soûpirer profondement à tout coup, & de dire auec Louys XI. l'vn des Roys ses Predecesseurs; *Qu'il estoit temps de mettre les Roys hors de Page*; pour monstrer qu'ayant esté iusques alors soûmis à la ferule & à la discipline des Chefs de Party, il s'en falloit déliurer desormais. Dans le cours de ces pensées, ayant commencé dés le temps que son Frere regnoit, à connoistre, & à déplorer ensemble cette foiblesse des Roys, & cette insolence de leurs Peuples, & fait là dessus vne plus forte reflexion sur le suiet de son voyage, & sur son aduenement à la Couronne, il auoit resolu en luy-mesme de faire tous les efforts imaginables, pour s'oster du col cét indigne & miserable joug des Factions, & de se rendre libre & absolu, ainsi que l'auoient esté tãt de grands Roys ses Predecesseurs. Mais comme ce dessein estoit entierement necessaire pour pouuoir regner, & fort iuste en vn legitime Possesseur de la Couronne; aussi falloit-il aduoüer que l'execution n'en pouuoit estre qu'extrémement difficile. Il n'y auoit point d'argent

1574. & leur humeur peu agissante cause de leur ruyne.

Le Roy se resout de se rédre Maistre de ses Peuples;

& pense aux moyens de secoüer le ioug des Factions.

Estrange desordre

d'argent dans les coffres, toutes les finances estant destruites ou dissipées, point d'obeïssance parmy les Sujets; qui s'interessoient si fort dans leurs propres factions, qu'au lieu du respect qu'ils deuoient au Roy, ils le tenoient à mépris, & en estimoient la Majesté fabuleuse; ny point de confidence chez les Ministres, pource que chacun d'eux suiuoit la consideration qui le lioit plus estroittement à l'vn ou à l'autre Party; Et d'ailleurs, comme dans vne si grande puissance de ces Factions, la chose auoit besoin d'elle-mesme de beaucoup de vigilance, de soin, & d'industrie; Aussi ne falloit-il pas moins de temps que de bonne Fortune, si l'on vouloit en venir à bout. 1574. dans le Royaume.

Mais quelques grandes que fussent ces difficultez, comme le Roy qui se sentoit blessé dans l'ame, ne se pouuoit oster cette pensée, outre que son âge florissant; & sa valeur merueilleuse luy rendoient possibles les entreprises les plus difficiles, & les plus laborieuses; il resolut, quoy qu'il en deust arriuer, d'executer son dessein. A quoy ne l'obligeoient pas seulement les interests du Public, & les considerations que nous auons dites, mais encore ses animositez & ses passions particulieres. Comme il auoit conçeu déja vne grande hayne contre le Roy de Nauarre, & contre le Prince de Condé, en la guerre qu'il leur auoit faite, où il s'estoit nourry, & comme éleué dés ses premieres années, il desiroit ardemment de les voir exterminez & destruits, auec tous ceux de leur Faction, dont il ne croyoit pas pouuoir iamais estre bien seruy, à cause des iniures passées. D'vn autre costé, quand il venoit à se representer l'offence receuë du Duc de Guise, en la per-

Resolution prise par le Roy, de s'opposer à toute sorte d'obstacles.

Sa hayne contre les deux principaux Chefs du Party Huguenot,

& contre le Duc de Guise.

1574. sõne de Marguerite, lors Reyne de Nauarre ſa ſœur, auec laquelle on faiſoit courir le bruit qu'il auoit eu des priuautez vn peu plus grãdes qu'il ne falloit ; toute la bonne volonté qu'autrefois il auoit euë pour luy ſe trouuoit changée en vne ſi grande hayne, qu'encore qu'il le diſſimulaſt autant qu'il pouuoit, il brûloit neantmoins de deſir & d'impatience de s'en vanger ; ſi bien qu'à cauſe de luy, il ne pouuoit ſouffrir aucune perſonne qui fuſt alliée, ou dépendante de la Maiſon de Guiſe, ou tant ſoit peu intereſſée auec elle. Ainſi les cauſes publiques ſe rencontrant auec les inimitiez particulieres, le firent reſoudre plus facilement de ſe porter à la ruïne de l'vne & de l'autre Faction. Mais quand il fut queſtion de penſer aux moyens les plus propres, pour venir à bout de ce deſſein, le premier doute qui ſe preſenta, ce fut lequel des deux eſtoit plus vtile à l'acheminer, ou l'eſtabliſſement de la Paix, ou la continuation de la Guerre. Ce qui fit qu'ayant mis l'affaire en deliberation parmy ceux de ſon Conſeil, il en voulut ouïr pluſieurs raiſonner là deſſus, partie pour découurir leurs intentiõs, partie pour en tirer quelque conſideration, qui fuſt conuenable à ce qu'il auoit reſolu. Or bien que les vns tâchaſſent de le porter à la Paix, & que les autres luy conſeillaſſent la Guerre, il conclud neantmoins en luy-meſme, que cette derniere augmentant touſiours comme elle faiſoit la force & la puiſſance des Factions, eſtoit contraire par conſequent, & deſauantageuſe à ſon deſſein ; au lieu que la Paix luy ſembloit beaucoup plus vtile, & plus propre à l'y faire paruenir, pource qu'elle aſſoupiſſoit la fougue des Rebelles, & adouciſſoit auec le

Pour venir à bout de ſon deſſein, il met en deliberation, s'il doit faire la Paix ou la Guerre,

& apres diuers aduis il conclud à la Paix.

temps les paſſions & les animoſitez des Partys. 1574.
Il adiouſtoit à cela ; Que par la continuation de la Guerre, les Factions s'acqueroient de nouueaux Partiſans ; Qu'on fortifioit des Places qui demeuroient en la puiſſance des Chefs ; Qu'on appelloit de nouuelles forces ; Et que la ieuneſſe obſtinée dans les diuiſions, ne vouloit point faire d'autre meſtier que celuy des Armes ; Qu'au contraire, par le moyen de la Paix, eſtoit éteinte cette ardeur violente, qui entretenoit les querelles parmy les particuliers ; Que par elle-meſme encore les ſouleuemens & les reuoltes des Factieux prenoient fin ; les Fortifications, comme c'eſt l'ordinaire, eſtoient abbattuës ; les gens d'eſpée, qui ne viuoient d'autre choſe que du meſtier des Armes, contraints de ſe retirer, & les inimitiez oubliées ; outre que ceux qui auoient vieilly dans les Factions, pour y eſtre intereſſez, & accouſtumez à la diſcorde, venant à manquer, cedoient leur place à de ieunes gens, exempts d'animoſitez, & qui ne ſçauoient ce que c'eſtoit que de troubles. A cette raiſõ eſtoit iointe cette autre conſideration tres-importãte ; Que pour venir à bout d'vne ſi grande entrepriſe eſtant neceſſaire de faire quelque notable fonds pour s'en ſeruir comme d'vne baſe de puiſſance, & d'vn fondement propre à ſoutenir la force & la bien-ſeance de la Couronne ; cela ne ſe pouuoit autrement que par le moyen de la Paix, puiſque la Guerre conſommoit & ruynoit ſans ceſſe les reuenus publics, bien loin d'en reparer le dommage ; & qu'elle diſſipoit en peu de mois tout ce qu'on tiroit des peuples, auecque bien de la peine durant le cours d'vne année. Outre cette vieille Maxime,

Ses raiſons.

1574. qui auoit touſiours produit la concluſion de la Paix, le Roy ſe repreſentoit encore ; Que le Prince de Condé eſtant ſur le point d'amener d'Allemagne de groſſes troupes d'Eſtrangers, au dommage de la France, il luy ſembloit plus à propos de diuertir cette tempeſte par vn accommodement, que de s'opiniaſtrer à la reſiſtance, de peur qu'en ce foible commencement de ſon Regne, il n'expoſaſt ſon Eſtat à vn danger manifeſte. Ces raiſons, que le deſir du repos, & les delices de la Cour, auſquelles il eſtoit fort enclin, luy faiſoient poſſible pareſtre encore plus fortes & plus puiſſantes, luy perſuadoient d'embraſſer la Paix ; Et toutesfois les occaſions de faire la Guerre luy ſembloient d'autant plus iuſtes & raiſonnables, que les Huguenots ne ceſſoient de l'irriter plus fort de iour en iour par de nouuelles offences ; iuſques-là meſme que Monbrun, deſcendu des Montagnes du Dauphiné, luy auoit pris ſon propre bagage, comme il paſſoit de Sauoye à Lyon. D'vn autre coſté voyant que tous les Princes Catholiques le ſollicitoient enſemble, de ne ſe point forligner de ce chemin de conſtance & de valeur, où il auoit n'aguere marché ſi glorieuſement, pour opprimer & déraciner l'Hereſie ; il ſe perſuadoit qu'on viendroit facilement à découurir ſon deſſein, dés qu'on apperceuroit qu'vn jeune Prince, & aguerry comme luy, refuſeroit de s'en aller contre les Rebelles, & qu'il ne daigneroit reprimer l'opiniaſtre inſolence de ſes Vaſſaux. Car il ne pouuoit croire que de ſes actions paſſées on pût tirer vne conſequence en luy, ny de foibleſſe d'eſprit, ny de laſcheté de courage, mais qu'on iugeroit au contraire, qu'il auoit

Cauſes qui font relaſcher le Roy d'acheminer ſon deſſein par desvoyes de la Paix.

des pensées bien plus serieuses ; Que ses dessens alloient plus auant ; & qu'en cas que par des conjectures si fortes on vint à les découurir, il luy seroit impossible à l'auenir de les pouuoir faire reüssir. Tout cela fut cause, qu'apres s'estre proposé d'vser tousiours de dissimulation, à quoy il s'accommodoit grandement bien, & par Nature, & par coustume, il resolut en luy-mesme de continuer la guerre, mais foiblement, auec vne froideur qui n'alteraſt en rien le principal des affaires ; & de se seruir cependant d'vne occasion fauorable, pour faire auec adresse vne maniere de Paix déguisée, par le moyen de laquelle il pretendoit passer à des moyens plus assurez & plus proches. Il se proposa donc de faire semblant de s'adonner tantost à des exercices spirituels, tantost à des entretiens agréables, & délicieux, afin de pouuoir par ce moyen, sous pretexte de nonchalance, tromper l'adresse des plus puissans. Comme si ne s'adonnant qu'à la Deuotion & à la faineantise, il n'euſt nourry dans son ame que des pensées effeminées, & pleines de molesse, il se persuadoit, que par ces ruses il luy seroit aysé d'endormir la vigilance des Factieux, & d'auoir cepẽdant loisir & commodité d'acheminer lentement ses desseins. Outre cela, son intention estoit d'éleuer à la Cour, des hommes qui euſſent l'esprit habile, & le naturel rafiné, sur lesquels il pût se reposer en seureté de l'Administration des affaires. Par mesme moyen il se proposoit d'attirer auec le temps sur ses Confidens & sur ses principales Creatures, non pas tant les noms & les tiltres, comme la substance & l'essence des plus importantes charges, soit de l'Espée, soit

1574.

Le Roy s'estudie à dissimuler.

Ses artifices,

sa façon de viure toute changée,

& ses principales intentions surquoy fondées.

1574. de la Robe. Il eſperoit de plus par la diſſimulation, & les coniectures que le temps fait naiſtre d'ordinaire, de depoüiller inſenſiblement les Factieux & les plus puiſſans, de la grandeur & de la reputation où ils ſe voyoient; & pour en venir à bout, il faiſoit eſtat, ou de les priuer de leurs charges, ou d'amoindrir leurs Partiſans, ou de diminuer leur credit, ou finalement de s'en défaire. Par tous ces expediens adroitement pratiquez, il ſe promettoit, bien que cela ne ſe peuſt qu'auec vn long-temps, de miner peu à peu les fondemens de ces puiſſances qui paroiſſoient maintenant ſi hautes & ſi redoutables. Comme en effet ces choſes premeditées auec eſprit & conduites auecque prudence, auroient eu poſſible vn heureux ſuccez, ſi le naturel & l'inclination du Roy ne ſe fuſſent à la longue laiſſé emporter par leur propre mouuement. Au milieu de ces penſées, reſolu de continuer la guerre en apparence & de la ralentir en effet, il oſta le commandement de l'Armée au Prince Dauphin, lequel auec vne ardeur égale à ſon courage, & vne ſincerité pareille à ſon naturel, s'en acquitoit ſi dignement, qu'ayant pris & ſaccagé le Pouſin, place de grande conſequence, & couru tout le pays de Viuarets, il auoit remply de terreur les Huguenots. Mais dautant que ces progrez eſtoient contraires à l'intention du Roy, il le r'appella de l'Armée, ſous pretexte de vouloir qu'il ſe trouuaſt à ſon Sacre, & donna ſa Charge à Robert de Belle-garde, depuis peu Maréchal de France qui eſtoit non ſeulement amy du Seigneur d'Anville, auquel principalement on faiſoit la guerre en cette Prouince-là, & intereſſé auec luy; mais que le Roy méme

Le commandement de l'Armée eſt oſté au Prince Dauphin

& donné à Belle-garde.

troyoit estre bien fort dans sa confidence, & que par consequent il le porteroit à faire ce qu'il voudroit. Et d'autant que le Duc de Mõtpensier ayant d'vn autre costé rasé Lusignan, & pris Fontenay auec quelques autres Villes des enuirons, pressoit grandement les Huguenots qui s'estoient desia comme renfermez dans la Rochelle, il luy diminua ses forces, sous pretexte qu'elles estoient beaucoup plus necessaires en Champagne pour s'opposer à l'entrée dẽs troupes étrangeres que le Prince de Condé menoit, & qui n'estoient pas loin de la Frontiere de France. Dauantage, pource qu'en cette mesme Prouince, Henry Duc de Guise qui en estoit Gouuerneur, & Chef principal du Party Catholique, auoit le premier commandement de la Milice, il luy donna pour Lieutenant Armand de Biron, celuy-mesme qui n'estant pas moins recommandable pour son esprit que pour son courage, auoit comme nous auons dit, fauorisé grandement le Party des Huguenots.

1574.

Forces diminuées au Duc de Montpensier, & pourquoy.

Biron est donné pour Lieutenant au Duc de Guise.

Apres que les affaires de la Guerre furẽt ainsi balancées, le Roy tourna ses desseins à se marier, pource que toutes les esperances de la Famille Royale estant reduites en sa personne & en celle de son Frere le Duc d'Alençon, & l'vn & l'autre sans enfans, il estoit necessaire de pouruoir à la succession de la Couronne. Auant que ce Prince s'en allast en Pologne, il s'estoit rendu extrémement amoureux de Louyse, fille de Nicolas Comte de Vaudemont, & Niepce du Duc de Lorraine; n'ayant pas moins esté charmé par la beauté de son corps, que par celle de son esprit, où la modestie, la pudeur & la bonté des mœurs se

Le Roy parle de se marier

deuient amoureux de Louyse de Vaudemont

1574. trouuoient ensemble. Mais depuis il en fut dissuadé par l'apprehension qu'il eut d'estre reduit par cette Alliance à faire la Maison de Lorraine encore plus grande qu'elle n'étoit, & à remettre le maniment des affaires entre les mains du Cardinal, dont le Genie auoit pris vn ascendant sur les affections & les volontez des Roys ses predecesseurs : De sorte que se representant les choses qui s'estoient passées sous le Regne de François & de Charles, les pretentions du mesme Cardinal, & son authorité démesurée, il ne pouuoit se resoudre à souffrir que par cette voye on éleuast plus haut vne Puissance qu'il s'estoit proposé d'abaisser auec tant de peine, & vne si grande longueur de temps. Pour ces considerations tournant ailleurs ses pensées, il se resolut de demander à Iean, Roy de Suede, sa sœur Elisabeth, Princesse qui ne cedoit à pas vne autre, ny en beauté, ny en merite ; & pour cét effet depécha le Secretaire Pinart auec ordre exprés de traitter de ce Mariage. Mais pendant le séjour du Roy dans Auignon, le Cardinal de Lorraine, dont il apprehendoit si fort l'esprit, le courage, & la puissance, estant saisi d'vne grosse fiévre, dont il mourut à quelques jours de là ; il changea d'aduis tout à coup, & persuadé par la violence de son amour, qui dans l'esprit des hommes, & particulierement en celuy des Grands, l'emporte ordinairement par dessus toutes autres considerations, il épousa Louyse de Vaudemont, que le Duc & la Duchesse de Lorraine menerent depuis à Rheims, au commencement de l'année suiuante. La troisiéme chose que le Roy se proposoit de faire, c'estoit de pouruoir à l'esta-

se refroidit de cette Alliance pour quelques raisons,

a dessein d'épouser la Sœur du Roy de Suede,

& apres la mort du Cardinal de Lorraine,

se marie enfin à la princesse Louyse,

liſſement de ſon Frere le Duc d'Alençon, qui our eſtre ſeditieux de ſon naturel, & d'vn eſrit variable & turbulent, faiſoit croire qu'il e ſeroit non plus en repos durant le Regne e Henry, qu'il haïſſoit & enuioit déja bien ort, que ſous celuy de Charles, contre leuel il n'auoit point eſté pouſſé par tous ces notifs de haine & de jalouſie. Deux expediens é preſentoient là-deſſus; l'vn de luy procurer n Mariage Elizabeth, Reyne d'Angleterre, lequoy l'on auoit deja traité pluſieurs fois, ans y pouuoir faire reſoudre la Reyne, allequant touſiours que ſon deſſein n'eſtoit pas de e marier, l'autre, de luy faire auoir la Couonne de Pologne; ce qui ne ſe pouuoit, ſans e conſentement & l'élection de ces Peuples; A quoy il n'y auoit nulle apparence qu'ils deuſent donner les mains, s'eſtimant mépriſez, & meſme offenſez de ce que le Roy les auoit uittez. Neantmoins ſans ſe rebuter pour la difficulté de la choſe, il ne laiſſa pas d'en venir à l'épreuue; & pour traiter cette affaire, il deputa Ambaſſadeur en ce païs-là Guy de Pybrac, homme fort ſçauant, experimenté dans es affaires, & l'vn de ſes plus affidez Conſeillers; comme encore Roger de Belle-garde, à la place duquel il mit pour commander l'Armée, Albert de Gondy, Comte de Retz, Italien de naiſſance, & qui pour auoir eſté éleué & agrandy par le Roy Charles, & par la Reyne Mere, eſtoit bien auant dans la Confidence de Henry, & participant de ſes plus ſecrettes penſées.

1574. Humeur turbulente du Duc d'Alençon.

Le Roy ſe propoſe deux expediés, pour l'établiſſement de ce Prince,

& enuoye Ambaſſadeur en Pologne Guy de Pybrac.

Sur ces deſſeins, mais auec de grandes apparences de ioye & de feſtes publiques, on commença l'année mil cinq cent ſoixante &

1575.

1575. quinze. Le Roy partit alors d'Auignon, en intention d'aller, comme c'eſt la couſtume, ſe faire ſacrer à Rheims, où eſt conſeruée l'huile de la ſainte Ampoule, par vne ancienne veneration deſtinée à l'onctiõ des Roys de France. Là s'eſtant renduë Louyſe de Vaudemont, qui deuoit eſtre ſon Eſpouſe, les Ceremonies du Sacre ſe firent auec vne pompe tres-ſolemnelle par la main du Cardinal Louys, Frere du Duc de Guiſe; & le iour d'apres le Roy épouſa la Princeſſe, toute la triſteſſe des choſes paſſées s'effaçant alors par d'agreables diuertiſſemens, de bals, de tournois, & d'autres ſemblables montres d'allegreſſe, & de magnificence. De Rheims, le Roy s'en alla faire ſes deuotions en l'Egliſe de ſaint Marcou, où les Roys de France, par des ieûnes de neuf iours, & par de ſemblables penitences, reçoiuent ordinairement la grace de guerir des écroüelles par le ſeul attouchement; & enuiron la fin de Mars, il ſe rendit à Paris. Ce fut là qu'au commencement du mois d'Auril, le vinrent trouuer auecque ſa permiſſion, les Deputez du Prince de Condé, du Maréchal d'Anuille, & des Prouinces aſſociées; afin de traiter la Paix; Auſquels s'vnirent encore les Ambaſſadeurs des Cantons des Suiſſes, & celuy de la Reyne d'Angleterre, pour perſuader au Roy de vouloir agréer les propoſitions que faiſoient les Huguenots, & qu'ils eſtimoient neceſſaires, tant pour leur ſeureté propre, que pour la deffenſe de leurs vies. Mais les choſes qu'ils demandoient eſtoient ſi hors d'apparence, que le Roy, bien que diſpoſé de luy-meſme à la Paix, ne les put ouyr qu'à contre-cœur. Outre que ceux du Party

Sacre du Roy à Rheims.

Il épouſe la Princeſſe Louyſe;

& ſe réd à Paris, où les Deputez des Huguenots parlent de Paix:

Leurs propoſitiõs hors d'apparence, déplaiſét au Roy:

Catholique se formalisoient bien fort de telles impertinences, & qu'ils s'en plaignoient publiquement. D'où il aduint, qu'apres vne longue & ambiguë Negociation, les Deputez prirent congé, pour aller faire rapport des intentions du Roy à ceux de leur Party, & laisserent à la Cour vn des leurs, qu'on nommoit d'Arennes, pour tenir l'affaire en haleine, & empescher que cette ouuerture de Paix, desirée de part & d'autre, ne se rompît tout à fait. Cependant, on ne laissoit pas touſiours de faire quelque rude execution de Guerre, quoy que ce ne fust pas l'intention du Roy: Car ceux des deux Partys échauffez les vns contre les autres, s'entrechoquoient sans cesse, ce qui ne se faisoit pas sans qu'il y eust du sang répandu. Montbrun enorgueilly de la victoire qu'il auoit gaignée en plusieurs rencontres, attaqua tumultuairement, & par surprise, comme c'estoit sa coustume, les gens de Gordes, Lieutenant du Roy en Dauphiné. Mais le malheur voulut pour luy, qu'il fut renfermé si à l'estroit par les Catholiques, entre vne riuiere & vne Montagne, que tous les siens estant mis en déroute, & défaits, il fut luy-mesme blessé, mené prisonnier à Grenoble, & par vn Arrest de la Cour donné solemnellement, condamné à mort. Ce qu'on executa sans delay: si bien qu'il porta, non seulement la peine d'vne infinité de trauerses qu'il auoit données à cette Prouince-là, mais encore de la hardiesse qu'il auoit euë de piller, comme i'ay dit cy-deuãt, le propre bagage du Roy. De ce combat, où Montbrun auoit esté défait, se sauua bien à point Frãçois de Bõne, Seigneur de Lesdiguieres, homme d'vn grand iugement, courageux, plein de viuacité;

1575. & rendent cette negociation sans effet.

Montbrun attaque de Gordes;

est mis en déroute;

fait prisonnier;

& executé à mort par Arrest du Parlement de Grenoble.

Danger encouru par Lesdiguieres.

1575. Et qui par ſucceſſion de temps, eſtant deuenu Chef de la Faction Huguenote dans le Dauphiné, pouſſa ſi bien ſa fortune par ſa valeur & par ſa prudence, que de ſimple Gentil-homme, il fut fait enfin Conneſtable de France, auec vne reputation incroyable. Les autres Prouinces du Royaume n'eſtoient gueres plus paiſibles. Car le Maréchal d'Anuille ayant fait tenir vne Aſſemblée à Niſmes, puis vne autre à Montpellier, & s'eſtant declaré Chef des Politiques, & ligué auec les Huguenots, auoit ouuertement aſſaîlly les places qui tenoient pour le Party du Roy. Henry de la Tour, Vicomte de Turene, s'eſtoit aduiſé d'en faire de meſme dans la Prouince de Perigord, & d'y pouſſer les Peuples à la reuolte, en faueur des Huguenots. Outre cela, les Rebelles de Normandie s'eſtoient ſaiſis du Mont S. Michel, aprés auoir eſté repris depuis peu par la valeur & les ſoins de Matignon; car dans ces Prouinces ſe faiſoient à tout moment de nouuelles émeutes pour les moindres choſes; Et bien qu'elles n'alteraſſent point le principal des affaires, elles ne laiſſoient pas toutefois d'entretenir des partialitez dans les eſprits, & de fométer la puiſſance des Factions. Tous ces euenemens confirmoiẽt encore plus l'eſprit du Roy dans la reſolution de faire la Paix; tellement qu'il auoit trouué bon d'enuoyer la Hunaudaye, perſonnage fort éloquent, & propre à perſuader le peuple, pour traiter auec la Nouë, & pareillement auecque les Rochelois, afin d'eſſayer par toutes les voyes imaginables de les faire relaſcher des rudes conditions qu'ils propoſoient, & de continuer neantmoins le traité d'accommodement auec les Agens du

Entrepriſes factieuſes du Maréchal d'Anville en Lãguedoc, du Vicõte de Turene en Perigord, & des Rebelles en Normandie.

La Hunaudaye enuoyé pour traiter la Paix auecque les Rochelois.

Prince de Condé, & du Maréchal d'Anville. 1575.
Le Roy auoit encore d'vne façon tres-adroite donné commencement aux artifices desia projettez, témoignant ouuertement d'auoir l'esprit du tout éloigné des soins, & du tumulte des Armes; & d'estre fort enclin à mener vne vie deuote & solitaire; à s'entretenir des diuertissemens les moins penibles, & ne se plaire qu'à des conuersations qui fussent douces & delicates. Apres tout cela pourtant, il ne cessoit de consulter en cachette pour auancer son dessein; Et afin de le tenir plus secret, il continuoit en sa façon ordinaire de ne point proposer au Conseil d'Estat les choses les plus importantes, mais d'en traitter seulement dans le Conseil du Cabinet, commencé à s'établir au temps de son Frere, & qu'il auoit reduit depuis à vn petit nombre de Conseillers, qui estoient la Reyne sa Mere, René de Birague, Chancelier & Italien de naissance, Albert de Gondy, Comte de Retz, Philippe Huraut, Vicomte de Chiuerny, Pompone de Bellieure, Sebastien de l'Aubespine, Euesque de Limoges, René de Villequier, Pinart & Villeroy, tous deux Secretaires d'Estat. Il ne leur communiquoit pas pourtant tout le secret de son dessein; mais seulement ce qu'il falloit faire pour l'heure. Quant au reste, il attendoit l'occasion d'en pouuoir resoudre; & cependant il attiroit tous les iours à la Cour des hommes d'esprit, & qui valoient beaucoup, qu'il éleuoit d'vne basse Fortune, afin de se les mieux acquerir, & de les obliger à reconnoistre qu'ils estoient ses Creatures. Dauantage, pour auoir par deuers luy la distribution des Finances, & l'octroy de toutes les graces, si bien que ceux

Le Roy continuë dans ses artifices accoustumez,

reforme le Conseil du Cabinet,

attire à la Cour des gens d'esprit,

1575. & met vn nouuel ordre aux Finances.

qui les receuroiēt n'en euſſent l'obligatiō qu'à luy ſeul, & qu'ainſi fût diuertie la ſuite des chefs de l'vn & de l'autre Party ; apres auoir monſtré que ces deux choſes, bien que les principales du Gouuernement, auoient eſté mal adminiſtrées, il ordonna que les Treſoriers, ſans rendre autre compte à la Chambre eſtablie pour cét effet, ny au Sur-Intendant des Finances, pûſſent ſous de ſimples quittances, ſignées de ſa main, arreſter leurs comptes, & acquiter les parties. Par où diſpoſant de ces deniers à ſa volonté, il les employoit ſecrettement aux choſes que bon luy ſembloit, ſans qu'autre que luy le puſt ſçauoir. Quant aux gratificatiōs & aux dons, il voulut qu'aucun n'en puſt demander pour autruy ; Que ceux qui deſiroient de les obtenir preſentaſſent leurs placets eux meſmes, & qu'apres qu'il les auroit ſignez, les Secretaires d'Eſtat fuſſent obligez d'en faire auſſi-toſt les expeditions ſans autre replique ; ce qui luy ſembla fort à propos, pour ne ſe tenir aux formalitez ordinaires. Car durant le Regne de ſes Predeceſſeurs, les Princes & les Grands du Royaume, ou ceux qui eſtoient le plus en faueur, auoient accouſtumé de preſenter les Requeſtes & les Placets au nom des Particuliers, qu'ils appuyoient de leur credit ; & alors tels memoires eſtoient enuoyez au Chancelier, & aux Secretaires d'Eſtat, qui les reiettoient ſans autre conſultation, s'ils y trouuoient quelque choſe qui fuſt contre les Loix & les Ordonnances du Royaume. Comme au contraire, ſi c'eſtoient choſes qu'on puſt octroyer equitablement, on les enregiſtroit dans vn roole, qui à certain iour eſtoit leu en la preſence du Roy & de ſon Conſeil ;

Reglemēt touchant les dons & les gratificatiōs.

Formalitez ordinaires, en matiere de requeſtes & de placets, changées par le Roy.

puis comme on les auoit mises en deliberation, celles qu'on accordoit estoient signées de la main du Roy, & les autres qu'on rejettoit, effacées du roole, que l'on copioit apres; ce qui s'appelloit controoler; en suitte dequoy, le Chancelier y mettoit le Sceau, & les Secretaires en faisoient les expeditions. Mais le Roy desirant oster aux Grands toutes les pratiques, & les secrettes intelligences qu'ils auoient auecque leurs Adherans, se proposa de changer cét ordre, & voulut pour cét effet que les particuliers ne s'adressassent qu'á luy, qui prenant leurs memoires, les lisoit aux heures les plus commodes; & apres auoir signé de sa main les placets de ceux qu'il vouloit gratifier, il commandoit que sans autre deliberation, & sans autre forme, les Secretaires d'Estat en expediassent le Breuet; d'où il s'ensuiuit depuis, qu'encore que ce nouueau procedé semblast estrange aux Principaux du Royaume, & que mesme il donnast sujet à plusieurs d'entr'eux de n'en estre pas bien satisfaits, si est-ce que l'effet en fut tel, que par ce moyen le Roy disposa des Charges, & des Dons, & des Graces à sa volonté, ostant par là peu à peu aux Chefs des Partys, cette grande suitte de gens qui leur faisoient la Cour, & reduisant les Supplians à reconnoistre qu'ils ne tenoient les biens-faits d'autre que de luy. 1575.

Ordonne que les particuliers ayent à s'adresser à luy.

& dispose ainsi à sa volõté des dons & des graces.

Le Roy acheminoit ainsi ses desseins, auecque beaucoup d'adresse & d'industrie. Mais comme toutes les choses qui se font auec de longs delais, sont suiettes à plusieurs changemens selon la diuersité des accidens du mon-

Les desseins du Roy sõt trauersez par vn euenemẽt nouueau.

1575. de, il en arriua vne qui trauersa les intentions de sa Maiesté, & les interrompit durant quelque temps. Le Duc d'Alençon auoit esté entretenu iusques alors de l'esperance de pouuoir paruenir au Royaume de Pologne. Car bien que Belle-garde, mal-content pour plusieurs choses, & qui iugeoit bien que le Roy ne l'aymoit plus comme de coustume, se fust retiré au Marquisat de Saluſſes dont il estoit Gouuerneur; & qu'il eut refusé d'aller traiter de cette Election, on n'auoit pas laissé d'y enuoyer le sieur de Pybrac, personnage tres-habile, qui s'en promit pour vn temps vn fauorable succez. Mais enfin tout le contraire arriua, pource que la Noblesse & le peuple de Pologne grandement faschez contre la Maison de France, éleurent pour Roy Estienne Battori, natif de Hongrie, homme de haute reputation, & de valeur signalée. Ce qui fit que le Duc d'Alençon ne pouuant se resoudre à viure en la sujection de son Frere, ny attendre de sa faueur & de sa volonté le bon succez de sa Fortune, se proposa tout de nouueau d'en estre luy-mesme l'Architecte. Voyant donc que le Roy luy auoit refusé la charge de Lieutenant general, & que pour mettre de la diuision entre luy & ses Alliez, il se parloit de la donner tantost au Duc de Lorraine, tantost au Roy de Nauarre, il s'auisa que se faisant Chef des Huguenots, & des Catholiques Mal-contens, du nombre desquels estoient ceux de la Maison de Montmorency, & le Maréchal de Belle-garde, ou il obtiendroit sur eux vn commandement fort libre, ou il reduiroit le Roy à luy accorder par la for-

Estienne Battori éleu Roy de Pologne, en fait perdre l'esperance au Duc d'Alençon,

qui s'auise de se faire Chef des Huguenots, & des Catholiques Mal-contens.

ce

ce, ce qu'il n'esperoit pas qu'il luy accordast iamais de son bon gré. Dans cette vaste étenduë de pensées, il ne put se retenir luy-mesme, & en fit connoistre quelque chose à Madame de Sauue, dont il estoit passionnément amoureux. Mais elle qui ne l'aymoit gueres, ayant declaré à la Reyne-Mere le soupçon qu'elle auoit de cette affaire, fut cause des mécontentemens qu'il eut depuis, à raison des paroles piquantes qui luy estoient dites, & du mauuais visage qu'on luy faisoit. De maniere que par la force de son déplaisir, se laissant porter à vne resolution violente, il conclud tout à coup de s'absenter de la Cour, & de se faire Chef de ceux qui l'en auoient sollicité plusieurs fois. Mais comme il estoit homme de peu d'esprit, & plus capable d'entreprendre que de conduire des affaires de cette importance, il executa cette resolution si hors de tẽps & auec si peu d'apparence de raison, qu'il donna suiet à plusieurs de douter qu'il ne fust d'accord auecque le Roy son Frere, & auec la Reyne sa Mere, ou qu'il ne fist semblant d'estre Mal-content, & en mauuaise intelligence auec eux, pour en mieux tromper les Huguenots; & sous pretexte de secours, ouurir vn chemin à l'oppression, & à la ruyne des Rebelles. Il est certain pourtant, (& i'en puis parler pour l'auoir oüy dire à vne personne digne de foy, laquelle ayant passé par les principales charges du Gouuernement, sçauoit veritablement ce qui se faisoit alors de plus secret) que ce dessein du Duc d'Alençon ne fut ny tramé ny feint, mais si déplaisant au Roy & à la Reyne Mere, que pour l'auersion qu'ils en eurent, estans comme étourdis de ce

1575.

Son entrepriſe eſt découuerte par ſa mauuaiſe conduite

Il donne diuerſement à ſoupçonner à pluſieurs.

Efforts de leurs Maieſtez, pour remettre dans l'obeïſſance le Duc d'Alençon.

1575. coup, ils conclurent de tenter toutes sortes de voyes, & de souffrir quelque indignité que ce fust, pour le détacher du Party des Factieux, & le remettre dans les termes de la premiere obeyssance. Comme donc le Duc d'Alençon eut communiqué secrettement à quelques-vns des siens le dessein qu'il auoit de s'éloigner de la Cour, le quinziéme iour de Septembre de la mesme année, s'en estant allé au Faux-bourg saint Marceau sous pretexte d'y voir vne Dame qu'il aymoit, il entra enuiron la nuit dans la maison où elle demeuroit; & tandis que ses Gentilshommes l'attendoient dans le chemin, il sortit par vne porte secrette, qui conduisoit à la campagne, & arriua au rendez-vous où estoient les Confidens de son entrepriſe; si bien qu'à l'heure mesme il monta à cheual auec peu de suite, & ne cessa de piquer toute la nuit iusques à Dreux, Place de son appanage. Le lendemain de son arriuée, il publia vn Manifeste, par lequel il declara; Que son partement estoit vn effet des traittemens indignes dont on vsoit en son endroit, & enuers les principaux Seigneurs du Royaume qu'on retenoit prisonniers sans cause, ny sans l'auoir merité; ce qui luy faisoit apprehender que les mauuais Conseillers qu'auoit le Roy, ne causassent à la fin la ruyne vniuerselle du Royaume. Il sollicitoit en suite tous les Ordres de la France à se ioindre auec luy pour faire assembler les Estats Generaux, & par leur moyen pouruoir aux iniustes oppressions de plusieurs, moderer les impoſts qu'on leuoit si cruellement sur le peuple, regler les abus de la Iustice, établir la liberté de Conscience tant de fois pro-

Il s'échappe secrettement de la Cour,

& s'en va à Dreux.

Manifeste par luy publié.

mise par des Edicts solemnels & publics à ceux de la Religion, & remettre en leur lustre, & dans vne pleine tranquilité tous les Ordres de la France. Surquoy il protestoit, sans que la Maiesté du Roy en fust offensée, de vouloir répandre pour l'execution de ces choses iusques à la derniere goutte de son sang, comme son zele pour sa Patrie, & son inclination pour les gens de bien l'y obligeoient necessairement. Voila quel estoit ce Manifeste, qui fut publié particulierement dans les Prouinces, & autres lieux où estoient les Huguenots; par où il estoit visible, qu'il aspiroit au commandement de ce Party-là, qui pour l'authorité de ce Prince, & le nombre des Factieux de sa suitte, estoit à la veille d'accroistre grandement, & de reputation, & de forces. 1575.

Mais la mesme nuit que le Roy sçeut cette retraitte de son Frere, il enuoya Louys de Gonzague Duc de Neuers, & quelque nombre de Caualerie, auec ordre exprés de le ramener en quelque façon que ce fût; ce qui n'ayant pû reüssir, à cause de la viteſſe du Duc d'Alençon, qui auoit eu l'auantage de plusieurs heures; sa Majesté ne sçachant à quoy se resoudre, la nuit du seiziéme de Septembre, fit assembler le Conseil dans son Cabinet, où furent mis en deliberation les remedes qu'on deuoit apporter à cét euenement soudain & inopiné. L'opinion de la Reyne se trouua conforme à l'inclination du Roy, & à l'auis de la pluspart des Conseillers; qui fut de taſcher par toute sorte de voye de s'arrester aux conditions, quelques desauantageuses qu'elles fussent, de retirer le Duc d'Alençon du dessein qu'il

Le Roy enuoye apres le Duc d'Alençon.

& resout dans le Conseil de le retirer à quelque prix que ce soit d'auec les Rebelles.

1575. auoit commencé d'executer, & de le ſeparer du commerce des Rebelles. Ce qui fut cauſe qu'encore que le Roy, qui eſtoit ennemy juré des Chefs du Party, eut de l'auerſion pour les Mareſchaux de Mont-morency & de Coſſé, qu'on gardoit encore priſonniers à la Baſtille, que neantmoins afin d'appaiſer l'eſprit de ſon Frere, pour le ſujet duquel ils eſtoient Rebelles, & d'oſter la matiere qui entretenoit ce feu, il voulut en cette conjoncture qu'ils fuſſent remis en liberté: En quoy le deſſein de la Reyne eſtoit de ſe ſeruir d'eux, pour ſe reconcilier auecque ſon Fils. Auſſi auoit-elle reſolu d'aller au deuant de luy; ne croyant pas que les raiſons des plus habiles le pûſſent perſuader ſi puiſſamment que l'authorité, les carreſſes, & les flatteries de ſa Mere, accompagnées de tous les artifices qu'elle ſçauoit adroitement employer en toutes ſes conferences. Le Duc d'Alençon eſtoit déja arriué en Poitou, où d'abord le furent joindre la Noüe, & Gilbert de Ventadour principal Seigneur de Limoſin, auec le Vicomte de Turenne, parens du Mareſchal d'Anville, & les Deputez des Villes Huguenottes, enuoyez exprés pour luy faire honneur, & le reconnoiſtre. Cependant le Prince de Condé, qui dans les confins de l'Allemagne, par le moyen du Prince Caſimir, auoit mis ſur pied vne puiſſante Armée, ne ſe monſtra pas moins prompt, ny moins deſireux de luy obeïr que les autres. Car connoiſſant deſia l'ambitieux naturel du Duc, & combien aduantageuſe luy eſtoit la qualité de Frere du Roy, il iugea qu'il ne luy deuoit point diſputer la preſeance: Ce qui n'empeſchoit pas toutesfois, qu'il ne tint pour aſſeuré, qu'encore que

Les Mareſchaux de Mont-morency & de Coſſé, ſont remis en liberté.

Deſſein de la Reyne.

Le Duc d'Alençon arriué en Poitou, eſt joint par pluſieurs d'entre les principaux Chefs.

Eſtat des troupes du Prince de Condé, leuées en Allemagne.

le tiltre de la plus haute puissance fut pardeuers le Duc, que neantmoins la vraye authorité du commandement luy demeureroit, tant pour l'ancienne confidence qu'auoit pour les siens la Faction Huguenote, qu'en consideration de l'Armée estrangere, qu'il auoit pris le soin de leuer, & qui ne reconnoissoit point d'autre Chef que luy, sous les Auspices duquel elle s'estoit mise en campagne. Ainsi preuenant les intentions & les desirs du Duc d'Alençon, il l'auoit desia declaré General de son Party, & s'estoit contenté du tiltre de son Lieutenant en la conduite de l'Armée estrangere. Elle estoit composée de quatorze mille hommes de pied, tant Allemans que Suisses, de trois mille Harquebusiers François, & de sept à huit mille cheuaux, qui s'auançoient tous ensemble pour entrer en France. Et dautant que pour le nombre considerable de ces troupes, & pour les difficultez, & les longueurs du voyage, il apprehendoit que ce secours ne tardât plus long-temps, il resolut d'enuoyer deuant Guillaume de Montmorency, sieur de Thoré, auec deux mille cheuaux Allemans, deux cent Gentils-hommes, & deux mille hommes de pied de diuerses Nations, afin que par la Champagne, qui estoit le chemin le plus court, ils allassent joindre le Duc d'Alençon, qu'il iugeoit auoir besoin d'estre promptement secouru. Thoré arriué prés de Langres en Bourgogne, & de là par le chemin le plus commode trauersant la Champagne, se hastoit de fuïr la rencontre des Catholiques, auecque dessein de passer la riuiere de Marne, afin de pouruoir à la seureté de ses gens le plus promptemẽt qu'il pourroit. Mais surpris par le-

1575.

Il cede la préseance au Duc d'Alençon,

se declare son Lieutenant en la conduite de l'Armée étrãgere.

enuoye deuant le sieur de Thoré, auec des troupes de Cauallerie & de gens de pied.

1575. Il est surpris par le Duc de Guise : s'arreste prés de Dormãs:

Duc de Guise, qui le suiuoit pour luy couper chemin, ayant auec luy Charles Duc de Mayene son Frere, Armand de Biron, & le Comte de Retz, auec vne Armée fraische & puissante, il fut persuadé, ou par la temerité de ses gens, ou, comme il dit depuis, par sa propre asseurance, de s'arrester prés de la Ville de Dormãs, & de tourner ses pensées à s'auancer pour combattre les Ennemis. Il s'en falloit beaucoup que les forces ne fussent égales, bien que les courages fussent resolus & ardens de part & d'autre. Le Duc de Guise auoit plus de mille lances, deux mille autres cheuaux, & dix mille hommes de pied François ; au lieu que les gens de Thoré, lassez du voyage, estoient incomparablement moindres en nombre ; & neantmoins bien qu'à la faueur des bois il pût gagner la riuiere, qui n'estoit pas loin de là, & la passer au lieu qu'on appelle *le Gué du Verger*, si est-ce que tournant face courageusement, il se mit à escarmoucher auec les premieres troupes des Catholiques, cõduites par Feruaques, Mareschal de Camp, par le Comte Rheingrave, & par Biron ; puis comme il jugea que l'escarmouche auoit vn assez bon succez, diuisant ses gens en deux seuls escadrons qu'il mit au large, dont il en menoit vn, & l'autre estoit conduit par le Comte de Laual, il liura aux Ennemis vn rude cõbat; Et biẽ qu'on le donnast en vn lieu, lequel à cause de la campagne estoit fort à l'auantage de ceux qui auoiẽt le plus grand nombre de gens, l'on fut pourtant plusieurs heures, sans sçauoir de quel costé panchoit la Victoire. Mais enfin le Duc de Mayene auec la Caualerie de l'Auant-garde, & le Duc de Guise auec les Gentils-hommes qui

s'escarmouche auecque les Catholiques :

& leur liure vn rude cõbat:

suiuoient dans la bataille, chargerent le gros des gens de Cheual Allemans, qui n'ayant pour toutes armes que des pistolets, ne pûrent resister à l'impetuosité ny à la furie de tant de lances; Si bien qu'attaquez de toutes parts, & foulez aux pieds des cheuaux, ils y laisserent la vie en hommes desesperez. En vn si rude choc tous les Allemans furent défaits & taillez en pieces par l'ordre des Capitaines, à la reserue d'vn seul Cornette de Reistres, qui de l'Arriere-garde où elle estoit, ayant veu comme on traittoit les autres, se rendit à discretiõ, & fut sauuée par les Vainqueurs, plustost à cause qu'ils estoient lassez du combat, que pour aucune volonté qu'ils eussent de leur pardonner. En cette occasiõ mourut le Colonel Stinc, principal Chef des Allemands, & auec luy plusieurs Gentils-hommes demeurerent sur la place. Clarauant, fameux Capitaine des Huguenots, fut fait prisonnier, & Thoré passant la riuiere auec quelque peu de Caualerie, mit son salut en la fuite. Cette victoire neantmoins ne se gagna point, sans qu'il s'y répandit encore du sang du costé des Catholiques. Car outre la perte qui s'y fit de cent cinquante des meilleurs Soldats, le Duc de Guise mesme, comme il poursuiuoit la victoire, en courant apres les Fuyards, qui ne laissoient pas de combattre en faisant retraitte, y demeura blessé d'vne harquebusade en la jouë gauche, dont la cicatrice luy seruit depuis d'vne marque honorable, pour luy acquerir au dernier point la faueur de ceux qui affectionnez à la Religion Catholique, admiroient ce témoignage du sang par luy répandu, & du peril où il s'estoit exposé, en payant de sa propre personne pour le ser-

1575.

où il est défait auecque ses gens.

Mort du Colonel Stinc,

& fuitte de Thoré.

Perte de plusieurs bõs Soldats Catholiques,

& blessure du Duc de Guise.

1575. uice de l'Egliſe de Dieu. La nouuelle de cette victoire fut apportée à la Cour par Feruaques ; lequel eſtant party auant la bleſſure du Duc de Guiſe, qui aduint apres la déroute, comme on pourſuiuoit les Fuyards, raconta les choſes confuſément, & à ſon propre aduantage. Mais à quelques heures de là, Pericard, Secretaire du Duc de Guiſe, eſtant arriué, dit comme ſon Maiſtre auoit eſté bleſſé, & pluſieurs autres particularitez de ce combat; d'où il s'enſuiuit que Feruaques ne fut pas ſeulement mépriſé du Roy, mais encore mocqué de toute la Cour, à laquelle il ſembla que par vn faux recit, il euſt voulu s'attribuer à ſoy-meſme la gloire d'vne action, qui ne ſe deuoit qu'à ceux qui aux dépens de leur ſang l'auoient meritée ; Ce qui fit que ſe croyant mal-traitté, apres les veritables preuues de valeur par luy données contre les Ennemis, qu'il auoit combattus deuant tous, il s'en picqua ſi fort, que ſuiuant l'inconſtance qui luy eſtoit naturelle, il s'aſſocia dans la conduite des nouueaux deſſeins, qui bien-toſt apres troublerent la Cour, & la mirent en deſordre.

Nouuelle de la victoire, apportée au Roy,

& mécontentement de Feruaques.

Cependãt la Reyne Mere accompagnée des Maréchaux de Montmorency, & de Coſſé, eſtoit arriuée à Champigny en Poitou, pour s'y aboucher auec le Duc d'Alençon ; lequel enorgueilly de ſe voir commander à tant de perſonnes, & du ſecours eſtranger qu'il ſçauoit deſia eſtre arriué en Bourgongne, ne pût demeurer d'accord des Articles de la Paix. Toutesfois, enuiron la fin du mois de Nouembre, la Reyne le reduiſit à vne ſuſpenſion d'Armes pour ſix mois ; dans lequel temps elle eſperoit que non ſeulement l'Armée Allemande

Abouchement de la Reyne Mere auec le Duc d'Alençon.

Suſpenſion d'Armes pour ſix mois.

ſeroit

feroit dissipée, mais que le Duc mesme, d'vn naturel changeant, & irresolu, se laisseroit porter à vne Paix plus raisonnable & plus asseurée. Les conditions de la Tréve furent; Que le Roy feroit compter aux troupes Allemandes du Prince de Condé, cent soixante mille ducats, pourueu qu'elles ne passassent point le Rhin, & n'entrassent pas en la Frontiere de France; Qu'aux Huguenots & aux Politiques seroient données pour Places de seureté les villes d'Angoulesme, de Saumur, de Niort, de Bourges, de la Charité, & de Mezieres, qu'ils rendroient incontinent apres que la Tréve seroit expirée, en cas que la Paix ne fust point concluë dans ce temps-là; Que le Roy donneroit au Duc d'Alençon dequoy entretenir cent Gentils-hommes, cent hommes d'armes, cent Arquebusiers, & cinquante Suisses, pour la garde de sa Personne; Que les Deputez des Prouinces vnies, & des Princes Politiques, & Huguenots, eussent à se trouuer à Paris vers le milieu du prochain mois de Ianuier, pour y traitter des conditions de la paix, & que cependant il y eust suspésion d'Armes & d'offences par toute la France. Cette Tréue fut publiée enuiron le vingtiéme iour de Decembre; Et toutesfois les Articles n'en furent point ponctuellement obseruez; pource que Ruffec & Montigny, l'vn Gouuerneur d'Angoulesme, & l'autre de Bourges, refuserent de consigner ces Places au Duc d'Alençon, alleguant pour excuse; Qu'apres les ennemis qu'ils s'estoient faits, en seruant le Roy & la Religion, ils ne se tenoient assurez qu'en ces lieux-là. Ce que voyant la Reyne Mere, du consentement de laquelle on estimoit que les Gouuerneurs

1575.

Articles de la Tréve.

Conditions de la Tréve mal obseruées, & pourquoy.

1575. Refus du Prince de Condé, & des Allemãs.

fiſſent reſiſtance ; au lieu de celle-cy ; elle donna S. Iean d'Angely, & Cognac, places beaucoup moins conſiderables. Au contraire, le Prince de Condé, & les Allemans, apprehendans la meſme choſe que ceux du Party du Roy taſchoient d'obtenir, ne voulurent point conſentir à ſuſpendre leur entrée dãs le Royaume, pour eſtre bien aſſeurez que ſi l'Armée s'arreſtoit, & demeuroit oyſiue ; elle ſe détruiroit, & ſe conſommeroit d'elle meſme. A raiſon dequoy la Reyne Mere, apres auoir laiſſé prés de ſon fils le Duc de Montpenſier, & le Maréchal de Montmorency, pour l'entretenir dans le deſſein de la Paix, s'en retourna promptement à Paris, pour ſe trouuer preſente au traitté des Deputez.

La Reine Mere s'é retourne à Paris.

1576. Traitté des Deputez,

L'on commença de le faire à l'entrée du mois de Ianuier de l'an mille cinq cent ſoixante & ſeize, auec eſperance d'en venir à bout aſſurément. Car le Roy porté d'inclination à la Paix, & le Conſeil du Cabinet, tant pour oſter d'entre les mains des Rebelles la perſonne du Duc d'Alençon, que pour ſe deliurer du danger de l'Armée eſtrangere, conſentoient de ſe relaſcher à des conditions tres-amples, auecque deſſein de faire en ſorte, ou par l'Aſſemblée des Eſtats, ou par quelque autre occaſion, de ne les point obſeruer. Mais tandis que toutes ces pratiques tiroient de longue, à cauſe des grandes pretentions des Mal-contens, voila ſuruenir vn accident tout nouueau, qui s'oppoſa à la concluſion de cét accommodement. Le Roy de Nauarre âgé de vingt-deux ans, porté de luy-meſme à de genereuſes entrepriſes, & picqué d'ailleurs, tant par les exemples qu'il voyoit ſi ſouuent deuant luy, com-

interrõpu par vn accidẽt nouueau.

me autant de puissans aiguillõs, que par l'emulation des autres Princes ses égaux, ne s'accommodoit pas bien auec quantité de choses qu'il croyoit luy estre desauantageuses. Il ne pouuoit endurer d'estre regardé d'vn mauuais œil, & presque mépriſé à la Cour, tandis que le Duc d'Alençon, d'vne humeur vaine, qui n'estoit pourtant capable de rien, & le Prince de Condé, qui en dignité & en âge estoit au dessous de luy, s'attribuoient l'authorité sur vn Party auquel il auoit accoustumé de commander. D'ailleurs, il ne se sentoit plus d'humeur à souffrir les façons de faire de la Reyne sa femme, qu'il se voyoit contraint de dissimuler estãt à la Cour. Tellement qu'il resolut d'en partir, soit qu'il suiuist en cela son inclination, qui l'incitoit à quelque entrepriſe signalée, pour essayer d'en venir à bout, soit qu'il y fust attiré par vne cause surnaturelle ou celeste. Son intention estoit de se reduire en son Gouuernement de Guyenne, pour tâcher d'y attirer sur luy mesme cette haute puissance qui estoit entre les mains des autres Princes Mal contens. Il pouuoit difficilement s'échapper, dautant que ses Gardes, sous pretexte de luy faire honneur, ne l'abandonnoient iamais, & que ceux mesmes qui le seruoient à la chambre, dépendoient entierement du Roy & de la Reyne Mere, lesquels entremélant l'esperance à la crainte, pour l'amuser plus doucement, l'entretenoient touſiours de belles paroles, & d'vne vaine promesse de luy donner la charge de Lieutenant General, qu'ils n'auoient pas voulu fier au Duc d'Alençon, à cause de son peu de retenuë. Mais ayant eu auis de Dayelle, Damoiselle de la Reyne, Prouençale

1576. Mécontentement du Roy de Nauarre, & son intentiõ. Il tâche de s'échapper de la Cour,

1576. de Nation,& qu'il possedoit secrettement, cõme encore de Madame de Carnaualet, auec laquelle il auoit des familiaritez tres-particulieres, que c'estoit vn artifice dont on vsoit enuers luy, pour l'attacher aux esperances de la Cour, il se resolut de tenter la fortune, pour estre bien asseuré que d'Aubigny son Gentilhomme, & Armagnac son Valet de Chambre, seuls de ses vieux seruiteurs, qui luy estoient restez, ne manqueroient point de l'assister, & de le suiure par tout. Mais voyant que ceux-cy ne suffiroient pas pour bien faire reüssir cette entrepriſe, il embrassa l'occasion qui luy estoit offerte, & communiqua son dessein à Guillaume de Feruaques, auec lequel il s'estoit rendu fort familier, pour vne certaine viuacité d'esprit en laquelle ils se ressembloient,& qui estoit en eux extraordinaire. Comme donc Feruaques, extrémement dégousté des choses presentes, & lequel aux inquietudes de son esprit auoit joint vne profonde prudence,& vne hardiesse qui n'estoit pas moindre, eut approuué son dessein, ils aduiserent entre eux aux moyẽs de l'executer, & de prendre leur temps à propos. Ils sortirent pour cét effet de la ville, auec quelques Gentils-hommes, & autres Domestiques, sous pretexte d'aller à la chasse du Cerf, à laquelle le Roy de Nauarre se plaisoit fort; & apres auoir trompé leurs Gardes par diuers moyens, s'en allerent le plus viste qu'ils pûrẽt passer la riuiere au dessous de Poissy. Là ils changerent de route, & au lieu que leur chemin s'adressoit vers le Ponant, tournant du costé du midy, tousiours hors des grãds chemins, sans s'arrester tant soit peu, ils arriuerent à Alençon. Ils n'y tarderent qu'autant

& communique son dessein à Feruaques,

auec qui il troue moyẽ de l'executer.

Ils partent ensemble, sous pretexte d'aller à la chasse,

que la necessité le permit, pour s'y rafraischir vn peu, & s'en allerent passer la Loire, sur le pont de Saumur; d'où continuant leur voyage, ils se rendirẽt en Guyenne auecque tant de viteſſe, qu'ils preuinrent la Renommée par leur venuë. Alors le Roy de Nauarre profitant de l'occasion d'vne si prompte arriuée en cette Prouince-là, & de l'incertitude de ceux du Pays, qui ne sçauoient s'il y estoit venu, ou cõme amy, ou comme ennemy du Roy, mit ordre à ce qu'il auoit à faire, auec vne diligence du tout incroyable: Car sans donner temps à ceux qu'il auoit ainsi pris au dépourueu, ny de s'asseurer, ny de s'armer, il se seruit de l'authorité de Gouuerneur pour sa Majesté; & mélant la sienne propre à la force, commença de s'emparer des principales places, reduisant à son Party tous ceux qui pour la memoire de son pere, & pour auoir esté déja commandez par luy, dépendoient de son Nom, & le suiuoient volontiers. Cét éuenement troubla d'abord l'esprit du Roy, & de la Reyne sa Mere, comme ils virent que lors qu'ils pensoient remedier aux desordres, il en suruenoit à toute heure de nouueaux, ausquels ils ne s'attendoient point. Neãtmoins comme ces premiers mouuemens furent calmes, ils iugerent que la chose pourroit reüssir à leur aduantage, & à leur satisfaction. Car cette diuersité de Chefs de Party leur fit esperer que d'elle-mesme s'engendreroient des partialitez & des jalousies, par le moyen desquelles la puissance des Mal-contens demeureroit affoiblie, & diuisée en plusieurs parties, chacune desquelles diuersement gouuée par ses interests particuliers, deuiendroit inhabile d'elle-mesme à se pouuoir mainte-

1576.

& arriuent en Guyenne,

où le Roy de Nauarre s'empare des principales Places.

Leurs Maiestez dissimulent leur mécontentement.

1576. nir. Sur cette eſperance, l'vn & l'autre témoignerent d'eſtre ſi joyeux du partement du Roy de Nauarre, ſoit qu'ils le fiſſent pour la conſideration que ie viens de dire, ſoit pour ne pareſtre eſtonnez & bas de courage dans cét obſtacle de la Fortune, qu'il y en eut pluſieurs qui ſe perſuaderent que le Roy de Nauarre auoit eſté porté à cette reſolution par Feruaques, ſuiuant le conſeil & la ſollicitation de la Reyne, plutoſt que par aucun ſoin qu'il euſt de la grandeur de ce Prince. Ce qui fut eſtimé d'autant plus croyable à ceux qui ne ſçauoient pas la verité du fait, qu'ils auoient veu que Feruaques, apres auoir en fort peu de temps abandonné ce Party-là, eſtoit promptement retourné à l'obeyſſance du Roy. Toutesfois ie me ſouuiens d'auoir oüy dire à Feruaques meſme, que le ſuiet d'vn changement ſi ſoudain, vint d'auoir connu que le Roy de Nauarre, auprés duquel, comme participant à ſa Fortune, il eſperoit d'auoir le premier lieu, ſe voyoit contraint par la neceſſité, de ſe laiſſer gouuerner & conduire à ceux qui auoient vieilly dans la Faction, & de preferer à luy pluſieurs autres, qui n'eſtoient ny ſi affectionnez à ſes intereſts, ny ſi entendus dans les affaires, ny ſi conſiderables que luy. Mais apres tout, il eſt vray que de la reſolution du Roy de Nauarre s'enſuiuit vn effet qui ne fut point diſſemblable à l'eſperance que le Roy & la Reyne en auoient conceuë. Car bien qu'il ſemblaſt d'abord qu'il en reuint vn grand auantage, & meſme vn comble de puiſſance à la Faction Huguenote, pour laquelle finalement ce Prince ſe declara, diſant que ſa Conuerſion à la Foy Catholique, faite quatre ans auparauant,

& ſe font ſoupçõner par leurs artifices.

Suiet du changement de Feruaques.

Reſolution du Roy de Nauarre vtile à la Paix.

Il ſe declare pour la Faction Huguenotte;

auoit esté violentée par la terreur d'vne mort tres-éuidente & tres-cruelle, dont il estoit menacé ; Cela fut cause neantmoins que le Duc d'Alençon, comme si la lumiere se fust éclypsée par celle du Prince de Condé & du Roy de Nauarre, qui pour leur ancienne confidence estoient en plus grande estime & en plus haute reputation que luy, en condescendit plus aisément à la conclusion de la Paix ; pource qu'il iugea que l'essentielle & vraye Authorité seroit par deuers eux, au lieu qu'il n'en auroit pour luy que l'apparence & le tiltre. En effet, le Roy de Nauarre ayant fort facilement attiré à luy le commandement de la Guyenne, & la protection des Rochelois ; & le Prince de Condé conduisant d'ailleurs l'Armée estrangere, le Duc d'Alençon n'auoit qu'autant de pouuoir que ces deux Chefs sembloient luy en donner ; & bien qu'ils le respectassent extrémement, pour la qualité qu'il auoit de Frere du Roy, si est-ce qu'en toute autre chose, ils se reseruoient & l'authorité de resoudre, & la puissance d'agir ; ne restant au Duc qu'vne suitte assez foible de quelques Mal-contens, qui ne l'abandonnoient point.

1576. Sa raiſõ.

Sa puissance, & celle du Prince de Condé, donnent de l'ombrage au Duc d'Alençon,

Durant ces choses, les Trouppes d'Allemagne s'en venoient du costé de Bourgogne ; contre lesquelles Charles Duc de Mayene menoit l'Armée Royale, pource que le Duc de Guise son Frere n'estoit pas encore entierement guery de la blessure qu'il auoit receuë au visage. Et dautant que ses forces estoient beaucoup inégales à celles de l'Ennemy, il s'alloit tousiours logeant le plus fortement qu'il pouuoit dans les Faux-bourgs des Villes par où il passoit ; & gastant les chemins,

Armée Allemãde du costé de Bourgogne.

Adresse du Duc de Mayene à mener l'Armée Catholiq.

1576. qui deſia eſtoient aſſez rompus d'eux-meſmes à cauſe des incommoditez de l'Hyuer, taſchoit d'empeſcher le progrez de ſon voyage, & qu'il ne s'emparaſt d'aucune place qui fuſt importante à l'auancement de cette guerre. Cependant le Prince de Condé receuant touſiours quelque échec, ſoit qu'il vouluſt ſe loger, ou enuoyer au fourage, & ſe voyant d'ailleurs fort incommodé par la neige & par les pluyes qui tomboient en abondance, ſe voyoit contraint de marcher fort lentement, de ſe tenir le plus ſerré qu'il pouuoit, & de chercher à ſuppléer aux neceſſitez de ſes gens, ou d'aſſouuir leur auidité par le pillage des lieux par où il paſſoit. Et à vray dire, comme ſon eſprit paroiſſoit viſiblement, à ſçauoir en vn age ſi tendre, cõduire vne Armée aſſez grande, compoſée de Nations farouches & differentes, en les retenant cõtre leur couſtume dans les bornes de l'obeyſſance & de la diſcipline Militaire; Ainſi n'eſtoit pas moins remarquable la prudence du Duc de Mayene, qui n'eſtant gueres plus agé que luy, dans vne ſaiſon ſi contraire, n'épargnoit en aucune ſorte ny ſa peine, ny celle de ſes gens, & auec des ſoins incroyables coſtoyant l'Armée étrangere, en empeſchoit le progrez. Dequoy certes il s'aquita ſi ponctuellement, qu'à la reſerue de quelques lieux qui eſtoient à découuert, & abandonnez depuis peu, il n'y eut pas vne Ville ny vne Bourgade cloſe de murailles qui ſe ſentiſt des calamitez & des rauages que firent ces troupes étrangeres. Il auint à meſme temps que le Duc ayant voulu décamper enuiron la nuit pour preuenir la marche des Ennemis, quelques Compagnies d'Infanterie rebutées.

Marche du Prince de Condé.

Grande diſcipline dans l'Armée du Duc de Mayene,

qui en donne des preuues par vn exemple notable.

par l'obscurité qui estoit grande, & par vne forte rauine de pluye & de neige qui tombant pesle-mesle les incommodoit extrémement, refuserent de suiure le reste de l'Armée qui marchoit en ordre auec vne patience tres-grande : Ce que le Duc ne sçeut pas plustost, qu'il voulut que ses troupes fissent alte, & commanda à la Caualerie de faire main basse de tous ces Soldats des-obeïssans ; ce qui fut executé au mesme instant. Par où il ne remit pas seulement la discipline que les Guerres Ciuiles, comme c'est l'ordinaire, auoient desia corrompuë, & débauchée ; mais il donna des preuues encore de cette exacte seuerité qu'il obserua tousiours depuis à la Guerre en tous ses autres commandemens. Auec tout cela neantmoins, l'inégalité des forces estant si grande, ny la valeur du Capitaine, ny la discipline de l'Armée, ne pûrent empescher que les Allemans n'auançassent, & que malgré tout retardement, ils n'allassent joindre le Duc d'Alençon aux confins du Bourbonnois vers le commencement du mois de Mars. Comme il eut fait faire monstre à son Armée, où il se trouua trente-cinq mille combattans, il se retira dans Moulins, où le Prince de Condé, la Nouë, les Deputez du Roy de Nauarre, & ceux du Maréchal d'Anville se mirent tous à deliberer sur ce qu'ils auoient à faire. Ceux qu'on auoit destinez à traitter la Paix, estant desia retournez de la Cour, & là-mesme se trouuans de la part du Roy, le Maréchal de Montmorency, le Duc de Montpensier & le sieur de Bellievre, les deux Partys consentoient bien que pour plusieurs respects, & pour diuerses intentions on trauaillast à la Paix ; Mais cet-

1576.

L'Armée Allemãde s'en va ioindre le Duc d'Alençon, qui se retire à Moulins.

Les deux Partys consentent de trauailler à la Paix.

1576. te propoſition choquoit le Maréchal d'Anville qui ſe voyant preſque du tout rétably dans le Gouuernement du Languedoc, & ſon frere en liberté, ne vouloit point ouyr parler d'accord, pour ne retourner à vne obeïſſance qu'il eſtimoit dangereuſe, & dont il auoit ſecoüé le ioug par la ruſe & par la force. Toutesfois ny le Prince de Condé, ny le Roy de Nauarre n'eſtoient pas de cet auis; & comme tous deux ne ſouffroient point volontiers que le Duc d'Alençon occupaſt la place qu'ils auoient auparauant accouſtumé de tenir, ny qu'il iouïſt de la gloire & des fruits de leurs fatigues paſſées, non plus que des preſentes; tous deux auſſi deſiroient qu'on trauaillaſt à l'accommodement des affaires : Ce qu'ils croyoient par les apparences leur deuoir eſtre auantageux, dautant que par ce moyen le Duc s'en retournant à la Cour, & dans la confidence de ſon Frere, le commandement leur demeureroit entier ſur ceux de leur Faction. Car ils iugeoient vrayſemblablement, que comme il ne pouuoit eſtre de leur Party ſans apporter vn grand preiudice à leur authorité, & vn empeſchement euident à l'execution des entrepriſes importantes; ainſi s'il obtenoit du Roy ſon Frere la Charge de General de l'Armée Catholique, il leur feroit naiſtre par ſon peu d'experience pluſieurs occaſions de s'établir & s'auancer. Pour toutes ces choſes, l'inclination de ces Princes & le naturel du Duc d'Alençon l'emportant ſur les opinions de tous les autres, il fut enfin reſolu de faire propoſer au Roy leurs Articles, afin que ſi on leur accordoit leurs demandes, ils concluſſent à la Paix, & que ſi on les rejettoit, ils continuaſſent reſolument de faire

Sentimét du Roy de Nauarre & du Prince de Condé, different du Maréchal d'Anville.

Articles propoſez au Roy hors d'apparence,

la guerre. L'on pouuoit nommer étranges & hors de toute apparence les choſes qu'ils demandoient ; & toutesfois elles n'eſtoient pas ſi grandes, que l'inclination qu'auoit le Roy pour la Paix ne le fuſt encore dauantage. A quoy ſe trouuoient auſſi entierement diſpoſées les volontez de tous ceux de ſon Conſeil, tant pour deliurer la France du danger apparent dont elle eſtoit menacée par les forces étrangeres, que pour coupper chemin à l'inſupportable dépenſe qu'il faudroit faire, laquelle les Finances eſtant épuiſées, tomberoit toute ſur les biens des miſerables Sujets; Comme encore pour deliurer les Eſprits & les corps de tant d'inquietudes & de trauaux où ils ſe trouuoient reduits il y auoit ſi long-temps. 1576. & ſoûfferts neantmoins pour pluſieurs raiſons.

Toutes ces choſes eſtant bien conſiderées, la Reyne Mere qui ſçauoit deſia bien en ſon ame l'intention du Roy, pour auoir par pluſieurs coniectures penetré dans le fonds de ſes deſſeins, vint elle-meſme, comme c'eſtoit ſa couſtume, au Camp du Duc d'Alençon, au commencement du mois de May, & regla ſans beaucoup de conteſtation les conditions de la Paix, qui par vne declaration de ſoixante & treize Articles fut confirmée par le Roy qui ſe trouua luy-meſme au Parlement, & le quatorziéme iour de May ſolemnellement publiée. Ce fut icy la cinquiéme Paix que l'on fit auec les Huguenots ; par laquelle outre les clauſes accouſtumées touchant l'oubly & l'approbation des choſes paſſées, il eſtoit permis aux Huguenots de meſme qu'aux Catholiques, ſans exception de temps & de lieux, de iouïr d'vne pleine liberté de conſciẽce, de faire exercice de leur Religion, d'eriger des Semi- La Reyne Mere ſe rend au Camp du Duc d'Alençon. Cinquiéme Paix faite auec le Huguenots, ſolénellement publiée. Articles principaux.

1576. naires, faire des Mariages, tenir des Synodes, & administrer les Sacremens à leur mode. On leur accordoit encore de pouuoir exercer des dignitez, des charges, & des Offices, de quelque nature qu'ils fussent, sans distinction, ny sans preseance, comme on l'auoit obserué par le passé, á l'égard des Catholiques. De plus, il estoit porté par les mesmes Articles, qu'en chaque Parlement on établiroit vne Chambre Mi-partie, c'est à dire, dont les Iuges seroient moitié d'vne Religion, moitié de l'autre, pour connoistre des causes des Huguenots; Que iusques à l'entiere & parfaite execution des Articles, on donneroit aux Princes huit Villes d'ostage pour leur seureté, à sçauoir Beaucaire, & Aiguemortes en Languedoc, Perigueux, & le Mas de Verdun en Guyenne, Noyon & Serres en Dauphiné, Issoire en Auuergne, & Seine la grand Tour en Prouence; Qu'on reuoquoit & declaroit nuls tous Arrests dõnez contre la Molle, Coconas, l'Amiral de Coligny, Briquemaut, Cauagnes, Montgommery, Mõtbrun; & que l'on ne pourroit imputer à crime au Vidame de Chartres, ny à Beauuais, d'auoir contracté & negocié pour quoy que ce fût auec la Reyne d'Angleterre, Outre cela, on accordoit au Duc d'Alençon pour son Appanage (c'est ainsi qu'on appelle les pensions des Enfans de France, & des Freres des Roys) le Berry, la Touraine, & la Duché d'Anjou, Prouinces des plus-grandes & des plus fertiles du Royaume, auec cent mil écus par an, pour son entretenement; Au Prince de Condé le Gouuernement de Picardie; & pour sa particuliere seureté, la Ville de Peronne, place tres-forte, située assez prés de la Mer; Au Prince Casimir, la

Principauté de Chasteau-thierry, quatorze mil écus de pension, & le commandement de cent Lances, auec l'entier payement de tout ce qui estoit deu à l'Armée estrangere pour sa solde, qui se montoit à la somme d'vn million, deux cent mil ducats; & au Prince d'Orange tous les Estats qu'il possedoit autresois en Frãce; lesquels par Arrest du Parlement, & pour sujet de Rebellion, luy auoient esté ostez, & annexez à la Couronne. La conclusion de ces Articles estoit; Que dans l'Assemblée des Estats Generaux, qui se deuoient tenir dans six mois, seroient representez au Roy les griefs des Subjets, afin d'auiser au moyen de les soulager, & de remedier à leurs maux. Voila quelles étoient les conditions que les Princes auoiẽt proposées, pour couurir d'vn honneste pretexte le suiet de leur armement, & authoriser chez les Peuples la fin de leur procedé. Mais de quelque nature qu'elles fussent, le Roy les accepta volontiers, pour s'en seruir comme d'vn moyen fort propre à rompre auec le temps ce qu'on auroit accordé. Cependant ces conuentions, & plusieurs autres moins considerables, mais aussi pernicieuses, & hors de toute raison, mirent si fort en colere la pluspart des Catholiques, quand ils en eurent bien consideré l'importance, qu'ils commencerent de se plaindre tout haut, & contre la personne du Roy, dont le courage, à ce qu'ils disoient, n'auoit plus rien de viril, tant il s'estoit rendu effeminé dans les delices de la Cour, & contre la Reyne Mere, à laquelle ils reprochoient, que pour retirer son Fils le Duc d'Alençon, du chemin de sa perte, elle auoit negligé la Maiesté de la Religion, & abandonné au precipice

1576.

Raison pour laquelle le Roy accepta si volontiers les propositions des Princes.

Plaintes de la pluspart des Catholiques, cõtre le Roy & la Reyne Mere.

1576. le ſalut vniuerſel du Royaume. Mais le pire eſtoit que pluſieurs faiſoient eſtat de ſe ſoûleuer, & de prendre les Armes pour empeſcher que cette Paix n'euſt lieu, puiſque par le ſentiment general elle ne deuoit point s'obſeruer, & n'eſtoit pas moins honteuſe que dommageable. Comme en effet ils ſe fuſſent reuoltez, ſi à quelque temps de-là ils n'euſſent connu viſiblement que le Roy & la Reyne pour retirer le Duc d'Alençon, auoient conſenty de parole à ces conditions qu'ils eſtoient bien aſſurez de ne vouloir iamais obſeruer. Auſſi arriua-t'il que la premiere choſe qu'on fit, ce fut de licentier l'Armée étrangere dont on aſſura le payement à Caſimir, partie par vne ſomme d'argent, & par des ioyaux qui luy furent laiſſez en gage, partie ſous la caution du Duc de Lorraine. En ſuitte de cecy, l'on obſerua tout à fait les choſes qu'on auoit promiſes au Duc d'Alençon. Mais quant aux conditions de l'accord, elles ne furent aucunement tenuës, ny aux Huguenots en general, ny au Prince de Condé, ou au Roy de Nauarre en particulier. Au contraire ſoit que le Roy le voulut, ſoit qu'il y conſentit ſecrettement, on empeſchoit par force de toutes parts que les Huguenots ne s'aſſemblaſſent; & l'on ne donnoit en oſtage au Prince de Condé, ny le Gouuernement de Picardie, ny la Ville de Peronne. Quant aux Chambres Mi parties qui ſe deuoient établir dans les Parlemens, l'on ſe ſeruoit de diuerſes excuſes pour en differer l'effet; & de tout ce nombre de Conſeillers qu'on ſe propoſoit d'élire, le Roy n'auoit nommé qu'vn ſeul d'Arenes, l'vn des Deputez de cette Paix pour preſider à la Chambre de Paris,

Conditions de Paix accordées auec deſſein de ne les point obſeruer.

Armée étrangere licentiée.

Aſſemblées des Huguenots empéchées.

dont le Parlement auoit refusé de le receuoir, voyant que sa Maiesté ne s'y échauffoit pas beaucoup. 1576.

Or bien que ces choses par où l'intention du Roy se découuroit manifestement, calmassent l'esprit de ceux d'entre les Catholiques, qui sans interest, & sans passion sçauoient iuger des affaires d'Estat, & que mesme elles disposassent la pluspart des hommes d'vn naturel pacifique à se resoudre d'attendre l'issuë de l'Assemblée des Estats Generaux que le Roy auoit assignez à Blois au quinziéme de Nouembre; Pour tout cela neantmoins les Seigneurs de Guise qui ne s'endormoient point dans les occurrences d'augmenter leur propre grandeur, & d'assurer l'estat de la Religion étroittement enchaisné auec leurs interests, ne laisserent pas de se preualoir de cette occasion qui leur sembla tres-importante à pratiquer secrettement vne Ligue de Catholiques dans toutes les Prouinces du Royaume. Ils prirent pour pretextes, Que c'estoit pour s'opposer au progrez, & à l'établissement de l'Heresie, qui par les Articles de la Paix se trouuoit si fortement affermie, & si amplement authorisée; bien que ce ne fust en effet pour reduire les forces du Party Catholique en vn seul corps inébranlable & entier, dont ils peussent disposer apres dans les occurrences, & pour leur seureté propre, & pour le fondement du Party dont ils auoient le commandement. Henry Duc de Guise, Charles Duc de Mayene, & le Cardinal Louys leur troisiéme Frere, estoient non seulement restez heritiers de la grandeur & de la reputation de leur Pere, ou mesme possesseurs de la gloire d'estre Chefs du

Estats generaux assignez à Blois.

Ligue secrette dans les Prouinces, pratiquée par les Seign-urs de Guise.

Leur pretexte.

Leur haute reputation

1576. Party Catholique, mais auoient acquis encore par leur valeur, & par leur propre induſtrie beaucoup d'honneur & d'eſtime; Outre cela, il n'eſt pas à croire combien puiſſamment ils auoient gagné la bien-veillance des peuples, ou par leur humeur obligeante & courtoiſe, ou par l'ardeur & les ſoins qu'ils témoignoient auoir de proteger & d'appuyer fortement la Religion, de laquelle, tout autre ſoucy laiſſé à part, ils ſe monſtroient les principaux deffenſeurs. Cõme donc ces Princes, auſquels eſtoient joints le Duc & le Cheualier d'Aumale, le Duc d'Elbeuf, & le Duc de Mercœur, auecque leurs Freres, tous de la meſme Maiſon de Lorraine, & beaux-freres du Roy, virent contre leur eſperance la Paix concluë, & confirmée par Articles ſi pernicieux, & ſi dommageables à la Foy Catholique, & pareillement au credit & à la puiſſance de ceux de leur Faction; incitez par la colere, & par le dépit (paſſions qui bien ſouuent ouurent l'eſprit, & le portent au reſſentiment) ils commencerent d'entrer en grand ſoupçon des deſſeins & des intentions du Roy. Car il leur ſembloit qu'il n'y auoit aucune apparẽce, qu'vn Prince d'vne humeur noble, & aguerie, comme il eſtoit, ſe fuſt laiſſé reduire par la temerité de ſes Sujets à des conditions ſi peu raiſonnables & ſi honteuſes; s'il ne cachoit dans ſon ame des reſolutions plus ſerieuſes, & plus profondes. Le Roy auoit beau leur faire dire, & par la Reyne Mere, & par leurs communs confidens, que ſon intention eſtoit de moderer ou de rompre aux Eſtats de Blois les conuentions accordées, & qu'il n'auoit conſenty à vne ſi grande baſſeſſe; que pour oſter aux Huguenots la perſonne

leurs Alliez, & leurs Cõfidens,

Raiſons pour leſquelles ils ſe défient des intentiõs du Roy,

sonne du Duc d'Alençon, qui leur estoit vn puissant appuy; mais qu'il se trouueroit des moyens propres & conuenables, pour mettre remede à ces choses; Tout cela ne contentoit pas ces Princes, & ne les persuadoit point entierement. Ils auoient diuerses coniectures, qui de iour en iour les faisoient penetrer plus auant dans le fonds des affaires; & se sentoient fort picquez encore de ce que le Roy, par vn Edict n'aguere dõné, ostoit à tous en apparence, mais en effet à eux seulement, le pouuoir d'obtenir des gratifications & des dons pour ceux qui suiuoient le Party Catholique, & qui l'embrassoient auec affection. Ainsi se défiant grandement que le Roy eust de la bonne volonté pour eux, ils resolurent, ou pour affermir par l'occasion qui s'en presentoit le fondement de leur authorité, ou pour empescher par vn si fort obstacle, les dessein que sa Majesté commençoit de former en son esprit, de reduire en vn seul corps bien vny, tous ceux de leur Faction, & de joindre ainsi cette grande Machine de Puissance, laquelle bien que tres-vaste, ne laissoit pas toutesfois d'estre esparse, comme le sang par le moyen des veines, dans toutes les parties de la France. L'occasion presente leur offroit vne merueilleuse conjoncture d'attirer les esprits par vn apparent & honorable pretexte, & d'engager dans leurs volontez les Ames timides, par la terreur; & par la force du deplaisir ceux qui en auoient vn extréme de ce que la Paix s'étoit concluë. Voila pourquoy ils s'aduiserent premierement de pratiquer les Parisiens, & les Picards; les vns, pour auoir esté jaloux de tout temps de conseruer la Foy Catholique,

1576. qui tasche en vain de leur faire perdre la mauuaise opinion qu'ils en ont conceuë.

Moyens tenus par les Seigneurs de Guise, pour reduire en vn seul corps tous ceux de leur Party.

Ils pratiquent tous les premiers les Parisiens, & les Picards.

& les autres pour l'alarme qu'ils auoient prise
1576. de la domination du Prince de Condé, à qui l'on auoit donné le Gouuernement de leur Prouince.

Le Roy ouure luy-mesme l'entrée à diuerses Assemblées;

Le Roy cependant auoit luy-mesme ouuert vne entrée à plusieurs Assemblées, qui se faisoient entre ceux de mesme intelligence. Car soit que suiuant les mouuemens de sa Deuotion, il y fust pousse par les instructions & par les écrits du Pere Bernardin Castor Iesuitte, & de plusieurs autres Religieux de differents Ordres; soit qu'il le fist pour commencer à couurir & à pallier les secrets projets de son Gouuernement; tant y a qu'il auoit introduit l'vsage de plusieurs Confreries, qui sous differents habits, & sous diuers noms, s'assembloient aux jours de Deuotion, pour faire des Processions, des Prieres, & autres exercices spirituels, sous vn pieux pretexte d'appaiser l'ire Diuine, & d'obtenir vn remede aux diuisions, & aux calamitez presentes, pour l'vnion des Armes, & pour la tranquillité des Peuples du Royaume. Cette occasion donnoit moyen aux Catholiques de s'assembler librement en diuers lieux, & mesme leur fournissoit vn sujet de s'entretenir à loisir des affaires presentes, & de regretter le miserable estat, où par la diuision, & par l'accroissement de l'Heresie, la Couronne se trouuoit alors reduite. Cependant parmy ces sujets de lamentation, d'où l'on passoit insensiblement aux affaires d'Estat, il n'estoit pas difficile aux Religieux mesmes, & à d'autres personnes, possible plus adroites, & mieux informées du dessein des Principaux, de jetter les semences & les fondemens de cette Ligue, qui auoit vn merueilleux

& introduit plusieurs Confreries sous diuers pretextes.

Semẽces & fondemens de la Ligue.

rapport auec l'intention deuote, pour laquelle les Catholiques faisoient de toutes parts des Assemblées. Celuy qui donna commencement à ces choses en Picardie, fut Iacques d'Humieres, Gouuerneur de Peronne, de Mondidier, & de Roye. Comme il estoit des Principaux, des mieux suiuis, & des plus riches de la Prouince; & auec cela, pour des raisons particulieres, ennemy des Seigneurs de Mont-morency, & par consequent du Prince de Condé, dont il haïssoit l'authorité, & apprehendoit la grandeur, ou que par elle il ne fust demis & priué de ses Gouuernemens; par l'ouuerture de ces Congregations, ou de pareilles Assemblées, qui ne se faisoient pas moins là qu'aux autres lieux, il commença d'exhorter les Habitans de Peronne de ne point permettre que leur Ville deuint comme vn nid, & vn lieu de retraitte à l'Heresie, ny qu'en leur sein se fomentast, & se nourrist vn embrasement qui pourroit brusler leur commune Patrie, & reduire en cendre tout le reste de la Frãce. Il leur remonstra; Que le premier iour de l'enttée du Prince dans leur païs, seroit le dernier de leur liberté; Qu'estant assujettis à la tyrannie des Heretiques, des Seditieux, & des estrangers, ils ne pourroient plus jouyr de leurs biens, de leurs maisons, ny de leurs propres familles; Et que tout ce qu'ils possedoient deuiendroit la proye de la conuoitise, & de la cruauté de ceux qui les tiendroient sous le joug; Qu'ils ne deuoient attendre que du mal, quelque succez qu'eussent les affaires; Que si l'aduantage demeuroit aux Huguenots, eux par consequent se trouueroient exposez à la cruelle domination des Anglois, ausquels

1576.

Son cõmencement en Picardie.

Remonstrances de Iacques d'Humieres, à ceux de son Gouuernement.

1576. on sçauoit bien que le Prince auoit promis de donner des Places fortes, & autres lieux de retraite. Comme au contraire, si les Catholiques auoient du bon, il ne falloit point qu'ils attendissent autre chose que trauail, que famine, qu'ennuy, que misere, & semblables calamitez ordinaires à la Guerre, puis que la seule fin pour laquelle on demandoit auec tant d'instance la possession de ces Places, estoit pour soustenir au besoin par la force des Armes les violences de la mauuaise Fortune. Comme ces raisons estoient vray-semblables, aussi eurent-elles assez de force, pour émouuoir les Peuples : d'où il s'ensuiuit que les Habitans de Montdidier, de Roye, & de Dourlans, aussi bien que ceux de Peronne, dont ils estoient voisins, resolurent de se liguer ensemble pour empescher que le Prince n'entrast en Picardie, pour prendre possession de ce Gouuernement, & par consequent des Places les plus fortes, afin qu'en s'y opposant, ils peussent par mesme moyen maintenir & conseruer dans leur Prouince la Religion Catholique. Il n'auoit pas esté moins facile d'introduire toutes ces pratiques dans la Ville de Paris, où le zele du Peuple enuers la Religion, & la haine manifeste qu'il auoit touſiours portée aux Huguenots, fourniſſoient d'vne matiere fort propre à fomenter ces desseins. A raison dequoy y ayant déja quantité de personnes dans le Parlement, & parmy les principaux Officiers de la Ville, tels que sont les Eſcheuins, les Capitaines des quartiers, & ainſi des autres ; & mesmes pluſieurs Religieux, qui par le moyen des ces Confrairies, & de ces Congregations, ménageoient adroitement

Resolution prise d'empescher que le Prince de Condé n'entre en possessiõ du Gouuernement de Picardie.

Pratiques de la Ligue facilement introduites dans Paris.

cette Ligue ; il ſe trouuoit grand nombre de gens de tous eſtats, & de toutes qualitez, qui s'y eſtoient obligez par vn ſerment ſolemnel. L'exemple des Picards & des Pariſiens, fut ſuiuy par les Gentils-hommes du Poictou & de la Touraine, qui s'étant liguez de meſme, tirerent apres eux la pluſpart de l'Ordre Eccleſiaſtique, & pluſieurs du Tiers-Eſtat. A quoy ils ſe portoient d'autant plus volontiers, qu'ils ſe voyoient proches des lieux poſſedez par les Huguenots, & plus expoſez que les autres aux dangers de leur Party, dont ſe faiſoit Chef dans le païs Louys de la Trimoüille, Duc de Thoüars, Seigneur grandement bien ſuiuy, & non moins conſiderable pour ſa haute reputation, que pour ſon ancienne Nobleſſe ; mais d'vne humeur turbulente, & fort inégale en ſes deſſeins. Les autres Prouinces n'eſtoient point dépourueuës non plus, ny de Chefs propres à introduire cette Vnion, ny de matiere diſpoſée à la receuoir. Or dautant que le nom n'en eſtoit pas moins plauſible, que le pretexte honneſte, ceux qui en faiſoient couuerture, ne manquant, ny d'accortiſe, ny d'authorité, la perſuadoient facilement aux plus habiles, & ainſi elle faiſoit vn merueilleux progrés, & dans les Villes, & dans les Prouinces. Les formalitez de cette Ligue, compriſes dans vn écrit qu'on preſentoit à ceux qui en vouloient eſtre, pour l'approuuer, la ſigner, & s'obliger d'en garder le contenu étoient déduites en ces termes :

1576.

Les Gentils-hõmes Poictеuins & Tourãgeaux, ſe liguẽt de meſme.

Louys de la Trimoüille des principaux Chefs du Party Huguenot.

Progrez de la Ligue, ſes formalitez.

Au nom de la tres-ſainte Trinité, Pere, Fils & S. Eſprit, noſtre vray Dieu, auquel ſoit honneur & gloire. La Confederation des Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes Catholiques.

Ses Articles.

doit estre faite, & le sera.

1576. Premierement, pour restablir la Loy de Dieu en son vray estat, & en remettre le saint Seruice dans la forme & maniere de la sainte Eglise Catholiquè, Apostolique & Romaine, abiurant & renonçant à tout erreur au contraire.

Secondement, pour conseruer le Roy Henry III. de ce nom, & les Roys tres Chrestiens qui luy succederont en l'estat, splendeur, authorité, deuoir, seruice, & obeïssance que ses Suiets sont obligez de luy rendre; suiuant le contenu des Articles qui luy seront presentez en l'Assemblée des Estats, qu'il iure & promet d'obseruer d'ordinaire lors de son Sacre & Couronnement, auec protestation de ne rien faire contre les choses qui seront prescrites, & ordonnées par les Estats.

Troisiémement, pour remettre les Prouinces, & autres Estats qui dependent de ce Royaume, aux mesmes droits, préeminences, franchises, & libertez qu'ils auoient anciennement au temps de Clouis premier Roy Chrestien, & pour les rendre encore meilleures, & plus vtiles, s'il est possible, sous la mesme protection.

En cas qu'il y ait empeschement, opposition, ou rebellion, aux choses susdites, de quelque nature qu'elles soient, & de quelque part qu'elles viennent, les Confederez seront tenus & obligez d'employer tous leurs biens, & leurs propres personnes iusques à la mort, pour punir & persecuter ceux qui en seront Autheurs, & s'employer sans relâche, iusques à ce que les choses sus-mentionnées ayent eu leur plein & entier effet. Si ceux de l'Vnion, ou leurs Amis & dependans sont recherchez, molestez, ou oppressez pour ce suiet, par quelque personne que ce puisse estre, ils seront tenus d'employer leurs

biens & leurs vies, a se venger de ceux qui auront fait cette iniure & d'y proceder par les voyes de la Iustice, ou par celles des Armes, sans exception de personne. 1576.

S'il se trouue quelques-vns qui aprés s'estre obligez par serment à cette Vnion, s'en veüillent departir, & separer, sous quelque excuse ou pretexte (ce que Dieu ne permette pas) tels Pariures & refractaires seront maltraitez en leurs corps & en leurs biens, par toutes les voyes imaginables; comme ennemis de Dieu, Rebelles, & Perturbateurs du repos public, sans que les susdits Confederez puissent estre citez, ou recherchez, ny en public, ny en particulier, pour le suiet de cette vengeance:

Ceux de cette Ligue, iureront de rendre vne prompte obeïssance, & vn fidele seruice au Chef qui sera deputé; de le suiure par tout, & de l'assister de leur conseil, & de leur ayde, tant pour la conseruation de la mesme Vnion, que pour la ruyne de ceux qui s'y voudront opposer, sans auoir égard aux personnes, ny en faire exception; Et en cas qu'ils s'en departent, ou qu'ils viennent à faillir, ils seront punis par l'authorité du Chef, & suiuant son ordre, auquel tout Confederé sera tenu de se soûmettre.

Tous Catholiques des Villes & des Villages, seront aduertis & sommez secrettement par les Gouuerneurs des lieux particuliers, d'entrer en cette Ligue, & de contribuer aux leuées de gens de guerre; & aux autres neces-sitez, selon la condition & les moyens d'vn chacun.

Defences serõt faites à ceux de l'Vnion, d'émou-

1576. *uoir aucuns differends entre eux ſans la permiſſion du Chef, au iugement duquel on ſe remettra de toute ſorte de contentions, tant de robbe que d'épée, & tous les Confederez ſeront obligez de preſter le Serment, comme il s'enſuit;*

Serment preſté par ceux qui ſe faiſoient de la Ligue.

Ie iure à Dieu le Createur, touchant le Texte des Euangiles, & ſur peine d'Excommunication & de damnation eternelle, que ie ſuis entré dans cette ſainte Ligue Catholique, ſuiuant la forme de l'écrit qu'on vient de me lire: & que ie l'ay fait fidellement & ſincerement, en intention, ou de commander ou d'obeir, & de ſeruir comme il me ſera enioint; Et promets ſur ma vie, & ſur mon honneur, de m'y conſeruer iuſques à la derniere goutte de mon ſang, ſans m'en departir, ny ſans y contreuenir, pour quelque commandement, pretexte, excuſe, ou ſuiet qui s'en puiſſe preſenter.

Les Seigneurs de Guiſe attirent par ces Articles l'authorité Royale, ſur le Chef de cette Vnion.

Les coppies de cét Eſcrit, fait auec tant d'artifice par les Seigneurs de Guiſe; qu'encore qu'en apparence ils témoignaſſent de vouloir obeyr au Roy, & le maintenir; ſi eſt-ce qu'en effet ils luy oſtoient toute l'obeyſſance & toute l'authorité, pour la tranſmettre au Chef de leur Vnion; eſtoient diſtribuées auec grande circonſpection par des perſonnes fort rafinées, & qui faiſoient leurs plus fortes paſſions des intereſts de ces Princes. A quoy ils s'employoient auec tant de ruſe, qu'ils ſe donnoient inſenſiblement entrée par tout, ſans qu'on peuſt ſçauoir comment. Tellement que par ces ſecrettes pratiques, faiſant vn tres-grand progrez, pource que l'vſage & la couſtume auoient diſpoſé les eſprits au deſir des nouueautez, il leur fut facile enfin, ſans vn long delay, de reduire en vn meſme corps tous ceux

Il gaignent les peuples par les artifices de leurs Agens.

que

que par zele de Religion, ou par dependance d'interests, ou par vn desir de choses nouuelles, ou pour leur inimitié contre les Chefs Huguenots, ils iugeoient pouuoir estre attirez à leur Ligue. Mais dautant que pour trouuer moyen d'entretenir, & de conseruer le corps de cette Vnion, l'argent estoit necessaire, de mesme que pour le mettre à couuert, & le défendre, si le Roy l'attaquoit, il falloit auoir la protection d'vne personne extrémement puissante, & de tres-grande authorité; Les Seigneurs de Guise portãt la veuë hors du Royaume, iugerent que pour leur propre défense, & pour celle de la Religiõ, il leur deuoit être aussi bien permis de se seruir de la faueur & du bras des Princes estrangers, comme il l'auoit esté aux Huguenots d'employer les Armes des Princes Protestans, & de recourir à la Reyne d'Angleterre. Ils commencerent donc à faire briguer secrettement la protection de Rome, & en Espagne vn secours d'argent, & de gens de Guerre, & trouuerent en l'vn & en l'autre de ces lieux, les Esprits assez disposez à leur accorder ce qu'ils desiroient. Car le déplaisir & l'apprehension qu'auoit le Pape de la Paix concluë auec les Huguenots, luy faisoient volontiers prester l'oreille aux choses qu'il jugeoit propres à estre oppoſées à leur establissement. Quant au Roy Catholique, il auoit déja conceu de la ialousie de ce que les desseins du Duc d'Alençon s'en alloient enfin passer leur fougue au Païs-bas, & que le Roy pour éteindre le feu en sa propre Maison, le laissoit allumer dans celle d'autruy. Ce qui estoit cause, qu'il contribuoit volontiers aux pratiques de ceux qui tâchoient de renouueller la guerre en

1576.

& pensent aux moyens de trouuer dequoy faire subsister la Ligue.

Leurs secrettes brigues à Rome, & en Espagne, pour auoir de la protection, & du secours.

Apprehension du Pape, & ialousie du Roy Catholique.

1576. France dautant qu'il se promettoit encore que les partialitez de ce Royaume luy pourroient vn iour ouurir vne entrée à quelque plus grande occasion, & maintenir cependant la Paix & la tranquilité dans ses Estats. Nicolas de Pellevé, ancien confident de la Maison de Guise, traitoit alors à Rome, & negocioit les interests de cette Vnion, à laquelle donnoit vne audiance tres-fauorable Gregoire XIII. Personnage dont la candeur & l'integrité estoient merueilleuses; mais qui pour la bonté de son naturel se laissoit facilement persuader les choses, outre que de la façon qu'on luy parloit de cette Ligue, il sembloit qu'elle ne respirât autre chose que Foy, que Religion, que Charité, que Zele du bien public, que Correction & Reformation d'abus, bien qu'en effet il s'y trouuast vn mélange de passions diuerses, & d'interests particuliers. Ce qui n'estant pas inconnu à la Cour de Rome, donnoit suiet à la plus-part de ceux qui s'entretenoient d'vn si haut & si nouueau dessein, d'en attribuër la cause a l'extréme desir qu'auoient les Seigneurs de Guise de se donner vn ascendant sur les volontez du Roy, qui sans plus se seruir d'eux, ny de leur conseil, monstroit qu'il vouloit tout gouuerner à sa mode. Il y en auoit aussi qui prenant les choses d'vn autre biais, vouloiẽt qu'ils ne le fissent que pour conseruer leur propre grandeur, qu'ils auoient acquise par vne longue succession de temps, & au ec vne infinité de soins & de peines; outre qu'il s'en trouuoit encore d'autres, qui passant plus auant, possible pour la hayne qu'ils portoient à ceux de ce Party, imputoient à ces Chefs d'auoir en leur ame des desseins beau-

Nicolas de Pellevé, Agẽt à Rome pour le Party de la Ligue.

Iugemẽs diuers touchãt les Seigneurs de Guise.

coup plus vastes. Soit qu'ils fussent ou veritables, ou faux, tant y a qu'il fut publié depuis, que sous pretexte d'incapacité, de faineantise, & de mœurs dissoluës, ils pretendoient oster au Roy mesme la Couronne de France, & de la faire passer auec le temps dans la maison de Guise, que quelques-vns disoient estre descenduë en droite ligne de l'Empereur Charlemagne. Mais il ne parut pas clairement, si ce fut d'abord leur intention; ou si les occasions qui s'ensuiuirent depuis, leur fit cacher ces desseins; & comme les Huguenots en parlerent hautement, & en semerent le bruit par tout; ainsi les Seigneurs de Guise les sçeurent bien contredire, & les tenir cachez dans le profond de leur ame. Quoy qu'il en fut neantmoins, ils ne pouuoient pas nier qu'ils ne fussent poussez par de grands & de puissans interests. L'vn estoit le desplaisir de ne pouuoir gouuerner l'esprit du Roy, comme ils auoient fait celuy de Charles & de François, ses deux plus proches Predecesseurs; & l'autre, le desir d'estre Chefs du Party Catholique, projetté de long-temps par leurs Ancestres, & depuis bien aduancé par eux-mesmes. A quoy l'on en pouuoit adiouster vn troisiéme; à sçauoir la necessité de s'opposer aux desseins du Roy, qu'ils voyoient manifestement butter à leur ruyne, pour se deliurer du joug des Factions. 1576.

Ils sont accusez par quelques-vns de vouloir vsurper la Couronne.

Fondemens de leur dessein.

Le Pape se montre enclin, mais irresolu à approuue. la Ligue.

Ces interests ne se pouuant du tout cacher au Pape, pource que la Cour de Rome, habile à iuger des choses, les connoissoit assez, le rendoient d'autant plus retenu à resoudre là-dessus, qu'il estoit sollicité d'y apporter son consentement, par l'apparent & manifeste sujet de

1576. conseruer la Religion. Mais tandis qu'il se traittoit à Rome d'approuuer la Ligue, & que le Pape y estoit enclin, bien que toutesfois irresolu, cette affaire ne trouua point de repugnance à la Cour d'Espagne : aussi à vray dire les propositions en estoient telles, que le Roy Catholique deuoit plustost desirer qu'on soûmist la Ligue à sa protection, que de se faire long-temps prier, pour accorder les requestes qu'on luy faisoit auecque tant d'efficace. Car asseurément c'étoit vne porte qui luy ouuroit vne entrée, non seulement à la securité de ses Estats propres, mais encore à de grandes esperances de conqueste, ou du moins à tenir occupée & en diuision, la puissance du Roy de France, contre laquelle la Couronne d'Espagne auoit eu de longues & opiniastres querelles à deméler. Ces pratiques n'échappoient point à la connoissance du Roy, principalement celles qui se tramoient dans son Royaume, qui luy estoient declarées par la Reyne Mere, & par ses plus secrets Confidens. Le Comte de Rets l'auoit particulierement auerty, que de Vins traittoit cette Ligue en Prouence ; & le Prince de Condé luy auoit de mesme enuoyé Montaut, pour luy donner auis de l'Vnion de ceux de Poictou ; Outre qu'en ce mesme temps fut pris & arresté par les chemins Nicolas Dauid, Aduocat au Parlement de Paris, qui dit que les Seigneurs de Guise l'enuoyoient à Rome, pour y traitter de cette affaire. Sur ces entrefaites les Huguenots semerent quelques Libelles, qui sous le tiltre d'vne commission donnée à celuy-cy, contenoient les desseins de la Ligue Catholique, qu'ils rapportoient à cette fin principale de s'emparer de la Couronne,

Le Roy d'Espagne la protege, & pourquoy.

Pratiques de la Ligue declarées au Roy.

Declaration de Nicolas Dauid.

1576.

Mais ils estoient pleins de tant de fables, d'impertinences, & de choses si peu croyables, qu'il n'y eut personne qui ne jugeast qu'elles auoient esté malicieusement feintes & publiées, pour decrediter & rendre ensemble odieux & suspects les Seigneurs de Guise. Aussi, outre qu'ils nierent absolument le contenu de ces Commissions, & qu'ils voulurent que ce Nicolas Dauid, en cas qu'on l'en eût trouué saisi, fust traitté de fol & de forcené, ils se seruirent encore de la plume de leurs Partisans, pour écrire contre ces faux bruits, faisant voir que ce n'estoient qu'absurditez éloignées de toute apparence de verité. Mais cette fausseté, qui passoit vniuersellement pour telle, ne causa pas de si grands soupçons au Roy, que luy en donnerent les Lettres de S. Goart, son Ambassadeur en Espagne, qui l'auertit d'auoir découuert que certains François Catholiques & Confederez, traittoient secrettement quelques affaires en cette Cour. Mais soit qu'on ne pût pas tout à la fois pouruoir à tant de desordres, qui arriuoient tous les jours, & que pour remedier aux plus pressans, on fût contraint de negliger ceux qui sembloient en leur commencement estre les moins importãs; soit que le Roy fût amoureux & jaloux tout ensemble de ses desseins qu'il tenoit cachez; & que pour faire & aplanir vn chemin aux choses futures, il dédaignast le danger des presentes; tant y a qu'il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine, se promettant de couper chemin tout d'vn coup aux entrepriſes qui se brassoient. Ainsi, quoy qu'il fust tres-asseuré de ces traitez & de ces pratiques, il est certain neantmoins que non seulement il n'y oppoſoit aucun obstacle, mais qu'il

Libelles publiez par les Huguenots, cõtre les Seigneurs de Guise, qui en découurent la fausseté, par la réponse qu'ils y fõt faire.

Aduis dõné au Roy par son Ambassadeur en Espagne.

Raisons pour lesquelles le Roy fait semblant de ne se soucier pas beaucoup des pratiques de la Ligue.

1576. sẽbloit encore n'auoir pas desagreable qu'vne Faction choquast l'autre : Par où il se proposoit que dans leurs communs dommages, il demeureroit Arbitre & Maistre tout ensemble, & qu'il profiteroit ainsi de la foiblesse qu'eux mesmes en se persecutant se seroient procurée. D'ailleurs, il luy sembloit fort à propos que ce ressentiment des Catholiques, si vniuersel, & si puissant, luy fournit vn sujet de rompre les conditions de Paix, qu'il auoit accordées ; & que le Monde iugeast, que cela ne se faisoit ny par sa propre election, ny pour l'auoir ainsi projetté au commencement, mais du commun accord de ses Subjets ; au bien & à l'inclination desquels, comme leur Maistre & leur Pere, il deuoit auoir beaucoup plus d'égard, qu'au profit des Rebelles, ennemis de toute obeyssance : A cause dequoy il ne souffroit pas seulement que l'on continuast toutes ces intrigues de la Ligue, mais par des actions ambiguës, des paroles obscures, & des responses, qui pouuoient estre diuersement expliquées, il faisoit presque croire que toutes ces choses s'executoient par son ordre, & par la permission qu'il en donnoit. Mais si le Roy, resolu de ne point obseruer les Articles de la Paix, se proposoit de se seruir de cette commodité, le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, estoient encore bien plus disposez à s'en preualoir ; & desirant que le Duc d'Alençon ne fut plus de leur Faction, pretendoient de ne laisser passer aucune occasion d'allumer la Guerre, sur laquelle ils esperoient fonder leur propre grandeur. Aussi le Roy de Nauarre s'étant souuent plaint au Roy & à la Reyne, qu'on auoit oublié dans les Articles de la Paix de-

Intentiõs secrettes du Roy de Nauarre, & du Prince de Condé.

Plaintes de l'vn & de l'autre ;

parler de ses interests, & le Prince de Condé, qu'il n'estoit point encore en possession ny du Gouuernement de Picardie, ny de la Ville de Peronne, se formalisoient fort en leur ame de voir que le Roy les payoit toûjours de longs delays, & qu'enfin il auoit remis l'affaire à ce qu'en resoudroient les Estats. Prenant donc leur temps maintenant, sur ce nouuel incident de la Ligue, ils redoubloient plus fort que iamais leurs demandes & leurs plaintes, disant qu'ils ne pouuoient plus demeurer dans l'incertitude de leur condition presente, pendant que leurs ennemis assembloient leurs forces pour les perdre entierement. D'où il aduint que le Roy importuné de ces plaintes, proposa plustost pour amuser le Prince, que pour aucune enuie qu'il eut de le faire, de luy donner au lieu de Peronne, & du Gouuernement de Picardie, S. Iean d'Angely, & Cognac, places situées au mesme endroit où estoient les forces des Huguenots. Mais luy sans attendre qu'on les luy eut consignées, s'en fit maistre tout à coup; & apres vn si bon commencement ayant mandé le sieur de Mirebeau, sous ombre d'auoir à traiter auec luy de quelques affaires, le contraignit de luy mettre entre les mains Broüage, place extrémement commode, tant pour estre située sur le bord de l'Ocean, que pour la merueilleuse abondance de ses salines, dont il se retire sans cesse de grands profits. Il mit dedans vne grosse Garnison de gens de guerre ses dépendans, & en donna le commandement à Montaut, l'ayant pourueuë de munitions, & fortifiée auec vn grand soin. Il ne se contenta pas de cela, mais poursuiuant toûjours son dessein par le moyen de ses Partisans,

1576.

Offres du Roy au Prince de Condé,

qui se fait maistre de Broüage,

1576. & de plusieurs autres places.

il fit si bien qu'en quelques semaines il se rendit Maistre de Pont, de Royan, de Talemont, de Maran, & de plusieurs autres places dans la Xaintonge, grandement considerables. Mais le Roy de Nauarre, qui auec plus de prudence s'estoit disposé à l'execution de plus hauts desseins, se seruoit ainsi de l'audace & de la promptitude du Prince de Condé, dans les choses où il estoit besoin d'employer la violence & la force, tandis qu'auec vne grande moderation, à laquelle il estoit fort enclin, & par nature & par choix, il s'emparoit peu à peu des principales Villes de la Prouince dont il estoit Gouuerneur. En quoy neantmoins il témoignoit, & par ses paroles & par ses actions, vne grande douceur à l'endroit des Catholiques, vne singuliere veneratiõ enuers la personne du Roy, vn merueilleux desir de contribuer à la Fortune d'vn chacun, & vn déplaisir extréme de tant d'incommoditez, qu'il estoit contraint d'apporter au païs, à cause de cette guerre. Cependant par le moyen de cette accortise & de cette adresse, ayant attiré à luy ceux du Perigord, comme encore les Villes de Loudun, d'Agen, de la Gannache, & plusieurs autres lieux de moindre importance, il possedoit presque tout ce païs-là, horsmis Bordeaux, où il y a Parlement, & dont les habitans auoient toûjours refusé de se declarer pour luy. Il ne se rebutoit point pourtant apres plusieurs refus, & tâchoit tantôt de les amadoüer par des propositions obligeantes qu'il leur faisoit faire, tantost de les asseurer par quantité de promesses, se disant du tout éloigné de l'animosité des Factions, & des cruautez que les autres auoient exercées durant les guerres ciuiles. A quoy

Grande moderation du Roy de Nauarre,

& son accortise à gagner les peuples:

Son industrie pour attirer ceux de Bordeaux.

Il adiouſtoit, que cela ſe voyoit aſſez clairement, en ce qu'il auoit de ſon bon gré reſtably la Religion Catholique dans les lieux de ſon propre Domaine, d'où la Reyne ſa Mere l'auoit oſté. Outre qu'il ne témoignoit pas moins de modeſtie & de reſpect aux Eccleſiaſtiques, que de bonne volonté pour les intereſts de la Religion, dont il ne traitoit iamais que les declarations n'en fuſſent aduantageuſes & fauorables. Ainſi, ſoit qu'il le fiſt par adreſſe, ſoit que cette adreſſe, comme il arriue ſouuent, fuſt plus naturelle qu'artificieuſe, tant y a que par ce moyen il ſe mit ſi bien dans l'eſprit des peuples, qu'il éloigna de luy toute cette haine qu'ils auoient accouſtumé de porter aux autres Chefs de cette Faction, les tenant pour ennemis du bien public. Or dautant qu'il deſiroit la reduire en vn corps, à l'exemple des Catholiques, qui s'efforçoient d'en faire toûjours de meſme de leur Party; Comme il eut obtenu permiſſion de ceux de la Rochelle d'entrer dans leur Ville, où il iugeoit neceſſaire qu'il ſe fiſt conſiderer comme Chef, il ſceut ſi bien manier les affections d'vn chacun, qu'ayant appriuoiſé les eſprits des habitans, pleins de ſoupçons & peu diſpoſez à ſe fier à qui que ce fuſt; à la fin, de leur commun conſentement, & de celuy de toutes les autres Villes Huguenottes, dont les Deputez s'eſtoient aſſemblez en celle-cy, il ſe fit declarer Chef & Protecteur de ce Party-là, & le Prince de Condé ſon Lieutenant General, Charge qu'il exerça auec tant de moderation & de ſincerité enuers les ſiens, qu'outre qu'il en gagna les inclinations & les volontez, il s'acquit encore parmy eux vne authorité fort libre, &

1576.

Il deſire de reduire en vn corps ſõ Party.

dont il eſt declaré Chef.

1576. grandement absoluë, qu'il n'euſt possible iamais gagné autrement parmy tant de Pretendans, & tant de soupçons. Car il est à croire que le Prince de Condé, le Maréchal d'Anuille, & possible encore la Noüe, ou le Seigneur de Rohan, ne l'auroient pas reconnu si facilement, si outre son nom & sa qualité de Prince du Sang, ils n'eussent esté contraints de ceder à l'adresse qu'il auoit à commander, & à la bien-veillance des peuples. Comme il se vid donc Chef du Party, & qu'il en estoit particulierement obligé aux Rochelois, il voulut faire en sorte de leur oster tout suiet de mécontentement. Et dautant qu'il connoissoit qu'eux-mesmes par dessus tous les autres se défioient de Feruaques, qu'ils tenoient pour vn homme d'intrigue, & peu asseuré, & que pour leur propre bien ils desiroient que les Seigneurs de Rohan, Moüy, la Noüe, Languiran, & autres vieux Confidens eussent les premieres Places, tant en leur Conseil, que dans les Charges, ou Militaires, ou autres, il se seruit de l'adresse que nous auons dit cy-dessus, pour luy donner occasion de se retirer. A quoy l'incita possible plus particulierement son Escuyer d'Aubigny, qui l'asseura d'auoir découuert, qu'vn peu auant leur partement de la Cour, le mesme Feruaques en auoit declaré le dessein au Roy, & qu'on auoit negligé de les arrester, pource que sa Maiesté ne pouuoit adjouster foy à ses paroles, tant il auoit mauuaise opinion de luy. Ainsi le Roy de Nauarre n'ayant admis en son Conseil que des hommes qu'on estimoit fideles & gens de bien, osta non seulement tout suiet de défiance aux Rochelois, & à ceux des Prouinces voisines,

& reconnu par les Principaux.

Il fait retirer Feruaques, pour obliger les Rochelois;

y est incité par d'Aubigny,

n'admet en son Conseil que des personnes fideles,

qui apprehendoient qu'il ne conuertist sa puissance en vne domination tyrannique, mais il se conserua mesme l'affection & les volontez de la pluspart des Catholiques, qui estoient tous disposez à le seruir, & à le suiure, pourueu qu'ils le peussent maintenir dans la liberté de viure en la Religion où leurs Peres auoient vescu. Luy-mesme encore interposa son authorité à moyenner enuers les Rochelois, qu'ils permissent dans leur Ville l'exercice de la Religion Catholique, & voulut mesme auant qu'en partir, que la Messe fust dite en vne petite Eglise, où assisterent plusieurs; D'où il s'ensuiuoit, que comme ces choses, où la courtoisie des paroles, & la modestie des actions se rencontroient ensemble, luy gagnoient les affections de tous ceux de son Party, aussi esteignoient-elles la haine que les Seigneurs de Guise taschoient d'allumer contre luy, parmy les personnes de toutes conditions, en le voulant faire passer pour Relaps, & pour Apostat. 1576.

& s'employe pour les Catholiques.

Le Roy cependant en ce desordre de toutes choses, & dans vn si miserable estat de sa Couronne, à laquelle il voyoit que les Politiques, & les Huguenots, faisoient ouuertement la Guerre, & les Catholiques en secret, par le moyen des embûches de la Ligue, conceut vne grande esperance d'acheminer ses affaires au poinct où il les desiroit, par l'entremise des Estats. Pour cét effet il prit vn extrême soin de les faire assembler dans la Ville de Blois, où il arriua le dixiéme Nouembre, auec la Reyne sa Mere, & son Frere le Duc d'Alençon. Il hasta par ses Lettres les Deputez des Prouinces de s'y rendre prompte-

Le Roy continuë d'acheminer ses desseins.

arriue à Blois.

1576. ment & les ſollicita ſi bien, que l'ouuerture en fut faite ſolemnellement le ſixiéme iour de Decembre. Le Roy ſuiuant ſes deſſeins deſiroit fort que par le moyen de ces Eſtats, il s'eſtabliſt vne Paix durable & vniuerſelle, dont on ne ſe pût dédire apres auoir eſté confirmée du commun conſentement de toute la Nation. Par où il ſe promettoit que pour n'eſtre point interrompuë, elle feroit oublier aux deux partys, leurs animoſitez & leurs intereſts, & luy donneroit moyen cependant d'executer ſon deſſein qui eſtoit de dépoüiller l'vn & l'autre, & de credit & de forces. Il eſperoit encore que la Paix ſeroit promptement embraſſée par tous les trois Eſtats du Royaume. Car cette Guerre où les Eccleſiaſtiques eſtoient plus intereſſez que les autres, les obligeoit par conſequent d'y contribuer des ſommes notables. Quant à la Nobleſſe elle n'eſtoit pas moins ennuyée de la fatigue, que des dépenſes qu'il luy auoit fallu faire par le paſſé; Et pour le regard du Peuple, outre qu'il eſtoit foulé par des Impoſts continuels, par des Tailles inſupportables, & par des contributions exceſſiues, il ſe voyoit encore ſoûmis, ſoit aux champs par les courſes des Soldats, ſoit dans les Villes par l'interruption du commerce, à tous les dommages de la Guerre; ſi bien que pour s'en exempter il ſembloit deſirer la Paix ardammẽt, & en eſtre impatient. Auec ce deſſein & cette eſperance, le Roy voyant aſſemblez tous les Ordres des Eſtats, fit vne Harangue, par laquelle en termes graues & ſerieux, il ſe mit à déplorer la miſerable condition où la France, autrefois ſi forte & ſi floriſſante, eſtoit maintenant reduite. Il remonſtra; Que chaque

y fait tenir les Eſtats.

& ſe propoſe pour pluſieurs raiſons d'établir vne Paix aſſurée.

notables dommages cauſez par la Guerre aux trois Ordres du Royaume.

Harangue du Roy,

& ſa remonſtrance aux Eſtats.

partie d'vne si grande Monarchie à present décheuë de sa grandeur & de sa premiere prosperité, se voyoit manifestement dans vn labyrinthe de partialitez raualée au dernier poinct, & en vn estat funeste, ruyneux, & tout à fait deplorable; Que les François auoient entierement perdu cette obeyssance & cette veneration, dont ils auoient touſiours fait vne profession si expresse & si particuliere enuers la Maiesté Royale; Que l'vnion de cette Charité qui s'entretient ordinairement parmy les gens de bien, pour l'ardent amour qu'ils portent à leur Patrie, estoit maintenant rompuë par la violence des haines secrettes, & des animositez continuées; Que durant le cours de plusieurs années, l'insolence des Guerres Ciuiles auoit osté le respect à la Iustice, foulé aux pieds la crainte des Magistrats, & corrompu l'integrité des mœurs; Qu'ils n'ignoroient pas qu'on attribuoit d'ordinaire au mauuais Gouuernement du Prince, toutes les calamitez & les miseres du Peuple; Mais que pourtant de ce costé-là il se sentoit la Conscience fort nette, & ne doutoit point que ceux qui en voudroient iuger sainement, ne le déchargeassent de toute faute, quand ils viendroient à considerer que le Roy deffunt son Frere & luy, estoient encore en bas âge à la naissance de ce mal; Que tout le monde sçauoit assez combien la Reyne sa Mere auoit pris de peine, pour couper chemin à ses malheurs, dont on connoissoit trop bien la source; Qu'on deuoit à ses precautions, à sa constance & à la grandeur de son courage, la conseruation du Royaume, & de l'Heredité de ses Enfans que l'on auoit si fort combattuë, & par 1576.

1576. de ſecrettes embuſches, & à Guerre ouuerte; Que ſi elle même par ſa vertu n'auoit pû éteindre en ces commencemens vn mal ſi cruel & ſi violent, poſſible que Dieu l'auoit ainſi permis pour chaſtier enſemble les pechez du Prince, & ceux de ſon Peuple; Qu'on n'ignoroit point non plus ce qu'il auoit fait de ſon coſté pour remedier à tous ces deſordres, & en arracher les racines; Que ſous le Regne du Roy ſon Frere, il auoit mis la main à l'eſpée auec des ſuccez victorieux qui n'eſtoient point inconnus au monde; quoy que l'experience euſt fait voir que l'effuſion du ſang affoibliſſoit bien la force du mal, mais qu'elle n'en oſtoit pas la malignité, ny la violence; Que la Religion meſme qui prend ſon meilleur aliment de la Paix, auoit receu vn tel échec de la Guerre Ciuile & inteſtine, qu'il ſe voyoit tous les iours, qu'au lieu de regagner les Ames des Deuoyez par des remedes violens, l'on expoſoit celles des Fideles en grand danger de ſe perdre; Qu'à raiſon de ces choſes, auant qu'il s'en allaſt en Pologne, il auoit taſché de faire vne Treve qui ſeruiſt d'acheminement à la Paix, & que Dieu l'ayant depuis appellé à la Couronne, il s'eſtoit efforcé par tous moyens de mettre ſon Royaume en repos; Qu'il auoit pour cet effet aſſemblé les Eſtats, afin de trouuer quelque moyen par le Conſeil de ſes bons & fideles Suiets, d'arreſter les miſeres preſentes qu'il deſiroit voir finies, ou que ſes iours luy fuſſent retranchez au milieu de leur courſe; Qu'il eſtoit temps que tout le monde penſaſt à trouuer quelque remede ſalutaire, par le moyen duquel faiſant ceſſer les haines reciproques, les partialitez, les diuiſions & les guerres, l'on pût

auec moderation & douceur rétablir en son entier la pureté de la Religion, remettre dans les cœurs l'obeyssance & la veneration, reduire la Iustice en son premier lustre, purger les vices, ou les bannir tout à fait, empescher les pernicieuses licences, & r'appeller l'ancienne candeur & integrité de mœurs; Qu'on donnast enfin quelque relasche aux dangers du Clergé, aux trauaux de la Noblesse & aux souffrances du peuple; Sinon qu'à son grand regret on seroit contraint par les voyes de la Guerre, non seulement de les continuer, mais de les accroistre encore, & de les multiplier iusqu'à l'infiny; Qu'apres auoir bien pensé aux moyens de procurer le bon-heur de l'Estat, il n'en auoit point trouué de plus puissans ny de plus certains que ceux qu'il falloit attendre d'vne bonne Paix & bien assurée; Qu'il estoit prest neantmoins d'ouyr les raisons qu'on alegueroit au contraire, & les autres expediens qui seroient proposez là dessus, afin de choisir les meilleurs, les plus faciles & les plus profitables. Et partant qu'en cette Assemblée il exhortoit de tout son cœur chacun en son particulier, de mettre à part ses passions & mesme ses interests pour s'étudier à proposer sainement les conditions & les expediens qu'on iugeroit les plus propres à soulager l'Estat & appaiser les troubles du Royaume; Qu'au reste, comme il estoit bien aise qu'on deliberast de toutes choses en commun, aussi estoit il tres resolu de faire obseruer ponctuellement tout ce qui seroit conclud dans l'assemblée. 1576.

Principal point de la Harangue du Chancelier aux Estats,

Apres ce discours du Roy, le Chancelier de Birague prit la parole; & par vne plus longue Harangue qu'il fit, il remonstra les mesmes

1576. choſes. Surquoy il conclud ; Que puis que la merueilleuſe prudence de la Reyne Mere, & pareillement la valeur & la generoſité du Roy, auoient preſerué la France iuſques alors, au milieu de tant de troubles & de dangers, tous ceux des Eſtats deuoient dire leurs ſentimens en commun, & chacun en ſon particulier eſſayer de propoſer des choſes qui fuſſent également vtiles & commodes, par le moyen deſquelles on pût ſoulager le Royaume des miſeres paſſées, & le guarantir des maux à venir. Les Eſtats loüerent & remercierent ſeparémẽt les bons aduis, & les ſaines intentions du Roy, n'y ayant perſonne qui ne promît d'agir franchement, & auec toute ſorte de fidelité. Mais bien qu'en cette premiere ouuerture, l'intention de ſa Majeſté, & celle des Eſtats ſemblaſſent eſtre pareilles, ſi eſt-ce qu'en effet elles eſtoient fort differentes, pource que la pluſpart des Deputez des Prouinces, eſtoient du nombre de ceux qui auoient ſigné la Ligue ; & ne faiſoient rien par conſequẽt que par le conſeil & par l'ordre exprés du Duc de Guiſe. Mais dautant qu'il ſe trouuoit abſent, il auoit enuoyé à ſa place le Duc de Mayene ſon frere, Pierre d'Eſpinac, Archeueſque de Lyon, le Baron de Seneſçay, & pluſieurs autres ſes dépendans ; à cauſe dequoy les Deputez, auſquels il appartenoit de propoſer les affaires, & meſme d'en deliberer, eſtoient reſolus pour la pluſpart, non ſeulement de moderer les Articles de la derniere Paix, ſçachant que le Roy s'y ſeroit tres-volontiers accordé, mais de les rompre entierement, & de renouueller plus fort qu'auparauant la guerre auecque les Huguenots, qui voyant deſia les conuentions rõpuës,

qui remercient le Roy de ſes bons aduis.

Intentiõs du Roy & des Eſtats, bien differentes, & pourquoy.

Principaux Confidés du Duc du Guiſe.

Les Deputez Catholiques propoſent de renouueller la guerre contre les Huguenots.

ſe

se tenoient sur l'aduantage des Armes. Mais comme ce n'estoit pas là l'intention du Roy, les Deputez qui l'auoiét compriſe par plusieurs signes, principalement par son discours, & qui apprehendoient que par sa puissance, il ne rendist vains & ridicules leurs desseins & leurs efforts, toutes les fois qu'il auroit à faire luy seul quelque deliberation, taſcherent adroitement de luy oſter le moyen de resoudre sur les propositions, & de les reduire à vn certain nombre de personnes assemblées, qui auroient puissance d'en ordonner diffinitiuement sans en pouuoir appeller. Et partant, les Deputez de la Nobleſſe, & les Eccleſiaſtiques, partie de leur consentement propre, partie par leur silence, resolurent de ne point disputer ouuertement, si les Estats estoient au dessus du Roy (queſtion tres-ancienne, bien que reprouuée par la coustume obseruée à les tenir, & toûjours éludée & renduë vaine par l'authorité du Roy;) mais de supplier sa Maieſté, que pour dépeſcher les affaires, auec la satisfaction vniuerselle, il luy pluſt élire vn nombre de Iuges, qui ne fuſſent point ſuſpects aux Eſtats, & qu'ils oüiſſent tous conſecutiuement, auec douze des meſmes Deputez, les propoſitions de chaque Ordre, auecque pouuoir d'en reſoudre, à condition que tout ce qui du conſentement des Iuges ſeroit ordonné, auroit force & vigueur de Loy, ſans qu'on le puſt contredire, ny reuoquer. Le Roy connut auſſitoſt combien eſtoit importante cette demande des Deputez; & quoy qu'en ſon ame il fuſt grandement faſché de voir qu'on taſchoit de luy oſter vne puiſſance, qui luy appartenoit naturellement, & que le Roy libre qu'il

1576.

Leurs artifices, au deſauantage du Roy.

& la requeſte qu'ils luy font.

1576. eſtoit, on le vouloit reduire à eſtre vaſſal de ſes propres Sujets ; neantmoins ſe monſtrant d'autant plus adroit à vaincre cette tempeſte, que la force en eſtoit grande, il répondit paiſiblement ; Que toutes les fois que les Eſtats feroient leurs propoſitions, & leurs demandes, il écouteroit à l'heure meſme, & ſans vſer de remiſe, les douze Deputez, qu'il leur permettoit de nommer ; & qu'apres qu'on auroit examiné leurs raiſons en ſon Conſeil, il ne manqueroit pas d'y répondre, ny de pouruoir à ce qu'il faudroit pour la ſatisfaction de tous ; Qu'au reſte, afin que chacun en ſon particulier fuſt encore plus content, il nommeroit aux Eſtats ceux dont ſeroit compoſé ſon Conſeil, pour leur donner à connoiſtre la qualité des perſonnes, par l'aduis deſquelles il ſe vouloit gouuerner, ce qu'il eſtoit bien aiſe de faire, à l'imitation de quelqu'vn de ſes Predeceſſeurs ; Mais que de tenir pour ferme & inuiolable ce que d'autres que luy ordonneroient, c'eſtoit vne choſe à laquelle il ne pouuoit aucunement conſentir, ſe trouuant contraire à ce que ſes Deuanciers auoient de tout temps obſerué. Les Eſtats exclus de cette eſperance, & de pouuoir iamais venir à bout de leur intention, puis qu'on auoit reconnu l'artifice de leur demande, eurent recours á vn expedient nouueau ; qui fut de propoſer qu'auant toute autre choſe, on decidaſt le point de la Religion ; Car preſuppoſé qu'on ne receut que la Catholique, à quoy ny le Roy, ny les Deputez n'auroient pas la hardieſſe de s'oppoſer, bien qu'il y en eut pluſieurs qui dans leur ame fuſſent de contraire auis, toute eſperance de Paix ſeroit

Genereuſe réponſe du Roy.

Nouuelle propoſition des Deputez des trois Ordres.

oſtée à meſme temps, & la Guerre declarée aux Huguenots. A raiſon dequoy; ſuiuant la propoſition que fit l'Archeueſque de Lyon pour les Eccleſiaſtiques, & celle que le Baron de Seneſçay mit en auant pour la Nobleſſe; le tout du conſentement de Pierre Verſoris, l'vn des principaux Deputez du Tiers-Eſtat, homme qui dépendoit entierement de la Maiſon de Guiſe, & qui eſtoit des principaux Confidens de la Ligue; les Eccleſiaſtiques demeurerent d'accord, qu'on eut à faire inſtance au Roy, de deffendre l'exercice de toute autre Religion que la Catholique Romaine, & de reduire à viure ſelon ſes couſtumes tous les peuples qui ſe trouueroient ſoumis au Domaine de la Couronne. Cette meſme opinion fut ſuiuie de pluſieurs d'entre la Nobleſſe, qui donnoient leur voix à la volonté des autres, quoy que neantmoins il y en eut quantité dans cét Ordre, qui s'oppoſerent, non pas à l'integrité de la Foy Catholique Romaine, mais à la propoſition de prendre les Armes; voulant bien que l'on conſeruaſt la Religion, & qu'on fiſt en ſorte de remettre les Deuoyez dans le bon chemin, pourueu que cela ſe fiſt par d'autres moyens, que par ceux de la Guerre. Le Tiers-Eſtat fut encore de cét aduis, pource que le Peuple, c'eſt à dire les Marchands, les Laboureurs, & les Artiſans, ſe reſſentoient principalement des frais & des charges de la Guerre. En effet, cette opinion preualut ſi fort, que quelques-vns des Deputez, leſquels en leur particulier profitoient des troubles, & qui pour eſtre intereſſez auec les Chefs de la Ligue, s'opiniaſtroient à ſuiure le ſentiment des Prelats, ne pû-

1576.

Aduis des Eccleſiaſtiques.

Propoſition de renoueller la guerre,

rejettée par la pluſpart de la Nobleſſe;

& par le Tiers-Eſtat.

1576. rent iamais en faire dédire ceux qui l'auoient proposée. Car Iean Bodin, homme celebre en Doctrine, & grand Politique, Deputé pour le Tiers-Estat du Vermandois, & secrettement induit par le Roy à contredire les Ecclesiastiques en ce point particulier, s'étendit au large sur cette matiere; & par son discours à l'Assemblée, luy remonstra combien ruyneuse & funeste seroit la prise des Armes, rapportant à ce propos tous les dangers, & tous les maux du passé; chose qui fit vne tres-grande impression dans les esprits du Tiers-Estat, & qui en eust fait vne semblable encore parmy ceux des autres Ordres, si les Consciences eussent esté libres tout à fait, & droites au point où il falloit. Mais dautant qu'on auoit affaire à des hommes, qui outre leur zele enuers la Foy, auoient encore obligé & assuietty leurs opinions au vouloir d'autruy, il fut auisé par la pluralité des voix, de faire instance au Roy; Qu'en quelque façon que ce fust, l'on conseruast seule dans le Royaume la Religion Catholique, & que tout commerce auec les Huguenots fust pour iamais banny du Royaume; Ce qui n'empescha pas toutesfois, que Bodin n'obtint qu'aux Cahiers du Tiers-Estat, ne fussent inserées certaines paroles, par où il estoit monstré, qu'on desiroit bien l'vnion de la Foy, pourueu que cela se fist sans aucun bruit d'Armes, ny sans necessité de faire la guerre.

Iean Bodin contredit les Ecclesiastiques.

& harangue en faueur de la Paix.

Nouuelle instance faite au Roy;

Cette deliberation estant proposée au Roy, qui auoit déja penetré dans les secrettes pratiques de l'Assemblée, le fit resoudre de ne s'y point opposer à l'auenir, connoissant bien qu'il auoit contre luy la pluralité des voix.

qui se resout de ne s'y point opposer;

mais de tromper les propositions des Deputez, pource qu'il iugeoit qu'en les contrediſant, il attireroit ſur luy ces meſmes Armes de la Ligue Catholique, qui s'appreſtoient maintenant contre les Huguenots. Cela fut cauſe que cherchant obliquement d'empeſcher cette reſolution, il s'aduiſa de propoſer & de perſuader aux Eſtats, qu'auant que la conclure, il falloit enuoyer des hommes exprés au Roy de Nauarre, au Prince de Condé, & au Maréchal d'Anville, afin que par des raiſons eſſentielles & vrayes, ils s'étudiaſſent à les reduire à la volonté des Eſtats, & à ne point renouueller les funeſtes & déplorables accidens qui s'eſtoient paſſez aux dernieres guerres. D'où il eſperoit que par ce delay, il trouueroit quelque remede à l'opiniaſtre deſſein qu'auoient la pluſpart des Deputez. L'on enuoya pour cét effet au Roy de Nauarre l'Archeueſque de Vienne, le ſieur de Rubempré, & le Threſorier Ménager; Au Prince de Condé, l'Eueſque d'Autun, Montmorin, & Pierre Rat; Et à d'Anville, l'Eueſque du Puy, Rochefort, & l'Aduocat Tolé, auec ordre exprés d'apprendre la derniere deliberation d'vn chacun. Cependant le Roy de Nauarre, bien aduerty de l'intention des Eſtats, & preuoyant la rude tempeſte qui ſe preparoit contre luy, ménageoit les occaſions; & tandis qu'à Blois les affaires ſe traiſnoient en longueur, à cauſe des diuers aduis, & des obſtacles qui ſe rencontroient dans les deliberations, faiſant ſes preparatifs pour la guerre, il tâchoit auecque ſoin de leuer des hommes de toutes parts, & de s'emparer de pluſieurs places extrémement propres,

1576. & s'y oppoſe neantmoins obliquement.

L'on enuoye des Deputez au Roy de Nauarre, au Prince de Condé, & au Maréchal d'Anville.

Iudicieuſe conduite du Roy de Nauarre.

Il ſe prepare à la guerre.

1576. & commodes à la deffense & à l'entretenement de ceux de son Party. Ce qui luy auoit si bien reüssi, qu'il s'estoit fait maistre de Bazas, de Perigueux, de S. Macaire en Guyenne, de Chivré dans le Poitou, & de Quinperlé en Bretagne. En suitte dequoy, auec vne Armée plus belliqueuse que grande, il auoit mis le Siege deuant Marmande, Place considerable, sur le bord de la Garonne; & comme fort proche de Bordeaux, extrémement propre aussi à tenir assiegée cette ville-cy, seule entre les principales de la Prouince, qui faisoit le plus de resistance.

se rend maistre de plusieurs Places,

& donne audiance aux Deputez.

Les Deputez de l'Assemblée estans arriuez au Roy de Nauarre, eurent audiance de luy dans Agen, au commencement de l'an mille cinq cent soixante & dix-sept, auec de grandes demonstrations de respect & d'honneur.

1577. L'Archeuesque de Vienne s'estant mis à parler tout le premier, luy declara en termes de bienseance, la resolution que les Estats auoient prise de ne vouloir dans le Royaume de France autre Religion que la Catholique. Surquoy il l'exhorta le plus puissamment qu'il pût, de la part des trois Ordres, de se vouloir trouuer à l'Assemblée, de se reünir d'affection & d'intelligence auec le Roy son beau-frere, & de retourner dans le giron de l'Eglise pour consoler par vne si noble & si necessaire resolution, tous les Estats de la France, desquels, comme premier Prince du Sang, il n'estoit pas moins estimé que respecté; Et là-dessus, il s'estendit au large sur les commoditez de la Paix, en les opposant aux miseres & aux desolations de la Guerre. Le Roy de Nauarre, auec des paroles succintes, mais d'vn grand sens, luy

Declaration de l'Archeuesque de Vienne, de la part des Estats.

répondit ponctuellement ; Que puis que les biens de la Paix ne se trouuoient pas moins grands que les maux de la Guerre, comme les Estats les representoient, ils deuoient bien establir sincerement la Paix, veu qu'ils l'auoient déja concluë, & ne point rallumer par de nouuelles deliberations, & par la reuocation des Edicts qui s'estoient faits, les estincelles de la Guerre, lors qu'elles sembloient estre amorties ; Qu'il estoit aisé de discourir de la Religion, mais que par vne infinité de preuues on auoit trouué, qu'on ne pouuoit la destruire par les Armes, apres s'estre enracinée dans les ames ; Et partant, qu'il falloit croire que c'estoit vn conseil bien plus salutaire de donner la Paix spirituelle, afin que la temporelle s'en ensuiuist, que de s'imaginer de pouuoir conseruer la Paix exterieure, à force de troubler les Consciences, & de les tenir dans l'inquietude ; Que pour luy, il auoit touſiours creu que la Religion où il estoit né, & où il auoit esté éleué, estoit la bonne & la vraye Foy ; mais que si d'habiles hommes luy faisoient connoistre son erreur, non par la force ny par la violence, mais par de veritables raisons, il se corrigeroit bientost de sa faute, & feroit en sorte, que tous les autres qui s'y trouueroient enuelopez, changeroient comme luy de creance, pour se tenir à celle qu'on reconnoistroit pour vraye ; Qu'il prioit les Estats de ne vouloir point violenter sa Conscience, mais de se contenter de sa bonne volonté, & que si cette réponse ne suffisoit pour leur satisfaire, il attendoit de nouuelles & plus particulieres demandes ; Ausquelles pour pouuoir répondre auec plus de fondement, il feroit tenir à Montauban le plus-

1577. Réponse du Roy de Nauarre.

1576. toſt qu'il pourroit vne Aſſemblée generale de ceux de ſon Party. Mais que cependant, puis qu'il voyoit toutes choſes diſpoſées à luy faire la guerre, il eſtoit contraint de ſe tenir ſous les Armes, pour ſa propre deffenſe, & pour s'oppoſer à la ruïne, dont il paroiſſoit que ſes Ennemis le menaçoient manifeſtement. A cette réponſe du Roy de Nauarre, fut bien contraire celle du Prince de Condé; lequel ayant receu particulierement ces Agens, ne voulut ny ouurir leurs Lettres, ny les reconnoiſtre pour Deputez des Eſtats Generaux, diſant qu'on ne pouuoit ainſi nommer vne Aſſemblée où l'on n'auoit daigné mander les Deputez de quantité de Villes & de Prouinces, & où ſe traittoit de forcer les Conſciences, d'opprimer les Princes du Sang, & de violer la liberté de la Couronne, pour s'aſſuiettir à la volonté de quelques Eſtrangers, portez ardẽment à leurs propres intereſts, & dont l'ambition pernicieuſe, ne ſe pouuoit ſouffrir en aucune ſorte; Que ce qu'ils appelloient Aſſemblée, n'eſtoit plutoſt qu'vn petit amas d'hommes ſubornez, & corrompus par les Perturbateurs du repos public, & qu'il ne pouuoit par conſequent ny voir les Lettres, ny écouter ceux qui les preſentoient. A ces paroles furent preſque ſemblables, horſmis qu'il y eut vn peu plus de moderation, celles du Maréchal aux Deputez, qui le furent trouuer à Montpellier. Car leur ayant repreſenté, qu'il n'auoit pas moins à cœur qu'aucun autre la Religion Catholique, où il eſtoit né, & en laquelle il vouloit perſiſter iuſques à la mort, il adiouſta; Que de vouloir empeſcher l'exercice de la Religion qui ſe diſoit Reformée; apres l'auoir permis

Le Prince de Condé traitte mal les Deputez, & ce qu'il leur dit.

Paroles du Maréchal d'Anville.

mis par tant d'Edicts, & confirmée par tant de traittez de Paix; ce seroit chose impossible, & d'où il s'ensuiuroit que les flammes de la Guerre n'en seroient que plustost rallumées, à la ruine & desolation de tout le Royaume; Que cette affaire deuoit estre mise en deliberation dans vne Assemblée des Estats de France qui fust legitime & generale, & non pas particuliere, comme estoit celle de Blois, où il n'y auoit que les Deputez d'vn seul Party; & par ainsi qu'il protestoit de nullité, quelque chose qu'on y resolust. 1577.

Auec ces réponses, les Deputez s'en estant retournez à Blois au commencement de Fevrier, le Duc de Guise y vint de mesme pour donner couleur aux desseins de son Party, & alors il parut visiblement que l'inclination de l'Assemblée estoit d'annuller l'Edit de Pacification, & de declarer la guerre aux Huguenots. Le Roy cependant voulut proceder le plus iudicieusement qu'il pût en cette affaire, pour n'attirer sur luy la haine vniuerselle des Catholiques, comme encore afin de ne mettre sa Conscience en mauuaise odeur; & pour empescher par mesme moyen que le Pape & toute la Chrestienté ne le creussent d'intelligence auec ceux de la nouuelle Religion; ce qui eut fait apprehender que la Ligue s'armant d'elle-mesme, & sans son authorité, n'eût mis toutes choses en desordre. Pour ces considerations, iointes au conseil que luy donnerent l'Eueſque de Limoges, & le sieur de Mortilliers deux de ses principaux Confidens, il resolut (puis que par vne Guerre ouuerte il ne pouuoit détourner les desseins, ny empescher le cours de la Ligue desia trop fortement établie,) de s'en

Les Deputez retournent à Blois, où arriue le Duc de Guise.

Dessein d'annuller l'Edit de Pacification.

Le Roy se resout de se faire luy-mesme Chef de la Ligue:

1577. faire Chef & Protecteur, & d'attirer ſur ſa perſonne l'authorité qu'on pretendoit donner à celuy qu'on en vouloit faire Maiſtre abſolu hors du Royaume & dedans. Car il eſperoit que s'il pouuoit vne fois ſe rendre Chef & Directeur de cette Vnion, pour la tenir en bride, il ne manqueroit point auec le temps de remedes propres à la rompre comme vne choſe entierement oppoſée à ſes intentions. Témoignant donc vn deſir extrême de vouloir entierement abattre le Party des Huguenots, & faiſant accroire qu'il eſtoit faſché au dernier poinct de la réponſe de Princess, il trouua bon qu'en l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, & en la preſence des Seigneurs de Lorraine, fut leu & publié le meſme écrit de la Ligue Catholique, fait au plaiſir de ceux qui en eſtoient Autheurs, & meſme que l'on iuraſt d'en obſeruer le contenu. Ce qu'il voulut en ſuite eſtre receu pour vne Loy irreuocable, & fondamentale du Royaume, dont luy-meſme ſe declara Chef, & principal Protecteur, auec des proteſtations apparentes, ſuiuies de ce bruit commun : Qu'il deſiroit par toute ſorte d'efforts reduire ſes Peuples à l'vnion de la Foy, & à l'entiere obeïſſance de l'Egliſe Romaine. C'eſtoit comme cela qu'il paroit vn coup, qu'il voyoit ne pouuoir détourner par aucune reſiſtance ; mais comme il eut, durant pluſieurs iours, fait pareſtre vne grande volonté d'opprimer les Huguenots, il s'aduiſa de ſonder la conſtance des Deputez par vne atteinte qu'il leur donna, qui fut inéuitable pour eux, & preſque mortelle. Car ayant enuoyé ſon Frere le Duc d'Alençon, & auec luy le Duc de Neuers, à ceux

en fait lire les Articles dãs les Eſtats.

témoigne de vouloir opprimer les Huguenots,

de l'Assemblée Generale, il leur fit proposer; Qu'estant question de mettre sur pied de fortes Armées, pour faire la guerre à des personnes qui refusoient d'obeïr à l'Eglise Catholique, cela ne se pouuoit sans vne grosse somme d'argent, & partant que le Roy s'en trouuant épuisé, demandoit aux Estats de le vouloir assister de deux millions de Ducats, pour pouuoir soûtenir les grandes dépenses de la guerre; Ce que pas vn d'eux ne luy deuoit refuser legitimement, puisque par le Contract de la Ligue, ils s'estoient obligez étroitement, & mesme par vn Serment solemnel, d'employer à sa défense tout ce qu'ils auoient de biens. Cette demande se fit en l'absence des Deputez de Paris, dont les vns estoient malades, & les autres retournez chez eux, pour se trouuer à l'élection du Preuost des Marchands, Office des principaux de la Ville. Ce qui fit que Iean Bodin, qui estoit là pour le Tiers Estat, connoissant que tout cét impost s'en iroit fondre sur le dos du Peuple, se leua tout aussi-tost de sa place, & répondit à cela; Que le Tiers Estat auoit tousiours protesté de ne desirer rien tant que l'vnion de la Foy, & la réünion des Déuoyez, pourueu que cela se fist sans bruit, & sans guerre; & que les Actes de l'Assemblée laissez à part, l'on trouuoit écrite formellement, & marquée dans son memoire, en ces mesmes termes qu'il venoit de dire, l'intention du Peuple, qui n'ayant point consenty à la guerre, n'estoit point tenu par consequent à contribuer du sien; pour fomenter le caprice de quelques Deputez, ny à dépenser sa propre substance, pour renoueller les playes du Royaume, qui estoient

1577.

& pour cette fin fait demander aux Deputez vne grosse somme d'argent.

Iean Bodin préd la parole pour le Tiers Estat.

1577. encore toutes ſanglantes. A ce diſcours donnerent les mains les Eccleſiaſtiques meſmes; qui auoient juré de bouche vne choſe qu'en leur ame ils n'eſtoient point reſolus de faire, n'ayans pas moins de volonté que les autres, de ſe deſcharger des contributions, dont ils eſtoient tous également laſſez & foulez. De maniere que cette propoſition ne fut pas pluſtoſt miſe en auant, qu'elle fit chanceler la conſtance, & refroidir l'ardeur de ceux qui s'eſtoient portez ſi legerement à reſoudre la Guerre aux deſpens, & au dommage d'autruy. D'où il aduint, que le Roy changeant de route de ſon mouuement propre, declara le lendemain aux Deputez, que puis qu'ils trouuoient que les dépenſes de la Guerre leur eſtoient ſi à charge, qu'ils ſe reſoluſſent d'attendre auec patience le retour du Duc de Montpenſier, & de Biron, qu'il auoit enuoyez au Roy de Nauarre, pour taſcher de moyenner ſa conuerſion à l'amiable; Aduis auquel ſe trouua conforme celuy de la meilleure partie des Deputez, encore que pluſieurs s'y oppoſaſſent. Le Duc de Montpenſier eſtant arriué quelques iours apres, & introduit par l'Ordre du Roy dans l'aſſemblée des Eſtats, y declara ponctuellement ce qui s'étoit paſſé dans ſa Negociation. Tout le contenu en fut reduit à ce point; Que le Roy de Nauarre, tres enclin au commun repos du Royaume, s'offroit à ſe contenter de conditions raiſonnables; & qu'ainſi retranchant deux choſes ſuperfluës, & hors d'apparence, qu'on auoit approuuées par le dernier Edict, l'on pourroit bien par la douceur accorder les differends dont il s'agiſſoit, ſans ſe reduire à la

Aduis de Bodin ſuiuy par les Deputez du Clergé.

Reſolution de faire la guerre aux Huguenots refroidie.

Paroles du Roy aux Deputez.

Arriuée du Duc de Montpenſier, & ſa Declaration aux Eſtats, de la part du Roy de Nauarre.

necessité de les terminer par les Armes, Qu'au reste, on deuoit esperer veritablement, que luy-mesme, qui ne vouloit point auoir la honte de s'estre fait Catholique par force, se porteroit auecque le temps à se conuertir de son bon gré, & qu'ainsi toutes choses auroient enfin vn heureux succez de ce costé-là. Ces paroles proferées par vn Prince du Sang Royal, beau-Frere du Duc de Guise, & qui auoit tousiours esté pour le Party Catholique, ayant fait vne forte impression dans les esprits d'vn chacun, inciterent derechef Bodin, & les autres du Tiers-Estat, à proposer qu'on tentast encore vne fois la voye de la Paix, auec vne expresse protestation que la Réünion de la Foy se deust maintenir sans bruit, & sans aucun desordre de guerre. Cét aduis opiniastrément debattu, & soustenu durant plusieurs iours, l'emporta finalement; & par vne Requeste qui se fit au nom des Estats, le Roy fut supplié de vouloir donner ordre à réünir la Religion par voye de Paix, & non par les Armes. Mais sa Majesté mesme ayant proposé cette Requeste en son Conseil, y trouua les opinions differentes. Le Duc, & le Cardinal de Guise, ensemble le Duc de Mayene, le Duc de Neuers, & autres, s'opposerent à la demande des Estats, faisant voir qu'on ne pouuoit obtenir la fin proposée touchant cette Réünion, si l'on ne détruisoit les Huguenots, qui estoient en armes, qui desia mesme auoient renouuellé la guerre. Surquoy ils se mirent à soustenir; Que cette derniere proposition des Deputez auoit esté tramée en secret, & artificieusement arrachée, au lieu que la premiere estoit volontaire, vniuerselle, resoluë, & le serment

1577.

Requeste tendante à la Paix, presentée au Roy.

qui la propose en son Conseil

où les opinions se trouuent diuerses.

1577. fait, ſoit en approuuant la Ligue, ſoit en l'acceptant directement contraire à tout ce qu'on vouloit faire à preſent. Voila quel eſtoit l'aduis de ces Princes, auquel s'oppoſerent la Reyne Mere, le Duc de Montpenſier, le Mareſchal de Coſſé, Biron, le Chancelier de Birague, Moruilliers, Chiuerny, Bellievre, Villequier, & la pluſpart des Conſeillers d'Eſtat. Ils alleguoient pour raiſon; Qu'il y auoit beaucoup d'autres moyens, bien que plus tardifs, & plus longs, de reduire les Déuoyez dans le giron de l'Egliſe; Qu'on ne pouuoit ruyner tant de peuple, à moins que d'affoiblir entierement le Royaume, & l'expoſer aux meſmes dangers, & aux meſmes miſeres qu'auparauant. Tellement qu'apres la diuerſité de ces opinions, il fut iugé à propos que le Duc de Montpenſier s'en retournaſt au Roy de Nauarre, pour ſçauoir ſa derniere reſolution, qu'on deſiroit eſtre de ſe conuertir & de ſe réünir à l'Egliſe, afin d'accepter en ſuitte vne Paix raiſonnable, & qui fuſt de durée.

Propoſition de faire obſeruer le Concile de Trente;

L'on auoit cependant mis en auant, & debattu dans l'Aſſemblée pluſieurs autres choſes, qui regardoient les reglemens de la Iuſtice, l'eſtat des Finances, le payement des debtes, & la reformation des mœurs, parmy leſquelles propoſitions quelques Prelats auoient fait gliſſer exprés celle d'accepter & d'obſeruer le Concile de Trente. Mais les Deputez de la Nobleſſe, & du Peuple, s'y eſtoient fortement oppoſez. A quoy ſe trouuerent joints encore la pluſpart des Eccleſiaſtiques, pour conſeruer, comme ils diſoient, les Priuileges de l'Egliſe Gallicane, & les franchiſes que les Pontifes Romains luy auoient accordées. Tout cela

rejettée de pluſieurs, & des Eccleſiaſtiques.

neantmoins se termina par la resolution que l'on prit de ne point passer outre. En suitte de ces choses, les Chefs de la Ligue Catholique, & leurs Partisans ne manquerent point de chercher de nouueaux moyens de mettre des bornes plus estroittes à la puissance du Roy. Ils proposerent qu'il deuoit reduire son Conseil à vingt-quatre personnes; Que ce nombre de Conseillers estoit suffisant, & qu'encore ne falloit-il pas qu'ils fussent choisis par le Roy mesme, mais par chacune Prouince du Royaume, comme on auoit accoustumé de le pratiquer aux autres Estats. Toutesfois cette proposition faite froidement, & choquée auec chaleur, par les raisons de plusieurs, comme contraire à l'ancienne institution, & aux coustumes de tout temps obseruées, n'eut finalement aucun lieu, & fut laissée à part, pour n'irriter plus fort le Roy, s'il falloit qu'on en fist instance. Auec ces deliberations, non seulement ambiguës & incertaines, mais encore opposées & discordantes entre elles, se termina l'Assemblée Generale, où rien ne s'estant resolu, ny touchant la Paix, ny touchant la Guerre, le Roy demeura libre d'en disposer à sa volonté. Ainsi ce fut auec vn extréme bon-heur, & auec vne extréme peine aussi, qu'ayant éuenté la mine, & surmonté les efforts de la Ligue, il se confirma plus que jamais dans ses premiers desseins, & dans les moyens de les faire reüssir, ayant non seulement augmenté la haine secrette qu'il portoit à la Maison de Guise, mais esprouué par effet sa propre foiblesse, & l'excessiue puissance de ceux de leur Faction. A raison dequoy, apres auoir conclu en luy-mesme de restablir la Paix; la premiere chose

1577.

Ceux de la Ligue veulent choquer la puissance du Roy par vn aduis qu'ils donnét,

qui n'est aucunement approuué.

L'Assemblée se separe, sãs auoir rien resolu.

1577. qu'il fit pour oſter aux Partys le moyen de fomenter la guerre, ce fut de faire retirer de la Cour, l'Eueſque de Limoges, & par meſme moyen d'exclurre Moruilliers, bien que plus adroitement, du Conſeil du Cabinet, ſur le ſoupçon qu'il eut de l'vn ou de l'autre, qu'ils s'entendoient auec le Duc de Guiſe, & qu'ils luy auoient conſeillé de ſe faire Chef de la Ligue, plûtoſt pour fortifier le Party du Duc, que pour y étre portez ſincerement, & en conſcience. Car bien que cét artifice euſt heureuſement reüſſi, il luy ſembloit neantmoins auoir découuert qu'en pluſieurs occaſions, ils s'étoient rendus fauorables aux Huguenots, & montrez enclins à diſſuader la guerre contre eux. Et dautant qu'ils s'y eſtoient portez, pour l'auoir jugé conuenable à leur qualité d'Eccleſiaſtiques, le Roy en auoit conceu vne extréme défiance, & vne tres-grande indignation, pour ne pouuoir ſouffrir en aucune ſorte de voir la Ligue, ou fauoriſée par les ſiens, ou n'eſtre point choquée par eux-mémes. Apres cette diſgrace, l'Eueſque de Limoges ſe retira dans ſa maiſon, où il paſſa le reſte de ſes iours dãs vne grande tranquillité. Mais quant à Mortilliers, homme d'vne ambition ſecrette & profonde, il eut vn ſi grand déplaiſir de ce qui luy eſtoit arriué, qu'à quelques iours de là il en mourut de melancolie. Tout à meſme temps, le Roy depécha Biron, & le Secretaire Villeroy, au Roy de Nauarre, afin qu'eſtans joints auec le Duc de Montpenſier, ils traittaſſent la Paix ſans diſcontinüer. Mais bien que le Roy de Nauarre, qui auec vne prudente conſideration meſuroit les forces de ſon Party, aſſez foibles en ce temps-là, demeurãſt d'accord,

Le Roy fait retirer de la Cour l'Euéque de Limoges, & Moruilliers.

Cauſe de leur diſgrace.

Mort de Moruilliers.

Biron & Villeroy ſont enuoyés au Roy de Nauarre.

qu'on moderaſt les conditions paſſées ; & que meſme il ne s'éloignaſt point des propoſitions des Agens du Roy, témoignant y eſtre porté par vne grande moderation d'eſprit, & par le deſir du repos vniuerſel, ſi eſt-ce que le Prince de Condé n'en vſoit pas de meſme. Au contraire, comme il eſtoit d'vn naturel beaucoup plus altier & plus fougueux, luy & les Miniſtres Huguenots, par l'auis deſquels il falloit paſſer neceſſairement en toutes choſes, s'opiniaſtroient à ne point vouloir entendre à la Paix, qu'aux conditions qu'on auoit accordées, s'amuſant à diſputer par vaines paroles des choſes dont la neceſſité diſpoſoit tout autrement. Le Roy donc voyant les Huguenots ainſi obſtinez, & qu'il eſtoit difficile de les reduire à vn Traitté, ſe propoſant de leur faire connoiſtre leur propre foibleſſe ; & s'ils perſiſtoient en leur opiniaſtreté, de les cõtraindre par la force à receuoir des conditions de Paix, enuoya contre eux au commencement d'Auril deux differentes Armées ; l'vne aux Prouinces tant deça que de-là la Loire, ſous la conduitte du Duc d'Alençon, qu'il declara finalement ſon Lieutenant General pour luy oſter tout ſuiet de mécontentement ; & l'autre en Xaintonge, commandée par le Duc de Mayene dont il ſe ſeruoit plus volontiers que le Duc de Guiſe, pour l'auoir trouué d'vn eſprit plus retenu, & d'vne inclination plus moderée. Outre qu'à ces deux Armées, il en auoit joint vne troiſiéme par mer, qui ſous le commandement de Lanſac, auoit ordre de courir les riuieres, & de garder les auenuës de la Rochelle afin qu'on y peuſt entrer. Il ſe propoſoit ainſi de laſſer bien-toſt les Catholiques

1577.

Il ſe mõſtre enclin à la Paix,

& le Prince de Condé s'y oppoſe.

Le Roy enuoye cõtre les Huguenots deux differentes Armées.

& fait ſõ Lieutenant General le Duc d'Alençon.

1577. par des dépenſes inſupportables que leur feroit le Duc d'Alençon, & d'abattre par même moyẽ l'obſtinatiõ des Huguenots, en leur faiſant voir par épreuue le peu de moyen qu'ils auoient de reſiſter à ſes forces. Par où il eſperoit accommoder les conditions de la Paix, & de les mettre au poinct qu'il iugeroit iuſte & raiſonnable; Les premiers articles ne pouuant eſtre moderez ny rompus, ſi deuant que paſſer outre il n'y auoit quelque commencement de guerre, il eſtoit facile aux Armées du Roy de faire en peu de temps beaucoup de progrez. Car outre que les Huguenots reduits à vne extréme neceſſité d'argent & de gens de guerre, manquoient de moyens pour ſe mettre en campagne, il falloit d'ailleurs que leurs Places fortes bien que conſtamment deffenduës pour n'y auoir ietté aucun ſecours, ny de ceux du pays, ny des Soldats étrangers, ſeul refuge qui leur eſtoit touſiours reſté dans leurs diuerſes fortunes, fuſſent contraintes, ou de ſe laiſſer ruyner miſerablement, ou de ſe rendre à la diſcretion des Vainqueurs. Ainſi pas vn des Chefs Huguenots ne paroiſſant à la campagne, le Duc d'Alençon auoit battu & pris en peu de iours la Charité, continué ſa route en Auuergne, & mis le ſiege deuant Iſſoire, Ville fortifiée par la Nature & par l'art; mais ce qui importoit le plus, opiniaſtrement gardée par les habitans qui la deffendoient en hommes deſeſperez. Neantmoins, comme il eſt preſque touſiours impoſſible de garder des Places qui ne ſont point ſecouruës, au commencement de Iuin celle-cy ſe trouua reduite à de ſi grandes extremitez, qu'elle ſe rendit enfin à diſcretion; d'où il aduint que ſuiuant l'hu-

Armée nauale commãdée par Lanſac.

Fondemens poſez par le Roy, pour affoiblir les Huguenots, & les Politiques.

Le Duc d'Alençõn préd la Charité.

aſſiege Iſſoire,

s'en rend Maiſtre,

meur violente du Duc d'Alençon, l'on n'y fit pas seulement main basse des habitans, apres l'auoir abandonnée au pillage, mais qu'on y mit encore le feu, & qu'elle fut ainsi ruynée de fonds en comble : D'vn autre costé, le Duc de Mayene ayant pris Tonne-Charante & Maran, sans y trouuer de la resistance, auoit assiegé Broüage, Ville que son assiete, ses fortifications, & le profit de ses salines rendent fort recommandable. Or quoy que durant le siege de cette Place, le Prince de Condé eut fait tout ce qu'il pût pour la secourir ; si est-ce qu'apres les difficultez qui s'y rencontrerent, les Huguenots se virent reduits en tel estat, qu'enuiron la fin d'Aoust, ils furent contraints de se rendre, apres qu'on leur eust promis que les Bourgeois & les Soldats auroient la vie sauue ; Condition qui fut ponctuellement obseruée par le Duc de Mayene. Leurs affaires n'alloient pas mieux sur mer que sur terre. Car l'Armée du Roy, sous la conduite de Lansac, ayant donné la chasse à celle des Rochelois, commandée par Clermont, & pris deux de ses plus grands Vaisseaux, auoit encore gagné l'Isle d'Oleron, & du Cap de Blaye, où elle estoit descenduë, & incommodoit extrémement la Ville de la Rochelle.

1577. & l'abandonne au Pillage.

Broüage assiegé par le Duc de Mayene.

& contraint de se rendre à composition.

Progrez de Lansac sur mer.

Ces euenemens abaisserent l'humeur altiere du Prince de Condé, & vainquirent l'obstination des Ministres Huguenots. Tellement que dans leur Party il ne se trouua personne qui preuoyant vne entiere ruyne, ne desirast ardemment la Paix, & ne contribuast à la faire. A quoy tous ensemble se portoient auec tant d'inclination, que les soldats abandonnoient leurs drappeaux, les Gentils-hõmes s'en

Les forces des Huguenots affoiblies se dissipent.

1577. retournoient en leurs Maisons, & les habitans des Villes en leurs Boutiques, pour y reprendre leur premier Mestier, detestant celuy des Armes. D'ailleurs, le Maréchal d'Anville, qui durant les choses prosperes auoit ioint auec eux, & son Conseil & ses forces, se disant maintenant offensé par certains Chefs de la Faction, traittoit sous main son accord pour se remettre sous l'obeyssance du Roy, & desia mesme il auoit pris les Armes contre quelques-vns des Huguenots, dont il pretendoit auoir esté mal-traité. Les Catholiques aussi n'estoient pas moins portez à la Paix. Ils consideroient que s'il y auoit de la prosperité dans la Guerre, elle tournoit au profit du Roy & de la Religion, mais qu'eux cependant en estoient ruynez, pour estre les seuls qui se ressentoiét des contributions & des dommages que receuoit la Campagne, du peu de conduite, & de la violence des troupes du Duc d'Alençon. Ce qui estoit cause que dans les apparences qu'il y auoit que la guerre bien que lente & peu dangereuse, deuoit neantmoins estre sans interruption, de longue durée, la plûspart de ceux qui du commencement, ou la souhaitoient, ou ne la refusoient point (comme les affections des hommes sont inconstantes) tournoient maintenant tous leurs desirs à la Paix pour se deliurer des incommoditez & des ruynes que les Armes leur auoient causées. De sorte que les Seigneurs de Guise, & leurs dépendans laissez à part, tous les autres demeuroient d'accord qu'il falloit terminer la guerre pour le soulagement des peuples extrémement affligez. Les Huguenots cependant mettoient toute leur attente en la per-

Le Maréchal d'Anville traitte secrettement son accord.

Les grands maux causez par les guerres passées font souhaitter la Paix à l'auenir.

sonne du Roy de Nauarre; qui apres auoir d'abord preueu tout ce mal & conseillé la Paix, traittoit maintenant à Bergerac auec les Deputez du Roy, & sçauoit si bien dissimuler, & tenir cachée la foiblesse de ses gens, qu'encore qu'il se tirast hors des conditions de la derniere Paix concluë auec le Duc d'Alençon, il ne laissoit pas pourtant de faire subsister son Party le mieux qu'il pouuoit, & de le tenir toûjours en reputation. Mais l'inclination du Roy; & par consequent la facilité des Deputez n'estoit pas moindre que l'industrie, ny que l'adresse du Roy de Nauarre; De maniere qu'apres qu'au commencement de Septembre on eut premierement accordé vne suspension d'Armes de peu de iours, on pressa si fort cet accommodement, qu'on le conclud à la fin auec vne si grande satisfaction des deux Partys, que le Roy venu pour cet effet à Paris, y donna des marques manifestes d'vne allegresse extraordinaire, se disant Autheur de cette Paix. Le Prince de Condé mesme l'embrassa si passionnement, que la Declaration en estant arriuée de nuit, il la fit lire & publier aux flambeaux.

1577.

Le Roy de Nauarre traitte à Bergerac auecque les Deputez du Roy.

Accommodement tôclu au gré des deux Partys.

L'Edict en estoit fort ample, & compris en soixante & quatorze Articles, qui moderoient ou annulloient quantité de choses ridicules, qui par la Declaration precedente auoient esté accordées en faueur des forces étrangeres. Il établissoit vn Gouuernement Politique, plein de moderation, qui estoit également iuste & raisonnable pour les deux Partys. Outre cela, il permettoit l'exercice de la Religion Huguenotte dans les Maisons des Gentilshommes Feudataires, qu'on appelle autrement

Edict de Pacification.

1577. & ſes Articles.

de haute Iuſtice auec permiſſion à vn chacun d'y auoir vn libre accez. Mais chez les ſimples Gentilshommes, il en reduiſoit le nombre à ſept perſonnes ſeulement, en vn lieu prefix, & en chaque Baillage ou Iuriſdiction, hormis à dix lieuës des enuirons de Paris, & à deux du lieu où ſe trouueroit la Cour. Il retranchoit le libertinage de ceux qui s'eſtoient mariez, apres eſtre ſortis du Cloiſtre, pardonnant neantmoins le paſſé par vne grace ſpeciale, & reglant l'auenir auecque rigueur. Par meſme moyen il rétabliſſoit la Religion Catholique dans tous les lieux, d'où l'on en auoit oſté l'vſage durant les guerres paſſées. Il enioignoit la reſtitution des biens d'Egliſe aux Prelats & aux Preſtres en toutes les Prouinces, ſans y apporter aucun delay. Il ſoumettoit les Huguenots à l'obſeruation des Feſtes, à l'excluſion de Parenté dans les Mariages, à la certitude des Bapteſmes, & à pluſieurs autres choſes fort ſagement obſeruées en l'Egliſe Catholique, & grandement propres à vn Gouuernement regulier, & pacifique. De plus il oſtoit les Chambres My-parties deſia établies à Paris, à Roüen, à Dijon, & en Bretagne, les laiſſant aux autres Parlemens, mais auec moindre nombre d'Officiers Huguenots. En vn mot, on n'oublioit aucune choſe de tout ce qui pouuoit couper chemin aux diuiſions, oſter les ſcandales, reünir les eſprits défians ou partagez, & remettre en leur premier eſtat la vigueur des Loix, & l'authorité des Magiſtrats. On donnoit neantmoins aux Seigneurs Huguenots huit Places de ſûreté durant quatre ans ſeulement, à la fin deſquels, apres qu'on auroit ſincerement obſerué

Huit Places de ſureté données

le contenu de l'Edict, ils promettoient de les rendre fidelement, & de les mettre entre les mains du Roy, n'ayant droit de s'en seruir que iusques au temps que l'Edict de Pacification auroit pris son cours, & seroit reduit au poinct d'estre obserué. Ces Places estoient Montpellier, & Aiguemortes en Languedoc, Nions & Serres en Dauphiné, Senne en Prouence, Perigueux, la Reole & le Mast de Verdun en Guyenne; Toutes lesquelles choses auoient esté prudemment reglées pour l'establissement de la Paix. Or bien que le Roy, & les Princes de la Maison de Bourbon, l'vn pour le Party Catholique, & les autres pour celuy des Huguenots, eussent consenty à cét accord, au commun contentement des Peuples, & que par luy-mesme les discordes émeuës semblassent deuoir estre assoupies, & les troubles de la France appaisez; les Esprits neantmoins ne l'estoient pas entierement, ny les tumultes calmez non plus, & les querelles accommodées. Le feu de la Guerre publique estoit bien esteint, mais les dissensions étoient encore boüillantes dans les cœurs des particuliers, à raison des interests qu'ils auoient à démesler ensemble. Car le Maréchal d'Anville qui de iour en iour se separoit plus fort du Party Huguenot, ne laissoit pas de poursuiure ceux dont il se disoit auoir esté offensé en la Prouince de Languedoc, sous pretexte de s'estre voulu rendre maistre de quelques Places, qui dépendoient de son Gouuernement; Lesdiguieres en Dauphiné n'osoit point se fier à cette Paix, ny s'asseurer sur la parole du Roy, se representant ce qui estoit arriué à Monbrun, en la compagnie duquel il auoit combattu; ce qui le faisoit tenir

1577. aux Huguenots.

La Paix publique n'appaise point les dissentions des particuliers.

Animosité du Maréchal d'Anuille,

& défiance de Lesdiguieres.

Assemblées des Huguenots insupportables à ceux de la Ligue.

1577. sur l'aduantage & sur la seureté des armes. Auecque cela, toutes les fois que les Catholiques, & particulierement les Adherans de la Ligue, voyoient que les Huguenots s'assembloient pour ouyr leur Presche, ils en estoient si faschez, & si transportez de colere, qu'ils ne le pouuoient souffrir sans se plaindre, & sans crier contre eux tout à mesme temps; d'où s'ensuiuoient diuerses querelles extrémement dangereuses, & qui mesme quelquefois deuenoient sanglantes; si bien qu'à raison de toutes ces choses, encore que la Paix fust faite, la plus part de la France ne laissoit pas de remuer & d'estre en allarme. Le Roy neantmoins se persuadant que le temps & la moderation du Gouuernement pourroient appaiser enfin, & mesme esteindre tous ces troubles, dissimuloit finement les choses qui luy estoient écrites, & representées de diuers endroits, tournant toutes ses pensées à l'execution des desseins qu'il auoit tramez, ausquels il en adjoustoit de iour en iour de nouueaux. Toutefois, comme il vid à quelques mois de là, que les diuisions & la desobeïssance continuoient, il trouua bon que sa Reyne sa Mere s'en allast elle-mesme, comme c'estoit sa coustume, droit en Poictou, pour s'y aboucher auec le Roy de Nauarre, & de là aux autres Prouinces les plus suspectes, pour y pacifier les troubles par sa presence, & oster adroitement ces scrupules, qui seruoient d'obstacle, & apportoient du desordre à l'Edict de Paix. En ce mesme temps le Roy fit Mareschaux de France deux excellens hommes, qui n'estoient pas moins vaillans à la guerre, qu'auisez & prudens en leur conduite; Armand de Biron, & Iacques de Matignon, lesquels

Le Roy dissimule tout, pour mieux acheminer son dessein.

Il approuue que la Reyne aille s'aboucher auec le Roy de Nauarre.

Fait Mareschaux de France, Biron & Matignon.

lesquels entierement éloignez des interests de la Maison de Guise, ne dépendoient que des volontez de sa Maiesté, qu'ils reconnoissoient pour leur seul Bien-faicteur. Or quoy que Biron, pour les choses qui s'estoient passées à la Rochelle, & pour d'autres soupçons qu'on auoit eus de luy, eust esté long-temps assez mal dans l'esprit du Roy, sur tout auant son auenement à la Couronne; Neantmoins quād il se traitoit d'éleuer aux Charges ceux qui n'estoient guere affectionnez à la Maison de Guise, & de se fier à eux, il tenoit vn des premiers rangs, cette opinion estant quasi vniuerselle, qu'il auoit esté particulierement induit aux choses passées par la haine & la secrette enuie qu'il portoit aux Seigneurs de Guise, qu'il sçauoit ne s'estre pas seulement opposez à son aduancement, mais auoir plusieurs fois, & entr'autres au Massacre de Paris, proposé & persuadé sa mort. Et dautant que par la recommandation du Roy & de la Reyne, René de Birague, de Chancelier qu'il estoit, fut fait Cardinal par le Pape; Philippe Huraut, Vicomte de Chiuerny, l'vn des secrets Conseillers, & des plus affidez Ministres du Roy, fut éleué en sa place, à cette Charge tres-importante.

1577.

Haine de Biron contre les Seigneurs de Guise.

Sujet de cette inimitié.

René de Birague est fait Cardinal, & Philippes Huraut, Chancelier.

Cependant, vers le commencement de l'année mil cinq cent soixante & dix-huit, la Reyne Mere suiuie de plusieurs grands Seigneurs, apres quelque retardement causé par la rigueur de l'Hyuer, se mit en chemin pour s'aboucher auec le Roy de Nauarre, à qui elle mena la Princesse Marguerite sa femme, qu'il auoit laissée à la Cour, pour en estre party à l'improuiste. A son arriuée en la Ville de Bordeaux, elle enuoya traiter auec les Deputez

1578.

La Reyne Mere

1578. arriue à Bordeaux.

des Huguenots, qui s'estoient rendus prés du Roy de Nauarre, principal Chef de leur Faction. Et dautant que ceux de ce Party se trouuoient à l'heure extrémement foibles, & pour la fatigue soufferte, & pour n'auoir plus dequoy subsister; outre que le mauuais traitement fait à Casimir, auoit alienés les volontez des Princes Protestãs, le Roy de Nauarre estoit contraint de faire suppléer la dissimulation & l'adresse à la necessité publique, & à la sienne propre: Car se voyant reduit en vn coin de la Prouince de Guyenne, dont il n'estoit Gouuerneur que de nom, priué de la pluspart de ses reuenus, & entierement exclus des biens-faits du Roy, choses par le moyen desquelles ses Ancestres auoient soustenu leur dignité, depuis la perte du Royaume de Nauarre, il estoit comme forcé d'vn costé d'embrasser la Paix, pour n'auoir pas dequoy faire la guerre; & de l'autre, de permettre sous main, que les discordes particulieres aboutissent à quelque execution militaire, pour maintenir son credit & ses Partisans, qui ne pouuoient subsister autremẽt. C'estoit aussi pour cela qu'auec peu de resolutions, mais toutes adroites, & iointes à vne prompte viuacité, il témoignoit de reuerer les commandemens du Roy, & soignoit par mesme moyen à ses propres interests, auecque tant d'industrie, qu'en vne si grande necessité de choses, elle se rendoit recommandable aux hommes de bon sens, qui en auoient connoissance. Ce qui n'empeschoit pas toutesfois que plusieurs ne le blasmassent, disant qu'au lieu de se bannir luy-mesme, & de viure en Vagabond, il eust bien mieux fait de se reconcilier dans l'obeyssance du Roy, qu'il sçauoit estre

Party Huguenot deuenu foible, & pourquoy.

Raisons qui obligent le Roy de Nauarre à dissimuler.

Sõ adresse à balancer entre la Paix & la Guerre.

Il est blasmé par quelques-vns.

bien plus aliené des Seigneurs de Lorraine, que de luy, par vne infinité de coniectures qu'il luy en donnoit.

Mais bien que cette diuerſité d'intereſts eut prolongé le traitté, iuſques au mois de Fevrier de l'an mille cinq cent ſoixante & dix-neuf, elle ne pût neantmoins le troubler entierement, ny empeſcher qu'enfin il ne ſe terminaſt à Nerac, où les Deputez des Partys s'eſtoient aſſemblez. Car les Huguenots n'ayant pas des forces à ſuffiſance pour faire la guerre, ſe contenterent, qu'oſtant l'ambiguité de l'Edict, dont ils croyoient que toutes les diſcordes procedaſſent, chacun demeuraſt en aſſeurance chez ſoy, & que la Paix fuſt tout à fait eſtablie, autant que le ſecret deſſein des Partys le pouuoit permettre. Durant ces choſes, le Roy touſiours attentif à ce qu'il luy falloit faire, auoit commencé d'affermir les fondemens de ſon deſſein. Car outre les deux Maréchaux nouuellement faits, il auoit donné la charge de Grand Maiſtre de l'Artillerie, long temps exercée par Biron, à Philibert de la Guiche, & declaré ſon Lieutenant au Gouuernement du Dauphiné, vacquant par la mort de Gordes, Laurens de Maugiron. De plus il auoit fait Gouuerneur de Paris, Ville tenuë iuſques alors par les plus grands Seigneurs de France, René de Villequier, l'vn de ſes deux principaux Fauoris, & François d'O, qui eſtoit l'autre, Sur-Intendant des Finances. Tout à meſme temps encore Iean d'Aumont homme recommandable pour ſa naiſſance, & pour ſa valeur aux Armes, mais qui n'eſtoit point dans les intrigues, ny de l'vn, ny de l'autre Party, fut fait Maréchal de France à la place de François

1579.

Traitté terminé à Nerac.

Charges données par le Roy à la Guiche, & à Maugiron.

René de Villequier eſt fait Gouuerneur de Paris.

François d'O, Sur-Intendant des Finances.

1579. de Montmorency, mort depuis peu parmy les ennuys & les déplaiſirs de ſes diſgraces. Outre ceux-cy, & les autres, qui auoient déja les principales charges, le Roy éleuoit prés de ſa perſonne pluſieurs jeunes hommes de grande eſperance, afin de les en pouruoir à meſure qu'elles ſeroient vacquantes. Les plus conſiderables eſtoient Anne, fils du Vicomte de Ioyeuſe, & Iean Louys, fils de la Valette, doüez tous deux des auantages de la naiſſance, & des qualitez de l'eſprit, qu'ils auoient extrémement vif. En quoy il conſideroit que le Vicomte de Ioyeuſe, Pere d'Anne, perſonnage d'illuſtre naiſſance, s'eſtoit maintenu Gouuerneur de Gaſcogne fort long-temps, & qu'en vne ſaiſon pleine de troubles, il auoit touſiours fidellement ſeruy ſon Party; & celuy de la Reyne ſa Mere, ſans ſe méler dans aucune des Factions contraires; & que la Valette, Pere de Iean Louys, qui eſtoit auſſi de tres-noble Famille, ayant commandé les Cheuaux-legers durant le cours de toutes les Guerres, s'eſtoit mis dans vne haute eſtime par ſa valeur extraordinaire. Tellement que ces ieunes Gentils-hommes paſſant de la diſcipline de leur Maiſon, où ils auoient eſté nourris, par l'exemple de leurs Predeceſſeurs, à la Chambre du Roy, eſtoient comme Chefs des autres, qu'on y éleuoit en grand nombre, pour auoir part vn iour aux principales faueurs de la Couronne. Or bien que François de Maugiron & Quelus, tous deux ſes Fauoris, ayant eu querelle auec Antreguet & Riberac, qui l'eſtoient auſſi de la Maiſon de Guiſe, fuſſent morts dans le combat, & que ſaint Megrin, troiſiéme Compagnon de ces deux,

& Iean d'Aumont Maréchal de France.

Gentils-hommes éleuez à la Cour, en leur bas âge, Loüange du Vicomte de Ioyeuſe, & de la Valette.

Querelles de Maugiron & Quelus, auec Antreguet, & Riberac.

eut esté tué quelques iours apres par des hommes inconnus, comme il sortoit de nuict de la Cour; Le Roy neantmoins soulageant son déplaisir & sa colere, par les honneurs qu'il voulut estre rendus aux morts, iusques à faire eriger leurs effigies en marbre, dans l'Eglise de saint Paul continüoit tousiours d'admettre en sa faueur d'autres jeunes hommes, dont la naissance & l'esprit luy sembloient conformes à la grandeur de ses desseins. 1579. & ce qui en aduint.

Mais tandis que ces choses se meurissoient, le Roy menoit vne vie bien differente de celle où il auoit esté genereusement éleué parmy les Armes en ses premieres années. S'estant proposé du commencement de feindre qu'il vouloit passer le temps doucement, & dans le repos, il auoit trouué si conuenable à son inclination, & si charmante cette maniere de vie, qu'il s'y estoit abandonné tout à fait. Il ne bougeoit des Predications, & des Processions, conuersoit parmy les Capucins, & les Iesuites, faisoit bastir des Monasteres & des Chappelles, vsoit de disciplines & de cilices, portoit publiquement le Chappelet attaché à la ceinture, assistoit aux Confrairies des Penitens, & aux Heures Canoniales des Religieux de S. Ieroſme qu'il auoit logez en son Palais; & témoignoit par toutes ses actions, qu'il n'auoit pas moins de zele pour la Religion, que d'ardeur de l'accroistre, & la rendre florissante. Cette façon de viure produisoit vne partie du fruit qu'il desiroit d'en cueillir. Plusieurs des Catholiques s'y estoient laissez aller, & dégoustez de la guerre par l'exẽple du Prince, auoient tourné leurs pensées au repos, & aux soins des affaires de leurs maisons, que la re- Maniere de viure du Roy. La plus part des Catholiques cherchét le repos chez eux, laissez de la guer-

1579. reuolution des troubles paſſez leur auoit fait abandonner. Quant aux Huguenots, les vns relaſchoient beaucoup de leur obſtination, ſans y eſtre portez que de leur mouuement propre, & les autres voyant toutes les faueurs & les recompenſes ſe tourner du coſté de ceux qui ſuiuoient l'exemple du Roy, en la veneration de la foy, & des exercices Catholiques, ſe détachoient peu à peu de ce Party-là, & ſe rangeoient à l'Egliſe Romaine, ou en effet, ou en apparence; d'où il paroiſſoit manifeſtement, que par ces maximes il s'eſtoit plus conuerty de perſonnes en quelques mois, qu'en vingt ans continuels de guerre. Auec tout cela neantmoins, ce procedé du Roy, qui eut poſſible heureuſement abouty à la fin deſirée, ſi la continuation en euſt eſté auſſi auſtere que le commencement, ſe déreglant peu à peu par de nouuelles paſſions, le fit paſſer inſenſiblement de la Deuotion à la moleſſe, & de l'Oyſiueté à la diſſolution. De maniere qu'encore qu'il continuaſt dans les meſmes exercices ſpirituels, ſi eſt-ce qu'aux iours deſtinez à ſes diuertiſſemens, ce n'eſtoient que galanteries, que Bals, & Balets; que ſomptueuſes Maſcarades, que ſuperbes Nopces, & que conuerſations continuelles parmy les Dames de la Cour, que luy-meſme faiſoit aſſembler. Ainſi ce deſſein qu'il auoit fait en apparence de mener vne vie douce, s'eſtant corrompu tout de bon, & tourné en couſtume, ou meſme en abus, ratualoit bien d'vn coſté les eſprits altiers, & les rendoit plus ſouples à ſon ſeruice; mais de l'autre, il le faiſoit grandement mépriſer, & meſme hayr de la pluſpart de ſes Suiets. Les Gentils-hommes voyant la faueur du

Cauſe de la Conuerſion de pluſieurs Hugue. nots.

Le Roy paſſe d'vne extremité à l'autre:

Ses diuertiſſemés blaſmez.

Prince entre les mains de peu de personnes ; qu'il n'y auoit point d'entrée à la Cour que par le moyen des Fauoris, communément appellez *Mignons*, & qu'il falloit non seulement les courtiser, & les seruir quelquesfois au delà de leur condition, mais souuent mesme les gagner à force d'argent, en estoient si fort en colere, qu'ils ne se pouuoient remettre, & fuyant l'abord de la Cour, detestoient le miserable estat des choses presentes. D'vn autre costé, le peuple accablé de Tailles insupportables, & d'Imposts sans nombre, dont le Roy le chargeoit tous les iours, pour faire de nouueaux fonds, qui fussent capables de soustenir la vaste machine de ses desseins, & encore plus de suppléer aux dépenses superfluës, ou temporelles, ou spirituelles, & d'assouuir l'insatiable auarice de ses Mignons, s'ennuyoit extrémement de voir dans la Paix sa condition pire que durant la Guerre ; si bien qu'il en hayssoit son Prince, & se plaignoit de son Gouuernement. Les Ecclesiastiques de mesme, n'estans pas moins foulez que les autres, blasmoient sans cesse ses mauuais Conseillers, qui pour viure plus oysiuemẽt, auoient esté d'auis qu'on donnast la Paix aux Religionnaires ; & les principaux mesme d'entre les Huguenots, bien que iouyssans d'vne pleine liberté de Conscience, ne pouuoient pourtant se mettre l'esprit en repos, ny se déliurer des défiances qu'ils auoient, de voir le Roy vacquer publiquement aux plus seueres exercices de la Religion Catholique, enuironné sans cesse de Capucins, de Iesuites, de Bernardins, de Ieronymites, & de plusieurs autres Religieux, qui pendant la Paix ne pres-

1579.

Mescontentemẽt de la Noblesse.

du Peuple.

& des Ecclesiastiques.

Défiances des Principaux d'entre les Huguenots, d'où causées.

1579. choient que la persecution, & la ruine de l'Heresie. Ainsi les secrets desseins du Roy qui les auoit proiettez auec vne si longue meditation, furent la pluspart inutiles, & (comme c'est l'ordinaire des Conseils trop rafinez) engendrerent à la longue vn effet du tout different de l'intention & de la fin de leur Autheur.

Les Seigneurs de Guise font leur profit de la haine qu'on porte au Roy,

Cependant le Duc de Guise, & auecque luy ses Freres & ses plus proches, ne laissoient point perdre l'occasion de profiter de cette haine, qu'on auoit vniuersellement conceuë contre la personne du Roy. Ils doutoient de son dessein touchant la Religion, de laquelle ils s'estoient declarez Protecteurs; Et comme ils auoient déja plusieurs coniectures du dessein, de l'intention, & de la fin où il adressoit toutes ses actions, ils n'estoient pas moins artificieux que luy, ny moins soigneux de luy nuire. Car ils taschoient en diuerses façons, non seulement d'accroistre la haine qu'on luy portoit presque par tout, & de l'exposer au mépris de ses Sujets, mais encore de se mettre en credit eux-mesmes, de s'acquerir de l'estime, de s'insinuer dans les volontez, & de se faire aplaudir d'vn chacun. Aussi estoient-ils, à vray dire, serieux en leurs paroles, courtois en leur conuersation, prompts à obliger, secourables aux affligez, adroits à estaler leurs propres vertus, qui n'estoient pas en petit nombre, & ce qui a le plus de pouuoir sur les Peuples, majestueux, de bonne mine, & bien-faits de leur personne. Il se rencontroit ainsi, que comme le Roy ne donnant les charges qu'à ses Creatures, qui auoient de l'auersion pour ces Princes, diminuoit leur puissance; Eux de mesme l'augmentoient par vne autre voye, qui estoit d'ac-

& tâchét par tous moyens de gagner les affectiõs des Peuples,

Leurs bonnes qualitez.

cueillir

cueillir adroittement ceux qui ſe ſentoient offenſez, ou meſme de les aſſiſter, & par ce moyẽ d'attirer les Mal-contens à leur party. D'ailleurs, comme le Roy en donnant aux Huguenots la Paix temporelle & ſpirituelle, auoit diminué beaucoup de la haine que la pluſpart d'entr'eux luy portoient; Eux pareillement accroiſſoient contre luy l'inimitié des Catholiques, & particulierement des Pariſiens. Car ils imputoient à moleſſe, & à des affections deſhonneſtes, les faueurs qu'il faiſoit aux jeunes gens qui l'enuironnoient; Ses deuotions, & ſes diſciplines à Hypocriſie & à diſſimulation, & le don qu'il faiſoit des Charges & des Dignitez aux principaux de ſes Confidens, à vne puiſſance Tyrannique, & à vn appetit inſatiable de tout engloutir. Ils taiſoient ces choſes neantmoins, & ne parlant des actions du Roy qu'en termes ambigus & reſeruez, les faiſoient debiter par des hommes éloquens, tantoſt ſous des figures dans les Chaires des Egliſes, tantoſt ouuertement dans les Conuerſations & les Aſſemblées, & ſouuent par le moyen des Libelles artificieux qu'ils publioient ſous diuers tiltres. Mais quoy qu'il en fut, le Roy ſe fioit tellement aux ſecrets reſſorts de ſes deſſeins, qu'il croyoit fort bien acheminez, que par eux il ſe perſuadoit qu'il vaincroit enfin facilement tous les obſtacles qu'on y voudroit oppoſer. Pour ce meſme effet, afin de dreſſer plus regulierement le fil de ſes intentions, en adjouſtant la Theorie à la Pratique, il s'enfermoit tous les iours apres ſon diſner auec Blaiſe d'Elbene, & Iacques Cobinelli Florentins, perſonnages fort ſçauans aux Lettres Grecques & Latines; Auſ-

1579.

Leurs artifices, pour rẽdre le Roy encore plus odieux.

Le Roy ſe promet beaucoup de ſes deſſeins,

1579. quels il ſe faiſoit lire Polibe, Tacite & le plus ſouuent encore les Diſcours & le Prince de Machiauel, dont la lecture le rendoit encore plus fort amoureux de ſon ſecret. A raiſon dequoy, pour s'acquerir plus fortement les principaux Seigneurs, & les joindre à luy d'vne plus eſtroitte confidence ; ſous pretexte que l'Ordre des Cheualiers de ſaint Michel n'eſtoit pas en l'eſtime où il deuoit eſtre, pour auoir eſté trop facilement, & trop indifferemment donné par les Roys ſes Predeceſſeurs, il en inſtitua vn tout nouueau, ſous le nom du Saint Eſprit, dont il fit les regles tres exactes, aſſigna des penſions aux Cheualiers, & en celebra la Ceremonie le premier jour de l'année. Mais comme ce Prince eſtoit ingenieux à inuenter, ardent à commencer ſes entrepriſes, & lent à continuer, les difficultez qui ſe rencontrerent à Rome, quand ſous le tiltre de Commanderies, il voulut donner en ſon Royaume des reuenus Eccleſiaſtiques à cét Ordre de Cheualiers, rendirent vaine l'aſſignation des biens, quoy que le nom & l'Ordre n'eſtans donnez qu'à des perſonnes eminentes, ayent touſiours eſté depuis en grande veneration.

& par la lecture des liures, s'inſtruit dãs les Maximes d'Eſtat.

Il inſtituë l'Ordre du S. Eſprit.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la Cour, la Reyne Mere ayant conclud le traitté auec le Roy de Nauarre, apres s'eſtre puiſſamment employée à luy faire gouſter les fruits & les plaiſirs de la Paix, s'en alla viſiter les Prouinces de Gaſcogne, du Languedoc, & du Dauphiné, où chacun receuoit ſes paroles comme les reſponſes de quelque Oracle. Car le Roy témoignant de vouloir viure deſormais en repos, s'eſtoit déchargé ſur elle de tous les ſoins des affaires. Elle-méme auſſi

Voyage de la Reyne Mere en quelques Prouinces,

ayant laiſſé la Princeſſe ſa Fille entre les mains de ſon mary, s'aboucha en Poictou auec le Vicomte de Turenne, & en Languedoc accõmoda le differend du Mareſchal d'Anville, lequel ayant obtenu abolition, ſans que toutesfois il bougeaſt de ſon Gouuernement, ſe remit dans l'obeyſſance du Roy, bien que ce ne fuſt qu'en apparence. Elle s'en alla en dernier lieu à Montleuël, Ville du Duc de Sauoye, qui n'eſt pas beaucoup éloignée de la Frontiere, pour s'y aboucher auec le Mareſchal de Bellegarde, qui durant les troubles de France s'étoit emparé du Marquiſat de Saluces. Il auoit durant pluſieurs années eu la principale part aux bonnes graces du Roy, qui par vne faueur particuliere l'auoit fait Mareſchal de France, dés ſon auenement à la Couronne. Mais il arriua depuis, que par vn ſoupçon qu'il prit de luy, à la ſollicitation de Chiuerny, & de Villequier, ſes principaux Enuieux, il fut diſgracié par le Prince, qui ſous pretexte de l'enuoyer en Pologne, pour la Negociation du Duc d'Alençon, ſe ſeruit de cette ruſe pour l'éloigner de la Cour. Mais ſe voyant maintenu ouuertement par le Mareſchal d'Anville, & ſecrettement par le Duc de Sauoye, il s'en alla droit au Marquiſat de Saluces. Là ſur vn leger ſujet de querelle, qu'il fit naiſtre exprés contre Charles de Birague, Lieutenant du Roy, qui tenoit les principales places, il le chaſſa par les Armes; & ſans beaucoup de peine ſe fit Maiſtre de cét Eſtat, où à l'imitation du Mareſchal d'Anville, il ſe gouuernoit de luy-meſme, & n'obeïſſoit aux Ordres du Roy qu'autant qu'il luy ſembloit à propos. Cette reſolution de Belle-garde eſtoit non ſeulement tres-dommageable aux

1579.

Sõ pourparler auec le Vicomte de Turenne,

& à Mõtleuel en Sauoye, auecque le Maréchal de Bellegarde.

Cauſe de la diſgrace du Mareſchal,

Il s'empare du Marquiſat de Saluces,

donne du ſoupçon aux Princes Italiens.

1579. affaires de France, mais donnoit encore de l'ombrage aux Princes Italiens. Ils apprehendoient auec raiſon qu'il n'y euſt quelque intrigue dans cette affaire, & que Belle-garde pouſſé ſous main par le Roy Catholique, à priuer les François du Marquiſat de Saluces, ne fuſt cauſe que le Roy pour rauoir le ſien, ne portaſt la guerre en Italie, & n'y miſt en deſordre tout le pays. Ce qu'ils ſe perſuadoient d'autant plus, qu'ils voyoient ouuertement que celuy qui tenoit ces Places, les fortifioit & leuoit des gens de guerre, ſans qu'on pût ſçauoir d'où luy venoit de l'argent, pour faire toutes ces choſes. Cela donna ſujet au Pape de prier le Senat de Veniſe, comme Confident du Roy, d'interpoſer ſa prudence, pour deſtourner l'embraſement qu'on preparoit de ſi prés. Comme en effet, le Senat embraſſa l'affaire auec vn grand ſoin, mettant ordre que l'Ambaſſadeur Grimani en parlaſt au Roy, & que Fráçois Barbaro, Reſident à la Cour de Sauoye, en communiquaſt auſſi auecque le Mareſchal de Belle-garde. Ce qui obligea le Roy de laiſſer à ſa Mere toute la conduite de cette Negociation; d'où il s'enſuiuit, que la Reyne n'ayant pû attirer Belle-garde à Grenoble, où le Duc de Sauoye & l'Ambaſſadeur de Veniſe la furent trouuer, fut bien contente de s'aller aboucher a Montleuel, ſa couſtume eſtant de ſe ſoucier fort peu de ces apparences, qui pour l'ordinaire trauaillent ſi fort les Princes, pourueu que dans le fonds des choſes elle pût venir à bout de ſes intentions. Là comme elle eut obtenu du Mareſchal, qu'il reconnoiſtroit le Roy, & receuroit de luy le Breuet de ce Gouuernement, elle le luy fit expedier auec de gran-

& ſujet au Pape de s'entremettre de cette affaire.

Prudence de la Reyne Mere à la traitter,

& accord paſſé auec Belle-garde, qui meurt,

des demonstrations d'honneur. Mais le Mareschal fut à peine de retour à Saluces, qne de quelque cause que sa mort procedast, elle arriua soudainement; si bien qu'auant que la Reyne partit de ces Prouinces, les Gouuerneurs & les Tuteurs du Fils qu'auoit laissé le deffunt, remirent ce Marquisat entre les mains du Roy de France. 1579.

& le Marquisat est remis au Roy.

La Reyne s'estant deliurée de cette peine, s'en retourna par la Bourgogne vers le Roy sõ Fils, pour prendre en main l'administration des affaires, tandis que luy-mesme faisoit semblant de s'en estre retiré, de ne penser plus qu'à ses plaisirs, & de laisser à sa Mere, & à son Conseil, toute la conduitte de son Estat; Mais en effet, il n'y auoit pas iusques aux moindres particularitez dont il ne prist connoissance; s'imaginant par ces artifices, estre si asseuré des choses presentes & des futures, qu'il se persuadoit desia d'auoir pleinement executé ce dequoy il n'auoit fait que le projet en son ame. Le Duc d'Alençon luy sembloit le seul homme qui le choquoit en ses intentions; à cause que pour estre inconstant & variable en ses desirs, tantost il se retiroit de la Cour, tantost il y retournoit auec confidence, & quelquefois aussi il s'entendoit auecque les Mal-contens, puis refusoit tout à coup d'auoir commerce auec eux, & ainsi luy donnant plusieurs soupçons, il le mettoit bien en peine, & luy causoit d'estranges inquietudes. A cecy principalemẽt la Reyne Mere taschoit de mettre ordre, comme à vn point essentiel, d'où dépendoit, ou le trouble, ou le repos de l'Estat. Il arriua cependant que ceux des Pays-bas ayant desia secoüé le joug du Roy Catholique, & re-

La Reyne s'en retourne trouuer le Roy,

qui prẽd connoissance de tout, sans en faire semblãt.

Cause de la haine contre le Duc d'Alençon.

1579. cherché premierement le Roy de France, de les vouloir receuoir sous sa protection, puis á son refus s'estans offerts au Duc d'Alençon de se donner à luy, si auec vne puissante Armée il les vouloit déliurer de la domination Espagnole; de là s'ensuiuit que la Reyne, pour le desir qu'elle auoit de déliurer vn de ses Fils de la défiance où il estoit, & de pouruoir l'autre d'vn Estat conuenable à sa condition, pria le Roy de permettre au Duc d'Alençon d'accepter la protection des Estats de Flandres, & de leuer des gens de guerre, sans dire pourquoy, dans les frontieres du Royaume. Là dessus, elle luy remonstra qu'auecque le Duc sortiroient de France tous les Esprits factieux, par où l'on se deliureroit de cette contagieuse engeance, qui maintenoit les diuisions & les troubles dans l'Estat. Pour appuyer plus fortement ce dessein, elle voulut qu'on renouuelast la proposition du Mariage entre le Duc & la Reyne d'Angleterre, dont on s'estoit veu tant de fois exclus; ce qu'elle faisoit auecque cette intention, qu'en cas qu'on ne le pût conclure, à tout le moins il s'ensuiuroit apparemment que la Reyne se porteroit d'inclination à fauoriser en Flandres ce nouueau Domaine du Duc, & à l'appuyer de ses forces & de son authorité. Pour cette consideration, apres qu'on eut employé tous les soins qui pouuoient ayder à cette affaire, & qu'il se fut fait plusieurs Ambassades de part & d'autre; à la fin cette mesme année le Duc d'Alençon s'en alla en personne en Angleterre, où durant vn assez long sejour qu'il y fit, il fut receu par la Reyne auecque beaucoup d'honneur & de magnificence. Et bien qu'elle n'eut pas moins d'a-

Troubles parmy ceux des Pays-bas, qui priét le Roy de les vouloir proteger.

Ingenieuse Politique de la Reyne Mere.

Le Duc d'Alençon s'en va en Angleterre, où

uersion pour le Mariage, qui luy sembloit vn joug trop pesant, que les Estats d'Angleterre en auoient de se soûmettre à la domination d'vn Roy François; neantmoins pource que les interests du Pays vouloient qu'on dissimulast, tant pour accroistre la reputation du Duc, & par consequent les forces des Estats de Flandres, que pour mettre en jalousie le Roy Catholique, qui tramoit en ce temps-là plusieurs entrepriſes grandement suspectes à tous les autres Princes ses voisins, la Reyne faisoit semblant de consentir à ces nopces; & parmy les pompes & les delices, carressoit & traittoit obligeamment le Duc d'Alençon. Aussi fut-ce en faueur de luy-mesme que le Roy enuoya en Angleterre vne honnorable Ambassade, de laquelle estoit Chef François de Montpensier, Prince Dauphin, Seigneur extrémement agreable, & qu'on employoit souuent, pource que l'on connoissoit la sincerité de son ame, sa merueilleuse franchise, & la bonté de son naturel, qui n'estoit point fourbe, mais fort esloigné des pratiques, & du commerce des Factieux. A l'arriuée de cét Ambassadeur, à qui fut faite vne tres-bonne reception, l'on traitta amplement des conditions & des Articles, qui se deuoient obseruer de part & d'autre, pour l'accompliſſement de ce Mariage: L'on en vint mesme si auant, que pour vne marque de mutuelle promesse, le Duc & la Reyne changerent de bague, bien que toutesfois elle perseueraſt touſiours constamment dans le dessein de ne se pas marier, & qu'elle fust resoluë de ne point passer outre; toutes lesquelles choses arriuerent l'année suiuante.

1579. il est receu magnifiquement de la Reyne Elizabeth.

Ambassade de François de Montpensier, Prince Dauphin,

Il est traitté honorablement par la Reyne d'Angleterre,

qui n'est nullemẽt portée à se marier, quelque semblant qu'elle en faſſe.

Cependant en celle-cy, le Roy de Nauarre

1579. aprés le partement de la Reine Mere, fit tenir à Maſere, dans le Comté de Foix, vne Aſſemblée de ſon Party, pour y auiſer à ce qu'on deuoit faire à l'aduenir. Aux deliberations de la Paix ſe trouuerent meſlées celles de pluſieurs eſprits, qui ne deſiroient rien tant que la guerre; Si bien qu'à la fin il fut propoſé s'il la falloit renouueller, ou continuer. Le Roy de Nauarre eſtoit preſque d'auis de ſe remettre dans la fatigue des Armes, connoiſſant par épreuue, que la Paix & le repos minoient inſenſiblement, & ruïnoient les forces de ſon Party. Car les nouueautez en auoient laſſé pluſieurs, qui s'eſtoient ſincerement conuertis à l'Egliſe Romaine; & pluſieurs auſſi voyant les Huguenots tenus bas, éloignez & meſme exclus des Charges & des honneurs, faiſoient ſemblant d'eſtre Catholiques; tellement que tous enſemble connoiſſant que les choſes paſſées vieilliſſoient, & que l'authorité du commandement étoit languiſſante, negligeoient le ſoin & les intereſts de leur Party. Leur Chef meſme, fort mal-traité de la Fortune, ne voyoit pas ſeulement ſa ruïne dans l'aduenir, mais il n'auoit point pour le preſent dequoy ſouſtenir auec bien-ſeance, ny ſa dignité de Roy, ny celle de premier Prince du Sang de France. A des neceſſitez ſi preſſantes eſtoient jointes les perſuaſiõs du Prince de Condé, qui pour eſtre d'vn naturel moins traitable, & plus remüant, n'oyoit pas volontiers parler d'accord, & ne pouuoit ſouffrir de ſe voir priué du Gouuernement de Picardie. A quoy s'accommodoient auec luy les deſirs de pluſieurs ieunes gens, qui manioient les affaires de ce Party-là. D'où ils conclurent enfin, qu'il valoit mieux tenter

Le Roy de Nauarre fait tenir vne nouuelle Aſſemblée,

& pour diuerſes raiſons eſt en volonté de reprendre les Armes.

Humeur turbulẽte du Prince de Condé.

la fortune des Armes, que de perir dans les langueurs de la Paix, comme ils croyoient leur deuoir arriuer infailliblement. Ils resolurent donc de se preparer, & de trouuer vn suiet de faire la Guerre; y estant d'autant plus portez, que le dessein du Roy, qu'on estimoit déja proceder d'vne dissolution de mœurs, & d'vne foiblesse d'esprit, incitoit vn chacun à se gouuerner sans respect, & à ne se proposer dans sa façon de viure, que son interest, & sa propre inclination. Ces choses ainsi concluës, le Roy de Nauarre ayant fait appeller les Deputez du Languedoc & du Dauphiné, qui estoient venus à l'Assemblée, les exhorta par vn long discours à faire tout leur possible, pour appuyer de leurs soins & de leur ayde la Cause commune. En suite dequoy, il rompit en trois vn écu d'or, dont il leur bailla vne partie, pour la porter à Chastillon, fils du feu Admiral de Coligny, retiré en Languedoc, & l'autre pour la donner à Lesdiguieres, qui estoit alors en Dauphiné, auec commission expresse de leur dire; Que touchant l'ordre de la Guerre, & l'estat de leurs affaires, ils adjoustassent foy à ceux qui leur porteroient le reste de l'écu; ce chiffre ne leur semblant pas moins asseuré que secret, pour ne pouuoir estre si facilement falsifié. Ce qui ne fut pas plûtost resolu entr'eux, que les Deputez se retirerent chacun en sa Prouince, & l'on commença des-lors à s'apprester secrettement à prendre les Armes. Mais dautant que le Roy de Nauarre vouloit colorer ce souleuement de quelque pretexte, qui ne fust pas moins apparent qu'honneste, apres que le temps de rendre les Places de seureté fut venu, & que le Roy les eust deman-

1579.

Conclusion prise de renouueller la Guerre.

Exhortation du Roy de Nauarre aux Deputez du Languedoc, & du Dauphiné,

& ordre donné par luy-mesme.

Les Deputez s'en retournét.

Pretexte du Roy de Nauarre, touchant cét armement

1579. dées, (bien qu'auec aſſez de froideur, & plûtoſt pour la ſatisfaction des Catholiques, que pour vn deſir de les rauoir ſi promptement,) il ne laiſſa pas d'en faire beaucoup de bruit: de maniere qu'ayant fait tenir pluſieurs Aſſemblées, que les Huguenots appellent Synodes, il ſe mit à leur remonſtrer; Qu'il n'eſtoit pas encore temps de rendre ces Places, & qu'on n'auoit pas meſme ſatisfait entierement aux Articles de l'Edict, puiſque l'exercice de leur Religion n'eſtoit point libre en Champagne, en Bourgogne, en Normandie, ny en l'Iſle de France; paroles qui encoutagerent bien fort les Miniſtres, auſquels ce pretexte plaiſoit grandement, & qui réueillerent les inclinations des autres à prendre les Armes. Ce que le Roy de Nauarre ne voulut point faire autrement qu'en commençant par quelque entrepriſe apparente, & qui fiſt du bruit, pour haſter d'aller ceux de ſon Party, qui marchoient trop lentement. Il s'aduiſa donc de faire vn effort, pour s'emparer de la Ville de Cahors, que le Roy auoit promiſe en Doüaire à la Reine Marguerite ſa Femme, quoy que neantmoins il n'en euſt rien fait, & qu'il y euſt mis dedans vn Gouuerneur, qui la tenoit en ſon nom. Outre que ce deſſein eſtoit fondé ſur vn pretexte raiſonnable, & plein d'apparence, choſe qui dans le cours des Guerres Ciuiles eſt tout à fait neceſſaire, pour entretenir les Eſprits des Peuples, & mettre à couuert les intereſts des Partys; le Roy de Nauarre en tiroit encore vn grãd aduantage, à cauſe que cette Ville, & ſon territoire, ſe trouuoient fort à ſa bien-ſeance, pour eſtre proche des lieux de ſon Domaine, & merueilleuſement commode á ſes intereſts

Sa remõſtrance à ceux de ſon Party dans leurs Synodes:

Son deſſein ſur la Ville de Cahors;

& ſes pretentions ſur cette Place.

preſens. D'vn autre coſté, le Prince de Condé ne ſe pouuant oſter de l'eſprit l'affaire de Picardie, ſe propoſoit de s'en aller inconnu en cette Prouince-là, pour eſſayer, par le moyen de quelqu'vn de ſes Partiſans, de s'emparer d'vne, ou de deux Places, à la faueur deſquelles il peuſt auoir vn pied dans le Païs, & augmenter ſa Fortune hors des limites de la Xaintonge, où l'on l'auoit reſſerré. Il pretendoit colorer ſon entrepriſe de cette honneſte excuſe, qu'il deſiroit bien de ſe tenir dans l'obeïſſance du Roy, mais qu'il vouloit bien auſſi ſe vanger de ſes ennemis, par les trahiſons & les pratiques deſquels il auoit eſté fruſtré du Gouuernement de Picardie. En effet, comme ce Prince eſtoit prompt, & impatient de ſon naturel, il preuint les autres; & de Poictiers, où il arriua ſans ſe faire connoiſtre, paſſant par les Villes où ſon chemin s'adonnoit (quoy que ce ne fut pas ſans vn extréme danger de ſa perſonne) il ſe rendit dans le cœur de la Picardie, où apres auoir durant quelques mois, par l'addreſſe & l'intelligence des ſiens, aſſemblé de diuers endroits iuſques à trois cens hõmes, il entra auec eux dans la Fere, place forte, & tres-importante. Ce qui luy reüſſit ſi heureuſement, qu'en ayant chaſſé le Gouuerneur & la Garniſon, qui n'eſtoit pas grande, il s'en rendit Maiſtre le vingt & neufiéme iour de Nouembre en la meſme année. Il en aduertit incontinent le Roy, auquel il écriuit, qu'il tenoit cette Place au nom de ſa Maieſté, qui l'auoit nommé au Gouuernement de la Prouince, dont ſes ennemis l'auoient fruſtré méchamment. Ce qui n'empeſchoit pas toutefois qu'il ne ſe preparaſt le mieux qu'il pouuoit à ſe

1579. Reſolution du Prince de Condé.

Son naturel impatient.

Il s'en va en Picardie,

s'y ſaiſit de la Fere,

& s'en excuſe au Roy.

deffendre, ſi on l'attaquoit, ne doutant point que le Roy n'employaſt ſes forces pour le chaſſer de ce nid, qui luy eſtoit ſi commode.

1580. Le Roy de Nauarre ſe met en eſtat de commẽcer la Guerre, & taſche de ſurprendre Cahors.

Mais au commencement de l'an ſuiuant; mille cinq cent quatre-vingt, le Roy de Nauarre apres auoir enuoyé demander à Chaſtillon & à Leſdiguieres, les pieces de l'écu rompu, pour leur donner par là vn ſignal d'vn commencement de Guerre, tâcha d'executer ſon entrepriſe ſur la Ville de Cahors, pour la ſurprendre, & s'en faire Maiſtre. Cette Ville eſt ſituée ſur la riuiere du Lot, qui l'enuironnant de trois coſtez, ne laiſſe libre qu'vne ſeule entrée, nommée *la Porte aux Barres*; Et quant aux autres endroits, on y paſſe par trois larges Ponts qui trauerſent la riuiere. Par l'vn de ceux-cy, qu'on appelle le Pont-neuf, le Roy de Nauarre ſe propoſoit de ſurprendre la Place à la faueur de la nuict, n'ayant pas aſſez de forces pour la pouuoir battre, ou l'aſſieger en plein iour. Mais pource que l'entrée du Pont eſtoit empeſchée par vne porte qu'on tenoit fermée, aprés laquelle, ſans qu'il y euſt aucun Pont-leuis, on trouuoit au bout du Pont la porte de la Ville, deffenduë par deux rauelins de chaque coſté; il auoit deſſein d'emporter l'vne & l'autre de ces Portes, en faiſant joüer le petard (inſtrument de guerre peu conſiderable alors; à cauſe de ſa nouueauté, mais que ſon frequent vſage aux ſurpriſes des Places, & autres ſoudaines executions a fait beaucoup eſtimer depuis,) & d'attaquer en ſuite les habitans, apres auoir rompu ces obſtacles. Pour cét effet, outre la ſuite de ceux qui pour poſer le Petard, deuoient neceſſaire-

Son deſſein en l'attaque de cette Place:

ment marcher les premiers, il fit quatre troupes de ses gens, dont la premiere estoit conduitte par le Baron de Salignac ; la seconde, par saint Martin, Capitaine de ses Gardes ; la troisiéme, où il estoit en personne auec sa Noblesse, par Antoine de Roquelaure ; & la quatriéme, composée de douze cens Harquebusiers fort lestes, par le Vicomte de Gourdon. Le Capitaine Iean Robert, mit le Petard à la premiere porte du Pont où il fit vn grand effet, & les Soldats qui estoient en petit nombre dans les rauelins, furent taillez en pieces, sans qu'ils fissent grande resistance. Le second Petard ne joüa pas moins bien que le premier, & abattit de mesme la porte de la Ville ; de sorte qu'on y eust pû entrer facilement, sans le nouuel embarras qui l'empescha. Car ceux de dedans éueillez au bruit du premier Petard, & le Gouuerneur de la Place nommé Vesins, estant auec eux accouru au danger, non seulement sans armes, mais presque sans estre habillé ; ils s'opposerent tous courageusement à l'entrée de l'Ennemy, tandis qu'il arriuoit toûjours des gens frais qui soustenoient les autres. Les premieres trouppes se chargerent vertement ; & des armes à feu, dont on ne cessa de se seruir de part & d'autre, les plus vaillans en vinrent aux armes courtes ; & ainsi se mêlant confusément, se liurerent vn combat qui fut rude & sanglant. Les Habitans y perdirent leur Gouuerneur, que la neceſſité auoit reduit au milieu des combattans, sans auoir aucunes armes ; & saint Martin y fut tué aussi du costé du Roy de Nauarre. L'aduantage y fut égal de part & d'autre deux heures durant : Mais le Baron de Salignac, & apres luy

1580.

Ses troupes diuisées en quatre.

Effet du Petard.

Courageuse resistance du Gouuerneur de la Ville, & des Habitans.

Mort de Vesins, & de saint Martin.

1580. Roquelaure ayant esté grandement blessez, & tirez hors de la meslée, les Assaillans perdirent courage, & tous à la foule se mirent à lascher le pied. D'où il aduint que de la Place qu'ils auoient gagnée au commencement, ils furent repoussez presque iusques à la porte de la Ville, & se virent sur le point d'en estre chassez tout à fait, pource que le Vicomte de Gourdon, qui estoit à l'Arriere-garde, ne marchoit que lentement. Mais le Roy de Nauarre doublement faſché de la perte de ses Capitaines, & de l'affront que receuoient ses gens, outre qu'il croyoit ses affaires desesperées, s'il ne venoit à bout de cette premiere entrepriſe, se mit à la teſte des siens, où donnant à trauers les Ennemis, il combattit de sa main auecque tant d'asseurance, & de courage, qu'il remit ses gens en estat de faire aussi-bien qu'auparauant. Car la Noblesse & les Soldats qui le suiuoient à l'enuy, & qui luy voyoient repousser la hardiesse des Habitans, auec des effets d'vne valeur incroyable, s'auancerent si bien, qu'à la pointe du iour ils se trouuerent auoir gagné derechef la principale Place de la Ville. Cependant les Bourgeois s'estant renfermez & fortifiez dans les Escoles publiques, autant que le temps le leur pût permettre, y tinrent plus fort que iamais; & quoy qu'ils traittassent assez mal les Assaillans, qui combattoient à découuert, & sur lesquels ils faisoient pleuuoir vne gresle d'harquebusades; si est-ce que le Roy de Nauarre n'abandonna iamais les premieres files, encore qu'à tout moment on tuast plusieurs de ceux qui estoient les plus proches de luy. On combattit de

Les Assaillans sont repoussez,

& remis en estat de combattre, par la valeur du Roy de Nauarre.

Rude cõbat de part & d'autre.

cette façon, & tout le iour, & toute la nuit, horſmis qu'il y en auoit toûjours quelques-vns de part & d'autre, qui alloient ſe repoſer, pendant que leurs compagnons eſtoient aux mains. Le lendemain enuiron le leuer du Soleil, il fut rapporté au Roy de Nauarre, que des Villes prochaines il venoit aux Habitans des gens de ſecours; ce qui le fit reſoudre auſſi-toſt d'enuoyer Chouppes, pour les aller combattre hors de la Porte *des Barres*. Luy cependant redoubla l'aſſaut d'vn grand courage, pour chaſſer de leur poſte ceux qui s'y eſtoient retranchez; mais il y trouua la reſiſtance ſi grande, qu'encore que par la valeur des ſiens euſſent eſté défaits ceux qui venoient en faueur des Bourgeois, qui par conſequent ne receurent aucun ſecours, il ne put neantmoins en venir à bout, ny de tout ce iour-là, ny la nuit ſuiuante. Mais enfin il s'aduiſa de faire venir trois pieces d'Artillerie, qui furent trouuées dans l'Arſenal de la Ville, par le moyen deſquelles il rompit des Barricades de tonneaux faites par les Habitans, dont il en demeura pluſieurs ſur la place; Et ainſi apres trois iours de combat continuel, la Ville fut priſe & ſaccagée, où les Soldats Huguenots ne ſe contenterent pas du butin qu'ils y firent en abondance; mais pluſieurs encore y aſſouuirent la haine qu'ils auoient contre les Catholiques. Tous ceux qui furent preſens à cette entrepriſe, ne ceſſerent d'admirer le grand courage du Roy de Nauarre, qui en toutes ſes autres actions ayant rendu des preuues de ſa viuacité merueilleuſe, donna en celle-cy autant d'eſtonnement à ſes gens, que de terreur à ſes Ennemis, leur faiſant connoiſtre

1580.

Aſſaut redoublé ſur les Bourgeois, & leur reſiſtance.

Dernier effort du Roy de Nauarre,

qui prend la Place,

& ſe fait admirer par les preuues qu'il donne de ſon courage.

1580. à quel point il eſtoit vaillant & hardy dans les combats, comme il le confirma depuis par des témoignages plus amples.

Leſdiguieres fait armer les Payſans en Dauphiné.

En ce meſme temps Leſdiguieres ne pouuant attirer la Nobleſſe du Dauphiné, qui ne vouloit point eſtre commandée de luy, pource qu'encore qu'il fuſt Gentil-homme, il n'eſtoit pas neantmoins de Maiſon illuſtre, ny conſiderable pour ſes richeſſes, pouſſa les gens de village à prendre les armes contre quelques-vns des principaux, dont ils ſe plaignoiẽt d'auoir eſté mal traittez. Mais comme il vid que cette guerre auoit eu peu de ſuccez; les Payſans de Maugiron, Lieutenant de la Prouince, & de Mandelot Gouuerneur de Lyon, ayant eſté ſouuent mis en déroute & défaits; apres pluſieurs entrepriſes, qui luy auoient fort mal réüſſi, il ſe retira finalement, & ſe fortifia dans la Mure. Quant à la Prouince de Languedoc, ſoit que Chaſtillon n'y eût pas encore beaucoup d'authorité ſur les eſprits de ces peuples, ſoit que laſſez de la fatigue, ils apprehendaſſent d'Anville, qui ſe monſtroit toûjours prompt à reſiſter aux nouueautez; tant y a qu'on ne découurit point qu'il s'y fiſt aucune émeute de guerre, comme l'auoit creu le Roy de Nauarre. Au contraire, toutes choſes y furent grandement calmes, pource que le Maréchal prenoit vn extréme ſoin de faire obſeruer les Edicts de ſa Majeſté, & d'empeſcher que perſonne n'euſt ſuiet de ſe plaindre. Le Roy ne ſçeut pas plutoſt que les Huguenots auoient pris les Armes, en vn tẽps auquel il ſe croyoit le plus en ſeureté, & hors des fatigues & des dãgers de la guerre, qu'il reſolut de s'oppoſer derechef aux Rebelles, pour les reduire à l'obeïſſance,

n'a point de bon ſuccez en cette entrepriſe,

& ſe retire à la Mure.

Eſtat des affaires en Languedoc.

Le Roy reſolu de s'oppoſer aux Rebelles.

l'obeïssance, & à l'exacte obseruation de la Paix. Pour cette fin, il mit sur pied le plutost qu'il pût trois differentes Armées; La premiere eut ordre de s'en aller en Picardie, pour y recouurer la Fere; la seconde, de passer en Guyenne contre le Roy de Nauarre; & la troisiéme, de tirer droit en Dauphiné, pour y ranger les peuples à l'obeyssance. Cette resolution si soudainement prise, & suiuie d'vn si prompt effet, d'auoir mis en campagne des gens de guerre, fit croire plus constamment aux esprits les mieux sensez, que le Roy n'estoit ny nonchalant, ny endormy qu'en apparence, & qu'en effet il nourrissoit en son ame de secrets dessseins, & qui alloient bien plus auant qu'on ne pensoit. Il choisit pour la conduitte de ces Armées des personnes qu'il iugea capables de s'en acquitter, & de satisfaire à ses intentions. Voila pourquoy dans le desir qu'il auoit que la Fere fust promptement regagnée, pour estre proche du cœur de la France, & de la ville de Paris, outre que n'estant pas éloignée des Estats de Flandres, elle en pouuoit estre subornée, il y enuoya le Maréchal de Matignon, personnage dont il se seruoit volontiers aux occasions où il falloit agir tout de bon. Au contraire, pource qu'il desiroit que le Roy de Nauarre fust affoibly, mais non pas accablé; pour ne donner vn branle si grand à la Balance, à l'auantage de la Maison de Guise, qui n'auoit point de plus fort obstacle que luy, il voulut que le Maréchal de Biron s'en allast en Guyenne, afin que suiuant sa vieille inclination, il fist moins de dommage de ce costé-là, & s'y comportast auec plus de circonspection, & de retenuë. Mais daurant que la necessité l'obli-

1580.

met trois Armées sur pied, pour trois fins differentes.

Sa prudence en l'élection des Chefs.

Il enuoye le Maréchal de Matignõ en Picardie,

Biron en Guyenne.

1580. geoit de ſe ſeruir de quelqu'vn des Princes de Lorraine ; pour ne rebuter entierement ceux de la Ligue, & pour la puiſſance de la Maiſon de Guiſe, à laquelle il importoit d'auoir égard ; il dépeſcha en Dauphiné Charles Duc de Mayene, à cauſe qu'il le croyoit d'vn naturel plus poſé que ſon Frere, & que l'entrepriſe du Dauphiné luy ſembloit facile, & de peu d'importance. Les effets qui s'enſuiuirent de l'employ de ces trois Chefs, furent conformes à l'intention du Roy. Car apres que Matignon euſt mis le ſiege deuant la Fere (d'où le Prince de Condé eſtoit déja party, & paſſé en Angleterre,) il s'en fit maiſtre en peu de temps, bien que ce ne fut pas ſans y répandre du ſang. D'vn autre coſté le Duc de Mayene, par le ſiege qu'il mit deuant la Mure, donna l'alarme à tous les Huguenots de cette Prouince-là ; & contraignit de luy rendre obeïſſance, non ſeulement la Nobleſſe & le Peuple, mais encore Leſdiguieres. Quant au Maréchal de Biron, ayant défait aupres de Nerac quelques Compagnies de Gens-d'armes, & pris pluſieurs places foibles en Guyenne, où de la cheute d'vn cheual qui s'abatit ſous luy, il eut la cuiſſe bleſſée en deux endroits, il ne fit point de plus grands progrez, & obligea les Ennemis à ſe retirer. Tellement que le Roy de Nauarre ne pouuant ny tenir la campagne ; ny faire aucune entrepriſe, pour en eſtre empeſché par l'Armée du Roy, ſe tenoit touſiours ſous les Armes, témoignant par de petits effets, qu'il auoit plus de courage que de force.

& le Duc de Mayene en Dauphiné.

Exploits de ces trois Chefs cõformes à la volonté du Roy.

Deſſeins du Roy de Nauarre retardez.

Le Duc d'Alencõ reuient d'Angleterre.

Durant ces choſes, le Duc d'Alençon reuint d'Angleterre en France, auec pluſieurs belles promeſſes que la Reyne luy auoit faites, ſans

auoir eu d'elle neantmoins aucune assurance touchant leur ptetendu Mariage. Et dautant qu'il se preparoit pour s'en aller aux Pays-bas, il se fit Mediateur entre le Roy son Frere, & son beau-Frere le Roy de Nauarre, afin de renouueller la Paix, apprehendant que si la Guerre se rallumoit tout de bon en France, il n'en pût tirer le secours qu'il pretendoit pour l'execution de son dessein. S'en estant donc allé luy-mesme à Libourne, & à la Fresche, ville du Comté de Foix, où se rendit aussi le Roy de Nauarre; & pour l'interest de sa Majesté, le Duc de Montpensier, le Maréchal de Cossé, & Pompone de Bellievre, il fit en sorte que cét accommodement eut vne bonne issuë. Car le Roy de France estoit déja naturellement enclin à la Paix; & quant au Roy de Nauarre, outre le peu de forces qui luy restoient, & le mauuais succez de ses entrepriſes, il ne se promettoit aucun secours des Estrangers. Le Prince de Condé passé en Angleterre, puis aux Pays-bas, & consecutiuement en Allemagne, auoit trouué les esprits portez aux affaires de Flandres, lassez de l'instabilité des Huguenots de France, & peu satisfaits de ce que sans aucune occasion legitime ils auoient pris les armes, tandis que le Roy viuant en paix, en obseruoit ponctuellement le traitté. N'ayant donc aucun espoir d'estre secouru de ceux de dehors, & ne s'estimant pas assez fort dans le Royaume, il accepta volontiers les dernieres conditions, & ainsi apres qu'on eut confirmé l'Edict de la Paix precedente, & la Conference tenuë à Nerac auecque la Reyne, l'on posa derechef les Armes, & toutes choses demeurerẽt tranquilles. Mais bien que les mouuẽ-

1580.

& s'employe pour ses interests propres, à regler les affaires de la Paix.

Le Prince de Condé mis en desordre par le mauuais estat des affaires de son party,

accepte les conditiõs de la Paix,

dont l'Edict est cõfirmé.

1580. mens des Guerres Ciuiles fuſſent appaiſez, il y auoit pourtant deux differentes entrepriſes, qui tenoient en inquietude toute la France. La premiere, eſtoit celle du Duc d'Alençon, lequel auec vne ſecrette permiſſion de ſon frere, faiſoit ſes preparatifs pour s'en aller aux Païs-bas contre les forces du Roy Catholique, commandées par Alexandre Farneze, Prince de Parme; & la ſeconde, celle de la Reine Mere, pour le ſujet du Royaume de Portugal. Car le Roy Sebaſtien eſtãt mort en la guerre d'Affrique, puis le Roy Henry Cardinal, n'ayant eu aucuns enfans; entre pluſieurs autres qui pretendoient à cette Couronne, la Reyne Mere croyoit auoir droit d'y ſucceder auſſi, comme heritiere de la Maiſon de Boulogne, & deſcenduë en droite ligne de Robert, fils d'Alphonſe troiſiéme, & de la Comteſſe Matilde, ſa premiere & legitime femme. Elle alleguoit pour raiſon; Que tous les Princes qui auoient regné depuis Alphonſe, venus de Beatrix, qui ne pouuoit eſtre ſa femme legitime, mais ſa Concubine, Matilde ſe trouuant encore viuante, auoient eſté Baſtards. Et dautant que pour la diſtance des lieux, & pour pluſieurs conſiderations, elle ne ſe croyoit pas ſi forte cõme quelques-vns des autres Pretendans, elle deſiroit que cette affaire ſe terminaſt par la Iuſtice, & non par les Armes. Mais cependant le Roy d'Eſpagne fortifié du voiſinage, & de ſa propre puiſſance; s'eſtoit emparé de ce Royaume auec vne Armée, & fait declarer legitime ſucceſſeur par ceux qui en auoient le Gouuernement; d'où il s'enſuiuit, que la Reyne joignant ſes deſſeins à ceux d'Antoine, Prieur de Crate, qui pretendant à ce meſme Royau-

Le Duc d'Alençon ſe tiét preſt pour aller aux Pays-bas.

Pretentions de la Reine Mere ſur le Royaume de Portugal;

Ses raiſons.

Elle ſe joint au Prieur de Crate,

me, en auoit esté chassé par les Espagnols, prepara de son costé vne puissante Armée, qui sous la conduitte de Philippe Strozzi, deuoit aller contre celle du Roy Philippe, au secours des Terçaires, Isles de la Mer Oceane, appartenantes à cette Couronne, & qui estoient encore tenuës par le mesme Antoine, pour tascher de faire de nouuelles conquestes, si l'on pouuoit descendre aux enuirons de Lisbone. Ie laisse aux Autheurs de l'Histoire de Portugal à décrire ce qui arriua de cecy, comme encore la mort de Strozzi, & ce que deuint cette Armée, n'y ayant aucune apparence de rendre cette narration plus ample & plus longue, en y adiouſtant les relations des choses estranges, qui ne peuuent de rien seruir, ou à tout le moins que bien peu, à la connoissance des affaires de France.

1580. & prepare vne Armée, pour l'opposer à celle du Roy Philippe.

I'obserueray le mesme silence, & pour pareille raison, en ce qui regarde les choses du Païs-bas, où l'an mille cinq cent quatre-vingt vn, le Duc d'Alençon s'achemina par vn secret consentement du Roy, en intention de secourir Cambray auec vne grosse Armée. Aussi le secourut-il en effet, & s'en estant fait maistre, s'en alla auec de plus grandes forces droit aux Pays-bas, pour y prendre possession du tiltre & des Estats, qui s'estoient donnez à luy à certaines conditions, apres auoir secoüé le ioug de la domination Espagnole. Ce qui obligea le Pape, & le Roy Catholique, d'enuoyer en France des Ambassadeurs exprés, pour se plaindre au Roy de l'entrepriſe du Duc d'Alençon, comme encore de ce qu'on auoit receu en Frãce Antoine de Portugal, & des desseins de la Reyne Mere sur ce Royaume-là. Mais le

1581. Cãbray secouru par le Duc d'Alençon.

Les Estats se donnent à luy, sous certaines conditions.

Plaintes du Pape, & du Roy Catholique, par leurs Ambassadeurs.

1581. Roy par sa réponse aux Ambassadeurs, & par celle que les siens firent à Rome, & en Espagne, fit entendre pour son excuse à l'vn & à l'autre; Que la Reyne sa Mere auoit receu & secouru Antoine, comme son Vassal, pour le droit qu'elle pretendoit auoir sur le Royaume de Portugal; Que l'Armement sur Mer auoit esté fait aux dépens d'elle-mesme, sans qu'il en eust rien sçeu, & sans son consentement; Et qu'ainsi quand mesme il aduiendroit à certe Flotte d'estre attaquée & défaite, qu'il n'en sçauroit point mauuais gré, & ne s'en offenseroit pas, cette affaire estant separée de ses interests, & de ceux de la Couronne de France; Qu'au reste il s'estoit plus d'vne fois opposé fortement au Duc d'Alençon; mais qu'il auoit mieux aymé suiure le conseil d'autruy, qu'obeïr à ses commandemens; Qu'il luy déplaisoit au dernier point, de n'auoir pû retenir les François qui le suiuoient; mais que tout le monde sçauoit assez la des-obeyssance de ses Sujets, aussi bien que la qualité de ceux qui s'y en estoient allez, & que durant le cours de plusieurs années, tels personnages n'auoient cessé de mettre en desordre son Royaume, apres auoir troublé celuy de ses freres, & Predecesseurs; Qu'il auoit dõné d'assez bonnes preuues de ses intentions, lors que ceux du Pays-bas luy en ayant voulu mettre le gouuernail en main, il auoit refusé de le prendre; Que n'ayãt rien entrepris, ny sur la Flandre, ny sur le Portugal, & toutes ces choses s'estant passées, sans qu'il y eust donné les mains, il ne croyoit pas que la Paix & l'amitié qu'il auoit auec le Roy Catholique, en deussent estre, ny troublées, ny violées, ny rompuës; Et qu'en vn mot, pour

Réponse du Roy à l'vn & à l'autre.

témoigner de la ſincerité de ſes intentions, & du deſir qu'il auoit de ſe maintenir en paix auec la Couronne d'Eſpagne, il enuoyeroit au Roy Catholique, toutes les fois qu'il en ſeroit requis par luy, des forces en Flandres pour y ſeruir le Prince de Parme, auec ordre exprés de combattre, non ſeulement contre les Eſtats & leurs Capitaines, mais encore contre ſon Frere propre. 1581.

A ces raiſons qu'alleguoit le Roy, qui eſtoiẽt les principales, il adjouſtoit pluſieurs autres particularitez & circonſtances, dont il les embelliſſoit, bien qu'en effet il contribuaſt ſous main à la continuation de l'vne & de l'autre de ces entrepriſes : Car il eſtoit bien ayſe, non ſeulement que le Duc d'Alençon, mais qu'auec luy la Noüe, Biron, & pluſieurs autres Chefs, qui ſeruoient de matiere à ces troubles, fuſſent hors de ſon Royaume. Ce qui luy eſtant arriué ſelon ſon deſir, l'an mille cinq cent quatre-vingt deux, il ſe mit dans ſon premier repos, & dans ſes vieux deſſeins, qui par la longueur du temps luy eſtoient deuenus familiers. Et dautant qu'il auoit conuerty en nature la diſſimulation & l'adreſſe, & qu'il faiſoit par vſage & par couſtume, ce qu'il auoit au commencement reſolu de faire par artifice, & à quoy ſon inclination le portoit, il continua d'éleuer plus haut que iamais ſes Fauoris, qui l'eſtoient à vn point inſupportable ; & qu'il auançoit auſſi extraordinairement, iuſques à leur mettre entre les mains la pleine puiſſance de l'Eſtat. Les principaux eſtoient Anne de Ioyeuſe, qu'il auoit fait Duc & Pair de Frãce, & marié à la propre belle-ſœur de la Reine ; & Iean Loüys de la Valette,

Le Roy bien aiſe des troubles du Portugal & des Pays-bas, perſiſte dans ſes vieux deſſeins.

1582.

diſſimule cõme de couſtume.

& cõtinuë d'éleuer ſes Mignons plus haut que iamais.

1582. creé par luy-meſme Duc & Pair, auſquels il donnoit les plus hautes Charges, & les plus importans Gouuernemens, quand ils venoient à vacquer. Apres ceux-cy auoient vne grande part en ſes bõnes graces le Chancelier de Chiuerny, René de Villequier, François d'O, Pompone de Bellievre, Villeroy, Secretaire d'Eſtat, & les Maréchaux de Rets, & de Matignon, qui n'eſtans pas moins raſſis d'eſprit que d'âge, ne ſe ſoucioient point de tenir les premieres places dans la faueur du Roy, pour ne ſe voir auſſi les premiers de tous expoſez à l'Enuie, & aux ſecouſſes de la Fortune; Si bien que cedant cét honneur à la vanité des ieunes, ils ſe contentoient d'vne condition plus ferme & plus moderée. Icy fut remarquable particulierem̃et la prudence du Maréchal de Rets, qui ſe connoiſſant Italien, & par conſequent ſuiet à la hayne & à la perſecution des François; bien que le Roy cherchaſt à le mettre dans le comble des honneurs, & des biens, ne ſe portoit pas ſeulement de luy-meſme à ſeruir d'obſtacle à ſa propre Fortune, mais comme il voyoit le Prince reſolu à l'agrandir de iour en iour, il taſchoit auec vne merueilleuſe accortiſe de faire demander par quelque autre de plus haute condition que luy, les choſes qu'il ſçauoit luy eſtre deſtinées. Ce qui luy reüſſit ſi heureuſement, qu'il eſtablit ſa grandeur ſans enuie, ne ſe pouuant faire, que les plus auancez dans la faueur n'euſſent honte, & meſme vn ſecret remords, de trauerſer la fortune d'vn homme qui auoit appuyé la leur, n'y ayant celuy d'entr'eux qui ne ſçeuſt bien qu'il luy eſtoit obligé. Mais Ioyeuſe, d'Eſpernon, & les autres ieunes gens, à qui l'experience

Prudence des vieux Frãçois:

& particulierement du Maréchal de Rets.

l'experience ny l'âge n'auoient point appris cette moderation, déployant toutes les voiles au vent qu'ils auoient en pouppe, n'oublioient aucun moyen que ce fuſt, pour tâcher de s'éleuer le plus haut qu'ils pouuoient. Ce qui parut manifeſtement, lors que par la mort de Philippe Strozzi aux Iſles Terceres, la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe eſtant venuë à vacquer, elle fut donnée au Duc d'Eſpernon; mais auec bien plus de commandement & d'authorité qu'auparauant. Le Maréchal de Matignon fut auſſi gratifié de celle de Lieutenant de Roy en Guyenne, Biron s'en eſtant démis, quand il s'en alla aux Pays-bas. Et pource qu'en meſme temps aduint le decés du Maréchal de Coſſé, le Chancelier fut pourueu à ſa place du Gouuernement d'Orleans, de Blois & de Chartres; Et en toutes les autres Charges, comme en celle-cy, ne manquoit iamais d'obſeruer cét ordre qu'elles ne fuſſent données qu'aux principaux Confidens du Roy, qui les reſeruoit toûjours pour les adminiſtrations les plus importantes. 1582.

Le Duc d'Eſpernon eſt fait Colonel de l'Infanterie Françoiſe.

Mais l'année ſuiuante, mille cinq cent quatre-vingt trois, le Duc d'Alençon ayant voulu entreprendre de reduire la Flandre, où ſa puiſſance eſtoit limitée, en vne Principauté libre & abſoluë, la choſe luy reüſſit tout au contraire de ſon eſperance. Tellement que s'étant fait haïr & rebuter de ceux meſmes qui l'auoient mandé, il fut chaſſé par les Armes d'Alexandre Farneze, & retourna en France, au grand déplaiſir du Roy, pource qu'on apprehendoit qu'il ne tramaſt quelques nouueautez, pour auoir le naturel enclin & ardent aux entrepriſes les plus dangereuſes. Toutefois ayant 1583.

Mauuais ſuccés du Duc d'Alençon en Flandres.

Il retourne en France,

1583. eſté depuis r'appellé en Flandres par ſes Adherans, & par ceux qui n'auoient pas tant d'auerſion pour ſon eſprit, quelque volage qu'il fuſt, que pour la domination Eſpagnole; Le Roy luy promit vn puiſſant ſecours d'hommes & d'argent, afin que l'obligeant par ce moyen à s'en retourner à ſon entrepriſe commencée, il ſe déliuraſt des ſoins, des inquietudes, & des ſoucis qu'il auoit, apprehendant qu'il ne ſuſcitaſt d'autres diſſentions. Auſſi eſt-il à croire que ſa Maieſté n'euſt pas manqué de ſatisfaire à ſa promeſſe, ſi le Duc d'Alençon, affligé des choſes paſſées, & accablé de continuelles fatigues, ou comme diſent quelques-vns, perdu par les débauches, pour s'y eſtre abandonné tout à fait, ne fuſt venu à mourir. Il finit ſes iours au mois de Iuin, l'an 1584. en la ville de Chaſteau-thierry, dont il eſtoit Seigneur, laiſſant ainſi les Pays-bas, & le Roy ſon Frere, libres d'vne reuolution de choſes nouuelles, qu'il euſt aſſeurément cauſées. Apres ſa mort furent annexez à la Couronne les Duchez d'Anjou, d'Alençon, & de Berry, qui luy auoient eſté donnez pour Appanage; mais la Ville de Cambray, dont il s'eſtoit emparé deux ans auparauant, & qui auoit Balagny pour Gouuerneur, vint comme par droit de ſucceſſion à la Reyne Mere; bien que neantmoins ce ne fuſt qu'en apparence, dautant que le Roy ne voulut point manifeſtement ſe la transferer, pour ne rompre la Paix auec le Roy Catholique.

d'où il eſt r'appellé aux Pays-bas,

& preuenu par la mort.

1584.

Duchez d'Anjou, d'Alençon, & de Berry, annexez à la Couronne.

Cãbray cedé au Roy Catholique.

FIN DV SIXIEME LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE SEPTIE'ME.

SOMMAIRE.

LE Duc de Guise & ses Partisans, tâchent de renouueller la Ligue Catholique, voyant qu'elle s'estoit desia refroidie. Ils alleguent pour cét effet diuerses raisons à leur aduantage; y attirent deux sortes de personnes, & ont dessein d'y ioindre le Cardinal de Bourbon. Il se resout de s'en faire Chef. Philippe Roy d'Espagne s'en rend Protecteur, & ses Agens en passent l'Accord à Ioinville. Le Pape est en doute s'il la doit approuuer, & temporise pour en resoudre. Le Roy prend aduis de son Conseil, sur ce qu'il doit faire pour s'y opposer; En trouue les opinions differentes, & enuoye le Duc d'Espernon au Roy de Nauarre, pour moyenner sa Conuersion à la Foy Catholique, & son retour à la Cour. Le Roy de Nauarre, apres y auoir pensé, delibere

de ſe tenir ferme dans ſon Party tandis que la Ligue entre en ombrage de ce traitté, & qu'elle en fait de tres-grandes plaintes. Ceux des Pays-bas alienez du Roy d'Eſpagne, s'offrent à ſe donner à la Couronne de France. Leur propoſition tient en ſuſpens l'eſprit du Roy, qui les renuoye à vn autre temps. Cette Negociation met en deffiance le Roy Philippe, qui preſſe le Duc de Guiſe de prendre les Armes. Pour cette fin ſont aſſemblées des forces hors du Royaume, & dedans; auſquelles le Roy ſe voudroit bien oppoſer, mais il ſe treuue trop foible. Le Cardinal de Bourbon party de la Cour, ſe retire à Peronne, & publie vn Manifeſte auec les Confederez. Ils mettent enſemble vne Armée dans la Champagne, & s'emparent de Toul, & de Verdun. Troubles à Marſeille, en faueur de l'Vnion. Les Coniurez y ſont deffaits, & il en arriue de meſme à Bordeaux. Lyon, Bourges, & pluſieurs autres Villes du Royaume, ſe declarent pour ceux de la Ligue. Réponſe du Roy à leur Manifeſte. Il taſche de faire quitter ce Party à pluſieurs, & particulierement aux Lyonnois. Mais voyant que ſon deſſein luy reüſſit mal, il ſe reſout de traitter d'accord. La Reyne Mere pour s'aboucher auec le Duc de Guiſe, & auec le Cardinal de Bourbon, s'en va en Champagne, où la Paix eſt concluë, apres pluſieurs conferences. Manifeſte contre la Ligue, publiée par le Roy de Nauarre. Il appelle en duel le Duc de Guiſe, qui diſſimule, & y fait répondre par d'autres. Le Duc de Boüillon & Chaſtillon vont en Allemagne, pour y ſuſciter les Princes Proteſtans en faueur des Huguenots. Le Roy aduiſe aux moyens d'effectuer ce qu'il a promis, par accord paſſé auec ceux

de l'Vnion Les opinions de ses Conseillers se treuuent diuerses, d'où s'ensuiuent entr'eux de grands differens. Il se resout de faire la guerre aux Huguenots; S'en va au Parlement, & y deffend l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique Romaine. En suitte de cela, il fait assembler les principaux du Clergé, & les Magistrats de la Ville de Paris, ausquels il demande vn secours d'argent pour la Guerre, & met sur pied des Armées, pour aller contre les Huguenots. Mort du Pape Gregoire XIII. Sixte V. luy succede, lequel en faueur de la Ligue excommunie le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, qu'il declare incapables de succeder à la Couronne. Il se parle diuersement en France de cette Excommunication, que les vns approuuent par escrit, & les autres la blasment.

BIEN que les estincelles de la Ligue fussent à demy esteintes, elles ne laisserent pas de se r'allumer des cendres du Duc d'Alençon. Cette nouuelle Vnion auoit causé sa propre decadence, & s'estoit veuë diuisée, & presque défaite par l'adresse du Roy dans les Estats de Blois; & en suite par le plaisir & l'vtilité que chacun receuoit de la Paix; comme encore pource qu'à force d'éloigner les Huguenots, & de les raualer, l'on auoit osté aux Seigneurs de Guise, les occasions & les apparens pretextes de remuer. Ce qui n'auoit pas empesché pourtant, que ces Princes picquez au vif de l'excessiue grandeur des Fauoris, & toûjours en alarme, à cause des continuelles pratiques du Roy,

1584. La mort du Duc d'Alençon dõne vigueur à la Ligue.

1584. n'euſſent eſſayé par toutes ſortes de voyes de rendre ſes actions odieuſes, & de ſe mettre en credit eux-meſmes. Mais apres tout, les affaires auoient eu iuſques alors plus de vaines intrigues, que de concluſions certaines; & plus de paroles que d'effets. Cependant, pource que le Duc d'Alençon n'eſtoit plus en vie, & que le Roy marié depuis dix ans, n'auoit eu aucuns enfans; outre qu'on n'eſperoit pas vray-ſemblablement qu'il en deuſt auoir; les choſes commencerent de changer, & de prendre vn autre biais. Le Roy de Nauarre, comme celuy de tous les Princes du Sang, qui eſtoit le plus proche de la Couronne, ſeruoit d'aiguillon à l'humeur violente des Seigneurs de Guiſe, qui l'enuioient de tout temps; & comme ils luy eſtoient ennemis naturellement, auſſi ne vouloient-ils pas negliger l'occaſion apparente qui ſe preſentoit, de renouueller la Ligue, pour empeſcher de bonne heure que le Royaume ne tombaſt entre les mains d'vn Prince Huguenot, au commun dommage des Catholiques, & à l'entiere ruïne de la Religion. Se voyant donc ſollicitez par les déplaiſirs qu'ils receuoient à la Cour, par les défiances qu'ils nourriſſoient en leur Ame, & par le grand beſoin qu'ils auoient de ſe ſeruir d'vne occaſion ſi fauorable, ils commencerent non ſeulement de r'ajuſter leurs vieilles machines, mais encore d'en forger d'autres nouuelles. Les mécontentemens que les Princes de la Maiſon de Guiſe receuoient à la Cour, eſtoient aſſez en bon nombre. Ils voyoient que l'entrée leur eſtoit fermée aux faueurs du Roy, & à l'Adminiſtration des affaires d'Eſtat, auſquelles ils n'auoient main-

Les affaires chãgent de face pour deux raiſons.

Le Roy de Nauarre enuié par les Seigneurs de Guiſe.

Leur eſt vn ſuiet de renouueller la Ligue.

tenant aucune part ; au lieu qu'autrefois ils y eſtoient appellez tous les premiers ; D'ailleurs, outre leur peu de credit, pour pouuoir obliger ceux de leur Party, le Roy s'eſtant reſerué à luy ſeul de diſpoſer des gratifications & des charges, ils ſe ſentoient encore extrémement offenſez de la grandeur de ſes nouueaux hommes, qui ſans eſtre, ny d'illuſtre naiſſance, ny auancez par leurs propres actions, mais par la ſeule liberalité du Prince, s'eſtoient éleuez ſi haut, que par vn ſoudain éclat, ils offuſquoient toute la lumiere qu'eux s'eſtoient acquiſe par vne infinité de trauaux & de dangers, où ils s'eſtoient expoſez durant vne longue ſuite d'années. Or bien que le Duc de Ioyeuſe, pour auoir épouſé la Sœur de la Reyne, ſe fuſt mis dans l'Alliance des Seigneurs de Guiſe, & que par conſequent il ſemblaſt intereſſé auec eux en pluſieurs choſes ; il ſe faſchoit neantmoins de ſe ranger ſous la protection d'autruy, apres auoir veu tant de perſonnes ſe mettre à couuert de leur faueur, de leur credit, & de leur authorité. L'on pouuoit adjouſter à cela, que le Duc d'Eſpernon, ou pour ſon inclination propre, ou ſur l'eſperance de s'éleuer encore plus haut par la ruïne des Grands, ou pour les familiaritez qu'il auoit euës en ſes premieres années auec le Roy de Nauarre, ne leur vouloit point de bien ; & que ne laiſſant paſſer aucune occaſion de leur rendre de mauuais offices, & de leur nuire, il ſembloit tenir à mépris, & dédaigner tout à fait le merite & la puiſſance d'vne ſi grande Famille ; Comme au contraire, il perſiſtoit opiniaſtrément à ſouſtenir le Party des Princes de Bourbon, & prenoit part à leurs intereſts en

1584. Leurs mécontentemens.

& leur alliance auec le Duc de Ioyeuſe.

Ils ſont hays du Duc d'Eſpernon.

qui ſouſtient

1584. le Party des Princes de Bourbõ.

toute sorte de rencontres : Ce qui faisoit croire, que luy-mesme pour abaisser le credit, & diminuer la reputation du Duc de Guise, auoit persuadé au Roy de terminer vne chose, que ses Predecesseurs n'auoient iamais bien decidée ; C'estoit, qu'aux Ceremonies du Sacre des Roys, & aux autres occurrences semblables, les Pairs ne prissent point rang dans les seances, & qu'ils ne marchassent pas suiuant l'ordre du temps, & de l'âge, ou de leur promotion ; mais que ceux qui seroient Princes du Sang, eussent absolument la préseance sur tous les autres, cette prerogatiue estant deuë à la Famille Royale. Cela déplaisoit extrémement aux Princes de la Maison de Lorraine ; qui estoient bien plus faschez encore, de voir que le Roy se portoit entierement à les dépoüiller de leurs Charges, pour en reuestir ses Fauoris, par dessus le comble de celles qu'ils possedoient. Car Charles Duc de Mayene, ayant esté premierement declaré Admiral, dignité des principales de la Couronne, exercée par le Marquis de Villars son beau-pere, apres la mort de l'Admiral de Chastillon, auoit esté contraint depuis, par les violentes sollicitations du Roy, de receuoir quatre-vingt mille écus de recompense, & de quitter cette Charge, dont le Duc de Ioyeuse fut pourueu en mesme temps. Et dautant que le Duc d'Espernon se plaignoit de n'en auoir point de si eminente ; soit que le Roy desirast de le contenter, soit qu'il en fist semblant, pour venir à bout de son dessein ; tant y a qu'il auoit plusieurs fois sollicité le Duc de Guise de renoncer à celle de Grand-Maistre. Mais comme il le vid dans vne opiniastre resolu-

Differéd touchãt la preseance au Sacre des Roys.

Les Seigneurs de Guise démis de leurs charges,

dont les Mignons sont pourueus.

tion de la garder, il luy en laissa le tiltre seul, & luy en osta peu à peu l'exercice, le priuant par mesme moyen de l'authorité, & de toutes les prerogatiues qui ont accoustumé d'en dépendre. Cependant, au lieu de cette Charge, il donna au Duc d'Espernon, celle de Colonel General de l'Infanterie Françoise, qu'il auoit autrefois promise à Timoleon de Cossé, pour son grand merite; mais qui preuenu par la mort, n'en auoit pû prendre possession; Si bien qu'elle sembloit iustement deuë à Charles, Comte de Brissac, son fils, estroitement acquis aux Seigneurs de Guise, comme son Ayeul & son Pere l'auoient esté. Le Duc d'Aumale se plaignoit encore de ce qu'estant éleu Concurrent du Prince de Condé au Gouuernement de Picardie; pour luy en rendre la possession comme incertaine & douteuse, on luy auoit refusé l'entrée de plusieurs places qui en dépendoient, dont les principales estoient Boulogne, Calais, & la Fere; tenuës sous le nom du Duc d'Espernon, par des Creatures du Roy. En vn mot, parmy tous ceux qui releuoient en quelque façon de la Maison de Guise, il ne s'en trouuoit pas vn seul, qui par argent, ou par quelqu'autre voye, ne fust démis de ses Charges & de ses Gouuernemens, ou à tout le moins à qui l'on n'ostast le moyen de les exercer, pour en transferer la possession obliquement aux Fauoris du Roy; Et voila quels estoient, ou du tout, ou en partie, les mécontentemens des Seigneurs de Guise; En quoy certes les plus experimentez dans les affaires publiques, ne se representoient iamais les choses aduenuës vingt-cinq ans auparauant, qu'ils n'admirassent en mes-

1584.

Plainte du Duc d'Aumale.

Reuolutiõ considerable.

1584. me temps les effets de la Iuſtice diuine, en la reuolution des choſes d'icy bas. Car les Seigneurs de Guiſe ſe voyoient alors traittez par les Ducs de Ioyeuſe & d'Eſpernon, de la méme ſorte qu'ils auoient traitté ceux de la Maiſon de Bourbon, & de Montmorency, au temps que ſous le Regne de François ſecond ils auoient l'adminiſtration des affaires: D'où l'on tiroit cette conſequence, qu'encore que la pluſpart du temps Dieu reſerue le chaſtiment & la vengeance à des peines perdurables, il ne laiſſe pas quelquefois, par vn rayon de ſa puiſſance, de donner des preuues de cette Souueraine Iuſtice, dont il ſe ſert au Gouuernement des choſes du monde.

Défiances de ceux de Guiſe, & leur cauſe.

Outre les iniures que ces Princes pretendoient leur eſtre faites, il y auoit d'autres choſes qui les aigriſſoient encore plus fort, & particulierement les ſoupçons par eux conceus de quantité d'euenemens qui ſe paſſoient tous les iours. Ils voyoient que le Roy prenant vn extréme ſoin de balancer leurs forces auec celles des principaux Huguenots, n'auoit point voulu opprimer ce Party-là, comme ils croyoient qu'il euſt pû faire aiſément; Que ſous diuerſes couleurs il oſtoit à leurs Partiſans les dignitez, pour les donner à des perſonnes qui reconnoiſſoient abſolument ne les tenir que de luy; & qu'à faute d'autres pretextes, il permettoit qu'on acheptaſt les Charges de ceux qui les poſſedoient, beaucoup plus cher qu'elles ne valoient, pour en pouuoir diſpoſer luy-même; Qu'il ne donnoit point de lieu aux prieres qu'on luy faiſoit d'empécher les pratiques des Adherans, & la puiſſance des Chefs de Party; Qu'il employoit de grandes ſommes

1584.

d'argent, pour venir à bout de toutes ces choſes, & en amaſſer encore beaucoup, bien que ſous le nom particulier du Duc d'Eſpernon, à Mets, à Boulogne, & à Angoulême; d'où ils concluoient que tout cela tendoit manifeſtement à leur commune ruïne. D'vn autre coſté, bien qu'ils viſſent que le Roy menoit vne vie oiſiue, & ne s'addonnoit qu'aux choſes de deuotion, ils ne ſe fioient point à cela; & connoiſſant aſſez ſon humeur, pour l'auoir pratiqué dés ſon enfance, ils imputoient cette maniere de viure à vne diſſimulation ingenieuſe & profonde. A raiſon dequoy, le Duc de Guiſe; de qui l'eſprit eſtoit penetrant, & la preuoyance extraordinaire, ramaſſant enſemble toutes ces choſes, ſe reſolut en luy-meſme de preuenir ſes Ennemis, & de ne point attendre d'en eſtre preuenu. En quoy le ſuiuirent hardiment le Cardinal Louys ſon frere, homme qui n'auoit pas moins d'ardeur & de viuacité que luy; Henry de Sauoye, Duc de Nemours, & Charles, Marquis de S. Sorlin, tous deux fils d'Anne d'Eſt & ſes freres vterins; Charles de Lorraine, Duc d'Aumale; Claude, ſon frere, Cheualier de ſaint Iean de Ieruſalem; Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf; Emanuel Duc de Mercœur, & ſes freres auſſi; leſquels, bien que beaux-freres du Roy, ne laiſſoient pas toutefois de luy eſtre joints eſtroittement, & d'affection & d'intereſts, à raiſon de leur commune Famille. Charles Duc de Mayene étoit le ſeul qui alloit le plus lentement en cette affaire. Car conſiderant le cours des choſes du monde, auec des penſées & des ſentimens plus ſolides, il n'eſtimoit pas moins difficile ny moins dangereux à la Ligue de ſoûmettre le Roy,

Ils appellent diſſimulation, & déguiſement la façon de viure du Roy.

Et pour preuenir ſes ruſes, ſe ioignent enſemble auec leurs plus proches.

Sentiment du Duc de Mayene.

1584. protegé de la Majeſté de ſon nom, & du deuoir auquel ſes Sujets eſtoient naturellement obligez enuers luy; qu'il eſtimoit impoſſible au Roy meſme de ruyner leur Maiſon, deffenduë par la faueur des Catholiques, & par le merite & l'integrité de leurs propres perſonnes. Comme donc il luy ſembloit mal à propos de ſe donner l'alarme pour ce ſuiet, & de ſe hazarder à tout perdre, en s'abandonnant à des reſolutions incertaines & precipitées; il étoit d'aduis qu'on procedaſt auec plus de reſpect & de retenuë à l'endroit du legitime ſucceſſeur de la Couronne. Mais le Duc de Guiſe ineſbranlable en ſon deſſein, & capable d'y attirer tous les autres, ſoit par l'authorité de ſa perſonne, ſoit pour ſa viuacité merueilleuſe, où les charmes du bien dire ſe trouuoient joints à l'excellence de ſon eſprit, ne s'arreſtoit nullement à l'opinion de ſon frere, & ne tournoit ſes penſées qu'aux pratiques de la Ligue. Pour l'eſtablir & l'accroiſtre, il ne diſſimuloit pas moins bien ſes mécontentemens, que ſes défiances & ſes intereſts particuliers; témoignant que ce qu'il en faiſoit, n'eſtoit que pour le ſeul reſpect de la Religion, & pour le bien de tout le monde. Surquoy il expliquoit en mauuaiſe part toutes les actions du Roy, & par vne infinité de circonſtances & d'artifices, faiſoit paroiſtre plus grand le danger, dont il diſoit que la Religion Catholique eſtoit menacée dans le Royaume. Il prenoit pour fondement de ſa crainte, la mort du Duc d'Alençon, & la ſterilité de la Reyne, qui n'auoit eu aucuns enfans, depuis dix ans qu'elle eſtoit mariée; d'où il concluoit, que le Roy venant à mourir, ſans heritiers de la Maiſon de Valois,

Choqué par l'opiniõ du Duc de Guiſe.

Il ſe rend ingenieux à diſſimuler;

& met en auant diuers ſujets de ſa crainte,

la succession de la Couronne viendroit aux Princes de Bourbon, & auant tous les autres, au Roy de Nauarre, Heretique relaps, & Ennemy declaré de la Religiõ Romaine. En suitte de ces choses, il soustenoit; Que son auenement à la Royauté seroit l'vniuerselle ruyne de la Religion, pource qu'il infecteroit tout le Royaume de l'Heresie de Caluin; & partant, que tous les vrays Catholiques estoiẽt obligez d'y mettre ordre de bonne heure, & de preuenir l'horrible foudre de la subuersion dont ils estoient menacez; Qu'au reste, s'ils s'estoient assemblez il y auoit vingt ans, pour faire en sorte que le Prince de Condé ne mist le pied dans le Gouuernement de Picardie; qu'à plus forte raison ils deuoient maintenant se ioindre en vn corps, pour empescher le Roy de Nauarre d'entrer, non pas en vne seule Ville, ou en vne seule Prouince, mais en possession de tout le Royaume. Là dessus il s'efforçoit de prouuer, qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à s'introduire à la Couronne, dautant que le Roy, à la sollicitatiõ du Duc d'Espernon, & des autres Fauoris qui gouuernoient entierement son esprit, seroit persuadé par consequent à soustenir & à éleuer le Party des Princes de Bourbon; qu'ainsi durant sa vie, il l'establiroit peu à peu sans resistance; Que pour cette fin il auoit fait la Paix auec les Huguenots, en vn temps auquel il se voyoit manifestement qu'on en pouuoit couper les racines, à cause de leur extréme foiblesse; Que pour ce mesme sujet il s'estoit mocqué de la constante & vniuerselle deliberation des Estats de Blois, en se seruant d'artifices & de delais, pour affoiblir & détourner le commun consentement de tous les

1584.

Sa hayne contre le Roy de Nauarre,

& ses raisõs pour rendre le Roy plus odieux.

François ; Que pour cela meſme toutes les fois
1584. qu'il s'eſtoit veu contraint de combattre contre le Roy de Nauarre, il luy auoit enuoyé le Mareſchal de Biron ; lequel bien que Catholique en apparence, auoit donné neantmoins aſſez de preuues par le paſſé, qu'il s'intereſſoit dans la Faction Huguenotte ; Que pour cét effet encore, il auoit pris la protection de ceux de Geneue, monſtrant bien par là le peu d'eſtime qu'il faiſoit de la Foy Catholique, & ſon inclination à ſupporter les Ennemis du Saint Siege, & du Souuerain Pontife de Rome ; Qu'à raiſon de ces choſes, il auoit exclus de l'entrée de la Cour, & de l'adminiſtration des affaires, tous les Seigneurs Catholiques, principalement ceux qui auoient tant de fois reſpandu leur ſang pour la conſeruation de la Foy, & du Royaume, mettant à leur place de nouueaux hommes, Confidens de ſes deſſeins, & Fauteurs des Princes de Bourbon ; Que pour cette cauſe, il oſtoit ſans ceſſe aux anciens ſeruiteurs de la Couronne, les Charges & les Dignitez, les principaux Offices, & les places les plus importantes, pour les mettre entre les mains de perſonnes Catholiques en apparence, mais qui ſouſtenoient en effet le Party des Heretiques, & les intereſts du Roy de Nauarre ; Que pour ce principal but, il opprimoit continuellement & ſans conſideration, ſes pauures peuples de nouuelles tailles, & d'impoſts inſupportables, afin de les affoiblir par ce moyen, & les reduire ſi bas, qu'ils ne pûſſent quand l'occaſion s'en preſenteroit, ny reſiſter à ſes volontez, ny ſe deliurer d'oppreſſion, & reſpirer dans leur ſeruitude ; Qu'au reſte, bien qu'en l'exterieur il ſemblaſt faire tout le contraire, qu'il ne

falloit pas pourtant que les hommes de bon sens se laissassent tromper à son humeur dissimulée; & qu'encore que par elle, il parust tout embrasé de zele enuers la Religion, & ne s'adonner qu'à la vie spirituelle; si est-ce que ceux qui auoient penetré plus auant, sçauoient pour certain qu'il se seruoit de ces choses, comme d'autant de masques, pour couurir sa fausse Deuotion, & la voiler d'vne abominable Hypocrisie; Qu'en vain il paroissoit par les ruës plein de mortification, auec vn Crucifix en main, couuert d'vn sac de Penitent, veu qu'il ne le faisoit que pour en mieux tromper le peuple; Et qu'en ses reduits secrets, il s'abandonnoit à toute sorte de sensualitez, & à l'assouuissement de ses appetits des-honnestes & infames. De toutes lesquelles choses, qu'il déduisoit en termes pleins d'ostentation, sans en oublier les moindres circonstances, il concluoit qu'il falloit necessairement pourueoir de bonne heure à ce mal, étançonner l'Edifice, auant qu'il commençast de tomber en ruyne, vser de precaution, pour leur commune deffense, & abattre toutes ces machines, sans attendre qu'on acheuast de les éleuer plus haut, 1584.

C'estoient les raisons qu'alleguoient les Seigneurs de Guise, parmy lesquelles celles qu'ils mettoient en auant touchant la protection de Geneue, estoit fondée sur ce que le Roy ayant voulu renouueller auec les Cantons Catholiques, la Ligue qu'ils ont euë de long-tẽps auec la Couronne de France, les Cantons Protestans auoient refusé de l'accepter, si sa Majesté ne demeuroit d'accord de proteger les Geneuois. En effet, cela donna sujet au Roy

Fondement du reproche fait au Roy, touchant la protection de ceux de Geneue.

1584. de conſiderer que les choſes du Marquiſat de Saluces eſtoient alors grandement troublées, & l'amitié du Duc de Sauoye fort incertaine & ſuſpecte, à cauſe de ſon eſtroitte Alliance auecque le Roy d'Eſpagne, dont il auoit eſpouſé la fille, qui eſtoit l'Infante Catherine; & partant, que s'il vouloit auoir en ſa puiſſance vn paſſage, par le moyen duquel, ſans mettre le pied dans la maiſon d'autruy, il pût ſe preualoir du ſecours des Suiſſes, qui de tout temps auoient eſté ſi neceſſaires à ſon Royaume, il falloit qu'il embraſſaſt la protection de Geneue, par les terres de laquelle on puſt librement ſe donner entrée en France. Ce qui fut la ſeule cauſe pour laquelle il ſe reſolut enfin d'y conſentir, s'y voyant contraint par la neceſſité de ſes affaires. Mais apres tout, il le fit contre ſa volonté propre, & en eût vn extréme déplaiſir en ſon ame, pour auoir vne auerſion naturelle contre les pratiques & le commerce des Huguenots. Touchant ce qu'on publioit de la molleſſe du Roy, & de ſes débauches ſecrettes, bien que cela ne fuſt ſans quelque fondement, à cauſe de ſon inclination à aymer les Dames de la Cour; ſi eſt-ce que ſes Ennemis encheriſſoient par deſſus, en le voulant faire paſſer pour eſtre ſuiet à des diſſolutions & à des vices, dont ſon humeur eſtoit extrémement éloignée. A quoy i'adiouſte, que parmy le Vulgaire il s'en faiſoit des contes ſi extrauagans, que ceux qui ſçauoient ſes actions les plus ſecrettes, en auoient mal au cœur, & ne pouuoient s'empeſcher d'en rire. Or ſoit que le Duc de Guiſe fuſt veritablement pouſſé par vn zele enuers la Religion, ſoit que l'intereſt de ſa propre grandeur l'y portaſt, ou meſme qu'il

Les Ennemis du Roy encheriſſét ſur ſa maniere de viure,

& en fõt des contes ridicules.

qu'il fust persuadé par l'vne & par l'autre de ces considerations, estroitement vnies & iointes ensemble; tant y a qu'apres auoir ourdy son dessein, & fondé ses raisons sur de si apparens & si honnestes pretextes, il commença de se seruir d'hommes éloquens & populaires, pour faire en sorte que dans les Chaires publiques; & en leurs conferences particulieres, ils penetrassent iusques dans les cœurs des peuples, luy acquissent leurs volontez, & par mesme moyen dõnassent accroissement à la Ligue. Les principaux de ceux-cy estoient Guillaume Rose, personnage fort éloquent, qui par succession de temps fut fait Eueſque de Senlis, Iean Preuost, Curé de S. Seuerin de Paris, hõme de rare doctrine, & bien-disant au possible, Iean Boucher Parisien & dans la mesme Ville Curé de la Parroisse de S. Benoist; Ponset, Religieux en l'Abbaye de S. Patrice de Melun; Dom Christin, de Nice en Prouence, & Iean Vvincester, tous Predicateurs celebres. La pluspart des Peres Iesuites en estoient aussi; possible pour le déplaisir qu'ils auoient de ce que le Roy, qui s'entretenoit autrefois fort familierement auec eux, s'estoit tourné depuis du costé des Ieronimites & des Feüillans. Ceux-cy preschoient la Ligue à Paris, d'autres faisoient le mesme ailleurs; comme par exemple, à Lyon Claude Mathei, Prestre de la mesme Compagnie des Iesuites; à Soissons Matthieu de Launay, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de cette Ville-là; à Roüen le Pere Gilles Bloüin, de l'Ordre des Freres Mineurs; à Orleans Burlat, Theologien de grande reputation; à Toul François des Rosiers, Archidiacre de cette Eglise, & quantité d'au-

1584.

Artifices du Duc de Guise, pour mettre en credit la Ligue.

Il la fait preſcher dans les Chaires publiques à Paris.

& dãs les plus celebres Villes de France.

1584. tres, épars en diuers lieux de la France. Tous ces Predicateurs, & par leur credit, & par leur éloquence, non moins plausible que populaire, partie dans les Chaires, partie dans les Confrairies des Penitens, & partie mesme, à ce qu'on disoit aux secrettes conferences de la Confession, taschoient de gagner les esprits, pour les faire entrer en cette Ligue. A quoy ils se portoient vray semblablement pour le respect de la Religion, se persuadant que par ce moyen le Party de Caluin seroit abattu, & l'authorité de l'Eglise remise en son lustre, & en sa premiere authorité. Il y en auoit encore, qui entroient dans cette Vnion, pour y estre poussez par d'autres considetations, & par des esperances diuerses; ou comme contraints par des interests particuliers, bien que tout cela se fist sous pretexte de vouloir conseruer & de deffendre la Religion. Aussi est-il vray que la Ligue estoit composée de deux differentes sortes de gens. Les premieres estoient pour la plus part Gentils-hommes, & de condition releuée; qui pour estre fort mal satisfaits de la puissance des *Mignons* du Roy, ne pouuant souffrir de se voir éloignez des Charges & des faueurs de la Cour, se iettoient dans ce Party, les vns par dépit, & les autres sous esperance de nouueautez; se persuadant que par la reuolution des choses presentes, leur Fortune deuiendroit meilleure, & qu'ils pourroient arriuer enfin au but de leurs pretentions. L'vn des principaux estoit Louys de Gonzague, Duc de Neuers; qui apres auoir renoncé au Gouuernement du Marquisat de Saluces, & d'autres terres de là les Monts, voyant le Roy resolu de ren-

La ruyne des Huguenots sert de pretexte à la Ligue,

qui est composée de deux sortes de gens.

Plusieurs hommes considerables, & mal-contens entrét dans l'Vnion.

dre ces places au Duc de Sauoye, & se croyant, ou hay, ou mépriſé de luy, se faschoit fort en son ame de n'auoir pû iouyr d'aucun de ces Gouuernemens, qu'il s'estoit promis d'obtenir, pour auoir bien merité de la Couronne. De ce nombre estoient encore Guy de Lansac, & François de Saint Luc, lesquels ayant veu luire sur eux quelques rayons de bien-veillance du costé du Roy, qui leur auoit fait esperer qu'ils seroient du nombre de ses Fauoris, s'estoient veu débusquez depuis par leurs Enuieux, & se trouuant fruſtrez de leurs hautes pretentions, auoient pris diuers Partys. Il y falloit adjouſter auſſi le ſieur de Vins, plus conſiderable pour la viuacité de son esprit, & pour auoir les qualitez de Chef de Faction, que pour tenir rang entre les principales Familles de Prouence. Et dautant qu'au ſiege de la Rochelle il auoit ſauué la vie au Roy, en faiſant bouclier de ſon corps aux harquebuſades qu'on luy tiroit, l'vne deſquelles l'auoit atteint au coſté gauche; Il ſe dépitoit de ce qu'auec tout cela, il n'auoit pû obtenir, ny la moindre part en ſes faueurs, ny les gratifications & les Charges, que luy auoit fait eſperer vn ſeruice de cette importance. En ce rang ſe deuoit mettre encore Iean d'Emery, ſieur de Villiers, auquel pour recompenſe de pluſieurs ſeruices par luy rendus, & particulierement pour la priſe du Comte de Montgommery, le Roy auoit promis le Gouuernement de la Ville & Chaſteau de Caën en Normandie. Et toutefois, pour en pouruoir le Seigneur d'O ſon Fauory, il l'en auoit fruſtré tout à coup, ſans luy rien donner en échange. L'on en pouuoit dire autant de la Chaſtre, Gouuerneur de

1584. Louys de Gonzague, Duc de Neuers.

Guy de Lanſac, & François de S. Luc.

Le ſieur de Vins.

Iean d'Emery, ſieur de Villiers.

La Chaſtre.

1584. Berry, lequel apres auoir ſeruy la Couronne fort dignement, ſous le Roy Charles neufiéme, n'auoit receu aucun ſalaire, ny de ſa valeur, ny de ſa fidelité, ny meſme pû obtenir le Gouuernement de la Ville de Blois, ou celuy de Chartres, extrémement deſiré de luy, pour eſtre proche du Berry. A ce Party des Mal-contens s'eſtoit joint de meſme Mandelot, Gouuerneur de Lyon, lequel voyant qu'on luy vouloit oſter ſa Charge, pour la joindre au Dauphiné, & au Marquiſat de Saluces, en faueur de Bernard de la Valette, frere du Duc d'Eſpernon; & que dans la Citadelle qui tenoit en bride le Lyonnois, l'on auoit mis premierement la Mente, puis du Paſſage, qui dépendoient des meſmes Seigneurs de la Valette, s'eſtoit fait de ce Party-là, pour aſſeurer ſes affaires. D'Entragues, Gouuerneur d'Orleans, s'auiſa d'en faire autant; car apres auoir eu part autrefois aux faueurs & aux bien-faits du Roy, il fut ſi faſché depuis de ſe voir ſoûmis, & ſon Gouuernement auſſi au Chancelier, auec lequel il eſtoit en fort mauuaiſe intelligence, & ſi animé contre le Duc d'Eſpernon, qui auoit mal traitté vn de ſes fils, & de parole & de fait, qu'il ſe mit du coſté des Seigneurs de Guiſe. Le Comte de Sault de meſme, ayant à l'exemple de ſon Pere, tenu au commencement, mais auec aſſez de mauuaiſe Fortune, pour le Party des Huguenots, y auoit renoncé, à raiſon de pluſieurs inimitiez dont il s'eſtoit veu perſecuté à outrance; & pour ſa propre ſeureté, s'eſtoit retiré ſous les forces & ſous la protection de la Ligue. Guillaume de Feruaques auoit fait comme luy: Car ayant l'eſprit

Mandelot.

D'Entragues.

Le Comte de Sault.

Feruaques.

adroit, mais touſiours volage, & qui ſans ſe mettre en peine de rien, ne marchandoit point à ſe ietter dans tous les Partys, dont il eſperoit de l'auancement & du profit; apres s'eſtre éloigné du Roy de Nauarre, auoit ſuiuy la Fortune du Duc d'Alençon; ſi bien que ſe voyant maintenant ſans appuy, & dans la mauuaiſe grace du Roy, il cherchoit vne nouuelle protection, & vn nouueau ſuiet d'employ à ſon courage & à ſon adreſſe. Mais l'Archeueſque de Lyon, homme d'vn naturel tout contraire, & qui à ſon grand ſçauoir auoit ioint vne humeur graue & ſerieuſe en ſa maniere de viure, prenoit touſiours garde à ne point ſortir des bornes dans leſquelles ſa Vocation le deuoit faire tenir: Tellement qu'outre l'intereſt de la Religion, & ſa longue confidẽce auec la Maiſon de Guiſe, il auoit eſté attiré à la Ligue par l'inimitié du Duc d'Eſpernon, qui l'ayant traitté dédaigneuſement, & auec vn mépris extréme, l'auoit mis fort mal dans l'eſprit du Roy, & preſque reduit à ſortir de la Cour, où pour ſõ merite il auoit tenu touſiours vne des premieres places. Mais le principal des Mal-contens eſtoit le Comte de Briſſac, à cauſe de la Charge de Colonel de l'Infanterie promiſe à ſon pere, & que luy-meſme auoit pretẽduë pour les grands trauaux ſoufferts en Portugal au ſeruice de la Reyne Mere; bien que toutesfois le Roy l'euſt fruſtré de cette recompenſe, & qu'il n'euſt pas meſme daigné luy en faire vne autre. En vn mot, & pour les raiſons ſuſdites, & pour pluſieurs autres ſemblables, eſtoient entrez en cette Ligue, les ſieurs de la Roche-Briauté, de la Baume, de Sourdiac, de Cheurieres, de la Broſſe, de Beauuais, de Fe-

1584.

L'Archeueſque de Lyon.

Le Comte de Briſſac.

La Roche-Briautés. La Baume, &c.

1584. ron, & vne infinité d'autres Gentils-hommes, tous reduits à suiure ce Party, ou pour le peu de satisfaction des choses passées, ou pour l'esperance qu'ils auoient conceuë des futures.

Seconde sorte de gens, dõt la Ligue estoit cõposée.

L'autre sorte de gens, dont cette Ligue estoit composée, sembloit estre de qualité beaucoup moindre, bien que toutesfois elle ne fust pas moins profitable, ny moins vtile; dautant que par leur moyen estoient gagnées en chaque endroit du Royaume, les Villes, les Communautez, & les personnes de profession differente. Ceux-cy pour la pluspart estoient hommes de probité, de bon naturel, affectionnez à la Foy Catholique, & grands ennemis des Huguenots. Or dautant que les vns croyoient veritablement, que la Religion Romaine s'en alloit estre perduë, & que les autres ne desiroient rien tant que la ruyne de l'Heresie, ils contribuoient auec ardeur à la Ligue, non seulement par leurs propres personnes, mais encore par leurs soins, qu'ils employoient de toute leur ame, pour induire le peuple à cette Vnion, & pour l'accroistre plus fort. A ceux-cy se pouuoient ioindre quelques autres hommes de Robbe longue, lesquels sous ombre de Religion, cachoient dans leur ame des pensées inquietes, ou des desirs ambitieux, & auares, de s'auancer, & de s'agrandir eux-mesmes. De ce nombre estoient, Iean le Maistre, President en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, homme d'vne haute probité, & de bonnes mœurs; Estienne de Nully, President en la mesme Cour, Honoré du Laurens, Conseiller au Parlement de Prouence; Iean le Clerc, depuis Seigneur de Buy, lors Procureur General au

Hommes de Robbe lõgue, du nombre des Associez;

Parlement de Paris, personnage bien suiuy, & de grande authorité parmy le peuple ; Louys d'Orleans, des principaux Aduocats de la mesme Cour, homme extrémement sçauant ; Charles Hotman, riche au possible, & Agent de l'Eueſque de Paris ; La Chapelle-Martel, Gendre du Preſident de Nully ; Eſtienne Bernard, Aduocat au Parlement de Dijon, Roland, Intendant des Finances ; Droüard, & Crucé, l'vn Aduocat, & l'autre Procureur au Chaſtelet ; Campans, Louchard, Commiſſaires, & pluſieurs autres hommes de Robbe longue, qui eſtoient fort en credit, & en grande eſtime parmy le commun peuple. 1584.

Ce Corps compoſé de ces deux ſortes de perſonnes de qualitez ſi differentes, où les Armes ſe rencontroient auec la Nobleſſe, & la Robbe auec les Eccleſiaſtiques, & les gens de Iuſtice, eſtoit fortifié des Partiſans, & des Creatures de la Maiſon de Guiſe, qui en eſtoient, par maniere de dire, les os & les nerfs ; Et comme ils s'introduiſoient par tout, auſſi ſe portoient-ils ardemment à perſuader tous ceux qu'ils abordoient de ſe faire de cette Ligue. Car outre les Seigneurs de la Maiſon de Lorraine, y eſtoient ioints encore, le Cardinal de Pellevé ; le Commandeur de Diu, Cheualier de ſaint Iean de Ieruſalem ; Glaude, Baron de Seneſçay ; le Seigneur de Baſſompierre ; Pierre Ieanin, Preſident au Parlement de Dijon ; le Baron de Medauy ; le Cheualier Bertin ; les ſieurs d'Antraguet, de Riberac, de Roſne, de Nice, de la Barge, de Bois-dauphin, de Chamois, de Beau-regard, de Meneville, le Capitaine de ſaint Paul, & Sacremor Biragne, tous deux Maiſtres de Camp.

Partiſans & Creatures de la Maiſon de Guiſe.

1584. d'Infanterie, & vne infinité d'autres, Prelats, Barons, & Capitaines, qui deuoient l'accroiſſement de leur Fortune à la faueur, & à la puiſſance de la Maiſon de Lorraine. Mais dautant que le Duc de Guiſe ſçauoit par l'experience de tous les temps, & particulierement de ce qui eſtoit arriué depuis peu, touchant les Huguenots, que par vne inclination naturelle aux François, tous mouuemens eſtoient mal fondez, s'ils n'auoient la protection d'vn Prince du Sang; il commença de tourner les yeux de toutes parts, pour en élire, & en perſuader vn, qui luy preſtant le droit & l'authorité de la Famille Royale, fuſt d'humeur à ſe laiſſer entierement gouuerner à luy. Il n'en trouuoit point de plus propre à ſes deſſeins, ny qui dûſt apparemment eſtre plus preſt à receuoir cette impreſſion, que Charles Cardinal de Bourbon, troiſiéme Frere d'Antoine Roy de Nauarre, & de Louys Prince de Condé, tous deux défunts. En effet, ayant touſiours eſté tres-religieux obſeruateur de la Foy Catholique, & manifeſte ennemy des Huguenots, il y auoit toutes les apparences du monde, qu'il ſeroit ayſé, pour le reſpect de la Religion, de le reduire à l'Vnion, & à ſe rendre Chef de la Ligue. Outre cela, il auoit l'eſprit ſi facile, l'humeur ſi douce, & les mœurs ſi traittables, qu'il eſtoit à croire que le Duc de Guiſe le feroit conſentir à ce qu'il voudroit. Mais le principal eſtoit, que ſe trouuant le plus âgé des Princes du Sang, & Oncle du Roy de Nauarre, il pouuoit diſputer l'Heredité de la Couronne, & pretendre que le Roy venant à mourir ſans enfans, la ſucceſſion luy en appartenoit legitimement. D'où le

Maxime du Duc de Guiſe.

Il cherche vn Prince du Sang pour Chef de la Ligue;

& n'en trouue point de plus propre que le Cardinal de Bourbõ.

Duc

Duc concluoit, que c'eſtoit vn ſujet grandement propre & commode à fomenter les pretentiõs de la Ligue, qui ſe propoſoit pour principal but, d'exclurre de la ſucceſſion du Royaume la perſonne du Roy de Nauarre, & celle des autres Princes, Fauteurs, & Partiſans de l'Hereſie. 1584.

C'eſtoit le deſſein du Duc de Guiſe, à qui la Fortune ne manqua pas d'offrir vn moyen proportionné à ſon induſtrie, pour en pouuoir venir à bout fort facilement. Le Cardinal de Bourbon auoit pour ancien Confident, & pour Fauory, André de Rubenpré, homme vain & altier en ſes deſſeins, mais qui par ſon induſtrie, & par ſa façon de viure, de s'habiller, & de s'aiuſter ſelon l'humeur du Cardinal, s'eſtoit fort inſinué dans ſes bonnes graces. Ce fut donc à luy que le Duc de Guiſe s'addreſſa, pour luy faire entendre, par l'entremiſe de l'Aduocat Louys d'Orleans, & de l'Abbé de S. Oüyn, frere de Pericard ſon Secretaire, que pour de fortes raiſons ſon Maiſtre pouuoit pretendre à la Couronne de France. Il poſoit pour fondement, que la *Repreſentation*, comme l'appellent les Iuriſconſultes, n'a point de lieu dans les degrez tranſverſaux : & partant, que le Roy de Nauarre ne pouuoit repreſenter la perſonne d'Antoine ſon Pere, l'Aiſné des freres, en l'Heredité de la Couronne de France : mais qu'indubitablement elle regardoit le Cardinal encore viuant, & non pas l'Aiſné des Freres, qui eſtoit mort il y auoit déja long-temps : Qu'auec cela le Roy de Nauarre, comme Heretique relaps, eſtant inhabile par les Loix Canoniques, à ſucceder au tres-Chreſtien Royaume de France, auſſi

Son addreſſe à ſonder le Cardinal, par l'entremiſe de Rubenpré.

& les fõdemens qu'il poſe pour le gagner plus facilement.

1584. bien que les autres Princes du Sang, qui n'y pouuoient paruenir non plus, pour eſtre Adherans & Fauteurs de l'Hereſie, il ne deuoit point ſouffrir que la Couronne tombaſt en d'autres mains que les ſiennes, ny s'arreſter à de vaines conſiderations, de ne rien faire au preiudice de ſon Neueu. D'où il inferoit, que la ſucceſſion du Cardinal eſtoit non-ſeulement iuſte, dautant que les Loix l'ordonnoient; mais encore honneſte, & pieuſe, pource qu'ainſi le requeroit la neceſſité de ne point exclurre la Famille Royale, & de ſauuer à meſme temps la Religion Catholique. A cecy l'on adjouſtoit; Qu'encore que le Cardinal fuſt en vn âge pluſtoſt décrepit que vieil, & le Roy de France en la plus grande force de ſa virilité; que neantmoins, à conſiderer que ſes Freres auoient peu veſcu, & que luy-meſme eſtoit de foible complexion, & à demy vſé par les excés qu'il ne ceſſoit de faire, il falloit croire que le Cardinal luy pourroit ſuruiure, & auant ſon Neueu, paruenir à la poſſeſſion de la Couronne, & la tranſmettre à ſon autre Neueu le Cardinal de Vendoſme, que la bonté de ſon naturel, iointe à l'integrité de ſes mœurs, rendoit fort recommandable, & que luy-meſme auoit pris le ſoin d'éleuer à la Religion Catholique; ſi bien que tant d'Heretiques & de Fauteurs d'Hereſie laiſſez à part, il eſtoit le ſeul, qui pour n'en auoir aucune teinture, ſe monſtroit digne de la ſucceſſion d'vn Royaume tres-Chreſtien, tel qu'eſtoit celuy de France. Toutes ces choſes traitées par eux, non-ſeulement de viue voix, mais encore par écrit, fortifiées d'vn grand nombre d'exemples; & amplifiées des ornemens du

bien dire, qui leur estoit ordinaire, firent vne facile impression dans l'esprit de Rubenpré, qui desiroit bien plustost d'estre Fauory d'vn Roy que d'vn Cardinal; mais elles ne penetrerent pas encore moins aisément dans l'Ame du Cardinal mesme. Car outre les raisons alleguées, & les esperances de la succession qui le regardoit, il se representoit le grand honneur que ce luy seroit, de proteger & d'accroistre par tout le Royaume, la Foy Catholique, de laquelle il auoit toûjours esté tres-soigneux, & tres-ardent Deffenseur; au lieu que si son Neueu paruenoit à la Couronne, il estoit à craindre qu'il ne ruïnast la Religion, & que le venin de l'Heresie ne s'épandist par tout le Royaume. Ces semences iettées de longue main, & artificieusement, acquirent si fort l'affection du Cardinal aux Seigneurs de Guise, & au Party de l'Vnion, que lors qu'il fallut conclure cette affaire, il se laissa porter aisément à se declarer Chef de la Ligue, & à seruir de pretexte & de rempart à ceux qui ne cherchoient qu'à destruire & déraciner sa Famille, se chargeant volontairement du fardeau de toute cette entrepriſe. Car se laissant vaincre tout à fait aux subtils artifices, & aux exquises flatteries du Duc de Guise, il s'abandonna entierement à ses volontez, & à sa conduite, iusques à le tenir en grande veneration, à cause de son courage inuincible, & de son merueilleux zele enuers la Foy Catholique. A raison dequoy, ceux qui auec vne liberté Françoise s'entretenoient des affaires d'alors, comparoient le Cardinal au Chameau, daurant que pour se charger de tout le mal, & le porter sur son dos, il se mettoit à genoux deuant

1584.

Le Cardinal de Bourbon se laisse persuader.

se declare Chef de la Ligue,

& s'accomode en tout à la volonté du Duc de Guise.

1584. ſes Ennemis propres.

Auecque ces forces, & ſous couleur de la Religion, & du Sang Royal, la Ligue eſtant eſtablie & ſouſtenuë, afin de la pouruoir encore d'argent, pour la maintenir, & de tout autre ſecours qui la pouuoit mettre en credit & en authorité, ou meſme pour empeſcher qu'elle ne manquaſt de pas vne de ces choſes, qui pour l'ordinaire ſemblent neceſſaires au ſuccez des grandes entrepriſes; le Duc de Guiſe ſe mit à renoüer les pratiques commencées en Eſpagne & à Rome, qui par le paſſé s'eſtoient vn peu refroidies, comme c'eſt la conſtume de toutes les autres choſes, où l'on apporte des delays. L'on ne trouua pas de grands obſtacles du coſté du Roy Catholique; Au contraire, comme il deſiroit extrémement de ſe deliurer du ſoupçon qu'il auoit, que les François ne luy puſſent nuire en la guerre des Pays-bas; outre qu'il s'offençoit grandement des efforts qu'ils auoient faits, non ſeulement en Flandre, mais encore en Portugal; il ne pouuoit eſtre que bien aiſe de les voir ſi fort empéchez apres leurs affaires propres, que cela leur oſtaſt le moyen de ſe méler de celles de leurs voiſins. Auſſi ſçauoit-il d'ailleurs, qu'il importoit à ſes intereſts qu'on opprimaſt les Huguenots, Ennemis mortels de ſon nom, & que le Roy de Nauarre ne paruint point á la Couronne de France; & ce d'autant plus, qu'il eſtoit touſiours dans ſes ordinaires pretentions de recouurer ſon Royaume de Nauarre, qui déja eſtoit annexé à l'Eſpagne; ce qui luy deuoit faire deſirer de ſe preualoir de l'occaſion d'accabler enſemble tous ſes communs Ennemis. Pour ces conſiderations, il

Pratiques renouuellées en Eſpagne, & à Rome, en faueur de la Ligue.

Le Roy Catholique s'intereſſe dans le Party de l'Vnion, pour pluſieurs raiſons;

& promet de l'aſſiſter de ſes forces.

consentit aussi-tost à la proposition qui luy fut faite, & mesme il demeura d'accord d'y contribuer l'argent necessaire. Car il se persuadoit que ses ambitieux desseins luy reüssiroient en tous les lieux du monde; si la France, qui pouuoit seule balancer ses forces, & en empescher les effets, démembrée par ses propres discordes, luy fournissoit vne occasion fauorable de paruenir à vn si haut poinct de Grandeur, où les plus puissans Monarques ont accoustumé d'aspirer. D'ailleurs, il ne croyoit point par là, ny violer la Paix, ny empescher qu'elle ne se conseruast entre luy & le Roy de France. Car si le Duc d'Alençon auoit esté manifestement aydé par le Roy, tandis que pour s'éleuer à la domination des peuples qui s'estoient soustraits à son obeyssance, il faisoit la guerre contre ses Armées, aux Pays-bas; & si la Reyne Mere auec les forces de la Couronne s'estoit opposée au droit de succession qu'il auoit sur le Portugal, il estimoit à bien plus forte raison luy estre permis de secourir les Catholiques de France, afin qu'ils ne fussent accablez par les Huguenots, & d'empescher que le Roy de Nauarre, son ennemy iuré, ne paruint à la Couronne. Que si le Roy auoit nié de fomenter & les affaires de Flandres, & celles de Portugal, tãdis qu'il paroissoit visiblement qu'il employoit à cette guerre, & l'argent & les soldats de son Royaume, il se persuadoit que ce n'estoit point chose qui chocquast la bien-seance, de tenir caché le secours qu'il s'estoit proposé de donner à la Ligue, d'employer à cette fin des artifices secrets, & de nier en apparence de vouloir violer, ou rompre la Paix. 1584.

Sa raison & son pretexte.

Conference tenuë à Ioinville, & conditions accordées par les Agens de la Ligue.

Pour toutes ces cauſes, dans vne Conference tenuë à Ioinville, lieu aux confins de la Picardie & de la Champagne, appartenant au Duc de Guiſe, où ſe trouuerent pour le Roy Catholique, Iean Baptiſte Taſſi, Cheualier de S. Iacques, & D. Iean Morée, le Duc de Guiſe, & le Duc de Mayene ſon frere, pour ceux de la Ligue de France; & auec eux François de Meneuille, Procureur du Cardinal de Bourbon; le ſecond iour de l'an mille cinq cent quatre-vingt cinq, ils demeurerent d'accord de ces conditions; Que le Roy de France venant à mourir ſans enfans legitimes, le Cardinal de Bourbon ſeroit declaré Roy; comme premier Prince du Sang, & vray heritier de la Couronne; Que l'on tiendroit pour exclus vniuerſellement de la ſucceſſion du Royaume, tous ceux qui pour eſtre Heretiques relaps, Adherans & fauteurs d'Hereſie, s'en ſeroient rendus indignes; Qu'afin d'empeſcher que durant la vie du Roy, les Heretiques vſans des moyens qu'ils tentoient tous les iours, ne s'ouuriſſent & facilitaſſent vn chemin à obtenir la Couronne; les Princes liguez s'obligeroient de mettre ſur pied des gens de guerre, pour les employer contre les Huguenots, & de faire pour la meſme fin toutes les autres choſes qu'on iugeroit neceſſaires; Qu'en cas que le Cardinal de Bourbon paruint à la ſucceſſion du Royaume, il ratifieroit la Paix autrefois concluë au Cambreſis, entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, & en obſerueroit entierement les Articles; Qu'il ne ſouffriroit point d'autre Religion en France que la Catholique Romaine, & ne ceſſeroit de combattre les Heretiques, iuſques à ce qu'ils

1585.

fussent tout à fait exterminez & destruits ; 1585
Qu'il receuroit & feroit obseruer les Decrets & les Constitutions du saint Concile de Trente ; Qu'il promettroit tant pour luy que pour ses Heritiers & Successeurs, de renoncer à l'Alliance & à l'amitié du Turc, & de ne consentir à pas vne des choses qu'il trameroit en quelque lieu que ce fust contre la Republique Chrestienne ; Qu'il deffendroit toutes les courses par mer, qui pour estre faites par les Sujets de la Couronne de France, pourroient empescher aux Espagnols la Nauigation, & le Commerce des Indes ; Qu'il rendroit au Roy Catholique tout ce que les Huguenots auroiẽt pris sur luy, principalement la Ville & les appartenances de Cambray ; Outre qu'il l'assisteroit de forces conuenables, pour recouurer ce qui luy estoit retenu par les Rebelles du Pays bas ; Que de son costé, le Roy Philippe seroit obligé de fournir pour l'entretenement de la Ligue & de ses forces, la somme de cinquante mille escus, qui seroient effectiuement payez tous les mois ; Qu'outre cela, pour le progrez des Armes de l'Vnion, il donneroit tel secours de gens de guerre qu'on iugeroit necessaires, tant durant la vie du Roy, qu'apres sa mort, afin d'éteindre par ce moyen, & d'abolir l'Heresie ; Qu'il receuroit en sa protection le Cardinal de Bourbon, les Princes de la Maison de Guise, les Ducs de Mercœur, & de Neuers, & tous les autres Seigneurs admis à la Ligue, & qui l'auroient signée ; promettant de les assister contre les Hugenots, & leurs Adherans, afin d'en destourner les outrages & les violences. Pour conclusion ; qu'on ne pourroit faire aucuns traittez auecque le Roy de

1585. France, ſans le conſentement des deux Partys; Et que pour des reſpects conſiderables, les Articles de cette Ligue ſeroient tenus ſecrets, iuſqu'à ce qu'il ſe preſentaſt vne occaſion plus commode & plus fauorable.

Promeſſe ſecrette faite au Duc de Guiſe, par le Roy d'Eſpagne.

Voila quelles furent en ſubſtance les conditions qui ſe paſſerent auec le Roy Philippes, lequel outre les choſes ſuſdites, promit ſecrettement au Duc de Guiſe de luy fournir par an deux cent mille eſcus au Soleil, dont luy ſeul diſpoſeroit, en faueur & pour l'accroiſſement de la Ligue. Mais le Traitté qui ſe paſſoit à Rome, où l'on ne debattoit pas auſſi les meſmes intereſts d'Eſtat, n'eſtoit ny ſi aiſé ny ſi prompt. Car bien que le Pere Matthei (qui s'en allant en poſte, tantoſt d'vn coſté, tantoſt de l'autre, faiſoit de merueilleuſes diligences) trauaillaſt puiſſamment à cette Ligue, & que le Cardinal de Pellevé, Reſident à Rome, employaſt toute ſon induſtrie à la faire proteger, ſi eſt-ce qu'il n'en pouuoit venir à bout. Le Pape Gregoire extrémement bon, & qui n'alloit pas ſi viſte aux affaires, vouloit penſer à cellecy, auant que de paſſer outre: En quoy il accommodoit ſes ſentimens particuliers à ceux de Ptolomée Gallo, Cardinal de Como, ſon Secretaire, homme que l'experience auoit rendu tres-habile dans les affaires d'Etat. Comme il ſembloit donc au Pape qu'il ne voyoit ny aſſez clair dans les deſſeins de cette Ligue, ny aucune apparence de conſentir à la priſe des Armes contre vn Roy manifeſtement Catholique, & qui auoit en ſinguliere veneration la Religion Romaine, le tout ſous pretexte de certaines choſes, dont il ne pouuoit pas iuger ſi promptement, pour eſtre ſecrettes, & qui

Negociation du Pere Matthei, & du Cardinal de Pellevé, à Rome,

Le Pape ne peut ſe reſoudre à proteger la Ligue.

regardoient seulement la Conscience ; il differoit d'en resoudre, afin que le temps rendist plus claires des intentions qui luy sembloient maintenant plus obscures,& enueloppées d'vn espais nüage. Il s'auisa mesme pour cette fin, de faire assembler quelques Cardinaux, & autres personnages d'exquise doctrine,pour examiner les propositions de la Ligue. Mais dautant que ceux de cette Assemblée respondoient tousiours continuellement auec cette clause; SI LA CHOSE EST AINSI ; & qu'ils monstroient par là d'estre en doute des choses que Matthei & Pellevé mettoient en auant, le Pape entretenoit d'esperance les Associez ; les exhortant sans cesse à veiller au bien de la Religion, & à l'extirpation de l'Heresie. Mais quant au reste,il les tiroit tousiours de longue, sans qu'auec toutes leurs diligences ils eussent moyen d'emporter le moindre escrit de sa main, par lequel ils pûssent dire asseurément qu'il eust approuué, & receu la Ligue en sa protection.

1585. En fait examiner les propositions,

& ne cõclud rien en faueur des Agés de l'Vnion.

Tandis que les Seigneurs de l'Vnion taschoient d'en affermir ainsi le Corps,le Roy aduerty ponctuellement de toutes ces choses, cõsultoit en luy mesme, & auec ses plus secrets Confidens, sur ce qu'il luy falloit faire, pour s'opposer à ces attaques, & pour en diuertir la violence. Le Duc d'Espernon,le Chancelier de Chiuerny, le Seigneur d'O, & Albert de Gondy, Mareschal de Rets, luy conseilloient de monstrer d'abord qu'il ne craignoit rien, & de se joindre promptement aux Huguenots, & au Roy de Nauarre, afin de preuenir auec eux les Seigneurs de Guise. Ils luy remonstroient à ce propos ; Que les trouuant foibles

Le Roy prend conseil de ce qu'il doit faire, pour diuertir les pratiques de la Ligue.

1585. Aduis que luy donnent ſes principaux Confidens.

& en deſordre (comme il arriue ordinairement que les motifs de la Ligue, à cauſe que trop de gens s'en meſlent, ſont peu d'accord & vont lentement) il deuoit eſſayer d'arracher en leurs commencemens ces ſemences de diuiſions & de ſcandales; Que pour n'eſtre point encore en Armes, ny bien vnis, il les auroit mis en déroute & défaits, auant qu'ils pûſſent auoir de grandes forces ſur pied, ou receuoir du ſecours d'Eſpagne; Qu'il ne falloit point attendre que cette grãde Machine, conduite à ſa perfection, vint à joindre fortement ſes membres enſemble, & que ce ſeroit eſtre mal conſeillé de donner loiſir aux humeurs de s'amaſſer par excez, de ſe rendre plus pernicieuſes & plus malignes de iour en iour, & de gagner inſenſiblement quelques-vnes des parties nobles de la France; Que tout ainſi qu'en leurs commencemens on les pouuoit purger aiſément, quand elles ſe trouueroient éparſes & deſvnies, auſſi n'eſtoit-il pas moins dangereux, ny moins difficile d'y remedier, quand la maſſe en eſtant faite, elles offençoient mortellement, & meſme étouffoient la vertu naturelle; Qu'on ſçauoit aſſez que le Duc de Guiſe, ny pas vn des ſiens, n'auoient aucune Armée, mais le ſeul conſentement d'vn petit nombre d'Eccleſiaſtiques, l'approbation du peuple, & celle de quelque peu de Nobleſſe, qui s'eſtoit declarée pour luy; forces peu conſiderables, & douteuſes d'elles meſmes, dont la pluſpart ſe diſſiperoient, quand elles ſe verroient reſolument attaquées; Que le Roy Catholique eſtoit ſi fort empeſché apres les troubles de Flandres, qu'il ne pourroit que difficilement, & auec de grandes longueurs, faire reüſſir vne partie

des choses qu'il estoit si liberal à promettre, pour amuser l'humeur turbulente des François ; Et que pour le regard du Pape, il estoit foible & loin de là, outre qu'il n'employoit la plus part du temps que les Armes spirituelles, & qu'il n'estoit pas encore bien resolu de proteger & de secourir la Ligue. Au contraire, Que la plus part de la Noblesse, tousiours preste à la guerre, deuoit soudainement accourir par tout où le Roy l'appelleroit, pour vne affaire de cette importance; Que les Suisses, auec lesquels on auoit renouuellé l'ancienne Ligue, fourniroient assez d'hommes aux François, pour la paye qu'on leur donneroit ; Que le Roy de Nauarre, & les Huguenots, tousiours armez pour leur propre deffense ; remercieroient Dieu d'vn si grand bon-heur pour eux, & se soumettroient promptement à l'obeyssance du Roy, pour s'opposer aux forces de ceux qui leur estoient naturellement ennemis; Que durant le cours de tant de Guerres Ciuiles, l'on auoit appris par épreuue, que de la nonchalance des commencemens, s'ensuiuoient des ruines mortelles, & des maux où l'on ne pouuoit mettre remede; Comme au cõtraire, les resolutiõs hardies & prises auec chaleur & generosité, auoient accoûtumé de causer d'heureux progrez, & des succez glorieux. Mais quelque vray-semblance qu'il y eust dans ces conseils ; si est-ce que le Duc de Ioyeuse, René de Villequier, Pompone de Bellievre, & Villeroy, Secretaire d'Estat, ne laissoient pas de s'y opposer. Ils mettoient en auant ; Que si le Roy vouloit prendre les Armes contre la Maison de Lorraine, & contre tous les Seigneurs de la Ligue, il falloit necessaire- 1585.

Raisons opposées aux precedentes.

1585. pour détourner le Roy de ſe ioindre aux Huguenots, pour faire la guerre à la Ligue;

ment, ou qu'il le fiſt de luy-meſme, ou qu'il s'vniſt au Party des Huguenots; Que s'il le faiſoit de luy-meſme, ſes forces ſeroient petites, & de peu d'effet; dautant que tout le Royaume eſtant diuiſé en Catholiques, & en Huguenots, comme il ſe declareroit ennemy des vns & des autres, il n'auroit pour ſuite que peu de ſes Confidens, contre deux Factions non moins anciennes que puiſſantes; Qu'elles poſſedoient les plus grandes & les plus commodes Prouinces de France. Les Huguenots, le Poictou, la Guyenne, la Gaſcongne & le Languedoc, auec vne bonne partie du Dauphiné; & les Seigneurs de Guiſe, la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, le Lyonnois, la Prouence, & la Bretagne; outre que la Ville de Paris eſtoit tout à fait pour eux. D'où il s'enſuiuroit, que le Roy ſe trouueroit aſſeurément ſans reuenus, ſans places fortes, ſans Suiets, ſans ſoldats, ſans argent, & qu'ainſi la guerre qu'il entreprendroit ſeroit d'elle-meſme ruineuſe, & ridicule à tout le monde; Qu'au reſte, s'il ſe liguoit auec les Huguenots, outre que ce ſeroit vne vilaine action, auſſi contraire aux mœurs de ſa Majeſté, qu'à ſon ancienne façon de viure, & indigne de la Pieté d'vn Roy tres-Chreſtien, Fils aiſné de la ſainte Egliſe; la conſequence s'en trouueroit encore fort grande: car elle attireroit l'auerſion de tout le Party Catholique, la reuolte de la Ville de Paris, ennemie naturelle des Huguenots, & tres-conſtante en la défenſe de la vraye Religion, l'accroiſſement de pluſieurs forces dans le Party de la Ligue, qui ne pouuoit auoir, ny de meilleure nouuelle, ny de plus grand ſouſtien que celuy-cy, & l'appuy des menſonges

qu'on auoit ſemez iuſques alors, contre les intentions & les deſſeins de ſa Maieſté; Qu'auecque cela, ce ſeroit vn moyen de couurir d'vn ſpecieux pretexte la Ligue, que le Roy d'Eſpagne auoit miſe en ſa protection, de reduire le Pape à ſe declarer en faueur de l'Vnion, comme il verroit que le Roy ſe ſeroit ioint aux Ennemis du S. Siege, & de perdre enfin les plus cheres, les plus proches, & les plus importantes Prouinces de France, pour attendre le ſecours de celles qui eſtoient aux derniers confins du Royaume; Qu'au ſurplus, ce n'eſtoit pas grande choſe, que du ſecours & des forces des Huguenots; Qu'ils ſe trouuoient d'vn coſté foibles, épuiſez, & peu capables de ſortir de leur pays naturel, puiſque bien à peine ils s'y pouuoient maintenir, & que de l'autre, il y auoit peu d'apparence qu'il leur fuſt aiſé de s'vnir tout à coup fidellement & ſincerement auec vn ſi faſcheux ennemy que le Roy, qui n'auoit iamais ceſſé de les perſecuter, pour les perdre tout à fait; Que la memoire du ſanglant maſſacre de Paris, encore fraiſche, & dont luy-meſme eſtoit eſtimé principal Autheur, & preſque ſeul executeur, auroit bien plus de pouuoir ſur leurs eſprits, que la demonſtration preſente, laquelle les plus enclins à la défiance imputeroient à diſſimulation & à ruſe, pour les ſurprendre derechef, & les attraper dans les filets; Qu'il ſe falloit ſouuenir de cette verité de l'ancien Prouerbe; Que les perſonnes diſſemblables, & d'humeur contraire, n'eſtoient iamais bien enſemble; & qu'ainſi ils ne trouuoient point de meilleur expedient, que de donner ſatisfaction, & en general, & en particulier, aux Sei- 1585.

1585. gneurs de la Ligue; puis qu'on ſçauoit bien que la pluſpart d'entr'eux ne conſentoient à ces troubles, qu'à cauſe de leurs propres mécontentements; Qu'apres qu'on auroit appaiſé les Seigneurs de Guiſe, & auec eux les plus conſiderables du Royaume, tout pretexte de Religion venant à vieillir, & meſme à s'évanoüir, la Ligue ſe romproit & ſe diſſiperoit d'elle-meſme: Ce qu'ils verifioient encore par cette maxime; Qu'en oſtant la cauſe on oſteroit auſſi l'effet; & par pluſieurs exemples particuliers, qui faiſoient voir qu'il eſtoit en la puiſſance du Roy de diuiſer cette Vnion, & que pour cét effet il faloit ſeulement qu'il accordaſt aux Chefs, & aux principaux Aſſociez, les choſes qu'ils tâchoient d'emporter par les Armes, ſans eſtre certains de les obtenir. A cét auis, comme plus aſſeuré, moins ſcandaleux, & de moindre bruit, s'accommodoit entierement l'eſprit de la Reyne Mere. Elle auoit eu tout loiſir d'apprendre par la reuolution de tant d'années, que c'eſtoit embraſſer vn conſeil, & ruyneux & ſcandaleux tout enſemble, que de quitter le Party des Catholiques, qui étoit le plus aduantageux, le plus certain, le plus puiſſant, & le plus durable, pour ſuiure la Fortune des Huguenots; qui panchoient au deſeſpoir, ou peu s'en falloit. Et à vray dire, elle n'eſtoit pas ſeule de cette opinion, puis qu'elle ſe trouuoit vniuerſellement appuyée de celle de la pluſpart des Courtiſans, leſquels en tous lieux, & particulierement en France, ont accouſtumé de diſcourir auec grande liberté des plus importantes reſolutions de leurs Maiſtres. C'eſtoit neantmoins vn ſentiment qui ne s'accordoit pas à celuy du Duc d'Eſ-

La Reyne Mere ſuit le Conſeil le plus doux, & conclud à la paix.

pernon, dont l'authorité estoit grande, ny au desir des autres Fauoris, qui voyoient leur propre ruïne expressémẽt marquée dans la satisfaction qu'on parloit de donner à la Ligue. Car on ne pouuoit accorder à ceux qui en estoient Chefs, les choses qu'ils pretendoient, sans les dépoüiller des grandeurs, des Charges, & de l'authorité qu'ils auoient: Tellement que parmy eux, le Duc de Ioyeuse estoit le seul, qui donnoit les mains à vn accord auec la Ligue Catholique, partie pour la haine qu'il portoit au Duc d'Espernon, qui estoit incomparablement plus en faueur que luy prés de la personne du Roy, partie pource qu'estant estroittement allié à la Maison de Lorraine, il se persuadoit, que par l'abaissement des autres Fauoris, il n'auroit point de Concurrent, & se pourroit maintenir. Ce dernier conseil se trouuoit encore fort contraire à l'inclination & aux desseins du Roy mesme, qui ne les pouuoit executer, à moins que de ruiner en vn instant tout ce qu'il auoit basty durant le cours de plusieurs années. Il consideroit qu'en s'accommodant aux desirs des Seigneurs de Guise, & de leurs autres Confederez, il falloit qu'il leur remist entre les mains l'Authorité, les Charges, les Places, & les autres forces, dont il les auoit peu à peu dépoüillez, auec vne peine extréme, & vne dépense insupportable; Ce qu'il ne pouuoit faire, sans destruire par consequent son premier & ancien dessein, qui estoit de perdre & d'éteindre entierement l'vne & l'autre Faction. A raison dequoy, il auroit beaucoup plus volontiers consenty à s'opposer à la Ligne, & à s'vnir auec les Huguenots, si l'aiguillon de sa

1585.

Le Duc d'Espernon, & les autres Fauorys, ne peuuẽt oüyr parler d'accõmodement auecque la Ligue.

Interest du Duc de Ioyeuse.

Le Roy irresolu, se propose plusieurs difficultez à cõbattre.

1585. Raisons pour lesquelles il s'auise de sonder l'intention du Roy de Nauarre.

propre Conscience, le peu de bien-seance de l'action, & l'auersion de la Reyne Mere, ne l'en eussent absolument destourné; Ce qui fit, que dans les irresolutions, & les doutes de son esprit, il s'aduisa de sonder les forces des Huguenots, & l'intention du Roy de Nauarre, taschant de le reconcilier à l'Eglise, & pareillement les autres Princes de Bourbon. Il se representoit, que s'il en pouuoit venir à bout, ce seroit le vray moyen de ruiner les fondemens de la Ligue, & de reduire les Seigneurs de Guise en tres-mauuais estat. Car faisant cesser le poinct principal, touchant la succession du Royaume, qui sous ce pretexte authorisoit les affaires de la Ligue, & rattirant à luy sincerement les forces de la Maison de Bourbon, il coupoit chemin par ce moyen à tous les obstacles de Rome, aux impertinences du peuple, qui se persuadoit qu'il ne s'agissoit icy que de la conseruation de la Foy Catholique, aux pratiques des gens d'Eglise, qui fomentoient cette opinion, & à tous autres motifs. Le Roy se persuadoit encore, que plusieurs particuliers, & possible les Chefs mesme du Party, seroient poussez par le respect & par la honte, à quitter là toutes ces intrigues, qui n'auoient pour fondement que l'Ambition, & les iniustes desirs des Grands; & qu'ainsi ostant la matiere à l'embrasement, l'on verroit incontinent s'éuaporer cette flamme, qui s'éleuoit si haut, & s'étendoit si au large. Pour cét effet, il enuoya le Duc d'Espernon au Roy de Nauarre, afin de s'aboucher auec luy, sous pretexte d'aller voir sa Mere, affoiblie de vieillesse, & qui se tenoit en Gascongne. Il se proposoit, comme il est vray-semblable,

blable, qu'il s'employeroit de tout son possible à le reduire à la Religion Catholique; puis que faisant autrement, il verroit le Roy dans vne necessité presque inéuitable de satisfaire aux Seigneurs de la Ligue, & d'abaisser la grandeur de ses Fauoris, parmy lesquels il tenoit le principal rang. 1585.

Le Duc d'Espernon s'abouche auec le Roy de Nauarre, qui est diuersement cõseillé sur les propositions qui luy sont faites.

Mais apres que le Duc d'Espernon fut arriué en Gascogne, pour s'y aboucher auec le Roy de Nauarre, & qu'il luy eut proposé au nom du Roy des conditions tres-aduantageuses, s'il se vouloit resoudre de se faire Catholique, & de retourner à la Cour; Les consultations & les doutes qu'on eut là dessus ne furent pas moindres, que celles qui s'estoient faites à la Cour du Roy de France. Iean de Salignan, & Antoine de Roquelaure, tres-particuliers Confidens du Roy de Nauarre, luy conseilloient auec'ardeur de se fier au Roy, de se reconcilier à l'Eglise Catholique, & de retourner à la Cour, comme premier Prince du Sang. Surquoy ils luy remonstroient; Que c'estoit là l'vnique moyen de vaincre ses Ennemis, sans armes, & sans contestation; de prendre le rang que sa naissance luy donnoit, d'entrer en possession de l'Heredité de la Couronne, à laquelle le Roy se voyant sans enfans, luy applaniroit le chemin, & de mettre en repos sa propre Fortune, & tout le Royaume de France; Qu'au reste, bien que pour arriuer à cette fin il falluſt souffrir beaucoup, & dissimuler vne infinité de choses; que c'estoit neanmoins le fait d'vn homme prudent, de se contraindre dans ses desirs, & de mortifier sa volonté propre, pour paruenir à vn eminent & illustre dessein; Que si les hommes enduroiẽt beaucoup

Aduis de Salignã, & de Roquelaure.

1585. de choſes pour obtenir vn bien petit heritage; à combien plus forte raiſon deuoit-on ſouffrir, pour atriuer à la ſucceſſion d'vne Couronne de France? Que l'intention du Roy luy eſtoit aſſez clairement découuerte; Que ſes principaux Conſeillers & Fauoris luy en declaroient la volonté en termes exprez: Et qu'il ne ſçauroit iamais deſirer vn moyen plus prompt que celuy-cy, pour diſſiper la puiſſance de ſes anciens Ennemis, & de ſes perſecuteurs. Mais tout le contraire eſtoit ſouſtenu par Arnaud du Ferrier, ſon Chancelier, perſonnage d'eſprit rafiné, & d'excellente doctrine, lequel apres ſon Ambaſſade à Veniſe, où il auoit eſté long-temps: eſtant reuenu en France, & peu reconnu à la Cour, auoit pris party auprés du Roy de Nauarre. L'apprehenſion qu'il ſe donnoit, que ſon Maiſtre venant à ſe reduire à la Paix, & à l'obeyſſance du Roy, il ne demeuraſt dans le mépris, & abandonné, l'auoit fait ranger à l'opinion de Philippe de Mornay, Seigneur du Pleſſis, & pareillement à celle d'Aubigny, ſecret Confident du Roy de Nauarre, & des autres Huguenots: leſquels obſtinez en leur creance, s'efforçoient de remonſtrer: Qu'il ne falloit pas preferer les eſperances du monde à la Conſcience, & aux choſes de l'Ame, qui ſont eternelles: Que le Roy de Nauarre ne deuoit point par de ſi frequens changemens de Religion, s'expoſer à vn manifeſte danger de paſſer auec ſcandale dans l'opinion des hommes, plutoſt pour Athée que pour vn eſprit variable: Qu'il falloit conſiderer d'ailleurs: Que les eſperances qui ſe preſentoient à luy n'eſtoient pas trop bien fondées: Que le Roy de France, & la Reyne, pour eſtre l'vn en la

Sentimét contraire d'Arnaud du Ferrier,

& de Philippe de Mornay.

fleur de ſa virilité, & l'autre en la force de ſon âge, pouuoient encore auoir des enfans, & qu'en tel cas les vieilles inclinations ſe renouuelant, il ſe verroit eſtre, comme autrefois, le mépris & le ioüet de la Cour, Que l'eſpoir de la ſucceſſion ſe trouuoit fort éloigné en vn Prince qui n'auoit que trente-deux ans; & fort incertain auſſi, puis que le Roy de Nauarre n'eſtoit guere moins âgé que le Roy de France; Si bien que par les voyes naturelles il eſtoit difficile de conjecturer, lequel des deux deuoit viure plus long-temps; Qu'il n'y auoit donc aucune apparence de s'expoſer à vne ſeruitude certaine & preſente, pour deux choſes ſi éloignées, & ſi douteuſes; non plus que de ſe priuer du commandement & de la ſuitte des ſiens; de ſe dénuer de la puiſſance du fondement de la Faction, & de ſe ſoumettre à la diſcretion & à la volonté de ſes Ennemis; Que tout le monde connoiſſoit aſſez le naturel & l'inclination du Roy; Qu'en la conjoncture preſente, il ne cherchoit qu'à ſe preualoir pour ſon intereſt de la perſonne du Roy de Nauarre; & que cette occaſion ſeroit à peine paſſée, qu'il reuiendroit à ſa haine accouſtumée, & à la volonté qu'il tenoit hereditaire de ſes Anceſtres, d'abaiſſer, de ſaper, & de ruïner enfin la Maiſon de Bourbon. Et quoy? auroit-il bien le courage de s'aller remettre en priſon dans le Louure, apres y auoir veu de ſes propres yeux, le ſanglant maſſacre de tous les ſiens, & tenu meſme durãt pluſieurs heures ſa propre vie pour tellement incertaine, que s'il en eſtoit réchappé, il en deuoit la recõnoiſſance à la Bonté Diuine, & à l'incertitude de l'euenement; plutoſt qu'à la moderation & à la clemence de ſes enne- 1585.

1585. mis? Qu'il ne falloit point se défier de la Iustice de Dieu, ny que la Possession de la Couronne ne luy fust iustement deuë, si le Roy mouroit sans enfans. Mais qu'il en viendroit bien à bout plus aysément, en se trouuant enuironné de puissantes forces, & suiuy d'vn Party de gens de guerre, qui auoit resisté tant de fois à l'orgueil de ses Persecuteurs, & à la puissance de tant de Princes conjurez contre luy, qu'il ne feroit en s'allant rendre prisonnier à la Cour, pour y estre denué de tout secours, & dans vn manifeste mépris; Qu'il ne deuoit point par consequent, s'exposer derechef à vn labyrinthe de dangers, d'embusches, d'assassinats, & de poison, dont il auoit veu oster du monde sa Mere propre, & auec elle quantité de ses plus proches, & de ses Domestiques; mais essayer de se maintenir par la grandeur de son courage, & remettre à la Prouidence Diuine le succez de toutes ces choses, si éloignées & si obscures.

Le Roy de Nauarre dãs vne extréme inquietude,

Les hommes de meilleur sens ne doutoient point que la premiere opinion de se reconcilier auec le Roy & l'Eglise, & de retourner à la Cour, ne fust la voye la plus prompte, & la plus asseurée. Mais le Roy de Nauarre ne se pouuoit oster de l'esprit l'apprehension qu'il auoit d'estre derechef trompé par ses Ennemis, & surpris par leurs embusches; Outre qu'il ne sçauoit comment se resoudre à quitter sa liberté, & l'empire qu'il auoit sur ceux de son Party, pour se reduire à la Cour, comme dans vne prison, ou en vn estat qui approchoit fort de la condition d'vne personne priuée. Il consideroit qu'en cette deliberation, il ne pouuoit faire de faute qui ne s'expiast auecque la vie. Car s'il falloit que le Roy ne procedast

se represente diuerses choses,

point sincerement, ou qu'il se laissast derechef emporter aux puissantes persuasions, & aux intrigues des Seigneurs de Guise, il preuoyoit qu'en tel cas, ou le poison ou le fer luy seroient inéuitables. D'vn autre costé, la consideration de la Reyne Marguerite sa femme le touchoit viuement en son cœur, à cause que l'ayant comme repudiée, pour le bruit qui couroit qu'elle se gouuernoit peu honnestement, & elle-mesme s'estant retirée en vn certain Chasteau d'Auuergne, où elle menoit vne vie fort licentieuse, il voyoit qu'il luy falloit necessairement, ou se remettre auec elle, ou se resoudre à n'estre iamais en bonne intelligence, & dans vne confidence entiere auec sa Belle-mere, ny auec son Beau-frere non plus; mais que de iour en iour naistroient de nouueaux discords, & de nouuelles dissensions, d'où s'ensuiuroit la ruyne de sa Fortune. Ces considerations iointes à l'authorité de Ferrier, & aux persuasions dont se seruoient les Ministres, comme d'autant de forts aiguillons, le firent resoudre enfin à ne se pas declarer Catholique, & à ne point aller à la Cour; s'offrant seulement, en termes pleins de modestie, à donner au Roy tout ce qu'il auoit de gens de guerre dans son Party; quand il prendroit resolution de dompter ceux qui par les forces de la Ligue troubloient le repos de son Royaume. En cette conference il fut traitté de mesme, comme on auoit fait plusieurs fois auparauant, de la restitution des places accordées par l'Edict de Pacification au Party des Huguenots. Car le terme prefix estant expiré, le Roy demandoit qu'elles luy fussent remises, comme il estoit porté par les Articles. 1585.

Causes de son auersion contre la Reyne sa femme.

Sa derniere resolution,

& ses offres au Roy.

Article touchant la restitution des Places accordées aux Huguenots.

1585. Mais le Roy de Nauarre ayant resolu de ne point abandonner ceux dont il estoit Chef, s'excusa de cette restitution : Surquoy il remonstra ; Que le temps qu'il voyoit se preparer estoit de telle nature, qu'il luy faisoit plutost desirer d'autres Places pour sa seureté, que de rendre celles qu'il possedoit, & partant, qu'il prioit le Roy d'auoir égard à vne necessité si pressante, & d'en attribuer la faute aux dangers dont il se voyoit menacé, & à l'opiniâtre persecution de ses Ennemis. Mais n'estant traitté de cét Article qu'en apparence, l'on ne fit point là dessus vne longue ny difficile reflexion ; & cette réponse fut facilement receuë & approuuée pour valable, à cause de l'estat des choses presentes.

Faux bruits semez par ceux de la Ligue,

Ce fut la réponse que remporta à la Cour le Duc d'Espernon, de l'abouchement & du retour duquel ceux de la Ligue s'estant aussitost preualus, ils firent publier par tout, qu'il venoit de moyenner l'Vnion entre le Roy & la Faction des Huguenots, afin d'establir l'Heresie, & introduire à la succession du Royaume le Roy de Nauarre, ennemy iuré de l'Eglise Catholique. Ils disoient encore ; Que par l'ordre exprés du Roy, il luy auoit apporté pour le mesme effet deux cent mille ducats ; si bien que comme ces choses estoient publiées en pleine chaire par leurs Predicateurs, aussi rempliſſoient-elles le peuple d'vne vaine terreur, & d'vne hayne tres-grande contre la personne du Prince, & pareillement contre ses Conseillers & ses Fauorys. Toutesfois, la demangeaison, & la curiosité des Huguenots déracinoient, par maniere de dire, vne grande partie de ce mensonge. Car le sieur du

qui donnent l'alarme au peuple.

Du Plessis Mornay fait imprimer vn

Plessis, brûlant d'vn ambitieux desir d'estre cõnu pour Autheur de la deliberation du Roy de Nauarre, & de se mettre en credit & en estime parmy ceux de son Party, fit imprimer vn petit liure, contenant tout ce qui s'estoit passé dans le Traitté, auec le Duc d'Espernon ; ensemble les raisons alleguées au Roy de Nauarre par ses Conseillers, auec sa réponse, & sa derniere resolution ; d'où il parut que le Roy ne cherchoit point à se réünir auec les Huguenots, au preiudice de la Foy Catholique, comme ceux de la Ligue le persuadoient ; mais qu'il taschoit de faire retourner le Roy de Nauarre, & les autres Princes du Sang, dans le gyron de l'Eglise. Il se verifia par ce mesme liure, qu'il n'estoit point vray non plus, qu'il eust volontairemẽt laissé aux Huguenots les Places qu'ils tenoient déja, mais qu'eux-mesmes ayant refusé de les rendre par des raisons apparentes, le Roy auoit fait semblant de le souffrir, pour ne mettre encore les Armes entre les mains de ce Party-là, en vn temps qui s'y accommodoit si peu. Le Duc d'Espernon trouua cependant à son retour vn nouueau suiet de doutes & de consultations. Car les Flamans, aprés la mort du Duc d'Alençon, se voyans comme abandonnez, & priuez de tout secours de dehors, s'aduiserent de se soûmettre à la Couronne de France ; afin d'auoir par ce moyen, la protection du Roy contre les Espagnols. Ils luy enuoyerent pour ce suiet vne honorable Ambassade, par laquelle ils le prioient de les vouloir proteger, de prendre possession de tout leur païs, & de faire la guerre au Roy d'Espagne, auec vne puissante Armée, pour les tirer entierement d'vne domination,

1585. liure, de la Negociation du Duc d'Espernon.

Intentions du Roy iustifiées.

Les Flamans enuoyent offrir leur pays au Roy.

1585. dont ils auoient secoüé le joug depuis vn assez long-temps. Sa Majesté tint d'abord cette Ambassade secrette, pour n'aigrir l'esprit du Roy Philippe ; mais enfin, il voulut bien qu'elle fust publiquement admise & introduite, quand il vid que les Ministres d'Espagne continüoient de fomenter la Ligue. Il y en auoit plusieurs, de ceux-mesmes dont les conseils le portoient à se ioindre aux Huguenots, qui luy persuadoient encore maintenant d'accepter vn si ample Domaine, & de ne point negliger vne si belle occasion d'accroistre & d'agrandir son Estat. Ils luy remonstroient; Que puisque les Espagnols par leurs suggestions, & leurs secrettes pratiques, croyoient qu'il leur fust permis de troubler la paix de son Royaume, il l'estoit encore bien plus à luy d'embrasser la protection de ces peuples opprimez, de r'abattre l'injure qu'ils receuoient ; & de reduire à deffendre leur bien propre, ceux qui par leurs ruses ne cherchoient qu'à dissiper celuy des autres ; Que c'estoit le vray moyen de diuertir, & de pousser dehors les humeurs nuisibles de son Royaume ; Qu'il n'auroit iamais vne Paix domestique, s'il n'auoit vne Guerre estrangere, qui occupast les courages, & donnast de l'exercice aux personnes. Ils adiousstoient à cela ; Que ce remede estoit excellent, pour abaisser la Ligue, laquelle priuée du secours, & de l'or d'Espagne, seroit contrainte de cheoir d'elle-mesme, comme elle n'auroit plus moyen de subsister ; Qu'il estoit temps à la fin de se déuelopper de tant de miseres, de donner passage à la Valeur Françoise, & de prendre les Armes contre les Anciens Ennemis de l'Estat, plutost que de les employer à déchirer

qui est conseillé de l'accepter pour plusieurs raisons.

déchirer les entrailles de la commune Patrie. Mais bien que ces raisons, qui auoient ie ne sçay quoy de genereux & de noble, fussent probables & apparentes, si est-ce que l'execution en estoit difficile, & presque impossible. Car auec quelles Armées & quelles forces le Roy pouuoit-il entreprendre & mener vne guerre de cette importance, en vn temps auquel son Royaume estoit comme démembré, & mis en pieces par les défiances de l'vne & de l'autre Faction; Asseurement il n'y auoit pas dequoy se fonder ny sur le Party Catholique, à cause des secrettes intelligences qu'il auoit auec le Roy d'Espagne, ny de se joindre non plus à la Faction Huguenotte, où se rencontroient les mesmes oppositions, & les mesmes difficultez, que nous auons cy-deuant rapportées. Pour toutes ces choses, le Roy persuadé par l'euidence de la raison, & par le conseil de la Reyne sa Mere, répondit à l'Ambassadeur des Pays-bas en termes courtois; Qu'il estoit extrémement faché du mauuais traittement dont ils se plaignoient, s'excusant sur ce que les diuisions & les discordes de son Royaume l'empeschoient de les pouuoir secourir, & proteger à present, mais qu'il le feroit en vn autre temps; par lesquelles paroles, apres vn assez long sejour, ils furent congediez auec toute sorte de tesmoignages d'honneur. Or bien que la chose se passast ainsi, neantmoins Dom Bernardin de Mendozze, Ambassadeur du Roy Catholique, ne laissa pas de faire de grandes plaintes, de ce qu'on auoit admis, & mesme honoré les Ambassadeurs d'vne Nation rebelle à son Maistre; d'où il s'ensuiuit que le Roy, ou pour estre

1585.

Excuse du Roy à l'Ambassadeur des Pays-bas;

Plainte de D. Bernardin de Mendozze,

1585. grandement fasché contre les Espagnols, ou pour ne paroistre timide, & ne tesmoigner aucune bassesse de courage, luy respondit franchement; *Que le commun Droict des Gens, & le voisinage de ces Peuples sortis des François, & soûmis autrefois à leur Empire, luy persuadoient de les prendre en sa protection; mais qu'il n'y auoit pas consenty pourtant, quelques interests qu'il y eust, ne voulant pas violer la Paix en public, encore qu'il fust certain que le Roy d'Espagne l'auoit violée en secret, Qu'au reste, il sçauroit bien donner à connoistre son intention, quand il en seroit temps; Qu'il ne craignoit point les forces, ny les menaces d'aucun; & qu'estant Roy libre, & Maistre absolu de ses volontez, il pouuoit porter la Guerre & la Paix où bon luy sembloit.* Mais ces paroles que le Roy dit à dessein, croyant que cela deust tenir en bride les Espagnols, & leur donner de la jalousie, à cause des affaires de Flandres, furent cause qu'ils en aduancerent plus fort leurs pratiques, & qu'ils se hasterent de mettre le feu en sa maison, pour luy oster le moyen de l'allumer dãs celle de ses voisins. Ainsi dés aussi-tost que Dom Bernardin se fut retiré auec cette réponse, il se mit à solliciter les Seigneurs de Guise, & le Cardinal de Bourbon, qué prenant les Armes auec le secours & l'argent d'Espagne, ils commençassent d'executer les desseins de la Ligue. En suitte dequoy, il fit toucher prõptement au Duc de Guise deux cent mille ducats, pour la premiere année de sa pension, faisant les aduances des trois mois pour la leuée des gens de guerre en Allemagne. Pour cét effet, Louys Fifer, Colonel general des Suisses, corrompu par de grands presens, estoit de-

Et Response du Roy.

L'Ambassadeur d'Espagne incite le Duc de Guise, & le Cardinal de Bourbõ, à prendre les Armes.

Preparatifs de la Ligue.

meuré d'accord d'estre Pensionnaire de la Ligue,& Christophle de Bassompierre s'en estoit allé en Allemagne faire des leuées de Cauallerie; outre que dans les Prouinces que tenoient les Seigneurs de la Maison de Lorraine, on ne cessoit auec vn extrême soin d'assembler des gens de cheual & de pied, pour commencer par de grosses forces à executer les desseins qu'on auoit proiettez. Cependant, le Roy qui ne pouuoit se resoudre,ny à se ioindre aux Huguenots,ny à dõner satisfaction aux Seigneurs de la Ligue, s'attendãt à faire ce que le Temps luy conseilleroit,s'employoit plustost à couurir sa cause d'honnestes pretextes, & à se iustifier soy-mesme, qu'à empescher les progrez de la Ligue. Il faisoit faire des Prieres publiques, & des Processions continuelles, afin qu'il pleust à Dieu luy donner lignée; & quoy que diuers aduis luy vinssent à mesme temps qu'on leuoit de toutes parts des gens de guerre, il se contenta neantmoins de faire publier vn Edict du vingt & huictiéme Mars, qu'il voulut estre enuoyé à tous les Gouuerneurs des Prouinces. Par cét Edict, apres auoir protesté, comme c'est la coustume, qu'en toutes ses actions il se proposoit pour but la tranquillité publique, & qu'il auoit mesme commencé de pouruoir aux moyens conuenables pour le soulagement de ses Subiets, à quoy taschoient de s'opposer quelques Ennemis du Repos public; Il deffendoit expressément toute sorte de Leuées & d'Assemblées de Soldats, auec ordre aux Chefs de punir à la rigueur les Contreuenans; de faire assembler au son de la Cloche, la Noblesse, & les Communautez, pour les poursuiure, & les tailler en

1585.

Processions & Prieres publiques.

Declaration du Roy.

Il defféd de faire des leuées de Soldats.

1585. pieces, & d'en mettre le plus qu'ils pourroient entre les mains de la Iuſtice, pour receuoir le chaſtiment que leur Rebellion, & leur inſolence meritoient. C'eſtoit le contenu de la Declaration du Roy, par laquelle il luy ſuffiſoit de pouuoir connoiſtre, & tenir pour Ennemis ceux qui mettoient des forces ſur pied: Car, quant au reſte, il n'empeſchoit point les pratiques de ceux de l'Vnion. Mais voyant enfin qu'il falloit neceſſairement faire d'autres preparatifs plus conuenables à la qualité du temps preſent; Apres auoir eſté long-temps en ſuſpens, il reſolut enfin de s'oppoſer luy ſeul le mieux qu'il pourroit aux entrepriſes, & aux efforts de la Ligue, ſans aucune intelligence auec les Huguenots, ſe promettant d'auoir de luy-meſme autant de forces, qu'il luy en faudroit pour la tenir en bride; Outre que les apparences luy faiſoient croire, que les Huguenots ſe monſtreroient non ſeulement neutres & indifferents, en n'apportant à ſon deſſein, ny empeſchement, ny trouble; mais que ſans autre Vnion, ils donneroient chaleur & force à ſes actions. Neantmoins, il eut à peine commencé de vouloir executer cette reſolution, que par la foibleſſe de ſes forces, il connut qu'il s'eſtoit trompé en ſes ſentimens. Car bien que Fleury, beau-frere de Villeroy, ſe trouuant alors Ambaſſadeur en la Communauté des Suiſſes, où le Roy l'auoit enuoyé, eut leué promptement dans le pays dix mille hommes de pied pour le ſeruice de ſa Majeſté, il eſtoit pourtant fort difficile de les pouuoir faire paſſer par les Prouinces de Bourgongne, de Champagne, & du Lyonnois, tenuës par les Seigneurs de la Ligue. Outre cela,

& ſe reſout enfin de s'oppoſer à la Ligue.

Reſolution du Roy chocquée par de nouueaux obſtacles.

il estoit aduenu que Gaspard, Comte de Schomberg, enuoyé en Allemagne pour y leuer de la Caualerie, & contraint de passer par les mesmes Prouinces, auoit esté retenu prisonnier par l'expresse commission du Duc de Lorraine. Car ce Prince ayant perdu l'esperance de pouuoir recouurer Mets, Toul, & Verdun, Villes frontieres de son Estat, que les Roys de France auoient ostées aux Ducs ses predecesseurs, s'estoit desdit à la fin de la resolution d'estre neutre, comme il l'auoit obserué en tous les troubles passez, & auoit consenty à la Ligue des Seigneurs de sa Maison. 1585.

Le Duc de Lorraine retient prisonnier le Comte de Schomberg.

Les affaires domestiques n'estoient pas plus fauorables au Roy, que les estrangeres. La Religion & les anciennes partialitez, réveillées par ces nouueaux motifs, plustost qu'oubliées, estoient cause que la Noblesse ne se rangeoit dans le Party du Roy qu'à contre-cœur, & en petit nombre. D'vn autre costé, comme le peuple ne l'aimoit point, aussi ne se mettoit-il pas beaucoup en peine de l'assister au besoin, outre que ses reuenus, qu'il ne pouuoit toucher à cause des bruits de la Guerre, & que les Chefs des Factions luy arrestoient à dessein, estoient pour la plus part reduits à neant; tellement que les nerfs de la Guerre, luy manquoiẽt de tous costez. Ainsi les Seigneurs de la Ligue encouragez par tous ces obstacles, & par toutes ces difficultez, commencerent hardiment de mettre sur pied leurs forces, & de trauailler à l'execution de leurs desseins. Ils s'aduiserent premierement de faire partir de la Cour le Cardinal de Bourbon, qui sous pretexte de s'en aller passer le Careſme en son Archeuesché, * s'estant retiré dans Gaillon,

La Noblesse, ny le Peuple, n'ont point d'inclination pour le Roy.

Les Chefs de la Ligue mettent leurs forces sur pied.

Partement du Cardinal de Bourbon.

* *de Roüen.*

Maiſon à huit lieuës * de Roüen, y fut accueilly d'vn grand nombre de Nobleſſe de la Prouince de Picardie, & de là pour ſa ſeureté conduit à Peronne, ſource de la Ligue. Les Ducs de Guiſe, de Mayene, d'Aumale, & d'Elbeuf, l'y furent trouuer, & publierent vn manifeſte, qui parloit bien en commun au nom des Pairs des Prelats, des Princes, des Seigneurs, des Villes, & des Communautez Catholiques du Royaume de France, mais qui n'eſtoit ſigné toutesfois que du ſeul Cardinal de Bourbon. Voicy ce qu'il contenoit.

1585.

* *L'Autheur n'en met que quatre.*

MANIFESTE DE LA LIGVE.

AV NOM DE DIEV TOVT-PVISSANT, ROY DES ROYS: Soit manifeſte à toute ſorte de perſonnes; Que depuis quatorze ans en ça, la France ayant eſté trauaillée de troubles contagieux, émeus pour bouleuerſer l'ancienne Religion de nos Peres, qui eſt le plus fort lien de l'Eſtat, on s'eſt aduiſé d'y appliquer des remedes plus propres à fomenter le mal qu'à le guerir, & qui n'ont eu que le nom de Paix, pour ne l'auoir eſtablie qu'en faueur de ceux qui l'ont troublée, laiſſant les gens de bien ſcandaliſez en leur ame, & moleſtez en leurs biens; tellement qu'au lieu du remede qu'on pouuoit eſperer que le temps apporteroit à ces maux, Dieu a permis que les derniers Roys ſoient morts ieunes, ſans auoir laiſſé iuſques icy des enfans qui fuſſent capables de ſucceder à cette Couronne. C'a eſté ſa volonté encore, de n'en donner aucuns au Roy qui regne à preſent, dont les bons ſujets n'ont ceſſé, & ne ceſſent de faire à Dieu de tres-inſtantes prieres, afin de luy en impetrer de ſa Bonté Diuine. Sa Maieſté donc eſtant reſtée ſeule de tant d'enfans, que Dieu auoit donnez au bon

Roy Henry d'heureuse memoire, il est à craindre, qu'à nostre grand malheur, cette Royale Maison ne demeure éteinte, ce que Dieu ne veüille point permettre, & qu'en l'establissement d'vn Successeur à la Couronne, de grãds tumultes n'aduiennent, & possible encore l'entiere ruyne de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, dans ce Royaume tres-Chrestien. Car il n'y a pas d'apparence de croire qu'on souffre iamais qu'vn Heretique en tienne le Sceptre, les Sujets n'étans point obligez de reconnoistre, ny d'endurer la domination d'vn Prince qui s'est forligné de la vraye Foy : le premier serment que font les Roys quand on leur met la Couronne sur la teste, estant de maintenir la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, qui est la seule condition, sous laquelle ils reçoiuent aussi de leurs sujets le serment de fidelité. Toutesfois, depuis la mort de Monseigneur le Duc d'Alençon, Frere du Roy, les pretentions de ceux qui ont toûjours fait vne profession expresse & publique, d'estre Persecuteurs de la vraye Eglise, ont tellement esté fauorisées & soustenuës, qu'il est tout à fait necessaire d'y pouruoir prudemment & de bonne heure, afin d'éuiter des inconueniens & des malheurs qui ne sont déja que trop manifestes à tout le monde, mais les remedes connus de peu de gens, & encore moins les moyens de les appliquer. A quoy nous sommes d'autant plus obligez, que par les continuelles pratiques les grands preparatifs, & les leuées de gens de guerre, qui se font dans le Royaume & dehors, comme encore par la retention des Villes & des places fortes, qui deuroient estre remises il y a long-temps 1585.

1585. entre les mains de ſa Maieſté, il eſt aiſé de iuger que nous ſommes à la veille de ſentir les
» effets de leurs mauuaiſes intentions. Outre ce-
» la, il eſt certain qu'ils ont depuis peu enuoyé
» des hommes exprez, pour pratiquer les Princes
» Proteſtans d'Allemagne, afin de pouuoir par
» le moyen de leurs forces, trauailler les gens de
» bien, & meſme les opprimer, pour en tirer
» plus d'auantage; d'où il ſe void aſſez que leur
» principal deſſein eſt de ſe mettre en poſſeſſion,
» & de s'aſſeurer des moyens neceſſaires pour
» abattre la Religion Catholique, où tous ſont
» intereſſez, & particulierement les Grands du
» Royaume, qui ont l'honneur d'en poſſeder
» les premieres & les principales Charges. De
» ſorte qu'il ne faut pas s'eſtonner, ſi durant la
» vie du Roy, & meſme ſous ſon authorité, ils
» taſchent de les ruyner, afin que n'y ayant plus
» perſonne, qui puiſſe à l'aduenir s'oppoſer à
» leurs volontez, ils tirent plus d'auantage de ce
» changement qu'ils ſe preparent de faire de la
» Religion Catholique, pour s'enrichir du Pa-
» trimoine de l'Egliſe, & ſuiure l'exemple de ce
» qui s'eſt fait en Angleterre. Chacun peut con-
» noiſtre encore, & voit aſſez clairement les de-
» portemens & les actions de quelques-vns d'en-
» tr'eux. Ces hommes s'eſtans inſinuez dans l'a-
» mitié du Roy noſtre Souuerain Prince, dont
» nous auons tenu iuſques icy, & tiendrons toû-
» iours à l'aduenir la Maieſté pour ſainte & ſa-
» crée, ſe ſont mis en poſſeſſion preſque de toute
» ſon authorité, pour ſe maintenir dans la gran-
» deur qu'ils ont vſurpée. Eux-meſmes auſſi fa-
» uoriſent autant qu'ils peuuent les pretentions
» ſuſdites; & pour l'extréme deſir qu'ils ont que
» les affaires changent de face, ils trauaillent

continuellement à cette reuolution; iusques-là 1585.
meſme, qu'ils ont bien eu la hardieſſe & le
pouuoir, d'eſloigner de la particuliere con-
uerſation de ſa Maieſté, non ſeulement les
Princes & la Nobleſſe, mais tout ce qui luy eſt
naturellement plus cher & plus proche; ne
donnant entrée prés de ſa perſonne, qu'à ceux
dont les intereſts ſe trouuent meſlez auecque
les leurs. En quoy cependant ils ont deſia ſi
bien ptofité, qu'il n'y a plus perſonne qui ait
part à la conduitte & à l'adminiſtration de l'E-
ſtat, ny qui exerce entierement ſa charge; les
vns en ayant perdu le tiltre, les autres la fon-
ction, & ne leur en eſtant reſté que le nom,
qui eſt vne choſe vaine & imaginaite. L'on a
traitté de méme façõ pluſieurs Gouuerneurs de
Prouinces, Capitaines de places fortes, & ſem-
blables Officiers, qui ont tous eſté contraints
de quitter leurs Charges, & de s'en défaire,
moyennant quelque ſomme d'argent, qui leur
a tenu lieu de recompenſe, & qu'ils n'ont re-
ceuë qu'à regret, pour n'auoir oſé s'oppoſer à
la volonté de ceux qui les y pouuoiẽt contrain-
dre par la force. Ce qui eſt ſans doute vn exem-
ple tout nouueau, puis qu'il ne s'eſtoit pas en-
core pratiqué dans ce Royaume, d'oſter des
Charges pour de l'argent, à ceux à qui elles
auoient eſté données pour ſalaire de leur ver-
tu, & de leur fidelité. Cependant, par ce moyen
ils ont attiré par deuers eux toute la puiſſance
par mer & par terre. A quoy ils ſe ſont ſi bien
accouſtumez, que s'il y a quelqu'vn qui ſoit en
poſſeſſion d'vne dignité, ils s'eſtudient à l'en
priuer tous les iours, comme ils en ont priué
les autres: De cette façon, il n'y a plus perſon-
ne qui ſe puiſſe aſſeurer d'auoir vne Charge,

1585. & qui ne ſoit en apprehenſion qu'elle luy ſera bien-toſt rauie d'entre les mains, choſe d'autant plus eſtrange que luy ayant eſté donnée pour ſon merite, il ne peut, & ne doit point la perdre par les loix du Royaume, ſi ce n'eſt pour vne iuſte & raiſonnable conſideration, ou pour eſtre conuaincu par la Iuſtice, d'auoir manqué en quelque choſe, qui dépende de la fonction de la meſme Charge. Quoy dauantage? Ils ont attiré par deuers eux tout l'or & l'argent des coffres du Roy, leur couſtume eſtant de tourner à leur profit particulier, les plus clairs deniers qui ſe tirent des Receptes generales; choſe qui ne leur eſt pas beaucoup difficile, ayant à leur deuotion tous les grands partys, & ceux qui les tiennent: ce qui eſt ſans doute le vray moyen par où ils peuuent diſpoſer de la Couronne, & la mettre ſur la teſte de qui bon leur ſemblera. De plus, par vn effet de leur inſatiable auarice, il eſt aduenu qu'en abuſant de la bonté des ſuiets, on s'eſt émancipé tout à fait de charger de iour en iour le pauure peuple de nouueaux impoſts, non ſeulement ſemblables à ceux que la miſere des Guerres auoient introduits, deſquels il ne ſe rabattoit rien durant la Paix, mais plus inſupportables encore, pour vne infinité d'autres charges, dont ils s'aduiſoient tous les iours de fouler les peuples, pour ſatisfaire à leur appetit déreglé.

Certainement dés l'heure que ſur les frequentes plaintes, & ſur les cris de tout ce Royaume, on ſe reſolut de faire tenir à Blois l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, on commença de voir luire quelque rayon d'eſperance pour le ſoulagement du Public; telles Aſſemblées eſtant

comme des remedes aux maux domestiques, & comme vne Conference entre les Princes & les Suiets, pour y regler ensemble l'obeïssance de l'vn, & pouruoir à la conseruation de l'autre; ces deux choses estant essentielles au nom Royal, nées auec luy, confirmées par serment, & comme autant de loix fondamentales de l'Estat de France. Mais d'vne si chere & si penible entreprise, on n'en tira pour tout fruit que l'entremise de l'authorité & du conseil de quelques-vns, qui faisoient semblant d'estre bons Politiques, mais qui estoient en effet tres-mal affectionnez au seruice de Dieu, & au bien du Royaume. Ces mauuais Conseillers ne se contenterent pas de diuertir le Roy, quoy qu'extrémement enclin à la pieté, de la tres-vtile, & tres-sainte resolution, qu'à l'humble requeste de tous les Estats il auoit prise de reünir ses suiets dans la seule Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, pour les faire viure dans l'ancienne Deuotion, sur laquelle ce Royaume établi s'estoit conserué & augmenté depuis, iusques à deuenir le plus puissant de la Chrestienté, quoy que cela se pût faire alors, & sans danger, & sans resistance. Ils passerent plus auant, & luy persuaderent tout le contraire; disant que pour le seruice de sa Majesté, il falloit necessairement affoiblir & diminuer l'authorité des Princes, & des Seigneurs Catholiques. Ce qu'ils firent sans doute auec beaucoup d'iniustice, & sans considerer auec combien de zele ils auoient exposé leurs vies, en combattant sous ses Enseignes, pour la deffense de la vraye Religion; comme si la reputation qu'ils auoient acquise par leur valeur, & par leur fidelité, 1585.

1585. euſt deû les rendre ſuſpects, au lieu de les mettre en eſtime. Ainſi l'abus qui commença dé-
» lors de prendre pied peu a peu, s'eſt tout à
» coup introduit depuis ; & la cheute, comme
» celle de quelque torrent, en a eſté ſi precipitée,
» & ſi violente, que le pauure Royaume ſe
» void maintenant ſur le point d'eſtre bien-toſt
» opprimé, & loin du ſalut attendu, dont il
» ne luy reſte que fort peu d'eſperance. Car
» pour toutes les belles Aſſemblées, & les iuſtes
» Remonſtrances qu'on a pû faire, l'Ordre Ec-
» cleſiaſtique ne laiſſe pas aujourd'huy d'étre ac-
» cablé de Decimes, & de Subuentions extra-
» ordinaires. Mais outre vn ſi grand mépris des
» choſes ſacrées, & de l'Egliſe de Dieu, où l'on
» profane indignement toutes choſes, la Nobleſ-
» ſe dédaignée, auilie, & outragée, ſe void tous les
» iours tellement foulée d'vne infinité de char-
» ges & d'exactions, qu'au point où elle ſe trou-
» ue reduite, à peine a-t'elle dequoy ſe nourrir,
» & dequoy s'habiller, tant elle eſt miſerable
» & incommodée. En vn mot, les Villes, les Of-
» ficiers du Roy, & le menu peuple n'en peu-
» uent plus, pour le grand nombre d'impoſts &
» d'inuentions que l'on trouue pour tirer de l'ar-
» gent ; & ainſi ce qui reſte à faire pour le mieux,
» c'eſt de pouruoir à ces maux, & d'y chercher
» quelque bon remede. Pour ces conſiderations,
» & ces iuſtes cauſes ; NOVS CHARLES DE
» BOVRBON, premier Prince du Sang,
» Cardinal de la Sainte Egliſe Catholique, Apo-
» ſtolique & Romaine, comme celuy qui eſt le
» plus intereſſé à prendre en ſa protection &
» ſauue-garde dans ce Royaume la Religion Ca-
» tholique, l'Eſtat, les Gens de bien, & les fi-
» delles Seruiteurs du Roy ; De l'aduis des Prin-

ces du Sang, Cardinaux, & autres Princes, Pairs, Prelats, Officiers de la Couronne, Gouuerneurs des Prouinces, principaux Seigneurs & Gentils-hõmes de pluſieurs Villes & Communautez, & d'vn grand nombre de bons & fidels Sujets, qui ſont la meilleure & la plus ſaine partie de ce Royaume; apres auoir meurement deliberé ſur cette affaire, auec nos bons Amis, qui ſont tous tres-affectionnez au bien & au repos du Royaume; comme auſſi auec des gens de ſçauoir, & craignans Dieu, lequel nous ne voudrions point offenſer pour choſe du monde; Declarons auoir tous enſemble ſaintement promis & iuré de preſter main-forte, à ce que la ſainte Egliſe de Dieu ſoit remiſe en ſon luſtre, & en la vraye & ſeule Religion Catholique; Que la Nobleſſe joüiſſe, comme elle doit, d'vne pleine & entiere liberté; Que le Peuple ſoit ſoulagé, les nouueaux impoſts abolis, & tous les ſubſides, depuis le Regne de Charles IX. iuſques à preſent, tout à fait oſtez; Que les Parlemens puiſſent iuger ſouuerainement; ſans eſtre forcez en leur conſcience, & qu'on ait à maintenir tous les Sujets du Royaume en leurs Gouuernemens, Charges & Offices, ſans les en pouuoir priuer, ſinon pour les trois cas portez par les anciennes Ordonnances, & par les Arreſts des Iuges ordinaires des Parlemens; Que tous les deniers qu'on leuera ſur le Peuple, s'employent pour la deffenſe du Royaume, & pour l'effet auquel ils ſont deſtinez, que de trois en trois ans, pour le plus tard, on tienne les Eſtats Generaux, ſans qu'il y ait aucunes brigues, & auec vne pleine liberté à chacun d'y faire ſes plaintes, en cas qu'on n'y 1585.

1585. ait deuëment pourueu. Toutes ces choſes, & autres ſemblables, qui ſeront plus particulierement, & plus amplement déduites, ſont le ſujet de l'Armement qui ſe fait, pour reſtablir l'ordre en France, maintenir les gens de bien, & chaſtier les méchans. Comme auſſi pour la ſeureté de noſtre perſonne, que quelques-vns ont eſſayé ſouuent, & encore depuis peu, d'opprimer & de ruïner entierement par leurs ſecrettes conſpirations, comme ſi la ſeureté de l'Eſtat dépendoit de la perte des gens de bien, & de ceux qui ont tant de fois hazardé leur vie pour le conſeruer; Qu'on ne trouue donc pas étrange, ſi ne nous reſtant point d'autre moyen de nous empeſcher d'auoir du mal, & de détourner le couſteau, qui iuſques icy a panché ſur noſtre teſte, nous recourons à des remedes que nous auons eus toûjours en horreur, mais qui ſont pourtant excuſables, & qu'on doit tenir pour iuſtes, quand ils ſont neceſſaires, & appliquez legitimement. Et toutefois encore ne voudrions-nous pas nous en ſeruir à preſent, pour le ſeul danger de nos biens, ſi la ruïne de la Religion Catholique en ce Royaume ne s'y trouuoit inſeparablement iointe; & s'il n'eſtoit vray que pour la conſeruer nous n'apprehendons aucun peril, quelque grand qu'il ſoit; Car nous ne croyons pas de pouuoir mourir plus honorablement, que pour vne querelle ſi iuſte & ſi ſainte; Outre que ce que nous en faiſons, c'eſt pour nous acquitter de noſtre deuoir, & de l'obligation que nous auons, en vrais Chreſtiens, au ſeruice de Dieu; & pareillement pour empeſcher, comme bons & fidels Sujets, la diuiſion de l'Eſtat, qui s'enſuit pour l'or-

dinaire, quand la forme du Gouuernement en 1585.
eſt changée. Nous proteſtons au reſte, que
noſtre intention n'eſt pas de prendre les Ar-
mes contre le Roy, noſtre Souuerain Seigneur,
mais pluſtoſt pour la garde & la iuſte deffenſe
de ſa Perſonne, de ſa vie, & de ſon Eſtat, pour
qui nous promettons & iurons tous d'expoſer
nos biẽs & nos vies, iuſques à la derniere gout-
te de noſtre ſang, auec la meſme fidelité, que
par le paſſé nous auons témoignée. Nous ſom-
mes contens encore de poſer les Armes, ſi toſt
qu'il plaira au Roy de mettre fin aux dangers
qui menacent de ruïne tant de gens de bien, &
le ſeruice de Dieu. A quoy nous prions tres-
humblement ſa Maieſté de vouloir remedier;
en témoignant à chacun, par de ſinceres &
veritables effets; qu'en qualité de Roy tres-
Chreſtien, & craignant Dieu, il porte gra-
ué dans le cœur, le zele de la Religion Ca-
tholique, comme nous l'auons toûjours connu,
& comme il eſt conuenable à vn bon Pere, af-
fectionné à la conſeruation de ſes ſujets. Que
s'il plaiſt à ſa Maieſté de le faire, elle en ſe-
ra mieux obeye, mieux reconnuë, & mieux
honorée de nous, & de tous ſes autres Sujets,
qui l'auront en ſinguliere veneration; choſe
que nous deſirons par deſſus tout. Or bien
qu'il ne ſeroit pas hors de raiſon de prier le
Roy, que par vne Declaration manifeſte, il
nommaſt vn Succeſſeur, pour empeſcher les
partialitez & les diuiſions, qui touchant la ſuc-
ceſſion, ſoit durant ſa vie, ſoit apres ſa mort,
pourroient ſuruenir entre les Peuples qui ſont
commis à ſes ſoins; Il eſt vray neantmoins,
que nous ſommes ſi peu touchez de ces conſi-
derations, qu'aſſurément la calomnie de ceux

1585. qui nous les reprochent, ne ſe trouuera iamais appuyée d'aucun fondement valable. Car
» outre que les Loix du Royaume ſont aſſez clai-
» res, & aſſez connuës, on ne peut douter en-
» core, que les dangers où nous, Cardinal de
» Bourbon, nous expoſons en nos vieux iours,
» & ſur le bord de noſtre foſſe, ne rendent d'aſ-
» ſez bonnes preuues, que nous ne ſommes point
» enflez de telle eſperance, ny de telle vanité,
» mais incitez ſeulement par vn vray zele de Re-
» ligion, qui nous fait pretendre vne part à vn
» Royaume plus aſſeuré, & dont la joüiſſance
» eſt bien plus deſirable auſſi, & de plus longue
» durée. Puis donc que noſtre intention eſt tel-
» le; nous ſupplions tous enſemble tres-humble-
» ment la Reyne Mere du Roy, noſtre tres-ho-
» norée Dame, ſans la ſageſſe & la prudence de
» laquelle, le Royaume ſeroit, il y a long-temps,
» deſtruit & perdu, que pour les fidelles temoi-
» gnages qu'elle peut, veut, & doit rendre de
» nos grands ſeruices, & particulierement de
» nous, Cardinal de Bourbon, qui l'auons toû-
» jours honorée, ſeruie, & accompagnée, ſans
» épargner nos biens, noſtre vie, nos amis, ny
» nos plus proches, pour fortifier auec elle le Par-
» ty du Roy, & la Religion Catholique, qu'il luy
» plaiſe ne nous point abandonner à cette fois,
» & d'employer pour nous, tout le credit que ſes
» trauaux & ſes peines luy deuroient auoir iuſte-
» ment acquis, mais que ſes Ennemis luy peu-
» uent auoir infidelement oſté prés de la perſon-
» ne du Roy ſon fils. Nous prions encore tous
» Princes, Pairs de France, Officiers de la Cou-
» ronne, Eccleſiaſtiques, Seigneurs, Gentils-hõ-
» mes, & autres perſonnes, de quelque condition
» & qualité qu'elles ſoient, qui ne ſont pas enco-

re

re iointes à nous, de vouloir contribuer de leur faueur & de leur ayde, autant qu'elles pourront, à l'execution d'vne entrepriſe ſi bonne & ſi ſainte. Nous exhortons de plus toutes les Communautez, & les Villes du Royaume, ſi elles ſont tant ſoit peu ialouſes de leur conſeruation, de iuger ſainement de nos intentions, & de conſiderer le ſoulagement & le grand repos qui leur en reuiendront dans les affaires, tant publiques que particulieres; & par meſme moyen de mettre la main à vne ſi bonne œuure, dont le ſuccez ne ſçauroit eſtre qu'heureux, moyennant l'ayde de Dieu, à qui nous nous remettons de toutes choſes. Que ſi leurs aduis & leurs reſolutions ne ſe peuuent ſi-toſt rapporter à vn meſme but, à cauſe de la diuerſité de leurs deſſeins, nous les aduertiſſons en tel cas, de tenir à tout le moins les yeux ouuerts à leurs propres affaires; & cependant, de ne ſe laiſſer ſurprendre par aucune perſonne, ny ſeduire non plus par ceux qui expliquant mal nos volontez, ſe voudroient ſaiſir de leurs Villes; & y mettant Garniſon, les ſoûmettre à la meſme ſeruitude où ſont reduittes les autres places qu'ils tiennent. Dauantage, nous declarons à toute ſorte de perſonnes, que nous ne voulons vſer d'aucun acte d'hoſtilité, ſi ce n'eſt contre ceux qui voudront s'oppoſer à nous, ou par des moyens peu legitimes fauoriſer nos Ennemis, qui ne cherchent qu'à perdre l'Eſtat, & à ruyner l'Egliſe de Dieu. Car on peut bien s'aſſurer, que nos Armées, pour eſtre iuſtes & ſaintes, ne feront tort ny violẽce quelconque, ſoit qu'elles paſſent pays, ſoit qu'elles arreſtent; mais qu'elles viuront dans la diſcipline, & ne prendront rien qu'elles ne 1585.

1585. payent. Au reſte, nous receurons auec nous toutes les perſonnes de probité, qui ſe mouſtreront zelées à l'honneur de Dieu, & de la Sainte Egliſe; & pareillement au bien & à la reputation de la vraye & tres-Chreſtienne Religion des François; Auecque proteſtation neãtmoins, de ne poſer iamais les Armes, iuſques à l'entiere execution des choſes ſuſdites, & de mourir plutoſt de bon cœur, tout ce que nous ſommes de Catholiques, auec vn ardent deſir d'eſtre entaſſez les vns ſur les autres, dans vn Tombeau conſacré aux derniers François, qui ſeront morts les Armes à la main, pour le ſeruice de Dieu, & de leur Patrie. Pour concluſion, puis qu'il eſt neceſſaire que tout le ſecours que nous attendons vienne de Dieu, nous prions les vrays Catholiques de ſe mettre en bon eſtat auec nous, & de ſe reconcilier à la Majeſté Diuine, par vne entiere reformation de leur vie, afin d'appaiſer ſon ire, & de l'inuoquer auec pureté de conſcience, tant par des prieres publiques, & de ſaintes Proceſſions, que par d'autres deuotions particulieres, afin que toutes nos œuures ſe rapportent à l'honneur & à la gloire de Celuy qui eſt le Dieu des Armées, de qui nous attendons toute noſtre force, & tout noſtre plus ferme ſupport.

Les Chefs de la Ligue s'éparét de pluſieurs fortes Places, & ſurprénent Verdun.

A ces paroles, les Seigneurs de la Ligue adiouſtant des effets qui n'eſtoient pas de moindre efficace, commencerent de s'emparer de pluſieurs Villes & Places importantes, partie par de ſecrets traittez, & partie à force ouuerte. Ils s'en allerent d'abord à Verdun, Ville aux confins de la Lorraine, auec vne Armée de dix mille combattans; Et bien que le Gouuerneur témoignaſt d'eſtre reſolu de la deffendre,

si est-ce que Guitaut, homme de grande authorité parmy les Bourgeois, ayant trouué moyen d'y entrer secrettement, leur fit prendre les Armes, le lendemain du iour qu'on y auoit mis le siege, afin qu'en se saisissant des Portes de la Ville, ils y fissent entrer dedans l'Armée de la Ligue. Ce que le Gouuerneur ne reconnut pas plutost, qu'il accourut au bruit, s'opposant à cét effort, auec beaucoup de courage, & peu de forces : de maniere qu'il fut vaincu facilement, & contraint de ceder au Duc de Guise, qui entrant luy-mesme dans la Ville, l'en fit sortir, auec tous ceux de sa suitte, & mit en son lieu Guitaut ; si bien que cette Place demeura entierement à ceux de la Ligue. Toul suiuit l'exemple de Verdun, & s'estant souleué, chassa les Officiers du Roy ; & se donna volontairement au Party de l'Vnion. Possible encore qu'il en fust aduenu autant de Mets, Place de grande importance, si le Duc d'Espernon, qui en estoit Gouuerneur, en ayant preueu le danger, n'y eust attiré de bonne heure de diuers endroits, quantité de Gentils-hommes, & de gens de guerre. Ce qui fut cause, que le Duc de Guise sçachant que par ce secours on auoit fortifié la Garnison, qui est grosse ordinairement dans cette place frontiere, ne fut point d'auis de l'attaquer, soit qu'il n'eust pas assez de forces pour y mettre le siege, soit qu'il apprehendast que le temps qu'il y employeroit, n'interrompist le cours de son principal dessein. 1585.

où le Duc de Guise entre luy mesme.

Soulevement de Toul.

Mets guaranty de danger par les soins du Duc d'Espernon.

En ce mesme temps aduint le soûleuement de Marseille, principal Port de Prouence, dont ceux de la Ligne desiroient fort de se rendre maistres, pour pouuoir plutost, & plus fa-

Reuolte dãs Marseille, suscitée par ceux de la Ligue.

1585. cilement ; receuoir du secours d'Espagne. Ils auoient attiré à leur Party Louys Dariez, Consul de la Ville, & Claude Boniface, dit Chabanes, l'vn des Capitaines des Bourgeois; le premier desquels, homme d'vn naturel tyrannique, desiroit de se faire Gouuerneur de la Ville ; & le second, aspirant à l'heritage de son frere, qui estoit Tresorier du Roy, personnage extrémement auare, bien que fort riche, auoit méchamment conspiré sa mort ; & voila pourquoy il ne demandoit pas mieux qu'vne émeute, & vne sedition du peuple, pour pouuoir plus aysément venir à bout de son entreprise. Ceux-cy donc ayant ramassé ceux de leur intelligence, & quantité d'autres personnes de toutes sortes de conditions, s'en allerent de nuict à la maison du Tresorier ; & l'ayant appellé de la porte, sous pretexte de luy vouloir donner quelques lettres, le tüerent par trahison : puis se mirent à courir en armes par toute la Ville, criant tout haut, *Liberté*, & incitant le peuple à la defense de la Religion, qu'ils disoient estre en grand danger, par les pratiques des Huguenots de dehors. Cela fait, comme ils virent que le peuple s'estoit soûleué ; ils se saisirent de quelques-vns, qu'on tenoit estre de la nouuelle Religion, & les menerent en prison. Ensuitte dequoy ils en mirent d'autres à mort, tandis que plusieurs s'alloient cachant dans les maisons particulieres, la pluspart des Habitans estans comme hors d'eux-mesmes, tant pour cette soudaine émeute, que pour l'authorité du Consul & du Capitaine ; lesquels auecque mesme furie, se firent maistres du Port. Ils en donnerent aussi-tost aduis à Louys Gonza-

Chabanes conspire cõtre son frere,

qui est mis à mort.

Pretexte des mutinez,

qui donnent l'alarme à toute la Ville.

gue, Duc de Neuers, qui ſe perſuadant que la reuolte de cette Ville deuſt arriuer par d'autres moyens, que par de noires & tragiques actions, que les intereſts particuliers auoient cauſées, ſous pretexte d'aller à Rome, s'eſtoit arreſté dans Auignon, ſur l'eſperance qu'incontinent apres la priſe de Marſeille, il ſeroit fait Gouuerneur de Prouence par ceux de la Ligue. Ils manderent encore en grande diligence le ſieur de Vins, & le Comte de Sault, afin que comme les plus proches, ils vinſſent à leur ſecours. Mais pource qu'ils tarderent trop, le iour d'apres la premiere fougue du peuple ayant commencé de ſe refroidir, ſi-toſt qu'on eut découuert le méchant acte commis par Chabanes, contre ſon propre frere; cette multitude de Mutins commença de meſme de ſe diſſiper. Alors vn des principaux Bourgeois, qu'on nommoit Bouquier, à qui ſon âge & la grauité de ſes mœurs auoient acquis beaucoup de credit & d'eſtime, ayant fait aſſembler les Habitans, ſe mit à les exhorter à prendre les Armes contre ces Seditieux, & à procurer le chaſtiment de l'aſſaſſinat commis par Chabanes. En effet, ce diſcours toucha ſi bien la plus grande & la plus forte partie des Bourgeois, que tous enſemble, comme il arriue ordinairement en vne Ville marchande, eſtant ſur la défiance, & ialoux de la conſeruation de leurs biens, coururent aux armes, & ſe mirent à pourſuiure les Autheurs de la Sedition. Par meſme moyen, ils manderent le plus viſte qu'ils pûrent le Grand Prieur de France, Frere naturel du Roy, & Gouuerneur de la Prouince, qui eſtoit alors à Aix. A ſa venuë, qui fut extrémement prompte, quoy

1585.

Pretenſion du Duc de Neuers, ſur le Gouuernement de Prouence.

Les Autheurs de la Reuolte s'enfuyent;

& ſont pourſuiuis par les Bourgeois, qui mandent le Gouuerneur,

1585. qu'il n'euſt pas dauantage que deux cent Cheuaux, tout le peuple courant à la foule, ſous ſon authorité, le Fort de la Garde fut pris, où l'on ſe ſaiſit du Conſul Dariez, & du Capitaine Chabanes, qui le lendemain matin furent executez à mort; ſi bien que par cette iuſte ſeuerité, la Ville fut miſe hors de danger, & conſeruée dans l'obeyſſance du Roy. L'entrepriſe ſur Bordeaux, en Guyene, n'eut pas vn meilleur euenement que celle de Marſeille. Les Confederez auoient fait deſſein de s'en emparer, par le moyen de la Forteresſe, qu'on appelle vulgairement Chaſteau-Trompette, où commandoit Valiac, du nombre de ceux qui auoient ſigné la Ligue. Mais le Maréchal de Matignon, Lieutenant pour le Roy de Nauarre au Gouuernement de cette Prouince, quoy que neantmoins il fuſt Catholique, & du Party du Roy, ayant appris dans la Ville où il demeuroit alors, l'affaire qui ſe paſſoit, fit ſemblant de vouloir tenir dans ſon Hoſtel vn Conſeil general, pour y communiquer à tous ceux qui s'y deuoient trouuer, quelques ordres qu'il diſoit auoir receus de la Cour, & y attira auec les autres le ſieur de Valiac, qui ne penſoit pas encore qu'on ſe défiaſt de luy. Il aduertit en ſuitte ceux de l'Aſſemblée de la reuolte qui ſe tramoit, & retenant Valiac priſonnier, fit pointer l'Artillerie contre le Chaſteau, dont il menaça le Gouuerneur, qu'il venoit d'arreſter, de le faire mourir, ſi ceux qui eſtoient dedans auoient la hardieſſe de tirer contre la Ville. Alors Valiac eſtonné de ces menaces, & de voir le Maréchal ſi reſolu, commanda à ſes gens de rendre auſſi-toſt la place, qui fut de nouueau fortifiée, & par le

Le Conſul Dariez, & le Capitaine Chabanes sõt executez à mort.

Entrepriſe ſur Bordeaux,

renduë ſans effet par le Maréchal de Matignõ,

à qui Valiac rend Chaſteau-Trõpette, dont il eſtoit Gouuerneur.

moyen d'vne bonne garnison qu'on y mit, se maintint depuis dans l'obeyssance du Roy, sous le commandement de Matignon. Mais ces prosperitez estoient foibles, & peu considerables, à comparaison des reuoltes qui se faisoient à chaque iour dans tous les autres endroit du Royaume. Ceux de l'Vnion commençoient de s'y declarer librement, & déja mesme dans Lyon, Mandelot, qui en estoit Gouuerneur, auoit fait raser la Citadelle; & la chastre mis Bourges en la puissance de la Ligue. D'vn autre costé, d'Entragues ayant Chassé d'Orleans ceux du Party du Roy, s'estoit rendu Maistre de la Ville; & le Comte de Brissac vny aux Confederez, leur auoit remis Angers, & autres places de son Gouuernement; outre que le Duc de Guise auec vne bonne Armée, s'estoit emparé luy-mesme de Mezieres, Ville importante, sur les confins de Champagne; & le Duc de Mayene du Chasteau & de la Ville de Dijon en Bourgogne. Apres toutes ces choses, ceux du Party auec vne grosse Armée qu'ils auoient sur pied, se donnerent rendez-vous à Châlons en Champagne, lieu qu'ils destinerent pour en faire leur place d'armes, & le fondement de la guerre. Là ils resolurent d'attendre la Caualerie, & les gens de pied, qu'on auoit leuez en Allemagne, auec l'argent du Roy Catholique, & dont ils auoient aduis qu'ils commençoient à marcher, pour entrer dans la Lorraine. Pendant que ces troupes s'auançoient, le Duc de Guyse ayant laissé au Duc de Mayene le commãdement de l'Armée, & pris auec-luy les Ducs d'Aumale & d'Elbeuf, suiuis d'vne Caualerie d'élite, s'en alla droit à Peronne, d'où auec vne infinité de témoi-

1585.

Effets des Partisans de la Ligue, en diuers lieux du Royaume.

Le Duc de Guise s'empare de Mezieres.

Ceux de l'Vnion se donnent rédez-vous à Châlons.

1585. où le Duc de Guise amene le Cardinal de Bourbon.

gnages d'honneur, il conduisit à Châlons le Cardinal de Bourbon, afin d'authoriser par son nom, & par sa presence les actions de la Ligue, en le faisant voir à l'Armée, & de s'en seruir comme de bouclier & de pretexte de la guerre à venir.

Le Roy cependant taschoit, & de parole & d'effet, de s'opposer le mieux qu'il pouuoit à de si proches & si puissantes attaques de ceux de la Ligue. Mais auant que passer outre, il s'auisa de répondre à leur Manifeste, par vne Declaration dont la teneur estoit telle.

RESPONSE DV ROY, AV MANIFESTE DE LA LIGVE.

„ BIEN que le Roy par ses Lettres & par ses Edicts, ait souuent auerty ses Sujets de ne se point laisser conseiller ny persuader aux Factieux, qui s'efforcent de les faire souleuer, de les attirer dans leur Party, & de les mettre par ce moyen hors de leur propre repos; Et qu'il ait promis pareillement de faire grace à tous ceux qui s'y estant engagez déja, s'en retireroient, apres auoir sçeu son intention; Sa Majesté neantmoins a connu depuis, à son grand regret, que nonobstant ses Edicts, & ses amiables remonstrances, quelques-vns de ses Sujets ne laissoient pas d'entrer dans cette Faction, induits à cela par diuers interests, mais la pluspart trãsportez, & comme offusquez de beaux & specieux pretextes que les Autheurs de telles reuoltes donnent à leurs entreprises. A ces causes; elle a creu estre obligée, pour le bien vniuersel de ses Sujets; comme aussi pour la décharge de sa conscience enuers Dieu, & de sa reputation enuers le monde, d'opposer à tels artifices la lumiere de la Verité, qui n'est pas moins propre à consoler les gens de bien, qu'elle est mortelle ennemie des méchans.

chans. Par où elle s'est persuadée encore, que ses Sujets guidez par cette clarté, pourroient discerner & reconnoistre auecque le temps, & sans aucun obstacle, l'origine & la fin de tous ces troubles; ce qui leur seroit vn moyen d'éuiter les miseres & les calamitez, tant publiques que particulieres, qui pourroient naistre de telles reuoltes. Le pretexte que prennent ceux qui en sont Autheurs, se fonde principalement sur le restablissement de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine dans ce Royaume; sur la distribution des dignitez & des Charges à ceux à qui elles sont iustement deuës, & sur le bien, l'honneur, & le soulagement des Ecclesiastiques, de la Noblesse, & du Peuple. Mais tous peuuent auoir connu par des effets où il n'y a ny mensonge ny déguisement, que ces choses ont esté si cheres, & si recommandables à sa Maiesté, que nul ne peut sincerement douter en cela de son intention. Et partant, il semble qu'il n'estoit aucunement besoin de porter ses Suiets à la Rebellion, de les mettre en armes, & de leuer des forces estrangeres, pour les reduire à embrasser les Articles qu'ils vont proposant, en cas qu'ils soient iustes, possibles, & profitables à ses Suiets. Pour ce qui regarde la Religion, il s'est veu par épreuue, que le Roy auant son auenement à la Couronne, a souuent exposé sa propre vie, & combattu heureusement pour la défense des Autels. Pour la mesme fin encore, depuis qu'il a pleu à Dieu l'appeller au Gouuernement de ce Royaume, il a plusieurs fois mis en danger son Estat, & employé tout ce qu'il a pû pour le mieux, & parcillement la vie & les biens de ses seruiteurs & bons Su- 1585.

1585. jets ; afin de faire voir par là, que dans ce Royaume, ny ailleurs, il ne s'eſt iamais trouué perſonne, de quelque condition qu'elle fuſt, qui ait eu la Religion plus à cœur, que luy-meſme l'a touſiours euë, & qu'il l'aura eternellement, moyennant la grace diuine. Que ſi à l'exemple du Roy ſon Frere, d'heureuſe memoire, & de quelques autres Princes Chreſtiens, dont les Eſtats ſont affligez d'opinions diuerſes, & d'Hereſies, ſa Majeſté par les ſages aduis de ſa Mere, de Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, & d'autres Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs de ſon Conſeil, aſſiſtans prés de ſa perſonne, a pacifié les tumultes & les differends que ſes Sujets auoient entr'eux, à cauſe de la Religion, en attendant qu'il pleuſt à Dieu les reünir tous dans le giron de la Sainte Egliſe, il n'y a point de conſequence à tirer de là, qu'en ce qui regarde la gloire de Dieu, & l'entier reſtabliſſement de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, la deuotion & l'ardeur ſoient maintenant moindres en elles, qu'elles n'ont eſté dutant les troubles paſſez. Tant s'en faut que cela ſoit, qu'au contraire ſa Majeſté deſire qu'on ſçache, que ce qu'elle fit la Paix alors, fut pour eſſayer ſi par ſon moyen elle poutroit reünir à l'Egliſe de Dieu ſes Suiets, que la malice & la licence du temps en auoient ſeparez. Car elle ſçauoit par vne longue eſpreuue, faite au hazard de ſa perſonne & de ſon Eſtat, & aux dépens du ſang d'vn grand nombre de Princes*, Seigneurs, Gentils-hommes, & autres Suiets, qui eſtoient morts en ces ſouleuemens ; Que les partialitez cauſées par la Religion, & enracinées dans le Royaume, durant la Minorité du

feu Roy son Frere, & la sienne propre, au grād déplaisir de la Reyne Mere, ne se pouuoient terminer par la voye des Armes, sans destruire ses Peuples, & mettre son Estat en danger d'vne ruyne éuidente. A raison dequoy, la Maiesté s'est touſiours resoluë à la Paix, à chaque fois qu'elle a reconnu que les hommes de toutes conditions, affligez & lassez d'vne trop longue Guerre ne pouuoient plus long-temps en supporter les degasts, & l'excessiue dépense. Ce qui ne seroit pas aduenu, si dans l'Assemblée des Estats Generaux de ce Royaume tenus à Blois, les Deputez eussent fait instance à sa Maiesté de deffendre absolument en France l'exercice de la Religion pretenduë Reformée, pource qu'on n'y auroit iamais pris la resolution qui y fut prise & iurée, que S. M. s'étoit efforcée d'executer, aux conditions qu'il parut éuidemment auoir esté accordées. D'vn autre costé, si l'on eust conclud de continuer la guerre, aussi eust-on par mesme moyen mis ordre de faire vn fonds d'argent asseuré, pour la mener iusques à la fin, comme il estoit necessaire, & comme S.M. le proposa. Ce qui auroit osté tout pretexte aux plaintes que plusieurs font maintenant, bien que neantmoins ils ne laissent pas de publier que chacun en son particulier fust incontinent priué de ce rayon de bonne esperance, dont ils s'estoient tous veus éclairez par cette resolution de l'Assemblée. Mais apres tout, il est peu seant, & mesme deffendu à vn Sujet, de iuger des actions de sō Roy, quand ce ne seroit pour autre chose, qu'à cause que luy-mesme ne sçait pas biē souuent les secrets motifs de ses commandemens, qui sont quelquefois plus pressans, & de plus 1585.

1585. grande efficace, que ceux qui sont apparens, & connus de tout le monde. Aussi est-ce
" chose qui n'appartient qu'à Dieu seul, qui pe-
" netre dans le cœur des Princes, qui censure
" leurs actions, & qui sçait les causes qui por-
" terent alors sa Majesté à cette Paix, plustost
" qu'à toute autre chose. Et certainement, si el-
" le en eust differé la conclusion, ce Royaume
" eust esté en vn moment plein de forces estran-
" geres, de partialitez diuerses, & de diuisions
" nouuelles, qui eussent apporté vn grand dom-
" mage â l'Estat.

" Sa Majesté donc accorda la Paix, afin d'al-
" ler au deuant de tous ces inconueniens, d'en
" preuenir les effets, & d'éprouuer les meilleurs
" remedes, non pas pour establir ny fonder l'He-
" resie en France, comme ses Ennemis vont pu-
" bliant: car iamais telle pensée n'entra dans l'a-
" me d'vn Prince tres-Chrestien, tres-vertueux,
" & tel que le Roy. Comme il auoit preueu, ap-
" perceu, & mesme éprouué les difficultez de la
" Guerre, il creut qu'il en deuoit d'autant plus
" promptement conclurre la Paix, afin de pou-
" uoir par son moyen donner, à tout le moins à
" ses Sujets, le soulagement qu'ils se promettoiẽt
" des autres poincts proposez á l'Assemblée des
" Estats Generaux, pour le commun bien du
" Royaume; la Paix estant en effet le principal
" de tous les fondemens, & le plus necessaire,
" soit à l'establissement des bonnes Loix, soit à la
" reformation des mœurs. Aussi est-il vray que
" sa Maiesté y a toûjours trauaillé depuis, com-
" me on a pû voir par les Edits & par les Regle-
" mens, qui ont esté faits à ce propos, & qu'el-
" le s'est toûjours étudiée de faire obseruer pon-
" ctuellement. Que si l'effet ne s'en est ensuiuy,

comme elle eust voulu, ç'a esté à son grand regret ; outre que cela peut bien estre aduenu, tant par la nonchalance de quelques-vns de ses Officiers, & par l'artifice de ses ennemis, qu'à cause de l'aduantage que l'impieté, la corruption, & la desobeyssance auoient pris en ce Royaume durant la guerre. Quoy qu'il en soit neantmoins, il s'est veu que par la Paix, plusieurs Villes pleines d'habitans Catholiques ont esté deliurées de la violence des soldats, qui s'en estoient emparez ; Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, s'y est restably, & que par les soins & la diligence de S. M. le semblable est aduenu presque dans toutes les Villes de France. Car ceux mesmes qui font profession de la Religion pretenduë Reformée, y ont esté les plus forts apres les troubles, & le sont encore maintenant ; Outre que l'exercice qu'ils font en estant déja banny, auant son aduenement à la Couronne, il le fut encore depuis. Quant à la Iustice, si l'on a veu la face à plein, & en son entier, ainsi qu'on le desiroit, on l'a veuë du moins telle quelquefois, qu'elle a esté assez forte pour encourager les gens de bien, & donner l'épouuante aux méchans. Les Prelats, & les autres Ecclesiastiques, sont r'entrez dans leurs Eglises, & dans la ioüissance des biens dont on les auoit dépoüillez : Les Gentils-hommes ont pû viure en seureté dans leurs maisons, sans estre suiets aux dépenses qu'il leur falloit faire durant la Guerre, pour empescher qu'on ne les surprist. Le Bourgeois priué de ses possessions, & reduit à errer par les châps auec sa Famille, est retourné dans sa maison, & dans la possession de ses biens, par le moyen

1585.

1585. de cette meſme Paix. Le Marchand s'eſt remis dans ſon trafic ordinaire, qu'il auoit interrompu, ou meſme quitté, à cauſe des troubles; Et le pauure Payſan, accablé de l'inſupportable fardeau que le débordement du ſoldat luy mettoit ſur les épaules, a eu loiſir de prendre haleine, & de recourir à ſon trauail accouſtumé, pour gagner ſa pauure vie. En vn mot, il n'eſt point de perſonnes, de quelque eſtat & condition qu'elles puiſſent eſtre, qui ne ſe ſoient effectiuement ſenties du fruit & du bien-fait de la Paix. Or comme le Roy a toûjours eſté extrémement zelé à l'honneur de Dieu; & auſſi ſoigneux du bien de ſes Sujets que le doit eſtre vn Prince tres-Chreſtien, & ſincerement vertueux; ſçachant que les maux & les calamitez d'vn Eſtat procedent ſur tout du manquement de Iuſtice & vraye Pieté; En ſuite de cette Paix, il a trauaillé ſans ceſſe à releuer ces deux Colomnes, que la violence des troubles auoit preſque renuerſées & abbatuës. Pour cét effet, il a commencé de nommer aux dignitez Eccleſiaſtiques, où il s'agit d'auoir charge d'Ames, des hommes capables, & tels que les ſaints Decrets veulent qu'ils ſoient. Il a de plus inuité ſes Sujets par ſon exemple, à reformer les mœurs, & à recourir à la Grace & à la Miſericorde de Dieu, par prieres & par vne auſterité de vie; ce qui a fortifié les Catholiques dans leur deuoir enuers la Majeſté diuine, & meſme incité quelques-vns, qui eſtoient ſeparez de l'Egliſe de Dieu, à s'y reünir par leur conuerſion. Il s'eſt employé pareillement à donner vne fauorable audiance au Clergé, & apres luy auoir permis de s'aſſembler, il n'a pas ſeulement écouté ſes plaintes & ſes re-

monstrances, mais il l'a traité le mieux qu'il a pû, l'ayant plustost allegé que chargé de nouuelles Decimes, sans auoir égard à la necessité de ses affaires, encore a-t'il esté bien fâché de ne l'auoir pû exempter de la taxe ordinaire, pour auoir trouué à son aduenement à la Couronne son Domaine extrémement engagé, pour le payement des rentes de l'Hostel de Ville de Paris. Les mesmes Ecclesiastiques & Prelats, ont eu permission encore d'assembler & faire tenir leurs Conciles Prouinciaux, par le moyen desquels ils ont auisé & pourueu à la Reformation des abus introduits dans l'Eglise, durant les troubles susdits, & ont fait aussi pour son œconomie plusieurs bons & saints Reglemens, qui ont esté grandement loüez, & approuuez de sa Maiesté. Ce sont les fruicts & les aduantages particuliers & publics que l'Eglise & la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ont recueillis de la Paix, outre vne infinité d'autres qu'il seroit trop long de raconter. 1585.

Touchant ce qui regarde la Iustice, personne n'ignore la peine que sa Maiesté a prise pour la tirer des tenebres où les Partialitez l'auoient plongée, & la remettre par consequent en son ancien lustre, & en sa premiere vigueur. Car elle a non seulement aboly les Offices, qui estoient vacans par la mort, & par dessus le nombre prescrit; mais de plus, elle en a fait cesser la venalité, que ses Predecesseurs auoiẽt introduite, y estant contraints par la necessité de leurs affaires, sans auoir égard que celle des siennes n'estoit pas moindre, Outre cela, le Roy a du tout fermé l'entrée aux Remissions & aux Euocations, qui ne dépendoient au-

1585. trefois que de luy; apres auoir reconnu que l'eſperance qu'on ſe donnoit de les obtenir authoriſoit le crime, & que le peu de difficulté qu'on faiſoit de les accorder, mettoit en confuſion la Iuſtice. Dauantage, il a luy-meſme, apres la concluſion de la Paix, eſtably en diuerſes Prouinces de ce Royaume de nouuelles Chambres, compoſées d'Officiers du Parlement de Paris, pour faire Iuſtice ſur les lieux à ſes ſujets; d'où s'eſt enſuiuy le fruit que chacun a pû gouſter, auec apparence qu'il ſe fuſt trouué beaucoup plus grand, au commun contentement des gens de bien, ſi ſes bons deſſeins euſſent eſté aſſiſtez de ceux qui s'y trouuoiẽt obligez naturellement, & par le deuoir de leurs Charges. Mais comme le malheur du temps a donné la hardieſſe à quelques-vns d'attribuer à ſa Maieſté les fautes d'autruy; Ainſi la corruption & la malice ſe ſont bien iointes à l'audace & à l'imprudence, qu'il y en a eu pluſieurs qui ont meſme pris plaiſir de diffamer ſes meilleures & plus ſaintes actions, afin de ſe faire des amis par ce moyen, aux deſpens de ſa reputation; iuſques-là meſme qu'ils ont bien oſé imputer à trop grande rigueur & ſeuerité, le treſloüable deſſein qu'il a eu de faire executer contre les criminels les ſentences & les Arreſts des Chambres ſuſdites. Le Roy donc ayant commencé de trauailler à releuer ces deux Colonnes, vrays & ſeuls fondemens de toute la Monarchie, s'eſtoit promis de les redreſſer entiereméẽt, & de les remettre en leur premier eſtat, par la continuation de la Paix; ſi Dieu luy eût fait la grace d'en rendre dignes, & ſes Suiets & ſon Royaume. Ce qu'ayant, comme il ſemble, auſſi-toſt apprehendé que preueu, ceux qui

taſchent maintenant de faire ſoûleuer ſes Sujets, & de les porter aux Armes, bien que ſous ombre de vouloir remedier à l'vn & à l'autre point, ils publient encore de les auoir priſes, pour couper chemin aux troubles, qu'ils ont peur de voir arriuer, à ce qu'ils diſent, apres la mort de ſa Maieſté, pour l'eſtabliſſement d'vn Succeſſeur, au preiudice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Car ils ſe perſuadent, & meſme ils l'ont ainſi declaré, que S. M. ou les perſonnes qui ont l'honneur de l'approcher, fauoriſent les pretentions de ceux qui ſe ſont touſiours monſtrez perſecuteurs de la meſme Religion, qui eſt vne choſe à laquelle le Roy prie ſes Suiets de ne point adiouſter foy, & de croire qu'il n'y a iamais penſé. Car eſtant encore, graces à Dieu, en la fleur de ſon âge, en ſa force, & en pleine ſanté, comme auſſi la Reyne ſa femme, il eſpere que Dieu luy donnera lignée, au commun contentement de tous les bons & fideles François. Car il luy ſemble que c'eſt vouloir forcer la Nature, & le Temps, & ſe défier par trop de la Grace Diuine, de ſa ſanté, de ſa vie, & de la fecondité de la Reyne, que de mettre en auant telle queſtion, & de la vouloir decider par la voye des armes. En effet, au lieu de guerir & deliurer ce Royaume du mal qu'ils craignent deuoir arriuer quelque iour de ce coſté-la, ils ne font proprement qu'en haſter les violences, & les effets mortels, lors qu'ils tirent de là vn ſuiet de commencer la guerre; eſtant bien certain que par elle, le Royaume ſera bien-toſt plein de forces eſtrangeres, de partialitez, de deſordres immortels, de querelles ſanglantes, d'homicides, & d'vne infinité de maſſacres. Voila les

1585.

1585. beaux moyens qu'ils propoſent pour reſtablir la Religion Catholique : Voila comme les Eccleſiaſtiques ſeront déchargez des Decimes, comme les Gentils-hommes viuront en repos & en ſeureté chez eux, y ioüiſſant de leurs biens & de leurs prerogatiues ; Comme les Bourgeois & les habitans des Villes ſeront exempts des Garniſons ; Et comme le pauure peuple ſe verra deliuré des ſubſides & des impoſts dont il ſe trouue chargé. Icy le Roy exhorte & aduertit ſes Sujets d'ouurir les yeux, & de ne ſe point perſuader que cette Guerre finiſſe ſi legeremẽt comme on le publie ; mais de comprendre & de conſiderer meurement ces conſequences inéuitables, ſans iamais permettre que leur reputation en ſoit diffamée, ny que les Armes de ces gens-là, ſeruent d'inſtrumens à la ruïne de leur Patrie, & à la grandeur de ceux qui en ſont ennemis. Car aſſeurément, tandis qu'eſtant comme aueugles à noſtre propre bien, nous combattrons les vns contre les autres, fortifiez en apparence, mais en effet affoiblis par leur ſecours, ils regneront à leur aiſe, & s'établiront toûjours plus fort dans le comble de la Puiſſance & de la Fortune.

Ils ſe plaignent encore de la diſtribution qui s'eſt faite des dignitez & des Charges de ce Royaume, diſant qu'on en priue ceux qui les ont le mieux meritées, pour les ſeruices rendus à ſa Maieſté. Mais, ô que ce fondement eſt foible & peu honorable, pour y baſtir deſſus la ruïne & la deſolation d'vn ſi floriſſant Royaume, dont les Roys n'ont iamais eſté obligez à ſe ſeruir des vns pluſtoſt que des autres, n'y ayant point d'autre Loy que celle du bien de leur ſeruice qui les y puiſſe contraindre.

Sa Maieſté neantmoins a toûjours honoré les Princes de ſon Sang, qui ne luy ont pas moins eſté conſiderables qu'a ſes Predeceſſeurs, ce qu'elle a toûjours témoigné par le credit, l'honneur & l'eſtime où il les a mis, quand elle s'en eſt ſeruie. Car toutes les fois qu'elle a fait leuer des forces & des Armées, elle leur en a donné la conduite, & la principale charge, les preferant à tous autres. Que ſi l'on ſçait bien conſiderer quelles ſont les perſonnes qui tiennent encore à preſent les plus grandes & les plus honnorables Charges du Royaume, l'on trouuera que ceux qu'on tient pour Autheurs de telles querelles, ont plus de ſuiet de ſe loüer de la bonté & de la bien-veillance du Roy, que de s'en plaindre, & de s'en ſeparer. Ils diſent d'ailleurs, qu'ils n'ont que le nom de ces Dignitez, & qu'en effet ils ſont priuez des preéminences qui dépendent de ces meſmes Charges, que les autres tiennent par vſurpation. Mais premier que de vuider ce different, il eſt neceſſaire de voir & de toucher le fonds des raiſons & des preéminences qui s'attribuent à chacune de ces Dignitez, & de conſiderer par meſme moyen, comment & par quelles perſonnes elles ont eſté exercées au temps des Roys ſes Predeceſſeurs. Choſe que ſa Maieſté a ſouuent propoſée, quand elle a voulu regler les Charges d'vn chacun, & qui ſeroit poſſible éclaircie & decidée il y a long-temps, ſi ſes bonnes intentions euſſent eſté ſecondées & ſecouruës, comme elles deuoient eſtre, de ceux meſme que cette affaire regarde. Mais faut-il qu'il ſoit dit à preſent, & que la Poſterité ſçache que les intereſts & les déplaiſirs particuliers ſont cauſe de faire boule-

1589.

1585. uerſer vn Eſtat, & de le remplir de ſang & de deſolation ? Aſſeurément ce n'eſt pas le moyen
» qu'ils doiuent tenir pour reformer les abus
» dont ils ſe plaignent ſi fort, puis qu'ils ont af-
» faire au meilleur Prince du monde, qui s'op-
» poſera touſiours au mal, & embraſſera tres-
» volontiers les remedes propres & conuena-
» bles, qui luy ſeront propoſez pour y donner or-
» dre ; Qu'on poſe donc les Armes ; Que les
» forces eſtrangeres ſoient renuoyées en leur
» pays, & que ce Royaume ſoit déliuré du dan-
» ger que cette reuolte, & cét Armement luy
» font encourir ; Qu'au lieu de prendre ce che-
» min-là, plein d'embarras, de miſeres, & de
» calamitez publiques, & particulieres, on ſe
» mette en deuoir d'en embraſſer & d'en ſuiure
» vn autre qui ſoit ſelon la raiſon & le deuoir ;
» par ce moyen l'Egliſe de Dieu ennemie de tou-
» te violence, ſera plus facilement reſtablie en
» ſa force, ou remiſe en ſon luſtre, & la Nobleſ-
» ſe ſatisfaite & contentée, comme il eſt iuſte
» qu'elle le ſoit. Car en effet, quel des autres
» Roys Predeceſſeurs de celuy-cy, a plus effe-
» ctiuement que luy monſtré de fauoriſer, & de
» vouloir du bien à cét Ordre ? N'eſt il pas cer-
» tain qu'il ne s'eſt point contenté de le preferer
» aux plus anciens & principaux honneurs du
» Royaume, mais qu'il en a fait exprés de nou-
» ueaux qu'il a conſacrez, pour rendre plus il-
» luſtre la vraye Nobleſſe, & dont il a exclus &
» priué toute autre ſorte de perſonnes ? Sa
» Majeſté s'employera conſecutiuement à ſou-
» lager ſes peuples, comme elle a deſia com-
» mencé de faire, & comme elle deſire de con-
» tinuer autant qu'il luy ſera poſſible. Au re-
» ſte, quoy que les Chefs de cette Guerre

promettent d'establir vn si bon ordre, & tant de police parmy leurs troupes, qu'ils n'y aura personne qui ne s'en loüe, & que mesme ils aduertissent les habitans des Villes de ne receuoir aucunes Garnisons; il se void neantmoins que les Soldats qu'ils ont leuez, ont commis iusques icy vne infinité de maux & d'excez, iusques à mettre des gens de guerre dans les Villes & les places fortes qu'ils ont prises, pour les tenir & les conseruer à leur deuotion. Outre tout cecy, il est tres-certain que plusieurs Vagabons qui ne sçauent faire que du mal, se sousleueront à l'accoustumée, sous le nom des vns & des autres, & qu'ils commettront vne infinité d'Assassinats & de Sacrileges; de maniere qu'au lieu de faire cesser le danger, par qui la Religion & les gens de bien sont menassez de ruyne; cette guerre, qui se promet de tout reformer, remplira ce Royaume d'impietez, & de toute sorte de dissolutions. Pour le regard de ce qu'ils publient, qu'on trame de secrettes embusches à leurs personnes & à leurs vies, principale cause qui les oblige à prendre les Armes, il n'y a personne qui puisse croire que telle plainte regarde en façon du monde sa Majesté, pour estre de sa nature si esloignée de toute vengeance, que celuy est à naître qui s'en peut plaindre, si ce n'est à tort, quelque offense qu'on luy puisse auoir faite. Ce qui sembleroit possible hors d'apparence, si plusieurs pour auoir éprouué la bonté de son naturel, n'en seruoient aujourd'huy d'exemple, pour en faire passer la memoire à la Posterité. 1585.

Pour toutes ces causes, sa Maiesté prie & coniure les Chefs de ces troubles, & de ces

1585. mouuemens d'armes, de faire promptement retirer leurs troupes, de r'enuoyer les Eſtrangeres, & de ſe départir de toute Ligue & voye de fait. Elle les exhorte par meſme moyen, comme ſes Parens & ſeruiteurs, de prendre vne entiere confiance en ſon amitié; Et en cas qu'ils le faſſent, elle s'offre de les y continuer, de les honorer de ſes bonnes graces, & de les rendre participans des prerogatiues, dont elle a couſtume de faire part à ceux de leur qualité. Par où elle les inuite de meſme à ſe reconcilier, & ſe reünir auec elle, afin de pouruoir deuëment, & en effet, au reſtabliſſement du ſeruice de Dieu, & du bien de ſes Sujets, vſant pour cette fin de tous moyens propres & conuenables; à quoy ſa Maieſté deſire fort de trauailler auec ſoin. Elle aduertit ſemblablement les Eccleſiaſtiques, & les Gentils-hommes ſes Suiets, de bien peſer & meurement conſiderer la conſequence de ces tumultes, d'embraſſer ſincerement ſon intention, & de croire, que ſon principal but a touſiours eſté, & ſera eternellement, de faire du bien à tous, & point de mal à perſonne. A cauſe dequoy, elle leur enioint tres-eſtroittement, & à ſes autres Suiets, de ſe departir & retirer de toutes Ligues & Factions, pour ſe ioindre auec elle, comme la Nature, le deuoir, leur propre bien, & leur vie meſme les y obligent; afin qu'en cas que ces Armemens aillent plus auant (ce qu'elle prie la Bonté Diuine de ne point permettre) elle puiſſe eſtre aſſiſtée de leur Conſeil & de leurs Armes, pour la conſeruation du Royaume; à laquelle eſt jointe celle de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; & celle encore de leur honneur, de leur reputa-

tion, de leurs Personnes, de leurs Familles, & de leurs biens : leur offrant & promettant, pourueu qu'ils le fassent, outre la continuation de ses bonnes graces, vne recompense digne de leurs seruices, & de leur fidelité. 1585.

Voila quelle fut la Declaration du Roy, pour response au Manifeste de la Ligue. Et dautant qu'il sembloit estre de la bien-seance, & de la grauité de sa personne, de reduire les choses en peu de paroles, sans s'arrester iusques aux moindres particularitez, il voulut depuis qu'il fust respondu ponctuellement aux raisons des Seigneurs de Guise, par des hommes de grand sens, & renommez pour leur eloquence. A quoy ces Princes ayant fait par escrit vne ample Replique ; à la fin il se trouua, qu'il estoit plus necessaire d'en venir aux effets qu'à des amplifications de paroles. Cependant sa Maiesté trauailloit non seulement à ramasser ses troupes de toutes parts, pour resister aux efforts, & s'opposer à l'Armée de la Ligue, qui s'approchoit, mais encore à diuiser & des-vnir quelques-vns de ceux qui luy sembloient les plus attachez au Corps de ce Party-là. Or comme la Ville de Lyon estoit de grande importance à ses desseins : afin de pouuoir par cette route donner passage aux Suisses, qui estoient exclus de l'entrée de la Bourgongne & de la Champagne, Prouinces tenuës par ceux de la Ligue ; il commença de faire sonder Mandelot, pour l'attirer à son Party ; interessant estroittement à cela Villeroy, Secretaire d'Estat. Et dautant que Mandelot auoit vne fille extrémement riche, l'on en traitta le Mariage auec Charles d'Alincourt, fils de Villeroy, en consideration duquel le Roy

Replique des Princes à d'autres réponses faites de la part de sa Majesté.

Le Roy fait sonder Mandelot.

1585. promit à Mandelot de luy donner ſa ſuruiuance au Gouuernement de Lyon : Tellement que par cette Alliance, ſe deliurant du ſoupçon qu'il auoit que le Duc d'Eſpernon ne luy oſtaſt cette Charge, pour la faire auoir à ſon frere, & la démolition déja faite de la Citadelle eſtant approuuée, & authoriſée par le Roy, il ſembloit que Mandelot n'euſt plus ſujet de ſuiure la Ligue, puis qu'il ſe voyoit hors des ombrages qui l'y auoient fait conſentir. Auſſi aduint-il que cette propoſition ne fut pas ſans effet, & que Mandelot, perſonnage fort traitable, & qui ne demandoit pas mieux que de s'allier ſi puiſſamment, conſentit incontinent à ce Mariage, & promit tres-volontiers d'ouurir le chemin aux Suiſſes, ſoldoyez par Fleury, Oncle de la nouuelle Eſpouſe. Les perſuaſions du Roy purent encore beaucoup enuers Louys de Gonzague, Duc de Neuers, qui par le mauuais ſuccés de l'entrepriſe de Marſeille, priué de l'eſpoir qu'il auoit eu d'eſtre fait Gouuerneur de Prouence; & voyant, comme il diſoit, que le Pape n'acheuoit point d'approuuer la Ligue, & de la prendre en ſa protection, commença de preſter l'oreille aux paroles de François Nuuoloni, natif de Mantouë, & ſon familier amy, lequel Pierre Abbé d'Elbene, grand Confident de ſa Maieſté, auoit reduit à gouſter ſes raiſons, & remply de grandes eſperances de la part de ſon Maiſtre; d'où il s'enſuiuit enfin, que le Duc de Neuers ſe reſolut d'écrire au Duc de Guiſe, & au Cardinal de Bourbon, qu'il renonçoit à la Ligue, & prenoit congé d'elle. Toute la raiſon qu'il allegua fut; Qu'il voyoit bien que le Pape refuſoit de l'approuuer, & d'y conſentir,

& le gagne par vn puiſſant moyen.

Chemin ouuert aux Suiſſes du coſté de Lyon.

Le Duc de Neuers renonce à la Ligue.

sentir, & que le Pere Matthei, auec toute la peine qu'il auoit prise d'en traitter à Rome, ne luy auoit iamais pû oster ce scrupule de l'Ame ; qu'en cette occasion il fust permis de prendre les armes contre vn Roy Catholique, legitime, & naturel. Cét exemple en attira plusieurs autres, qui déslors commencerent à branssler ; & particulierement Villiers, qui s'estant ietté dans le Party des Confederez, pour auoir tousiours eu en singuliere veneration la Religion Catholique, ne pouuoit se satisfaire de voir que le principal effort de ceux de cette Vnion, se faisoit sur la propre personne du Roy: De maniere, qu'oubliant le déplaisir receu de n'estre point Gouuerneur du Chasteau de Caën ; & récompensé de la Grace que le Roy venoit de luy faire de la mort de Lizores qu'il auoit tué en duel, il se remit dans l'obeyssance de sa Majesté, qu'il seruit depuis tres-constamment iusqu'à la fin de sa vie. Tout cela neantmoins n'estoit qu'vne petite goutte d'eau qu'on ostoit d'vne grande mer, pource que le peuple & les Ecclesiastiques estoient si échauffez apres la Ligue, qu'elle se fortifioit plus fort de iour en iour, par les continuels progrez qu'elle faisoit. Le preparatif des Armes n'estoit pas encore bien fauorable au Roy : car bien que les Cantons des Suisses Catholiques fussent au commencement demeurez d'accord des leuées qu'on faisoit à son nom ; neantmoins quelques-vns de leurs Chefs estans corrompus par l'argent de la Ligue, & les autres pratiquez par l'authorité d'Espagne, ne voulurent point qu'on passast outre, & permirent mesme au Duc de Guise de tirer de leur pays iusques à six mille Fantas-

1585.

Sa raison surquoy fondée.

Son exéple en attire d'autres,

& particulierement Villiers.

Progrez de la Ligue.

Les Cantons des Suisses Catholiques, ont moins d'inclination à seruir le

1585. Roy, que le Duc de Guise.

sins ; De plus, quoy que les autres Cantons eussent promis à Fleury de leur rendre complet le nombre de dix mille hommes, que le Roy faisoit leuer, ils voulurent pourtant qu'on y adjoustast cette condition expresse, qu'ils ne seruiroient que pour leur propre deffense, & non pas pour offenser personne, estant induits à cela par les Fauteurs de la Ligue. D'où le Roy prenoyoit bien, qu'apres de grandes dépenses, & plusieurs difficultez, il tireroit peu de fruit de ces leuées des Suisses, puis qu'ils en venoient là, & qu'ils auoient à combattre contre ceux de leur mesme Nation ; chose dont le succez auoit tousiours esté difficile, & plusieurs fois ruyneux, comme il s'estoit verifié par diuerses épreuues.

Force du Roy bié petites,

Quant aux forces que le Roy pouuoit auoir pour luy dans son Royaume, elles estoient fort petites, pour n'auoir eu le temps necessaire à mener à bout son dessein, auec dissimulation & longueur, outre qu'il s'estoit trouué preuenu par l'adresse & la promptitude des Seigneurs de Guise. Ainsi, ses Domestiques & ses Fauoris laissez à part, tous les autres s'estoient rangez diuersement au Party le plus conforme à leur humeur, & dans celuy du Roy mesme plusieurs de ceux qui le suiuoient se portoient fort lentement, & auec vne grande froideur, tant ils estoient estonnez & abbattus par les impetueux efforts de la Ligue. Il s'en trouuoit encore de ceux en qui le Roy se fioit, & qui en auoient receu de grands biens, en qualité de Fauorys, qui s'estoient rangez dans le Party contraire, comme il a esté dit ailleurs ; tels qu'estoient d'Entragues, sainct Luc, le ieune Lansac, & quantité d'autres.

& ses déplaisirs fort grands.

Il est seruy lentement des siés.

qui s'offençoient de la haute faueur, & de la grande authorité du Duc d'Eſpernon. Mais rien ne tenoit ſi fort en ſuſpens, ny ſi en alarme l'eſprit du Roy, que la Ville de Paris, nommée à bon droit la Capitale du Royaume, puis qu'elle a le Chef ſi gros & ſi puiſſant, que de quelque coſté qu'elle ſe ſoit tournée autrefois, elle a touſiours donné le branſle à la Balance. Cette Ville eſtoit non ſeulement iointe à la Ligue generale, mais il y en auoit encore vne autre particuliere, ſous la direction de Meneuille, du Preſident de Nully, de la Chapelle-Martel, de Buſſi, d'Hotman, & des autres Chefs du peuple, qui fourniſſoient ſecrettement de armes aux Habitans, les acheptant à quelque prix que ce fuſt, & en faiſant venir de toutes parts auec vne extréme diligence. Leur deſſein eſtoit de faire reuolter la Ville, à toute occaſion qui s'en preſenteroit; & meſme en cas qu'il en fuſt beſoin, de retenir & d'embaraſſer la perſonne du Roy, iuſques à l'arriuée des troupes confederées, pour les leuées & l'entretenement deſquelles les particuliers auoient fourny au Duc de Guiſe trois cent mille écus. Toutes ces choſes ſecrettement rapporté es au Roy par Nicolas Poulain, Lieutenant du Preuoſt de l'Iſle de France, du nombre des Liguez, l'auoient plongé dans vne grãde inquietude d'eſprit. Il ſe repreſentoit qu'il ne pouuoit demeurer dans Paris, ſans ſe mettre en danger d'y receuoir quelque affront, par la temerité & l'indiſcretion du peuple, qui s'eſtoit mis dans l'eſprit qu'il protegeoit & fauoriſoit le Roy de Nauarre & les Huguenots; mais il iugeoit auſſi d'ailleurs, que s'il abandonnoit la Ville, cela ſeroit cauſe aſſeurément qu'elle

1585. & meſme abandõné de quelques vns de ſes Fauoris.

Ligue particuliere à Paris, outre la generale.

Pernicieux deſſein.

Nicolas Poulain aduertit le Roy de ce qui ſe paſſe,

1585. & le met dans vne grande inquietude.

se reuolteroit, n'y ayant rien qui l'en empeschast que sa presence, & le remede qu'il y apportoit à tout moment. A cause dequoy, bien qu'il eust mis ordre que tous les Soldats de ses Gardes se tinssent à leurs drappeaux, & choisi 45. Gentils-hommes ses principaux Confidens, ausquels il donnoit bouche à Cour, & cent écus de paye par mois, pour se tenir toûjours prés de sa Personne, il viuoit neantmoins en grand soupçon, & dans vne extréme peine de se voir sur vn cheual si fort en bouche, qu'il n'estoit pas possible de le mettre à la raison. Des difficultez si estranges, & qui sembloient inuincibles de toutes parts, jointes à l'esperance qu'il auoit de pouuoir auec le temps gagner plusieurs de ceux de la Ligue, & par son adresse ordinaire venir à bout de la Ligue mesme, qui sembloit maintenant ne pouuoit estre abbattuë par les Armes, le firent resoudre enfin de suiure l'auis de la Reyne sa Mere, de Bellievre, & de Villeroy. Ils luy conseilloient de temporiser le plus qu'il pourroit, & de donner à la Ligue les satisfactiõs qu'on iugeroit necessaires, pour en diuertir la violence & les forces, pendant que l'on tascheroit de la des-vnir par l'auantage du Temps, & par les ruses qu'on y ioindroit. Ce qu'ils se persuadoient d'autant plus, qu'on auoit eu souuent des preuues certaines, que par la resistance & les efforts de la Guerre, on ne faisoit qu'accroistre les troubles & les perils, tant étrãgers que domestiques; au lieu que par les souplesses & les accommodemens, on reculoit les dangers, & mesme on détournoit les maux & les calamitez dont on estoit menacé. Sur cette resolution, la Reyne se chargea de traitter

Ordre donné par le Roy, pour la seureté de sa personne.

Il est cõseillé de temporiser pour plusieurs raisons.

auec le Duc de Guise, & auec les autres Princes Liguez ; tellement qu'accompagnée du Maréchal de Rets, de Brulard, Secretaire d'Estat, & de Lansac, elle s'en alla à Espernay, Ville de Champagne, à dix lieuës de Châlons, pour s'y aboucher auec les Seigneurs de Guise, & auec le Cardinal de Bourbon. Là se rendirent les principaux de la Ligue, & sans vser de plus long delay, on commença de parler des moyens proportionnez à cét accommodemẽt. Mais les intentions de l'vn & de l'autre Party se rencontroient si differentes, qu'on y pouuoit difficilement trouuer vne fin. La Reyne ne demandoit qu'à profiter le temps, pour donner loisir au Roy de pouuoir armer, & aux Suisses d'arriuer aux enuirons de Paris: comme encore pour attendre l'occasion de se seruir des ressorts qu'on s'appreſtoit à faire ioüer secrettement, pour des-vnir & rompre la Ligue. Au contraire, les Seigneurs de Guise, qui se doutoient bien de toutes ces choses, vouloient qu'on se dépeschaſt de faire vne Paix aduantageuse, ou bien vne Guerre resoluë ; d'où il aduint que la Reyne auec toute son authorité, & toutes les raisons qu'elle s'efforça de mettre en auant, ne pût obtenir autre chose qu'vne Tréve de quatre iours, durant lesquels elle s'auisa d'enuoyer au Roy, Miron son premier Medecin, auec ordre de luy rapporter de la part de sa Maiesté, quelque resolution touchãt cét accord. Le temps de la Tréve expiré, la Reyne s'auança iusques à Charry, lieu appartenant à l'Eueſque de Châlons, où les Seigneurs de la Ligue la furent trouuer. Elle leur declara ; que par l'entremise de Miron, elle auoit ordre du Roy de les assurer, que tou-

1585.

Abouchement de la Reyne Mere auecque le Duc de Guise, & le Cardinal de Bourbõ.

Dessein des vns & des autres fort differents.

Tréve de quatre iours, obtenuë par la Reyne.

Elle enuoye au Roy le Medecin Miron.

1585. & declare aux Seigneurs de la Ligue, l'intention de ſa Maieſté.

chant le fait de la Religion, ſes volontez s'accordoient aux leurs, & qu'il deſiroit, comme eux, la ſecurité de la Foy Catholique, l'extirpation de l'Hereſie, & vne ſeule Religion dans ſon Royaume; mais que pour arriuer à ce but, il ne ſe trouuoit ny aſſez de forces, ny aſſez d'argent, pour entretenir la Guerre en tant de lieux; Et partant, que puis qu'ils ſe monſtroient ſi zelez, c'eſtoit à eux à propoſer les moyens de mettre ſur pied des Armées, & à pouruoir à leur entretenement. Par ce raiſonnement, le Roy eſperoit de mettre parmy ceux de la Ligue cette meſme confuſion qu'il auoit miſe autrefois entre les Deputez de Blois. Car il eſtoit indubitable, que les frais de la Guerre tomboient touſiours neceſſairement ſur les Eccleſiaſtiques & ſur le Peuple; choſe contraire à la propoſition de la Ligue, qui eſtoit de ſoulager d'impoſts le Royaume; Outre que pour faire pluſieurs Armées en diuers endroits, il y falloit mander toute la Nobleſſe, auec obligation & de leurs biens, & de leurs perſonnes; tellement que le Duc de Guiſe, ny les autres, ne pouuant reſoudre cette doute, ny ſi facilement, ny ſi toſt, prirent trois iours de temps pour y répondre, delay dont la Reyne fut extrémement contente. Ils firent pluſieurs conſultations là deſſus, apres leſquelles ils reſolurent, enfin d'éuiter la rencontre de ces propoſitions, & de ces demandes du Roy, pour ne rendre expreſſemẽt fauſſes les promeſſes qu'ils auoient faites dans le Manifeſte de la Ligue, & n'attirer ſur eux-meſmes cette hayne ardente, que les impoſts & les autres ſubſides mis ſur le Peuple, attiroient preſentement ſur la perſonne du Roy. Se ſeruant donc du pou-

Propoſition ingenieuſe, & qui donne bien à penſer à ceux de la Ligue.

Hardie réponſe qu'ils fõt au Roy.

uoir & de l'authorité qu'ils auoient, ils répondirent resolument ; Que ce n'estoit pas à eux à pouruoir aux choses qu'on leur demandoit, mais au Roy, qui deuoit sçauoir ses forces ; Que sans temporiser plus long-temps, ils vouloient auoir vne Declaration, & vn Edict contre les Huguenots ; aussi bien qu'vne asseurance pour eux-mesmes, & auec cela estre faits certains qu'on ne differeroit pas dauantage la Guerre, à laquelle ils destinoient leur Armée, qui estoit déja toute preste ; Sinon, qu'ils la feroient marcher où ils iugeroient le plus à propos, pour l'execution de leur entrepriſe. En effet, ils enuoyerent à l'heure mesme le Duc de Mayene, & vne partie de ses trouppes, auec ordre exprés d'aller à la rencontre des Suisses, & de les combattre, s'il le trouuoit bon, sans vser d'autre delay. A cette proposition si absoluë, la Reyne fit réponse ; Que pour en resoudre, il estoit necessaire d'en auertir le Roy ; & demanda pour cét effet huit iours de temps, qui luy furent facilement accordez par le Duc de Guise, auquel il falloit aussi bien aller au deuant des Allemans qui luy venoient, & qu'on luy auoit mandé n'estre pas loins de Verdun. Mais pendant qu'il les alloit ioindre, & donner ordre à leur entrée, la Reyne prenant son temps, enuoya Louys Dauila, Cypriot, & son Cheualier d'honneur, pour s'aboucher auecque François Circassi, qui estoit aussi de Cypre, & Gentil-homme du Cardinal de Bourbon, afin d'essayer de le dissuader, & de le des-vnir de cette Ligue auec les Seigneurs de Guise. Ils eurent plusieurs conferences sur cette affaire ; en l'vne desquelles Lansac, vieil Courtisan, & premier Gentil-homme de

1585.

Le Duc de Mayene s'en va à la rencôtre des Suisses,

& le Duc de Guise au deuãt des Allemans.

1585. la Reyne, trouua moyen de s'introduire adroitement : Le Cardinal y enuoya ce meſme Rubempré qui le gouuernoit, lequel bouffy d'orgueil, & faſché de n'auoir parmy ceux de la Ligue l'authorité qu'il y pretendoit meriter, commença de tourner ſes penſées au Party du Roy, & aux moyens de ſe reconcilier auecque luy. Mais enfin Lanſac fit en ſorte de s'aboucher auec le Cardinal, ſous ombre de compliment, & pour le perſuader luy allegua diuerſes raiſons, dont les principales furent ; Qu'encore qu'il fuſt Chef de la Ligue, il ne l'eſtoit pas pourtant au point que le requeroient la dignité de ſon ſang, & la bien-ſeance de ſa perſonne ; mais ſuiet, & vaſſal des paſſiõs du Duc de Guiſe, & des autres Seigneurs de ſa Maiſon ; Qu'il ne s'agiſſoit pas icy du fait de la Religion, puis que pour ce regard le Roy s'eſtant offert à donner toute ſorte de ſeuretez, l'on ne daignoit accepter ſa propoſition ; Que tout le monde voyoit aſſez qu'on ne buttoit qu'à des intereſts particuliers, ſous ombre des choſes de la Foy ; Qu'il n'y auoit point d'apparence qu'vn homme comme luy, remply de zele, recommandable pour ſon integrité, & éleué aux plus hautes dignitez de la Sainte Egliſe, ſeruiſt de fondement aux pretentions des Seigneurs de Lorraine, & donnaſt couleur à vne Rebellion manifeſte, contre la perſonne d'vn Prince, qui n'eſtoit pas moins Catholique, que Roy naturel & legitime ; Qu'aucune raiſon ne pouuoit ſouffrir que luy-meſme, premier Prince du Sang, fuſt vn ſuiet aux ennemis de ſa Maiſon, d'eſteindre le reſte de la Famille Royale ; Qu'il deuoit conſiderer qu'eſtant vieil, & en âge de n'a-

Abouchement de Lãſac, auec le Cardinal de Bourbon,

& ſon raiſonnement.

uoir

1585.

noir point d'enfans, il seroit cause que par l'oppression de ses Neueux, la tres-illustre Race de Bourbon viendroit à faillir ; Que tous les gens de bien trouuoient estrange, que luy qui auoit esté iusques alors autheur de Paix & de concorde, estant maintenant dans vne extréme vieillesse, se fist fauteur de guerres, de partialitez, de troubles, & d'actes sanglans ; Que ce seroit chose bien plus agreable à Dieu, & plus recommandable aux hommes, que se ioignant au Roy dans vne mesme intention, qu'on pouuoit appeller Sainte, il taschast de retirer ses Neueux du chemin de leur perte, & de les révnir paisiblement à l'Eglise, plutost que de les opprimer, en les engageant dans la ruyne & dans les embrasemens de toute la France ; Qu'il ne deuoit nullement douter de l'intention du Roy, ny qu'en son interieur, aussi bien qu'à découuert, il ne fust tousiours Catholique, & affectionné à la Religion ; & que comme il s'estoit declaré publiquement contre les Huguenots, il pouuoit bien croire aussi, qu'en son particulier il le respectoit, & l'honoroit comme Pere, ayant accoustumé de dire ; Que dans tout ce grand nombre de personnes liguées, il n'y auoit qu'vn seul homme de bien, qui estoit le Cardinal de Bourbon. Ces raisons déduites & repetées à vn esprit plein de bonnes & incorruptibles intentions, ébranlerent vn peu sa premiere resolution, & luy mirent dans la pensée de se révnir, & se reconcilier auecque le Roy, par le moyen de la Reyne, qui l'auoit en singuliere veneration. Mais pendant qu'il estoit en suspens, & qu'aux consultations & aux Conferences qui se passoient, il se monstroit homme naïf, & qui alloit à la bonne

Le Cardinal de Bourbon ébranlé par les raisons de Lāsac

foy, il ſe fit ſoupçonner par le Cardinal de
1585. Guiſe, qui à l'heure meſme manda le Duc ſon Frere, l'eſprit duquel donnoit mouuement à tout le corps, & à chaque membre de la Ligue. Or bien que ſon authorité fuſt aſſez forte, pour arreſter les deſſeins du Cardinal de Bourbon; voyant neantmoins que les Suiſſes s'auançoient de iour en iour, & que pour les opprimer le Duc de Mayene auoit peu de forces; outre que pour acheminer à ſon point le ſecours qui luy venoit d'Allemagne, il falloit auoir de grands deniers, à la contribution deſquels les Eſpagnols ne ſe portoient point auec la promptitude qu'il s'eſtoit imaginée, à cauſe que pour eſtre engagez dans les Guerres de Flandres, Ils pouuoient mal-ayſément fournir à de ſi grandes dépenſes; & qu'auec tout cela l'on taſchoit ſecrettement de diuiſer la Ligue, les principaux membres de laquelle branſloient déja; Il iugea, comme il auoit touſiours creu, que les delays luy eſtoient mortellement nuiſibles. Voulant donc couurir d'vn honneſte pretexte ſon Armement, iuſtifier ſes intentions, & oſter au Cardinal de Bourbon les ſcrupules qu'on luy auoit mis dans l'ame, qui eſtoient déja non ſeulement rendus publics, mais qui auoient fait encore vne profonde impreſſion dans l'eſprit de pluſieurs, il prit reſolution de propoſer vne choſe extrémement honorable; Ce fut de ne vouloir contre les Huguenots qu'vn ſeul Edict, par lequel on ne permiſt d'autre Religion dans le Royaume que la Catholique Romaine; Que les Huguenots fuſſent declarez incapables d'exercer des Charges, & des Offices, de quelque nature qu'ils fuſſent; Que

Nouuelle propoſition du Duc de Guiſe,

pourueu qu'on l'assuraſt de leur faire la guerre, il renonçoit à toutes autres seuretez & conditions, & s'offroit meſme à quitter les Charges, & les Gouuernemens, que luy & les siens possedoient, pour oſter tout le soupçon qu'on euſt pû auoir, qu'il ne butoit qu'à ſes intereſts. Cette propoſition produiſoit deux merueilleux effets à ſon auantage. Le premier eſtoit de r'aſſeurer le courage au Cardinal de Bourbon, que les Liguez auoient beſoin de conſeruer, s'ils ne vouloient perdre le meilleur fondement de leur Party; le ſecond, de reduire le Roy à la neceſſité d'accepter la propoſition, pour ne ſe mettre manifeſtement en ſon tort, & acheuer d'aliener ce qui reſtoit du Party Catholique, qui ſe défioit déja de luy. Quant aux ſeuretez, & aux autres aduantages de ſa Maiſon, il les prenoit ſur ce qu'il voyoit bien, que le Roy declarant la guerre aux Huguenots, ſeroit contraint neceſſairement de ſe joindre aux Catholiques, & à ceux de Guiſe, qui auoient toutes les forces en main; & qu'ainſi, tant s'en faut qu'il les vouluſt priuer de leurs Charges, & de leurs Gouuernemens, qu'au contraire, il ſe ſentiroit obligé de leur en donner d'autres, & meſme de leur confier le principal commandement des Armées, & de les en faire Generaux. Il conſideroit enfin; Que ſi l'on combattoit les Huguenots, ſes deſſeins ne manqueroient iamais d'auoir le ſuccez qu'il en attendoit; Comme en effet, ce Prince rencontroit dans cette guerre vne ſi forte liaiſon auec ſa propre grandeur, que pour n'auoir fait paroiſtre en l'exterieur d'autre intereſt, que celuy de la Religion en toutes ſes entrepriſes, il les auoit touſiours

1585.

qui ſe promet d'en tirer deux grands auantages.

Autre conſideration bien forte.

merueilleusement aduancées.

1585. Ainsi cette derniere resolution du Cardinal de Bourbon, & du Duc de Guise, estant mise par écrit, & signée par eux-mesmes, fut presentée à la Reyne le neufiéme iour de Iuin. D'abord, elle n'en fut pas beaucoup estonnée, pour auoir tousiours preueu que les Seigneurs de la Ligue ne pouuoient prendre d'autre expedient que celuy-cy. Elle enuoya donc Miron derechef au Roy, pour l'aduertir, Qu'il falloit necessairement demeurer d'accord du fait de la Religion, pour éuiter le danger present, & des-vnir les forces de ceux de la Ligue. Que lors qu'il seroit question d'executer ce qu'on auroit promis, il s'y trouueroit quantité d'obstacles, outre que le Temps s'y opposeroit luy-mesme; Qu'au contraire, s'il n'y consentoit, il pouuoit bien s'assurer, auec ce qu'il en seroit haï, & en execration à tout le monde, qu'il se verroit bien-tost opprimé, & reduit à des conditions beaucoup plus fascheuses; Que le Duc de Mayene estoit déja party, pour empescher l'entrée aux Suisses, & que durant ce retardement le Duc de Guise se hastant d'aller ioindre les trouppes qui luy venoient d'Allemagne, s'en iroit droit à Paris auec trente mille Combattans; qu'en tel cas on pouuoit bien s'attendte à vne manifeste Rebellion de la Ville, d'où s'ensuiuroit la reuolte generale de tout le Royaume; tellement qu'il seroit luy-mesme contraint de se refugier dans les Places des Huguenots, aux forces desquels il ne pouuoit se fier, non plus qu'à la volonté qu'ils auoient pour luy. Le retardement des Suisses affligeoit ainsi l'vn & l'autre Party, dautant que la Reyne apprehendoit d'vn costé que

La resolution du Cardinal de Bourbõ. & du Duc de Guise, est presentée à la Reyne,

Nouueaux aduis qu'elle donne au Roy.

Le retardement des Suisses met en peine les deux Partys.

le Duc de Mayene ne les embarraſſaſt, & que de l'autre le Duc de Guiſe ſe défioit que ſon Frere ne les puſt empeſcher de paſſer ; ſi bien que cette apprehenſion mutuelle faiſoit pancher les vns & les autres à conſentir à la Paix. Comme donc le Roy eut receu la Declaration & les Aduis de la Reyne, il enuoya en meſme temps le Secretaire Villeroy, & vn peu apres le Duc d'Eſpernon, afin de regler & d'eſtablir cét Accord aux meilleures conditions qu'il ſeroit poſſible. Pour cét effet, la Reyne & ceux de la Ligue s'eſtans rendus à Nemours le ſeptiéme de Iuillet, ils arreſterent entre eux les Articles ſuiuans ; Que le Roy deffendroit dans ſon Royaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique Romaine ; Que tous les Miniſtres ſortiroient des terres de ſon obeyſſance ; Que les Huguenots qui s'y trouueroient à l'aduenir, ſeroient punis de mort, & leurs biens confiſquez ; Qu'il leur declareroit la Guerre au plutoſt, & en donneroit la conduite à des Confidens de la Ligue ; Qu'il aboliroit les Chambres inſtituées dans les Parlemens, & meſme eſtablies en faueur des Huguenots ; Qu'il n'admettroit aux Offices, ny aux Charges publiques, aucune perſonne qui n'euſt fait auparauant profeſſion de Foy, conformément à la Religion Romaine ; Qu'aux Duc de Guiſe, de Mayene, d'Aumale, de Mercœur & d'Elbeuf, demeureroient, outre leurs Gouuernemens ordinaires, les Villes de Châlons, de Thoul, de Verdun, de ſaint Diſier, de Rheims, de Soiſſons, de Dijon, de Beaune, de Ruë en Picardie, de Dinan, & de Concarneau en Bretagne ; Qu'on entretiendroit aux Cardinaux de Bourbon & de Guiſe,

1585.

Articles arreſtez par la Reyne, & par ceux de la Ligue.

1585. comme auſſi aux Ducs de Guiſe, de Mercœur, de Mayene, d'Aumale, & d'Elbeuf, vn nombre d'Harquebuſiers à cheual pour leur garde; Qu'au Duc de Guiſe, ſeroit donnée la ſomme de cent mil écus, pour faire baſtir vne Citadelle à Verdun; Que l'on entretiendroit deux Regimens d'Infanterie de la Ligue, ſous le commandement de Sacrõmore-Birague, & du Capitaine ſaint Paul; Qu'on débourſeroit deux cent mille écus, pour la paye des Soldats Allemans, que ceux de la Ligue auoient fait venir; Qu'ils ſeroient licenciez auſſi-toſt qu'ils l'auroient touchée, & qu'on déchargeroit les Confederez de cent dix mille ducats, qu'ils auoient pris aux Receptes generales, & employez au profit de leur Party. De tous ces Articles, ceux qui ſçauoient les affaires d'alors pouuoient iuger ayſément, que la Ligue ne s'eſtoit point formée pour aucune compaſſion qu'on euſt du peuple, ny pour le ſoulager des impoſts dont il ſe trouuoit chargé; mais pour la propre ſeureté des Grands, & pour l'ardent deſir qu'ils auoient de voir eſteint le Party de leurs Ennemis, bien que le pretexte de la Religion y fuſt touſiours eſtroittement ioint. Car ces Places fortes, & ces Villes qu'ils auoient obtenuës pour l'aſſeurance des Seigneurs de Guiſe, donnoient aſſez à connoiſtre, qu'ayant découuert la ſecrette intention du Roy, & que le Party des Huguenots auoit auſſi ſes lieux de retraitte qui empeſchoient leur ruyne, ils s'eſtoient aduiſez qu'il falloit obtenir le meſme de leur coſté, afin qu'il ne fuſt pas moins difficile de les tenir bas, & les opprimer, qu'il l'eſtoit de ſubiuguer le Roy de Nauarre, & les autres de ſa Faction; Surquoy

Cauſe eſſentielle de la Ligue.

ils consideroient, qu'encore que la Guerre qu'ils faisoient declarer aux Huguenots se deust rapporter sur tout à déraciner les diuisions & les troubles en matiere de Religion; si est-ce qu'à mesme temps la ruyne des Princes de Bourbon, & de leurs amis & adherans, ne laissoit pas de s'y trouuer iointe. Cét accord ainsi conclud, le Duc de Guise, le Cardinal son frere, & le Cardinal de Bourbon, s'en allerent trouuer le Roy à S. Maur, lieu proche de Paris, & les Articles en estant arrestez, le Duc de Guise s'en retourna en son Gouuernement, apres plusieurs demonstrations de confidence & de bonne volonté. 1585.

Les Principaux de l'Vniõ s'en võt trouuer le Roy à S. Maur.

Pendant que cette Paix se traittoit entre la Reyne & la Ligue, le Roy de Nauarre se trouuoit en de grandes inquietudes d'esprit, preuoyant bien que cét Accommodement se feroit sans doute, & qu'ainsi toutes les forces des Catholiques iointes ensemble se tourneroient contre luy, pour exterminer & opprimer son Party. Il auoit dés le commẽcement, par l'entremise de Chassincourt & de Clerauant, ses Agens, à la Cour, offert ses forces au Roy, le priant de se vouloir ioindre sinceremẽt à luy, & d'éprouuer à quel point les Huguenots luy seroient fidelles, & prompts à le seruir; iusques-là mesme, qu'il auoit enfin protesté de ne pouuoir plus se tenir ainsi en suspens, ny attendre le coup de foudre, qu'il preuoyoit s'apprester contre luy. Mais le Roy par lettres expresses écrites de sa main, & par plusieurs asseurances données à ses Agens, l'auoit exhorté à se tenir en repos, & à ne troubler pas dauantage l'estat des affaires, luy protestant de ne consentir iamais à chose qui dûst choquer la

Grandes inquietudes du Roy de Nauarre.

Il offre ses forces au Roy,

1585. qui l'exhorte à ne point troubler les affaires.

Paix, & qui puſt eſtre cauſe de ſa ruyne. Mais puiſque la neceſſité l'auoit reduit à s'accommoder auecque ceux de la Ligue, le Roy de Nauarre, que l'experience rendoit habile à iuger des choſes, preuoyoit bien que tous ces nuages viendroient fondre ſur ſa perſonne, & ſur ceux de ſa faction. Voulant donc couurir ſa cauſe d'vn beau pretexte, & faire ouyr ſes raiſons, pour acheminer ſes autres deſſeins, le dixiéme iour de Iuin il fit publier à Bergerac vne ample Declaration. Par elle ſe plaignant bien fort de ce qu'on le traittoit d'Heretique, de Relaps, de Perſecuteur de l'Egliſe, de Perturbateur de l'Eſtat, & de Capital Ennemy des Catholiques, afin de l'exclurre par ces iniures de la ſucceſſion du Royaume, il ſe diſoit contraint de faire ſçauoir au monde, mais particulierement aux Princes Chreſtiens, ſur tout au Roy ſon Souuerain, & au peuple de France, que toutes ces choſes eſtoient pures calomnies, dont ſes ennemis le chargeoient. Il adiouſtoit à cela; Que par vne Ambition exceſſiue, & vn deſir déreglé de s'éleuer touſiours plus haut, ils auoient pris le chemin de confondre miſerablement l'Eſtat, ſous pretexte d'armer contre luy, & contre les autres de la Religion reformée; mais qu'ils auoient en effet pris les Armes, pour ruyner entierement le Roy & le Royaume, declaré contre l'ordre de la Nature, & les Loix de la France, premier Prince du Sang, & Succeſſeur de la Couronne, vne perſonne qui ne l'eſtoit pas, s'attribuãt vne authorité qui n'appartenoit qu'aux Eſtats du Royaume; Qu'il ne pouuoit eſtre tenu pour Relaps, n'ayant iamais chãgé d'opinion; & qu'encore que par vne iuſte crainte, dont les plus

Sa Declaration publiée à Bergerac.

courageux n'estoient pas exempts, & par vne manifeste violence qu'on luy faisoit, il eust enuoyé vn Ambassadeur au Pape ; que neantmoins il auoit declaré incontinent apres le recouurement de sa liberté, de n'auoir aucunement changé de Religion ; Qu'on ne pouuoit pas dire non plus qu'il fust Heretique, veu qu'à l'exemple de plusieurs autres, il tenoit des opinions encore indecises, & qu'il s'estoit toûjours offert, comme il faisoit à present, de se soûmettre aux instructions des gens doctes, & à la decision d'vn Concile legitimement assemblé ; Qu'on l'accusoit faussement d'auoir persecuté les Catholiques, en ayant touſiours caressé plusieurs, qu'il auoit non seulement tenus prés de sa personne, mais dont il s'estoit encore seruy dans les principales Charges, & de son Estat, & de sa Maison ; Qu'il auoit souffert Ecclesiastiques dans leurs Dignitez, les laissant iouyr paisiblement de leurs reuenus, & faire exercice de la Religion Romaine, en tous les lieux de son obeyssance ; Qu'encore qu'à diuerses fois il eust pris les armes, il l'auoit fait neantmoins sans intention de troubler l'Estat, & touſiours pour se deffendre, comme la Nature l'enseigne à chacun ; ayant veu le traittement inhumain qu'on faisoit á ceux qui auoient embrassé la Religion Reformée ; Que pour s'opposer aux persecutions qui se preparoient continuellement contre luy, & non pas pour faire aucune Ligue contre le Roy, il auoit enuoyé en Angleterre, en Dannemarc, & en Allemagne, auec dessein seulemẽt d'en tirer quelque secours, pour se maintenir en liberté ; Que la resolution de ne point rendre les places, comme on l'auoit refusé depuis

1585.

peu au Duc d'Espernon, auoit esté prise du
1585. consentement vniuersel de tous ceux de son
» Party, à cause que les soupçons pour lesquels
» on les leur auoit donnez, au lieu de prendre
» fin, s'estoient beaucoup augmentez, tant
» pour les grands preparatifs de guerre que fai-
» soient ceux de la Ligue, qu'à cause qu'ils ne
» cessoient de demander d'autres places, outre
» celles qu'ils auoient déja; & partant, que ce
» n'estoit pas, comme disoient leurs ennemis,
» pour s'asseurer de ceux de contraire Religion,
» qui ne les auoient iamais offensez, & qui pou-
» uoient bien à peine se deffendre de leurs mau-
» uais traitemens, pour auoir moins de places en
» leur pouuoir, que les Princes de la Maison de
» Guise n'auoient de Gouuernemens; Qu'eux-
» mesmes ayant partagé ensemble toutes les fa-
» ueurs & les gratifications du Roy, auoient
» commandé les Armées, assiegé les Villes, don-
» né des batailles, & distribué les Charges à leur
» volonté, moyens par lesquels ils auoient fait
» quantité de Creatures, vangé leurs propres of-
» fenses, & ménagé leurs interests aux dépens
» de la Couronne. Qu'apres tout cela, ils étoient
» bien si hardis, que de vouloir attaquer la per-
» sonne du Roy, & se rendre Maistres de l'Estat;
» Que chacun pouuoit connoistre euidemment,
» auec combien peu de raison ils demandoient
» pour leur seureté de nouuelles places; Que-
» neantmoins pour oster encore ce pretexte, &
» luy, & le Prince de Condé son Cousin (bien
» qu'ils deussent tascher de se fortifier, plustost
» que de s'affoiblir) s'offroient à les rendre &
» leurs Gouuernemens mesmes, pourueu que les
» Seigneurs de Guise fissent le semblable de cel-
» les qu'ils auoient occupées, & des lieux aussi,

dont ils estoient Gouuerneurs ; Par où seroit effacée l'opinion du danger que leurs ennemis mettoient en auant, faisant courir le bruit que luy & ceux de la Religion, ne se proposoient que de troubler le repos de l'Estat ; mais qu'il laissoit à iuger au monde, s'il y auoit apparence que les seruiteurs, & ceux du Sang mesme, deussent butter à ces troubles, ny des Estrangers estre plus affectionnez au Prince & au bien du Royaume, que des François naturels ; Que pour connoistre la difference qu'il y auoit toûjours euë entre sa Maison & celle de Guise, pour le bien vniuersel des Peuples, il ne falloit que se mettre en memoire les choses que l'vne & l'autre auoient faites ; Qu'on trouueroit alors, que ceux du Sang de Bourbon n'auoient iamais inuenté d'imposts, iamais outragé la Noblesse, ny iamais contraint & violenté la Iustice, comme auoient fait continuellement les Predecesseurs des Chefs de la Ligue ; Qu'on les connoistroit autheurs de plusieurs nouueaux subsides, de la vente des Offices, & de la confusion des Charges, dont ils en auoient transferé beaucoup dans leur Maison, & vendu les autres au temps de Henry, & de François second, iusques à introduire l'alienation des biens temporels de l'Eglise, pour satisfaire à leur conuoitise, sous couleur de faire la guerre pour le sujet de la Religion ; Qu'il n'auoit iamais suscité des troubles, comme ses Ennemis, ny pris les armes que pour sa propre deffense, ayant toûjours accepté du Roy telles conditions de Paix qu'il auoit pleu à sa Majesté luy donner. Mais que c'estoit vne chose encore bien plus considerable, qu'il se fust offert à suiure le Roy dans les occasions les plus

1585.

1585. importantes, & particulierement lors que les Eſtats de Flandres ſe voulurent donner à luy ; Au lieu que tout au contraire, les Chefs de la Ligue s'y eſtoient oppoſez, laiſſant échapper vne occaſion ſi glorieuſe, & abandonner vne conqueſte de ſi grande importance ; Qu'encore qu'il ne peuſt raiſonnablement penſer à la ſucceſſion du Royaume, à cauſe de l'âge du Roy, auquel il deſiroit des enfans, qu'il luy déplaiſoit pourtant de le voir ſi mal-traité de ſes ennemis ; Qu'apres l'auoir troublé dans ſes Gouuernemens, & s'eſtre emparez au milieu d'eux des Villes meſme, & des Places, s'eſtant maintenant tournez, & contre ſa vie, & contre ſon honneur, ils ne ceſſoient de le perſecuter par de noires & artificieuſes malices, afin de le faire paſſer chez les eſprits foibles, pour incapable & indigne de ſucceder à la Couronne : & que ſous cette belle apparence, pour mieux mener à bout leurs deſſeins, ſans conſiderer que le Roy eſtoit encore jeune, ils vouloient pouruoir hors de temps à des accidens qu'ils s'imaginoient deuoir arriuer apres ſa mort ; Qu'au reſte, il demandoit permiſſion au Roy de démentir comme il faiſoit, tous ceux qui dans leurs Manifeſtes l'auoient fait le ſuiet de leurs iniures, & de leurs calomnies, reſerué neantmoins ſon Oncle le Cardinal ; & s'offroit à vuider cette querelle auec le Duc de Guiſe, comme Chef de ce Party-là, en combattant contre luy ſeul à ſeul, deux à deux, & vingt à vingt, ou auec ſi grand & ſi petit nombre qu'il voudroit choiſir ; Que s'il vouloit qu'il y euſt plus d'vne perſonne de chaque coſté, il prendroit pour ſon ſecond le Prince de Condé, ſon Couſin, ne voulant pas

en vne affaire de cette nature, s'arrester à l'inégalité de la condition, puis que tous deux ne se portoient à cela, ny par ambition, ny par animosité, mais seulement pour le seruice de Dieu, & pour deliurer le Roy leur Seigneur, & le Peuple François, des ruïnes qui sont inseparables d'auec la guerre, afin que cette querelle estant vne fois terminée, le Royaume fust en paix, & l'esprit du Roy en repos, sans qu'on l'exposast à l'aduenir à de nouuelles inquietudes; Qu'à cette fin, il supplioit sa Maiesté de vouloir assigner le lieu du combat dans le païs de son obeïssance; & en cas que tout le Royaume fust suspect au Duc de Guise, qu'il s'offroit d'en sortir, & d'aller en tel lieu que le Duc le voudroit choisir, pourueu que l'vn & l'autre y fussent en seureté, ne demandant pas mieux que de vuider ce differend, auec les Armes ordinaires aux Caualiers. 1585.

Deux fins principales du Roy de Nauarre dans sa Declaration.

Par cette Declaration, le Roy de Nauarre tâchoit non seulement de iustifier sa cause, & de rendre mauuaise celle de son Ennemy, mais encore se sentant plus foible que luy, quoy qu'il ne luy cedast point en courage, il essayoit de reduire la Guerre à vn Duel particulier, resolu, en cas qu'on le vouluſt accepter, de se mettre à l'épreuue du combat; & relaschant de sa condition, hazarder sa Fortune, que l'on trauersoit de toutes parts, & qui estoit à demy desesperée; Comme au contraire, du refus que l'on feroit de cét appel, il se proposoit qu'il s'ensuiuroit peu de gloire au Duc de Guise, & aux Armes de la Ligue, tandis qu'en son particulier cette action le rendroit considerable aux Peuples, qui loüeroient sa generosité,

1585. d'auoir ainſi voulu hazarder ſa propre vie, pour diuertir les deſordres vniuerſels de la Guerre. Mais le Duc de Guiſe, qui voyant l'adreſſe de ſon Ennemy, qu'il ſurpaſſoit de beaucoup en forces, ne ſe propoſoit pour fin que de le deſtruire, ſans ſe mettre en danger de ſa vie, ne voulut point répondre à ſon Manifeſte, pour n'eſtre obligé d'accepter le Duel, ou de le refuſer: Tellement que ſe ſeruant d'vn tiers, il mit en auant par pluſieurs Libelles qu'il fit courir; *Qu'il n'y auoit point de Chefs, ny de Seigneurs conſiderables dans tout le Party Catholique, qui pour des ſuiets particuliers fiſſent profeſſion de vouloir du mal au Roy de Nauarre; Que tout ce qu'ils faiſoient eſtoit pour ſauuer la Religion & leurs propres Conſciences; & partant qu'il eſtoit hors d'apparence de reduire la Cauſe publique à vn Duel particulier; effet fort contraire à la fin qu'ils s'eſtoient propoſee*; Ainſi par de ſemblables raiſons ils s'oppoſoient à celles du Roy de Nauarre. Luy cependant aduerty de la Paix qui s'eſtoit concluë, entre le Roy & les Seigneurs de la Ligue, en écriuit à ſa Maieſté quelques Lettres, qui furent imprimées; par leſquelles il ſe plaignoit fort, *de ce que tandis que pour obeïr au commandement qu'il auoit receu du Roy, par des Lettres écrites de ſa main, il s'eſtoit empeſché de courir aux Armes, & de faire de nouuelles entrepriſes, l'on auoit traité d'accommodement auec ſes Ennemis, en intention de rompre les Edicts deſia publiez; & contre la foy donnée faire derechef la guerre à ceux de la Religion reformée.* En ſuite de ces choſes, il prioit inſtamment le Roy de vouloir conſiderer; *Que pour s'accommoder à la paſſion de ces Rebelles, il armoit contre ſes bons Suiets*

Intentiõ du Duc du Guiſe,

& ſa réponſe au Roy de Nauarre,

qui par des lettres qu'il écrit au Roy, ſe plaint du Traité qu'on a fait.

& ses fideles Vassaux ; Qu'en la guerre qu'on se preparoit de faire contre luy, estoit comprise l'oppression de tout le Royaume ; Que si l'on continuoit de tramer sa ruine, il ne pourroit moins faire que de se défendre, pour y estre obligé par les Loix de la Nature, & qu'il esperoit pour la Iustice de sa cause, que Dieu le deliureroit quelque iour de la persecution de ses Ennemis, rendant visible son innocence à toute la terre. Outre ces Lettres, il en écriuit d'autres à la Noblesse, aux Parlemens, & aux Peuples, par lesquelles s'excusant luy-mesme, il blasmoit la Ligue, & tâchoit de faire connoistre, qu'apres auoir ponctuellemẽt obserué les conditions de la Paix, il estoit maintenant iniustement attaqué. En suite de ces Declarations, ayant fait venir le Prince de Condé, & le Maréchal d'Anuille, qu'il sçauoit n'estre pas moins persecuté que les Huguenots, ils resolurent tous ce qu'ils deuoient faire, pour leur propre défense, & pour l'entretenement des Places qu'ils auoient dans leur Party. Et dautant qu'ils auoient reconnu plusieurs fois par diuerses experiences, qu'il n'y auoit rien de si necessaire à leur conseruation que le secours d'Allemagne, qui dans les lieux les plus reculez, faisoit diuersion de la puissance & des forces de leurs Ennemis ; Ils enuoyerent des hommes exprés aux Princes Protestans, pour les pratiquer, & conclure auec eux de fortes leuées de gens de guerre. Les principales commissions en furent données au Duc de Boüillon, qui s'estoit estably dans Sedan, Place forte, aux confins de la Champagne & de la Lorraine, & qu'il possedoit comme vn bien propre, qu'il pretendoit luy estre écheu en heritage de ses Ancestres,

1585.

Autres Lettres du Roy de Nauarre.

Sa resolution, du Prince de Cõdé, & du Maréchal d'Anuille,

Ils enuoyent demander secours aux Princes Protestans.

1585. A quoy s'employa de meſme le Seigneur de Chaſtillon, fils de l'Admiral de Coligny, qui tenoit le Gouuernement de Montpellier pour les Huguenots, & qui maintenant s'en eſtoit allé déguiſé de Languedoc à Genéue.

Le Roy penſe à l'execution de l'accord fait auecque la Ligue.

Aduis de ſes principaux Conſeillers.

Cependant le Roy reduit dans ſon Cabinet, auec ſa Mere & ſon Conſeil, y traitoit des moyens qu'il deuoit renir en l'execution de cét accord, qui s'eſtoit fait auec la Ligue. Le Secretaire Villeroy, Bellievre, & Villequier, eſtoient d'opinion, Qu'il n'auoit point de moyen plus libre, ny plus aſſeuré d'éteindre l'embraſement de ſon Royaume, & de rendre vaines les entrepriſes des Seigneurs de Guiſe, que d'embraſſer ſincerement la guerre contre les Huguenots; De faire voir à tout le monde ſon zele enuers la Religion Catholique, & la grande haine qu'il portoit aux Caluiniſtes; De remettre les Charges entre les mains de la plus floriſſante Nobleſſe de ſon Royaume, de reſtablir dans l'ancienne forme obſeruée par ſes Predeceſſeurs, les Breuets, les gratifications, & la diſtribution des deniers, & de ſatisfaire en particulier au deſir de ceux qui dégouſtez de la Cour, pour n'y auoir aucun credit, s'eſtoient éloignez de ſa Maieſté. Par où ils luy remonſtroient; Que c'eſtoit le vray moyen d'oſter tous pretextes à la Ligue, & d'attirer ſur luy l'applaudiſſement & la bien-veillance des peuples; qui le voyant éloigné de ce but, s'eſtoient mis à ſuiure les Seigneurs de Guiſe, iuſques à s'en rendre adorateurs, les conſiderant comme de forts appuys de la Religion, & comme les Reſtaurateurs du repos vniuerſel. Ils adiouſtoient à cecy; qu'il eſtoit neceſſaire

que

que le Roy coupaſt pour vne bonne fois la racine de ces diuiſions, ſemées par les Eſprits factieux, principalement par les Huguenots, & qu'il reünîſt tous ſes Suiets & ſes Vaſſaux dans vn meſme zele, dans vne meſme Religion, & dans vne meſme fin, qui deuoit eſtre vne Paix vniuerſelle; Qu'il ne pouuoit en vn mot, ny plus facilement, ny plus honorablement ruïner la Ligue, qu'en y trauaillant auec autant de ſincerité que de vigilance, & en ſe monſtrant tout autre que les Chefs de cette Faction ne l'auoiét dépeint, pource qu'à force d'agir auec cette integrité, il ruïneroit plus de Machines, & oſteroit plus de Partiſans aux Seigneurs de Guiſe en vn ſeul iour, qu'en tout le cours de ſa vie, ſi elle duroit cent ans, il n'en pourroit démolir, auec toutes les diſſimulations, tous les artifices, & toutes les ruſes d'Eſtat qu'il ſçauroit mettre en pratique. La Reyne Mere s'accommodoit à ces aduis, bien que finement, pource que ſçachant qu'on la ſoupçonnoit à tort d'eſtre pour les Seigneurs de Guiſe, & de perſecuter le Roy de Nauarre, à cauſe de ſa Fille, elle ne vouloit point témoigner de partialité du coſté des Catholiques. D'ailleurs, elle eſtoit fâchée en ſon ame de ce que le Roy, comme s'il ne ſe fuſt pas fié tout à fait en elle, auoit enuoyé le Duc d'Eſpernon à Nemours, pour y conclurre la Negociation auec la Ligue. Voila pourquoy elle ſe monſtroit fort retenuë à dire ſon opinion, ou pour ne perdre ſon credit auprés de ſon Fils, ou bien, comme diſoient quelques-vns, pour le deſir qu'elle auoit de le voir ſi embarraſſé dans les affaires, que cela l'obligeaſt à reconnoiſtre vne autrefois la main ſalutaire, auec laquelle tenant le Gouuernail de l'Eſtat, elle en auoit plu-

1585.

La Reyne s'accommode aux conſeils donnez au Roy.

585. ſieurs fois diuerty la ruyne par ſa moderatiõ, & par ſa grande prudence. Mais les inclinations du Roy eſtoient tout à fait contraires aux ſentimens de ſes Conſeillers. Il oppoſoit deux principales raiſons aux leurs. La premiere; Que s'agiſſant icy d'opprimer les Hugùenots, par vne guerre qui ne pouuoit eſtre que difficile & fort longue, il falloit neceſſairement donner les Charges, & accroître la puiſſance & le nombre des Partiſans des Seigneurs de Guiſe, auſquels, & non pas à luy, ſeroit attribuée la gloire de la ruyne des Huguenots, eſtant manifeſte qu'ils l'auoient contraint d'y conſentir par la force. La ſeconde; Qu'apres qu'on auroit deſtruit ce Party-là, qui ſeul tenoit en bride la puiſſance des Seigneurs de Guiſe, & s'oppoſoit à ſes forces, il deuiendroit luy-meſme la proye de leur Ambition, pource qu'ils ne manqueroient iamais de pretexte de prendre les Armes, quãd meſme la cauſe de la Religion auroit pris fin, n'eſtant pas vray-ſemblable que des eſprits ſi ardens, & des courages ſi hardis, deuſſent manquer d'inuentions.

qui s'y oppoſe pour deux raiſons.

C'eſtoient les raiſons qu'alleguoit le Roy; auſquelles on pouuoit joindre la hayne irreconciliable & ſecrette qu'il portoit de long-temps aux Seigneurs de Guiſe, qui s'embraſſoit maintenant plus fort que iamais; comme encore l'inclination qu'il auoit pour ſes Fauoris, dont il ne pouuoit ſe reſoudre d'abaiſſer la puiſſance; & pareillemẽt l'extreme deſir de diſpoſer à ſa mode de ſes finances, pour ſatisfaire à ſa profuſion, à laquelle il eſtoit naturellement enclin; outre qu'il ne vouloit point démordre de ſon vieil deſſein, qui eſtoit de maintenir pour vn temps l'vn & l'autre Party, & de

Autres conſiderations du Roy.

les ruyner tous deux à la fin. Que s'il en faut parler sainement, il n'estoit pas à blasmer, si apres auoir esprouué tant de fois la hardiesse des Seigneurs de Guise, & de tant de gens qui suiuoient leur Party, il ne vouloit point demeurer d'accord d'en augmenter la puissance & l'authorité. Ce qu'il ne pouuoit faire que difficillement, sans se priuer luy-mesme du seruice qu'il retiroit de ses Creatures, & de l'assistance de ses plus chers Confidens, autrement il se fust mis en vn danger éuident d'estre abãdonné à leur discretion, pource qu'ils auoient pû facilement faire naistre de nouueaux sujets de suiure le cours de leurs entrepriſes commencées. Pour toutes ces considerations, apres auoir esté quelque temps en doute, s'il suiuit enfin l'aduis du Duc d'Espernon, du Mareschal de Rets, & de l'Abbé d'Elbene, Florentin de Nation, Fils de la Nourrisse du Roy Charles, & qui par la viuacité de son esprit, s'estoit mis en grande confidence. Il resolut donc de satisfaire en apparence aux Articles de la Ligue, dõt on estoit demeuré d'accord, mais en effet d'en interrompre adroittemẽt le cours & l'execution. Car bien que par le passé il eust taſché d'opprimer les Huguenots, & qu'il ne fust nullement porté à les maintenir, si est-ce qu'il n'estoit pas d'aduis maintenant de leur faire la guerre pour le caprice d'autruy, ny de s'y laisser contraindre par ses propres Vassaux, & que cependant les Seigneurs de Guise en recüeillissent tout le fruit, & toute la gloire. Ce Conseil neantmoins eut non seulement vne malheureuse fin, comme ont accoustumé d'auoir la pluspart des entrepriſes, qui par de nouueaux & frauduleux sentiers d'inuentions trop

1585.

Il apprehende d'accroistre l'authorité des Seigneurs de Guise,

& se resoût de ne satisfaire qu'en apparẽce à l'accord passé auecque ceux de la Ligue.

1585. raffinées, ſe tirent hors du grand chemin; mais encore vn mauuais & difficile commencement. Car de là naſquirent tout à coup pluſieurs diſcordes & défiances, meſme entre les plus affidez Conſeillers du Roy. Dés lors le Duc d'Eſpernon, ialoux de ſe conſeruer dans la faueur de ſon Maiſtre, & de ne point relaſcher de ſa propre grandeur, commença d'auoir en haine, & de perſecuter Villeroy, qui luy auoit donné la premiere entrée à la Cour, & auec lequel il auoit veſcu iuſques alors en tres-bonne intelligence. Il luy reprochoit de s'eſtre laiſſé corrõpre par les promeſſes & par l'argent du Duc de Guiſe; de s'entendre ſecrettement auec luy, & d'auoir le premier conſeillé au Roy de perdre les Huguenots, de remettre les affaires du Gouuernement dans leur ancienne forme, & de ſe réünir tout de bon auecque les Catholiques de la Ligue: ce qui vouloit dire proprement, qu'il deuoit abaiſſer la grandeur & l'authorité des Fauoris. Mais apres tout, la principale cauſe de ce mécontentement procedoit de ce que le Duc auoit empeſché le mariage d'Alincourt, fils de Villeroy, auec Mademoiſelle de Mauré, tres-riche Heirtiere, pour la faire épouſer au fils du Seigneur de Termes, autrement dit Bellegarde, ſon parent. Ce qui fit que d'Alincourt dépité, s'inſinua prés du Duc de Ioyeuſe, qui le fit Guidon de ſa Compagnie de Gens-d'armes; d'où il s'enſuiuit que ces animoſitez s'aigrirent encore plus fort, quand d'Eſpernon vid que le Roy auoit approuué la démolition de la Citadelle de Lyon, à l'inſtance de Villeroy à ce qu'il diſoit, bien qu'en effet ce ne fuſt que pour attirer Mandelot à ſon Party. Mais ces

Hayne conceuë par le Duc d'Eſpernon, contre Villeroy;

inimitiez de part & d'autre ayant esté secrettes iusques alors, sur l'esperance qu'elles se pourroient accommoder, ne furent mises en éuidence qu'à raison du Conseil, dont i'ay parlé cy-dessus. A cause dequoy le Duc d'Espernon alla beaucoup plus auant, veu qu'il prit en hayne, non seulement le Chancelier de Chiuerny, & Villequier, anciens Fauoris & affidez seruiteurs du Roy; mais il se mit à semer encore d'estranges soupçons, mesme contre la Reyne Mere, faisant courir le bruit, que par vne ancienne inclination elle estoit affectionnée aux Seigneurs de Guise, & ne cherchoit qu'à fomenter les guerres ciuiles, pour gesner la liberté de son Fils, & le tenir tousiours en tutelle, voyant bien que dans les choses douteuses & difficiles, il estoit contraint de se seruir d'elle, & de ses aduis, pour le Gouuernement, & la conseruation du Royaume. Ces diuisions & deffiances, arriuées en vne saison où l'vnion & la Concorde estoient necessaires, firent perdre au Roy auec le temps, la plus part de ses meilleurs & plus affidez seruiteurs, & contraignirent les autres de se rendre enclins à fauoriser le Duc de Guise, à cause de leur haine contre le Duc d'Espernon, & de l'extréme besoin qu'ils auoient de le voir abaissé. Mais ce qui importoit dauantage, elles furent cause que le Roy n'adjoûta plus tant de foy aux Conseils de la Reyne sa Mere, qui pour ce suiet se sentoit comme obligée de taire beaucoup de choses, & d'en dire aussi plusieurs par complaisance pour n'aliener d'elle tout à fait la volonté de son Fils.

1585.

Cause principale de ces animositez, que le Duc fait éclatter.

Effets de ces diuisions, nuisibles au Roy.

& à la Reyne Mere.

Mais le Roy mesnageant son dessein, & le tirant de longue, s'en alla en personne au Par-

1585. lement le dix-neufiéme iour de Iuillet, & y fit publier vn Edict nouueau, par lequel il reuoquoit tous autres Edits, faits à diuers temps en faueur des Huguenots, & deffendoit pareillement dans l'eſtenduë de ſon Royaume toute autre Religion que la Catholique, Apoſtolique & Romaine. Cette meſme Declaration portoit; *Que les Miniſtres de la Religion pretenduë Reformée ſortiſſent de France dans vn mois, apres la publication de l'Edict, & que dans ſix mois tous ſes Vaſſaux euſſent à viure ſuiuant les couſtumes de la Sainte Egliſe, & à faire profeſſion de la Foy Catholique publiquement; ou en cas qu'ils ne le voulusſent, de ſe retirer du Royaume, & en eſtre effectiuement dehors dans ledit temps, apres lequel ils ſeroient pourſuiuis en leurs vies, & en la confiſcation de leurs biens, comme Heretiques, & Perturbateurs du repos public; Qu'ils ne pourroient exercer dans ſon Royaume, ny Charges, ny Offices; Que toutes les Chambres Mi-parties, eſtablies en leur faueur par les Edits de Pacification, ſeroient reuoquées; Qu'ils rendroient toutes les places de ſeureté qu'on leur auoit données, en les remettant ſans conteſtation & ſans delay à l'obeïſſance du Roy; Et que tous Princes, Pairs, Officiers de la Couronne, Parlemens, Gouuerneurs, & autres Miniſtres, ſe reuoient d'obſeruer cét Edict, qui ſeroit perpetuel & irreuocable.* Le Roy au ſortir du Parlement fut accueilly par le peuple, auec des cris d'allegreſſe du tout extraordinaires, pour monſtrer par là l'extreſme contentement que luy apportoit la publication de cét Edict: Mais il témoigna bien à ſa mine, que cette feſte qui ſe faiſoit hors de temps, ne luy plaiſoit guere, & meſ-

Edict publié contre les Huguenots:

Ses principaux poincts.

Le Roy faſché contre les Pariſiens,

me il fut remarqué, contre sa coustume, qu'il ne daigna saluër, ny le Preuost des Marchands, ny les autres Chefs & Officiers de la Ville; Ce qu'ayant fait à dessein, pour faire voir aux Parisiens qu'il se soucioit fort peu de leur humeur inconstante, & qu'il ne faisoit rien par complaisance, il donna suiet aux Partisans de la Maison de Guise, de publier plus fort que iamais, Qu'il estoit fauteur des Huguenots en son Ame, & que contre son naturel, ou mesme par force, il auoit esté pousſé à leur declarer la guerre, par la sollicitation, & par le zele des Seigneurs de Lorraine. Apres la publication de cét Edict, le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, & le Maréchal d'Anuille s'étans ioints ensemble à S. Paul, y répondirent par vne nouuelle protestation qu'ils firent. Par elle ils remonstrerent; *Que ce qu'on venoit de faire se deuoit appeller vne iniuste persecution, causée par les artifices de ceux qui auoient tant de fois troublé la Paix, non par la sincere volonté du Roy, ny de la Reyne sa Mere, dont la clemence, & les bonnes intentions estoiēt assez connuës de tout le monde; Que le Roy ayant par le passé declaré Rebelles tous ceux qui sans en auoir expresse commission de luy, recouroient aux Armes; les Seigneurs de Guise estoient tombez dans ce crime de desobeïssance, pour les auoir prises les premiers, enuahy des Villes, & fait plusieurs actes d'hostilité, non seulement contre les ordres du Roy, mais contre sa personne mesme; Que c'estoit la cause pour laquelle les tenant pour Rebelles, & pour Ennemis iurez, tant d'eux que de leur Party, ils auoient pris les Armes pour défendre leur Roy legitime, & la Courōne de France, comme aussi pour sauuer leurs propres vies.*

1585.

Est de nouueau blâmé par les cōfidés des Seigneurs de Guise.

Declaration du Roy de Nauarre, du Prince de Condé, & du Maréchal d'Anuille.

1585. *& conseruer la liberté de leurs consciences, auec dessein de receuoir en leur protection tous ceux qui demeureroient en paix dans leurs maisons, & qui ne tremperoiēt point à cette Conspiration, quand mesme ils seroient de la Religion Romaine.* Il me souuient qu'au temps que cette Declaration fut apportée au Roy, & publiée à Paris, Louys de Lansac, vieil Caualier, rendu sçauant par l'experience des choses passées, parlant des affaires presentes dans le Louure, sans se soucier de la Ligue, dit tout haut en la presence de plusieurs personnes, que les bons mots qui luy estoient ordinaires rendoient curieuses de l'escouter; *Que les Huguenots auoient enfin gagné leur procez, pource qu'au lieu qu'on les appelloit au commencement Perturbateurs de l'Estat, Vsurpateurs de Villes, Boutefeux des Peuples, & Ennemis du Roy, ils auoient droit maintenant de reprocher les mesmes choses aux Catholiques, & dequoy les en conuaincre; ce qu'on ne pouuoit excuser en ceux de la Ligue & qui estoit d'autant plus blasmable en eux, qu'ils auoient esté les premiers à faire du bruit & des plaintes, des Coniurations & des reuoltes des Huguenots; Que si ces derniers estoient à blasmer, pour s'étre vnis auec les Anglois, perpetuels Ennemis de la France, les Catholiques n'estoient pas maintenant fort loüables, d'auoir fait Ligue auecque les Espagnols; Que le Roy de Nauarre s'expliquoit mieux par écrit qu'il n'estoit seant à vn Soldat, mais que s'il eust adiousté à toutes ces raisons la resolution de se declarer Catholique; il eut fait ouuertement condamner la Ligue d'étre seditieuse & rebelle.* Auec tout cela neantmoins, ny pour les raisons du Roy de Nauarre, ny pour tout ce que pouuoient dire les Esprits

Paroles remarquables de Lansac.

prits les mieux sẽsez, l'on ne voyoit point se refroidir l'ardeur des François,& particulieremẽt des Parisiens,qui ne buttoient qu'à la ruïne des Huguenots : Au contraire, ils commençoient de blâmer le Roy, de ce qu'il leur auoit donné six mois pour sortir du Royaume,disant que ce terme estoit trop long & trop commode pour eux,tant ils desiroient de voir la Guerre allumée. Ce que le Roy n'ignorant pas, pour leur oster ce caprice, & leur donner à connoistre qu'ils procuroient leur propre dommage, le matin de l'onziéme iour d'Aoust, il manda au Louure le Preuost des Marchands, les premier & second Presidens du Parlement, auec le Doyen de l'Eglise Cathedrale de Paris ; & pria mesme le Cardinal de Guise d'y vouloir estre present. Comme il les vid tous ensemble, il se mit à leur dire ; *Qu'il se resiouïssoit d'auoir esté si bien conseillé ; Qu'aprés vne longue patience, à la fin par les aduis de ses bons seruiteurs, & particulierement de ceux qui estoient là presens, il auoit reuoqué l'Edict de Pacification, publié en faueur des Huguenots ; Qu'encore qu'il eust esté long-temps à se resoudre, il ne l'auoit pas fait neantmoins par vn manquement d'affection enuers la Religion Catholique, mais pource qu'ayant éprouué tant de fois les difficultez de la Guerre, il n'auoit pû s'imaginer d'abord, que le succés de cette derniere resolution deust estre plus facile, que celuy des precedentes ; Que cette consideration l'auoit tousiours retenu, & le retenoit encore, preuoyant bien les grandes incommoditez que cette Guerre pourroit apporter, & à tout l'Estat en general, & à chacun en particulier ; mais que neantmoins se voyant appuyé de tant de personnes, de la fidelité desquel-*

1585.

Les Parisiens, ennemis irreconciliables des Huguenots;

blasmét le Roy ;

Il mande les principaux au Louure.

& ce qu'il leur dit.

1585. *les il s'aſſeuroit; & connoiſſant qu'ils continuoiẽt de ſe porter auec ardeur à l'execution de cette entrepriſe, il en eſtoit bien aiſe, & les prioit d'examiner auec luy les meilleurs moyens qu'on pourroit tenir, pour venir heureuſement à bout d'vne choſe qu'eux-meſmes luy auoiẽt conſeillée; Que pour cét effet, il auoit à leur repreſenter quelles forces il pretendoit leuer, & ſur quels fondemens commencer la guerre; Qu'il vouloit auoir trois Armées; la premiere en Guyenne, la ſeconde prés de ſa Perſonne, & la troiſiéme pour empeſcher que les Eſtrangers, qu'il ſçauoit aſſeurément eſtre ſur le poinct de marcher, n'entraſſent dans le Royaume; Qu'il ne ſeroit plus temps de penſer à la guerre, quand on auroit l'Ennemy ſur les bras, ny de faire la Paix, quand il ſe ſeroit rendu le plus fort; Qu'il auoit touſiours trouué de grandes difficultez à rompre l'Edict de Pacification; mais qu'il en trouuoit encore de plus grandes à commencer la Guerre; & partant, qu'ils priſſent bien garde à ce qu'ils auoient à faire; Que pour ſon regard, bien qu'il euſt receu le ſentiment d'autruy contre le ſien propre, il eſtoit reſolu pourtant de ne rien épargner de ſon coſté, & preſt à ſe dépoüiller iuſques à la chemiſe, pour ſubuenir à cet Armement; Que puis qu'ils n'auoient pas voulu entretenir la Paix, il eſtoit bien iuſte qu'ils l'aſſiſtaſſent pour l'entretenement de la guerre; Qu'il ne ſe vouloit pas ruyner ſeul, & qu'il falloit que chacun en ſon particulier ſe ſentit des incommoditez qu'il auoit tout le premier éprouuées.* Surquoy s'adreſſant au premier Preſident, loüa grandement ſon zele enuers la Religion Catholique; diſant, qu'il l'auoit bien remarqué en la longue & belle Harangue par luy faite, quand l'Edict fut re-

Paroles de ſa Majeſté, particulieremẽt addreſ-

noqué ; mais qu'il estoit raisonnable, que luy & tous ceux de sa Compagnie, eussent égard à la necessité des affaires ; *Qu'au poinct où elles estoient reduites, on deuoit quitter l'ordinaire, pour courir à l'extraordinaire : Et partant, qu'il les prioit de ne luy parler plus de leurs gages, pource qu'il n'auroit pas moyen de les payer, tant que la guerre dureroit.* Aprés ces paroles, il dit au Preuost des Marchands; *Que le Peuple de sa Ville de Paris luy auoit donné de grandes demonstrations de ioye, pour la rupture de l'Edict de Pacification ; Qu'il falloit donc qu'il luy aydast à executer ce qu'il luy auoit fait trouuer bon.* Surquoy il luy commanda, que le iour d'aprés il eust à faire assembler le Conseil des Bourgeois, & à leur dire ; *Qu'ils ne s'attendissent point que tant qu'on feroit la guerre, on deust payer les rentes de la Maison de Ville,* (ce qui estoit comme vn Mont de Pieté, erigé par les Roys aux occurrences passées, pour auoir de l'argent à raison de dix pour cent) *& de plus, qu'on eust à mettre vn impost sur la Ville, pour la somme de six cent mille liures, dont il disoit auoir besoin, pour commencer la guerre, qu'il ne pouuoit entretenir à moins de quatre cent mille écus par mois.* Mais enfin se tournant vers le Cardinal de Guise, il luy fit connoistre auec vne mine austere ; *Que pour le premier mois il esperoit de pouuoir entretenir ses Armées sans l'assistance du Clergé, & qu'il foüilleroit plustost iusqu'au fonds de la Bourse de tous les particuliers ; mais que pour la dépense des autres mois, tant qu'il auroit des Gens de guerre sur pied, il entendoit de la prendre sur l'Eglise, ne pensant pas rien faire en*

1585. sées au premier Presidét,

au Preuost des Marchands,

& au Cardinal de Guise.

1585. *cela contre sa conscience ; & qu'il ne vouloit point aussi d'autre dispense de Rome, puisque les Chefs du Clergé l'ayant eux-mesmes reduit à cela, il estoit iuste qu'ils portassent vne partie des frais ; & qu'en vn mot, il estoit resolu que chacun y contribuast, la Noblesse & les Finances n'estant desia que trop épuisees.*

Apres leur auoir ainsi parlé, il s'imposa silence, pour ouyr ce qu'ils diroient; mais quand il vid qu'ils y apportoient quelques difficultez; *Il eust donc bien mieux valu me croire*, s'écria-t'il, auec vn ton de voix qui témoignoit son émotion, *& ioüir du bien de la Paix, que se mesler de determiner des choses de la Guerre dans vne Boutique, ou dans vn Chœur. I'apprehende fort qu'en pensant détruire le Presche, nous ne mettions en grand danger la Messe. Mais apres tout, il est icy question des effets, non pas des paroles* ; & ce disant, il se retira, laissant en desordre & en confusion tous ceux, à la Bourse desquels il auoit declaré la guerre. Mais ny cét effort, ny les autres, ne furent pas capables de ralentir le courage du peuple, que les Predicateurs incitoient toûjours de plus en plus; Outre que les Seigneurs de Guise éloignez, se plaignoient de leur costé de ce qu'on ne pensoit point à commencer la guerre, pour recouurer les Places que les Huguenots tenoient. Ce qui fut cause que le Roy, pour ne ruïner son edifice, & ne s'engager derechef à des obstacles qu'il auoit déja vaincus, commença de faire assembler son armée, pour l'enuoyer en Guyenne. Mais il n'est pas à croire combien il se dépitoit en sõ ame, de se voir reduit à faire des Capitaines au gré de la Ligue, se representant que c'e-

Mots considerables.

Ceux de l'Vnion, & le Peuple, s'obstinent toûjours plus fort à prescher la guerre contre les Huguenots.

Le Roy fait tenir preste son armée.

toit mettre ses propres forces entre les mains d'autruy ; outre que tout le bien qui en reuiendroit, s'attribuëroit publiquement aux Seigneurs de Lorraine, qui voudroient sans doute estre eux-mesmes Generaux de ses armées. Toutesfois, cõme il estoit Prince à ne se point laisser joüer, & qui par la subtilité de son esprit trouuoit toûjours des expediens aux choses les plus difficiles ; apres auoir long-temps ruminé là-dessus, & pris cette affaire de tous les biais qu'on la pouuoit prendre, il enuoya Guy de Lansac au Duc de Guise, pour sçauoir de luy son intention, touchant ceux qu'il pretendoit deuoir commander l'armée. Le Duc, apres vne longue deliberation fut d'aduis, que le Duc de Mayene son Frere, eust la conduitte de celle qui deuoit passer en Guyenne contre le Roy de Nauarre, se reseruant pour luy la charge de garder la Frontiere, & d'empescher le passage aux Protestans d'Allemagne. Car bien que cette entrepriſe luy semblast plus difficile que toutes les autres, si est-ce qu'elle luy donnoit l'auantage de n'estre pas loin de la Cour, pour pouuoir prendre tel Party qu'il aduiseroit aux occurrences qui ont accoustumé d'arriuer souuent lors qu'on y pense le moins. Le Roy aduerty de cette resolution, voulut que le Mareschal de Matignon, de la fidelité duquel il pouuoit entierement s'asseurer, commandast en Guyenne sous le Duc de Mayene, en qualité de Lieutenant de la Prouince ; Que le Mareschal de Biron s'en allast faire la guerre en Xaintonge ; & que le Duc de Ioyeuse, auec vne Armée, passast en Gascogne. Ce qu'il ne fit pas sans grande raison, ces Prouinces estant si

1585.

Causes de son mescontentement.

Il enuoye Guy de Lansac au Duc de Guise,

qui luy fait sçauoir par luy son intentiõ.

Sa grande Prudence au choix des hõmes, pour les principales Charges de la guerre.

1585. proches l'vne de l'autre, que le Duc de Mayene ſe trouueroit comme inueſty de ces trois Armées. Et pource qu'à meſme temps arriua la mort de Monſeigneur d'Angouleſme, grand Prieur de France, frere naturel du Roy, & Gouuerneur de Prouence, il mit à ſa place le Duc d'Eſpernon, & ſe reſolut de l'enuuoyer en cette Prouince-là auec vne Armée, pour faire la guerre aux Huguenots; par où il ſe propoſoit non ſeulement d'auoir ſur pied pluſieurs Armées, ſous le commandement de ſes Confidens & de ſes Fauoris, mais encore qu'à force de retarder les progrez du Duc de Mayene, en le faiſant manquer d'argent, de munitions, & de viures, il empeſcheroit qu'il ne vint à bout de ſes entrepriſes, qui par conſequent tourneroient toutes à la gloire de ſes Creatures. Cependant, pour ne donner ſuiet de nouueaux bruits & de nouuelles plaintes, il faiſoit tenir preſte toute la premiere l'Armée du Duc de Mayene; & toutesfois, pour en reculer le ſuccez, il s'aduiſa deuant que paſſer outre, d'enuoyer au Roy de Nauarre, pour luy perſuader de ſe conuertir, trois differentes perſonnes; qui furent le Cardinal de Lenoncourt, ancien dependant de ſa Maiſon, le ſieur de Poigny, Cheualier du S. Eſprit, & le Preſident Brulart, qui ne deuançoient que de quelques iournées l'Armée du Duc de Mayene. Ce qui donna ſuiet à la Ducheſſe d'Vſez, femme de grand eſprit, de dire ce bon mot au Roy; *Que l'Eſtat du Roy de Nauarre n'en pouuoit plus deſormais, & qu'on deuoit s'aſſeurer qu'il ſe conuertiroit bien-toſt, pour ne point mourir ſans contrition, puis qu'apres les Confeſſeurs marchoient ordinairement les Mini-*

Son eſlection ſur quoy fondée.

Il enuoye ſolliciter la Conuerſion du Roy de Nauarre.

Paroles de la Ducheſſe d'Vſez.

stres de la Iustice, pour executer la Sentence.
Ces Agens auoient commission expresse d'em- 1585.
ployer les raisons les plus apparentes, pour excuser la rupture de l'Edict de Pacification ; D'exhorter le Roy de Nauarre à retourner dans l'obeïssance de l'Eglise Catholique ; De remettre entre les mains du Roy, les Places qu'il tenoit ; De venir demeurer prés de sa Personne ; D'oster tous les suiets de la Guerre qu'on s'en alloit entreprendre ; Et toutes ces choses n'estoient qu'autant d'amusemens & d'eschapparoires ; pour empescher qu'on ne commençast la Guerre.

Resolution du Roy de Nauarre,

Mais ils trouuerent le Roy de Nauarre plus resolu que iamais, de n'aller plus se remettre en prison (c'estoit ainsi qu'il appelloit la Cour) tant que les Seigneurs de Guise y auroient plus de Partisans, & plus de forces que luy ; & pource qu'encore qu'il se sentist foible, il ne voulut pas laisser de faire semblant de ne rien craindre, & d'estre en estat de se deffendre ; apres auoir auec de grandes soûmissions remercié le Roy du soin qu'il prenoit de son salut, il se plaignoit modestement de la rupture de l'Edict, aduenuë en vn temps, auquel il auoit toute sorte de raisons de croire, qu'on tourneroit les Armes contre les Seditieux de la Ligue, plustost que contre luy-mesme, qui estoit ponctuel obseruateur des commandemens du Roy, & des Articles de la Paix. Apres cela, il se mit à blasmer au long, & en termes serieux, non seulement la pernicieuse Ambition des Seigneurs de la Ligue, qui du viuant du Roy mesme, osoient bien disputer de sa succession, mais encore le peu de courage du Duc de Guise, en ce qu'il n'auoit pas voulu se battre en

qui remercie le Roy.

Il se plaint de la rupture de l'Edict de Pacification,

& particulierement du Duc de Guise.

1585. duël auec luy, ny vuider leur differend seul à seul, sans inquieter le Roy, & troubler tout le Royaume. Surquoy il conclud; Que comme il se soûmettoit touſiours volontiers à vn Concile legitime, & à l'inſtruction qui luy ſeroit ſincerement donnée par des hommes de ſçauoir; Qu'ainſi, ny ſa Conſcience, ny ſon Honneur, ne luy pouuoient permettre d'aller par force à la Meſſe; Et partant, qu'il ſe promettoit que Dieu deffendroit ſon innocence, comme il l'auoit autrefois miraculeuſement protegée. Apres que les Agens furent partis, l'Armée s'auança pour entrer en Guyenne, & l'on s'eſchauffa de toutes parts à la Guerre; iuſques là meſme que les Seigneurs de la Ligue, qui ne deſiroient rien tant que la ruyne generale des Huguenots, & particulierement celle des Princes de Bourbon, firent encore adjouſter aux Armes temporelles les ſpirituelles, croyant que par ce moyen, ils en ſeroient bien plutoſt opprimez.

L'Armée s'aduance pour entrer en Guyéne.

Cette meſme année mourut le Pape Gregoire XIII. qui pour eſtre d'vn naturel doux, & d'vn eſprit ennemy des violences, n'auoit jamais voulu conſentir, ny à l'euidente protection de la Ligue, ny à la condemnation du Prince de Condé, & du Roy de Nauarre. Mais dautant qu'il eut pour Succeſſeur au Pontificat, Frere Felix Perreti, Cardinal de Montalto, de l'Ordre de S. François, qu'on nomma depuis Sixte V. Perſonnage d'vn humeur aigre, & fort prompte; le Cardinal de Pellevé, le Pere Matthei, & les autres Agẽs de la Ligue, ne ceſſerent de le ſolliciter, & de luy perſuader de prendre ouuertement les Confederez en ſa protection, & de vouloir declarer Excom-

Mort du Pape Gregoire XIII.

Il laiſſe pour Succeſſeur Sixte V.

munier les Princes de Bourbon. A quoy le Pape, ſuiuant ſon inclination, conſentoit d'autant plus volontiers, que pour auoir paſſé la pluſpart de ſes années dans la Charge d'Inquiſiteur de la Foy, il auoit tourné en couſtume d'eſtre ennemy iuré de tous ceux qui auoient des ſentimens éloignez de ceux de l'Egliſe Romaine. D'où il s'enſuiuit, qu'en vn Conſiſtoire qui fut tenu en la meſme année, le neufieſme de Septembre, il declara le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, non ſeulement Relaps en l'Hereſie & Excommuniez, mais encore incapables de toute ſucceſſion, & particulierement de celle du Royaume de France. Ce qui fit encore qu'il les priua des Eſtats qu'ils tenoient; Qu'il declara leurs Suiets abſous du ſerment de fidelité, & meſme qu'il excommunia tous ceux qui leur obeyroient à l'aduenir. Or comme ce fut vne choſe dont ceux de la Ligue ſe reſiouyrent extrémement, ſe perſuadant que les Princes eſtoient par là tout à fait exclus de la Couronne, auſſi affligea-t'elle grandement le Roy, à cauſe qu'ayant eſté propoſée au Conſiſtoire, ſans qu'on luy en eut rien fait ſçauoir, elle auoit eſté depuis ſignée de pluſieurs Cardinaux, & meſme affichée, & publiée. Mais la pluſpart des François s'attriſtoient fort d'vne ſi ſoudaine Declaration de Rome, quand ils ſe repreſentoient ce qui s'eſtoit paſſé ſous Charles neufieſme, touchant le Monitoire contre la Reyne de Nauarre; ſi bien que l'apprehenſion qu'ils auoiẽt qu'on ne vint à violer & fouler aux pieds les Priuileges de l'Egliſe Gallicane, les mettoit en peine, & leur faiſoit attendre auec impatience la deliberation du Roy ſur vne affaire de cette importã-

1585.

qui declare les Princes de Bourbon Excommuniez,

& incapables de ſucceder à la Couronne.

Cette Declaration de Rome afflige le Roy,

& les bons François.

1585. ce. Luy cependant contraint de s'accommoder au temps ; afin qu'on ne le ſoupçonnaſt tout à fait de fauoriſer le Party des Huguenots, & que les Seigneurs de Guiſe ne fiſſent naiſtre de là de nouuelles occaſions, & de nouueaux pretextes, ſe reſolut de diſſimuler, bien que tout le Parlement aſſemblé en corps ſe fuſt preſenté à ſa Maieſté, & luy euſt fait grande inſtance, que la Bulle fût biffée, & que ceux qui l'auoient pourſuiuie & obtenuë fuſſent chaſtiez. A quoy le Roy n'ayant reſpondu autre choſe, ſinon ; *Qu'il y penſeroit*, on ne parla plus de cette affaire, & la Bulle ne fut ny acceptée, ny publiée en Parlement ; mais ſeulement en diuers lieux du Royaume, par ceux de la Ligue, & par les Predicateurs Catholiques. Le Roy de Nauarre ayant eu aduis de la Declaration du Pape, fit en ſorte que l'Appel en fût affiché, non ſeulement dans Rome meſme, comme il arriua la nuict du ſixiéme de Nouembre, mais il en eſcriuit encore à tous les Eſtats du Royaume, ſe plaignant à châcun d'eux en particulier, du tort qu'on luy faiſoit, & les exhortant à ne point ſouffrir qu'on decidaſt à Rome le Droit de la Succeſſion à la Couronne de France. Les plus excellens Eſprits de l'Europe eſcriuirent pluſieurs Volumes, les vns en faueur de cette Bulle, & les autres contre. Mais ie ſerois trop long, ſi ie voulois déduire leurs raiſons dans l'abbregé de cette Hiſtoire, outre qu'il me ſuffit de dire, que le bruit des Armes temporelles fit ceſſer en peu de iours celuy qu'auoit cauſé la Foudre des ſpirituelles.

Offre du Parlement au Roy de faire biffer la Bulle,

Elle ſe publie par ceux de l'Vnion en diuers lieux du Royaume.

Le Roy de Nauarre en fait afficher l'Appel dans Rome,

& s'en plaint à toute la France.

FIN DV SEPTIESME LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE HVITIE'ME.

SOMMAIRE.

CE huitiéme liure contient la Guerre contre les Huguenots en Guyenne : La défaite du Prince de Condé : Les foibles progrez du Duc de Mayene, General de l'Armée du Roy : La resistance du Roy de Nauarre ; L'acheminement du Maréchal de Biron en Xaintonge, & le Siege de Maran. Le Roy enuoye vne Armée en Auuergne, commandée par le Duc de Ioyeuse, & vne autre en Prouence, sous la conduite du Duc d'Espernon, & s'en va luy-mesme à Lyon. Les Princes Protestans d'Allemagne mettent sur pied de grandes forces pour le secours des Huguenots : mais auparauant ils enuoyent vne Ambassade au Roy, par laquelle ils font paroistre leurs mécontentemens plus grands qu'ils ne sont ; d'où il s'ensuit que l'on arme plus fort que iamais. Su

Maieſté ſe reſout d'inciter derechef le Roy de Nauarre à ſe faire Catholique, & à venir à la Cour. Il enuoye la Reyne Mere en Poitou, pour s'aboucher auec luy. Ceux de la Ligue s'en faſchent, & en murmurent eſtrangement, ſi bien que la Faction des Pariſiens en eſt plus fort fomentée. Ils arment ſecrettement, font des preparatifs, & taſchent de ſurprendre Boulongne; mais l'affaire eſt découuerte & la place garentie. Ils font deſſein d'arreſter le Roy, ce qu'ils n'oſent pas pourtant; & luy-meſme en ayant aduis, ſe tient ſur ſes gardes. Le Duc de Mayene de retour à Paris, refuſe de les ayder en leur entrepriſe, & part là deſſus. Cependant le Duc de Guiſe faiſant la guerre en Bourgongne, & en Champagne, prend Auſſonne & Rocroy, & aſſiege Sedan. La Reyne s'abouche auec le Roy de Nauarre, mais inutilement; ce qui eſt cauſe qu'elle s'en retourne à Paris. Le Roy voyant l'obſtination de ce Prince, fait vne nouuelle proteſtation de ne plus ſouffrir les Huguenots, ſe ioint à la Ligue Catholique, pour s'oppoſer à l'Armée d'Allemagne, & enuoye en Poitou contre le Roy de Nauarre, le Duc de Ioyeuſe, qui deffait à ſon arriuée deux Regimens d'Infanterie Huguenotte. Preparatifs du Duc de Guiſe, qui aſſemble ſon Armée, pour s'auancer en Lorraine, & empeſcher le paſſage des Allemans. Leuée des Suiſſes faite par le Roy, qui met ſur pied de puiſſantes forces; Le Prince de Conty & le Comte de Soiſſons, ſe iettẽt dans le Party du Roy de Nauarre. Le Duc de Lorraine ioint au Duc de Guiſe, s'oppoſe à l'entrée que les Eſtrangers tâchent de faire dans ſon païs. Ils s'eſcarmouchent au Pont S. Vincent; mais il ne ſe donne point de bataille. Les Allemans entrent en France. Le Duc de

Guiſe les ſuit, & le Roy auec ſon Armée leur va au deuant, pour les empeſcher de ſe ioindre au Roy de Nauarre. Luy cependant s'eſtant auancé, pour rencontrer le Duc de Ioyeuſe, paſſe la Drongne. Les deux Armées s'attaquent à Coutras; où elles combattent auec toutes leurs forces, & le Duc de Ioyeuſe perd la bataille, & la vie. Le Duc de Guiſe d'vn autre coſté combat à Vimorri, & à Auneau, où il fait vn grand carnage des Reiſtres. Le Roy pourſuit la Victoire, tient de prés l'Armée ennemie, & contraint les Suiſſes de ſe rendre à luy. Les Allemans reſtez, ſe débandent, prennent la fuite, ſont pourſuiuis, & deffaits en diuers endroits. Le Duc de Guiſe pour mieux ſe vanger, s'en va ruyner la Comte de Montbelliard, tandis que la Valette, & le Colonel Alphonſe Corſe deffont les Huguenots en Dauphiné.

CE n'eſtoit pas vne petite eſperance que celle qu'auoient les Seigneurs de Guiſe, que les Princes de Bourbon mis à l'épreuue de tant de Machines, & aſſiegez par tant d'endroits, ſeroient à la fin contraints de ſuccomber ſous les efforts de la Ligue, & que le Party des Huguenots eſtant ruyné, & reduit à neant, il n'y auroit point en France d'autre Religion que la Catholique; ſi bien que leur ancienne & ordinaire puiſſance, reſteroit ſeule dans le Royaume. Mais il ne falloit pas eſtimer moindre la conſtance auec laquelle le Roy de Nauarre, ſuiuy des autres Seigneurs de ſon Party, tous étroitement vnis, s'étoit mis ſur la défenſiue; car apres s'eſtre veu autrefois en vn eſtat aſſez foible, & beaucoup au deſſous de ſa con- 1585.

Conſtance reſolution du Roy de Nauarre.

1585. dition, il sembloit que deuenât plus fort maintenant par les attaques de ses Ennemis, il commençât en quelque façon à reprendre vigueur. Pour respondre à la grandeur de son courage, & à l'establissement de ses desseins, la generеuse resolution par luy prise d'appeller en duel le Chef de la Ligue, & de s'offrir à terminer luy-mesme, au hazard de sa vie, les calamitez de toute la France, luy auoit acquis des applaudissemens vniuersels. D'ailleurs, quoy que l'Excommunication de Rome eust fait approuuer, & même fortifié en quelque sorte la Ligue, que le Pape Gregoire n'auoit iamais ouuertement receuë en sa protection, & qu'elle eust encore augmenté les scrupules de beaucoup de gens; elle n'auoit pas laissé d'inciter les Parlemens à s'en ressentir, ny d'émouuoir auec eux plusieurs autres hommes de robbe-longue. Mais ce qui importoit le plus, elle auoit fâché & aliené l'esprit de quantité de Prelats. Les vns estoient ialoux de la grandeur de la Couronne, la succession de laquelle ils soûtenoient deuoir estre decidée par l'Assemblée des Estats generaux du Royaume, sans dépendre de la Cour de Rome; & les autres se portoient auec ardeur à défendre les preéminences & les prerogatiues qu'ils pretendoient estre deuës à l'Eglise Gallicane, que leurs Ancestres, comme ils disoient, auoient pris le soin de conseruer, auec vne perseuerance tres-grande; de maniere que les raisons des Princes de Bourbon commençoient déja d'estre écoutées, & mesme gousstées de plusieurs personnes, qui auoient eu autrefois de la haine & de l'auersion pour eux. L'on pouuoit ioindre à ces choses, qu'au poinct où les Fauoris du Roy estoient hays de ceux de la Li-

Il est dãs vne haute estime.

L'Excõmunication iettée contre luy, chocque plusieurs pour deux raisons principales.

gue, & qu'ils haïssoient eux-mesmes les Seigneurs de Guise, il falloit necessairement qu'ils penchassent du costé du Roy de Nauarre, & que non seulement ils l'assistassent de leurs Conseils & de leurs aduis, mais qu'ils contribuassent encore par toute sorte de moyens à diuertir de luy le danger, & qu'ils s'employassent à sa conseruation. Luy-mesme aussi ne manquoit point de iustifier par écrit ses raisons à tous les Ordres, ny de se preparer à se défendre. Comme il auoit l'esprit & le corps infatigable, il leuoit des gens de guerre de toutes parts, fortifioit ses Places, les rempliſſoit de viures, les fourniſſoit autant qu'il pouuoit de munitions & d'artillerie, faisoit prouision d'argent, tâchoit de s'acquerir la Noblesse, dressoit les Soldats à la discipline, & sans reposer iamais, auoit l'œil attentif à toutes les choses qu'il iugeoit necessaires à soustenir le chocq d'vne si grande puissance.

1585. Grande haine de ceux de la Ligue contre les Fauoris.

Preparatifs du Roy de Nauarre.

Le Duc de Mayene alloit du costé de la Riuiere de Loire auec son Armée, composée de cinq cens hommes d'Armes, de mille cinq cent Reistres, de quatre cent Cheuaux-legers, & de cinq mille hommes de pied. Le Mareschal de Biron, destiné à faire la guerre aux enuirons de la Rochelle, prenoit mesme route que le Duc, menant ses trouppes par diuers chemins; Et Claude de la Chastre, auec les forces qu'il auoit leuées en Berry, & en Sologne, costoyoit le Riuage de Loire, pour aller ioindre le Duc de Mayene. Mais Emanuel, Duc de Mercœur, Gouuerneur de Bretagne, auoit gagné le deuant des autres, & auec huit cent Cheuaux, & quinze cent fantassins, leuez dans cette Prouince-là, s'estoit déja mis à rauager les

Route du Duc de Mayene,

du Mareschal de Biron,

du M. de la Chastre;

du Duc de Mercœur;

1585. lieux que les Huguenots tenoient dans le Poitou ; Quant au Roy de Nauarre, apres qu'il ſe fut abouché auec le Prince de Condé dans ſaint Paul de Cadejoûs ; & qu'auec le Maréchal d'Anuille il euſt fait de ſes trouppes vn corps d'Armée, il s'arreſta pour la deffenſe de la Guyenne, au lieu où il iugea que ſe deuoient décharger les plus grandes forces, & fit aduancer le Prince de Condé du coſté de la Xaintonge ; ce qui luy ſembla tres-neceſſaire, afin que par le moyen des Partiſans qu'il auoit dans le païs, & par le ſecours de la Rochelle, il taſchaſt de ietter des munitions dans les Places, de les fortifier, & d'en prẽdre le plus qu'il pourroit, pour mieux embarraſſer les ennemis, & empeſcher qu'ils n'entraſſent ſi facilement. Le Prince de Condé auoit auec luy le Duc de la Trimoüille, qui pour auoir l'eſprit changeãt, s'eſtoit depuis peu rangé du coſté des Huguenots ; Rohan, l'vn des plus illuſtres Seigneurs de Bretagne, & proche parent du Roy de Nauarre ; le Comte de la Roche-Foucault ; Clermont d'Amboiſe ; ſaint Gelais, qui faiſoit la Charge de Maréchal de Camp, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes de ce Party-là. Il fut à peine ſorty auec eux de ſaint Iean d'Angely, pour s'en aller plus auant viſiter les places du Poitou, qu'il eut aduis que le Duc de Mercœur auoit déja paſſé Fontenay, & qu'il s'en alloit brûlant & rauageant tous les lieux où ſon chemin s'adreſſoit. Ce qui fut cauſe qu'en cette premiere occaſion de la guerre, le Prince deſirant de faire teſte à l'Ennemy, & de donner vn heureux & hardy commencement aux choſes ſuiuantes, s'aduança le plus promptement qu'il pût du coſté où les cris &

& du Prince de Condé.

Chefs principaux qui ſuiuent le Prince.

Il s'auãce cõtre le Duc de Mercœur,

la

la fuitte des Païſans le conduiſoient. Mais le Duc de Mercœur ayant receu de diuers endroits des auis de ſa venuë, & ſe connoiſſant plus foible que luy; pour n'entrer point plus auant dans le païs, qui s'eſtoit tout ſouleué contre luy-meſme, reſolut de ſe retirer à Fontenay, Ville du Party Catholique, pour y attendre, comme en vn poſte aſſuré, les Armées du Roy, qui marchoient de ce coſté-là. Ce fut pourtant vn aduis qui ne luy reüſſit point, à cauſe que ceux qui commandoient dans Fontenay, mal affectionnez au Party de la Ligue, s'excuſant ſur ce qu'ils n'auoient aucun ordre du Roy pour le receuoir, luy fermerent les portes, comme ils le virent arriuer; ſi bien qu'auec autant d'incommodité que de peril, il fut contraint de loger aux Faux-bourgs, qu'on appelle communément les Loges, ſans receuoir des habitans pour tout rafraiſchiſſement qu'vne bien petite quantité de viures. Le Prince ſuruint à quelques heures de là, reſolu de combattre, & de pourſuiure de prés l'ennemy. En effet, à ſon arriuée il ſe commença de part & d'autre vne furieuſe eſcarmouche, les Huguenots ayant de leur coſté l'auantage du nombre, & les Catholiques celuy du lieu. Elle dura iuſques à la nuit, & ne fut pas moins heureuſement redoublée par les Huguenots, que conſtamment ſouſtenuë par les Catholiques. Mais enfin le Duc de Mercœur conſiderant que pour ne pouuoir s'aſſurer ſur ceux de la Ville, il couroit vn extréme danger d'eſtre défait le iour d'apres, reſolut de ſe ſauuer le plus viſte qu'il pourroit: tellement qu'il délogea aux plus ſecrettes heures de la nuit; ſans en donner aucun ſignal, ny par le bruit des

1585.

qui fait retraite à Fõtenay,

où l'on refuſe de luy ouurir les portes.

Furieuſe eſcarmouche, entre les Catholiques, & les Huguenots.

1585. Fuitte du Duc de Mercœur.

tambours, ny par le ſon des trompettes. Il s'en alla du coſté de Loire, auec tant de haſte & de ſoin de gagner païs, que ſes gens n'eurent pas loiſir de manger ce iour-là, pour ſe rendre en lieu de ſeureté, marchant touſiours ſans quitter leurs rangs. Ce qui ne put empeſcher pourtant, qu'eſtant ſuiuy par la Cauallerie du Prince, il ne fuſt contraint d'abandõner pluſieurs de ſes Soldats à la mercy de l'Ennemy, & non ſeulement le butin, mais encore la meilleure partie du bagage. Comme le Prince s'en retournoit ioindre ceux de ſon Party, apres auoir mis en fuitte le Duc de Mercœur, il eut aduis que pluſieurs Gentils-hommes Catholiques, qui s'eſtoient aſſemblez, & qui ne ſçauoient pas encore ce qui venoit d'arriuer, s'auançoient pour aller ioindre le Duc: ce qui fit que ſans perdre temps, & ſans leur donner loiſir d'eſtre aduertis, il les alla trouuer en ſi grande diligence, qu'eſtans ſurpris & chargez, ils ne peurent ſe deffendre; ſi bien que les vns demeurerent morts ſur la place, & les autres faits priſonniers, ſe rachepterent depuis, auecque promeſſe d'eſtre vn certain temps, ſans porter les armes contre le Prince.

Il eſt ſuiuy par le Prince,

qui luy défait pluſieurs de ſes gens.

Luy donc encouragé par vn ſi bon commencement, ſe reſolut d'aller attaquer les Iſles, & les Chaſteaux proches la Rochelle, afin de reduire à ſa deuotion tout le païs d'alentour, & de pouuoir ſouſtenir la guerre, dans vn Champ de plus large eſtenduë. Ce qui luy reüſſit ſi heureuſement, qu'apres auoir taillé en pieces en tous les lieux par où il paſſoit, ceux qui s'auançoient pour l'empeſcher, & s'eſtre emparé des forts, & de tous les paſſages d'alentour; enflé de courage il reſolut enfin d'aſſie-

Ses progrez aux enuirons de la Rochelle.

Il ſe reſout

ger Broüage, Place forte, où S. Luc qui estoit des Confederez commandoit alors, auec vn nombre considerable d'Infanterie, & quelques Gentils-hommes du païs. Les Rochelois demeurerent d'accord de cette entrepriſe, & pour l'honneur, & pour le profit qu'ils en eſperoiēt: tellement qu'auec vne aſſez bonne quantité de vaiſſeaux, ils aſſiegerent la Place par mer, tandis que le Prince s'eſtant ſaiſi de cette auenuë, par où ſeulement l'on paſſe de terre ferme en Broüage, & tenant les aſſiegez enfermez dans l'enclos de leurs murailles, preſſoit fortement le ſiege du coſté de la terre. Mais pendant que cette action occupoit toutes ſes penſées, & qu'il ne laiſſoit paſſer aucune occaſion de preſſer, & d'incommoder la Ville, il ſuruint vn accident nouueau, qui luy fit prendre vne reſolution bien plus importante. Car Rochemorte, & les Capitaines du Halot, & le Freſne, ſecrets Partiſans du Roy de Nauarre, & ennemis du Comte de Briſſac, Gouuerneur d'Angers, ayant trouué moyen d'entrer comme amis dans le Chaſteau de cette Ville-là, qui eſt vne des principales Places de France, & des mieux munies, tuërent à l'improuiſte le Capitaine, & ce peu de Soldats qu'on y auoit mis en garniſon; par où il leur fut aiſé de ſe faire maiſtres de la Place. Mais comme ils voulurent eſſayer de porter encore la Ville à la reuolte, ils ſe trouuerent aſſiegez du peuple, qui prit les armes en meſme temps, & fit des retranchemens aux auenuës du Chaſteau. Ce qui les obligea d'écrire de toutes parts, & d'enuoyer demander ſecours au Prince qui ſe trouuoit beaucoup plus proche d'eux que le Roy de Nauarre. La Ville d'Angers, ſituée au

1585. d'aſſieger Broüage,

& en preſſe le Siege.

Surpriſe du Chaſteau d'Angers, par quelques Partisās du Roy de Nauarre,

Ils ſont aſſiegez eux-meſmes;

1585. & demãdent du ſecours au Prince de Condé.

delà de Loire, en vn pays non moins agreable que riche & fertile, eſt grandement peuplée, celebre pour l'eſtude des Loix, & tres-cõmode à cauſe de ſon aſſiette, qui regarde toutes les Prouinces de la Celtique, dont elle eſt enuironnée, auec vne ample & ſpacieuſe eſtenduë. Le Prince pour ne point negliger vne ſi belle occaſion qui ſe preſentoit à luy, non ſeulement de s'emparer d'vne des principales Villes du Royaume, mais de porter la guerre au delà de Loire, choſe qu'il auoit touſiours deſirée; & iugée vtile pour les Huguenots, commença de trauailler à ce deſſein le plus promptement qu'il pût, pour voir ſi par le moyen du Chaſteau, auant que les Catholiques le tinſſent plus fort aſſiegé, il ne pourroit point ſe faire maiſtre de la Ville. Ce deſſein à vray dire eſtoit grand, & de haute eſperance, mais les difficultez qui s'y oppoſoient, n'eſtoient pas moindres. Car de vouloir trauerſer vne riuiere ſi large, ſans auoir aucun paſſage qu'on pût garder; d'entrer au milieu de ces Prouinces, qui ſans diſſenſion eſtoient toutes pour le Party Catholique; & de s'auancer entre deux puiſſantes Armées, qui tenoient la Campagne aux enuirons de ce pays-là, & n'attendoient qu'à ſe battre; c'eſtoit aſſurément vne choſe où il y auoit plus de temerité que de prudence. Il conſideroit d'ailleurs, que ce luy ſeroit apparamment vne reſolution inutile, & meſme dõmageable, de quitter Broüage, Ville qu'on tenoit ſi eſtroittement blocquée, qu'on eſtoit comme aſſeuré de l'emporter, pour ſe hazarder à vne entrepriſe auſſi douteuſe qu'incertaine, n'y ayant dans le Chaſteau d'Angers, qu'enuiron ſeize ſoldats, ſans y comprendre

Il ſe propoſe d'abord de s'emparer de la Ville,

y trouue pluſieurs obſtacles,

lès Capitaines, outre qu'on apprehendoit qu'ils ne pourroient iamais attendre qu'il leur vint du secours. Pour tout cela neantmoins le Prince ne laissoit pas d'esperer qu'Angers se reuolteroit ; & son Party se trouuoit en tel estat, que pour reduire les habitans à cette Rebellion, il ne falloit point se rebuter des conseils les plus incertains, & les plus dangereux. S'estant donc resolu de suiure le cours de la Fortune, dont les bons commencemens sembloient l'assurer d'vne tres-heureuse fin ; apres auoir laissé saint Mesmes à Broüage, auecque l'Infanterie & le Canon, & mis ordre que l'Armée continuast de l'assieger par mer & par terre, le huictiéme iour d'Octobre il partit pour s'en aller secourir le Chasteau d'Angers, auec huict cent Gentils-hommes, & quatorze cens Harquebusiers à cheual. Le commencement de cette entrepriſe, que plusieurs soldats experimentez estimoient pleine de precipitation, ne luy fut pas moins fauorable que les autres choses. Car bien qu'il n'euſt aucun passage qui tint pour luy, ny aucuns batteaux pour trauerser la Riuiere, il la passa pourtant à Rosiers, sans aucune difficulté, à la faueur de quelques barques chargées de vin, qu'il y rencontra de bonne fortune. Comme il fut de l'autre costé de l'eau ; il y trouua le sieur de Clairmont, auec enuiron sept cent Cheuaux, qu'il auoit ramassez parmy ses amis dans le pays du Mayne & aux enuirons ; d'où sur l'auis qu'il auoit eu de l'affaire d'Angers, il estoit party en diligence, afin de ioindre le Prince pour la mesme entrepriſe, auecque dessein, en cas qu'il ne le trouuast, de passer la riuiere, & de l'aller assister au siege de Broüage.

1585. se promet de faire reuolter la Ville,

s'en va secourir le Chasteau,

& passe la Riuiere ;

où Clairmont le ioint, auecque des troupes de Cauallerie.

1585. Les vns & les autres s'eſtant ainſi ioints, & faiſant marcher deuant ſaint Gelais, auecque deux Compagnies de Caualerie, pour reconnoiſtre le pays, & pouruoir l'Armée de viures; le vingtiéme iour d'Octobre ils furent à Beaufort, lieu aſſez proche d'Angers, où ils reſolurent de ſe repoſer le lendemain, pour eſtre plus frais à executer vne entrepriſe de cette importance; Mais il y auoit déja deux iours que les Catholiques auoient repris le Chaſteau. Car les habitans s'eſtoient mis à l'aſſieger tumultuairement apres auoir fait priſonnier le Capitaine du Hallot, lors qu'il penſoit parlementer auec eux, pour les reduire à ſon Party; & mis à mort le iour d'apres le Capitaine le Freſne, tandis que du pont de la Forteresſe il s'entretenoit auec quelques Deputez, ſur les choſes qui ſe paſſoient. Cette entrepriſe leur reüſſit heureuſement, pource que le Maréchal de Briſſac, Gouuerneur de la Ville, ſuruint d'vn coſté, & de l'autre Henry de Ioyeuſe, Comte de Bouchage, Gouuerneur de la Prouince; puis à quelques iours de là, le Duc de Ioyeuſe meſme, vint au ſecours de ſon frere, auec quelque nombre de Gentils-hommes: d'où il s'enſuiuit enfin que Rochemorte eſtant porté par terre de deux harquebuſades, dont l'vne luy coupa la langue, & l'autre luy trauerſa la gorge, les ſoldats reſtez ſans Chefs, & mal d'accord entr'eux, pour eſtre les vns Catholiques, & les autres Huguenots, capitulerent de rendre la Place à certaines conditions, moyennant leſquelles le Dimanche dix-huictiéme d'Octobre, elle fut remiſe entre les mains de celuy qui en eſtoit Gouuerneur. Toutesfois, pource que le Prince de Condé

Chaſteau d'Angers repris par les Catholiques,

& comment.

Roche-morte eſt tué de deux harque-buſades, & la Place rendüe.

croyoit veritablement que le Chasteau tint encore pour son Party, le matin vingt-vniesme du mois ayant diuisé ses gens en plusieurs escadrons, il prit à la pointe du iour la route d'Angers, non pas par le grand chemin qui mene droit à la porte de la Ville, mais bien par celuy, par où du costé de la campagne on alloit aux tranchées, que les Catholiques auoient faites pour assieger le Chasteau. Cependant ceux de la Ville eurent auis de plusieurs endroits, de la venuë du Prince, & se voyant déja Maistres du Chasteau, se retirerent aux Faux-bourgs de la Ville, où à force de barricades & de tranchées, ils se mirent en deffense, pour s'opposer plus seurement aux attaques des Huguenots. Il fut aisé de iuger d'abord, que le Chasteau ne tenoit plus pour le Prince : car ceux qui estoient dedans, au lieu du signal d'allegresse pour le secours qui venoit, firent vne furieuse décharge de plusieurs pieces d'artillerie sur les premieres troupes de l'Armée, qui sous la conduite de saint Gelais s'estoient auancées à la portée du canon. Par où les Chefs connurent incontinent que le Chasteau s'estoit rendu; & toutefois dans leur premiere chaleur, ils ne laisserent pas de donner courageusement sur le Faux-bourg le plus proche de la Ville, où durant plusieurs heures se firent de part & d'autre diuerses escarmouches, qui ne se passerent point sans y répandre beaucoup de sang; ce qui fut, à vray dire, vn de ces effets que les premiers mouuemens ont accoustumé de produire. Mais apres que cette fougue eut cessé, & que le Prince, & auec luy les autres Seigneurs & Capitaines eurent bien consideré, que de s'amuser dauantage à ces es-

1585.

Les bourgeois d'Angers se barricadent.

Furieuse décharge sur les gens du Prince de Condé.

Ils attaquent vn des Faux bourgs d'Angers.

1585. carmouches, c'estoit proprement perdre le temps, la peine, & les hommes (ce qui les deuoit obliger à prendre vn autre party) ils firent sonner la retraitte, le Soleil estant encore bien haut, & furent coucher en vn Village assez proche. Là changeant leur premiere asseurance en vn iuste suiet d'apprehension & de crainte, à cause du dangereux estat où ils se trouuoient reduits, ils se mirent à penser aux expediens qu'ils pourroient tenir pour la conseruation de leurs vies. Surquoy se representant malaisée, & mesme impossible l'execution de ces choses, que l'esperance & le desir de prendre Angers leur auoient fait paroistre faciles; & qu'ils n'auoient point de temps à perdre, s'ils vouloient empescher que les Catholiques ne les vinssent attaquer, ils partirent de là, sans auoir aucun dessein formé, & marcherent au hazard, du costé de la riuiere de Loire, qu'il leur falloit passer necessairement pour se sauuer. Mais ils furent tous estonnez de voir que déja tout le pays commençoit de se souleuer au son du toxin, & d'apprendre à mesme temps que les Païsans en grande diligence auoient fait retirer toutes les barques de ce costé de la Loire; Que la Chastre costoyoit la riuiere, pour s'en aller à eux; Que le Duc de Mayene l'ayant passée à Orleans, auec toute l'Armée, marchoit le plus viste qu'il pouuoit, afin de les rencontrer; Que le Maréchal de Biron s'auançoit par vn autre endroit auecque ses gens; Que le Comte de Bouchage sorty d'Angers, faisoit armer la Noblesse; que par son ordre les païsans abatoient les Arbres, gastoient les chemins, & rompoient tous les passages, outre que le Duc de Ioyeuse les talonnoit auecque

changent de resolution,

& ne sçauent où se retirer.

Grand desordre parmy eux, causé par vn danger apparent:

auecque de groſſes trouppes: tellement que de ſi mauuaiſes nouuelles les contraignirent de faire vne choſe bien differente de leur premiere intention. Ce fut de diuiſer leurs gens en trois Eſcadrons, dont le premier eſtoit commandé par ſaint Gelais, le ſecond par le Prince, & le troiſiéme par le Seigneur de Rohan. Ainſi partagez, afin de mieux tromper l'Ennemy, ils s'aduiſerent de tourner le dos à la riuiere, de marcher entre l'vne & l'autre Armée, de gagner du coſté des bois, pour s'échappet à la faueur des païs les plus couuerts; & apres vn long circuit, comme ils auroient trauerſé la Beauſſe, de s'en aller promptement paſſer la riuiere en quelque lieu que ce fuſt, où la Fortune fauorable, & leur arriuée inopinée leur en preſenteroient l'occaſion, & leur en ouuriroient le chemin. Ils marcherent ainſi toute la nuit, & tout le iour d'aprés; les Capitaines n'ayant pas moins de ſoucy que les ſoldats auoient de terreur. Toutefois l'euenement fit voir combien il eſtoit difficile d'executer ce deſſein; pource que toute la Prouince s'eſtant ſoûleuée, ils trouuerent qu'ils n'auoient ny moyen de repoſer, ny dequoy ſe nourrir. D'ailleurs, les paſſages leur eſtoient bouchez de toutes parts, outre que le cry des Payſans, qui accouroient en foule, & le bruit des cloches qui retentiſſoit de toutes parts, donnoient à connoiſtre aux Catholiques le lieu où ils eſtoient, & y menoient tout droit les Armées: de maniere qu'elles les enuironnoient auſſi-toſt, & s'en alloient courant apres eux, de la meſme ſorte que dans l'enceinte des Bois, les Chaſſeurs ont accouſtumé de ſuiure les routes des beſtes fauues, & de les faire tomber dans leurs toiles.

1585.

Ils ſe diuiſent en trois eſcadrons,

font diuerſes ruſes pour s'échapper,

& ſont courus de toutes parts.

1585. Reſolution du Seigneur de Rohan, i

Comme ils en eſtoient là reduits, le Seigneur de Rohan ſe voyant plus proche de ſon Païs que les autres, pour n'eſtre pas beaucoup éloigné des confins de la Bretagne, aduertit le Prince que s'ils continuoient de marcher en corps, ils perdroient aſſeurément tout ce qu'ils auoient de gens; & partant, qu'il eſtoit d'auis qu'on ſe ſeparaſt en pluſieurs petites troupes, pour mieux tromper l'Ennemy, que le bruit de ceux du païs feroit aller tantoſt d'vn coſté, & tantoſt de l'autre, & qu'ainſi prenant les ſentiers les moins frequentez, ils pourroient ſauuer vne partie de ce tout, qu'il ſeroit impoſſible autrement de tirer de danger, & d'vn ſi grand embarras, s'ils marchoient tous enſemble. Mais le Seigneur de Rohan voyant le Prince en ſuſpens, & irreſolu, luy dit qu'il ne vouloit point ſe perdre par l'obſtination, ny par l'inſuffiſance d'autruy; & à meſme temps ſe ſepara d'auec luy. Il diuiſa ſes ſoldats & ſes Gentils-hommes par petites troupes de dix & de quinze; & faiſant cacher ou ietter les Armes, ſe mit à marcher par diuerſes routes, & dans les bois, & dans les valées, où il fut pluſieurs iours, apres leſquels auec non moins de danger, que de fatigue, il arriua en Bretagne, d'où par d'autres chemins il ſe rendit enfin à la Rochelle. Le Prince, apres auoir marché en corps auecque ſes gens vn autre iour tout entier, voyant qu'il ne pouuoit plus reſiſter ny demeurer ioint, prit le conſeil de Rohan, & ſepara tous ſes ſoldats, dont il recommanda le ſalut à leur propre induſtrie, & à la faueur du Ciel; pour luy il prit le chemin que le hazard luy preſenta le premier, accompagné des Seigneurs d'Auentigni & de la Trimoüil-

qui ſe ſauue en Bretagne,

Le Prince de Condé fait ſeparer ſes Soldats,

le, qui n'auoient pour toute suite que dix ou douze hommes. Cette separation de l'Armée en petites troupes, fit égarer de leur route ceux du Party Catholique, pource qu'estans appellez confusément en diuers endroits, par le bruit, & par l'auis des Païsans, ils ne pûrent suiure la piste du Prince, ny des Capitaines. La Fortune voulut neantmoins que quelques troupes de simples soldats leur tombassent entre les mains; mais ils ne pûrent iamais se saisir d'aucune personne considerable. Le Prince apres auoir trauersé le Païs du Maine en homme inconnu, se vid aux derniers confins de la basse Normandie, & gagna le bord de la mer, où de bonne fortune ayant trouué quelques vaisseaux chargez de marchandises, il s'embarqua prés de la Ville d'Auranches, & passa premierement en l'Isle de Grenezé, puis en Angleterre; où la Reyne l'ayant honorablement receu, luy donna quelques mois aprés des vaisseaux de guerre, qui le porterent à la Rochelle. Saint Gelais ayant pris le chemin de la Foreſt d'Orleans, & fait vn voyage plein de diuers destours, qui l'embarasserent bien fort, arriua prés de Gien, où sur de petits batteaux de quelques Moulins, il passa la riuiere de Loire, abandonnant ses cheuaux aux ennemis; & en ayant loüé d'autres, comme s'il eust voyagé, se rendit finalement parmy ceux de son party. La Tifardiere, Aubigny, & leurs Compagnons, se tinrent cachez, qui çà qui là, dans les maisons de leurs parens, & de leurs amis. Il y en eut aussi plusieurs, qui se sauuerent à pied, s'estant traueſtis, & plusieurs encore qui tombez entre les mains des Catholiques, furent cruellement taillez en pieces par les païsans, &

1585. s'en va luy douziéme,

gagne la Mer,

& se rẽd en Angleterre,

Aduanturiers pleins de mauuais succés.

1585. voila quelle issuë eut l'entrepriſe du Prince de Condé, en laquelle ſans auoir combattu toute l'Armée ſe diſſipa, laiſſant en vn ſi grand beſoin les forces des Huguenots extrémement affoiblies.

Siege leué de deuant Broüage.

Pendant que le Prince & ſes gens eſtoient ainſi mal traitez de la Fortune, Saint Meſmes leua le Siege de deuant Broüage, & fut contraint de ſe retirer, n'eſtant pas plus heureux que les autres. Car ſçachant que le Mareſchal de Matignon venoit au ſecours de la Place, auecque de grandes forces, au lieu que les ſiennes ne conſiſtoient qu'en quelque nombre de gens de pied, que le bruit de la déroute du Prince auoit tous mis hors de garde, il creut qu'il eſtoit plus à propos de faire retraite, que d'opiniaſtrer le ſiege dauantage. Ce qu'il ne pouuoit faire, ſans expoſer à vn danger euident le reſte de cette Armée, deſia fort incommodée, & neceſſaire à la deffenſe des autres Places que tenoient ceux de ſa Faction. Mais comme on fut aſſeuré tout de bon de la défaite du Prince, les Gentils-hommes, les Capitaines, & les Soldats en prirent ſi fort l'alarme, qu'ils ſe débanderent tous, & ne penſerent qu'à ſe ſauuer; d'où il aduint que Saint Luc ſorty de la Place, & s'eſtant mis à pourſuiure les fuyards, en défit en diuers lieux vn fort grand nombre; de maniere que les Capitaines ne penſant plus à remettre l'Armée ſur pied, ſe retirerent le mieux qu'ils peurent, afin de pouruoir à la ſeureté des Places fortes. Ce fut le meſme conſeil que ſuiuit encore Henry de la Tour, Vicomte de Turenne; lequel entré dans le Limoſin, où il auoit deſia donné l'épouuante à ceux du Pays, ne ſçeut

Les Aſſaillans ſe débandent, & ſont la pluſpart défaits par S. Luc.

pas pluſtoſt l'aduanture du Prince qu'il iugea plus à propos de ſe retirer, que de s'oppoſer luy ſeul à l'impetuoſité de tant de Soldats, qui marchoient dans ces contrées, au commun dommage de ceux de leur Party. Cependant le Seigneur de Leſduiguieres ayant dans le Dauphiné, où il eſtoit Chef des Huguenots, leué des troupes de Caualerie, & de gens de pied, auoit commencé vne rude guerre contre Maugiron, Lieutenant de la Prouince, & contre le Colonel Alphonſe Corſe. A raiſon dequoy, tout le Païs s'eſtant ſouſleué, & l'ingenieuſe adreſſe du Chef ſuppleant à l'inégalité de ſes forces, les affaires des Huguenots ſe trouuoient en fort bon eſtat, pource qu'ils auoient pris pluſieurs Villes foibles, comme encore pluſieurs Chaſteaux tres-commodes, & par l'eſperance du butin attiré grand nombre de vieux Soldats, accouſtumez à viure parmy les deſordres & les troubles de la guerre. 1585.

Retraitte du Vicomte de Turéne.

Eſtat des Huguenots en Dauphiné, ſous Leſdiguieres.

Durant ces choſes, les Chefs de la Ligue fortifiez de courage & d'eſperance par le malheur du Prince de Condé, & par la défaite de ſon Armée, faiſoient de tres-inſtantes prieres au Roy, de vouloir abreger le terme de ſix mois, dans lequel les Huguenots par l'Edict donné contre eux deuoiẽt ſortir du Royaume. Leur principale raiſon eſtoit, que puis qu'ils auoient taſché n'agueres de s'oppoſer à ſa volonté par l'effort des Armes, il ne les falloit pas ſouffrir dauantage, mais taſcher de les opprimer, & de les perdre au plutoſt. Ce que le Roy connoiſſant eſtre de peu d'importance au principal poinct de ſes deſſeins, il ſe reſolut de les gratifier, & par vn Edict nouueau,

Nouuelle requeſte de ceux de la Ligue à ſa Majeſté,

ſur quoy fondée.

1585. voulut que ce terme de ſix mois fuſt reduit à cinq iours ſeulement ; aprés leſquels les autres Prouinces ſe trouuant calmes, pource que le nombre des Huguenots eſtoit petit, on commença de s'échauffer à faire la guerre, tant en Poictou, & en Guyenne, qu'en la Prouince de Dauphiné. A cét effet ne fut pas ſemblable celuy d'vne autre inſtance, qui par la ſuggeſtion de ceux de la Ligue, fut faite au Roy, touchant le Concile de Trente, dont ils le prierent de vouloir faire publier & obſeruer les decrets. Mais ne voulant pas ſe porter luy-meſme, ny s'aſtreindre à d'autres choſes, qu'à celles où il ſe trouuoit obligé déja, il leur répondit ; Que cette demande eſtoit hors de ſaiſon ; & s'excuſant ſur les troubles qui l'enuironnoient de toutes parts, remit vne affaire de cette importance à vn autre temps, auquel on en pourroit mieux deliberer, & plus meurement. Auec cette apparence de choſes, toutes tournées aux deſordres d'vne guerre obſtinée, commença l'an mille cinq cent quatre-vingt ſix, plein, contre la commune creance, de grandes menées, mais d'executions de guerre extrémement foibles, & en petit nombre. Le Duc de Mayene, vers la fin de l'année precedente, eſtoit arriué auec ſon Armée à Chaſteau-neuf, où pour deliberer du principal but de la guerre, s'eſtoit encore rendu le Maréchal de Matignon, Lieutenant de la Prouince, qui ſçauoit l'intention du Roy, & l'ordre qu'il deſiroit que l'on tint dans le mouuement des Armes. Il ſe mit à remonſtrer d'abord la difficulté de la ſaiſon, reduite au milieu de l'Hyuer, & la qualité du païs, afligé non ſeulement d'vne extréme diſette &

Le Roy accorde leur demande,

& les renuoye à vn autre tẽps, touchãt la publication du Concile de Trente.

1586.

Le Duc de Mayene arriue à Châteauneuf, auec ſon Armée.

cherté de viures, mais encore d'vne peſte violente, qui depuis pluſieurs mois s'eſtoit épanduë en diuers lieux, & y auoit fait de grands rauages. A cauſe dequoy, apres auoir bien conſideré que le Roy de Nauarre auoit employé tant de ſoin, & mis ſi bon ordre à faire munir & fortifier les principales Places, qu'on eſſayeroit en vain de les attaquer à raiſon de l'infection de l'air, de l'injure du temps, & de l'extréme neceſſité de viures; il eſtoit d'auis que l'on aſſailliſt les moindres lieux, & les endroits de la Prouince qui eſtoient le plus à découuert, afin de reduire à l'obeïſſance ceux qui pour n'auoir aucunes fortifications importantes, ne laiſſoient pas toutesfois d'eſtre dans des pays aiſez & riches, d'où les Huguenots trouuoient moyen de tirer dequoy s'entretenir par les contributions ordinaires. Bien que le Duc de Mayene, & pour ſon propre honneur, & pour l'accroiſſement & le credit de la Ligue, deſiraſt fort de ſe ſignaler par quelque haute entrepriſe, ſi eſt-ce que ne ſe laiſſant point emporter ny par l'effort de la paſſion, ny par le vent d'aucune eſperance, à tâcher d'executer des choſes impoſſibles, il conſentit ayſément à cét aduis, croyant qu'il perdroit beaucoup de ſa reputation, s'il falloit qu'il aſſailliſt quelque Place conſiderable ſans la pouuoir prendre; & à vray dire, c'eſtoit vne affaire dont il ſe défioit encore plus fort; quand il ſe repreſentoit outre les choſes que Matignon luy auoit dites, qu'il n'auoit pour toute artillerie que quatre canons, deux coulevrines, & fort peu de munitions. Ainſi l'vn & l'autre laiſſant à part le deſſein qu'ils auoient ſur S. Iean d'Angely (où neantmoins

1586. Iudicieux conſeil du Maréchal de Matignon.

ſuiuy par le Duc de Mayene.

Nouuelle reſolution.

1585. les Huguenots estoient fort en allarme, & en de grandes extremitez) & pareillement sur les autres Places de cette nature, ils resolurent d'vn commun consentement, bien qu'auecque diuerses fins, de partager l'armée entr'eux, & d'essayer de s'emparer des Places les plus foibles, durant le reste de l'Hyuer, qui estoit fort rude; puis de reioindre leurs forces ensemble, pour les employer à telle entrepriſe, que le temps & l'occasion leur presenteroient. Ainsi apres que le Maréchal fut retourné à Bordeaux, capitale de toute la Prouince, où il mena vne partie de son armée, & qu'il eut employé quelque temps à rafraîchir, & remettre en estat ses gens; ce qu'il fit tout à loisir, & le plus commodement qu'il pût, il s'en alla assieger Castels, Place peu considerable, où il consomma tout l'Hyuer, auecque diuers succés. Par mesme moyen le Duc de Mayene, auec la plus grande partie de ses forces, ayant attaqué les Places qui pouuoient le moins resister, prit Montignac, Beaulieu, Gaignac, & autres peu importantes, & qui seruoient seulement à maintenir en estat la reputation de ses Armes. Mais vers le commencement du Printemps s'estant voulu haster de rejoindre ses troupes, il fut battu durant plusieurs iours de si grands vents, & de pluyes si extraordinaires, qu'à ces incommoditez se trouuant iointes celles que le Camp auoit souffertes l'Hyuer, outre la cherté de viures, & l'infection de la peste, qui continuoit plus fort que iamais en tous les lieux d'alentour, il se mit de si grandes maladies dans l'Armée, que non seulement les principaux Seigneurs & les Capitaines en furent atteints,

Le M. de Matignõ retourne à Bordeaux,

d'où il s'en va assieger Castels.

Grandes incommoditez dãs l'armée du Duc de Mayene;

mais plusieurs Soldats en moururent encore ; & toutefois, quelques grandes que fussent ces difficultez, le General ne laissa pas de les vaincre par son extréme patience; si bien qu'il en alla ioindre Matignon, au commencement d'Auril. A son arriuée, Castels se rendit, puis Sainte Bazeille, & en suite le Chasteau de Monsegur, bien que non pas sans quelque difficulté. Ainsi l'on auroit possible pousſé plus auant, & commencé quelque entrepriſe de plus haute importance, si les maladies qui affligeoient les Soldats, n'eussent à la fin attaqué le Chef. Car le Duc de Mayene se trouua saisi d'vne si grosse fiévre, qu'il fut contraint de quitter l'armée, & de s'aller retirer à Bordeaux. Par où la principale charge estant restée au Maréchal, les affaires de la guerre en allerent bien plus lentement, pource que l'intention du Roy, qu'il tenoit fort secrette, estoit que les Eccleſiastiques, la Nobleſſe, & le Peuple, lassez de la longueur de ces troubles, tant pour les contributions qu'il falloit faire, que pour la fatigue des Armes, les degasts des Soldats, & les impoſts qu'on redoubloit à tout coup, se portassent auec plus d'ardeur qu'auparauant à luy demander la Paix, qu'ils auoient fait rompre à la ſollicitation des Seigneurs de la Ligue ; si bien que par ce moyen les choſes retournant en leur premier estat, le conseil de ses ennemis se trouuast mocqué, & qu'ainsi luy-meſme s'ouurist par là vn chemin à la continuation de ses desseins. Mais le Duc de Mayene estant guery de sa maladie, bien qu'vn peu trop tard, prit vaillamment Castillon, Place assez considerable, où commandoit le Baron de Salignac, & en suite

1585.

Quelques Places se rédent à luy.

Il tombe malade,

& laisse la principale charge à Matignon;

qui ne haste point la guerre, pour ne choquer l'intention du Roy.

Le Duc de Mayene guery, prend.

1586. Caſtillon & Puy-Normand.

Puy-Normand, lieu qui n'eſtoit pas moins important que l'autre. Apres ces choſes, ayant pris garde que ſon armée eſtoit grandement affoiblie, à cauſe de ſes diuerſes diſgraces, & des fatigues ſouffertes; qu'elle auoit peu de munitions, & d'autres choſes neceſſaires à prendre des Places; outre qu'il ſe trouuoit fort en peine de ne receuoir de la Cour les deniers qu'il luy falloit pour l'entretenement de l'armée, à qui pluſieurs monſtres eſtoient deuës, il enuoya Seſſeual au Roy, pour l'informer de l'eſtat des choſes, & luy demander vn nouueau ſecours d'hommes & d'argent: car il preuoyoit que ſi les affaires alloient touſiours comme elles auoient commencé, il auroit l'affront dans peu de iours de voir toute l'armée ſe diſſiper. Il conſideroit que le Roy de Nauarre, apres auoir connu qu'il n'auoit pas les forces qu'il luy falloit, pour reſiſter & tenir la campagne, & mis grande abondance de munitions dans toutes les Places auec beaucoup de prudence, s'eſtoit reſerué ſeulement deux mille Harquebuſiers, trois cent Cheuaux-legers, & quelques Gentils-hommes, qui le ſuiuoient dans la Prouince; ſi bien qu'auecque ces forces preſtes en tout temps, & compoſées de vieux Soldats, ſans embarras, ny d'artillerie, ny de bagage, il couroit auec vne viſteſſe incroyable, tantoſt d'vn coſté, tantoſt de l'autre, mettant ordre à toutes les choſes neceſſaires, & ſecourant les Places aſſiegées, ſans iamais donner moyen à l'Ennemy de le pouuoir attaquer. Car pour la grande connoiſſance qu'il auoit des chemins, jointe à l'adreſſe de ſes Soldats, inuincibles à la fatigue, on le voyoit diſparoiſtre comme vn éclair, & ſe trouuer au matin

Il demãde vn nouueau ſecours au Roy,

Merueilleuſe prudence du Roy de Nauarre à faire la guerre:

extrémement éloigné du lieu où il auoit eſté le ſoir precedent. Cependant par cette promptitude, & par cette ruſe qui luy reüſſiſſoit à merueilles, ayant affaire à vne groſſe armée, mais languiſſante, à cauſe des maladies qui l'accabloient, & à vn Capitaine, qui pour eſtre ſerieux & retenu en ſes deliberations, ne faiſoit rien qu'auec vne grande prudence, il auoit muny & ſecouru bien à point les principales Places, ſurpris pluſieurs troupes deſbandées, coupé chemin aux viures, & tenu touſiours en action & en défiance ſon Ennemy. Ce n'eſtoit donc pas ſans raiſon que le Duc de Mayene apprehendoit : car ſes forces diminuant & s'affoibliſſant de iour en iour, ſans qu'il euſt ny munitions, ny argent, il y auoit grande apparence que s'il n'eſtoit promptement ſecouru d'vn nouueau renfort d'hommes, & d'autres commoditez, cette Guerre ſeroit peu honorable pour luy. En effet, eſtant de telle nature, qu'elle ne luy preſentoit iamais l'Ennemy en teſte, il falloit neceſſairement qu'il conſõmaſt ſon armée, non pas à attaquer des lieux foibles, qu'on auoit deſia tous pris, mais des Places tres-fortes, pourueuës de tout ce qu'il falloit ; de ſorte que quand meſme il viendroit à les prendre, il ne laiſſeroit pas pourtant de ruyner & d'aneantir ſes propres forces, pour eſtre enfin expoſé aux brauades du Roy de Nauarre, lequel, bien qu'aſſiegé luy-meſme de mille difficultez, ſçauoit neantmoins ſe ſeruir des occaſions, auec beaucoup de diligence & d'adreſſe.

1586.

Sa grande diligence;

& ſes progrez.

Cauſes de l'apprehenſion du Duc de Mayene.

Nouueaux exploits du Prince de Condé.

Pendant qu'on faiſoit ainſi la guerre en Guyenne d'vne nouuelle maniere, le Prince de Condé ayant remis ſur pied vne bonne armée

1585. aux enuirons de la Rochelle, auoit saccagé le Chasteau de Dompierre, & pris Soubize, & Mornac, dont tout le païs estoit en alarme. Ce qui fut cause, que pour appaiser cette tempeste, Saint Luc estant sorty de Broüage, auec des forces à suffisance, l'vn & l'autre en vinrent aux mains prés de l'Isle d'Oleron. En ce combat, qui dura tout vn iour, non pas sans estre interrompu, la Fortune fut diuerse, & le dommage à peu prés égal des deux costez. Les Catholiques y perdirent le Regiment du Colonel Tiercelin, auec enuiron cinq cens Harquebusiers, & du costé des Huguenots y demeurerent sur la place partie morts, partie blessez, presque tous les Capitaines & les Seigneurs; dõt les plus considerables furent Rieux & Suilly, fils de feu d'Andelot, qui moururent à quelques iours de là. Il en aduint autant à Guy de Laual, leur frere aisné, qui en la fleur de son âge, miné de continuelles fatigues, fut emporté d'vne fiévre chaude. Le Duc de Rohan mourut aussi en la Rochelle de mesme maladie, & en mesme temps, pour les grands trauaux qu'il auoit soufferts. Mais ny la chaleur, ny les trauerses des Armes, n'empeschoiẽt pas que le Prince de Condé ne portast encore plus auant ses pensées. Soit qu'il desirast de se ioindre d'vn lien particulier auecque le Duc de la Trimoüille, soit qu'il le vouluſt arrester dans son Parry, où il estoit n'agueres passé, soit qu'il le fist encore, ou pour mieux s'accommoder des biens de Fortune, ou possible pour auoir des enfans; tant y a qu'à mesme temps il espousa Charlotte Catherine, sœur du Duc qui estoit non seulement fort belle, mais grandement riche, pour auoir heritéde

Ses forces, & celles de S. Luc s'esprouuent ensemble.

Perte de part & d'autre.

Mort du Duc de Rohan,

Mariage du Prince de Condé,

l'ancienne & floriſſante Maiſon de la Trimoüille. Toutesfois le plaiſir des nopces & les delices de cette nouuelle Eſpouſe, ne ralentirẽt en rien l'humeur guerriere du Prince; lequel plein de courage, & mépriſant les dangers les plus apparens, ne laiſſoit paſſer aucune occaſion de combattre, qu'il n'embraſſaſt ardemment; & quoy qu'il n'euſt pas de grandes forces, il ne vouloit pas pourtant en aucune ſorte ceder à l'impetuoſité de ſes Ennemis. 1586. & ſon ardeur violente dãs les occaſiõs de la Guerre.

Les affaires de la guerre ſe paſſoient ainſi, lors que le Mareſchal de Biron arriua d'vn autre coſté en Xaintonge. Le grand deſir qu'il auoit de faire quelque entrepriſe non pas tant pour endommager le party des Huguenots, que par vne eſpece d'émulation qui eſtoit entre luy & le Duc de Mayene, le fit reſoudre d'aſſieger Maran, lieu grandement propre à fermer la Rochelle du coſté de la terre, & empeſcher le commerce des habitans, auec les Iſles & les Villes prochaines. Ce deſſein mit fort en peine tous les Huguenots, mais particulierement les Rochelois, & fut cauſe que le Roy de Nauarre voyant émouſſée la premiere fougue du Duc de Mayene, & les forces de ſon armée affoiblies, laiſſa le Vicomte de Turenne en Guyenne, pour y continuer les deſſeins de la Guerre. Luy cependant s'en alla droit à la Rochelle auecque trois cent cheuaux, apprehendant que la trop grande hardieſſe du Prince, ne produiſiſt de ce coſté-là quelque dangereuſe faute. Car comme il ſçauoit prudemmẽt iuger de ſes forces, il auoit reſolu, & meſme recommandé ſur toutes choſes à ſes Capitaines, de mener leurs gens auec adreſſe & promptitude, de gagner touſiours

Le Mareſchal de Biron arriue en Xaintõge.

& ſe reſoud d'aſſieger Maran.

Le Roy de Nauarre ſe rend à la Rochelle,

donne ordres aux Capitaines,

1586. les lieux aſſurez, & auantageux; de tirer la guerre en longueur, & de ne faire naiſtre à leurs Ennemis aucune occaſion de proſperité. Tellement que cette deliberation ne s'accommodant pas trop bien à la nature du Prince, qui par la mort du Duc de Rohan, eſtoit demeuré ſeul Chef dans la Xaintonge, le Roy de Nauarre la voulut fortifier par ſa preſence, & donner luy-meſme vne forme au gouuernement, & à la conduitte des armes. Mais apres qu'il fut arriué à la Rochelle, & qu'il eut trouué les habitans tous en deſordre & confus, à cauſe de ce deſſein qu'auoit fait le Maréchal de Biron d'aſſieger Maran, il ne s'arreſta-là qu'autant de temps qu'il luy en fallut à peu prés, pour s'informer de l'eſtat des choſes preſentes; puis ayant connu qu'il eſtoit là venu fort à propos, pource que les Rohelois n'oſoient point affoiblir leur Garniſon, pour fortifier celle de Maran, il s'en alla en perſonne dans cette Place, & le iour meſme qu'il arriua, en ayant bien conſideré la ſituation de toutes parts, il commença tout auſſi-toſt à trauailler aux tranchées, puis fit hauſſer des redoutes & des Caualiers pour la deffendre. A quoy il employa tant de ſoin, que luy-meſme aſſiſtant à ce trauail, dont il ne ſe laſſoit point, ſe trouua l'auoir acheué, non pas en pluſieurs iours, mais en quelques heures. Maran eſt vne place importante & grande, ſcituée en forme de Peninſule ſur l'Ocean, en vn lieu ſi marécageux & ſi bas, qu'on ne peut arriuer à la muraille, ny au foſſé, que par quelques aduenuës fort eſtroites. Ce fut pour cela que le Roy de Nauarre s'auiſa de les faire boucher auec de bonnes tranchées, & qu'au bout

remet les Rochelois par ſa preſence,

s'en va à Maran,

& en haſte le Siege auec vn ſoin incroyable.

de chacune il fit éleuer vn Fort, lequel plein de petite Artillerie, & deffendu par vn assez bon nom[illegible] d'Harquebusiers, empeschoit les ennemis d'approcher. Par mesme moyen en ce qui restoit du marécage, qui n'estoit pas profond, il auoit fait enfoncer plusieurs planches, trauersées de gros cloux, & d'autres choses, par qui pouuoient estre endommagez tous ceux qui entreprendroient d'entrer par là, pour gagner la terre ferme. Cependant le Maréchal de Biron ayant vers le quinziéme de Iuin fait reueuë de son armée dans Niort, où il l'auoit ramassée, s'en alla du costé de Maran. A la premiere sortie que firent les assiegez, il connut bien qu'ils auoient grande enuie de se deffendre, & qu'il falloit assez qu'ils se fiassent fort à l'auantage du lieu, puis qu'ils ne cessoient de faire de rudes escarmouches : de maniere que par vne de leurs sorties ils repousserent si fort les premieres troupes, que le Maréchal mesme fut contraint de se mesler dans le combat, où il fut blessé legerement à la main gauche. Par où iugeant bien qu'il y falloit aller plus prudemment, il fit faire quelques forts, vis à vis de ceux des Assiegez, & s'accommodant à la nature du lieu, mit en la longueur du siege toute l'esperance qu'il se donnoit d'emporter la Place.

1586.

Rude sortie des Assiegez,

où le Maréchal de Biron est blessé.

Durant ces choses, toute la Cour estoit occupée à faire de nouueaux preparatifs, & de nouuelles leuées de gens de guerre. Car le Roy ne pouuant souffrir que l'accroissement ou de reputation, ou de suitte, ou de forces, tournast tout à fait à l'auãtage des Seigneurs de Lorraine, ou de ceux de leur Ligue, se resolut de donner d'autres armées à ses Confidens

Nouueaux preparatifs de guerre faits par le Roy,

1586. qui continuë d'agrandir ſes Fauoris.

& Fauoris, afin d'appuyer encore plus fort leur honneur par de nouuelles Commiſſions, & de nouueaux Gouuernemens des Prouinces; ce qu'il iugeoit meſme ſe rapporter à ſa propre grandeur, & au deſauantage de la puiſſance des Seigneurs de Guiſe. Il adreſſoit encore ce deſſein à vne autre fin, qu'il obtenoit en effet: qui eſtoit de laſſer ceux du Party Catholique par l'entretenement de tant d'armées diuerſes, & de les reduire tous à la meditatiõ de la paix, qui luy eſtoit extrémement neceſſaire, pour venir à bout de ſes intentions ſecrettes: De maniere qu'outre les douze cent mille écus qu'il auoit tirez du Clergé, il faiſoit ſolliciter à Rome la permiſſion de pouuoir aliener trois cent mille liures du reuenu de l'Egliſe, outre que les peuples affligez en diuers endroits, & preſque en toutes les Prouinces, par l'inſolence des Soldats, bien qu'ils fuſſent éloignez des lieux que tenoient les Huguenots, ne laiſſoient pas toutefois de ſe ſentir des dommages & des incommoditez de la guerre. L'on appreſtoit deux differentes armées: L'vne pour l'enuoyer en Auuergne, ſous la conduitte du Duc de Ioyeuſe: & de là en Languedoc, pour le recouurement des Places qu'y tenoient les Huguenots: l'autre, cõmandée par le Duc d'Eſpernon, pour s'en aller en Prouence prendre poſſeſſion de ce Gouuernement, que le Roy luy auoit donné, apres la mort du grand Prieur de France. Les preparatifs de ces armées, au grand déplaiſir, & meſme au dommage des Seigneurs de Guiſe, donnoient de l'employ à toute ce qu'il y auoit de Nobleſſe, & de gens de guerre en France. Comme ils deſiroient tous de s'appuyer de la protection des Fauoris du Roy,

Son intention ſecrette,

Il enuoye deux differentes armées: l'vne en Auuergne, & l'autre en Prouence.

qui

qui disposoient à leur volonté des charges & des gratifications ; tous aussi se rangeoient volontairement sous leurs drapeaux ; & par vne belle suitte, & vn pompeux équipage de guerre, taschoient de s'acquerir l'affection, qui de l'vn, & qui de l'autre de ces Seigneurs. Eux-mesmes aussi par vn secret mouuemẽt du Roy, poussoient vn chacun par leurs liberalitez, & par l'espoir de plusieurs recompenses, à suiure le cours de leur Fortune ; si bien que non seulement les indifferents accouroient de toutes parts pour les seruir, mais ceux encore qui auparauant auoient resolu de suiure le Duc de Mayene, & les autres Chefs en la guerre de Guyenne, quittant leur premier dessein, se rangeoient sous la fortune des plus puissans. Il falloit adiouster à cecy, que le Roy mesme, pour augmenter la reputation des siens, & pour gouuerner par sa prudence & par ses conseils, les diuerses guerres que deuoient faire ses Creatures, se proposoit de s'en aller à Lyon, auecque ces deux armées. De sorte que comme il marchoit en personne, aussi attiroit-il apres luy vn grand nombre de gens de condition eminente, par où les dépenses s'augmentoient à l'infiny : d'où il s'ensuiuoit que par de nouueaux impostz, par l'election de nouueaux Magistrats, par l'inuention de nouueaux subsides, & par la dispense de nouueaux Offices, le peuple estoit foulé grandement, & en perpetuelle misere. Le Roy cependant ne relaschoit point de son dessein, & s'y obstinoit toûjours plus fort, se persuadant, que tant plus grandes seroient les oppressions, & les ruynes de la Guerre, tant plustost aussi elles attireroient de l'vniuersel consentement des peu-

1586.

Les courtisãs suiuent à l'enuy la Fortune des Ducs de Ioyeuse & d'Espernon.

Le Roy se propose d'aller à Lyon, & pourquoy.

Son dessein, & sa maxime.

1586. ples la necessité de la paix ; outre qu'elles rendroient odieux & detestables les Autheurs de la discorde, faisant auoir en auersion à l'aduenir à toute sorte de personnes, tous les efforts, & toutes les entrepriſes qui auoient esté par le passé fauorables à la Ligue. En quoy veritablement son inclination à la magnificence, s'accordant auec la subtilité de son dessein, il estoit impossible que pour aucune raison il changeast cette resolution qu'il auoit prise.

Armée d'Allemagne en faueur des Huguenots.

Mais tandis que le Roy & les Courtisans s'employoient auec ardeur à tous ces preparatifs, il s'en faisoit d'autres en Allemagne, où l'on assembloit vne puissante armée pour le secours des Huguenots. Car le Roy de Nauarre ayant preueu de long-temps que le Roy s'accorderoit aysément à son dommage auec les Seigneurs de la Ligue, & connoissant d'ailleurs par l'experience des choses passées, que toute l'esperance de son Party se reposoit sur le secours que les Princes Protestans d'Allemagne donnoient ordinairement aux Huguenots, auoit enuoyé en ce pays-là Pardaillan, homme penetrant, accoustumé à voyager, & qui connoissoit les humeurs des peuples. Sa Commission portoit, que traittant particulierement & confidemment auec chaque Republique, & chaque Prince des Villes libres, il leur remonstrast l'extréme danger où leur commune Religion se trouuoit reduitte ; & que leur déduisant au long la grande haine que les Seigneurs de Guise portoiẽt au Party des Protestans, il les exhortast à continuër aux Huguenots les bons offices qu'ils leur auoient rendus par le passé contre la persecution de leurs

Cõmission dõnée à Pardaillan,

& son adresse à s'en acquitter.

Ennemis. En effet, Pardaillan s'acquitta si bien de cette charge, qu'il ne gagna pas seulement les volontez de ces Princes en faueur des Huguenots, mais il fortifia grandement encore les esperances du Roy de Nauarre. Ce qui luy donna sujet au commencement de cette guerre d'enuoyer Cleruant en Allemagne, pour y faire meurir les fruits des semẽces que déja Pardaillan y auoit iettées. Mais afin que les Princes & les Peuples de ce pays-là, qui sont naturellement grands venerateurs de la Religion qu'ils tiennent pour vraye, & enclins à se laisser persuader par les raisons & par les prieres, quand ils les trouuent valables, consentissent plus volontiers à celles qu'on leur faisoit; l'on enuoya pour ce mesme effet de Geneve en Allemagne, & en la Communauté des Suisses, Theodore de Beze, principal Ministre des Huguenots, & personnage tres-eloquent; qui par ses raisons & par son authorité émeut grandement les esprits des Seigneurs Protestans à embrasser cette entreprise, en faueur de ceux qui tenoient, ou peu s'en falloit, la mesme creance. A cela s'employoit encore puissamment, & par les paroles, & par les effets, Elisabeth Reyne d'Angleterre. Car comme elle tenoit prisonniere Marie Reyne d'Escosse, Cousine des Seigneurs de Guise, entierement portée en son ame à la deffense de leur Party; elle desiroit passionnément que la Ligue & la Maison de Loraine fussent ou du tout opprimées en France, ou si fort embarassées, que la liberté luy demeurast de disposer comme elle voudroit, & de la vie de cette Reyne, & des affaires d'Escosse & d'Angleterre. A raison dequoy, elle n'appuyoit pas seulemẽt celles

1586.

L'on enuoye en Allemagne Cleruant,

& Theodore de Beze.

La Reine Elisabeth s'employe puissamment pour les Protestans.

1585. & les assiste d'argent.

du Roy de Nauarre de son authorité, qui estoit puissante en Allemagne, mais elle auoit encore fourny vne grande somme d'argent, pour y estre employée à des leuées de gens de guerre. Le Duc de Boüillon y contribuoit de mesme, secondant par ses soins la negociation de Cleruant, les remonstrances de Beze, & le secours d'Angleterre. Et pource qu'il tenoit Sedan, place extrémement forte, auec plusieurs autres Villes & Chasteaux de Religion Huguenote, en la Frontiere de France & d'Allemagne, & qu'il auoit part aux conseils & aux desseins du Roy de Nauarre, il trauailla grandement & fort à propos à ces leuées de forces estrangeres. De maniere que par le moyen du Palatin du Rhin, du Duc de Vvittemberg, des Cantons Protestans des Suisses, du Roy de Dannemarc, & sur tout du Comte de Montbeliard, dont les terres sont aux confins de Bourgogne, l'on commença de mettre sur pied la plus puissante armée, qui pour le secours des Huguenots eust iamais passé d'Allemagne en France. Mais dautant que tous ces Princes ne croyoient pas auoir aucun sujet d'offenser le Roy, ny d'entrer dans son Pays auec des actes d'hostilité, ils demeurerent d'accord; Qu'il falloit que cette armée, qui se preparoit pour le Printemps suiuant, fût deuancée cette mesme année par leurs Ambassadeurs, qu'ils se proposerent d'enuoyer en bon nombre, & auec vn train honorable. Leur dessein estoit, qu'ils se plaignissent de leur part de ce qu'on auoit rompu la Paix, & violé la Foy aux Huguenots, auec lesquels ils estoiẽt interessez, & vnis de Religion; Et qu'en suitte, ils requissent le Roy de mettre fin à la

Diligence du Duc de Boüillõ, à solliciter les forces estrangeres.

Les Princes Protestans d'Allemagne se proposẽt d'enuoyer au Roy des Ambassadeurs.

guerre ; & de confirmer les Edicts faits en faueur de ſes Sujets touchant la liberté de conſcience. Ce qu'il leur ſembloit tres à propos de faire, pource qu'ils preuoyoient que ſi le Roy conſentoit à leur demande, les Huguenots en reſteroient ſoulagez, ſans qu'il fuſt beſoin d'en venir aux Armes: Comme au contraire, s'il en faiſoit refus, cela leur ſeruiroit d'vn honneſte pretexte à la guerre, & d'vn ſujet aſſez iuſte d'enuoyer leurs gens de ſecours à ceux de leur Religion. Cependant la reſolution de ces Princes mettoit fort en peine l'eſprit du Roy, auquel il déplaiſoit grandement de voir qu'ils auoient la preſomption de ſe meſler des affaires de ſon Royaume. Outre cela, ce n'eſtoit pas vne petite alarme que celle qu'il ſe donnoit de ces forces eſtrangeres, par leſquelles auec vne dangereuſe émotion les Prouinces eſtoient ordinairement deſtruites, les peuples ruynez, les choſes diuines & humaines peſle-meſle confonduës, & la Couronne reduite en vn extréme peril. Toutefois, comme il eſtoit Prince adroit, & qui ſe gouuernoit par les ruſes de l'eſprit, dont les inuentions, quoy que rafinées, ne laiſſoient pas de luy cauſer ſouuent de mauuais ſuccez, il s'auiſa en luy-meſme que de ce mal il en pourroit tirer vn autre bien, & ſe ſeruir de la venuë des Allemans, comme d'vn prompt moyen de venir entierement à l'execution de ſes deſſeins. Car voyant le Roy de Nauarre ſi dépourueu de forces, qu'encore qu'il reſiſtaſt courageuſement, il eſtoit neantmoins en toute ſorte d'extremitez, & que pour luy tant plus il alloit auant, tant plus il ſe trouuoit hors d'eſperance d'auoir des enfans, ſe ſentant incapable de generation, à cauſe d'vne

1586.

Raiſons de cette Ambaſſade.

Inquietude du Roy.

Il change de batterie.

1586. Gonorrhée deuenuë incurable, & par vne infinité d'épreuues qu'il en auoit faites, il ſe propoſa que le meilleur eſtoit de taſcher par tous moyens de ſe reünir eſtroittement & ſincerement au Roy de Nauarre; de le conſiderer comme legitime Succeſſeur de la Couronne; de l'appeller à la Cour prés de ſa perſonne; de luy donner part aux affaires du Gouuernement, & d'employer par ſon adreſſe l'armée eſtrangere à la ruyne & à l'oppreſſion, tant des Seigneurs de Guiſe que de la Ligue; Comme en effet il y auoit grande apparence que ſe trouuant engagée à l'improuiſte entre ſes forces & celles des Allemans, elle ne pourroit pas reſiſter, & ſeroit en moins de rien, ou diſſipée, ou entierement eſteinte. Deux choſes pourtant s'oppoſoient à ce deſſein. La premiere, la Religion du Roy de Nauarre, le Roy eſtant reſolu, & pour la ſatisfaction de ſa propre conſcience, & pour éuiter le ſcandale qui s'en pourroit enſuiure, de ne ſe point reconcilier à luy, qu'il ne ſe fuſt premierement rangé dans le giron de l'Egliſe; L'autre, le ſujet de la Reyne Marguerite ſa ſœur, femme du Roy de Nauarre, laquelle apres s'eſtre abandonnée à vne vie licentieuſe; de peur qu'elle auoit que ſon Mary ne s'en reſſentiſt, s'en eſtoit fuye d'auecque luy. Mais preuenuë depuis par ſon ordre, & par l'expreſſe commiſſion du Roy ſon frere, elle fut miſe comme en priſon dans le Chaſteau de Carlat, en Auuergne, & à quelque temps de là transferée à Vſſon, en la meſme Prouince, ſous la garde du Marquis de Canillac, lequel, à ce qu'on diſoit, deuenu priſonnier de ſa Priſonniere, la remit en pleine liberté; de ſorte que ſe diuertiſſant dãs les Maiſons qu'elle

& delibere de ſe reünir au Roy de Nauarre.

Deux obſtacles à ſon deſſein;

l'vn, la Religion du Roy de Nauarre:

& l'autre, la mauuaiſe intelligence de la Reyne Marguerite.

auoit en ce païs-là, & continuant dans sa premiere façon de viure, elle estoit vn grand obstacle aux conuentions qui se pouuoient faire entre son mary & son frere. Estant donc question de vaincre des difficultez de cette importance, le Roy & la Reyne Mere, accoustumez à trouuer des remedes aux choses qui semblaient n'en auoir point, en conferererent ensemble. Surquoy ils resolurent enfin, qu'ils ne deuoient plus tenir compte de la personne de Marguerite, qui d'elle-mesme s'estoit renduë indigne d'estre reconnuë, ny pour sœur de l'vn, ny pour fille de l'autre; Qu'au reste, puisque la dispense défectueuse obtenuë du Pape pour ce Mariage, seruoit de pretexte & de sujet à le pouuoir rompre, il falloit faire ce diuorce, & marier le Roy de Nauarre auec Christine, fille du Duc de Lorraine, & de Claude, sœur du Roy, (que la Reyne Mere prenoit soin d'éleuer, comme si elle eust esté sa fille) Princesse extrémement agreable, & en âge d'auoir vn Mary; Que du changement de Religion, il en reuiendroit vn grand bien au Roy de Nauarre, & vne recompense considerable, qui seroit de s'asseurer l'Heredité de la Couronne, que l'on mettoit en doute; & partant, qu'il falloit tascher par tous moyens de le flechir, & de le reduire à se faire Catholique, en luy donnant toutes les satisfactions & les assurances qu'on iugeroit propres à le gagner, & à le tirer d'inquietude. Mais dautant que toute autre personne que la Reyne Mere pouuoit passer pour suspecte, ou pour incapable de traitter d'vne affaire si difficile, & si importãte, le Roy la pria de vouloir prẽdre la peine d'aller en Poitou, ou en Xaintonge, pour s'y abou-

1586.

Conference secrette du Roy & de la Reyne Mere, pour vaincre ces deux difficultez.

La Reine Mere prend la commission de s'aller aboucher auec le Roy de Nauarre.

1586. cher auec le Roy de Nauarre, & de s'employer pour l'heure, comme elle auoit touſiours fait par le paſſé, à l'eſtabliſſement du commun bien & du repos du Royaume. La Reyne ſe chargea de cette commiſſion, bien qu'appeſantie par l'âge, & fort trauaillée de la goutte. L'Abbé Iean Baptiſte Guadagne fut enuoyé pour cét effet au Maréchal de Biron, afin de mettre ordre qu'il y euſt ſuſpenſion d'armes en ces quartiers-là, & de reſoudre l'abouchement du Roy de Nauarre auecque la Reyne. Le Maréchal ſuiuant ſon ancienne inclination, & ſe trouuant proche du Roy de Nauarre à Maran, qu'on auoit commencé d'aſſieger, executa tout auſſi-toſt le commandement du Roy. En cette entreveuë on demeura d'accord, que Maran reſteroit neutre; Que le commerce ſeroit libre entre ceux des deux Partys; Que la Garniſon & le Gouuerneur qu'y auoit mis le Roy de Nauarre, protegeroient également ceux de l'vne & de l'autre Religion; Que le Maréchal feroit paſſer ſes troupes pardelà la Charante, riuiere du Païs, & que le Roy de Nauarre, apres auoir pourueu aux affaires de la Rochelle, s'auanceroit pour s'aboucher en Poitou auec la Reyne Mere.

L'Abbé Guadagne eſt enuoyé au Maréchal de Biron:

Suſpenſion d'Armes à Marã.

Ce Traitté mit en alarme les Seigneurs de Guiſe, & tous ceux qui adheroient ſincerement à la Faction de la Ligue. De ſorte que d'vn coſté le Nonce du Pape s'en plaignit grandement au Roy; & de l'autre, le Duc de Guiſe, qui eſtoit alors en ſon Gouuernement de Châpagne, en fit parler à la Reyne Mere par ſes Agens. Les Pariſiens meſmes en murmurerent bien fort, diſant; Que l'on trahiſſoit la cauſe de la Religion; Qu'on fauoriſoit ouuertement les

Plaintes du Nõce du Pape,

du Duc de Guiſe, & des Pariſiens.

les Huguenots; Qu'on rompoit la trame d'vne guerre, sur le point qu'elle s'en alloit estre heureusement terminée; & que le Roy monstroit bien par là, que n'ayant point du tout d'inclination pour le Party Catholique, il vouloit à quelque prix que ce fust, fomenter & maintenir l'Heresie: Car bien qu'on ne sçeust pas encore l'intention du Roy, ny le dessein qu'il tenoit caché, si est-ce que le seul nom de Paix auoit mis en défiance l'esprit penetrant du Duc de Guise, & donné suiet au Peuple d'en parler en diuerses façons. Le Roy respondit au Nonce, en termes pleins de ressentiment; *Que l'auersion des Ecclesiastiques à contribuer pour leur part aux grandes despenses de la Guerre, & les difficultez qu'apportoit le Pape à luy permettre de prendre cent mille escus par an sur le reuenu de l'Eglise, auoient tourné son inclination à la Paix, & qu'il ne pensoit pas faire vne chose qui fust contraire à sa Conscience, ny de se departir du deuoir d'vn Prince Chrestien, en s'efforçant de mettre en repos ses Suiets, entierement ruynez par les calamitez des guerres passées; Qu'il n'y auoit rien si aysé que de se tenir loin des coups, & de se vouloir mesler de gouuerner les affaires d'autruy par des paroles, & des dépesches faites sur le papier; Mais qu'vn bon Pere de Famille deuoit auoir plus d'égard au bien effectif de sa Maison, qu'à tout ce qu'en pouuoient dire ceux de dehors.* A quoy neantmoins le Nonce ne laissa pas de repartir; *Que le meilleur moyen qu'eust le Roy de donner la Paix à son Royaume, c'estoit d'oster la racine de l'Heresie; Qu'il falloit preferer le salut de l'Ame aux biens temporels; Que la guerre entreprise contre les Huguenots se*

1586.

Response du Roy au Nonce du Pape.

Replique du Nonce;

1586. *propoſoit pour but le repos, & que pour la foibleſſe des Princes excommuniez, il ne ſeroit pas difficile de l'auoir à quiconque voudroit continuer de s'employer à l'obtenir; Que les Prelats de France n'auoient iamais refuſé de contribuer pour leur part aux frais de la guerre, & qu'ils s'en excuſeroient encore moins à l'aduenir; Qu'au reſte, il eſtoit bien aſſeuré que ſa Maieſté auroit de Rome la permiſſion qu'elle demandoit.* Le Roy apporta de la moderation à ſon diſcours, comme il eut ouy cette repartie du Nonce, auquel il ſe mit à remonſtrer l'extreme danger, & les pernicieuſes conſequences qu'on tireroit de ce débordement d'Eſtrangers en France; & partant, que pour le diuertir, il falloit neceſſairement diſſimuler pluſieurs choſes; Mais qu'il pouuoit neantmoins aſſeurer le Pape, qu'il ne concluroit iamais rien qui fuſt dommageable à la Religion Catholique, & contraire au bien & à l'honneur de la Sainte Egliſe. Les meſmes choſes furent dites au Duc de Guiſe de la part de la Reyne Mere; Mais elle luy fit conſiderer plus particulierement; que cela ne ſe faiſoit que pour diuertir & empeſcher par ces delays l'entrée des Allemans en France; Qu'ainſi tout ſe rapportoit au bien de la Ligue, & au profit de luy-meſme, qui pour ſe trouuer aux confins du Royaume, & en païs par où les Eſtrangers taſchoient d'y entrer, eſtoit plus en danger que nul autre, d'eſtre endommagé de leurs courſes; Que perſonne ne ſçauoit mieux que luy, qu'il n'y auoit point d'argent dans les coffres, & que les troupes du Roy ſe trouuoient foibles; Comme au contraire, l'Armée qui ſe prepa-

& la proteſtation que luy fait le Roy.

Reſponſe faite au Duc de Guiſe de la part de la Reyne Mere.

roit en Allemagne estoit extrémement forte ; & partant, qu'il deuoit necessairement laisser conduire auec adresse les dessleins commencez, qui n'auoient tous qu'vne mesme fin. 1586.

Il falut en faire dire autant aux Confidens des Parisiens, qui commençoient déja de s'émouuoir insolemment ; & apporter tant de circonspections, & tant de fortes raisons pour faire croire ces choses, que ceux qui fauorisoient secrettement le Party des Huguenots, dont le nombre estoit grand, ayant appris ce qui s'en disoit en diuers lieux, en firent aller le bruit iusques au Roy de Nauarre : ce qui luy mit dans l'esprit plusieurs défiances & soupçons, au grand preiudice du traité que la Reyne Mere auoit commencé de faire. Elle cependant s'en estoit allée à Chenonceaux, Maison de plaisance, que Madame Valentine auoit fait bastir autrefois, & qui estoit alors à la Reyne ; où elle attendoit que l'Abbé Guadagne, & Ramboüillet, luy fissent sçauoir le lieu dont on seroit demeuré d'accord de cét abouchement auec le Roy de Nauarre. Ils l'estoient allé trouuer exprés, & auoient rencontré dans cette affaire de grandes difficultez, pour le soupçon qu'il auoit qu'on ne le vouluſt tromper. A raison dequoy il refusoit de s'aboucher ailleurs qu'aux lieux qui estoient tenus par ceux de son Party ; & vouloit de plus, qu'on luy donnast des forces suffisantes, pour la garde & la seureté de sa personne. Mais il y auoit peu d'apparence d'ailleurs, & peu de seureté pour la Reyne Mere, de se reduire sous le pouuoir & à la mercy des forces des Huguenots ; Outre que cette Negociation estoit de cette nature, qu'elle ne pouuoit estre trai-

Obstination des Parisiés.

La Reyne Mere s'en va à Chenonceaux,

Difficultez sur cét abouchement auec le Roy de Nauarre,

1586. tée en peu d'heures, ny determinée à la campagne. Mais le Roy la sollicitoit si fort par ses lettres, & par des hommes exprés, pour l'extréme desir qu'il auoit qu'on vint à ce pourparlé, qu'encore que le Roy de Nauarre, encouragé par l'arriuée des derniers Ambassadeurs venus d'Allemagne, & par l'esperance des forces estrangeres, ou se souciast fort peu de s'aboucher auecque la Reyne, ou qu'il ne le vouluſt faire qu'auec vne pleine asseurance, & vne entiere reputation; & qu'à raison de cela, il refusast de sortir des confins de son païs; Elle-mesme neantmoins resolut enfin de s'accommoder à sa volonté, & de s'en aller entre le Poitou & la Xaintonge: puis ayant fait retirer l'Armée du Maréchal de Biron, elle consentit à s'en aller iusques à Saint Bris, lieu fort proche des Garnisons du Roy de Nauarre, & enuironné des forces des Huguenots. Sur ces entrefaites, le Roy voulant donner temps à cét abouchement, & ne point receuoir l'Ambassade d'Allemagne, qu'il n'euſt sceu auparauant l'issuë de ce Traité, s'en alla du costé de Lyon, comme il auoit resolu, laissant ordre que les Ambassadeurs Allemans fussent receus & traitez honorablement, iusques à son retour à Paris. Les Ducs d'Espernon & de Ioyeuse, sur le sujet du partement du Roy, faisoient cependant marcher leurs gens, comme par diuerses routes, aussi auec differentes intentions. Le Duc d'Espernon estroitement vny aux desseins du Roy pour les faire arriuer à leur but, se défiant de la Ligue, ennemy des Seigneurs de Guise, & enclin à la conseruation du Roy de Nauarre, agissoit ardemment, non pas pour fomenter les desseins

qui recherche ses seuretez.

Voyage du Roy à Lyon.

Les Ducs de Ioyeuse & d'Espernõ, font marcher leurs troupes, auec des intentiõs differentes.

de la Ligue, ny pour trauerſer non plus le Party des Huguenots; mais pour reünir cette Prouince, & la ſoûmettre entierement à l'obeïſſance de ſa Maieſté. Quant au Duc de Ioyeuſe, enflé du vent de ſes eſperances, & picqué d'emulation contre le Duc d'Eſpernon, il auoit preſque oublié l'intereſt du Roy, ſeule cauſe de la grandeur & de la bonne Fortune, où il s'eſtoit ſi ſoudainement éleué; de ſorte que ſe voyant allié à la Maiſon de Lorraine, pour auoir épouſé la belle-ſœur du Roy, il commençoit de ſeconder en quelque façon les entrepriſes des Seigneurs de Guiſe; & pouſſé par vn deſir de gloire, ſe monſtroit prompt à porter ſes armes à la ruïne des Huguenots. Ce qui fit qu'à ſon retour des Bains de Bourbon, où il auoit eſté quelques iours pour ſe remettre en ſanté, il fit leuer le ſiege de Compierre au Seigneur de Chaſtillon, qui l'y auoit mis, auec quelques troupes tirées des enuirons du Languedoc. En ſuite dequoy, il prit de furie Maleſes, la Pierre, Marueges, & Suluagnac, Places conſiderables en cette Prouince. Cela fait, il entra plus auant dans le Languedoc; & plein d'oſtentation & de vanité, à cauſe du bon ſuccés de ſes armes, il voulut ſe rendre pōctuel à eſtaler la grandeur de ſa Fortune aux yeux de ſon Pere, deuant lequel il fit faire monſtre à ſon Armée, à la veuë de Thoulouſe, Ville où il auoit eſté nourry en ſes premieres années, & où ſon Pere commandoit en qualité de Lieutenant de Roy. Mais le Duc d'Eſpernon, auec vne Armée bien plus grande, & des troupes mieux rangées, accompagné de ſon Frere la Valette, ſon Lieutenant en Prouence, entra dans la Prouince, pour s'y faire receuoir

1586.

Méconnoiſſance du Duc de Ioyeuſe.

Il fait leuer le ſiege de Cōpierre, & prend quelques Places.

Sa vanité.

Le Duc d'Eſpernon entre en Prouence,

1586. Gouuerneur par le Parlement, en vn temps auquel Leſdiguieres y eſtant paſſé de Dauphiné, auoit par vn carnage ſanglant défait le Seigneur de Vins, principal Partiſan de la Ligue en ce pays-là, & reduit en vn mauuais état les affaires des Catholiques. Ce qui fut, à vray dire, vne conjoncture aduantageuſe au Duc d'Eſpernon, à cauſe que les Ligueurs auoient déja projetté de l'exclurre de ce Gouuernemẽt, & que de Vins auoit mis ordre qu'il ne fût point receu en certaines Places. Mais le Duc y eſtant arriué en vn temps, auquel il ſe ſentoit encore de l'échec n'aguere receu, & où Leſdiguieres fut contraint de ſe retirer en Dauphiné, de Vins n'eut plus les forces, ny l'occaſion de s'oppoſer ouuertement au Duc, qui prit la Ville qu'on nomme communément Seine la grand-Tour, & quantité d'autres places moindres; ſi bien qu'en quelques ſemaines il rangea ſous luy toute la Prouince dont il eſtoit Gouuerneur. Ce qu'il n'eut pas pluſtoſt fait, & laiſſé à ſon Frere la conduite de l'Armée, qu'il s'en retourna en Cour, d'où l'intereſt qu'il auoit à ménager l'eſprit & les deſſeins de ſon Maiſtre ne ſouffroit pas qu'il fuſt éloigné.

y vient à bout de ſes deſſeins,

prend quantité de Places, entre en poſſeſſiõ de ſon Gouuernement, & s'en retourne à la Cour.

Les Ambaſſadeurs d'Allemagne arriuent à Paris,

En ce meſme temps arriuerent à Paris les Ambaſſadeurs d'Allemagne, parmy leſquels, outre les autres perſonnes de condition, eſtoient particulieremẽt conſiderables le Comte de Montbeliard, & le Comte d'Iſambourg, Seigneurs que l'auantage de leur naiſſance & de leurs Eſtats faiſoient beaucoup eſtimer, & qui ſe portoient auec ardeur à fauoriſer, & à pratiquer les leuées des troupes d'Allemagne. Ils furent receus aux dépens du Roy, auec tou-

te sorte d'honneur & de bon accueil; Et toutesfois ils ne laissoient pas d'estre mal-satisfaits de ce que son éloignement empeschoit, ou retardoit du moins leur Negociation, imputant à mépris & à brauade Françoise, vne chose qui venoit de plus loin, & dont la cause ne paroissoit point: Tellement que les deux Comtes croyans qu'il y alloit de leur honneur d'attendre plus long-temps, pleins de dépit en leur ame, & d'autant plus enclins à fauoriser les Huguenots, s'en retournerent en leurs Maisons, laissant la charge de l'Ambassade aux autres Seigneurs, venus auec eux. L'on dépescha Courriers sur Courriers au Roy, pour l'auertir du partement de ceux-cy, & des mécontentemens que les autres témoignoient tout haut, Ce qui luy donna sujet de se mettre en chemin, pour s'en retourner à Paris à petites iournées, attendant toûjours qu'on luy vint dire que la Reyne, apres auoir surmonté toutes difficultez, s'estoit abouchée auec le Roy de Nauarre. Mais comme il vid qu'il n'y auoit plus moyẽ de tẽporiser, & que l'affaire de cét abouchement alloit à des longueurs extraordinaires, il fut contraint de s'arrester à saint Germain, & d'y donner audiance aux Ambassadeurs; ce qu'il fit auec vn visage aussi peu content, que son esprit estoit inquiet & irresolu. Il se r'asseura bien-tost neantmoins, & apres que le Prince Casimir eut parlé au nõ de tous en termes altiers, pleins d'vn manifeste dépit, & de secrettes menaces; le Roy, qui auoit l'esprit delicat, s'offensa si fort d'vn procedé si estrange, & s'en mit tellement en colere, que contre sa coustume, & mesme contre sa premiere intention, il répondit aux Ambassadeurs

1586. leur mécontentement.

Deux des principaux s'en retournẽt chez eux, & laissent les autres.

auſquels le Roy donne audiance à S. Germain.

1586. auecque beaucoup d'aigreur & de ressenti-
ment ; de façon qu'ils en furent fort mortifiez
sur l'heure, & congediez le iour d'apres, sans
autre audience, & auec peu d'honneur & de sa-
tisfaction. Par le contenu de leur Harangue,
qui fut vne longue plainte, ils remonstrerent ;

Principaux poincts de leur Harangue.

Que le Roy pour satisfaire à l'iniuste desir, & à la pernicieuse ambition du Pape, de quelques Princes, & de certaines Communautez de son Royaume, auoit manqué de parole à ses Suiets de la Religion Reformée, en leur ostant la liberté de Conscience, que par tant d'Edits il leur auoit accordée, ou méme establie ; & partãt que les Princes d'Allemagne interessez dans la méme Religion, le prioient de vouloir mettre fin à la guerre, & à ces desordres, en donnant à tous ses peuples la Paix temporelle, & la spirituelle aussi ;

Que ce faisant, il éuiteroit la iuste colere de Dieu, dont ceux qui faussoient leur parole meritoient de sentir des effets ; & que par mesme moyen il leur donneroit suiet de conseruer l'ancienne amitié qu'ils auoient pour la Couronne ; qui n'empeschoit pas qu'ils ne fussent estroittemẽt obligez de pouruoir à la seureté de ceux que se sentant affligez sans cause, imploroient le secours de diuers Princes, qui faisoient tous profession d'vne méme creance.

Genereuse réponse du Roy.

La réponse que le Roy fit au contraire fut ; *Que Dieu seul l'ayant esleu & appellé à la iuste posseßion de sa Couronne, il pouuoit par vne authorité independante establir des Loix, publier des Edits, donner des permissions, & faire des Ordonnances accommodées à la qualité des temps, & aux necessitez de ses Suiets ; & par consequent les reuoquer encore, les changer, les alterer, & les retracter à sa volonté, & selon qu'il luy estoit inspiré*

pour le mieux par la Maieſté diuin ; Qu'ainſi tous ceux qui l'accuſoient d'auoir manqué de parole, en auoient menty fauſſement ; Que c'eſtoit pour les intereſts de ſes Suiets, & pour le bien de ſon Royaume, qu'il auoit reuoqué vne permiſſion donnée conditionellement, & pour vn temps ; Qu'ayant regné librement par le paſſé, il en vouloit faire de meſme à l'aduenir ; Qu'il s'eſtonnoit fort au reſte de ce qu'il y auoit des hommes ſi hardis que de s'entremettre du Gouuernement de ſes Peuples, & de l'authorité de ſa perſonne ; Que c'eſtoit là ſa derniere reſolution, & qu'il ne falloit pas qu'ils tardaſſent plus long-temps, pour attendre qu'il leur en diſt dauantage. Apres cette reſponſe, les Ambaſſadeurs firent inſtance qu'elle leur fuſt donnée par eſcrit : mais le Roy tout en colere leur repartit ; *Qu'il n'en feroit rien*, & apres auoir mis ordre qu'on les menaſt loger à Poiſſy, le lendemain, qui fut le neufiéme de Septembre, il s'en alla à Paris. Comme il y fut arriué, nonobſtant la rude reſponſe qu'il auoit fait aux Princes Proteſtans, deſia diuulguée de toutes parts, & le progrez de la guerre allumée en tant d'endroits contre les Huguenots, il y trouua neantmoins les eſprits du peuple plus fort aigris contre luy qu'ils n'auoient iamais eſté ; & que ſa reputation eſtoit non ſeulement déchirée en pleine Chaire, mais que les particuliers meſmes en médiſoient, & en faiſoient des cõtes entre eux. Les Predicateurs & les Chefs de la Ligue auoiẽt déja ſemé le bruit, & mis profondement dans l'eſprit des Pariſiens ; Qu'il fauoriſoit le Roy de Nauarre, & le Party des Huguenots, & qu'à la ſollicitation de ſes Fauoris, il taſchoit par ſecrets artifices ;

1586.

Partement des Ambaſſadeurs ;

& arriuée du Roy à Paris ;

Il y reçoit de nouueaux mécontentemens ;

1586. de conduire l'vn à la succession de la Couronne, & d'establir les autres dans le libre exercice de leur Religion. Toutes ces choses l'auoient exposé à la hayne publique, qui s'estoit encore plus fort augmentée par les subsides & les impostes qu'il mettoit tous les iours sur le peuple, & par le continuel agrandissement du Duc d'Espernon, & des autres Fauoris, desquels on se défioit bien fort, & que la pluspart des Bourgeois haïssoient extrémement.

& se voit exposé à la hayne publique.

Cela fut cause qu'outre les secrettes sollicitations du Duc de Guise, qui pour cét effet tenoit Meneuille dans Paris, d'où il ne bougeoit; les principaux du Peuple incitez d'eux-mesmes à fauoriser la Ligue, & à conspirer contre les actions, & mesme contre la propre personne du Roy, s'auiserent de former vn Conseil secret, composé de Seize de leurs plus intereſſez Confidens, c'est à dire d'autant de personnes qu'il y auoit de quartiers dans la Ville, pour auoir la direction des affaires, & ménager les esprits des habitans. De ce Conseil furent d'abord comme Chefs, & principaux Ministres, la Chappelle-Martel; Iean le Clerc, sieur de Bussy; le President de Nully; & Charles Hotman. Toutes leurs intrigues s'acheminoient par l'entremise de certains particuliers, qu'ils auoient choisis dans chaque métier; lesquels se presentoient dans ce Conseil, où ils faisoient leur rapport, & y receuoient les ordres, touchant ce qui s'estoit resolu par les Seize, tant pour la deffense de la Ville, & pour le seruice de la Ligue, que pour s'opposer aux desseins du Roy, & de ses Fauoris. Ce Conseil s'assembloit du commencement au College de Fortet, appellé communement *le Berceau de*

Conseil des Seize.

Ses principaux Chefs.

Leur intrigue, & leur but:

la Ligue; mais on le tint depuis dans le Conuent des Religieux de Saint Dominique, autrement nommez les Iacobins. Mais enfin ceux qui en eſtoient, pour empeſcher qu'on ne les ſoupçonnaſt, & pour n'eſtre ny découuerts, ny accuſez, n'eurent plus de lieu determiné, & s'aſſembloient tantoſt dans la Maiſon des particuliers, & tantoſt ailleurs, le plus ſecrettement qu'ils pouuoient. Cela n'empeſchoit pas pourtant que le Roy ne ſçeuſt tout ce qui s'y paſſoit, par le rapport que luy en faiſoit Nicolas Poulain, qui par l'entremiſe du Seigneur d'O, & du Chancelier, luy en déduiſoit les particularitez; ſoit qu'il y fuſt pouſſé, cõme nous auons dit cy-deuant, ou par l'eſpoir du ſalaire, ou par le remords de ſa conſcience; ce qu'il pouuoit faire d'autant plus facilement, qu'eſtant principal Miniſtre de l'Vnion des Pariſiens, il ſçauoit iuſques aux plus ſecrettes deliberations de l'Aſſemblée. Cependant ceux de la Ligue, qui ne ſe doutoient point que leur cabale fuſt découuerte, & dont les eſperances ſe fomentoient & s'enfloient par les belles promeſſes du Duc de Guiſe, & de Dom Bernardin de Mendoſſe, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui reſidoit à Paris, en eſtoient venus à ce point d'inſolence, qu'outre qu'ils auoient gagné toute l'eſtenduë de la Ville, & enroollé ſecrettement ceux qui leur ſembloient plus propres à porter les armes, dont ils s'eſtoient fournis abondamment; Ils auoient encore commencé de communiquer auecque les autres Villes principales du Royaume, pour les faire reuolter, & les ioindre à leur Conſpiration. Deſia meſme par vſage, & par vne vieille couſtume, ils s'eſtoient debordez à tel point,

1586.

Ils n'ont point de lieu determiné pour leur Aſſemblée,

Le Roy ſçait tout ce qui s'y paſſe, & cõment.

Inſolence des Ligueurs inſupportable.

1586. qu'ils ſe propoſoient entr'eux, non-ſeulement de s'emparer des plus fortes Places du Royaume, mais d'entreprendre (ſi grande eſtoit leur temerité) ſur la perſonne du Roy meſme, pour pouuoir apres diſpoſer de l'Eſtat à leur gré, & au plaiſir de la Ligue.

Il eſt propoſé dans leur Aſſemblée, de ſurprendre Boulogne.

Comme cela ſe paſſoit ainſi, il aduint vn iour que tenant leur Aſſemblée dans le College des Peres Ieſuites, il fut propoſé de la part de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, de ſurprendre Boulogne, Place forte en Picardie, ſituée ſur le bord de l'Ocean, tenuë alors par le Duc d'Eſpernon, qui en eſtoit Gouuerneur, & gardée par Berné, qui en faiſoit la fonction. Ceux qui propoſoient cét auis, conſideroient que le Roy Catholique ayant mis ſur mer vne puiſſante Armée, pour s'en aller fondre dans l'Angleterre, eſtoit content en faueur de la Ligue, qu'elle deſcendiſt premierement en France, pourueu qu'elle y puſt auoir vn Port aſſez bien muny, & aſſez grand pour y eſtre en ſeureté; Qu'il n'y auoit point de lieu plus propre que Boulogne, qui eſt vn des Haures les plus proches de Paris, ſitué vis-à-vis de l'Angleterre, d'où il pouuoit receuoir vn prompt ſecours du Païs-bas; & où le Duc de Parme leuoit vne groſſe Armée, pour la joindre aux forces de la flotte. Surquoy ils faiſoient voir que l'execution de leur deſſein eſtoit d'autant plus facile, que Preuoſt Vetus, l'vn des plus affidez Miniſtres de la Ligue, ayant accouſtumé de trois en trois mois de faire reveuë en ces quartiers-là, pourroit auec les cinquante Archers qui le ſuiuoient ordinairement, ſe ſaiſir à l'entrée d'vne des Portes de la Place, & la garder iuſques à ce que le Duc d'Aumale le vint ſecourir auec les

Motifs de cette entrepriſe;

dont ils s'imaginent l'execution tres-facile.

forces de la Prouince; Qu'ainsi par son arriuée, ce peu de gens qu'on y auroit mis en garde estant opprimez, il seroit aisé de s'emparer de cette Place, qui pour estre des principales du Royaume, estoit extrémement desirée, mesme par le Duc d'Aumale; qui n'ayant iamais pû obtenir l'entier Gouuernement de Picardie, faisoit ioüer toute sorte de ressorts pour en venir à bout, quelque dangereuse & hardie qu'en fust l'entrepriſe. Ceux de la Ligue iugeoient, que la prise de ce Havre leur importoit grandement, pour l'esperance qu'ils auoient que toutes les forces d'Espagne se tourneroiēt tout à coup en faueur de leurs desseins. Mais l'Ambassadeur Mendosse ne l'estimoit pas moins fauorable à ses intentions, quand il considero it le merueilleux aduantage que receuroit la flotte d'vne place de cette importance, & d'vn Port si grand & si commode, soit qu'il falluſt poursuiure l'entrepriſe d'Angleterre, soit qu'il fust question de se tourner du costé de France. Comme donc les sentimens des Ligueurs se rapportoient tous à mesme fin, il fut resolu entre eux de passer outre; & apres qu'ils eurent informé de leur dessein, le Preuost Vetus, qu'ils trouuerent prest à les seruir en cette occasion, ils deliurerent les commissions necessaires au Duc d'Aumale, qui pour sa grande inclination aux affaires de la Ligue, & son extréme desir d'auoir tout le Gouuernement de Picardie, ne se monstra pas moins prompt que l'autre, à s'employer à cette entrepriſe. 1586.

Vaine esperance de ceux de la Ligue, & de l'Ambassadeur d'Espagne.

Cōmission deliurée au Duc d'Aumale.

Durant ces choses, le Lieutenant Poulain continua les soins qu'il auoit d'auertir le Roy de ce qui se passoit; & par le moyen du Chancelier luy declara toute cette affaire, d'où il ar-

1586. riua que Berné en ayant eu auis, & se tenant prest, receut le Preuost de si bonne façon, qu'à son abord à la porte, entre la herse, & le pont-leuis, il fut arresté prisonnier, auec la pluspart de ses gens; & le Duc d'Aumale, qui parut vn peu apres sous les murailles, contraint de se retirer par la furie des canonades. Mais pour tout le mauuais succez de cette entrepriſe, ceux de la Ligue n'apperceurent pas que leurs secrettes pratiques estoient venuës à la connoissance du Roy: tellement que s'ils ne pûrent surprendre la Place, ils en attribuërent la cause au malheur & aux soins ordinaires de Berné. Ils ne laisserent donc pas de continuer dans leurs pratiques accoustumées, & s'y porterent auec tant d'ardeur, qu'ils mirent depuis en deliberation d'arrester prisonnier le Roy mesme. Ils se proposoient de prendre leur temps, lors qu'auec peu de Gardes il retourneroit du Bois de Vincennes, où il s'en alloit de fois & d'autre; & au sortir de ses deuotions, (ou, comme disoient ses ennemis, de ses dissolutions) s'en reuenoit par la porte saint Antoine, qui est aux extremitez de la Ville, & fort éloignée du Louure, lieu destiné pour les Gardes, & qui est le quartier où se retire toute la Cour. Mais quoy qu'ils eussẽt fait ce dessein, ils n'eurent pas l'assurance de l'executer, les Chefs de la Ligue estans alors tous absens. D'ailleurs, le Roy qui en eut auis par la voye ordinaire, se tint plus fort sur ses gardes, n'allant iamais par la Ville, ny aux lieux d'alẽtour, qu'il n'vsast d'vne grande precaution, & qu'il ne fût accompagné, tant de ses Capitaines, que d'vn bon nombre de Gentils-hommes, de ceux ausquels il se fioit le plus; Outre que les qua-

Le Preuost Vetus est retenu Prisonnier,

& les Ligueurs n'ont point de succez de leur entrepriſe sur Boulongne.

Ils font dessein d'arrester la personne du Roy,

tante-cinq, qu'il auoit particulierement deſtinez à cela, ne s'éloignoient point de ſa perſonne. Cependant, comme il ſçauoit toutes ces menées, il luy tomboit pluſieurs fois dans la penſée, de chaſtier la temerité de ceux qui en eſtoient Autheurs, & de ſe vanger par meſme moyen du grand mépris que les Predicateurs faiſoient de luy, quand ils en parloient en public, & des conſpirations de ces Boutefeux du peuple, qui auoient fait reuolter contre luy, la plus grande & la plus confidente Ville de ſon Royaume. Toutefois pluſieurs choſes l'en empeſchoient; Le traitté cõmencé auec le Roy de Nauarre, dont il deſiroit de voir le ſuccez, auant que de ſe broüiller de nouueau dans les affaires de la Ligue, & la prochaine arriuée des forces eſtrangeres; pour ſouſtenir l'impetuoſité deſquelles, en cas qu'il ne puſt s'accorder auec le Roy de Nauarre, il preuoyoit qu'il ſeroit contraint de ſe ſeruir de celles des Ligueurs, & de ſe ioindre aux Seigneurs de Lorraine; tant s'en faut que par le chaſtiment des Pariſiens, il fuſt en eſtat de leur faire ouuertement la guerre. Il ſe repreſentoit d'ailleurs les merueilleuſes forces d'vne Ville ſi peuplée, dont on ne pourroit iamais venir à bout, à moins que de faire pluſieurs grands preparatifs; & pareillement l'abſence de la Reyne de ſa Mere, ſans l'auis de laquelle il ne prenoit iamais aucune reſolution, en matiere des choſes de cette importance, & qui regardoient les principales affaires de ſon Eſtat. A ces conſiderations ſerieuſes, & à la mauuaiſe conionćture du temps ſe trouuoient iointes les perſuaſiõs de Villequier, lors Gouuerneur de Paris, lequel ſoit par vne cer-

1586. qui ſe tient ſoigneuſement ſur ſes gardes,

& s'abſtient de ſe vanger pour pluſieurs raiſons.

Villequier taſche d'adoucir l'eſprit du Roy, aigry contre les Pariſiés.

1586. taine inclination qu'ont les hommes, d'excuſer & deffendre ceux qui ſont ſoûmis à leur commandement, ſoit pour s'eſtre mis dans l'eſprit que ces pratiques ne ſe faiſoient point contre le Roy, mais ſeulement pour le commun bien des Catholiques, & pour la ruyne du Duc d'Eſpernon; ſoit qu'il ne fuſt pas content que les autres croyans ſçauoir plus que luy des ſecrettes affaires du peuple, le ſemblaſſent blaſmer par là d'vne manifeſte nonchalance, faiſoit tout ce qu'il pouuoit pour les conuaincre de menſonge, & pour appaiſer l'eſprit du Roy, en l'aſſurant que le peuple ne luy eſtoit point contraire, & qu'il ne ſe tramoit rien contre ſon ſeruice. Surquoy il taſchoit encore par diuers moyens, de le reduire à diſſimuler, & à ſouffrir quelque choſe de la legereté des habitans, ialoux de la conſeruation de leur Religion; Et de cét auis eſtoit bien ſouuent encore le Secretaire Villeroy, qui faiſoit tout ſon poſſible, pour empeſcher que le Duc d'Eſpernon ne deuint point plus grand qu'il eſtoit. Cette diſſimulation pourtant n'eſtoit pas beaucoup auantageuſe au Roy. Au contraire, elle ne faiſoit qu'accroiſtre la hardieſſe & la temerité du peuple; de ſorte que le Duc de Mayene ne fut pas pluſtoſt de retour à Paris (où il eſtoit venu apres la priſe de Caſtillon, voyant que la fatigue & les maladies auoiẽt détruit toute ſon Armée en Guyẽne, ſans qu'il eût pû iamais obtenir du Roy, ny renfort d'hõmes, ny ſecours d'argent) que les Chefs des Bourgeois ne manquerent point de recourir à luy, eſperant que ſous ſa conduitte, & ſous ſon authorité, ils pourroient venir à bout de leur deſſein. Pour cét effet, le Curé Preuoſt, le Predicateur

Diſſimulation nuiſible au Roy.

Le Duc de Mayene reuiẽt à Paris;

Predicateur Vinceſtre, Hotman, Buſſy, le Preſident de Nully, & la Chapelle-Martel, le furent trouuer de nuit, & luy rendirent compte de leurs forces, de l'Vnion du peuple, de leurs prouiſions d'Armes, & du deſſein qu'ils auoient, non ſeulement de reduire la Ville en la puiſſance de la Ligue, mais encore de retenir la perſonne du Roy, & d'oſter la vie à ſes Fauoris, qui luy donnoient de pernicieux conſeils, à l'auantage des Huguenots. 1586. où les principaux Chefs du peuple luy découurent leur deſſein.

Le Duc de Mayene, qui pour auoir eſté toûjours d'opinion contraire à celle de ſes Freres, n'eſtoit pas pleinement inſtruit des particulieres pratiques du Duc de Guiſe, & du Cardinal, & qui auoit vne auerſion naturelle pour les deſſeins precipitez, & trop temeraires, fut vn peu en doute ſur ce qu'on luy propoſa; & pour en deliberer, il demanda temps iuſques à la nuit ſuiuante. Apres qu'elle fut venuë, & que les meſmes Chefs de l'Vnion furent retournez à luy, il leur dit; Qu'il deſiroit fort d'eſtre informé plus particulierement de leur intention, de leurs forces, & des appuis ſur leſquels ils ſe fondoient, n'eſtant pas d'auis d'entreprendre aucune choſe, dont il ne fuſt aſſuré de venir à bout. Les Deputez ſatisfirent auſſi-toſt à ſon deſir, & luy dirent; Qu'auant que paſſer outre, ils pretendoient s'emparer des principaux lieux de la Ville, & qu'ils en auoient ainſi diſpoſé l'ordre; Que pour auoir la Baſtille, ils s'en iroient de nuit à la maiſon du Cheualier du Guet, qui demeuroit à ſainte Catherine, en vn endroit aſſez écarté, auquel ils feroient dire par vn de ſes Archers, qui auoit accouſtumé de l'accompagner, & qui eſtoit de leur confidence, que le Roy le demandoit; Que

Le Duc leur demande temps pour en reſoudre,

& s'inſtruit pôctuellement de leur cõſpiratiõ.

1586. ſur cét aduis, comme il voudroit ſortir de ſa maiſon, cent Soldats en armes y entreroiēt, ſe ſaiſiroient de luy, & le contraindroient de faire ouurir les portes de la Baſtille; Qu'à meſme temps quelques Archers & Sergens, auec leſquels ils auoient intelligence, s'en iroient au Chaſtelet, ſous pretexte d'y mener des priſonniers, comme il arriuoit ſouuent; ſi bien qu'y entrant tous armez, ils pourroient facilement s'en rendre maiſtres; Et que la porte de l'Arcenal, où il n'y auoit aucunes Gardes, leur ſeroit ouuerte par deux Fondeurs d'Artillerie, par eux pratiquez, & qui demeurant dedans, leur auoient promis de leur ouurir toutes les fois qu'ils voudroient; Qu'incontinent apres l'execution de ces choſes, ils s'en iroient aux Maiſons du Chancelier, du premier Preſident, du Procureur General la Gueſle, & des autres Conſeillers du Roy, qu'ils ſurprendroient dans leurs lits, & qu'il leur ſeroit aiſé de les mettre à mort, perſonne n'y reſiſtant; Qu'en ſuitte de cecy, ils feroient barricader toutes les ruës, auec des tonneaux pleins de terre & de fumier, tendre les chaiſnes, & faire de bons retranchemens, afin que perſonne ne pûſt courir par la Ville; ou faire vn gros de gens armez, chacun eſtant obligé de garder ſa ruë; Qu'apres cela, huit mille hommes d'eſlite, conduits par vn Capitaine experimenté, ou par luy-meſme, s'il en vouloit prendre la commiſſion, s'en iroient aſſieger le Louure, où n'y ayant que les Courtiſans, & les Gardes ordinaires, ils auroiēt moyen d'entrer par force, & en tout cas de contraindre par la faim ceux qui ſeroient dedans à ſe rendre, pour n'y auoir aucunes prouiſions de viures; Toutes leſquelles choſes eſtāt

executées, les Fauoris du Roy, & ſes autres Confidens, ſeroient taillez en pieces, & le Roy meſme confiné dans vn Monaſtere, iuſques à ce que les Chefs de la Ligue euſſent mis ordre au Gouuernement à venir: Ce qu'on n'auroit pas pluſtoſt acheué, que le Duc de Mayene s'en retourneroit en Guyenne, auec de nouuelles forces, & le Roy Catholique feroit paſſer deça les Monts Pyrenées vne groſſe Armée, pour deſtruire le Roy de Nauarre, & le Party de tous les Huguenots. 1586.

Les propoſitions faites au Duc de Mayene luy embaraſſent l'eſprit.

Le Duc de Mayene, homme poſé de ſon naturel, ſe vid d'autant plus embarraſſé par ces propoſitions, qu'il les trouua odieuſes pour l'enormité du fait, outre qu'il ne luy ſembloit pas choſe aſſurée de fonder vne entrepriſe ſur les opinions du Peuple, qui ſe trompe la pluſpart du temps. Ce qui l'obligea de répondre aux Deputez; Qu'ils auiſaſſent plus d'vne fois à l'acheminement de ce deſſein; que pour luy, il y penſeroit auſſi de ſon coſté, & à ſe pouruoir de Capitaines, & d'autres choſes neceſſaires à cette execution, s'il trouuoit à propos d'en eſtre. En effet, ſoit qu'il fuſt irreſolu en ſon ame, ſoit qu'il le fiſt pour auoir plus de commodité de penſer à vne affaire ſi importante, feignant de ſe trouuer mal, il fut quelque temps ſans ſortir de chez luy, & ſans receuoir aucunes viſites. Pendant tout cecy, le Lieutenant Poulain ne s'endormit point; & ſçachant iuſques aux moindres particularitez de cette affaire, s'en alla le lendemain matin en la maiſon du Chãcelier, pour luy en donner aduis; Toutesfois ayant trouué qu'il ſortoit plûtoſt que de couſtume, pour aller au Conſeil, & qu'il y auoit quantité de monde qui le

Poulain voulant auertir le Chancelier de ce qui ſe paſſe, eſt arreſté priſonnier.

1586. ſuiuoit, il iugea plus à propos d'attendre à parler à luy apres sõ diſner. Mais il arriua qu'eſtant chargé de debtes, quelques-vns de ſes Creanciers, qui auoient obtenu permiſſion de le faire arreſter, en prirent l'occaſion ce meſme matin, & le firent mener aux priſons du Chaſtelet. Comme il s'y vid enfermé, il écriuit vn billet au Chancelier, par lequel il l'auertit du deſaſtre qui luy eſtoit aduenu, & de la grande importance des choſes qu'il auoit à luy communiquer. Sur cét aduis, le Chancelier ſe l'eſtant fait conduire lié, le mena dans ſon cabinet, ſous pretexte de vouloir ſçauoir à quel ſuiet on l'auoit mis priſonnier. Là il apprit de luy amplement tout ce qui s'eſtoit paſſé auec le Duc de Mayene, le deſſein des Pariſiens, & les efforts qu'ils pretendoient faire; puis au ſortir du cabinet, faiſant ſemblant, à cauſe de ceux qui eſtoient là preſens, d'eſtre faſché contre luy, & de vouloir qu'il vendiſt ſa Charge, pour payer ſes Creanciers, il le fit conduire, tout lié qu'il eſtoit, au Secretaire Villeroy, qui mit par eſcrit toute ſa depoſition. En ſuitte de cela, pour couurir l'affaire, & empeſcher que ceux de la Ligue ne le ſoupçonnaſſent; auec vne mine dédaigneuſe, & des paroles encore pires, il le fit remener en priſon, d'où par vne feinte Caution, que le Roy meſme fit donner pour luy, il fut relaſché quelques iours apres. Sa Majeſté découurit ainſi les embuſches & les pieges que luy tendoient les Pariſiens; quoy que Villequier s'obſtinaſt touſiours plus fort à ſouſtenir le contraire, & à l'aſſurer que toutes ces choſes eſtoient pures calomnies, & inuentions de Poulain, qu'il auoit pluſieurs fois baffoüé, & traitté en homme de neant;

& ce qui en aduient.

Le Roy aduerty de la cõſpiration des Ligueurs.

qui pour le deſeſpoir où ſa mauuaiſe vie l'auoit reduit, taſchoit de ſe preualoir de cette fourberie. Le Roy neantmoins, ſans s'arreſter à cela, voulut que le Cheualier du Guet ſe retiraſt à la Baſtille, fit chaſſer les fondeurs de l'Arcenal, y mit en garde le Preuoſt Rapin, auec ſes Archers, renforça le nombre des gardes aux auenuës du Louure, & fit loger a vn quart de lieuë de la Ville quelques Compagnies de gens de pied & de cheual, commandées par le Duc d'Eſpernon; afin que toutes les fois qu'il en ſeroit beſoin, on les puſt faire entrer du coſté du iardin des Tuilleries, par où l'on ſort à la campagne. Ceux de la Ligue furent extrémement eſtonnez de voir tous leurs deſſeins découuerts, ſans ſçauoir pourtant à qui en attribuer la cauſe, ne pouuant pas ſe défier de Poulain, l'auis duquel auoit eſté mis à couuert par ſon empriſonnement. Leur déplaiſir neantmoins n'eſtoit pas ſi grand que celuy du Duc de Mayene, qui ſans auoir entierement conſenty à l'entrepriſe des Pariſiens, ſe voyoit declaré coupable comme eux, & preſque enuelopé dans les forces du Roy, auquel il euſt eſté facile de le faire arreſter, s'il ne ſe fuſt retenu, pour des conſiderations qui le faiſoient aller lentement; & diſſimuler en toutes choſes, pour mieux venir à bout de ſon deſſein. Tellement que ſi le Duc auoit feint n'aguere d'eſtre malade, pour auoir plus de commodité de penſer à ce qu'il luy faloit conclurre, il eſtoit contraint maintenant de faire le meſme, de crainte que s'il alloit au Louure, ſa Maieſté ne le fiſt arreſter, & meſme mourir. Mais apres que pluſieurs iours ſe furent paſſez, ſans que le Roy fiſt de plus grãds prepa-

1586.

la preuient par toute ſorte de precautions.

Eſtrange embarras des Pariſiens, ſe voyans découuerts,

& du Duc de Mayene.

Il fait deſſein de retourner

1586. en ſon Gouuernement.

ratifs, ſe contentant d'auoir mis les choſes en ſeureté; le Duc de Mayene reprenant courage, ſe reſolut de ſortir de la Ville, & de ſe retirer en Bourgogne, lieu de ſon Gouuernement. Comme il s'en fut donc allé au Louure, il fit ſemblant que ſon indiſpoſition le contraignoit de partir, & en demanda permiſſion au Roy, lequel tout diſſimulé qu'il eſtoit ne pût s'empeſcher de luy dire. *Et quoy, Monſieur le Duc, vous voulez donc abandonner voſtre Ligue?* Paroles que le Duc feignit de n'entendre pas; & apres auoir répondu au Roy, qu'il ne ſçauoit ce que cela vouloit dire, il s'en alla tout à l'heure meſme, le Roy n'eſtant pas moins ioyeux de le voir partir, & laiſſer les Pariſiens ſans Chef & irreſolus, que le Duc l'eſtoit de ſe trouuer hors de danger, & ſorty d'entre les mains du Roy, ſans perte de ſon honneur, ny de ſa vie. Le Duc de Guiſe s'offenſa fort de ce que les Pariſiens auoient voulu prendre ſon frere pour leur Chef, tant pource que s'eſtimant doüé d'vn courage plus franc que luy, & d'vne prudence plus ingenieuſe & plus ſouple, il vouloit en toutes choſes donner le branſle aux affaires, & en conduire le fil, qu'à cauſe qu'il connoiſſoit que l'humeur & les actions du Duc de Mayene, n'eſtoient pas entierement conformes aux deſſeins où il butoit. Mais les Pariſiens luy dirent pour excuſe; Qu'ils auoient craint que leur entrepriſe ne fuſt déja découuerte; Que l'apprehenſion d'eſtre preuenus par le Roy, les auoit fait reſoudre à recourir au Duc de Mayene, pour pouuoir promptement executer leur deſſein; & qu'ils auoient creu de plus, qu'il importoit fort peu de s'adreſſer à l'vn des freres plutoſt qu'à l'autre,

Eſt tancé couuertemét par le Roy,

& ſe retire en meſme temps.

Le Duc de Guiſe s'offenſe de ce qu'on a voulu prendre ſon Frere pour Chef;

Les Pariſiens s'en excuſét;

puiſque l'vn eſtoit preſent, & l'autre en des lieux fort éloignez, où les affaires le retenoient. 1586.

En effet, il eſtoit vray que le Duc de Guiſe, pour ne demeurer oyſif parmy tant de gens qui faiſoient ſi fort les empreſſez, & pour ne laiſſer vieillir & diminuer ſa reputation, auoit pour de foibles commencemens, & des cauſes fort legeres, declaré la guerre de gayeté de cœur au Duc de Boüillon. En quoy il prenoit pour pretexte, que poſſedant Sedan & Iamets, Places fortes & importantes, outre les autres moins conſiderables, qu'il tenoit aux confins de Lorraine & de Champagne, il pourroit par conſequent faire entrer par là en France les Armées qui venoient d'Allemagne, en faueur des Huguenots; A raiſon dequoy le Duc de Guiſe, qui pour fermer ce paſſage taſchoit d'en chaſſer le Duc de Boüillon, auoit cõmencé par de grandes plaintes, diſant; Que les garniſons d'auprés de Sedan, où ſe iettoient pluſieurs Huguenots, rauageoient les Villages des enuirons de la Champagne; Et par ſurpriſe s'eſtoit emparé de Donzi, Place de ce territoire, grandement auantageuſe à mettre le ſiege à la principale Ville, comme il l'euſt fait bientoſt, ſi d'autres deſſeins ne l'en euſſent détourné. Cependant le Gouuerneur d'Auſſone, qui eſt vne des Places les plus importantes de la Duché de Bourgogne, refuſoit de la remettre au Duc de Mayene, à qui elle auoit eſté particulierement deſtinée, ſon courage s'enflant de ce qu'il le ſentoit loin de là, & occupé pour long-temps apres l'Armée de Guyenne; Et d'ailleurs, bien que le grand Eſcuyer, Lieutenant de la meſme Prouince, & qui dépendoit abſolument des volontez du Roy, té-

Son pretexte pour faire la guerre au Duc de Boüillon,

& fondement de ſes plaintes.

Troubles cauſez en Bourgogne par le Gouuerneur d'Auſſone,

1586. moignast de vouloir forcer cette Ville, si est-ce qu'il differoit exprés de le faire, & ne pouuoit trouuer vn moyen de reduire celuy-cy à l'obeyssance où le deuoir l'obligeoit. Pour cette cause le Duc de Guise, (qui ne vouloit point d'obstacle dans les Prouinces tenuës par ceux de sa Maison, & particulierement en celle de Bourgogne, estroittement iointe à la Champagne, & située aux confins du Royaume, outre qu'il n'estoit pas moins ialoux de la reputation de son frere, que de la sienne) ayant quitté l'entrepriſe de Sedan, s'en estoit allé soudainement en Bourgogne, où sans autre permission du Roy, il auoit à l'improuiste mis le siege deuant Aussone. Ceux qui se trouuerent dans la Place, voyant qu'ils auoient dequoy la deffendre, le firent auec tant de courage, qu'en la premiere sortie ils mirent en déroute le Regiment d'Infanterie du Colonel S. Paul, où furent tuez six Capitaines, & trois cent soldats; outre qu'en toutes les autres attaques, furieusement données à la muraille, ils repousserent plusieurs fois les Assaillans, & les endommagerent bien fort. Mais pressez par vne continuelle batterie de vingt-trois canons, la plus part desquels leur auoient esté prestez par le Duc de Lorraine, & fatiguez à force de mines, d'escalades, & d'assauts redoublez; sans attendre du secours d'aucun lieu, dautant que les gens de cheual & de pied, ramassez en petit nombre par Cleruant, dans le païs de Montbeliard, qui est aux confins de la Bourgogne, & dans le Geneuois, auoient esté deffaits par le sieur du Rosne, Maréchal de Camp du Duc de Guise; ils furent enfin contraints de se rendre. De sorte qu'ayant eu permission du Duc de s'en

Siege mis deuant la ville;

Les habitans resistent d'abord;

& sont cõtraints de se rendre enfin.

s'en aller à Sedan, & à Iamets, le dix-septiéme iour d'Aouſt ils remirent la Place entre les mains du Duc de Guiſe. Mais ſes affaires l'appellant ailleurs, il y eſtablit Gouuerneur le Baron de Seneſçay, & s'en alla tout auſſi-toſt en ſon Gouuernement de Champagne, & delà à Soiſſons, où dans vne Aſſemblée des principaux Seigneurs de la Ligue, il fut conclud de continuer la guerre contre le Duc de Boüillon. Comme donc le Duc n'eſtoit pas moins reſolu en ſes deſſeins, que prompt à les executer; apres auoir en peu de iours remis ſon Armée en ordre, il attaqua Rocroy, Place fortifiée à la moderne, & conſtamment deffenduë par Montmor, qui commandoit dedans. Les aſſiegez voyant que le Duc de Guiſe en redoubloit les aſſauts & les efforts à tous coups, (en quoy ſon adreſſe ne paroiſſoit pas moindre que ſa valeur) & qu'ils eſtoient hors d'eſperance de tout ſecours, ſe reſolurent enfin de ſe rendre. Mais dautant qu'vn nommé Perſeual, & deux autres Capitaines, corrompus par l'argent & par les promeſſes du Duc, firent ſemblant de s'aller retirer à Sedan, & à Iamets, & qu'ils l'aſſeurerent de luy liurer quand ils ſeroient en garde vne des portes de ces deux Villes; Sur cette eſperance, bien qu'il fuſt trop foible pour aſſieger des Places ſi fortes, il s'en alla loger à Mouzon, lieu proche de Sedan, en intention que ſous pretexte d'y faire degaſt, il attendroit là l'iſſuë des promeſſes que ces Capitaines luy auoient faites. Pendant que le Duc de Guiſe eſtoit ainſi occupé en Champagne, la Reyne Mere ayant pris rendez-vous, pour s'aboucher auec le Roy de Nauarre, s'en alla droit à Cognac, accompagnée de Loüis

1586.

Le Duc de Guiſe attaque Rocroy,

qui ſe rend à luy.

Deſſein pour lequel il va loger à Mouzon.

La Reyne Mere ſe rend à Cognac;

1586. Gonzague, Duc de Neuers, qui s'estoit entierement remis sous sa protection, apres auoir abandonné celle de la Ligue, du Mareschal de Rets, des Seigneurs d'Abin, & de Ramboüillet, de l'Abbé Guadagne, du Secretaire Pinart, & de plusieurs autres personnes considerables, les vnes pour leur Maison, & les autres pour leur prudence. Quant au Roy de Nauarre il se rendit à Iarnac, accompagné du Vicõte de Turenne, de la Force, de Mont-guidon, du Baron de Salignac, & de plusieurs autres Seigneurs de son Party : mais auecque tant de forces, pour auoir huit cent cheuaux, & enuiron deux mille hommes de pied, qu'au premier auis qu'en eut la Reyne, elle fut en vne extréme défiance, y en ayant plusieurs qui s'imaginoient, & mesme qui faisoient courir le bruit, qu'il estoit là venu en intention de la retenir, & de la conduire à la Rochelle. Mais apres qu'on eut reconnu que le Roy de Nauarre n'auoit mené toutes ces trouppes que pour la seureté de sa personne (pource que se sentant foible, & sçachant comme on l'auoit traitté autrefois, il apprehendoit qu'on ne le trompast en quelque façon), & que la franchise de son naturel jointe au peu d'apparence qu'il y auoit qu'on en vouluſt venir si auant, eust dissipé ce soupçon; A la fin, le dix-huitiéme iour d'Octobre ils s'aboucherent à saint Bris, Ville en égale distance de l'vn & de l'autre lieu, sans qu'outre la Cour ordinaire, il y eust du costé de la Reyne que le Capitaine de ses Gardes, auec cinquante cheuaux, ny du costé du Roy de Nauarre, que le Capitaine Lomel, auec pareil nombre de Caualerie. L'on auoit mis à la garde des portes deux Compa-

& le Roy de Nauarre à Iarnac.

Leur abouchement à S. Bris.

gnies de gens de pied; l'vne d'vn Party, & l'autre de l'autre; & à la Campagne la Caualerie des deux Factions, diuisée en deux diuers escadrons; celle du Roy de Nauarre commandée par le Comte de Laual, & par la Nouë; & celle de la Reyne par Malicorne, & par d'autres Gentils-hõmes du païs. Les discours qu'ils eurent en public, furent des plaintes de part & d'autre; la Reyne témoignant estre faschée de ce que par l'obstinatiõ du Roy de Nauarre, à ne point vouloir changer de Religion, & par son esloignement de la Cour, il reduisoit le Roy à vne fascheuse necessité de luy faire la guerre. Le Roy de Nauarre au contraire, se plaignoit de ce que tandis qu'il se monstroit obeyssant aux commandemens du Roy, & religieux obseruateur de ses Edicts, il auoit rompu luy-mesme la Paix, par complaisance à l'endroit des Seigneurs de Guise, & des autres ennemis de la tranquilité publique. Mais comme ils vinrent à conferer secrettement ensemble, la Reyne luy declara les conditions que le Roy proposoit, pour sa separation d'auecque la Reyne Marguerite, & son mariage auec la Princesse de Lorraine, qui estoit là presente, en âge d'estre mariée, & doüée de qualitez illustres, où se remarquoit vne prudence qui égaloit celle des plus grandes & plus vertueuses Dames. Elle luy remonstra en suitte; Qu'à ce mariage se trouueroit iointe à sa personne la Declaration de premier Prince du Sang, & de legitime Successeur du Royaume; d'où s'ensuiuroit necessairement la des-vnion du Duc de Lorraine, pere de la Princesse, d'auec le Party de la Ligue, & pareillement des Seigneurs de Guise, lesquels venãt à perdre vn tel

1586.

où leurs forces sont partagées.

Leurs plaintes de part & d'autre.

Leur Conferẽce secrette.

Propositions de la Reyne Mere.

1586. fondement, ou s'appaiſeroient d'eux-meſmes, ou en cas qu'ils ne vouluſſent point ſe ranger à la volonté du Roy, pourroient eſtre facilement opprimez, & ruynez par le ſecours de l'Armée d'Allemagne, qui s'en alloit eſtre ſur le point d'entrer en France; Qu'au reſte, pour obtenir vn ſi grand bien, l'on ne demandoit autre choſe de luy, que ſa Conuerſion à la Religion Catholique, & ſa venuë à la Cour; Que touchant ſon Excommunication, & la Bulle par laquelle le Pape l'auoit declaré à Rome Incapable de ſucceder à la Couronne, qu'il ſeroit facile d'en obtenir la reuocation, ſi-toſt qu'il ſe ſeroit rendu Catholique, & qu'on auroit exterminé la Ligue, en faiſant ceſſer les violences & les perſecutions des Seigneurs de Guiſe; Que pour faciliter ſon affaire à Rome, le Roy, qui du commencement n'auoit pas eſté content que Fabio Mirtho, Neapolitain, Archeueſque de Nazareth, fuſt declaré Nonce en France, à la place de Ieroſme Ragazzoni, Eueſque de Bergame, Venitien, & qui auoit meſme refuſé de l'accepter, en eſtoit depuis demeuré d'accord; outre que Sangoüard, Marquis de Pizani, eſtant déja ſon Ambaſſadeur ordinaire vers ſa Sainteté, il auoit reſolu d'y en enuoyer vn autre extraordinaire, qui eſtoit le Duc de Luxembourg, tous deux perſonnages ſi prudens, & ſi agiſſans, qu'il y auoit apparence, que pour grandes que fuſſent les difficultez qu'ils rencontreroient en cette Cour, ils en viendroient à bout aiſément. En effet, cét expedient eſtoit fort bon, & de tres-grande efficace, pour deſtruire les Seigneurs de Guiſe, & le Party de la Ligue; pour rendre à la perſonne du Roy ſon authorité premiere,

où seroit jointe son ancienne Majesté, & pour restablir dans vn repos asseuré, les affaires de la France. Ce que le Roy de Nauarre mesme ne jugea pas hors d'apparence, & ne prit aussi que deux iours de temps pour en deliberer. Mais le Destin vouloit que les choses prissent vn autre biais, & que ce ne fussent, ny l'Vnion ny la Paix, mais la guerre & les desolations, qui ouurissent vn chemin à l'agrandissement de ce Prince. Il se representoit d'vn costé la funeste iournée de S. Barthelemy, dont le fâcheux souuenir luy faisoit apprehender d'estre derechef surpris & trompé; & considerroit de l'autre, que c'estoit vne esperance assez foible, que celle qu'il auoit à la Succession de la Couronne; soit à cause que le Roy & la Reyne estoient encore ieunes, soit pour vne infinité d'autres accidens, qui luy pouuoient suruenir par la longueur du temps. Il auoit d'ailleurs vne secrette honte de se resoudre à quitter le Party des Huguenots, desquels il tenoit sa fortune presente, & de changer si souuent de Religion, au grand mépris de son nom, se condamnant luy mesme non-seulement d'inconstance, mais d'Atheïsme, s'il falloit qu'on reconnust qu'il accommodast sa creance à des interests d'Estat: Ainsi, apres auoir bien examiné toutes les propositions de la Reyne, il se resolut enfin de n'y point consentir, mais de voir s'il ne pourroit point arriuer à vne mesme fin par quelque autre voye. Auec cette intention il s'aboucha pour la seconde fois au mesme lieu, où apres que la Reyne & luy eurent renouuellé leurs plaintes, pour s'en seruir comme d'vne couuerture à ce qu'ils auoient à traiter, ils se retirerent pour s'entretenir en parti-

1586.

Diuerses considerations du Roy de Nauarre,

1586. & ſa Réponſe à la Reyne Mere.

culier. En cette conference il remonſtra ; Que les Armes eſtrangeres, jointes à celles du Roy, & pareillement aux ſiennes, ſe pourroient tourner à la ruïne de la Ligue, & opprimer aſſez facilement la Maiſon de Lorraine, ſans qu'il fuſt beſoin pour cét effet, ny qu'il s'en allaſt à la Cour, ny qu'il changeaſt de Religion; Que le Roy pouuoit auoir aſſez bien connu par le paſſé la franchiſe de ſon naturel, & le deſir qu'il auoit, non-ſeulement de luy obeïr, mais de faire encore qu'il fuſt obey par les Factieux & par les Rebelles, contre leſquels il employeroit tres-volontiers, outre l'Armée Allemande, ſes forces, ſes Amis, ſes Partiſans, & ſa vie meſme ; Qu'il eſtoit preſt de donner au Roy toutes les aſſeurances poſſibles, & qu'il eſperoit qu'en peu de temps ſes actions rendroient témoignage d'elles-meſmes de ſa fidelité inuiolable, & de la ſincerité de ſon Ame ; Que par conſequent il ſeroit ſuperflu pour l'heure de parler du changement de Religion, choſe de grande importance, qu'il falloit reſoudre meurement, & y apporter toutes les circonſtances des Conciles, auecque les inſtructions, & les autres particularitez qui pourroient ſatisfaire ſa Conſcience, & iuſtifier ſes intentions; Qu'il eſtoit ſemblablement hors de propos & hors de ſaiſon, qu'il s'en allaſt à la Cour, puis qu'il n'y pouuoit eſtre en ſeureté ny ſans danger, iuſques à ce qu'on euſt entieremẽt exterminé les Seigneurs de Guiſe, la puiſſance deſquels ne luy mettroit iamais l'eſprit en repos, que lors qu'on leur auroit oſté les moyens de tramer leurs Factions & leurs pratiques accouſtumées. Car en effet, comment pourroit-il auoir le courage de retourner

demeurer à Paris, où la Ligue estoit si puissante, & l'humeur du peuple si effarouchée, si on n'ostoit premierement du monde les Factieux & les Boute-feux des Seditions populaires? Qu'il prioit donc le Roy de choisir ce que souffroit pour le mieux l'estat des choses presentes, & de s'asseurer auec raison, qu'ayant tous deux à combattre de mesmes ennemis, & pour de mesmes interests aussi, il s'y employeroit auec toute l'efficace & toute la franchise qu'il estoit necessaire d'apporter à cét extréme besoin. La response que la Reyne fit à ces raisons fut; Qu'à la Conuersion dont elle luy auoit parlé, & la facilité, & l'honnesteté se trouuoient naturellement jointes; Que le Roy ne pouuoit s'vnir à luy, tant qu'il seroit rebelle à l'Eglise Catholique, & manifestement excommunié; Qu'outre l'infamie qui reuiendroit à son nom de s'estre meslé dans vne association, que tous les autres Roys tres-Chrestiens auoient toûjours euë non-seulement en horreur, mais dont ils auoient estimé la pensée criminelle & immediatemẽt contraire au vœu & au serment par eux fait le iour de leur Sacre; cela donneroit couleur aux plaintes, & authorité au traité de la Ligue; Ioint que tous les autres Princes Catholiques auroient suiet de s'en offencer, ce qui estoit de tres-grande consideration; Que de cette mesme Vnion s'ensuiuroit aussi la reuolte de Paris, autrefois soûleué, pour auoir veu seulement qu'on traitoit auecque luy, & qu'à cette Rebellion seroit iointe celle de plusieurs Villes principales; comme encore l'auersion de toute la Noblesse Catholique, & de la plus grande partie du Royaume; Que c'estoit le chemin de faciliter à la Li-

1586.

Replique de la Reyne;

& ses raisons fort pressantes.

1586. gue le ſecours du Roy Catholique, qui ſeroit contraint de tourner ſoudainement contre la France, les preparatifs par luy faits contre l'Angleterre ; Qu'au premier auis qu'en auroit le Pape, pour eſtre d'vn naturel colere, & ardent aux excommunications, & aux interdits, il enuoyeroit vn puiſſant ſecours en faueur de la Ligue, & porteroit tous les Princes d'Italie à s'vnir auec luy pour la deffenſe de la Religion ; Qu'au reſte le Duc de Lorraine ne conſentiroit iamais que ce mariage ſe fiſt auecque ſa fille, pendant qu'il le verroit ſeparé de l'Egliſe ; Outre que les Eſtats du Royaume ne ſouffriroient point qu'il en fuſt declaré legitime Succeſſeur, tant qu'il embraſſeroit la creance Huguenote ; Qu'en vn mot, dans ſon opiniaſtreté en ſa Religion ſe rencontroient toutes les difficultez & tous les obſtacles qu'on ſçauroit dire; au lieu que ſa Conuerſion les rendoit faciles, & que par elle-meſme il s'ouuroit vne merueilleuſe entrée à des eſperances qui n'eſtoient ny douteuſes ny incertaines, mais ſolides & bien fondées. Le Roy de Nauarre répondoit à ces difficultez, tantoſt par des conſiderations d'honneur, tantoſt par des raiſons de Conſcience, & tantoſt par vne libre declaration de la crainte qu'il auoit de tomber derechef dans les pieges. Mais de quelque façon qu'il s'excuſaſt, il paroiſſoit bien que ſon eſprit eſtoit en ſuſpens, & que les raiſons de la Reyne auoient eu aſſez de force, pour y faire quelque ſorte d'impreſſion. D'où il aduint auſſi qu'ils prirent enſemble vn nouueau delay, & que la reſolution de l'affaire fut remiſe à vne autre conference, qui ſe fit à quelques iours de là. En celle-cy, pour mieux faciliter l'ac-

Nouuelle conference par l'entremiſe du Duc de Neuers,

commodement, interuinrent le Duc de Neuers, & le Vicomte de Turenne, l'vn pour la Reyne, & l'autre pour le Roy de Nauarre. Mais tous deux, contre l'opinion des principaux, au lieu d'applanir le chemin, ne firent que le rendre plus raboteux, & empeſcherent le cours de cette deliberation. Car le Duc de Neuers, pour faire monſtre comme c'eſtoit ſa couſtume, & de ſon ſçauoir, & de ſon bien dire, jetta de nouueaux ſcrupules dans l'eſprit du Roy de Nauarre, à qui les ruſes Italiennes eſtoient déja ſuſpectes; Et quant au Vicomte, homme qui n'eſtoit pas moins adroit & ſubtil que hardy & courageux, quoy qu'il ſemblaſt fort enclin à fauoriſer les raiſons de la Reyne, ce fut neantmoins l'opinion commune, que pour n'eſtre abandonné auec le Duc de Montmorency (on nommoit ainſi le Maréchal d'Anuille, depuis la mort de ſon frere) & pour ne perdre ces grandes eſperances qu'il auoit, & de commandement & de puiſſance dans le Party des Huguenots, il ne pouuoit approuuer la paix, ny la Conuerſion du Roy de Nauarre, & qu'à raiſon de cela il le diſſuadoit ſecrettement de l'vn & de l'autre: ce qui fit qu'en ce troiſiéme abouchement, l'on ne pût encore rien conclurre. Au contraire, le Roy de Nauarre eut aduis de pluſieurs endroits, de ſe donner garde des artifices du Roy & de la Reyne; Que tout à meſme temps qu'ils traitoient auecque luy, ils aſſeuroient le Nonce du Pape, le Duc de Guiſe, & les Pariſiens, que ces choſes ſe faiſoient en faueur de la Ligue; Qu'on le reconnoiſtroit par le ſuccés de l'affaire, & qu'en ce Traité eſtoient cachez certains reſſorts, qui joüeroient à la fin à l'auau-

1586. & du Duc de Boüillon.

Il diſſuade de la Paix au Roy de Nauarre,

dont les ſoupçõs ſe redoublent par les aduis qui luy viennẽt.

tage de la Religion. Par où le ſoupçon du
1586. Roy de Nauarre s'augmenta ſi fort, que ne iugeant pas qu'il deuſt s'aſſeurer ny ſur l'inconſtance du Roy, ny ſur la parole de la Reyne, qui eſtoit vn peu trop habile, il reſolut enfin de ſuiure la Fortune des Huguenots, & de ne ſe point fier à la Cour. Tellement qu'il ne voulut plus aſſiſter en perſonne à cette conference, mais y enuoya pour luy le Vicomte de Turenne, qui traitoit adroitement de pluſieurs choſes auec la Reyne, & n'en concluoit iamais aucune.

1587. Serment ſolemnel fait par le Roy, dont pluſieurs le blâment, pour ne ſçauoir ſon intention:

Durant ces Traitez commença l'année mille cinq cent quatre-vingt ſept; au premier iour de laquelle le Roy celebrant dans Paris les ceremonies des Cheualiers du Saint Eſprit, iura ſolemnellement qu'il ne ſouffriroit iamais dans ſon Royaume autre Religion que la Romaine. Cette proteſtation, qu'il fit ſans doute, ſans y auoir penſé, fut alors blaſmée, & meſme depuis, comme abſurde, & contraire à ſes propres deſſeins; puiſque s'accorder auec le Roy de Nauarre, & proteſter d'exterminer les Huguenots, étoient deux affaires immediatement oppoſées. Mais ny ceux qui en parloient pour l'heure, ny ces autres qui regardant de plus loin, ſe meſloient de reprendre le Roy, n'en ſçauoient pas l'intention, non plus que le contenu de ce qu'on traitoit ſecretement auec le Roy de Nauarre. Le Roy neantmoins l'auoit déja ſceu par le retour de Ramboüillet, arriué de Poictou le vingt-ſeptiéme Decembre, auecque les Lettres de la Reyne, & vne ample Relation de toutes les choſes qui s'eſtoient paſſées auec le Roy de Nauarre. Par ces Lettres, le Roy fut aſſeuré qu'il n'y auoit pas moyen de luy faire rien conclurre; Qu'il

s'obſtinoit toûjours plus fort à ne point changer de Religion, & qu'il ſe propoſoit bien d'entendre à vne aſſociation d'armes, pourueu qu'il ne s'y parlaſt point de ſa creance, ny de ſa Foy. Ce qui fut cauſe que le Roy, pour luy en oſter l'eſperance, & le reduire à ſe conuertir; comme il vid qu'il n'en vouloit rien faire, iugea à propos, ou pour mieux dire, fut contraint de ſe joindre à la Ligue, pour s'oppoſer à l'Armée d'Allemagne; & qu'ainſi il fit cette proteſtation bien à point, comme l'euenement le monſtra. Car ce fut par elle qu'il abatit tout d'vn coup les plaintes & les calomnies des Seigneurs de la Ligue, & qu'il appaiſa en partie les eſprits des Pariſiens; leſquels, comme c'eſt la nature du peuple, s'ébranloient ſi fort au moindre vent, que l'accident le plus foible eſtoit capable de leur faire changer d'inclination & d'auis: d'où il reuint au Roy cét aduantage, qu'il pût depuis agir ſeurement, leuer des gens de guerre, & faire des preparatifs contre les forces des Eſtrangers, ſans eſtre troublé par les Pariſiens, bien que toutefois les Boutefeux ordinaires ne manquerent point de ſe vouloir ſouleuer plus d'vne fois. De toutes ces choſes on pouuoit tirer vne manifeſte conſequence de l'inclination du Roy, lequel dans le cours des affaires, qui l'obligeoient neceſſairemẽt à traiter en faueur des Huguenots, n'agiſſoit que lentement, auec ambiguité, & le plus tard qu'il pouuoit: comme au contraire, quand il eſtoit queſtion d'appuyer les intereſts des Catholiques, & de ſe joindre à leur Party, il le faiſoit ſi promptement, & auec tant de reſolution, qu'il paroiſſoit bien que ce mouuement pour la Foy Catholique luy étoit naturel.

1587. Il appréd la reſolution du Roy de Nauarre, qui le cõtraint de ſe joindre à la Ligue.

Grande inclination du Roy, pour le Party Catholique.

1587. au lieu que l'autre eſtoit violent, & produit par la neceſſité.

Plainte du Roy de Nauarre;

Cette nouuelle de la proteſtation de ſa Maieſté vint auſſi-toſt aux oreilles du Roy de Nauarre, qui ſe plaignit à l'heure meſme de ce qu'on procedoit tout autrement qu'on ne traittoit auec luy. A quoy le Duc de Neuers reſpondit fort à propos; *Que s'il vouloit ſe remettre en memoire tous les traittez qui s'étoient paſſez, il ne trouueroit pas que le Roy euſt iamais fait aucune propoſition, ou de ſouffrir, ou d'embraſſer la Religion des Huguenots; mais qu'il eſtoit bien vray, que par toute ſorte d'efforts il auoit taſché de les reduire à la Foy Catholique, dans laquelle il vouloit viure & mourir, ſans qu'aucun accident, quelque contraire qu'il fuſt, luy pût faire rompre ce vœu.* La Reyne ayant fait ſçauoir à ſa Maieſté la derniere reſolution du Roy de Nauarre, par l'entremiſe de Ramboüillet, eut commiſſion par le retour de luy-meſme, de changer la face du Traitté, & au lieu de l'Aſſociation propoſée, d'eſſayer de le faire condeſcendre à vne Tréve de quelques mois, pour luy donner temps de ſe preparer contre l'Armée d'Allemagne. Cecy neantmois n'eut non plus d'effet que le reſte; pource qu'encore que le Vicomte de Turenne s'en fuſt allé pluſieurs fois trouuer la Reyne, & qu'il y euſt eu ſur le meſme ſuiet vne conferenee entre le Roy de Nauarre, le Duc de Neuers, & le Mareſchal de Biron; ſi eſt-ce qu'il ne s'y conclud autre choſe qu'vne ſuſpenſion d'armes pour quelques iours, que ſa Maieſté ne daigna ratifier: de maniere qu'apres toutes ces choſes, le Roy de Nauarre ne voulant

& Reſponſe du Duc de Neuers.

Nouuelle Commiſſion de ſa Maieſté,

inutilement dõnée à la Reyne Mere.

plus retarder la venuë des Estrangers, rompit le Traitté, & s'en alla droit à la Rochelle, tandis que la Reyne parmy les incommoditez de son âge, & de la saison, s'en retourna à Paris en grande diligence. A son arriuée il fut trouué bon, & particulierement par le conseil de Villeroy, de mettre sur le tapis, & d'examiner ponctuellement tout ce qui s'estoit traitté, d'où l'on conclud; Qu'il falloit necessairement que le Roy pour son honneur, se ioignist auec les Seigneurs de la Ligue, & qu'vnissant auec eux ses forces, il s'opposast à l'armée Allemande, pour empescher que le Roy de Nauarre ne la pûst ioindre, puis qu'il n'y auoit pas moyen de le reduire à vn accord auecque le Roy, quelque ouuerture qu'on luy en fist; & que par des conditions auantageuses, on ne pouuoit le faire relascher de son dessein, tant il estoit obstiné. D'où il se deuoit ensuiure apparemmẽt, Que marchant apres les pas des autres Roys, iusques á ce qu'il se presentast vne occasion qui fist ouuerture à de nouueaux desseins, on auroit moyen de resister à la violence de l'armée Huguenotte, pour ne laisser le Royaume en proye à la furie des Estrangers, Qu'ainsi l'on empescheroit qu'on n'acheuast d'abaisser, & de rendre mépriſable la Maiesté Royale, & que la France ne restât dépoüillée de forces, & mesme ennemie des deux Partys, ou du moins en vne continuelle défiance de l'vn & de l'autre. Villeroy remonstroit là dessus; *Que l'oysiueté, & la diuersion de l'exercice des Armes, auoient osté son ancien lustre, & sa reputation ordinaire à la personne du Roy; Que les Subsides, les Tailles, & les impoſts excessifs l'auoient rendu odieux; & partant, qu'apres qu'à la*

1587.

Rupture du Traitté.

Resolution prise dans le Conseil.

Remonstrance de Villeroy.

1587. *teſte d'vne bonne Armée, il auroit donné des preuues de ſa valeur accoûtumée, & mis fin aux calamitez de la guerre, par vne pleine victoire, il reprendroit l'éclat de ſa Maieſté; ſi bien que par celuy de ſa grandeur, comme par vn nouueau Soleil, il feroit diſparoiſtre les ombres & les broüillards des conſpirations, cauſées par ſes Subiets, & donneroit l'eſpouuante à ceux qui ſe croyoient aſſez habiles, & aſſez forts pour le ranger à leur volonté.* Il adioûſtoit à cela; *Que c'eſtoit le vray moyen de diſſiper, & de rendre vains tous les efforts de la Ligue; Que la Nobleſſe, & les gens de Guerre le voyant agir à la conduite de ſes Armées, marcheroient bien plus volontiers ſous ſes auſpices, que ſous les Enſeignes des Seigneurs de Guiſe, & que chacun aymeroit bien mieux puiſer l'eau dans la ſource, que dans les ruiſſeaux, pouuant faire l'vn ou l'autre.* Il alleguoit en ſuitte, *Que par ſa Declaration en faueur des Catholiques, dont la ſincerité ſe reconnoiſſoit par celle de ſes actions, il ſeroit à couuert des armes du Pape, & du Roy d'Eſpagne, dautant que ny l'vn ny l'autre n'oſeroient iamais rien entreprendre contre luy, quand il n'y auroit plus de pretexte de Religion; Qu'on ſçauoit deſia bien que le Pape, contraint par la Verité, & par l'éuidence de la raiſon, auoit repondu au Cardinal de Pellevé, ſur ce qu'il luy demandoit du ſecours en faueur de la Ligue; qu'il ne voyoit aucune apparence de faire la guerre à vn Roy legitime, Catholique, & Religieux, ſi l'on ne monſtroit auparauant par preuues certaines qu'il fauoriſoit l'eſtabliſſement des Huguenots; Que le Roy d'Eſpagne n'ayant pas l'aſſeurance de ſe declarer ouuer-*

tement ; auoit mis sur pied ses forces, sous pre-
texte de les vouloir enuoyer contre l'Angleter- 1587.
re, en attendant l'occasion de les tourner au dommage de la France ; ce qu'il ne feroit iamais autrement que sous couleur de Religion, si elle luy en donnoit le moindre suiet. Il soustenoit de plus ; *Qu'à la reserue de ces poincts fondamentaux, tous les autres conseils qu'on pouuoit suiure, n'estoient qu'inuentions & subtilitez Politiques, nouuelles routes, nœuds embarassez, Chimeres inuincibles *, ombres trompeuses ; Que c'estoit icy le grand chemin qui conduisoit à la Victoire, & au repos, par le moyen duquel en diminuant les Tailles, & les Subsides, il donneroit loisir à ses peuples de respirer ; & les mettant hors de trouble, s'acquerroit les affections & les volontez de tout le monde.* Il concluoit tous ces raisonnemens par ces maximes ordinaires ; *Que le Roy ne pouuoit mieux, ny plus facilement ruyner & perdre la Ligue, qu'en faisant des actions, qui fussent bonnes & iustes, à l'exemple des autres Roys ses glorieux Predecesseurs ; n'estant pas possible que la Machine de toute sorte de pratiques & de Conspirations ne tombast en ruyne d'elle mesme, si on venoit à sapper les fondemens des pretextes & des plaintes qui la faisoient subsister.*

* ou plutost inuisibles.

Pour toutes ces raisons, mais encore plus pource qu'il le falloit neceſſairemẽt, le Roy prit resolutiõ de se ioindre à la Ligue, & de s'opposer à l'Armée d'Allemagne. Il enuoya pour cét effet au Duc de Guise, le Medecin Miron, qui eut ordre de luy dire ; Que par l'abouchement de la Reyne Mere, il auoit tâché de traisner les choses en longueur, & de faire vne suspension

Le Roy resolu de s'opposer à l'Armée d'Allemagne, enuoye Mirõ au Duc de Guise.

1587. pour luy dire ſes intentions, d'Armes auec le Roy de Nauarre, pour empeſcher les Eſtrangers d'entrer en France, & faire diſſiper leurs forces par les delays, comme il eſtoit heureuſement arriué autrefois, lors qu'on auoit pratiqué le ſemblable, pour n'expoſer au hazard l'eſtat des affaires; Mais qu'ayant trouué fort rude ſa propoſition, & ſçachant d'ailleurs que le tẽps s'approchoit, auquel les Suiſſes ſe deuoient mettre en campagne, il s'eſtoit reſolu d'oppoſer ſes forces aux leurs; Qu'il dépeſcheroit Sancy aux Cãtons des Suiſſes, pour y faire de groſſes leuées; Qu'il preparoit vne Armée, ſous le commandement du Duc de Ioyeuſe pour l'enuoyer contre le Roy de Nauarre, afin de l'empeſcher de paſſer la Loire, pour aller ioindre les Allemans; & qu'il en feroit vn autre, pour ſeconder celle-cy, en cas qu'il en fuſt beſoin. Mais qu'à cauſe que l'Armée eſtrangere deuoit entrer premierement en Lorraine, puis en Chãpagne, & de là en Bourgogne, Prouinces dont luy & ſon Frere le Duc de Mayene auoient le Gouuernement; qu'il eſtoit neceſſaire qu'eux-meſmes armaſſent, & qu'auec l'ayde de leurs Amis, & de leurs dependans, ils fiſſent vn Corps d'Armée, pour pouuoir coſtoyer & endõmager à l'entrée les forces des Huguenots. Le Medecin Miron trouua le Duc de Guiſe à Mouzon, auprés de Sedan, où auec ce qu'il auoit de troupes, & par de foibles progrez il n'incommodoit que legerement cette place, en attendãt que Perceual, & les autres Capitaines ſortis de Rocroy, qu'il auoit corrõpus, & par promeſſes, & par argent, luy fiſſent naiſtre l'occaſion de ſurprendre Iamets, & meſme Sedan, où les vns & les autres eſtoient. Miron luy declara ponctuellement la commiſ-

Miron trouue le Duc à Mouzõ,

ſion

sion qu'il auoit du Roy, y adjoustant les prieres de la Reyne, accompagnées des lettres obligeantes, & pleines de confidence. Et dautant que la neceſſité d'empeſcher les Ennemis eſtoit reciproque, le Duc de Guiſe le dépeſcha incontinent, auec aſſurance au Roy; Qu'il executeroit ſes ordres ſans delay, & que par le moyen de ſes amis, & des dépendans de ſa Maiſon, il ne manqueroit pas d'aſſiſter la Couronne, comme il auoit touſiours fait au beſoin. Surquoy il prioit le Roy de ſe vouloir eſclaircir pour vne bonne fois de l'obſtination des Huguenots, & de permettre qu'õ purgeaſt la France du venin de l'Hereſie, qui eſtoit contagieux & mortel. Mais apres auoir donné au Duc de Guiſe cette permiſſion, qu'il euſt aſſez priſe de luy-meſme, de leuer des gens, pour les oppoſer aux Eſtrangers, ſa Majeſté ne laiſſoit pas de ſe trouuer fort en peine, touchant les moyens qu'il luy falloit tenir pour retarder le Roy de Nauarre, & pour combattre vne ſi groſſe armée, qui deuoit attaquer ſon Royaume, bien que ce fuſt choſe aſſurée, que ſi les volontez de ſes Sujets euſſent eſté d'accord, & toutes vnies à ſon ſeruice, & à meſme fin, ils euſſent pû indubitablement, pour eſtre François, c'eſt à dire d'vne nation extrémement aguerrie, luy oſter la cauſe de craindre dans ſa propre Maiſon les forces de l'armée Eſtrangere. Mais le malheur eſtoit, que les Huguenots ſe trouuoient épars en grand nombre par toutes les Prouinces, & que les intentions & les forces des Catholiques (ce qui donnoit le plus de peine) ayant des fins bien differentes, l'on ne ſçauoit dans ces diuiſions quel deuoit eſtre l'eſtat, ny quelle l'iſſuë des affaires.

1587. & en réporte les dépeſches au Roy.

Proteſtation & priere du Duc de Guiſe à ſa Majeſté,

qui ſe trouue fort en peine.

Diuerſes cauſes de ſes inquietudes.

1587. D'ailleurs, le Roy ne ſe repreſentoit pas auec moins de terreur les moyens de vaincre le Duc de Guiſe, que ceux de venir à bout du Roy de Nauarre, & des forces Eſtrangeres; ne ſe pouuant promettre dans toute ſorte d'euenemens que d'extrémes dangers, & de ſi grandes trauerſes, que par le paſſé il n'en auoit iamais eu de ſemblables: Ce qui l'affligeoit d'autant plus, qu'eſtant Prince qui voyoit de loin, & d'vne preuoyance extrémement delicate, il auoit comme preſens à ſes yeux tous les obſtacles, & toutes les difficultez à venir. A raiſon de ces choſes, il ne s'eſtoit pas ſeulement diſtrait de ſes diuertiſſemens ordinaires, mais paſſant toute la nuict en des conſiderations tres-profondes; quelquefois aux heures les plus ſecrettes il s'en alloit de ſa chambre en celle de la Reyne ſa Mere. Là il entroit auec elle en de longues conferences, où eſtoient appellez, comme plus Confidens que les autres, tantoſt le Maréchal de Rets, & tantoſt l'Abbé d'Elbene: car quant au Duc d'Eſpernon, quoy qu'il fuſt grandement aymé du Roy, & qu'il poſſedaſt entierement ſes bonnes graces, il eſtoit neantmoins ennemy declaré des Seigneurs de Guiſe. Au contraire Villeroy, bien que d'ailleurs fort eſtimé pour ſa conduite, & pour ſon experience en matiere de Gouuernement, ne laiſſoit pas de ſe rendre ſuſpect en cette affaire, pour eſtre mal auec le Duc d'Eſpernon; Et quant aux autres, qui eſtoient le plus en credit, ils dépendoient tous de l'vn de ces deux. Le Duc de Neuers meſme, à cauſe que par ſa prudence, il ſembloit vouloir regler toutes choſes, & s'en faire Arbitre, n'eſtoit pas bien dans

Ses conferences ſecrettes,

l'esprit du Roy, ny beaucoup estimé de luy, encore qu'il fist semblant du contraire. Il n'y auoit donc que quatre personnes qui estoient admises en ces deliberations particulieres, horsmis que la Veufue du Duc d'Vsez, Dame de grand esprit, qui valoit beaucoup, & que l'on croyoit n'auoir pas esté desagreable au Roy, quand elle estoit plus ieune, auoit sa part au Conseil de quelques-vnes de ces choses, mais non pas au fonds des plus cachées. Souuent aussi l'on y appelloit le Seigneur de Ramboüillet, qui pour estre auisé de son naturel, eloquent, persuasif, & doüé d'vne profonde connoissance des bonnes lettres, commençoit de s'auancer en credit prés du Roy & de la Reyne, bien que neantmoins n'estant pas encore dans vne entiere confidence, on ne luy découurist pas ouuertement toutes les affaires secrettes. Le Roy donc ayant fait passer exactement par les voix de ceux-cy toutes les difficultez presentes, & les doutes futures, voulut auoir l'auis des autres Conseillers du Cabinet sur certains poincts particuliers; & de tous leurs sentimens ensemble il en tira cette deliberation; Que le Duc de Ioyeuse seroit enuoyé auec des forces mediocres contre le Roy de Nauarre, mais qu'il auroit pour Lieutenant & Conseiller Iean de Lauerdin, en qui sa Majesté se fioit extrémement; afin de l'amuser, mais non pas de le forcer, & d'empescher seulement qu'il ne pust se dégager d'où il estoit, pour aller ioindre l'Armée Allemande; Qu'au Duc de Guise, & aux autres Seigneurs de sa Maison seroit donnée la charge de s'opposer aux premiers efforts de ces Estrangers, afin qu'ils n'entrassent en France, estant

1587. où ne sõt admis que quatre de ses plus particuliers Confidens.

Excellétes qualitez du Seigneur de Ramboüillet.

Resolution prise par le Roy, touchãt le reglement des affaires.

1587. preſque certain que le Duc, pour ſatisfaire à ſon courage altier, pour deffendre ſes intereſts propres, & pour augmenter ſa reputation, dont l'accroiſſement eſt ſi neceſſaire aux Chefs des Factions populaires, ne laiſſeroit paſſer aucune occaſion de combattre les Allemans; Que le contentement & le bien qui s'enſuiuroient de ces choſes, ſeroient touſiours égaux; de quelque nature qu'en fuſt l'euenement, pource que les Vaincus & les Vainqueurs en ſeroient auſſi également faſchez & deſtruits; Outre qu'il eſtoit vray-ſemblable que le Duc de Guiſe, beaucoup plus foible que les Eſtrangers, pourroit bien eſtre défait en vn ou en pluſieurs combats; & que la Ligue par conſequent ſe trouueroit abattuë, & du tout exterminée; Mais que neantmoins, pour empeſcher qu'à la ruyne du Royaume les Vainqueurs n'euſſent vn chemin ouuert à le rauager, & à l'incommoder par leurs courſes, ſa Majeſté mettroit ſur pied vne bonne Armée, auecque l'Infanterie Suiſſe, & le plus de Nobleſſe qu'on en pourroit aſſembler, afin d'auoir dequoy reſiſter promptement à toute ſorte de perils, & de faire la loy aux Vainqueurs, & aux Vaincus; Deſſein qui pour eſtre extrémement plauſible, auoit fait vne ſi profonde impreſſion dans l'eſprit du Roy, qu'il luy tiroit ſouuent ces mots de la bouche: DE INIMICIS MEIS VINDICABO INIMICOS MEOS, que ſes domeſtiques oyoiẽt qu'il repetoit de temps en temps, en ſe promenant tout ſeul. Si toſt qu'il eut pris cette reſolution, il enuoya en Suiſſe Sancy, pour y leuer huit mille hommes, & fit les preparatifs de l'Armée, auec laquelle le Duc de Ioyeuſe deuoit paſſer en Poictou,

Son deſſein de ranger les Vainqueurs & les vaincus.

Paroles ſouuent repetées par luy meſme.

& en Xaintonge. Là cependant le Roy de Nauarre, (qui ne perdoit pas vne heure de temps, apres le partement de la Reyne auoit pris par composition Chisay, & par assaut Sessay) s'estoit emparé de S. Messant, de Fontenay, de Mauleon, & de tous les lieux des enuirons; & ainsi ne cessant de leuer des gens, il appelloit ses suiets, & ses Partisans, enroolloit de nouuelles Compagnies de gens de pied, & taschoit par tous moyens de faire vne Armée passable, auec laquelle il pust aller receuoir les gens de secours, qui luy venoient d'Allemagne : Et dautant que pour venir à bout de toutes ces choses, il falloit necessairement qu'il s'en retournast à la Rochelle, afin de s'y fournir d'argent, & de mettre ordre aux munitions, il laissa deux Regimens d'Infanterie à la deffense des lieux qu'il auoit conquis, dont il donna le commandement à Borie, & à Chorbonniere, tous deux Colonels, ou Maistres de Camp, comme on les appelle aujourd'huy.

1587.

Places prises par le Roy de Nauarre.

Ses precautiõs,

& ses ordres.

Mais le bruit des conquestes du Roy de Nauarre, & les plaintes des Catholiques, qui disoient tout haut, que pour luy donner moyen d'accroistre ses forces, on n'auoit laissé aucune Armée auprés des lieux où il estoit, contraignirent le Roy de presser les leuées du Duc de Ioyeuse, qui se trouua en estat de marcher, auec sept à huit mille hommes, tant de cheual que de pied, & vn grand nombre de Noblesse, dont il s'estoit acquis entierement les affections par son humeur genereuse, & par la magnifique dépense qu'il auoit accoustumé de faire. Auant qu'il partit, le Roy appella secrettement Lauerdin, Lieutenant general de cette Armée, personnage qui par vne an-

Plaintes des Catholiques.

Armée du Duc de Ioyeuse sur pied.

1587. cienne dépendance n'estoit pas mal affectionné au Party du Roy de Nauarre. Il l'informa d'abord de son dessein, & de la moderation qu'il vouloit qu'on apportast à cette guerre; où il pretendoit seulement d'embarrasser les Huguenots, sans en venir aux extremitez. A quoy il adjousta, qu'en la conionćture des choses presentes, assez difficiles d'elles-mesmes, il n'estoit aucunement à propos d'engager les forces des Catholiques, ny de les hazarder de telle sorte, que les affaires qu'on auoit sur le tapis, en pûssent receuoir du preiudice; & ainsi apres vne ample instruction, il le remplit d'esperances, & de grandes promesses, s'il sçauoit bien mesnager les choses, & les accommoder à l'ordre qu'il en auoit. Mais soit que Lauerdin ne fust pas assez amplement instruit par vn ou deux points d'vn discours si succint; soit que pour n'estre des plus rafinez, il ne sçeust pas bien discerner l'intention du Roy, qui estoit, que les choses se maintinssent égales; soit qu'il y fust pousse par quelque interest particulier auec le Roy de Nauarre; tant y a que par son imprudence il faillit à estre cause de la ruyne de cette Armée. A quoy ne prenant pas garde le Duc de Ioyeuse, plein d'vne ardeur de courage, & glorieux de se voir suiuy de tant de Noblesse qui le seruoit, il passa la Loire promptement, & se vid si auant dans les lieux que tenoient les Huguenots, que les Regimens de Borie & de Chorbonniere, qui battoient le païs d'alentour, n'eurent pas moyen de s'en retirer; tellement que se trouuant inuestis dans le Bourg de S. Eloy, apres vne courageuse resistance de plusieurs heures, ils furent enfin forcez sans remis-

Instruction du Roy à Lauerdin;

qui met l'Armée en grand danger.

Le Duc de Ioyeuse passe la Loire;

sion, & taillez tous en pieces, iusques au moindre soldat. Borie y demeura prisonnier, & Chorbonniere se sauua à saint Messant, Ville qui dans la chaleur de la victoire estant assiegée, fut rudement battuë, & contrainte de se rendre en peu de iours, auec tant de mauuais succez, qu'elle fut saccagée par la violence des gens de guerre, qui prirent de mesme l'Abbaye de Maillezais, & Tonay-Charante. Cependant Lauerdin ne pouuant resister à la volonté du Duc de Ioyeuse, (lequel ambitieux de gloire, enclin aux desseins de la Ligue, & desirant, comme il disoit, que les Predicateurs de Paris eussent sujet de parler hautement de son nom, & de ses beaux fairs, cherchoit à iustifier par la valeur de ses Armes la grandeur où la Fortune l'auoit éleué) voulut essayer d'auoir par la ruse, du moins il se l'imaginoit ainsi, ce qu'il ne pouuoit obtenir de luy ouuertemẽt; & à force de souffrir à ses gens de s'émanciper de la discipline de la guerre, & de leur faire naistre des occasions d'aller à la picorée, fut cause que plusieurs d'entre eux, qui ne demandoient qu'à se retirer, & à sauuer leur butin, se débanderent insensiblement. De maniere qu'à cette euasion estant iointes plusieurs maladies, qui se mirent parmy les Soldats, causées en partie par la fatigue, mais encore plus par leur mauuaise conduite, l'Armée se trouua de beaucoup diminuée en fort peu de temps. Ce qu'on n'eut pas plustost verifié par la reveüe qui en fut faite, que les Capitaines, & Lauerdin entr'autres, commencerent de conseiller au Duc de ne point passer outre, qu'on ne luy eust premierement enuoyé d'autres Cõpagnies de gens de pied, sans lesquel-

1587.

Ses exploits :

Il embarrasse Lauerdin,

est la cause que ses gens se débandent,

1587. les il n'eſtoit pas poſſible ny de prendre les Villes, ny de combattre dans les lieux eſtroits & marécageux de la Xaintonge. Ces choſes ſe rencontrant auec les auis qu'on receuoit tous les iours, touchant la grandeur & l'authorité du Duc d'Eſpernon qui eſtoient autant de traits à percer le cœur du Duc de Ioyeuſe, le firent reſoudre de s'en aller en poſte à la Cour, tant pour s'y remettre dans la memoire du Roy, que pour obtenir de luy de nouuelles forces. Mais ſon arriuée luy fut plus faſcheuſe que n'euſt eſté ſon abſence, à cauſe qu'il trouua morte à meſme temps la femme de Henry, Comte de Bouchage, ſon Frere, laquelle pour eſtre ſœur du Duc d'Eſpernon, faiſoit ſubſiſter, du moins en apparence, vne amitié que l'émulation entre l'vn & l'autre ſembloit auoir effacée. En ſuitte dequoy il arriua que le Comte, ou pour le déplaiſir qu'il eut de la perte d'vne perſonne qu'il aymoit tendrement, ou par vn dégouſt des choſes du monde, ou, comme diſoient quelques-vns, pour l'auoir ainſi promis à la defuute, ſe rendit Capucin, au grand mécontentement de ſon Frere, & ſe fit nommer Frere Ange de Ioyeuſe; par où neantmoins ſes diſgraces ne furent pas entierement terminées.

s'en va à la Cour,

& n'y eſt pas beaucoup ſatisfait.

Henry, Comte de Bouchage, ſe rend Capucin.

En ce meſme temps ſe conclud le Mariage du Duc d'Eſpernon, & de la Comteſſe de Candale, Heritiere conſiderable, & pour la ſplendeur de ſa Famille, & pour ſes grandes richeſſes. Le Roy honora ces Nopces de ſa preſence, non pas auec vne vaine pompe, comme il auoit fait celles du Duc de Ioyeuſe, mais auec des dons & des biens ineſtimables, dont le Duc d'Eſpernon eſtoit fort bon ménager. Durant

Mariage du Duc d'Eſpernon,

que le Roy cõble de bienfaits.

rant ces magnificences, les Courtisans entremeslоient à des choses serieuses des legeretez de ieunes gens : Car sçachant que le Duc d'Espernon aymoit Stauay, & le Duc de Ioyeuse Vitry, Damoiselles de la Reyne, qu'ils auoient accoustumé de regaler de riches presens, ils disoient que le Duc de Ioyeuse à son retour, auoit trouué l'esprit de Vitry refroidy pour luy; & qu'ayant esté gagnée ou par les dons du Duc d'Espernon, ou par l'esperance de se marier à S. Goard, qui dépendoit de luy, elle s'estoit tournée de ce costé-là, par vne inconstance commune à son sexe ; chose qui fâchoit extrémement le Duc de Ioyeuse, soit que cela procedast d'enuie, ou d'emulation, soit qu'il en falust imputer la cause à l'ardent amour qu'il auoit pour elle. Ce déplaisir neantmoins estoit petit, à l'égal de celuy qu'il receut de voir qu'il n'estoit pas si bien que de coustume dans l'esprit du Roy, qui luy dit vn iour publiquement; *Que la Cour le tenoit pour vn Poltron, & qu'il auroit bien de la peine à se lauer de cette tache.* Cela fut cause qu'auec ce peu de gens de guerre qui luy furent donnez, il s'en retourna droit à l'Armée, & que la passion presente, comme c'est l'ordinaire, pouuant plus sur luy, que la memoire des biens-faits receus par le passé, il resolut à par soy de se ietter tout à fait dans le Party de la Ligue, pour satisfaire à la haine qu'il portoit à son Riual, & donner bataille promptement au Roy de Nauarre, se promettant que par vne celebre Victoire, il se remettroit dans son premier lustre, & mesme qu'il se rendroit égal aux Seigneurs de Guise dans le Party Catholique, & dans la faueur du peuple. Mais il pretendoit en vain d'arriuer d'vn

1587.

Le Duc de Ioyeuse raillé à la Cour.

& picqué au vif par le Roy,

s'en retourne à l'Armée,

1587. plein vol à vn but où ces Princes n'eſtoient paruenus que pied à pied, auec vne longue patience, & pluſieurs années de fatigue; En quoy certes il ne conſideroit pas que la violence qu'on fait à la nature des choſes, quand on ſe precipite à les forcer, aduance leur ruïne. Pendant que ce Duc couroit à la ſienne à toute bride, le Roy de Nauarre tout au contraire ſe gouuernant auec vne iudicieuſe preuoyance, tâchoit d'aſſembler des forces de toutes parts, pour s'en aller de-là la Loire, au deuant de l'Armée eſtrangere. Auecque luy s'eſtoient joints en armes le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, le Duc de la Trimoüille, le Comte de Montgommery, le Marquis de Galerande, le Baron de Salignac; & ſous pluſieurs fameux Gentils-hommes, & Capitaines experimentez, quantité de gens de cheual & de pied; tellement que ſon Armée eſtoit doublement conſiderable, pour la valeur, & pour le nombre. Il auoit cependant par l'entremiſe des communs Confidens de ſon Party, pratiqué Charles, Comte de Soiſſons, & François, Prince de Conty, Frere du Prince de Condé, qui iuſques alors s'eſtoient touſiours conſeruez dans la poſſeſſion de la Foy Catholique, & maintenus à la Cour prés de la perſonne du Roy. Il leur auoit remonſtré; Que s'il ne s'agiſſoit plus icy de la Religion, mais ſimplement de la deffenſe de l'Heredité de la Famille, & de la ſucceſſion du Royaume; A quoy luy ſeul n'eſtoit pas appellé, mais ſucceſſiuement toute la Maiſon de Bourbon; qu'il eſtoit donc bien raiſonnable, & meſme de leur deuoir; qu'en cette cauſe commune, & dans ce mutuel intereſt, ils s'vniſſent tous, pour mieux reſi-

Sõ Ambition trop ardente.

Le Roy de Nauarre ſe prepare pour aller au deuant de l'Armée eſtrangere.

Il pratique le Comte de Soiſſons, & le Prince de Conty:

Ses raiſõs pour les attirer:

ster à ceux qui s'efforçoient méchamment de les exclurre, & de les ruïner; Qu'ils n'auoient qu'à se proposer pour exemple leurs ennemis propres, entre lesquels le Duc de Mercœur, & ses Freres, quoy que beaux-freres du Roy, qui les auoit comblez de bien-faits, & de reputation; pour estre neantmoins de la Maison de Lorraine, s'estoient ioints, au preiudice de la Sœur & du beau-frere, auecque le Duc de Guise, & pareillement à tous les autres de la Famille; Que si cela leur sembloit permis pour l'execution de leurs desseins, qui estoient iniustes & nouueaux, à plus forte raison deuoit-il estre loisible à ceux de la Maison de Bourbon, de se ioindre tous à la deffense des tres-iustes & tres-anciennes prerogatiues qu'ils possedoient, par l'vniuerselle & legitime consentement de la Nation Françoise; Qu'ils ne deuoient aucunement craindre d'estre violentez en leurs Consciences, puisque luy qui en procuroit la liberté aux autres, ne voudroit pas l'auoir ostée à ses gens mesmes; & qu'ils se proposassent seulement l'exemple de tant de Gentils-hommes & de Seigneurs Catholiques, qui suiuoient la Fortune de son Party. 1587.

Ces raisons toucherent ces deux Princes, qui se voyant oppressez, & peu considerez à la Cour, resolurent de se ietter dans le Party du Roy de Nauarre, concluant pour cét effet; Que le Prince de Conty s'en iroit joindre l'Armée des Reistres, quand ils seroient entrez en France, & que le Comte de Soissons passeroit en Xaintonge au Camp des Huguenots. Pour luy en faciliter le moyen auec seureté; le Roy de Nauarre mit ordre, que Colombieres, & sainte Marie du Mont, qui auoient leué des

Les deux ieunes Princes se iettent dans le Party du Roy de Nauarre,

1587. forces en Normandie, luy fiſſent eſcorte iuſques au delà de Loire, où il auoit enuoyé au deuant de luy le Vicomte de Turenne, auec huit cent cheuaux: ce qui reüſſit ſi heureuſement, que le Comte, & les trouppes de Normandie, par leur extréme diligence, paſſerent tout contre l'Armée du Duc de Ioyeuſe ſans en receuoir aucun dommage; & auec vne incroyable allegreſſe allerent ioindre l'Armée du Roy de Nauarre. Luy cependant extrémement fâché de l'inhumanité commiſe en Poictou ſur les deux Regimens qu'on auoit taillez en pieces, ſe propoſoit d'en tirer raiſon, & s'aduançoit touſiours prudemment, tandis que le Duc de Ioyeuſe, comme s'il euſt eſté certain de la Victoire, ſe haſtoit de l'aller rencontrer, ſans y apporter aucune precaution. Durant ces choſes, l'Armée d'Allemagne eſtoit quaſi preſte à marcher du coſté de Lorraine. Car dés auſſi-toſt que les Ambaſſadeurs des Princes Proteſtans furent retournez chez eux, auec la ſenſible réponſe que le Roy leur auoit faite; le Roy de Dannemarc, le Duc Chreſtien de Saxe, le Marquis de Brandebourg, le Prince Caſimir, les Cantons Proteſtans des Suiſſes, & pluſieurs autres Seigneurs de la meſme Religion, à l'inſtance des Agens du Roy de Nauarre, & encore plus à la ſollicitation de Theodore de Beze, donnerent des ordres exprés, pour la leuée des gens de guerre. Pour cét effet, aux deniers qui furent leuez dans les Egliſes des Proteſtans, & mis entre les mains du Prince Caſimir, on adiouſta ſoixante mille ducats, que fournit la Reyne d'Angleterre. Auec cét argent, du conſentement, & par le moyen de tous les Seigneurs Proteſtans d'Allemagne

& vont joindre ſon Armée.

Ordre donné par les Princes Proteſtans pour des leuées de gens de guerre,

& deniers fournis par la Reyne d'Angleterre.

(comme il n'eſt pas difficile de faire de groſſes troupes en ce païs-là, qui n'eſt pas moins peuplé qu'aguerry) il ſe trouua qu'au commẽcement de Iuillet s'aſſemblerent en Alſace, ſous les auſpices de Caſimir, à qui les autres auoient donné cette charge, douze mille Reiſtres, quatre mille hommes de pied Allemans, & ſeize mille Suiſſes, outre quatre mille, qui eſtoient paſſez ſeparément en Dauphiné. A toute cette Armée commandoit en qualité de Lieutenant General du Prince Caſimir, Fabien, Baron d'Onavv, natif de Pruſſie, homme de condition priuée, mais qui par la faueur du Roy de Dannemarc, & du Comte Palatin, s'eſtoit mis en grande eſtime, & paſſoit pour courageux & hardy, bien qu'à vray dire il n'eût ny l'experience, ny la prudence requiſe, pour vne ſi grande charge. Vn peu aprés, à ſçauoir au commencement du mois d'Aouſt, ſe mit en campagne Guillaume de la Marx, Duc de Boüillon, ayant auec luy deux mille hommes de pied, & trois cent Cheuaux François; lequel par Commiſſion du Roy de Nauarre, deuoit eſtre General de cette Armée-là. Et bien qu'à ſon arriuée il euſt déployé la Cornette blanche, Enſeigne & marque d'vn General, neantmoins tant à cauſe de l'âge, & de la Nation, que pour le reſpect du Prince Caſimir, en retenant ſeulement le nom, il en laiſſa l'entier commandement au Baron d'Onavv. Le Duc de Boüillon auoit auec luy Robert, Comte de la Marx ſon Frere, les ſieurs de Vitry, de Monloüet, de la Nocle, & pluſieurs autres Gentils-hommes François venus de Geneue, pour aller joindre Cormons & Moüy, auecque deux cent Cheuaux, & huit cens hommes de

1587.

Armée d'Allemagne puiſſante,

& commandée par le Baron d'Onavv.

Le Duc de Boüillon ſe met en campagne.

1587. pied. L'Armée ſe groſſiſſoit ainſi tous les iours par le nombre de ceux qui s'y rendoient du Dauphiné, & des autres confins de la France; ſi bien qu'il y auoit déja ſur pied iuſques à quarante mille hommes, ſans que les Eſtrangers fuſſent encore ſortis d'Alſace. Comme ils eſtoient ſur le point d'en partir, l'Empereur Rodolphe ſecond, fit ſçauoir au Baron d'Onavv, par vn Edit qu'il luy enuoya; Qu'ayant ſans ſa permiſſion, & ſans les Patentes de l'Empire, fait des leuées de gens de guerre pour les mener contre la France, il euſt à les licentier immediatement, & à ſe deſiſter de ſon entrepriſe, ſur peine du Ban Imperial, tant à luy qu'à ceux qui le ſuiuroient. Mais par vn écrit que fit le Baron, il répondit à cette Declaration de l'Empereur; Que ſon deſſein n'eſtant ny contre l'Empire, ny contre la France, mais ſeulement de ſecourir dans leur oppreſſion les Alliez des Princes Proteſtans; & la Nation Allemande ayant toûjours eu la liberté d'aller à la ſolde de qui bon luy ſembloit, pourueu que ce ne fuſt point contre l'Empire, ny dans les terres de la Iuriſdiction, il ne ſe ſentoit point obligé de rompre ſon deſſein, ny de licentier ſes troupes; mais que ſans offencer en aucune ſorte l'authorité de l'Empereur, il deſiroit continuer ce qu'il auoit commencé par commiſſion de ſes Princes. A quoy l'Empereur n'ayant point fait d'autre replique, ny procedé au contraire, l'Armée fut preſte à marcher vers la my-Aouſt. Or afin que le commandement ſe trouuaſt reglé ſous les auſpices du Duc de Boüillon, & du Baron d'Onavv, l'Auãtgarde fut donnée au Comte de la Marck, la Caualerie Allemande au Baron de Bur-

Forces des Proteſtans conſiderables.

Edict enuoyé par l'Empereur au Baron d'Onavv.

qui ne laiſſe point de paſſer outre.

Chefs de l'Armée eſtrangere.

Capitaine experimenté, & adroit à mener cette nation ; La conduite des Suisses à Claude Antoine de Cleruant, & à Moüy celle de l'Infanterie Françoise ; les sieurs de Guitry, François, & Louys Ronf, Allemand, faisant la charge de Maréchaux de Camp. 1587.

Le Duc de Lorraine, qui dans toutes les autres Guerres auoit toûjours esté neutre, s'estant maintenãt declaré en faueur de la Ligue, & des Seigneurs de sa Maison, se tenoit le premier sur la Frontiere, pour s'opposer à de si puissantes forces ; & se donnoit bien fort l'alarme, pource que les siennes n'estoient pas capables de leur resister : à cause dequoy il ne cessoit de solliciter par lettres & par messages le Duc de Guise, & tous leurs autres Amis & Partisans, que puis qu'ils l'auoient engagé dans ce peril, ils se hastassent de l'en tirer, & de luy enuoyer du secours. Il auoit leué dans les terres des Princes Catholiques d'Allemagne, deux mille Reistres, commandez par le Baron de Sfarsembourg ; huit cent Cheuaux, tant Albanois qu'Italiens, & quatre mille hommes de pied dans ses terres ; A toutes lesquelles forces le Prince de Parme, Gouuerneur des Païs-bas, suiuant le traité de la Ligue auec le Roy Catholique, auoit adjousté huit cent Cheuaux Bourguignons, sous le commandement du Marquis d'Havré, & deux mille VValons, sous le Marquis de Varambon. Mais dautant qu'il falloit mettre garnison dans Nancy, Capitale de Lorraine, & en plusieurs moindres Villes ; ce qui restoit de forces n'estoit pas capable, ny de s'opposer au passage des Allemans, ny d'empescher leurs rauages & leurs courses dans le païs. Voila pourquoy le Duc de Gui-

Le Duc de Lorraine en alarme ;

donne ordre à garder sa frontiere,

manque de forces,

1587. & en attend du Duc de Guise.

se, qu'on pouuoit nommer à bon droit l'Esprit & l'Ame de son Party, sur qui se reposoient toutes les affaires de la Ligue, assembloit de tous costez des forces, & des Amis, pour s'auancer à la deffense du Duc de Lorraine.

Preparatifs du Roy:

Le Roy cependant ne faisoit pas de moindres preparatifs. Au contraire, comme il auoit resolu de se rendre Arbitre des affaires, & de se presenter en face à ses Ennemis; il mettoit sur pied le plus de gens qu'il pouuoit. Car outre les huit mille Suisses, leuez sous les publiques Enseignes des Cantons Catholiques, & quatorze mille hommes de pied François, il appelloit de toutes parts prés de sa personne la Noblesse & les gens de guerre, son intention estant de gouuerner luy-mesme son armée; à quoy il ne trouuoit point d'autre obstacle que l'inquietude des Parisiens. Car les Predicateurs & le Conseil des Seize, ne cessoient de porter le Peuple à la reuolte, & d'émouuoir à tout coup de nouueaux tumultes dans la Ville; tellement que l'authorité du Roy & des Magistrats en estoit mépriſée, & comme foulée aux pieds, en grand danger d'vne manifeste Rebellion, choses que ces Esprits remuans desiroient par-dessus tout, & qu'ils ne cessoient de procurer. Mais dautant que ny le Roy, ny l'estat des affaires presentes ne permettoient pas d'en chastier les Autheurs, pour ne les porter entierement à la reuolte, & dans la conjoncture d'vn si grand peril se priuer d'vne Ville qui auoit toûjours esté la base & le fondement du principal Party; cette tolerance accroissant leur audace, leur faisoit accroistre leurs pernicieuses pratiques, & leurs secrettes me-

Son intention, trauersée par les Parisiés.

Sa tolerance,

nées : De sorte que le succez en eust esté apparemment tel que le desiroient les Chefs de la Ligue, si premierement la peur qu'ils auoient de l'Armée d'Allemagne, dont ils estoient menacez, puis le serment qu'auoit fait le Roy contre les Huguenots, & la promptitude qu'il témoignoit à s'armer pour la commune deffense, n'eussent tenu en bride le peuple, que l'apprehension arrestoit, & qui pour certaines considerations d'honneur, s'empeschoit de suiure des conseils violens & seditieux. Mais enfin le Roy, apres auoir auec beaucoup de soupleſſe & de patience appaisé plusieurs tumultes émeus sans suiet; plein de mauuaise volonté contre les Chefs de la Sedition, (ce que neantmois il dissimuloit au fonds de son Ame) ayant laissé Villequier comme Gouuerneur, & la Reyne sa Mere comme Regente à Paris, en partit à la fin du mois de Iuillet, & s'en alla à Meaux, Ville qui n'en est qu'à dix lieuës, aux enuirons de laquelle il auoit fait donner ordre au logement de ses gens. Cette Ville estant du Gouuernement du Duc de Guise, il y vint trouuer le Roy, & tous deux s'y aboucherent, auec de grandes demonstrations de bien-veillance, mais bien éloignées du fonds de leurs intentions. Le partage des gens de cheual & de pied fut fait en la presence du Duc, à qui le Roy destina vingt Cornettes de Caualerie, & quatre Regimens de gens de pied, reseruant le reste pour l'Armée, qu'il deuoit commander luy-mesme. Mais presque toute la Caualerie fut depuis retenuë sous diuerses excuses, si bien que le Duc de Guise ne se trouua que l'Infanterie, qui estoit conduitte par ceux de sa Faction.

1587.

aduantageuse aux Chefs de la Ligue.

Il part de Paris, & s'en va à Meaux,

où il s'abouche auec le Duc de Guise.

Il partage l'Armée.

1587. Comme ces conferences entre l'vn & l'autre auoient pluſtoſt augmenté que diminué leurs ſoupçons, & leur mauuaiſe intelligence, elles ne ſeruirent qu'à faire obſtiner plus fort le Roy, dans les deſſeins qu'il auoit de ne ſe garder pas moins du Duc de Guiſe que de l'Armée eſtrangere, & de le rendre foible, afin de haſter pluſtoſt ſa ruyne, ſçachant qu'auecque ſes forces, ou grandes, ou petites, il ne pourroit moins faire que de ſe preſenter à l'Ennemy, & de l'attaquer, ou dans l'Eſtat du Duc de Lorraine, ou aux confins de ſon Gouuernement.

& taſche d'affoiblir le Duc, pour le mieux ruyner.

Partement du Duc de Guiſe.

Le Duc de Guiſe partit deux iours apres; Et comme il eut aſſemblé ſes gens à ſaint Florentin aupres de Troye, il s'en alla droit en Lorraine, auecque ſix cent Cuiraſſes de Gentils-hommes ſes dependans, ſix cent Cheuaux-legers, partie Albanois, partie Italiens, & partie enuoyez par Balagny, Gouuerneur de Cãbray; Auſquels eſtoient ioints deux mille hommes de pied François, conduits par les ſieurs de Ioanes, du Cluſeau, de Gies, & de ſaint Paul, ſes anciens Colonels. Tous les Seigneurs de cette Maiſon s'eſtans aſſemblez à Nancy, où le Duc tient d'ordinaire ſa Cour, aduiſerent entre eux aux expediens qu'ils deuoient tenir, pour s'oppoſer à l'Armée eſtrangere. Les opinions ſe trouuerent differentes, & meſmes contraires. Les Seigneurs François, parmy leſquels le Duc de Guiſe auoit le principal commandement, euſſent bien voulu que cette Guerre ſe fuſt faite en Lorraine, à cauſe que ce Pays eſtant eſtroit & reſſerré, & pour le nombre de ſes riuieres, propre à quelque grande occaſion, il ſe repreſentoit que les Alle-

Eſtat de ſes forces.

Aſſemblée à Nancy.

Conſeil de guerre.

où les opinions ſont differentes.

mans y auroient bien de la besongne ; qu'ils y seroient hors de toute esperance de pouuoir ioindre le Roy de Nauatre, & que pour estre proches de leurs pays, ce leur seroit vn moyen de se débander, ou de se retirer au moindre desordre qui leur suruiendroit, & à la premiere incommodité qu'ils auroient. Et dautant que le Duc de Guise estoit si courageux & si resolu, qu'il ne s'estonnoit de rien ; tant s'en faut qu'il apprehendast ces Estrangers, pour estre plusieurs en nombre, qu'au contraire les considerant comme gens ramassez, & sans discipline, il se promettoit que ses vieux Soldats, & qui sçauoient le mestier, en viendroient bien-tost à bout. Mais le Duc de Lorraine ne l'estimoit pas ainsi ; & suiuant les sentimens du Marquis du Pont son Aisné, du Comte de Salme, son principal Ministre d'Estat, du Cõte de Chaligny, l'vn des beaux-freres du Roy de France, & des Seigneurs d'Ossonville, & de Bassompierre, estoit d'auis auec eux, de ne point exposer son Estat à tous les dangers & dommages de la Guerre. Il luy sembloit d'auoir fait plus qu'il ne deuoit de s'estre declaré en faueur des Seigneurs François, auecque tant de hazards & de frais, afin de les obliger ; Ce qui luy faisoit desirer, que sans s'opposer au passage des Allemans, & tenant bien munies les principales Villes, on costoyast l'Armée estrangere auec vn Cãp volant, pour empescher qu'elle n'eust tant de moyẽ de rauager le païs, & qu'on laissast ainsi ce Torrent impetueux se déborder aux lieux où il tendoit naturellement. Auec cela, tant plus il connoissoit le Duc de Guise prompt & enclin à remettre le succez des choses à la Fortune d'vne iournée,

1587.

Courageuse resolution du Duc de Guise.

choquée par le sentimẽt du Duc de Lorraine.

qui apprehẽde de s'opposer au passage des Allemans.

1587. tant plus il en apprehendoit le danger : à raiſon de quoy voyant que les opinions balançoient, il conclud reſolument; Qu'il ne vouloit point qu'on hazardaſt ſon Eſtat à ce ieu-là ; que ſi les Seigneurs de Guiſe, & les François eſtoient d'humeur à ſe battre, qu'ils attendiſſent à le faire, apres que les Ennemis ſeroient entrez dans les terres du Roy de France ; Et que les forces de ces Eſtrangers eſtant ſi grandes, il ſe contentoit pour luy d'empeſcher qu'ils ne fiſſent dans ſon païs que le moins de dommage qu'ils y pourroient faire. Sur cette reſolution, l'on r'appella toutes les Gardes des frontieres, pour les mettre dans les places fortes ; & Oſſonville, General de l'Armée du Duc, courut tout l'Eſtat où il fit abattre les fours, ruyner les moulins, & ſerrer les viures de toutes parts ; afin que l'Armée Allemande ne trouuant pas dequoy ſe nourrir, ſe reſoluſt de paſſer outre. Et dautant que la hardieſſe du Duc de Guiſe faiſoit apprehender au Duc de Lorraine, que contre ſa volonté, auec des forces ſi inégales, & ſans neceſſité, il n'en vint à vne bataille, il voulut luy-meſme, bien que deſia vieil, commander l'Armée, ſe contentant de donner au Duc de Guiſe pour vne marque d'honneur, la charge de l'Auant-garde. Quoy qu'il en fuſt neantmoins, l'intention des Chefs de l'Armée Allemande ſe rencontroit auec celle du Duc de Guiſe : car le Duc de Boüillon, & le Comte de la Marx deſiroient qu'on fiſt la guerre en Lorraine ; non ſeulemẽt pour auoir moyen de rauitailler, & de renforcer les Garniſõs de Sedan & de Iamets, Villes frontieres de cét Eſtat, & qui leur appartenoient ; mais encore afin d'opprimer & de

Sa reſolution,

& ordre mis dans tout ſon Eſtat.

Il commande l'Armée luy-meſme.

Opiniõs partagées touchant le paſſage des Allemans.

ruyner le Duc de Lorraine, dont le voisinage leur estoit suspect, pource qu'ils apprehẽdoient qu'il n'aspirast au Domaine des choses par eux possedées, comme il s'estoit déja remarqué en la Guerre entreprise par le Duc de Guise, & comme il se reconnut plus euidemment à quelque temps de là. Au contraire, Monglas Agent du Roy de Nauarre, enuoyé depuis peu par luy-mesme, Moüy, Cleruant, d'Auguiere, & presque tous les François, pressoient instamment qu'on passast outre; & qu'entrant en France sans autre delay, l'on prist la route par où ils iugeoient qu'on pourroit plustost ioindre le Roy de Nauarre, qu'ils asseuroient estre en chemin, pour les venir rencontrer le plus auant qu'il pourroit. Neantmoins parmy les Allemans mesmes il s'en trouuoit plusieurs ausquels la guerre en Lorraine plaisoit grandement, à cause du voisinage de leur païs, & de la grande inégalité de forces de part & d'autre. Mais le Baron d'Onavv n'ayant égard qu'aux commissions, & aux ordres qu'il auoit du Prince Casimir, resolut enfin de passer en France, sans s'arrester qu'autant que la necessité le permettroit dans le païs de Lorraine; en intention pourtant d'y faire en passant tous les degasts qu'il pourroit, pour le peu de temps qu'il y seroit, ne voulant point s'amuser à faire des sieges. Auec ce dessein, mais aussi auec peu d'vnion & de conduite des Capitaines, pour n'y en auoir aucun dont l'experience & l'authorité fussent proportionnées à vne si grande charge, l'Armée estrangere se mit en campagne, & arriua le vingt-cinquiéme iour d'Aoust en la frontiere de Lorraine. L'on auoit déja fait retirer les Gardes, qu'au com-

1587.

Cõmission dõnée au Baron d'Onavv.

Il arriue en la Frõtiere de Lorraine.

1587. mencement on auoit poſées aux principales auenuës, & les Garniſons miſes dans l'enclos des Villes murées auoient laiſſé libres les paſſages des chemins ; Ce qui fit que les Allemans ne trouuant aucun obſtacle, commencerent à rauager le païs, ſans s'abſtenir, ny de meurtre, ny d'incendie, ny de tous autres actes d'hoſtilité ; quoy que neantmoins les degaſts euſſent eſté bien plus grands encore, ſans l'ordre qu'y apporterent les Payſans, qui de bonne fortune eurent aſſez de temps pour mettre à couuert leurs perſonnes, leur beſtail, & leurs biens, ayant ruyné ou bruſlé tout ce qu'ils n'auoient pû emporter. Les Allemans toutefois ne tarderent pas beaucoup à ſonder ce que pouuoient les Armes des Principaux Chefs de la Ligue. Car le Duc de Guiſe deſirant de voir ce qu'ils ſçauoient faire, & pareillement quelle eſtoit leur valeur, & quelle leur diſcipline, fit auancer pour cét effet du Roſne, & le Baron de Sfarzenbourg, auec deux cent Reiſtres, & trois cent Cheuaux François, pour charger leur Auant-garde. Ces deux Capitaines arriuez le trentiéme d'Aouſt, ſur le point que les Ennemis ſe logeoient, attaquerent le quartier du Baron du Bux, & le mirent en deſordre d'abord ; Mais ils furent repouſſez enfin, ne pouuant reſiſter à vn ſi grand nombre, & gagnerent neantmoins vne Cornette, que le Duc de Lorraine enuoya tout auſſi toſt au Roy, pour monſtrer par là que ces Eſtrangers auec leur Armée auoient deſia mis le pied dans ſes Eſtats à leur dommage. Ils ne laiſſerent pas toutefois de continuer touſiours auecque la meſme confuſion, à loger, à faire les gardes, à décamper & à marcher en campagne,

où ſes gens fõt de ſanglans rauages.

L'Auant-garde Allemande eſt attaquée par ceux de la Ligue ;

qui gagnét vne Cornete.

Grande confuſiõ parmy les Allemans,

leur trop grand nombre estant cause de ce desordre & de ce tumulte; outre qu'il n'y auoit parmy eux aucun Capitaine qui pust suffire à gouuerner vn Corps composé de diuerses Nations, & dont la discipline estoit differente aussi entre les vns & les autres. Le Duc de Boüillon, ieune Seigneur, auoit beaucoup de courage, mais peu ou du tout point d'experience, si bien que les Allemans ne se mettoient pas beaucoup en peine de luy obeyr. Quant au Baron d'Onavv, qui les commandoit, il pouuoit plustost passer pour bon soldat, que pour vn General d'Armée, que la naissance ou la grande conduitte deussent faire considerer dans vne si grande Charge; Et pour le regard des autres Capitaines, qui estoient moindres, & aussi differents de courage que de Nation, ils augmentoient plustost le desordre qu'ils ne le diminüoient. Ces deffauts étans reconnus par le Duc de Guise, luy faisoient desirer de se seruir de l'occasion presente, d'attaquer l'Ennemy, lors qu'il arriueroit aux logemens, ou qu'il en décamperoit, auant que le temps & la pratique eussent fait connoistre aux Chefs en quoy consistoit leur faute. Mais le Duc de Lorraine persistant dans sa premiere opinion, ne vouloit point permettre du tout qu'on donnast bataille en son païs; tellement que le Duc de Guise estoit contraint de luy complaire: tant à cause de son âge, que pour estre, comme l'on dit, dans la maison d'autruy, & auoit le moins de gens. Ainsi les Reistres, sans qu'on leur donnast aucun empeschement, arriuerent au Pont saint Vincent, grande Bourgade, située au panchant d'vne colline, au pied de laquelle on passe la riuiere de Meuse, sur vn Pont

1587.

qui ne daignent obeyr au Duc de Boüillõ.

Arriuée des Reistres a Pont S. Vincens

1587. Le Duc de Guiſe y ſuruient.

ſpatieux, & fait à l'antique. Là s'eſtant logé, le ſieur du Roſne auecque trois cent Cheuaux-legers, & cens Harquebuſiers à cheual; le Duc de Guiſe y ſuruint, afin de reconnoiſtre le poſte; ayant reſolu d'y loger l'Auant-garde, pour rendre plus ſuſpect aux Ennemis le paſſage de la riuiere, & empeſcher qu'ils ne fiſſent de ſi grãds degaſts dans le pays. A ſon arriuée, il découurit du haut d'vne colline l'Armée eſtrangere, laquelle rangée par eſcadrons dans vne petite plaine, qui s'eſtendoit iuſques au pied de la colline, marchoit tout droit vers le pont. Ce qui fit que pour mieux remarquer la contenance & la qualité des Ennemis, ayant fait mettre en ordre hors du Bourg les trois cent Cheuaux-legers, & ſur le bord de la riuiere les cent Harquebuſiers à cheual, il paſſa la riuiere ſur le pont, ſans auoir aucunes armes, & en l'eſtat où il ſe trouua, ſuiuy des Seigneurs de la Chaſtre, de Baſſompierre, de Dunes, & de deux Eſcuyers, ſi bien qu'ils n'eſtoient que ſix enſemble. A quoy il ſe hazardoit ſur l'eſperance de gagner quelque lieu haut éleué, d'où il pût commodement & diſtinctement découurir, & comprendre le nombre & l'ordre des Eſtrangers. Mais il fut bien à peine à l'autre bord de la riuiere, qu'il ſe ſentit chargé de deux Cornettes de Reiſtres, qui marchoient deuant l'Armée pour découurir le pays, & par l'impetuoſité deſquels il ſe vid contraint de repaſſer le pont à la haſte. Ces Auant-coureurs eſtans arriuez ſur les bords de l'eau, où l'on auoit mis en garde les Harquebuſiers à cheual; & voyant le Duc de Guiſe tenir ferme à l'entrée du Pont, auec vingt-cinq Gentils-hommes, qui s'eſtoient auancez,

dõne de nouueaux ordres,

taſche de reconnoiſtre l'Armée eſtrangere:

& ſe voit cõtraint de rebrouſſer.

tez, firent alte pour attendre les premieres troupes de l'Armée; & cependant ce fut choſe remarquable de voir qu'vn d'entr'eux ayant mis pied à terre ſur le bord de la Riuiere, banda tout à ſon ayſe ſa carrabine, qu'il coucha en joüe, & la tira d'vne grande aſſurance, quoy qu'à meſme temps fut faite ſur luy vne décharge de plus de deux cens harquebuſades, pas vne deſquelles ne l'atteignit; de maniere que ſans s'eſtonner en aucune ſorte, il remonta à cheual, & ſe retira au petit pas vers ſes compagnons, ſans auoir eſté bleſſé. 1587. Grande hardieſſe d'vn Reiſtre.

Guitry, Maréchal de Camp, arriua cependant en l'vn des coſtez de la Riuiere, ſuiuy de quatre cens autres Cheuaux, leſquels auec les deux premieres Cornettes de Reiſtres, vinrent à deſſein d'inueſtir le Pont. Mais le Duc de Guiſe ſe ſentant beaucoup plus foible qu'il ne falloit, pour deffendre le paſſage, & ſçachant loin de là, non ſeulement l'Armée du Duc de Lorraine, mais l'Arriere-garde qu'il auoit laiſſée, fit retirer les Harquebuſiers, qui ſe ioignirent au gros de la Caualerie du Sieur du Roſne. Cela fait, il enuoya Baſſompierre & la Chaſtre ranger l'Armée, afin qu'elle fuſt preſte à le receuoir, en cas qu'il ſe trouuaſt preſſé, ou pourſuiuy par les Ennemis, & ſe mit aux dernieres files, pour faire retraite en eſcarmouchant. De cette façon il ſouſtenoit courageuſement le chocq des Reiſtres, leſquels ayant paſſé le Pont ſans rien craindre, faiſoient des caracols, tiroient ſans ceſſe leurs piſtolets, & s'opiniaſtroient à les charger en queuë. Mais comme on fut arriué au pied de la colline, fort droite & fort rude, les Cheuaux-legers du Duc de Guiſe, & luy de meſme Arriuée de Guitry, Maréchal de Camp. Efforts des Reiſtres ſouſtenus par le Duc de Guiſe,

1587. auecque ſes Gentils-hommes, qui eſtoient tous bien montez, gagnerent le haut tout auſſitoſt, au lieu que les Reiſtres ne pûrent aller ſi viſte, pour eſtre ſur des cheuaux Friſons extremement peſans : outre que pour leur laiſſer reprendre haleine, eſtans arriuez en corps au ſommet de la colline, ils furent contraints de ſe repoſer, & de faire alte. Ainſi le Duc ſe preualant bien à point de ce temps-là, paſſa vne autre petite riuiere qu'il auoit deuant luy ; & ſans qu'il ſemblaſt fuïr, arriua tout à propos au lieu où les Maréchaux de Camp auoient déja mis en ordre toute l'Armée. Elle eſtoit rangée en forme de demy-lune entre deux collines ; la Caualerie à coſté, & l'Infanterie entre les vignes & les foſſez des chemins, deffenduë par l'Artillerie, qu'on auoit flanquée ſur le haut d'vn petit mont : ce qu'il faiſoit ſi beau voir, que les Capitaines Allemans arriuez deuant, auec les premieres troupes de leur Armée, iugerent qu'il n'y auoit point d'apparence de ſe battre en vn lieu ſi aduantageux aux Ennemis, & ſi fort d'aſſiette. Car il leur ſembloit qu'il n'eſtoit pas poſſible en aucune ſorte, ny de faire déloger de ſon poſte l'Armée de Lorraine, ny de l'attaquer là non plus, ſans s'expoſer à vn danger trop euident, & preſque inuincible. S'eſtans donc retirez au gros de l'Armée, ils furent loger aux Bourgades prochaines du Chaſteau de S. Vincent, où entra la meſme nuict le Sieur de la Chaſtre, auec ſix cent Harquebuſiers, pour ne laiſſer cette place en la puiſſance des Ennemis. Quant au Duc de Lorraine, auquel il ſembloit que malgré ſa volonté propre, par la hardieſſe du Duc de Guiſe, & pour le dégager d'entre les mains des Reiſtres, il auoit dé-

qui gagne l'auantage ſur eux.

L'Armée Catholique rangée en bataille,

eſtonne les Capitaines Allemãs,

qui different à ſe battre.

Le Duc de Lorraine laiſſe le paſſage libre aux Ennemis.

ja mis comme en proye son Estat ; pour n'encourir plus le mesme peril, il s'éloigna de quelques lieuës, laissant le passage libre aux Ennemis, qui cependant portoient par tout le fer & la flamme ; & ainsi logeant tousiours son Armée aux principales places, pour leur oster le moyen de les prendre, & de les saccager, il pensoit seulement à se deffendre. 1587.

Les Allemans arriuerent enfin aux Frontieres de France, le dixseptiéme iour de Septembre. Leur premier logement fut à saint Vrbain, Ville de l'appanage du Duc de Guise, où ils mirent le feu, & y firent toute sorte d'actes d'hostilité. Ils y demeurerẽt quatre iours, à cause des grandes pluyes, & pour se remettre en ordre. Durant ce temps-là suruint François de Chastillon, auec cent Cuirasses, & huict cens Harquebusiers à cheual. Il estoit party du bout du Languedoc, d'où par le Dauphiné, & par les confins de la Sauoye, apres auoir vaincu d'estranges obstacles, il s'estoit rendu enfin à Grizelle, Ville en la frontiere de Lorraine, pour y ioindre l'Armée estrangere. Mais à son arriuée en ce lieu-là, il y fut chargé d'abord par les gens du Duc, & contraint de se retirer dans le Chasteau, d'où pour la foiblesse de la place il se fust sauué difficilement, si le Comte de la Mark auec l'Auant-garde de l'Armée ne se fust auancé pour le dégager : Car à l'abord de ce secours, ceux de Lorraine se retirerent, & luy s'en alla à Saint Vrbain, pour y ioindre les autres. Il arriua le vingt-deuxiéme de Septembre, qui fut le mesme iour auquel le Duc de Guise ayant laissé à Bar, le Duc de Lorraine, qui refusoit d'entrer en la Frontiere

Les Allemans logez à S. Vrbain, y font d'étranges degasts.

Danger encouru par François de Chastillon.

1587. de France, s'il n'y eſtoit appellé, alla loger auec deux mille Cheuaux, & deux mille hommes de pied à Ioinuille, à deux lieuës de ſaint Vrbain. Ces Eſtrangers entrerent en France, embarraſſez de quantité de bagage, non ſeulement à cauſe du grand nombre de Chariots qu'ils menoient, comme c'eſt leur couſtume, mais encore pour le merueilleux butin qu'ils auoient fait en Lorraine, & qu'ils faiſoient tous les iours. Car bien qu'ils fuſſent entrez dans vn païs ennemy, & qui de toutes parts leur deuoit eſtre ſuſpect, ils ne ſe deſiſtoient pas pour cela de leurs deſordres accouſtumez: au contraire, pour la confiance qu'ils auoient en leurs grandes forces, eſtans plus de quarante mille Combattans, ils ſe logeoient tous au large, ſe débordoient apres le butin, eſtoient nonchalans à faire la garde; & dans les païs par où ils marchoient, trouuant quantité de Vignes, ils quittoient leurs rangs, pour s'en aller cueillir des raiſins, dont ils ſont auides naturellement; de ſorte que dans cette confuſion, ils s'abandonnoient d'autant plus à l'aſſouuiſſement de leur gourmandiſe, qu'ils apprehendoient peu le petit nombre de gens qu'auoit auec luy le Duc de Guiſe: Auſſi les mépriſoient-ils pour toutes ces choſes, ne pouuant s'imaginer qu'il y euſt aucun obſtacle capable de nuire à des hommes faits comme eux; conſiderables en nombre, armez à l'auantage, bien montez, & pourueus de ce qu'il leur falloit, mais qui eſtoient à vray dire fort mal conduits, & laſches obſeruateurs de la diſcipline des Armes. Comme ils eſtoient diuers Capitaines, ils auoient auſſi diuerſes opinions, touchant la route qu'ils deuoient

Eſtrange embarras dans l'Armée des Allemans,

leur diſſolution:

Ils negligent la diſcipline des Armes.

prendre. Les vns vouloient que suiuant les chemins battus, & les lieux les plus abondans en viures, on allast par la Champagne, par la Brie, & par l'Isle de France, iusques à Paris, pour frapper le Party Catholique droit au cœur, sans s'amuser à des choses de neant, l'experience leur ayant appris, à ce qu'ils disoient; Que les Huguenots ne s'estoient iamais veus dans l'esperance d'aucune Victoire, que lors qu'ils auoient penetré dans les entrailles de la France, & porté la terreur & la ruyne dans la Capitale du Royaume. Mais les autres considerant, qu'à faute d'vn Chef qui fust capable de les conduire, ils ne pouuoient faire aucune entreprise de consequence, dont l'execution ne fust aussi dangereuse que difficile, estoient d'auis qu'on marchast vers la source de Loire, & du costé de la Charité, ou proche de là, pour aller promptement joindre le Roy de Nauarre, sans l'ordre & la conduitte duquel ils desesperoient de pouuoir iamais rien entreprendre qui leur reüssist. 1587.

Diuersité d'opiniõs parmy leurs Chefs, touchant leur route.

Ils concluent de prendre leur marche vers la Charité,

Cette opinion l'emporta sur l'autre; si bien qu'auec ce dernier dessein, enuiron la fin du mois de Septembre trauersant les Prouinces de Champagne & de Bourgogne, ils allerent droit à la Charité, pour y passer la riuiere, comme ils auoient fait autrefois sous la conduitte du Duc des Deux-ponts. Et dautant que depuis peu de iours le Comte de la Marx estoit mort de maladie, Chastillõ fut mis en sa place, & eut la charge de conduire l'Auant-garde. Le Duc de Guise suiuoit les Estrangers à la piste, sans auoir neantmoins vn corps d'Armée, qui pût proprement s'appeller ainsi. Car bien que le Duc de Mayene son frere se fust ioint

s'y en võt passer la riuiere,

& sont suiuis par le Duc de Guise.

1587. à luy, auec les forces qu'il auoit menées de ſon Gouuernement de Bourgogne, & que le Marquis du Pont l'euſt ſuiuy de meſme, auec vn nombre conſiderable de Gentils-hommes; ſi eſt-ce que tout cela enſemble ne faiſoit que quinze cent Cheuaux, & enuiron trois mille hommes de pied. Tellement que pour faire ſuppléer l'adreſſe au deffaut de la force, il ſe logeoit ordinairement aux endroits que leur ſituation naturelle luy rendoient auantageux, & coſtoyoit ſans ceſſe l'Armée, afin de ne manquer point l'occaſion, pour peu fauorable qu'elle fuſt; à quoy tant s'en faut qu'il s'endormiſt, qu'au contraire il s'y employoit auec vne extréme diligence, & vn impatient deſir de combattre. Mais le Duc de Mayene, ſuiuãt touſiours ſes vieux deſſeins, & le Marquis du Pont inſtruit par les remonſtrances de ſon pere, taſchoient le mieux qu'ils pouuoient de ralentir cette ardeur. Pour cét effet ils luy remonſtroient bien à propos; Qu'en cette poignée de gens eſtoit reduitte toute la Fortune de la Maiſon de Lorraine; Que de ſe propoſer d'attaquer l'Ennemy auec des forces incomparablement moindres que les ſiennes, c'eſtoit hazarder la ruyne de leur Famille, & l'abandonner à vn manifeſte precipice; Qu'ils ne pouuoient pas mieux reſioüyr leurs Ennemis, ny leur donner vne plus grande conſolation, que celle qu'ils auroient de les voir expoſez à vn danger ſi certain; Que de quelque nature que fuſt l'iſſuë de cette entrepriſe, elle ruyneroit à iamais leurs forces; Que c'eſtoit vne choſe digne d'vne longue & meure deliberation, à laquelle on ne ſçauroit iamais trop penſer, ny la peſer aſſez iudicieuſement, que

qui ioint l'adreſſe à la precaution.

Il eſt cõſeillé de ne point cõbattre, par le Duc de Mayene, & par le Marquis du Pont.

Leur remonſtrãce.

de hazarder sur vn point de dé, & auec vn si grand desauãtage toutes leurs fatigues passées, tout leur estat present, & toutes leurs esperances futures; Qu'en effet, auec quelles forces, & quel nombre de gens de cheual & de pied, euſt-il voulu qu'on attaquaſt vne Armée de seize mille Cheuaux, & de vingt mille Fantaſſins estrangers, soustenus de quatre mille Harquebusiers des plus lestes qui fussent en France? Que ce leur seroit bien assez s'il leur pouuoit reüssir de deffendre les principales Villes, & les autres lieux enclos de murailles, des Prouinces dont ils auoient le Gouuernement; Que ce n'estoit pas à luy seul d'entreprendre cette charge, qui n'appartenoit proprement qu'au Roy de France, & qui n'auoit pas esté entrepriſe auſſi par quantité d'autres Chefs, qui en semblables occasions des Armées d'Allemagne, auoient eu à garder les Frontieres; Qu'ils s'estoient seulement donné le soin de conseruer les Places de consequence, laiſſant combattre l'orage par ceux qui auoient les principales forces, & ausquels l'affaire importoit le plus. Par ces considerations estoit ralentie, mais non pas esteinte l'ardeur du Duc de Guise; lequel ayant bien d'autres penſées, & des desſeins plus cachez, se reseruoit en luy-meſme le fonds des choſes où il butoit. Car ayant pris la protection de la Ligue, & de la cauſe du Peuple, outre l'esperance qu'il auoit de ruyner ſes Ennemis, & de se faire non seulement Arbitre & Moderateur de l'Eſtat, mais encore glorieux Reſtaurateur de la Religiõ Catholique Romaine, il preuoyoit qu'il perdroit ſa reputation & ſon credit dans le Royaume, & dehors, s'il falloit que ce fuſt le Roy, &

1587.

Desſeins secrets du Duc de Guiſe:

ſes conſiderations.

1587. non pas luy, qui vint à vaincre ces Eſtrangers; & que ce ſeroit cette victoire, qui donnant le branle à la Balance, donneroit de meſme l'auantage & le deſſus à celuy qui l'auroit emportée. D'vn autre coſté, le ſoupçon que le Roy ne

ſes deffiances, s'entendiſt ſecrettement auec les Huguenots, luy faiſoit apprehender que les Reiſtres venant à ſe ioindre au Roy de Nauarre, & le Roy d'ailleurs eſtant puiſſamment armé à la Campagne, il ne ſe trouuaſt engagé entre deux : Voila pourquoy il faiſoit tout ſon poſſible, pour affoiblir & ruyner entieremẽt cette Armée, auant que ſes ennemis pũſſent mener à bout les deſſeins qu'ils auoient formez contre luy. Mais ſur tout, cét ardent & demeſuré deſir de gloire dõt il ſe ſentoit picqué, ne luy pouuoit mettre l'eſprit en repos, & vouloit abſolument qu'il ſignalaſt ſa valeur en vne occaſion ſi manifeſte & ſi

& ſes ruſes pour amuſer l'Ennemy. belle. Ce qui eſtoit cauſe, que tantoſt deuançant l'ennemy, tantoſt le ſuiuant, & tantoſt le coſtoyant, auec vne diligence infatigable, tant de ſon coſté que de ſes ſoldats, il faiſoit tout ce qu'il pouuoit afin de l'incommoder, de le reduire à l'eſtroit, de l'amuſer, de retarder ſon voyage, & de le mettre enfin dans vne extréme neceſſité de viures.

Abondance de vin & de viures, nuiſibles aux Allemans. Tous les ſoins neantmoins, & toute l'induſtrie du Duc de Guiſe n'eſtoient pas ſi nuiſibles aux Allemans, que la grande abondance de vin, de viandes, de raiſins, & d'autres fruits qu'ils trouuoient en ce païs-là. Tellement que l'yurognerie, & la gourmandiſe où ils s'abandonnoient, en vn climat different du leur, cauſoit dans leur Armée des maladies ſi dangereuſes & ſi frequentes, que le nombre de leurs gens en diminüoit de iour en iour, outre

que

que leur voyage en estoit de beaucoup retardé. A quoy il falloit adjouster, que les pluyes de l'Automne, qui vers le commencement d'Octobre estoient excessiues, augmentoient extrémement le nombre de leurs morts, & qu'en vn païs si marécageux, & si plein de bouë, les chemins se trouuoient si rompus, que tant de gens mal conduits, & mal gouuernez, ne s'en tiroient qu'auec toutes les peines du monde. Ces mesmes pluyes estoient encore d'autant plus nuisibles à l'Armée du Duc de Guise, qu'il s'y trouuoit continuellement exposé, pource qu'il ne cessoit de marcher. Mais bien que ses soldats fussent mal-chaussez, & presque tout nuds, & les cheuaux extrémemẽt recreus & foulez, si est-ce que la grande opinion qu'ils auoient de leur Capitaine, qu'ils voyoiẽt s'exposer le premier à toute sorte d'incõmoditez & de fatigues, les faisoit agir volontairement, sans que les maladies qui s'estoient mises dans l'Armée ennemie, se fussent encore iettées sur eux, qui estoient tous vieux soldats, & accoustumez au trauail des armes. Les deux Armées s'entretenant ainsi par frequentes escarmouches, s'auancerent iusques à Chastillon sur Seine, où la Chastre s'estant ietté pour deffendre cette place, qui estoit plus peuplée que forte; sur le poinct que les Allemans vinrent à passer, il y fut escarmouché plus de quatre heures durant, auec quelque perte de part & d'autre. Si tost que les Estrangers se virent de là la Seine; ils tournerent à main droite, pour s'en aller vers la Charité, auec dessein d'y passer la Loire, non pas du costé de sa source, suiuant l'ordre qu'ils en auoient du Roy de Nauarre, qui leur estoit re-

1587. Maladies & autres incommoditez dans leur Armée.

Soldats du Duc de Guise infatigables.

Escarmouches de part & d'autre à Chastillon sur Seine.

1587. nouuelé par ſes Agens; mais pour s'en aller gagner le Pont, afin de la pouuoir trauerſer plus commodement. Ce qui n'eſtoit pas pourtant l'auis des Capitaines, mais des ſoldats, qui d'vne voix tumultuaire diſoient; Qu'ils ne pouuoient endurer d'eſtre menez en vn pays eſtroit, ſterile, & montagneux, tel qu'eſt celuy d'où la Loire prend ſa ſource, leur intention eſtant de ſe mettre plus au large, afin qu'auec leurs rauages ordinaires, & leur liberté accouſtumée, ils pûſſent marcher par les plus ſpacieux & plus fertiles endroits du Royaume, tels qu'eſtoient ceux par où il falloit paſſer, pour arriuer à la Charité, & aux autres lieux d'alentour. Ils ſe virent pourtant bien éloignez de leur eſperance. Car le Roy party de Meaux, puis de Gien où il auoit aſſemblé ſon Armée, & de là venu à Eſtampes, auec huit mille Suiſſes, dix mille Hommes de pied François, & quatre mille Cheuaux, commandez par le Duc de Neuers, qui en eſtoit General, & où le Duc d'Eſpernon menoit l'Auant-garde, s'eſtoit par l'auis de l'vn & de l'autre acheminé prudemment vers la Loire; où apres auoir rompu tous les paſſages, fait oſter tous les bateaux, & mis de bonnes garniſons dans toutes les places, il s'eſtoit auiſé de camper le long de la riuiere, pour empeſcher que les Ennemis ne la pûſſent paſſer à gué, ou la trauerſer par quelque autre endroit. Tous ces obſtacles embarraſſerent entierement l'Armée des Eſtrãgers. Car les Capitaines François leur ayant fait entendre, auant les leuées de leurs troupes, & apres leur arriuée en France, que le Roy leur permettroit ſecrettement de paſſer la riuiere, & d'aller ioindre le Roy de Nauarre, ſi

Cris tumultuaires des Eſtrangers.

Le Roy party de Meaux auec ſon Armée,

s'achemine du coſté de Loire, & embarraſſe de toutes parts les Allemãs.

bien qu'ils n'auroient point d'autre Ennemy sur les bras que le Duc de Guise, les forces duquel n'estoient nullement à craindre ; comme ils virent le Roy en armes, resolu de leur empescher le passage, & de ioindre pour cét effet aux grandes forces qu'il auoit la precaution & l'adresse de la guerre ; & qu'auec cela le Duc d'Espernon, qu'ils estimoient tous fauoriser le Party des Huguenots, auoit attaqué en personne quelques troupes de Cauallerie, qui rauageoient la Campagne, tué plusieurs d'entr'eux, & gagné vne de leurs Cornettes ; il suruint dans leur Armée tant de desordre & de confusion, que l'authorité des Capitaines ne fut pas capable d'en appaiser l'émeute. Les Reistres firent alors vn estrange bruit, & se mirent à demander leur paye, disant qu'on la leur auoit promise, dés qu'ils seroient entrez dans le Royaume ; & que cependant cét argent ne venoit point, de quelque endroit que ce fust. Par mesme moyen les Suisses voyant prés du Roy des gens de pied de leur Nation, auec les Enseignes publiques des Cantons, parloient desia de passer dans son Armée, & se plaignoient tous en general de ce qu'vn Prince du Sang leur ayant esté promis pour Generalissime, ils ne voyoient arriuer personne : d'où il s'ensuiuoit qu'à toute heure faisant de nouueaux tumultes, ils menaçoient les Capitaines François, leur reprochant de les auoir là conduits temerairemẽt, en leur faisant faussement accroire, qu'ils s'entendoient auecque le Roy de France. Parmy tous ces bruits, les Capitaines s'estans assemblez en la presence de l'Armée, il fut resolu entre eux à la volée, & sans beaucoup de consideration de rebrous-

1587.

Dissentions entr'eux, & leurs Capitaines.

Les Reistres demandent leur paye,

& les Suisses parlent de se rẽdre au Roy.

Resolution prise par les Allemãs, de regagner la Beausse.

1587. ser chemin, & de faire en sorte de regagner la Beausse, Nourrice ordinaire des gens de guerre, tandis que d'vn autre costé on enuoyeroit demander de l'argent au Roy de Nauarre, & pareillement vn General, dont ils peussent sçauoir l'ordre que deuoit tenir l'Armée, pour se joindre à luy plus aysément.

Partement du Roy de Nauarre,

Le Roy de Nauarre estoit party en mesme temps des lieux que tenoient ceux de sa Faction; & auec tout ce qu'il auoit pû ramasser de forces s'en alloit du costé de Loire, pour trouuer moyen d'y ioindre l'Armée Allemande. Mais le Duc de Ioyeuse, qui par vne ambition déreglée auoit resolu de s'abandonner entierement en faueur de la Ligue, estoit à la haste sorty de Saumur; d'où il s'en alloit auec toute l'Armée à la rencontre des Huguenots, resolu en son ame de donner bataille, quoy qu'il en deust arriuer. Les deux Armées estoient separées par deux petites riuieres, qu'on nomme l'Isle, & la Drougne. Le Duc de Ioyeuse auoit l'Isle de son costé, & le Roy de Nauarre la Drougne, qui est beaucoup plus grosse; & entre l'vne & l'autre estoit la Roche-Chalais, Ville proche de l'Isle; & prés de la Drougne, Coutras, Chasteau qui durant les guerres d'Italie fut basty par Lautrec, fameux Capitaine. Les Deux Chefs se persuadoient auec raison, que le passage de la riuiere pourroit estre desauantageux à l'Ennemy. Voila pourquoy le Duc de Ioyeuse ayant promptement passé l'Isle le soir du dix-neufiéme Octobre, alla prendre logement à la Roche-Chalais, en intention d'aller le iour suiuant loger à Coutras, d'y rencontrer le Roy de Nauarre, & de le combattre au passage de la Drougne. Il

& du Duc de Ioyeuse,

Estat des deux Armées.

Chasteau de Coutras basty par Lautrec.

Dessein du Duc de Ioyeuse,

enuoya pour cét effet le Capitaine Mercure Bua se saisir du poste de Coutras, & les Maréchaux de Camp, pour faire les logemens. Mais le Roy de Nauarre, qui se voyant Chef d'vne Armée composée de vieux soldats, desiroit de se battre à la campagne, sans auantage de lieux ny de riuieres, passa la Drougne à gué, dés le grand matin du mesme iour, ayant donné ordre au Duc de la Trimoüille de se faire maistre aussi du mesme poste de Coutras, où il s'achemina pareillement auec toute l'Armée, qui marchoit en ordre de bataille. Les Cheuaux-legers Albanois furent aisément repoussez par le plus grand nombre, & le mesme soir s'en retournerent à la Roche-Chalais, où trouuant à table le Duc de Ioyeuse, qui ne pensoit qu'à faire bonne chere auec quantité de Noblesse, ils l'aduertirent que le Roy de Nauarre auoit passé la Drougne, & s'estoit logé à Coutras auec toute son Armée. Ce que le Duc ne sçeut pas plûtost, que se tournant vers ses gens, il dit tout haut ces paroles; *Nous tenons l'Ennemy renfermé entre deux riuieres: il ne sçauroit plus nous échapper des mains, & voila pourquoy que chacun se tienne prest pour demain matin, au point du iour.* L'Armée du Duc estoit de dix mille combattans, parmy lesquels il y auoit quantité de Noblesse: mais comme ils étoient la pluspart Volontaires, & peu experimentez, tenant déja la victoire pour certaine, ils se soucioient fort peu de garder l'ordre & la discipline, qui sont d'ordinaire les principaux moyens pour la faire gagner; tellement qu'il n'y auoit aucun Capitaine, dont l'experience & l'authorité fussent capables d'arrester la fougue de ces ieunes gens, qui ne demandoient que

1587.

preuenu par le Roy de Nauarre.

qui se loge à Coutras.

Vaine esperance du Duc de Ioyeuse.

Qualitez de ses gens.

& leur peu de discipline.

1587. d'en venir aux mains, croyant fermement auoir déja empriſonné l'Ennemy entre deux riuieres. Voila donc que le lendemain vingtiéme d'Octobre, deux heures auant le iour, ils commencerent tous à marcher confuſément & à la débandade, pour ſe trouuer au Champ de bataille. Ce fut là que Lauerdin, Lieutenant general de l'Armée les mit en ordre le mieux qu'il puſt, & que le long de la plaine il rangea en haye vn grand nombre de Lanciers, ſouſtenus par les flancs de deux Bataillons d'Infanterie. Il auoit fait dreſſer les batteries à la pointe de l'aiſle gauche, & marchoit luy-meſme à la teſte de toute l'Armée, auec les Cheuaux-legers, conduits par Mercure Bua, & par Montigny. Mais ces ieunes Volontaires, qui ſans experience & ſans ordre, ſuruenoient là temerairement, rompoient les eſcadrons, les files, & les chemins meſmes, qui pour eſtre forts & en vn païs tout couuert d'arbres, leur firent perdre tant de temps à ſe mettre en ordre, pour aller au lieu où ils ſe propoſoient d'arriuer, que le Roy de Nauarre ayant eu auis de leur marche, eut tout loiſir de faire mener ſon Artillerie, qui le ſoir d'auparauant eſtoit demeurée par delà la riuiere, pource qu'il auoit fallu la paſſer à la haſte: ce qui ne luy fut pas moins vtile, qu'il luy euſt eſté deſauantageux de combattre ſans canon, ſi la neceſſité l'y euſt contraint. Comme il vid donc qu'il auoit receu cette commodité du retardement des Ennemis, il diuiſa ſon Armée, qui eſtoit de deux mille cinq cent Cheuaux, & de quatre mille hommes de pied, en ſept Eſcadrons, dont il y en auoit quatre de cuiraſſes, vn de Cheuaux-legers, & deux Bataillons d'Infanterie: puis

Lauerdin les met en ordre de Bataille.

Leur retardement eſt profitable au Roy de Nauarre.

Il diuiſe ſon Armée.

comme on eut mené les coulevrines, & les moindres pieces de Campagne à la teſte de l'Armée, il les fit dreſſer ſur le bord de la riuiere, en vn lieu vn peu plus éleué que la plaine. Il commandoit luy-meſme auec le Prince de Condé, les deux Eſcadrons du milieu, qui faiſoient le fonds de la demy-lune. Le Comte de Soiſſons tenoit la main droite, & le Vicomte de Turenne la gauche. Le Duc de la Trimoüille & Viuans, Maréchal de Camp, menoient les Cheuaux-legers. Les deux Bataillons d'Infanterie eſtoient commandez à la main droite par le Baron de Salignac, par Caſtelnau, & par Parabere, ayant à coſté vn bois fort touffu, & vn foſſé de ſept pieds de largeur; & à la gauche par Lorges, par Preau, & par Chorbonniere, tous experimentez & vieux Colonels de ce Party-là, deffendus par les murailles du parc, & particulierement de la garenne. Le ſieur de Clairmont, & le Marquis de Galerande, auoient le ſoin de l'Artillerie; & le bagage, ou par accident, ou à deſſein, eſtoit demeuré à Coutras, ſans aucune garde de gens de pied, ny de Caualerie. Les deux Armées eſtoient bien differentes l'vne de lautre. Dans celle du Duc, ce n'eſtoient que riches caſaques, que ſuperbes liurées, que plumes de toutes couleurs, & qu'habits de parade. Mais cela n'empéchoit pas qu'elle ne fuſt moitié en deſordre, & preſque toute ébranlée, ſigne manifeſte de ſon peu d'experience. Au contraire, celle du Roy de Nauarre n'auoit pour toute parure que du fer & des Armes que la pluye auoit roüillées. Mais de la façon qu'elle ſe tenoit ſerrée dans ſes rangs, en bon ordre, & en poſture de bien combattre, elle donnoit aſſez à iuger de la

1587.

Fait dreſſer ſes batteries.

Principaux Chefs de ſes troupes.

Grande inégalité entre les deux Armées;

1587. & differens effets du canon.

valeur des Soldats. Il y auoit déja plus de deux heures que le Soleil eſtoit leué, quand l'Artillerie ſe mit à tirer de part & d'autre, auec vn euenement que le hazard & l'induſtrie rendirent tout à fait different. Les canons du Roy de Nauarre donnant à trauers les Lances Catholiques, & de là dans le gros de leur Infanterie, y mirent tout en deſordre, & y tuërent quantité de monde. Au contraire, les Canonniers du Duc prirent ſi bas leur viſée, qu'ils enfoncerent tous les boulets dans la terre, & ne tuërent perſonne qu'vn Gentil-homme du Prince de Condé. Ce que Lauerdin ayant apperceu, & iugé que ſi l'on donnoit loiſir à l'Ennemy de recharger l'Artillerie, pour en redoubler les coups; cela ſeroit cauſe de l'entiere ruyne de l'Armée, qui eſtoit déja ſi confuſe, & ſi en deſordre, à cauſe de l'effet du canon, qu'elle ſe tenoit à peine dans ſes rangs, il fit donner le ſignal de la bataille. Cela fait il inueſtit auec ſes Cheuaux-legers ceux de l'Ennemy, qui eſtoient au nombre de deux cents, vis à vis de luy; Et ce fut en ce combat que Montigny chargea rudemẽt le Duc de la Trimoüille, dont il tua le cheual ſous luy, outre que le Capitaine Mercure y bleſſa dangereuſement Viuans, Maréchal de Camp. Comme ils eurẽt mis ainſi en déroute les Cheuaux-legers, ils vinrent à l'Eſcadron des Cuiraſſes, commandé par le Vicomte de Turenne, qu'ils n'attaquerent point par le milieu, mais le chocquerent vertement par les flancs; & l'ayant ouuert d'vn bout à l'autre, ſans qu'on puſt ſçauoir comment, pource qu'il en fut parlé depuis en diuerſes façons, ils pouſſerent à toute bride iuſques à Coutras, où eſtoit le bagage de l'Enne-

Lauerdin fait donner le ſignal de la Bataille.

Cheuaux legers inueſtis;

& mis en déroute.

my. Là pour la longueur de la carriere ayant perdu haleine, & les Albanois s'eſtans écartez, à cauſe du butin, ils tarderent ſi long-temps à ſe reioindre & à ſe remettre, que ſans faire d'autre effort, ils ſe contẽterent de ſe retirer en lieu de ſeureté. Mais le Roy de Nauarre ayant en peu de paroles encouragé les ſiens à combattre, pour leur commune conſeruation, & fait marcher deuant luy trente Gentils-hommes armez de lances, ne s'auança que de dix pas ſeulement, pour empeſcher de ſe remettre en rang la Caualerie Catholique; laquelle pour eſtre partie trop toſt, arriua ſi en deſordre, à cauſe de la longue carriere qu'elle auoit priſe, que les lances ne firent point l'effet ordinaire, & ne ſeruirent de rien; ſi bien qu'eſtant iettées par terre, il fut combattu de part & d'autre à pareilles armes. Et dautant que le Duc de Ioyeuſe auoit affaire à de vaillans hommes & dont il eſtoit difficile de rompre les eſcadrons; à cauſe du mauuais ordre que tenoient ſes gens, toute ſa Caualerie fut renuerſée, & deffaite en moins d'vne heure. Luy-meſme au milieu d'vn grand nombre de Nobleſſe y fut abatu, & les cent mille eſcus de rançon qu'il offrit, quand il ſe vid porté par terre, n'empeſcherent point qu'il ne demeuraſt mort ſur la place, de trois coups de piſtolet qui luy furent tirez ſur le champ. L'Infanterie n'en fut pas quitte à meilleur marché que les gens de cheual: Car eſtant attaquée de toutes parts, & les ſoldats acharnez au combat par des cris furieux, qui les incitõient à ſe ſouuenir de la deffaite de ſaint Eloy, où ſans qu'on vouluſt iamais donner quartier, deux Regimẽs du Roy de Nauarre auoient eſté mis en

1587.

Les Albanois s'écartẽt, pour s'étre amuſez apres le butin.

Marche de l'Armée du Roy de Nauarre.

La Caualerie du Duc de Ioyeuſe eſt deffaite,

luy mis à mort; & les gẽs de pied taillez en pieces.

1587. pieces; les soldats ne pûrent estre assouuis, iusques à ce qu'ils en eurent fait passer la meilleure partie par le fil de l'espée, ny les Capitaines arrester cette violence. Ce que ne put faire non plus le Roy de Nauarre, empesché d'ailleurs à mettre en déroute ce qui restoit de Caualerie. L'obstination des Vainqueurs à poursuiure les Vaincus, & à les tailler en pieces, dura par l'espace de trois heures, apres lesquelles ils se trouuerent Maistres du Champ de bataille, de l'Artillerie, des drapeaux, & du bagage de l'Ennemy; où les soldats du Roy de Nauarre accoustumez à la fatigue des Armes, eurent dequoy rire d'y trouuer quantité de hardes superfluës, qui sentoient la molleſſe & le luxe de la Cour. Il y demeura du costé des Catholiques trois mille, & cinq cent personnes, dont les plus considerables, outre le Duc de Ioyeuse, estoient le Comte de S. Sauueur son frere, Bresay qui portoit la Cornette blanche, les Comtes de la Suze, d'Aubijoux, & de Gauelo, le Colonel Tiercelin, & quantité d'autres. Mais le nombre des prisonniers fut beaucoup plus grand, dautant qu'à la reserue de Montigny, & du Capitaine Mercure qui se sauuerent, tous les autres demeurerent en la puissance des Vainqueurs. Mais dans l'Armée du Roy de Nauarre, il ne se trouua de morts qu'enuiron deux cent soldats, parmy lesquels il n'y en eut point qui fussent autrement remarquables; ny de blessez que Viuans, le Capitaine Fauas, & le Vicomte de Turenne; encore ne le furent-ils que legerement. La merueilleuse clemence du Roy de Nauarre ne parut pas moins en cette Victoire, qu'auoit paru sa prudence à preuenir les dangers, à met-

L'entiere Victoire demeure au Roy de Nauarre.

Nombre des morts, de part & d'autre.

Grande clemence du Roy de Nauarre.

tre ſes gens en ordre, & à combattre les ennemis. Car eſtant de retour au Champ de bataille, il fit ceſſer le carnage de l'Infanterie Catholique, & receut courtoiſement les priſonniers, loüant ceux qui auoient bien fait dans le combat, & teſmoignant d'auoir du regret de la mort des autres, qui eſtoient reſtez dans la fureur de la meſlée. Quant au corps du Duc de Ioyeuſe, il le fit mettre honorablement dans vn cercueil de plomb, & le donna depuis à ceux qui le luy demanderent, & qui le firent porter à Paris, où luy fut faite vne magnifique pompe funebre. Cette victoire d'vn ſi valeureux Prince, qui la pouuoit nommer à bon droit la ſource de ſon bon-heur, d'autant plus glorieuſe, qu'elle eſtoit la premiere que les Huguenots auoient obtenuë en la reuolution de tant de Guerres, ne fut pas beaucoup deſagreable au Roy, tant pource qu'il ne deſiroit pas l'entiere oppreſſion du Roy de Nauarre, afin que le Party des Seigneurs de Guiſe n'en receuſt vn ſi grand accroiſſement, & ne reſtaſt ſeul Arbitre des forces du Royaume, qu'à cauſe que le Duc de Ioyeuſe, qu'il auoit comblé d'honneurs & de biens, s'en eſtoit monſtré fort ingrat, ayant par vne eſpece d'émulation contre le Duc d'Eſpernon, tourné ſes Armes en faueur de la Ligue, & ioint ſes deſſeins à ceux des Seigneurs de Guiſe, ſinon ouuertement, à tout le moins en ſecret. Il ne luy déplaiſoit point que le Roy de Nauarre euſt emporté la victoire, & que rompant l'obſtacle de cette Armée, il puſt aller ioindre celle d'Allemagne; parce que luy-meſme qui en auoit vne plus puiſſante, ayant gagné tous les paſſages de Loire, fortifié de toutes parts les bords de la

1587.

Le Corps du Duc de Ioyeuſe eſt porté à Paris.

Raiſons pour leſquelles cette victoire ne fut pas deſagreable au Roy.

1587. riuiere, eſtoit bien certain que les deux Armées des Ennemis ne la pouuoient trauerſer ; outre qu'il ſe promettoit, non ſeulement de chaſſer victorieuſement les Allemans, mais qu'ils luy ſeroient encore vn moyen d'opprimer & de ruyner tout à fait la Maiſon de Guiſe, & par conſequent les fondemens & les puiſſantes machines de la Ligue.

Pluſieurs choſes mettent les Allemans en deſordre.

Les Allemans eſtoient en ce temps-là fort en peine, & dans vn eſtrange deſordre. Ils ne voyoient ny venir l'argent qu'ils deuoient toucher pour leur paye, ny paroiſtre ce Prince du Sang qu'on auoit promis de leur donner pour Chef, & perdoient beaucoup de l'eſperance qu'ils auoient euë de pouuoir joindre le Roy de Nauarre. Et dautant qu'ils auoient veu leurs quartiers pluſieurs fois attaquez par le Duc d'Eſpernon, qui menoit l'Auant-garde de l'Armée Royale, ils s'eſtoient mis entierement dans l'eſprit, que le Roy, contre l'aſſeurance que les Capitaines leur auoient donnée, reſolu de les combattre, maintenant qu'ils auoient tourné le dos à la riuiere de Loire, les pourſuiuoit à ce deſſein auec vne puiſſante Armée. D'vn autre coſté, les Suiſſes eſtoient encore plus en alarme : Car voyant qu'il y auoit dans l'Armée du Roy d'autres ſoldats de leur Nation, encore qu'ils fuſſent de Religion differente ; ſi eſt-ce qu'ils n'eſtoient pas d'humeur à combattre contre leurs Compatriotes, & auoient peine à ſe détacher de l'alliance & de l'amitié du Roy de France, s'eſtans perſuadez au ſortir de leurs maiſons, que c'eſtoit de ſon conſentement, & pour le bien de ſon Royaume, qu'ils s'en alloient à la guerre, comme le bruit en auoit couru. Toutes ces

Suiſſes en alarme.

choſes enſemble furent ſuiuies d'vn nouuel accident, qui les mit encore plus en confuſion : Ce fut la perte du Colonel Tilleman, qui commandoit tous les Suiſſes, ſous la conduitte de Cleruant. Il mourut en peu de temps d'vne fiévre maligne, & d'vn flux de ſang ; ſi bien que ne leur reſtant plus de Chef, qui euſt parmy eux meſme authorité que luy, & qui fuſt capable d'arreſter leur fougue, ils reſolurent à la chaude d'enuoyer au Roy des hommes exprés, pour eſſayer d'accommoder auec luy : de quoy le Baron d'Onavv, & les Capitaines François, ne furent pas pluſtoſt aduertis, qu'ils haſterent leur marche, pour s'éloigner de l'Armée du Roy, & s'en aller au païs de Beauſſe, afin que l'abondance des viures, & les moyens de butiner, fiſſent oublier aux Suiſſes la tumultuaire reſolution qu'ils auoient priſe. Mais cette precipitation ne ſeruoit qu'à mettre encore plus fort en deſordre l'Armée, pleine de quantité de malades, dont les vns eſtoient abandonnez dans les logemens, & miſerablement égorgez par les Païſans ; & les autres mis ſur des chariots de bagage, où ils ſuiuoient lentement la promptitude de ceux qui ſe portoient bien, eſtoient cauſe qu'on ne pouuoit loger que confuſément en diuers quartiers.

1587.

Mort de Tillemã leur Colonel.

Ils font deſſein de ſe dõner au Roy.

Le Baron d'Onavv haſte la marche de l'Armée.

Le Duc de Guiſe ſe met entre Paris, & l'Armée des Reiſtres, pour deux fortes raiſons.

Cette confuſion n'échappoit point à la connoiſſance du Duc de Guiſe ; qui n'apperceut pas pluſtoſt que les Reiſtres tournoient le dos à la riuiere de Loire, qu'il s'auiſa iudicieuſement de ſe mettre entre Paris & leur Armée, pour ſe maintenir dans la creãce de cette Ville-là, & n'accroiſtre pas ſeulement la bien-veillance du peuple en ſon endroit, mais ſa repu-

1587. tation propre, en leur perſuadant par là qu'il empeſchoit luy ſeul qu'vne ſi puiſſante Armée d'Eſtrangers n'allaſt rauager la Ville, & le territoire de Paris; au lieu que le Roy ne ſe haſtant pas beaucoup, ſembloit auoir abandonné tout à fait le ſoin des Bourgeois. Cependant il ne logeoit iamais qu'en des endroits auantageux, où il faiſoit ſeur, & qui n'eſtoient pas beaucoup éloignez de l'Armée ennemie, ayant ſoin continuellement de faire battre l'eſtrade au Capitaine Thomas Frata, Albanois, & à Vins, qui commandoient tous deux la Caualerie legere, & qui de moment en moment l'aduertiſſoient des allées & des venuës des Ennemis. Ils arriuerent enfin prés Montargis, qui eſt à vingt-quatre lieuës de Paris, & camperent ainſi le 26. iour d'Octobre. Le Baron d'Onayv ſe logea à Vimory, grande Bourgade, auec ſon principal gros de Caualerie. Les Suiſſes prirent quartier ſous les murailles de Montargis, à plus de deux bonnes lieuës; & le reſte de l'Armée s'épandit diuerſement autour de Vimory, les vns à vne lieuë, & les autres à deux, du principal quartier. Le plan de ces logemens eſtant rapporté de viue voix, & meſme à deſſein au Duc de Guiſe, par le Capitaine Thomas, à l'heure que le Duc eſtoit à table dans Courtenay, ayant auec luy le Marquis du Pont, & pareillement les Ducs de Mayene, de Nemours, d'Aumale, & d'Elbeuf; à cette nouuelle il fut quelque peu en ſuſpens, & ſans dire mot; Puis comme il eut fait appeller le Trompette Major, il luy commãda de ſonner le boutte-ſelle, & à chacun d'eſtre à cheual dans vne heure. Le Duc de Mayene luy ayant demandé là deſſus où il vouloit aller, &

Ses precautions, & ſes ſoins,

Les Reiſtres arriuent au territoire de Montargis,

où ils prennent diuers logemés.

Le Duc de Guiſe en eſt auerty,

à quelle fin ; *Combattre les Ennemis*, luy répondit-il. A ces mots le Duc de Mayene, qui sçauoit l'inégalité des forces de part & d'autre, ne put s'empescher de rire, & adiousta ; *Qu'il se contentoit d'auoir esté mocqué.* A quoy le Duc de Guise repartit auec vne mine serieuse ; *Qu'il n'auoit iamais rien dit si à bon escient, & que ceux qui n'estoient pas d'humeur à combattre, pouuoient demeurer dans leur poste.* Cela dit, sans vser d'autre replique il prit ses armes ; & apres auoir mis ordre à tout, monta à cheual, sans differer dauantage. Il auoit tant de creãce parmy ses gens, & tant d'authorité sur eux, qu'aussi-tost qu'ils sceurent qu'on s'en alloit attaquer l'Armée des Reistres, pas vn ne s'estonna de l'inégalité du nombre ; & comme s'ils fussent tous allez à vne victoire assurée, les Caualiers, & les gens de pied firent à l'enuy à qui seroit le premier en ordre, & le plus prompt à marcher. Le Duc de Mayene, & le Marquis du Pont, furent les seuls qui apres auoir bien consideré le nombre des Ennemis, & qu'en ce combat ils hazardoient sur vn point de dé toute la Maison de Lorraine, en exposant au precipice leur commune Fortune, voulurent sonder plus particulierement l'intention du Duc de Guise. Pour cét effet ils luy remonstrerent ; *Qu'ils ne pouuoient croire qu'vn homme prudent & auisé comme luy, voulût risquer tout son bien à vn ieu si perilleux.* Mais sans relascher de sa resolution, il leur dit ; Que pour ne sembler temeraire, il les vouloit faire participans de son dessein, qui estoit de s'en aller à la minuit attaquer les Ennemis dans leur principal logement, où il sçauoit qu'ils ne faisoient point la garde comme ils de-

1587.

& se resout tout à coup de les aller combattre.

Grande confiãce de ses gens.

Son intention fondée.

Sa répõse au Duc de Mayene. & au Marquis du Pont.

1587. uoient, & qu'ils n'y apportoient pas la vigilance & les soins que requeroit la discipline militaire ; Qu'au reste, il estoit comme assuré que dans le tumulte & l'incertitude des tenebres, les autres quartiers ne sçachant ny le nombre, ny la qualité des Assaillans, à cause que l'Armée Royale n'estoit pas encore bien éloignée, ne branleroient point, pour aller secourir le quartier Maistre, mais se fortifieroient plustost dans leur propre poste, iusques à la pointe du iour ; Et que les Suisses s'en émouueroient encore moins, outre qu'ils estoient si éloignez, qu'ils ne pourroiẽt en aucune sorte estre assez à temps pour secourir leurs cõpagnons ; Qu'ainsi apres qu'on auroit assailly à l'improuiste ce quartier-là, où selon les apparences il trouueroit les Allemans endormis, & hors de soupçon d'estre attaquez, il estoit assuré de remporter la victoire, & de mettre en déroute toute l'Armée estrangere ; Qu'au surplus, quand mesme le contraire arriueroit, il ne manqueroit ny de temps, ny de moyens de faire retraite auecque ses gens, qui n'estoient embarrassez d'aucun bagage. A quoy le Duc de Mayene ayant reparty ; *Que ce qu'il disoit pouuoit reüssir, mais qu'il y falloit pourtant bien penser* ; le Duc de Guise luy repliqua comme en colere ; *Qu'il ne resoudroit point en toute sa vie, ce qu'il n'auroit peu resoudre en vn quart d'heure* ; Et ainsi les opinions de tous les autres cedant à l'authorité d'vn si grand homme, ils se mirent en campagne enuiron le declin du iour, auecque dessein d'arriuer à la minuit à Vimory, d'où ils estoient à sept lieuës.

Paroles considerables.

Le Duc de Guise marchoit deuant tous, auec trente Gentils-hommes, & soixante Cheuaux-legers

legers Albanois : L'Infanterie alloit apres, diuisée en deux Bataillons, en l'vn desquels estoient les Regimens de Ponsenac, & de Cheurieres, commandez par du Cluseau; & en l'autre les Regimens de Giés & de Bourg, sous la conduitte du Capitaine saint Paul. Apres ceux-cy suiuoit la Caualerie, dont l'Auant-garde composée de cinq cent Cheuaux estoit menée par le Duc de Mayene; La bataille, qui estoit de quatre cent Maistres, par le Marquis du Pont, qui auoit auec luy les Ducs de Nemours & d'Elbeuf; & l'Arriere-garde de quatre cens autres Maistres, par le Duc d'Aumale, & le Cheualier son frere. Auecque cét ordre ils arriuerent apres minuit à la plaine de Vimory, sans auoir trouué aucun obstacle, ny de sentinelles perduës, ny de Rondes qui battissent la Campagne. Alors le Duc de Guise s'estant mis à la teste de l'Infanterie, l'introduisit secrettement dans le Bourg, qui plein de maisons, n'a gueres moins d'vn quart de lieuë de longueur, & y entra auec tant de silence, qu'il eut rangé ses gens dans la ruë, auant que les Allemans, qui dormoient d'vn profond sommeil, en pûssent ouyr aucune chose. Cependant la Caualerie s'estoit déja mise en ordre dans la campagne; où le Duc de Mayene tenoit la main droite, le Duc d'Aumale la gauche, & le Marquis du Pont le milieu; si bien qu'ils enuironnoient le Bourg de toutes parts, pour empescher de se sauuer ceux qui l'auroient voulu faire, pour s'exempter de la fureur de l'Infanterie. Les choses estant ainsi reglées, le Duc de Guise donna le signal du combat au Colonel S. Paul; lequel auec vn grand bruit d'harquebusades, commença de mettre le

1587. Marche de l'Armée du Duc de Guise.

Ses principaux Chefs.

Il arriue à la plaine de Vimory.

Le Duc de Guise range ses gens dãs le Bourg.

Ordre de la Caualerie.

Signal du Combat.

1587. feu dans les prochaines maiſons. Le Colonel du Cluſeau en fit de meſme : de ſorte qu'en peu de temps le Champ de bataille fut éclairé de tous coſtez par l'embraſement du Bourg, ſi toutefois on peut appeller Bataille vn Aſſaut, par qui les Allemans ſe trouuant ſurpris, ſans ſe pouuoir deffendre, furent ouruynez par le fer, ou conſommez par les flammes, ou abattus par vne épaiſſe & furieuſe greſle d'harquebuſades. Le Baron d'Onavy logé aux extremitez du Bourg, fut le ſeul qui eut loiſir de monter à cheual, auant que la violence des gens de pied fuſt allée iuſques à luy. Mais comme il vid que la grande ruë par où l'on ſortoit à la campagne, eſtoit toute en feu, & embarraſſée par les Ennemis, il tourna à main droite, auec cent Cheuaux qui le ſuiuoient ; & galopant par vn eſtroit ſentier, ſe rendit à la plaine, où il rencontra le Duc de Mayene ; qui menant l'Auant-garde, le voulut charger incontinent. Il le receut ſans s'eſtonner ; & pour luy témoigner ſa valeur, s'ouurant vn paſſage auec ſes gens à trauers les Ennemis, en vint aux mains auecque le Duc, luy tirant dans la viſiere vn coup de piſtolet, qui ne fit pourtant aucun effet, pour auoir porté vn peu trop bas ſur la mentonniere du caſque. Alors le Duc de Mayene luy voyant la teſte découuerte, pour n'auoir eu loiſir de mettre ſon heaume, luy déchargea ſur le front vn grand coup d'eſpée, qui n'empeſcha pas neantmoins qu'il ne paſſaſt outre au milieu de l'Eſcadron, où d'vn ſecond coup de piſtolet, il tua le Cornette du Duc. Toutefois chargé par l'Auant-garde, & laiſſant ſur la place plus de quatre-vingt de ſes gens, il ne ſe trouua plus que

Embraſement dans le Bourg,

où le fer & la flame deſtruiſent les Allemans.

Fuitte du Baron d'Onavy.

Il fait rencontre du Duc de Mayene,

eſt bleſſé par luy,

tuë ſon Cornette.

quatorze compagnons, auec lesquels il trauersa tout l'Escadron, à la faueur des tenebres, & se sauua à Chasteau-landon, où vne autre partie de son Armée auoit pris quartier. Cependant l'Infanterie acheua de tailler en pieces le reste de ses gens, qui perirent tous dans l'embrasement du Bourg, sans se pouuoir secourir entr'eux. Les Vainqueurs y coururent si peu de fortune, qu'il n'y en eut que trois de blessez, & y gagnerent tant de butin, que iamais soldats ne furent si chargez de richesses que ceux-cy. Car outre sept Cornettes, deux Chameaux, qui portoient le bagage du General, & deux Atabales de bronze, qui par ostentation suiuoient la Compagnie Colonelle; Ils eurent à partager plus de deux mille huit cent cheuaux, plusieurs chaisnes d'or, vne assez bonne quantité d'argenterie, auec diuers harnois & vestemens de grand prix; outre l'argent monnoyé, qui fut trouué parmy la dépoüille des Morts; & tant plus fut petit le nombre des combattans, tant plus grand fut le profit que les Vainqueurs en tirerent. Le Duc de Guise accouru au secours du Duc de Mayene son frere, en l'endroit où les cris & le tumulte du combat l'auoient appellé, y trouua les Ennemis deffaits, & le Baron d'Onavv échapé, auec la perte de 17. Gentils-hommes de ceux qui suiuoient la Cornette du Duc de Mayene, & quatre blessez. Comme il se vid donc maistre de toutes choses; pour ne donner loisir de s'émouuoir aux autres quartiers, ny aux Suisses de s'en venir là, auant la pointe du iour, il fit sonner la retraite, & auec tous ses hommes de pied, qui eurent dequoy se monter, se retira en son premier logement, auec le

1587. perd quatre-vingts de ses gens, & se sauue luy quatorziéme à Chasteau-Landon.

Riche butin des Vainqueurs.

Perte de dix-sept Gentils-hommes du Duc de Mayene.

Le Duc de Guise fait sonner la retraite;

1587. meſme ordre qu'il en eſtoit venu. Il ne s'eſt iamais donné combat où le nombre des morts ait eſté ſi douteux qu'en celuy-cy: car bien que les vns taſchent de l'accroiſtre, & les autres de le diminuer, il eſt tout éuident neantmoins qu'à cauſe que la plus grãde partie fut conſommée par le feu, l'on n'en puſt auoir vne connoiſſance diſtincte & particuliere. Cette perte étonna fort les Eſtrangers, qui iugerent par là, qu'il ne falloit pas que la hardieſſe du Duc de Guiſe fuſt moindre que ſon induſtrie; Et voila pourquoy ils auoient grande raiſon de le redouter comme ils faiſoient. Mais ils n'eſtoient pas moins en alarme, à cauſe de l'extréme nonchalance du Baron, par laquelle, & par ſon peu d'ordre en la diſcipline militaire, il auoit fait naiſtre l'occaſion aux Ennemis d'agir auec vigilance & promptitude: de maniere que ſi la confuſion & le deſordre auoient eſté grands iuſques alors, ils augmenterent ſi fort depuis, & pour la peur qu'ils auoient des Catholiques, & pour le peu de credit de leur Capitaine, qu'ils acheuerent d'ouurir le chemin à leur derniere ruyne. Car les Suiſſes enuoyerent auſſi toſt au Roy des hommes exprés, leſquels introduits par le Duc de Neuers, furent accueillis auec vne mine ſeuere, & des termes qui témoignoient qu'il eſtoit faſché. Il ne laiſſoit pas pourtant d'auoir enuie de les receuoir à compoſition; & ce qu'il les traittoit ainſi rudement, eſtoit pource qu'il deſiroit tirer l'affaire de longue, & que l'Armée Allemande ne ſe diſſipaſt, qu'apres que la hardieſſe & l'ambition de gloire auroient conduit à quelque precipice le Duc de Guiſe. D'vn autre coſté les Reiſtres, & particulierement ceux qui

Cette victoire le rend redoutable aux Eſtrãgers,

qui l'imputent à la nonchalance du Barõ d'Omaw.

Les Suiſſes enuoyent des Deputez au Roy.

Les Reiſtres mutinez demandent leur paye,

auoient perdu leur bagage en la défaite de Vimory, faisoient les Mutins, en demandant leur paye ; & les Capitaines François diuisez entr'eux pouuoient bien à peine retenir les gens de pied, que les continuelles pluyes de l'Automne auoient reduits en vn piteux estat; & ainsi toutes choses tendoient à vne manifeste ruyne. 1587.

Mais à mesme temps, François de Bourbon, Prince de Conty, destiné dés le commencement pour estre leur General, arriua fort à propos pour eux. Car bien qu'il n'eust point d'argent, & que fort peu de suitte & d'adresse à commander de luy-mesme des gens de guerre, si est-ce que pour estre Prince du Sang, & fils du deffunt Prince de Condé, si glorieux, & si plein d'estime, il remplit toute l'Armée d'vne allegresse incroyable. Par où les Capitaines encouragez, firent en sorte enuers les Suisses, à force de les exhorter & de les prier, qu'ils resolurent de suiure l'Armée, & d'attendre des nouuelles du Roy de Nauarre, auant que de conclurre vn accord auecque le Roy de France. La nouuelle de la bataille de Coutras, & de la mort du Duc de Ioyeuse ayant passé cependant par le païs des Ennemis, d'où elle estoit venuë iusques à eux, acheua de leur remettre le courage, & de releuer leurs esperances abattuës. Ce qui leur faisoit dire entr'eux, qu'apres cette Victoire le Roy de Nauarre ne manqueroit pas de trouuer moyen en quelque façon que ce fust, de passer la Loire, afin de les aller ioindre. Mais ces apparences de prosperité estoient contrebalancées par les obstacles qu'y apportoit le Roy, qui génoient les resolutions de leur Armée. Car s'estant mise en

& sont appaisez par l'arriuée du Prince de Cõty.

Les Suisses changét d'auis, & suiuent l'Armée.

Les Estrangers ne fondét leur esperãce que sur le Roy de Nauarre.

1587. chemin, pour aller du coſté de Vendoſme, le Roy apres auoir laiſſé de bonnes gardes aux deux bords de la Riuiere, s'eſtoit auancé pour l'empeſcher de paſſer outre; Et comme le Duc d'Eſpernon tenoit ſes Ennemis de fort prés, auecque l'Auant-garde, & les incommodoit en leur voyage; le Duc de Guiſe meſme les ſuiuant en queuë, ne ceſſoit par de frequentes eſcarmouches, tantoſt en ſes logemens, tantoſt en ſon decampement, & tantoſt en ſa marche, de les incommoder, & de les fatiguer extrémement. Quoy qu'il en fuſt neantmoins; la venuë du Prince de Conty auoit rendu la ioye vniuerſelle dans leur Armée. Tellement que pour ſe delaſſer, & reprendre haleine, ils s'arreſterent à Auneau, gros Bourg prés de Chartres, où ils ne manquoient ny de logement ny de viures. Et dautant que dans le Chaſteau, que ſa ſituation rendoit aſſez fort, le Roy y auoit mis Garniſon, & vn Capitaine qui la cõmandoit; les Reiſtres en auoient bouché toutes les auenuës, auec des Charettes enchainées enſemble, des tonneaux, des poûtres, & autres choſes ſemblables, ayant mis au bout de châque ruë leurs corps de garde, & poſé leurs ſentinelles tout à l'entour. Auecque cét ordre & ces precautions, s'eſtimant là bien en ſeureté, ils reſolurent d'y demeurer trois ou quatre iours, tant pour ſe délaſſer, que pour y reſoudre ce qu'ils auroient à faire, les Capitaines n'en eſtant pas bien d'accord encore: Et pource que le Bourg d'Auneau, bien que grand, ne l'eſtoit pas aſſez pour tous, pluſieurs d'entre eux furent prendre logement aux Villages d'alentour. Là ils ne penſoient qu'à la bonne chere, & qu'à ſe reſiouïr enſemble, & de la venuë

Le Roy s'auance, pour empeſcher leur marche,

& le Duc de Guiſe les trauaille fort,

Ils s'arreſtent à Auneau,

& s'épãdent aux lieux d'alentour.

du Prince, & de la victoire du Roy de Nauarre. Ils beuuoient à la santé de l'vn & de l'autre, & d'autant plus largement, que leurs brindes se faisoient à l'Allemande, le iour de la S. Martin, outre que l'abondance du vin qui y estoit grande cette année-là, sembloit pousser à cette débauche leur inclination naturelle, & leur humeur dissoluë. 1587.

Le Duc de Guise taſche de se rendre libre le Chasteau d'Auneau,

Cependant le Duc de Guise voyant la belle occasion, & la grande commodité qui se presentoit à luy, voulut se preualoir de l'auis qu'on luy auoit déja donné de la resolution des Reistres, qui estoit de passer quelques iours dans Auneau. Il dépescha donc secrettement de Vins au Capitaine du Chasteau, qu'il remplit de grandes promesses, s'il luy vouloit permettre pour vne nuit, de passer par l'enclos de la place, pour descendre de là, & charger les Ennemis à l'improuiste. Le Capitaine fut quelque temps en doute touchant ce qu'il deuoit faire, pour auoir retiré en ce lieu-là tous les biens des Villages prochains, & pris de l'argent des Payſans, sur l'assurance qu'il n'y laisseroit entrer aucuns soldats; Si bien que la crainte qu'il auoit qu'on ne les pillast, luy faisoit apporter des difficultez à introduire l'Armée dans la place. Et toutefois il estoit bien content, à ce qu'il disoit, que le Duc passast à costé de la muraille, par vne chaussée tres-estroite, qui est entre le rauelin de la porte du Chasteau, & le bord d'vn Lac, qui occupe vne grande estenduë de pays. Mais de Vins considerant qu'il n'y auoit aucune apparence de se remettre à la discretion d'vn homme mercenaire, & qu'il estoit necessaire qu'on eust vne pleine liberté dans le Chasteau, afin qu'en tout cas l'In-

& en fait parler au Capitaine,

1587. qui le va trouuer ; fanterie y puſt auoir vne retraite aſſurée, perſuada ſi bien le Capitaine, qu'il le mena parler à la Chaſtre, premier Maréchal de Camp, puis au Duc de Guiſe meſme ; qui l'ayant corrompu par argent, & comblé de grandes eſperances, le fit conſentir enfin à le receuoir dans la place, apres qu'en échange le Duc luy euſt donné ſa parole, que les gens de guerre ne toucheroient point au bien des Payſans. Ainſi l'onziéme de Nouembre, enuiron le declin du iour, le Duc de Guiſe eſtant party de ſon logement de Dourdan, marcha en ſi grande diligence, qu'vn peu aprés la minuit il arriua au Chaſteau d'Auneau auecque ſes gens, qui n'eſtoient pas beaucoup fatiguez. Apres qu'on luy eut ouuert le rauelin, & qu'il eut la place en ſa diſpoſition, il y fit entrer en grand ſilence cent Harquebuſiers ; Et quant à l'Infanterie, qui reſtoit au nombre de trois mille hommes, commandez par le Colonel S. Paul, il la fit auancer le long de la chauſſée, & ſous les murailles du Chaſteau, pour s'en aller attaquer le Bourg, & les retranchemens que les Allemans y auoient faits. La Caualerie auoit cependant enuironné le Lac ; & diuiſée en trois Eſcadrons, s'eſtoit ſaiſie de l'auenuë de la campagne, pour repouſſer ceux qui ſe voudroient ſauuer de ce coſté-là. Le point du iour paroiſſoit déja, & les Trompettes des Reiſtres commençoient de ſonner la diane, quand les gens de pied s'en allerent fondre de furie ſur les Ennemis, qu'ils attaquerent dans leurs propres retranchemens. Bien que la pluſpart d'entre eux fuſſent encore enſeuelis dans le ſommeil, & dans le vin, ſi eſt-ce que les corps de garde, qui ne s'endormoient point ;

& conſent à le receuoir dans la Place.

Ordre donné par le Duc, pour ſurprendre les Reiſtres.

Ils ſont chargez par l'Infanterie Catholique,

point, receurent l'attaque d'vn grand courage. Elle fut douteuſe durant vne heure, au bout de laquelle l'Infanterie Catholique ayant mis le feu aux Charettes, & s'eſtant deliurée de cét embarras de tonneaux, de poûtres, & de ſemblables obſtacles, qui luy empeſchoient le chemin, donna ſur les corps de garde des Eſtrangers; qui n'eſtant pas capables de reſiſter d'eux-meſmes, furent en vn moment tous taillez en pieces. A l'heure meſme le Colonel ſaint Paul, auec le premier Eſcadron, entra dans la ruë qui conduiſoit à main gauche, & le Colonel Ponſenac auec le ſecond, en celle qui menoit à main droite: De ſorte que l'vn & l'autre inueſtirent courageuſement ce peu de Reiſtres qu'ils rencontrerent; qui ne pouuant combattre à cheual, ſe preſenterent à pied le piſtolet à la main. Mais le combat eſtoit inégal, dautant que les Harquebuſiers frappoient de loin, & que les Picquiers portoient par terre tous ceux qui s'oppoſoienr à leur effort; au lieu que les Reiſtres auec leurs piſtolets, & leurs eſpées ſeules, ne pouuoient atteindre les ennemis: Ce qui fit qu'en peu de temps ils tournerent tous le dos, ſe perſuadant qu'ils ſe pourroient ſauuer à la campagne: Mais en ayant trouué les paſſages fermez, & la porte meſme, outre qu'ils ſe virent repouſſez par la furie des mouſquetades que tiroient les gens de Ioanes, qui auoient ſaiſi ce poſte, ils furent en ſi grande confuſion, & ſi en alarme, qu'ils ſe laiſſerent tailler en pieces, ſans faire aucune reſiſtance.

1587.

qui force leurs Barricades, & taille en pieces ceux qui s'y oppoſent.

Efforts des Colonels S. Paul & de Ponſenac.

Ils chargent les Ennemis,

qui ſont deffaits ſe penſãt ſauuer.

Il y en eut quelques vns, bien qu'en petit nombre, qui s'eſtans aduiſez d'eſcalader les murailles, ſe voulurent ſauuer à trauers les champs: mais ils ne le pûrent, pource qu'é-

1587. tans pourſuiuis par la Caualerie, ils furent miſerablement mis à mort, ou retenus priſonniers. Le Baron d'Onavv fut le ſeul, qui plus heureux à s'enfuir qu'à combattre, ayant par l'ayde d'vne femme gagné la muraille, trouua moyen de ſauuer ſa vie, par de petits ſentiers, qui eſtoient dans le marais, & ſe rendit au logement des Suiſſes, qui ſe tenoient à trois quarts de lieüe de là. C'eſtoit à vray dire vne choſe pitoyable à voir que la deffaite de ces Eſtrangers (leſquels inueſtis de toutes parts, pource que le Colonel Ioanes y entra finalement par la porte de la campagne) faiſoiẽt des cris & des hurlemens effroyables, tandis qu'on les aſſommoit, & qu'on les faiſoir paſſer tous indifferemment par le tranchant de l'eſpée. Cette execution ſanglante dura à peu prés autant de temps qu'en mit le Baron d'Onavv à ſe rendre au logement des Suiſſes, où les Capitaines François eſtoient encore venus des autres quartiers. Aſon arriuée, il ſe mit à les exhorter, à les prier, & à les coniurer tous de le vouloir ſuiure, leur promettant vne victoire aſſeurée ſur les Ennemis, qui tous en deſordre, acharnez au meurtre & au pillage, & haraſſez de veilles, de voyages, & de combats, n'auroiẽt iamais la force, à ce qu'il diſoit, de reſiſter à vn nombre de gens, qui eſtoit beaucoup au deſſus du leur, & auec lequel ils les pourroient attaquer en vn moment: Mais il les trouua tous ſi épouuantez, qu'il ne les pût iamais reduire à le ſuiure. D'ailleurs, les Capitaines François conſiderant que l'Infanterie Catholique auoit dans le Chaſteau vne retraitte aſſeurée, & que la Caualerie compoſée de gens frais, qui ne s'eſtoient point encore battus, tenoit

Le Baron d'Onavv s'échape.

Spectacle effroyable.

Le Baron coniure en vain les Suiſſes de retourner au combat.

les auenuës de la Campagne, diſſuaderent enfin le Baron de cette entrepriſe, mettant leurs ſoins à garder leurs poſtes. Apres que les gens de guerre furent aſſouuis de ſang; & d'hommes de pied deuenus Caualiers, pour auoir pris les cheuaux des Ennemis, qui eſtoient fort bons, & pareillement onze de leurs Cornettes, & tout leur bagage, le Duc de Guiſe s'en alla droit à Eſtampes, où il rendit premierement graces à Dieu, puis il enuoya les Cornettes au Roy; auquel auec vne oſtentation militaire il rendit compte d'vne victoire ſi memorable, par luy gagnée ſi facilement, & ſans qu'il y euſt du ſang reſpandu de ſon coſté. Alors le Roy voyãt que l'affaire auoit vn ſuccez tout autre qu'il ne deſiroit, ſe reſolut de pourſuiure chaudement ce qui reſtoit de l'Armée eſtrangere, pour auoir part à la gloire qu'il y auoit à vaincre. Il dépeſcha donc de ce coſté le Duc d'Eſpernon, & s'y en alla luy-meſme en perſonne, auec toute l'Armée; & en intention de combattre les Ennemis. Le Duc d'Eſpernon ſuiuant l'exemple du Duc de Guiſe, taſcha pluſieurs fois de les attaquer dans leurs quartiers; mais ce fut auec peu de profit, dautant que l'experience du Capitaine, les qualitez des ſoldats, & les aduantages de la Fortune ſe trouuerent fort inégaux; Circonſtances, qui de meſmes deſſeins & de meſmes cauſes font quelquefois naiſtre vn effet tout different. A raiſon dequoy, le Duc d'Eſpernon voyant que c'eſtoit l'intention du Roy, recommença de traitter d'accord auecque les Suiſſes, par l'entremiſe de Cormons, Gentil-homme Huguenot, qui peu de iours auparauant auoit eſté retenu priſõnier dans vne eſcarmouche qui s'é-

1587.

Butin gagné ſur les Ennemis.

Le Roy aduerty de cette victoire,

ſe reſout de pourſuiure le reſte de l'Armée eſtrangere.

Efforts inutiles du Duc d'Eſpernon;

1587. toit faite entre les deux Armées. Les Suiſſes, pour les continuels voyages qu'ils auoient faits, eſtoient reduits en pitoyable eſtat, dénuez d'argent à faute de paye, intimidez par la deffaite des Reiſtres, & fort mal-contens de combattre contre les Enſeignes de leur propre Nation. Mais ils l'eſtoient encore bien plus, de n'auoir vn Chef, qui par ſon experience & par ſon authorité fût capable de les gouuerner, & de les conduire : d'où il aduenoit que pour grandes que fuſſent leurs forces, il ne laiſſoit pas de s'en enſuiure de miſerables effets, & des ruynes eſtranges. Pour toutes ces choſes ils ſe porterent plus ayſément à s'accommoder auec le Roy, à l'obeyſſance duquel ils ſe ſoûmirent, & leurs Capitaines luy en firent reconnoiſſance. Le Roy les carreſſa fort, pour ne point aigrir la Nation ; & apres vn magnifique banquet que leur fit le Duc d'Eſpernon, ils obtinrent ſauf-conduit pour s'en retourner chez eux ; & ce qu'on leur auoit promis leur fut tenu ponctuellement ; bien que de tout ce grand nombre il n'en reſchappaſt que fort peu, les incommoditez, la fatigue, & les maladies ayant emporté tout le reſte. Les Reiſtres, les Capitaines, & les Soldats François, qui pûrent ſe ſauuer des deux déroutes paſſées, ſe voyant abandonnez des Suiſſes, reſolurent de rebrouſſer chemin, & d'eſſayer de ſortir de la Frontiere de France par la Bourgogne, eſperant de s'en aller par là en ſeureté aux Villes d'Allemagne, & au territoire de Baſle, où ſur cette reſolution ils addreſſerent leur route, apres s'eſtre ioints enſemble. La choſe eſtoit aſſez difficile, pource que le Duc de Mayenne retourné en Bourgogne, s'eſtoit mis à garder

Il traitte l'accommodement auecque les Suiſſes,

qui ſe ſoûmettent au Roy.

Les Reiſtres, & les autres Soldats reſtez, taſchent de ſortir de France,

ces confins-là, & que Mandelot & le Comte de Tournon, auec les forces du Lyonnois, sortis de la Ville, s'estoient auancez pour les empescher; Outre que le Roy suiuy de toute l'Armée, ne se trouuant esloigné d'eux que de demy iournée, les talonnoit de fort prés; & que le Duc de Guise, auec sa promptitude accoustumée ne cessoit de les harceler, tantost de flanc, tantost de front, & tantost en queuë. L'Infanterie Françoise n'en pouuoit plus, tant elle estoit haraſſée; tellement que les soldats se desbandant de toutes parts, se déroboient dans les Villes par où l'on passoit. D'ailleurs, les cheuaux recreus & déferrez, ne pouuoient pas aller si viste que ceux des Capitaines. En vn mot, la perte du bagage, le manquement d'argent, la cherté des viures, causée de ce que chacun auoit caché ses biens, les pluyes, & les boües qui sont continuelles en Bourgogne; & semblablement les veilles, la fatigue, les maladies, & les déreglemens en leur maniere de viure, les auoient reduits au dernier desespoir. Ainsi par l'entremise du mesme Cormõs, dont ie viens de parler, ils se resolurent de se rendre à la clemence du Roy; lequel, pourueu qu'ils luy missent en main les Enseignes ployées, auec promesse de ne plus faire la guerre contre luy, s'offrit à leur donner vn passeport, & vn sauf-conduit bien ample. Mais le Prince de Conty, le Duc de Boüillon, Clermont, Chastillon, & les autres Capitaines François, essayoient de les détourner de cette resolution, leur promettãt qu'en fort peu de temps ils auroient leur paye, & le secours du Roy de Nauarre. Surquoy ils s'efforçoient de leur persuader, de ne point commettre vne action

1587. & le peuuent faire difficilement,

Estrange misere des Soldats débandez.

Ils prennent resolution de se rẽdre au Roy.

Leurs Chefs essayent de les en diuertir,

1587. ſi laſche, que ſe de confeſſer vaincus & ſubiuguez; leur remonſtrãt que les forces qu'on leur oppoſoit du coſté du Lyonnois, n'eſtoient pas ſi grandes; qu'ils ne pûſſent paſſer par ce pays-là, & ſe rendre ſans danger au territoire de Genéve. Mais pendant qu'ils traittoient de ces choſes, ayant reconnu que les Reiſtres continüoient touſiours dans la reſolution de ſe rendre, & que meſme ils auoient deſſein de les faire leurs priſonniers, pour s'acquerir la bien-veillance du Roy, & s'aſſeurer de leurs payes, ils reſolurent ſecrettement de ſe ſeparer, & de penſer à ſauuer leurs vies, auant que les Eſtrangers pûſſent executer ce deſſein. Pour cét effet, le Duc de Boüillon, auec vn bien petit nombre de gens de cheual, prit la fuitte du coſté de Roüanne, & du Lyonnois, & fit ſi bien à force de s'éloigner des grands chemins, qu'apres beaucoup de perils & de trauaux; il ſe rendit enfin à Genéve; où neantmoins quelques iours apres n'eſtant pas moins accablé des inquietudes de l'eſprit que des fatigues du corps, il paſſa de cette vie, laiſſant ſa ſœur heritiere de ſes Eſtats, & ſous la tutelle du Duc de Montpenſier. Chaſtillon auec cent Cuiraſſes, & deux cens Harquebuſiers à cheual, ayant ſouuent ſouſtenu l'effort de ceux de Bourgogne, & du Lyonnois, auec autant de valeur que de bõne Fortune, gagna le Languedoc, & ſe retira en Viuarez, dont il eſtoit Gouuerneur. Cleruant s'eſtant gliſſé parmy les Suiſſes, à qui leur ſauf-conduit ouuroit le paſſage, arriua auec eux à Baſle. Le Prince de Conty ſuiuy de peu de gens de cheual, ſe retira chez luy par des lieux écartez, ſans ſe donner à connoiſtre; & les autres Capitaines par diuer-

& ſont eux-meſmes contraints de s'eſchapper.

Le Duc de Boüillon s'enfuit à Genéve, où il meurt;

& Chaſtillon s'en va en Viuarez.

ſes routes épronuerent auſſi diuerſes fortunes. Les Reiſtres ayant obtenu permiſſion du Roy de rẽporter leurs Cornettes, bien que ployées, ſe ſeparerent en deux trouppes. L'vne auec le Baron d'Onavv, & le Colonel Dammartin paſſa par la Sauoye, où elle ſe trouua reduite au nombre de cinq cens hommes, qui furent dénaliſez par les gens de ce Prince. * L'autre auec le Baron de Buk, ſe retirant par la Bourgogne aux confins de la Comté de Montbeliard, fut pourſuiuie par le Marquis du Pont, & par le Duc de Guiſe; Si bien que ces Ennemis atteints hors des frontieres du Royaume, furent à diuerſes fois taillez en pieces.

1587. Les Reiſtres ſe retirent.

* du Duc de Sauoye.

& ſont mal traitez par le chemin.

Les Chefs de la Ligue ne ſe contenterent pas de cela; mais auec vne violence ordinaire aux gens de guerre, ſaccagerent & ruïnerent les Bourgs & les Chaſteaux de ce Comté, tãt pour ſe vanger des incendies & des pillages que les Reiſtres auoit faits en Lorraine, que pour tirer raiſon de ce Comte, qui auoit eſté principal Autheur de ces leuées de gens de guerre. C'eſtoit encore vn ſpectacle funeſte, & vn objet déplorable aux yeux des Ennemis meſme, que le mal-heur de ces Allemans; leſquels affoiblis de fiévre, & attenuez de flux de ſang, tombans par les chemins & dans les Villages, eſtoient miſerablement mis à mort par les Païſans: Mais entre pluſieurs autres, il s'en trouua dix-huit, qui demeurez malades en Bourgogne, dans vne chetiue cabanne, furent tous égorgez à coups de couſteau, comme de pauures beſtes, par vne femme des champs, ſe voulant vanger par là des pertes qu'elle en auoit receuës. A vne ſi mauuaiſe fortune fut pareille celle des Suiſſes, leſquels au nombre de trois

Degaſts des Chefs de la Ligue dans la Comté de Montbeliard.

Acte plus que tragique d'vne Villageoiſe.

1587. mille, & ſous la conduite de Cugi, eſtoient paſſez en Dauphiné, pour y joindre Leſdiguieres; qui donnant vigueur au Party des Huguenots en cette Prouince-là, n'y pouuoit alors, à faute de forces, faire aucun progrés conſiderable: Auſſi ne s'occupoit-il qu'à prendre de petites Places, & qu'à des entrepriſes de peu de conſequence, n'ayant auec luy que la Nobleſſe Huguenotte de ce Païs-là, & quelque nombre d'Infanterie. Ces Suiſſes accompagnez de quatre cent Harquebuſiers François, ayant marché par des lieux incommodes, & s'acheminans pour l'aller joindre, furent attaquez au paſſage de la riuiere d'Iſere par la Valette, frere du Duc d'Eſpernon, auec la Caualerie de Prouence, & par le Colonel Alphonſe d'Ornano Corſe, auec l'Infanterie du Dauphiné, qui les chargerent en ce lieu-là auecque tant de furie, qu'à la reſerue de ſoixante, qui s'échaperent de la deffaite, tous les autres demeurerent morts ſur la place, & Leſdiguieres meſme fut contraint de ſe retirer à la Montagne. Voila quelle fut la fin de la puiſſante Armée des Reiſtres; apres la déroute de laquelle le Roy retournant en armes à Paris, y entra comme en triomphe le 23. de Decembre, & y fut receu ſolemnellement du peuple, à tout le moins en apparence, bien qu'il paruſt aſſez par les incroyables applaudiſſemens d'vn chacun, & particulierement des Pariſiens, que toute la gloire en eſtoit attribuée au Duc de Guiſe, le nom duquel, rendu admirable & immortel, ſeruoit d'vn illuſtre ſuiet de loüange aux langues & aux plumes de tous ceux de ſon Party.

Foibles progrés de Leſdiguieres en Dauphiné:

Les Suiſſes taſchent à l'aller joindre,

& ſont preſque tous défaits.

Entrée du Roy dans Paris.

FIN DV HVITIESME LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE NEVFIE'ME.

SOMMAIRE.

LE contenu de ce Liure fait voir l'intention du Duc de Guise, & de ceux de la Ligue en l'acheminement de leurs desseins. Leur principal but est d'en obtenir l'execution du Roy par la ruine des Huguenots, dans la chaleur de la victoire. Les Parisiens s'y portent auec ardeur, & auec plus de resolution que les autres. Ils s'apreſtent à se saisir de la personne du Roy, & font dessein de l'enfermer dans vn Monastere. Sa Maiesté en ayant aduis, se met en estat de les tenir en bride, fait approcher les Suisses, & pouruoit à quantité d'autres choses. Les Parisiens découuerts appellent le Duc de Guise, prennent les armes à son arriuée, font des Barricades, chassent les Suisses, & assiegent le Roy dans le Louure. Ne leur pouuant resister, il s'enfuit à la dé-

robée, & ſe retire à Chartres, puis à Roüen. Il parle de Paix auec le Duc de Guiſe, & la conclud par l'entremiſe de la Reyne Mere. Le Duc d'Eſpernon part de la Cour, & ſe retire à Angouleſme, où par la conſpiration de quelques Bourgeois, il ſe treuue en grand danger de la vie. Le Roy s'abouche à Chartres auec le Duc de Guiſe, qui eſt plus en faueur, & plus puiſſant que iamais. Les Eſtats s'aſſemblent à Blois, comme il auoit eſté reſolu par les Articles de la Paix. Arriuée du Cardinal Moreſin en France, en qualité de Legat du Pape. Le Roy fait retirer de la Cour le Chãcelier, Villeroy, Secretaire d'Eſtat, & le ſieur de Bellieure. Il enuoye le Duc de Neuers auec vne Armée contre le Roy de Nauarre, qui aſſiege la Ganache, apres auoir pris pluſieurs autres Places. Commencement des Eſtats de Blois, où ſe trament des conſpirations, & des pratiques diuerſes par ceux de l'vn & de l'autre Party. Le Duc de Guiſe fait demander aux Eſtats, que le Roy de Nauarre ſoit declaré incapable de ſucceder à la Couronne, & tâche d'eſtre creé Lieutenant General, auec vne authorité abſoluë dans le Gouuernement. Il vient vn aduis que le Duc de Sauoye s'eſt ſaiſi du Marquiſat de Saluſſes. Les affaires ſe broüillent; mais le Duc de Guiſe fait en ſorte qu'il ne ſe paſſe rien qu'à ſon aduantage, & que ſa puiſſance s'accroiſſe de iour en iour. Le Roy ſe voyant reduit à de grandes extremitez, ſe reſout de faire oſter la vie au Duc de Guiſe; Entrepriſe qui luy ſemble d'abord difficile, & pleine d'obſtacles, mais qui luy reüſſit à la fin. Le Duc & le Cardinal ſon Frere ſont mis à mort la veille de Noël, & le Cardinal de Bourbon eſt arreſté priſonnier auec pluſieurs autres. Le Colonel Alphon-

se Corse s'en va à Lyon, pour y faire arrester le Duc de Mayene, qui en est aduerty, & s'échappe. La Reyne Mere meurt âgée de 70. ans & les affaires demeurent confuses.

LEs Huguenots ne furent pas moins abaissez, que le Party de la Ligue fut éleué par la défaite des Reistres. Ce qui fit qu'aprés en auoir eu auis, le Roy de Nauarre, bien que victorieux au delà de Loire, apprehendant neantmoins qu'vn si obscur nuage ne le surprist, & ne s'en allast fondre sur luy; sans rien entreprendre d'auantage, se ietta dans la Rochelle, qui estoit sa retraite ordinaire. A son exemple les autres Seigneurs de son Party se retirerent dans les Places les plus fortes, auec dessein d'y attendre l'effet de la resolution qu'ils preuoyoient bien qu'on prendroit contr'eux. Le Duc de Guise au contraire, apres le rauage de la Comté de Montbeliard, s'estant reduit à Nancy auec les autres Seigneurs de sa Maison, sans differer dauantage, se mit à penser aux moyens de terminer le plustost qu'il pourroit les desseins de la Ligue, pour iouyr plus facilement du fruit de la victoire presente. Cette affaire fut mise sur le tapis, & debatuë plus d'vne fois durant plusieurs iours. Quand il fut question de la resoudre, la pluspart des Seigneurs de Lorraine firent bien paroistre qu'ils auoient oublié cette moderation, qui dans les prosperitez est si loüable & si necessaire; & comme ils auoient le vent en poupe, aussi déployoient-ils hardiment toutes les voiles de leurs esperances. Outre le dessein qu'ils auoient de perdre les Huguenots, ils

1587.

Le Roy de Nauarre se iette dãs la Rochelle;

& le Duc de Guise se rend à Nancy;

Consultation de ceux de la Ligue.

1587. ne parloient d'autre choſe que d'oſter la Couronne au Roy, de l'enfermer dans vn Cloiſtre, comme on y auoit autrefois mis Chilperic, ainſi que le remarque l'Hiſtoire; de ruïner la Maiſon de Bourbon, d'exterminer les Fauoris de la Cour, & de partager entre eux les principales Charges du Royaume, afin de gouuerner toute la France à leur mode. C'eſtoient là leurs belles pretentions, don ils s'enfloient ſi fort eux-meſmes, qu'ils ne meſuroient leurs deſſeins ny par les choſes iuſtes, ny par les poſſibles, s'imaginans de tenir tout dans leurs mains, & d'auoir aſſez de ſuffiſance, pour executer les plus hautes & les plus aduantageuſes entrepriſes.

Eſtranges deſſeins de la pluſpart des Seigneurs de Lorraine.

Le Duc de Lorraine s'oppoſoit à la pluſpart de ces hardies propoſitions. Comme il eſtoit d'vn naturel doux, d'vn eſprit moderé, & auſſi éloigné des dangers que des pretentions des Seigneurs de Guiſe, eſtant Chef de cette Famille, il ſe ſeruoit de l'authorité qu'il auoit, & l'employoit pour tenir en bride toutes ces reſolutions, qui luy ſembloient trop precipitées, n'oubliant rien de ce qu'il pouuoit faire, pour arreſter les choſes dans les limites de la Raiſon.

Moderation du Duc de Lorraine;

& ſes ſentimens;

Le Duc de Mayene s'accommodoit fort à ſon ſentiment; & ſuiuant ſon ancienne opinion, n'eſtoit pas d'auis, hors d'vne neceſſité bien preſſante, d'expoſer leur Maiſon à tout propos à vn danger éuident. Auec tout cela neantmoins, le Duc, & le Cheualier d'Aumale, le Duc de Nemours, le Duc d'Elbeuf, & le Comte de Chaligny, ne laiſſoient pas d'eſtre de contraire aduis. Mais il n'y en auoit point qui s'y opiniaſtraſt ſi fort que le Duc de Guiſe, qui

ſuiuis par le Duc de Mayene,

& choquez par les autres Princes de leur Maiſon.

pour n'estre pas moins incité par la grandeur de son esprit, iointe à la hardiesse qui luy estoit naturelle, que par le bon succés de ses entrepriſes, ne pouuoit tarder dauantage à suiure les esperances conceuës ; & ne soustenoit pas sans raison, que plus ou differoit, plus on donnoit de loisir au Roy de penser à leur commune ruïne, & d'acheuer la trame qu'il auoit commencé d'ourdir, afin de les perdre entierement. Cette diuersité d'opinions fut cause qu'ils demeurerent comme d'accord, sans toutefois rien conclure. Tellement qu'enuiron la fin du mois de Ianvier de l'an mille cinq cent quatre-vingt & huit, ils resolurent deux choses: l'vne ; Que le Duc de Lorraine auec toutes ses forces, & le secours de Flandres, attaqueroit les Villes du Duc de Boüillon, pour chasser les Huguenots de cette Frontiere-là, & tenir en haleine les Armées de la Ligue, l'autre ; Que le Duc de Guise, & les Seigneurs confederez, n'assiegeroient point d'abord la personne du Roy ; mais qu'estans premierement vnis auec le Cardinal de Bourbon, pour donner force à leurs raisons, & faire voir que la nature des choses portoit d'elle-mesme les affaires à la fin qu'on s'estoit proposée, ils presenteroient vne Requeste, qui contiendroit plusieurs demandes auantageuses pour eux, & qui reduiroit le Roy necessairement à leur declarer sa derniere volonté ; Qu'ainsi leur accordant ce qu'ils desiroient, ils viendroient à bout de leur intention, sans faire aucun bruit ; Comme au contraire, s'il leur refusoit leur demande, il leur donneroit suiet d'embrasser l'occasion de prendre les Armes, & d'emporter par la force ce qu'il n'auroit pas voulu

1587. Grande obstination du Duc de Guise.

1588. Resolution prise par les Chefs de la Ligue.

Ils font dessein de presenter vne requeste au Roy.

1588. leur octroyer de son bon gré. Ce n'estoit pas vne mauuaise conionćture que celle qui s'offroit à eux pour assaillir la Duché de Boüillon. Car le Duc & le Comte de la Mark son frere étás morts, Charlote leur sœur étoit restée seule heritiere, sous la tutelle du Duc de Mõtpensier, qu'ils sçauoient n'agréer pas beaucoup à ceux de Sedan, de Iamets, & des autres places, à cause qu'il estoit Catholique, & qu'il n'y auoit par consequent aucune apparence qu'ils se deussent fier à son Gouuernement. Il se rencontroit d'ailleurs; Que le Seigneur de la Nouë, que le dernier Duc auoit fait executeur de son testament, estoit non-seulement absent, mais que pour se deliurer des mains des Espagnols, qui dans les troubles de Flandres l'auoient fait prisonnier de guerre, il auoit promis de ne plus porter les armes, ny contre le Roy d'Espagne, ny contre le Duc de Lorraine. Ce qui faisoit croire apparemment, que Charlote abandonnée d'vne si puissante protection, & molestée de plus par le Comte de Montlevrier son Oncle, qui pretendoit auoir droit sur cette succession, resisteroit difficilement aux armes du Duc de Lorraine, qui auoit luy-mesme de vieilles pretentions sur plusieurs places de cet Estat. Toutes ces choses bien considerées furent cause, que sans perdre vn moment de temps, le Duc mit son armée en campagne, commandée par le Marquis son fils, que les Seigneurs de Rosne, & d'Ossonville, accompagnerent en cette occasion; & qu'apres auoir fait de grandes courses & de grands degasts par tout le pays, il s'en alla assieger Iamets, se tenant comme asseuré d'emporter la Place. Il se trouua pourtant

& se seruent de l'occasiõ d'attaquer la Duché de Boüillon:

Conjonctures diuerses touchant cette affaire.

Pretentions du Duc de Lorraine;

Il assiege inutilement Iamets.

bien loin de son compte ; Car le sieur de Schelandre, qui en estoit Gouuerneur, mit bon ordre à la deffendre, apres l'auoir prudemment pourueuë de tout ce qu'il luy faloit. Cependant la Nouë s'estant premierement excusé par vne longue lettre, si pour appuyer la cause d'vne Pupille abandonnée, il se portoit à vne guerre deffensiue, s'en vint à Sedan, & fit de puissans preparatifs pour soûtenir cette guerre-là ; d'où il s'ensuiuit que le siege de Iamets se r'alentit peu à peu de luy-mesme, si bien qu'il dura iusques à la fin de l'année ; & alors pour les choses qui arriuerent, les Assiegeans se virent contraints de porter leurs Armes à des entreprises plus serieuses. 1588. La Nouë se iette dans Sedan.

Le Duc de Guise party de Nancy, d'où il s'en alla en son Gouuernement de Champagne, fit en mesme temps presenter au Roy vne ample Requeste, tant à son nom qu'à celuy du Cardinal de Bourbon, & des autres Seigneurs de la Ligue, En laquelle apres plusieures remonstrances, & diuerses raisons, artificieusement déduites, ils demandoient ; Qu'il luy pluſt s'vnir veritablement auec eux, & de se faire tout de bon Chef de la Ligue, pour exterminer & destruire les Huguenots. Ils le prioient par mesme moyen ; De chasser de son Conseil, aussi bien que de sa Cour, & de priuer de leurs Charges tous ceux que les Princes Catholiques luy nommeroient, pour estre suspects & mal affectionnez à la Religion ; De faire receuoir, & obseruer par tout son Royaume, le Concile de Trente, en exceptant seulement les choses qui se trouueroient contraires aux Priuileges de l'Eglise Gallicane ; D'octroyer aux Chefs de la Ligue, comme on le iugeroit à Le Duc de Guise de retour en Champagne, expose quantité de choses dans vne Requeste.

1588. propos pour leur ſeureté, vn nombre de Places, dans leſquelles aux deſpens de la Couronne ils pûſſent mettre garniſon, & y faire les fortifications neceſſaires; D'entretenir vne Armée aux confins de la Lorraine, qui fût commandée par les Princes liguez, pour l'oppoſer aux rauages des Ennemis eſtrangers; Et pour concluſion, de faire confiſquer & vendre les biens des Huguenots, du prouenu deſquels on euſt à payer les dépenſes faites aux guerres paſſées, & aſſiſter les Confederez de ce dont ils auroient beſoin à l'auenir.

Le Roy differe de répondre à la Requeſte des Chefs de la Ligue.

Toutes ces choſes, & pluſieurs autres de moindre importance, eſtoient contenuës dans cette Requeſte, qui fut preſentée au Roy, au commencement du mois de Février, & receuë de luy auec la diſſimulation qui luy eſtoit ordinaire. Il en differa la réponſe à ſon accouſtumée; bien que le Duc de Guiſe l'en preſſaſt fort, & qu'il euſt vne extréme impatience d'en tirer la reſolution. Car apres tout, le principal but de ſa demande eſtoit, d'expoſer le Roy au meſpris, de le rendre odieux à ſes peuples, de le faire ſoupçonner d'eſtre fauorable aux Huguenots, d'entretenir ceux de la Ligue dans l'occaſion, & dans le pretexte d'eſtre touſiours ſous les Armes, & de continuer les deſſeins commencez, tandis que la Fortune les fauoriſoit. Mais il n'eſtoit pas autrement beſoin d'vſer de ces artifices, pour faire hayr & dédaigner la perſonne du Roy. La ſubſiſtance de la Guerre, l'entretenement de tant d'Armées qu'il auoit ſur pied, & ſa profuſion ordinaire dans ſes deſpenſes, qui luy faiſoient adiouſter impoſts ſur impoſts, l'auoient mis bien auant dans l'auerſion de ſes Sujets. Le grand

Intentiõ principale du Duc de Guiſe.

Cauſes de la hayne des Sujets contre le Roy,

éclat

éclat des victoires du Duc de Guise, dõt le bruit retentissoit de toutes parts, auoit offusqué la Maiesté de son nom. Les volontez de ses plus anciens & plus affectionnez seruiteurs estoient diuerties par les grands biens qu'il s'opiniastroit de faire à ses Fauoris. Les Parisiens ne pouuoient plus souffrir son Gouuernement, si fort ils se laissoient mener par l'Ambition du Conseil des Seize. La Ville estoit pleine de Libelles diffamatoires, de discours d'Estat, de vers Satyriques, & de contes faits à plaisir; qui s'attaquans la pluspart du temps au Duc d'Espernon, tournoient au mespris & à la honte de la Majesté Royale. Au contraire, dans toutes les ruës, & dans tous les Carrefours de Paris, il ne se parloit d'autre chose que des loüanges du Duc de Guise. Tous les Escriuains de ce temps-là les publioient en vers & en prose, où ils l'honoroient des tiltres de *second Dauid, de nouueau Moyse, de Liberateur des Catholiques, de Colomne & d'Appuy de la Saincte Eglise.* Les Predicateurs d'vn autre costé, comme ils ont accoustumé de faire en semblables occasions, mais icy auec plus de licence, parlant ouuertement de l'Estat present, rempliſſoient les oreilles du Peuple des merueilleuses actiõs, ou plutost des miracles (il les appelloient ainsi) de ce nouueau Gedeon, qu'ils disoient estre venu au Monde pour le salut de la France. De maniere que ces choses épanduës de la Ville de Paris, ainsi que du cœur du Royaume, par toutes les Prouinces, comme en autant de membres, y faisoient, au preiudice du Roy, & à l'auantage de la Ligue, les mesmes effets, & les mesmes impressions, que dans la source d'où elles venoient.

1588.

Auersion des Parisiens.

Libelles diffamatoires.

Il ne se parle dãs Paris que du Duc de Guise.

Loüanges extraordinaires, qui luy sont dõnées, & par écrit, & de viue voix.

1588. La resolution du Roy acheua de donner le branle à cette mutinerie. Car soit qu'il se laissast aueugler à l'affection qu'il portoit au Duc d'Espernon, soit qu'il le fist pour n'agrandir point les autres, dont il auoit suiet de se desfier ; Tant y a qu'il le declara Admiral du Royaume, & Gouuerneur de la Prouince de Normandie, Charge qui vacquoit par la mort du Duc de Ioyeuse. Ce qui fut au Duc de Guise comme vn puissant trait, qui acheua de luy percer le cœur, quand il vid que le Roy persistoit en sa façon de faire, & qu'vn seul homme estoit éleué au plus haut sommet de la grandeur, tandis que luy, son Frere, & les autres de leur Maison, quelque merite qu'ils eussent, n'obtenoient iamais aucune chose. Ne se souuenant donc plus ny de la resolution prise à Nancy, ny d'agir auec la moderation dont le Duc de Lorraine luy auoit conseillé d'vser prudemment, il se mit dans l'esprit de reduire en luy-mesme toute l'authorité du Gouuernement, sans y apporter de plus longs delays, & de prendre pour principaux instrumens de son dessein, les Parisiens ; qui n'estans pas moins émeus, ny moins en fougue que luy, ne cessoient de le porter à cela. Pour cet effet, ayant esté pleinement instruit par le Conseil des Seize, touchant l'estat des affaires, il sçeut qu'ils auoient dans la Ville à leur deuotion vingt mille hommes effectifs, (du moins ils l'asseuroiẽt ainsi) qui estoient tous prests pour quelque entreprise que ce fust ; Qu'ils les auoiẽt diuisez en seize Escadres, chacune commandée par vn Capitaine : Et qu'asseurement le reste du peuple ne manqueroit point de suiure les mouuemens des Principaux, pour

Le Roy declare Admiral le Duc d'Espernon.

Le Duc de Guise s'en offense,

tasche de se faire Chef du Gouuernement,

se sert des Parisiens,

s'instruit de leurs forces ;

n'estre pas moins aigry contre la personne du Roy & du Duc d'Espernon, qu'il estoit ardent à soustenir la cause de la Religion. Mais considerant que la multitude n'alloit iamais sans desordre, & que cette diuision par seize Escadres estoit trop estenduë, pour pouuoir promptement les ramasser en vn corps, en cas qu'il en fust besoin; il écriuit au Conseil, qu'il faloit resserrer ce nombre, & le reduire à cinq seulement, ausquels on donneroit vn lieu pour s'y assembler, au premier signal qui leur seroit fait, & pour mettre les choses en tel estat, qu'il n'y eust à les executer ny confusion, ny aucune sorte d'embarras. Or pource qu'il vouloit estre assuré que tout se fist par son ordre, & que d'ailleurs il ne se fioit point au peu d'experience des Chefs, éleus par les Parisiens; Il leur enuoya cinq Capitaines, pour commander autant de quartiers, & empescher par leur bonne conduitte, qu'il n'y eust aucun desordre parmy cette populace armée. Ces Capitaines furent, le Comte de Brissac, auec les Seigneurs de Bois Dauphin, de Chamois, d'Esclauoles, & le Colonel S. Paul; Ausquels fut donné pour adioint le Seigneur de Meneuille, qui auoit esté du commencement entremetteur, & principal instrument de certe Confederation. Ces Chefs entrerent separément à Paris, sous pretexte d'y auoir des affaires, & furent loger aux quartiers de la Ville, qu'on leur auoit destinez. Ils suiuoient la Cour cependant; & y pratiquant diuerses choses, laissoient à Meneuille le maniment de cette affaire. Pour l'appuyer plus fortement, le Duc de Guise donna ordre au Duc d'Aumale (qui estoit alors en armes en Picardie, pour

1588. en change l'ordre,

& en dõne le cõmandement à cinq diuers Chefs,

qui sous pretexte d'affaires entrent dans Paris.

Ordre nouueau donné par le Duc de Guise.

1588. ſe faire reconnoiſtre à pluſieurs Gouuerneurs des places, qui le refuſoient, gagnez par le Duc d'Eſpernon) qu'il euſt à luy tenir preſts cinq cent bons cheuaux, pour ſe mettre en campagne quand il en ſeroit temps, & donner vigueur à l'entrepriſe des Pariſiens. Eux donc, qui ſçauoient l'affaire, s'addreſſerent à Iean Conty, l'vn des Eſcheuins (ou des Eſleus de la Ville, ainſi qu'on les nomme en Italie) qu'ils prierent de leur mettre en main les clefs de la porte ſaint Martin, qu'il auoit par deuers luy, comme c'eſt l'ordinaire, pour s'en ſeruir à donner entrée à ces gens de ſecours, qui deuoient venir de la Prouince de Picardie. Mais ſur le refus qu'il leur en fit, ils gagnerent Pierre Brigard, Capitaine du quartier le plus proche, qui leur promit celles de la porte ſaint Denys, par où ils pouuoient auſſi bien entrer que par celle de ſaint Martin. Et dautant qu'ils apprehendoient que Conty, apres les auoir éconduits, n'allaſt dire au Roy ce qui ſe paſſoit, ils s'aduiſerent de luy faire vne querelle, & de l'accuſer non ſeulement d'eſtre Huguenot, mais atteint de pluſieurs crimes, le mettant ainſi en mauuaiſe odeur, pour empeſcher qu'on n'adiouſtaſt foy à ſon rapport.

Entrepriſe des Pariſiés, & leur artifice pour en venir à bout.

Ils accuſent l'Eſcheuin Conty, & pourquoy.

Les choſes eſtant ainſi tramées, il ne reſtoit plus qu'à reſoudre des moyens de les faire reüſſir. Les Capitaines du Duc, & la pluſpart de ceux du Conſeil des Seize, n'eſtoient pas d'auis qu'on aſſiegeaſt le Roy dans ſon Louure, au milieu de ſes Gardes, & de ſa Nobleſſe, alleguant pour leurs raiſons; Que ce ſeroit vne entrepriſe trop dangereuſe, vne violence qui feroit trop de bruit, & vne choſe qui n'auroit

Irreſolution des principaux Ligueurs, ſe voulant ſaiſir de la perſõne du Roy.

point de bon ſuccez ; Qu'ils preuoyoient qu'outre que ce procedé ſembleroit tres-ſcandaleux à tout le reſte de la France, pour peu qu'on branlaſt, ou que cet éuenement traiſnaſt en longueur, pluſieurs deſordres s'en enſuiuroient, qui donneroient loiſir au Roy de prendre auantage. A raiſon dequoy ils demeurerent d'accord, qu'il ſeroit meilleur de ſe ſeruir de l'occaſion du Careſme, pour l'arreſter, tandis qu'auec le Duc d'Eſpernon il s'en iroit à la proceſſion, comme il auoit accouſtumé de s'y trouuer en habit de Penitent, ſans eſtre accompagné de ſes Gardes, ny d'aucune ſuite ; Qu'ainſi apres qu'on l'auroit ſaiſi, ſous pretexte d'vne ſedition du peuple, faite à raiſon des impoſts dont il ſe ſentoit chargé, & de la trop grande authorité des Fauoris, qu'il hayſſoit, on l'enfermeroit dans vn Monaſtere auec de bonnes gardes ; En ſuite dequoy arriueroient les cinq cent Cheuaux, & les autres forces du Duc d'Aumale, pour acheuer de ſe ſaiſir des principales Places ; où l'on mettroit garniſon, iuſques à l'arriuée du Duc de Guiſe ; Et qu'alors dans l'Aſſemblée generale des Eſtats, ayant fait declarer le Roy incapable, à cauſe de ſon mauuais deſſein, & de ſon Gouuernement encore pire, il ordonneroit des affaires du Royaume à ſon plaiſir, & au gré de la Ligue. Mais Nicolas Poulain, qui ſçauoit tout ce qui ſe paſſoit, pour eſtre luy-meſme de la partie, eut recours au Chancelier, pour faire aduertir S. M. de cette Conſpiration. Or bien que le Roy ne creut pas entierement Poulain, à cauſe de l'importance du fait, fondé ſur le ſimple rapport de celuy-cy, qui eſtoit au reſte homme d'aſſez mauuaiſe reputation, &

1588. leurs apprehenſions :

& la cõcluſion qu'ils prennẽt, pour executer leur pernicieux deſſein.

Nicolas Poulain découure la Conſpiratiõ.

1588. soupçonné de vouloir par cette voye tirer des presens & de l'argent ; si est-ce que iugeant à propos de se tenir sur ses gardes, il fit semblant de se trouuer mal, & s'excusa ainsi de ne pouuoir assister aux exercices spirituels de la Confrairie des Penitens. Cependant pour mieux s'asseurer de la verité, il fit vn soir introduire secrettement Poulain dans son Cabinet, où en la presence du Chãcelier, du Seigneur d'O, & de l'Abbé d'Elbene, il l'interrogea ponctuellement sur les choses qu'il auoit declarées, faisant semblant de n'y pas adiouster foy, & de douter qu'il ne les eust dites à la suscitation de quelques-vns du Party Huguenot, qui le pouuoient auoir suborné. Mais Poulain sans s'étonner, repeta distinctement ce qu'il auoit dit, & nomma tous les Complices, deduisant iusques aux moindres particularitez, & aux plus petites circonstances. Apres cela, il reprit toutes les choses depuis le commencement, & s'offrit enfin d'vn franc courage, & d'vn visage asseuré, d'aller en prison, & de n'en bouger, qu'il n'eust iustifié tout ce qu'il venoit de dire. Pour conclusion il adiousta, que le iour suiuant le Conseil des Seize se deuoit tenir dans la maison de la Bruyere, l'vn des Coniurez, & que s'il plaisoit au Roy luy donner des gens, il les luy mettroit entre les mains, sans qu'ils pussent ny se cacher, ny desaduouër leur crime. Le Roy l'ayant renuoyé auec de bonnes paroles, & de tres-grandes promesses, s'en alla à mesme temps en l'appartement du Duc d'Espernon, où il fut vne bonne demy-heure à conferer auec luy ; puis s'estant retiré, il passa vers la minuict à la Chambre de la Reine Mere, qui estoit logée au Louure. Apres

Grande prudẽce du Roy à preuenir le dãger :

Il interroge Poulain,

qui persiste en sa declaration,

& s'offre à verifier tout ce qu'il a dit.

Nouuel Auis dõné par luy mesme au Roy,

qui le réuoye,

l'auoir éueillée, il luy raconta distinctement tout ce qu'il venoit d'apprendre, & se mit à consulter auec elle, s'il faloit suiure l'auis de Poulain, & le iour d'apres enuoyer des gens qui arrestassent les Coniurez. La chose estoit asseurée, & facile en apparence, mais en effet pleine de danger, & de tres-grandes difficultez. Il ne faloit point douter qu'à la moindre émeute, tous les quartiers de la Ville ne fussent en armes, veu le bon ordre qu'on y auoit déja mis. D'ailleurs, il estoit vray-semblable que les Capitaines destinez à cela, ne permettroient iamais que leurs Chefs fussent arrestez, & menez prisonniers par vne simple Compagnie des Gardes, qu'on pourroit enuoyer seule pour cette execution. Cet effet ne se pouuoit mettre en doute, apres auoir éprouué plus d'vne fois, qu'en semblables occasions ciuiles, ou criminelles, lors que les Officiers de la Cour auoient pris quelqu'vn des Chefs du peuple, la populace sans retenuë prenant les armes, estoit accouruë seditieusement pour le deliurer. Cela faisoit croire, que si le peuple venant à se soûleuer, sous vn specieux pretexte qu'on vouloit opprimer ses Chefs & ses Protecteurs, courroit au Louure, pour y assieger le Roy, & y surprendre la Cour sans armes, & sans autres gardes que les ordinaires; ils pourroient difficilemẽt resister à la violence de tant de gens conduits par des Capitaines experimentez & resolus. Car bien qu'ils ne fussent-là venus que pour cet effet, ils n'auroient pas laissé neantmoins d'embrasser vne si belle occasion, sous couleur d'estre armez pour se deffendre, & non pas pour offenser autruy. Ils consideroient encore que le peuple de

1588. & communique l'affaire à la Reyne sa Mere.

Proposition d'arrester les Coniurez,

difficile à executer pour plusieurs raisons.

Forces des Parisiens.

1588. Paris estoit si puissant, qu'il faloit de grandes forces, pour le tenir en bride, & que d'entreprendre cela sans auoir moyen d'en venir à bout, ce seroit precipiter l'affaire, & en rendre le succez aussi honteux que dommageable pour eux. De plus ils preuoyoient que les Ducs d'Aumale & de Guise, qui estoient en armes, & assez proches, ne manqueroient pas d'enuoyer vn prompt secours aux Coniurez; au lieu que le Roy n'auoit sur pied aucun corps d'Armée, qui fust prest à l'assister en vn si grand danger. Outre tout cela, ils sçauoient trop bien qu'il n'y auoit point à se fier aux Huguenots, tant pour ce qu'ils auoient tousiours craint le Roy, en le tenant pour irreconciliable Ennemy de leur Religion, que pour le sujet de la deffaite des Reistres. Comme en effet, elle leur auoit si fort donné l'alarme, que chacun d'eux pensoit plustost à pouruoir à sa vie par la fuite hors du Royaume, qu'à suiure les Princes, pour se sauuer auec l'espée. A quoy ils se sentoient d'autant plus portez, que la mort du Prince de Condé, auenuë en ce temps-là dans S. Iean d'Angely, par le poison qu'on disoit luy auoir esté donné pour les interests particuliers de ses plus familiers Amis, auoit fait le comble des afflictions de leur Party, où rien n'estoit resté de sain que la seule constance du Roy de Nauarre. A quoy ils adioustoient; Que l'éloignement, & les considerations ordinaires les empeschoient de faire aucun fondement sur ce Party-là, principalement dans vne neceſſité si pressante, & où le danger estoit si present; Si bien qu'apres tout, de quelque costé qu'on se tournast, on ne voyoit point où l'on pust prendre des forces qui

Ducs de Guise & d'Aumale en armes.

Mort du Prince de Cõdé à S. Iean d'Angely.

qui fussent capables d'arrester la fougue des Parisiens. Ce qui fit enfin dire à la Reyne en langue Italienne, des paroles dont le sens estoit, *Qu'auant que d'irriter la Guespe, il estoit necessaire de se bien couurir le visage.* Par où elle vouloit donner à entendre; Qu'il faloit deuant que passer outre, se bien pouruoir d'armes & de munitions; & qu'apres on ne manqueroit pas de moyens d'opprimer les Conjurez. 1588.

Paroles iudicieuses de la Reyne Mere.

Ils tinrent là-dessus vne assez longue consultation, apres laquelle ayant fait appeller l'Abbé d'Elbene, auquel ils repeterent les mesmes choses, ils resolurent enfin; Que le Duc d'Espernon, sous pretexte de s'en aller prendre possession du Gouuernement de Normandie, passeroit promptement en cette Prouince, proche de Paris, & presque iointe à son territoire; Qu'il s'asseureroit de Roüen & du Havre de Grace, principales places de la Prouince, qui ferment les aduenuës de l'Ocean & de la Seine; Qu'il se seruiroit de cette occasion, pour mettre sur pied quelque nombre de gens de guerre, afin d'estre prests au besoin; Qu'on tascheroit cependant d'attirer à la deuotion du Roy, le Seigneur d'Entragues, auec qui l'on auoit déja commencé de traitter, & qui estoit Gouuerneur d'Orleans, Ville qui du costé du Berry & de la Beausse bouche le passage de Paris; Qu'apres auoir mandé les Suisses, qui estoient encore à la solde du Roy, on les logeroit à Lagny, & aux autres lieux d'alentour, pour se saisir de la Riuiere de Marne, communément appellée la Nourrisse des Parisiens, & par mesme moyen fermer l'entrée de la Champagne; Et qu'ainsi ayant déja

Resolution prise dãs le Conseil secret, pour ruïner le dessein des Conjurez.

1588. les Villes de Chartres & de Pontoiſe, de l'vne deſquelles eſtoit Gouuerneur le Chancelier, & de l'autre le Seigneur d'Alincourt, pere du Secretaire Villeroy, Paris ſe trouueroit bloqué, aſſiegé, & tenu en bride de toutes parts; Qu'au reſte apres tout cela, il n'eſtoit plus queſtion que de mettre dans la Ville la meilleure partie des Suiſſes, & de renforcer le Regiment des Gardes, en appellant tous les Soldats à leurs Drapeaux, d'où en temps de paix ils ont accouſtumé de s'éloigner; Qu'ils pourroient de cette ſorte ſe ſaiſir aſſeurément des Chefs de la Coniuration, & que ſi les Bourgeois vouloient faire les mauuais, il leur ſeroit facile de les dompter, & par les Armes des Suiſſes, & par la famine, qui ſeruiroit d'vn frein bien puiſſant, pour les mettre à la raiſon; Qu'il faloit diſſimuler cependant en vne ſi haute deliberation, & que le Roy ne ſe trouuaſt plus aux ceremonies publiques, ny aux lieux qu'on pouuoit tenir pour ſuſpects, afin de ne donner moyen aux Conjurez d'executer leur deſſein.

Villequier s'obſtine à ſouſtenir fauſſe la depoſition de Poulain.

Cette reſolution fondée ſur la neceſſité des affaires, fut approuuée le lendemain matin, & par le Secretaire Villeroy, & par le Chancelier, mais beaucoup plus par le ſieur de Villequier. Ce dernier pourtant s'opiniaſtroit touſiours plus fort à ſouſtenir que la denonciation eſtoit fauſſe, & que les Ennemis du Duc de Guiſe & des Pariſiens, auoient ſuborné, & pouſſé Poulain à cette calomnie, pour leur faire rendre quelque inſigne déplaiſir. D'où il aduint que le Roy ayant mandé les Eſcheuins

Le Roy mande Conty & d'Vgoly,

Conty & d'Vgoly, qui n'eſtoient point d'intelligence auec les Conjurez, voulut ſçauoir d'eux

ce qu'ils auoient appris de cela. Conty s'en excusa d'abord, à raison de la querelle qu'on luy auoit faite depuis peu, en l'accusant d'estre Huguenot, & coupable de plusieurs crimes; Ce qui empescha qu'il n'eust la hardiesse de dire les choses qu'il sçauoit, pour n'estre traité de méchant & de Calomniateur, bien que toutefois il ne laissa pas d'auouër franchement tout ce qui luy estoit arriué touchant les clefs de la porte saint Martin, qu'on luy auoit demandées. Le mesme fut confirmé par Pierre d'Vgoly, qui rapporta plusieurs autres particularitez venuës à sa connoissance. Ainsi la denonciation se trouuant vraye en partie, l'on continua d'executer ce qu'on auoit resolu. Le Duc d'Espernon partit deux iours apres auec peu de suite pour ne laisser la Cour dépourueuë, & s'en alla droit à Roüen, Capitale de la Prouince; où il prit possession du Gouuernement, gagnant à sa deuotion, & r'asseurant au Party du Roy, le Parlement, & le Seigneur de Carrouges, lors Gouuerneur de la Ville. Il n'eut pas le mesme succés au Havre de Grace, où il trouua qu'André de Brancas, Seigneur de Villars, Prouençal de Nation, à qui le Duc de Ioyeuse en auoit donné le Gouuernement, s'estoit ietté déja dans le Party de la Ligue. Car le Duc de Guise, qui ne s'endormoit point, auoit trouué moyen de le pratiquer, à cause de l'importance de la place, luy faisant donner par les Parisiens la somme de trente mille écus. En quoy il prit pour pretexte, que c'étoit pour l'obliger à garder les emboucheures de l'Ocean, & tenir ouuerte l'entrée de la Riuiere de Seine, afin que la Ville eust libre le commerce de la Mer, & la commo-

1588.

qui luy declarent vne partie de ce qu'ils sçauent.

Le Duc d'Espernon s'en va à Roüen,

& de là au Havre de Grace,

dont le Gouuerneur corrompu, tient la place pour les Ligueurs

1588. dité des viures, qui venoient de ce costé-là. Ce fut donc pour cet argent, & pour l'esperance qu'il eut que le Duc de Guise le protegeroit, qu'il se donna tout à fait au seruice de la Ligue. A raison dequoy le Duc d'Espernon, qui voyoit apparemment qu'il ne gagneroit rien sur cette place, & qui ne vouloit point d'abord mettre sa reputation au hazard, partit du pays de Caux, où le Havre est situé, & passa de l'autre costé de la Seine. Cela fait, il prit la route du Ponteau de Mer, & de Honfleur, d'où le long de la coste il tira droit à Caen, où les Bourgeois, dont la pluspart estoient Huguenots, & fort éloignez des intelligences de la Ligue, le receurent auec applaudissement.

Le Duc se retire à Caen.

Cependant par l'entremise du Secretaire Villeroy, l'on continüoit le traité qu'on auoit cõmencé de faire auec d'Entragues, touchant la Ville d'Orleans, où se rencontroient tant de difficultez, qu'on n'en pouuoit voir la fin, quelque soin qu'y apportât le Roy. La pluspart de ceux qui en parloient estoient d'opinion, que cette affaire ne reüssiroit point. Ils alleguoient pour raison: Que le Secretaire Villeroy, ennemy declaré du Duc d'Espernon, ne demandoit pas mieux, sinon, que le Party du Duc de Guise eust l'aduantage, afin que l'autre en demeurast abaissé: Et comme on ne pouuoit s'imaginer que ceux de la Ligue eussent iamais la hardiesse d'aller si auant, que d'entreprendre sur la personne du Roy mesme, leur intention n'estant que de chasser les Fauoris, & de haster la ruyne des Huguenots; cela faisoit croire que le traité d'Orleans étoit interrompu par les delays, par les artifices, & par les diffi-

Cõtinuation du Traité d'Orleãs auec d'Entragues; dõt plusieurs mettent en doute le succés pour diuerses raisons.

cultez qu'on apportoit à la resolution du Seigneur d'Entragues. Ce qu'on se persuadoit d'autant plus, que ce mesme traité reüssit depuis fort aisément, en vn temps moins propre, & moins fauorable que le precedent. Mais pour se iustifier de ce blasme, le Seigneur de Villeroy fit vne ample Apologie, par laquelle il remonstra; Que cette affaire ne pouuoit plus promptement estre terminée; Que la longueur en procedoit d'vn costé, des irresolutions du sieur d'Entragues, & de l'autre de celle du Roy mesme, qui pour ne mécontenter le Chancelier, Gouuerneur de la Prouince, ne vouloit point permettre qu'on en détachast le Gouuernement d'Orleans, comme luy le desiroit; Outre qu'il ne pouuoit se resoudre à luy faire donner satisfaction par le Duc d'Espernon, duquel il se disoit offensé en la personne de son fils. Quoy qu'il en fust, cette affaire d'Orleans tira si fort de longue, qu'elle ne se trouua point acheuée, quand il fut question d'inuestir Paris; Ce que le Roy s'efforçant de faire auec beaucoup de soin, il fit conduire les Suisses par le Maréchal de Biron; auec ordre de loger à Lagny (petite Ville proche de Paris située sur la riuiere de Marne) & aux lieux d'alentour qu'on trouueroit les plus commodes. Le nombre des Gardes Françoises grossissoit cependant, leurs Capitaines ayant eu commandement d'appeller tous les soldats à leurs Drapeaux, sans leur donner congé d'en partir. D'ailleurs, l'on auoit mandé extraordinairement tous les Archers du Corps, qui ont accoustumé de ne seruir que trois mois de l'année. Auecque cela, les quarante-cinq Confidens du Roy ne s'esloignoient nuit &

1588.

Apologie de Villeroy.

Le Roy tâche d'inuestir Paris.

Suisses logez à Lagny.

Grandes precautions du Roy.

1588. iour, ny de ſa Chambre, ny d'auprés de ſa perſonne; Ioint que pluſieurs autres Gentils-hommes auoient eu ordre de s'en venir à la Cour, ſous pretexte d'y auoir des affaires. Tout cela ne ſe put faire ſi ſecrettement, que ceux du Conſeil des Seize, qui auoient par tout des Eſpions, n'y priſſent garde à la fin. La remarque qu'ils firent, que le Roy, contre ſa couſtume, ſe retiroit des Exercices Spirituels, & des diuertiſſemens qui luy eſtoient ordinaires, les mit en grand ſoupçon, & leur fit apprehender que Iean Conty, & Pierre d'Vgoly, ne les euſſent découuerts. Et partant, ils commencerẽt deſlors à ſe tenir ſur leurs gardes, & à craindre qu'on ne leur ioüât quelque mauuais tour, ſans que pour cela ils ſe deſiſtaſſent de leur entrepriſe, ny de pouruoir à toutes choſes, auec plus de ſoin qu'auparauant. Ils creurent depuis bien aſſeurément que l'affaire eſtoit éuentée, quand ils ſceurent que les Suiſſes eſtoient logez à Lagny. Cela les mit en ſi grande confuſion (comme il arriue ordinairemẽt en matiere de choſes qui ſont gouuernées par le peuple) que tous en perdirent courage, ne ſe trouuant perſonne parmy eux, dont l'experience ou l'authorité fuſt aſſez grande, pour donner le branle à vne ſi peſante machine. S'apperceuant donc qu'ils auoient beſoin d'vn Chef principal, qui par la force de ſon eſprit, de ſon courage, & de ſa reputation, donnaſt vigueur à leur entrepriſe, ils dépeſcherent en diligence vers le Duc de Guiſe Pierre Brigard, auec ordre exprés de le prier, qu'il n'euſt plus à differer ſa venuë, à quoy ils l'auoient conuié ſi ſouuent, Que ſa preſence les feroit heureuſement venir a bout de leur entrepriſe; au

ſuſpectes à ceux du Conſeil des Seize.

Ils ſe tiénent ſur leurs gardes:

ſe donnent l'alarme,

& enuoyent vers le Duc de Guiſe,

lieu que s'il les abandonnoit, ils s'en alloient estre la proye du Roy, & reduits à tel point, qu'ils ne pensoient pas se pouuoir iamais sauuer de ses mains, ny leur Ville de la ruyne totale dont elle estoit menassée. Le Duc, qui auoit quelque connoissance de l'intention du Roy, se trouua d'abord bien empesché là dessus. Il voyoit qu'il ne deuoit point laisser perir le fondement de la Ligue, ny abandonner ceux qui auoient mis leur principal recours en luy; Et considéroit d'ailleurs, que la perte des Parisiens attireroit infailliblement la sienne, s'il donnoit loisir au Roy de continuer les remedes, dont il auoit déja commencé d'vser. Ainsi, sans plus differer, il resolut d'aller à Paris, ou pour mettre la derniere main à cette entreprise, comme disoient ceux du Party du Roy, ou à tout le moins, comme luy & ses gens en faisoient courir le bruit, pour sauuer la Ville, & le Conseil des Seize, qu'il voyoit exposez à vn danger manifeste; Et pareillement, pour se déliurer des calomnies dont le chargeoient ses Ennemis, & les Partisans des Huguenots. Mais afin de ne point faire de bruit, & d'vser des mesmes finesses que le Roy pratiquoit, il enuoya par diuers chemins ses Gentils-hommes, & vn bon nombre de vieux soldats, qui eurent ordre d'entrer à plusieurs fois dans la Ville, & de se loger separément en diuers quartiers; tandis que luy ne prit à sa suite que sept Caualiers, auec lesquels il tira droit à Soissons, où estoit le Cardinal de Bourbon, pour s'aboucher auec luy, & de là s'en aller à Paris.

1588.

qui ne sçait d'abord quel cõseil prendre.

Ses considerations;

Il se resout d'aller à Paris,

enuoye deuant quantité de Confidens, & de vieux Soldats,

se met en chemin.

Sa venuë fut aussi-tost publiée par le commun bruit qui en courut, ioint que le Conseil des Seize en aduertit sourdement le peuple.

1588. pour le conſoler des apprehenſions qu'il auoit, à cauſe des grands preparatifs qu'il voyoit faire de toutes parts. Cela donna ſujet au Roy d'enuoyer au deuant de luy iuſques à Soiſſons, le ſieur de Bellievre, pour le diſſuader de venir, & luy declarer qu'en vn temps de troubles & de défiances, il luy en pourroit arriuer du déplaiſir & du mécontentement. Mais le Duc, qui n'eſtoit pas d'humeur à ſe deſiſter de ſon entrepriſe, pour toutes ces vaines conſiderations, qui ont accouſtumé d'ébranler les courages foibles, & qui deſiroit arriuer inopinément, pour n'eſtre ſurpris ny preuenu par embuſches, répondit en termes ambigus à ce meſſage; *Que tout ſon deſir eſtoit de ſeruir le Roy, & la Religion; Qu'il ſçauoit trop bien que ſes Ennemis l'auoient chargé de calomnies; Que pour s'en iuſtifier, il venoit exprés en homme priué, ſans aucune ſuite qui le puſt faire ſoupçonner; Qu'il vouloit ſatisfaire l'eſprit du Roy en toute ſorte d'occaſions, & qu'il ne ſe departiroit iamais de ſes commandemens.* A ces paroles il en adjouſta pluſieurs autres, toutes generales & douteuſes, ſans conclure en effet, s'il vouloit obeyr à la volonté du Roy, ou continuër ſon chemin iuſques à Paris; ce qu'on ne pouuoit pas bien iuger par ſes diſcours: Au contraire, il ſembloit à l'ouyr dire, qu'il vouluſt s'arreſter à Soiſſons, en attendant quelque autre reſolution. Mais il n'eut pas pluſtoſt renuoyé Bellievre, auecque cette réponſe incertaine, qu'il monta à cheual, & ſuiuit ſon deſſein, s'éloignant toûjours des grands chemins, dautant qu'il ſe doutoit bien qu'il pourroit rencontrer quelque autre Courrier, que le Roy luy enuoyeroit,

& reçoit commãdement du Roy de ne point venir;

Sa répõſe ambiguë au ſieur de Bellievre:

Il le renuoye,

& part incontinẽt aprés luy.

pour luy faire la meſme deffence. En effet, Philibert Seigneur de la Guiche, & Charles Benoiſe, Secretaire du Cabinet, dépeſchez vers luy l'vn apres l'autre, pour luy dire de la part du Roy qu'il n'entraſt point à Paris, & n'ayant pû le trouuer en aucun lieu, le rencontrerent enfin à la porte ſaint Denys, en vn temps auquel il n'eut ſeruy de rien de l'aduertir de n'y venir pas. 1588.

Le Duc entre dãs Paris.

Le Duc de Guiſe entra dans Paris le Lundy neufiéme de May, enuiron midy, n'ayant à ſa ſuitte que ſept perſonnes, tant Gentilshommes que valets. Mais comme vne petite plotte de neige, qui roule du haut d'vne montagne ſe groſſit peu à peu, de telle ſorte qu'elle deuient enfin preſque auſſi grande que la montagne meſme; ainſi à l'arriuée de ce Prince, de la façon que les Bourgeois quitterent leurs Boutiques & leurs maiſons, pour le ſuiure, auec vn excez d'applaudiſſement & de ioye; à peine fut-il au milieu de la Ville, qu'il ſe vid derriere luy plus de trente mille perſonnes, dont la foule eſtoit ſi grande, qu'elle luy oſtoit tout moyen de paſſer ſon chemin. Dans cette commune allegreſſe, les cris du peuple alloient iuſques au Ciel, & iamais il n'auoit crié de ſi bon cœur, *Viue le Roy*, qu'il crioit à cette fois, *Viue Guiſe*. L'on voyoit les vns le ſaluer en paſſant, & luy rendre des actiõs de graces; les autres fléchir le genoüil deuant luy, & luy baiſer le bord du manteau. Que ſi quelques-vns ſe trouuoient ſi éloignez de luy, qu'ils ne peuſſent l'approcher, par les ſignes qu'ils faiſoient des mains, & par les geſtes de tout le corps, ils donnoient des demonſtrations d'vne ioye extraordinaire. Il y en eut

eſt ſuiuy en foule des Habitans.

qui le cõblent de benedictions,

& ſemblent en eſtre idolaſtres.

1588. meſme, qui l'adorant comme quelque Saint; le touchoient auec leurs Chapelets, qu'ils baiſoient apres; puis les portoient ſur leurs yeux, & ſur le front; pendant que les Dames eſtoient aux feneſtres, d'où iettant en bas & des rameaux & des fleurs, elles honoroient & beniſſoient ſa venuë. Luy cependant, auec vne mine obligeante, & vn viſage riant, ſalüoit, careſſoit, & réjoüiſſoit tout le monde, de l'œil, du geſte, & de la parole. De maniere que paſſant à trauers cette foule de peuple, toûjours teſte nuë, il n'oublioit pas iuſques à la moindre choſe qui luy ſemblaſt à propos, pour s'acquerir entierement la bien-veillance & l'applaudiſſement du public. De cette façon, ſans paſſer à ſon Hoſtel, il s'en alla vers ſaint Euſtache, deſcendre droit au Palais de la Reyne Mere, qui d'autant plus eſtonnée de cette venuë inopinée, qu'elle luy auoit eſté donnée pour douteuſe par le ſieur de Bellievre, arriué trois iours auparauant; le receut auec vn viſage paſle, toute émeuë, & toute tremblante, bien que ce ne fuſt ny ſon naturel, ny ſa couſtume, de s'épouuanter ainſi. Les demonſtrations du Duc de Guiſe furent pleines de zele, & d'vne profonde humilité, mais les paroles de la Reyne, ambiguës. Elle luy dit; *Qu'encore qu'elle fuſt bien-aiſe de le voir, elle l'euſt veu neantmoins beaucoup plus volontiers en vn autre temps.* A quoy le Duc fit réponſe, auec vne mine fort modeſte, quoy qu'en termes altiers; *Qu'il eſtoit bon ſeruiteur du Roy, & qu'ayant appris les calomnies dont on chargeoit ſon innocence, les choſes qui ſe tramoient contre la Religion, & les embuſches que l'on dreſſoit aux plus gens de bien d'entre*

Son accortiſe à leur applaudir.

Il va ſaluer la Reyne Mere,

qui le reçoit froidement.

Ses paroles.

Réponſe du Duc.

le peuple, il estoit là venu exprés pour diuertir ce mal, & pour se iustifier luy-mesme, ou bien pour exposer sa vie au seruice de l'Eglise, & pour la conseruation vniuerselle de la Foy. Ce discours s'estant interrompu, comme il vint à saluër les autres Dames de la Cour, ainsi que c'est la coustume, la Reyne appella Louys Dauila, son Cheualier d'honneur, & luy commanda en mesme temps, d'aller aduertir le Roy, que le Duc de Guise venoit d'arriuer, & qu'elle mesme ne tarderoit guere à le luy mener au Louure. A cette nouuelle, le Roy, qui estoit alors dans son Cabinet, où les sieurs de Villequier & de Belliévre, auec l'Abbé d'Elbene luy tenoient compagnie, se sentit si fort émeu, qu'il fut contraint de s'appuyer du coude sur la table, & de la teste sur la main, dont il se couurit le visage; Puis comme il eut interrogé Dauila de toutes les particularitez qu'il voulut sçauoir, il luy commanda de dire secrettement à la Reyne, qu'elle differast cette venuë le plus qu'elle pourroit. Voilà cependant entrer dans le Cabinet le Colonel Alphonse Corse, tres-confident seruiteur du Roy, & qui auoit beaucoup merité de la Couronne. Il se rencontra dans l'aduis de l'Abbé d'Elbene, qui étoit, qu'apres que le Roy auroit receu dans son Cabinet le Duc de Guise, il s'en dépeschast, & luy fit donner le coup de la mort, l'Abbé proferant ces paroles, *Percutiam Pastorem, & dispergentur Oues.* Mais Villequier, Belliévre, & le Chancelier, qui suruint là dessus, furent d'opinion contraire. Ils alleguerent pour raison; Que si l'on en venoit si auant, le peuple, de la façon qu'il estoit émeu, violant toute sorte de Loix, & le respect qui se doit à la Maison.

1588.

Son arrivée donne de l'émotion au Roy.

à qui les vns conseillent de s'en défaire.

& les autres l'en dissuadent.

1588. Royale, se precipiteroit à la vengeance; & qu'ainsi n'ayant pas encore mis les choses en estat de pouruoir à leur propre deffense, & d'arrester la fureur de la Ville, il n'y auoit aucune apparence d'irriter des forces si puissantes, comme estoient celles des Parisiens.

Tandis que ces choses rendoient le Roy pensif & douteux, on vid arriuer la Reyne. Elle se fit porter dans sa chaire, pour conduire le Duc de Guise, qui l'accompagna tousiours à pied, mais auec tant de suite & de foule de peuple, qu'il sembloit que toute la Ville se fut assemblée en la basse cour du Louure, & dans les prochaines ruës. Ils passerent à trauers les Soldats, commandez par le sieur de Grillon, Maistre de Camp du Regiment des Gardes, qui pour estre d'vne humeur aussi libre qu'elle estoit aguerrie, & peu amy du Duc de Guise, voyant qu'il saluoit iusques au moindre soldat, témoigna qu'il ne faisoit pas beaucoup d'estime de luy; ce que le Duc reconnut assez, & en deuint pasle: Mais il le fut encore bien plus, quand il vid les Suisses rangez en haye, & sous les armes, au bas du grand escalier, les Archers à la Sale, & les Gentils-hommes dans les Chambres, tous assemblez pour l'attendre. Ils entrerent dans la Chambre du Roy, qui voyãt le Duc de Guise baissé pour luy faire vne profonde reuerence, & le regardant auec vn visage d'indignation, *Ie vous auois fait aduertir*, luy dit-il, *que vous ne vinssiez pas.* A quoy le Duc de Guise auec les mesmes soumissions qu'il auoit rendus à la Reyne, mais en termes plus retenus, fit cette response; *Qu'il s'estoit venu mettre entre les bras de sa Maiesté, pour luy demander iustice, & se iustifier des calomnies*

Le Duc accompagne la Reyne Mere au Louure,

passe à trauers les Gardes,

est saisi d'vne secrette apprehẽsion;

Il saluë le Roy, dont il est tancé;

sa réponse.

de ſes ennemis; bien que toutesfois il n'auroit eu garde de venir, s'il en eut receu vn commandement plus clair & plus exprés de la part de ſa Maieſté. A ces mots, le Roy tourné vers Belliévre, luy demanda tout émeu; S'il n'eſtoit pas vray qu'il luy auoit donné commiſſion de dire au Duc de Guiſe qu'il ne vint pas, s'il ne vouloit eſtre tenu pour autheur des ſcandales, & des reuoltes des Pariſiens. Le ſieur de Belliévre voulut auſſi-toſt preuenir ce doute, & rendre compte de ſa negociation. Mais comme il commençoit à parler, le Roy l'interrompit, diſant que cela ſuffiſoit; Puis s'adreſſant au Duc de Guiſe, il luy dit; *Qu'il ne ſçauoit pas ſi quelqu'vn l'auoit calomnié, mais que ſon innocence paroiſtroit, s'il arriuoit qu'elle ne cauſaſt aucune nouueauté, & n'interrompit, cõme on preuoyoit, la tranquilité de l'Eſtat.* Alors la Reyne Mere qui cõnoiſſoit l'humeur du Roy, & qui iugeoit bien à ſon viſage qu'il auoit enuie de n'en demeurer pas là, le tira à part, & luy raconta ſuccintemẽt ce qu'elle auoit veu de l'affluence du peuple, & qu'il n'eſtoit pas encore temps de ſe porter à des reſolutions precipitées. La Ducheſſe d'Vſez qui ſe trouua preſente, luy conſeilla le meſme; Et à l'inſtant le Duc de Guiſe, qui obſeruoit ponctuellement iuſques à la moindre circonſtance, voyant qu'on eſtoit ainſi en branſle, pour ne donner loiſir au Roy de ſe r'aſſeurer par vne reſolution, fit ſemblant d'étre laſſé du voyage; & apres auoir pris congé de ſa Maieſté, ſe retira en ſon Hoſtel, à la ruë S. Antoine, où il fut ſuiuy comme auparauant, d'vne foule de peuple, ſans que toutesfois pas vn de ceux de la Cour l'accompagnaſt. Pluſieurs blaſmerent le Roy de n'auoir ſçeu ſe

1588.

Paroles de S. M. au ſieur de Belliévre,

& au Duc de Guiſe.

La Reyne entretient particulierement le Roy.

Le Duc de Guiſe ſe retire en ſon Hoſtel.

1588. reſoudre à ſe défaire de luy en cette occaſion ; Comme au contraire, ceux qui eſtoient bien aſſeurez de l'intention & des forces des Pariſiens, & qu'à la Cour meſme le Duc auoit pluſieurs Partiſans, appellerent prudence le procedé de ſa Maieſté, & loüerent vne reſolution ſi poſée.

y aſſemble ſes Confidens,

Mais le Duc de Guiſe ſe mettant deuant les yeux l'extréme danger qu'il venoit d'encourir, & blaſmant à part ſoy ſa hardieſſe paſſée, appella promptement prés de luy tous ceux de ſon intelligence, & ſes plus familiers amis, qui eſtoient épars en diuers quartiers de la Ville. De maniere que celuy qu'on auoit veu entrer à midy luy ſeptiéme, fut veu le ſoir en ſon Hoſtel, accompagné de plus de quatre cent Gentils-hommes ou Capitaines. Il manda incontinent le Conſeil des Seize, & tous les Capitaines des quartiers ; puis ayant eſté long-temps à conſulter auec eux, & à s'informer de toutes les particularitez dont il s'auiſa, il commanda qu'on euſt à mettre des gardes par toutes les aduenuës ; Qu'on fiſt aduertir & tenir preſts les Bourgeois ; & qu'à chaque émeute qui ſe feroit, ils euſſent tous à ſe rendre aux principaux lieux de la Ville, & particuliérement à ſon Hoſtel, auec l'ordre & ſous les Capitaines qu'on y auoit deſia mis. Cette meſme nuit on tranſporta dans ſon logis quantité d'armes, d'harquebuſes, de tambours, & d'autres inſtrumens de guerre, tant pour armer les Bourgeois, que pour deffendre ſa perſonne, prés de laquelle on fit garde & ſentinelle, tout ainſi qu'en vne Armée, quand les Ennemis ſont proches. Les meſmes diligences ſe firent au Louure, & dans le Palais de la Rey-

mande le Conſeil des Seize,

leur donne de nouueaux ordres,

& ſe fortifie le mieux qu'il peut.

Gardes renforcées au Louure,

ne, la nuict estant desia bien aduancée, quand elle s'y en retourna. Tous ses Gentils-hommes se tinrent en armes, & iusques au iour l'apprehension fut vniuerselle dans la Ville, & tout le monde en attente de ce qui arriueroit. Desia mesme la Renommée auoit publié de toutes parts ce qui se passoit, n'y ayant personne qui ne sçeût que le Roy auoit dessein de ranger les Parisiens, & d'opprimer le Duc de Guise, mais que luy tout au contraire estoit venu pour se rendre maistre de la Ville, pour chasser ses Ennemis de la Cour, & pour faire en sorte d'attirer sur luy toute l'authorité du Gouuernement. Pendant ces bruits, & ces deffiances mutuelles, Poulain introduit ce mesme soir au Cabinet du Roy, asseura qu'il venoit d'apprendre que le Duc de Guise auoit dit publiquement qu'il se vouloit purger des blasmes qu'on luy donnoit, qu'il appelloit calomnies; & partant que pour faire voir la verité des choses qu'il auoit denoncées, il s'offroit derechef d'entrer en prison, ne doutant point qu'on ne découurist asseurément toute la verité de cette Coniuration, apres qu'on se seroit saisi de ceux qui en estoient les Chefs; Qu'auant la venuë du Duc, les preparatifs que faisoit le Roy, retenoient chacun dans la crainte & dans la maison; mais que sa presence auoit remis les Bourgeois dans leur humeur ordinaire. Tellement que cette mesme nuict, aux heures les plus tranquilles, on deuoit tenir conseil dans la maison de la Chapelle, où il seroit facile de les auoir tous sans courir risque, & de s'esclaircir de leurs pratiques. Cette proposition mit les esprits en suspens, & fut cause que pour en resoudre on ne dor-

1588.

& dans le Palais de la Reyne Mere.

Estonnement des Bourgeois, & bruits semez par la Ville.

Nouuaux aduis de Poulain:

Il aduertit le Roy que le Conseil des Seize se doit tenir la nuict prochaine.

L'on cõsulte sur sa propo-sition.

1588. mit point de toute la nuict. Le lendemain, qui fut vn Mardy dixiéme de May, ce ne furent que troubles & que terreurs dans la Ville. Elle eſtoit pleine de conferences ſecrettes, & d'aſſemblées publiques ; Le Louure fortifié de Gardes plus que l'ordinaire; L'Hoſtel de Guiſe fermé, & deuenu Arſenal; Le Roy empéché dans ſon Cabinet à conferer auec la Reyne Mere, & auec ceux de ſon Conſeil, pour reſoudre enſemble de ce qu'il leur faloit faire. Pour tout cela neantmoins, le Duc de Guiſe ne laiſſa pas de venir au Louure le matin. Mais de la façon qu'il y vint, il eſtoit accompagné de plus de quatre cent Gentils-hommes, & Capitaines armez ſecrettement, & qui ſous leurs manteaux auoient de bons piſtolets. Sa premiere viſite fut chez la Reyne regnante, d'où apres qu'il eut accompagné le Roy à la Meſſe, il ſe retira en ſon Hoſtel, ſuiuy comme de couſtume par vne grande foule de peuple. Il paſſa chez luy tout le reſte de la matinée, à conſulter auec l'Archeueſque de Lyon, auquel il ſe fioit plus qu'à pas vn autre, comme à celuy des plus intereſſez, pour eſtre irreconciliable ennemy du Duc d'Eſpernon. Apres diſner il s'en alla voir la Reyne Mere en ſon Hoſtel, où le Roy ſe treuua, & où ils furent long-temps dans le iardin à s'entretenir enſemble. Là meſme le Duc de Guiſe s'étant r'aſſeuré, à cauſe qu'il ſe voyoit en vn lieu où il n'y auoit rien à craindre, pour eſtre au milieu de la Ville, dans laquelle il eſtoit le plus fort, fit vn long recit du ſuiet de ſa venuë, des pretentions qu'auoient les Princes vnis, & de la guerre qu'il faloit faire au Roy de Nauarre. Par ce raiſonnement il accuſa le Duc d'Eſpernon;

Terreur dans Paris.

Le Duc de Guiſe retourne au Louure;

d'où il s'en reua en ſon Hoſtel;

Il viſite la Reyne Mere, & prend l'occaſiõ d'entretenir le Roy.

Son raiſonnement, & ſa Remõſtrance.

d'Espernon, & le Seigneur de la Valette son frere, d'estre Autheurs de toutes les diuisions, & de tous les mécontentemens qu'on auoit. Ce fut à leurs pratiques qu'il imputa l'établissement des Huguenots, disant ; qu'ils empeschoient qu'on ne les chassast, & que la France par ce moyen ne fust remise en son ancien lustre, & dans sa premiere trãquillité. Il remonstra finalement ; *Que les esprits des vrays Catholiques ne pouuoient pas estre calmes, tandis qu'ils voyoient autour du Roy des personnes desfiantes, & d'vn sentiment douteux en matiere de Religion ; tandis que l'ancienne forme de gouuerner l'Estat, obseruée par les Roys precedens estoit peruertie, & tandis qu'au lieu de prendre les armes contre le Party des Huguenots, on les tournoit contre les fidelles Parisiens, qui ne demandoient autre chose que la seureté de leurs Cõsciences, & de leurs Ames ; Qu'ainsi, pour viure en repos à l'auenir, il estoit necessaire de changer de stile, & de gouuerner autremẽt l'Estat, afin qu'apres auoir mis ordre à la seureté de la Foy Catholique, & à celle des gens de bien, chacun se pût tenir paisiblement dans les bornes d'vne legitime obeyssance.* 1588.

A ces paroles du Duc, le Roy fit vne longue répõse, par laquelle il declara ; Qu'il auoit l'inclination entierement portée à la ruïne des Huguenots, mais qu'il en faloit attendre l'occasion, & son bon plaisir, non pas l'y vouloir obliger par la force ; Que le traitté & les pratiques de ceux de la Ligue estoient cause de tous les malheurs de l'Estat, pour auoir passé si auant, que de troubler le bon ordre estably dans le Gouuernement ; Qu'on ne s'estoit pas contenté de cela, mais que les langues des

" Répõse du " Roy aux " plaintes du " Duc de " Guise.

1588. Meſchans auoient trop licentieuſement offenſé ſa patience, contre la raiſon, & contre la verité; » Que neantmoins pour eſtre enclin naturellement à la Clemence, il eſtoit preſt de pardonner à tous ceux qui s'amanderoient, & qui le » ſeruiroient à l'auenir auec ſincerité; Que la » Chreſtienté n'auoit point de Prince qui euſt » hay plus que luy les Huguenots, qu'il auoit » perſecutez iuſques à les fouler aux pieds; Que » iamais Roy ne s'eſtoit porté ſi ardemment à » aymer & fauoriſer ſes Sujets, comme luy à » aymer & fauoriſer la Maiſon de Lorraine, & » la perſonne meſme du Duc de Guiſe; Qu'on » ne pouuoit pas donner les dignitez & les charges à vn ſeul homme; & que comme Dieu » partageoit ſes graces à pluſieurs, ſelon la qualité de leurs vocations, le Prince de meſme eſtoit » obligé de faire part de ſes dons & de ſes faueurs » à quantité de perſonnes, ſelon leur merite, & » ſa propre inclination; Qu'il auoit éleué ceux » de la Maiſon de la Valette, pour eſtre fils d'vn » Pere tres-Catholique, vaillant à la Guerre, » paſſionné ſeruiteur de la Couronne, & qui » auoit plus conſtamment que nul autre, porté les Armes au grand dommage des Huguenots; Que ceux de cette Famile l'auoient toûjours bien ſeruy; Et qu'on ne pouuoit mettre en doute, ny les ſoins du Duc d'Eſpernon, » ny la bonne Fortune de la Valette, en la ſanglante deffaite des Suiſſes Proteſtans, qui » eſtoient paſſez en Dauphiné; Qu'il n'entendoit » pas pourtant qu'ils s'égalaſſent à la Maiſon de » Guiſe, à laquelle ils ne pouuoient eſtre comparez, ny en merite, ny en naiſſance; mais » qu'il y auoit diuers grades à la Cour, comme il » y a diuerſes demeures en Paradis; Que tous

les Roys du monde auoient touſiours eu cette liberté d'obliger de leurs faueurs, & de leur conuerſation, ceux qu'il leur plaiſoit, & de les faire compagnons de leurs diuertiſſemens, ſelon que l'humeur & la commodité les y portoient; Que ſi cela n'eſtoit permis aux Princes, leur liberté ſeroit enchaiſnée, & leur condition pire que celle des hommes priuez, qui la poſſedent ſans contrainte, n'y ayant point de perſonne, ſi chétiue ſoit elle, qui ne puiſſe viure & conuerſer auec qui bon luy ſemble, ou meſme diſtribuer ſes biens, ſelon ſon Genie, & ſa propre volonté; Que les ſieurs de la Valette ne luy auoient iamais rien conſeillé, pour l'empeſcher de faire la Guerre aux Huguenots, & que neantmoins s'il ſe prouuoit qu'en tel cas ils ſe fuſſent portez vn peu moins ſincerement qu'il ne falloit, il eſtoit preſt de leur en faire reprimande & correction, ſuiuant la qualité de la faute; Mais qu'il ne pretendoit pas pourtant de les bannir de ſa Cour pour le plaiſir d'autruy; Qu'il vouloit obſeruer ce qu'il auoit tant de fois juré, touchant l'Edict de Pacification, & penſer plus que iamais à faire la guerre au Roy de Nauarre; Qu'il n'y trouuoit point d'autre obſtacle en ſon Ame, que la conſideration des impoſts, qu'il ſeroit contraint de mettre, à la foule du peuple, pour maintenir des Armées en tant de lieux; Que cette ſeule penſée l'affligeoit; Mais que ſes Sujets n'auoiẽt aucune raiſon de ſe plaindre, puis qu'eux-meſmes, & par deſſus tous, les Pariſiens, eſtoient les boutefeux de la Guerre; Qu'elle ne ſe faiſoit point ſans argent, & que l'argent ne ſe pouuoit leuer, ſans que les peuples en fuſſent foulez; Qu'ainſi on le redui- 1588.

1588. soit à porter le blasme du peché d'autruy, puisque ceux qui fulminoient contre les impostz, » le forçoient eux-mesmes seditieusement à faire la Guerre ; Que la Ville de Paris, à laquelle il auoit fait plus de bien luy seul, que dix de » ses Predecesseurs ensemble ; qui auoit tousiours » esté sa fauorite, & sa demeure ordinaire, d'où » estoient venuës à ses Citoyens tant de richesses & tant de bonnes Fortunes, s'estoit maintenant declarée son Ennemie, & que non contente d'auoir ignominieusement bafoüé son » nom, elle s'estoit portée à conspirer contre » sa personne ; Qu'il sçauoit bien que ces pratiques venoient des Estrangers, & que les bons » & naturels François n'y trempoient aucunement ; & partant, que pour y mettre ordre, » en ostant la matiere à ce contagieux embrasement qui rampoit ainsi, il s'estoit resolu de faire chasser de la Ville tout ce qu'il y auoit d'Estrangers : Qu'il n'employeroit iamais les Armes de dehors à purger Paris de ses mauuaises » humeurs, tant que ses propres Suiets seroient disposez à le bien seruir : Qu'il le prioit de l'assister en cela, & de luy donner de fidelles preuues de la sincerité dont il faisoit profession ; » Qu'il n'auroit plus rien à desirer de luy, apres » qu'il se seroit asseuré de l'obeyssance de ses peuples ; Que pourueu qu'on pust mettre dehors les Estrangers, comme l'affaire le requeroit, & sans aucun tumulte, il effaceroit de son » Ame toutes les deffiances passées, & consentiroit volontiers à la moderation des choses futures.

Le Roy mande le Preuost des Marchands, & les Escheuins de la Ville, il leur commanda que le iour d'a-

Apres qu'en suite de ce discours il eust appellé le Preuost des Marchands, & les Escheuins de la Ville, il leur commanda que le iour d'a-

prés ils s'en allaſſent, auec les Deputez qu'il leur donneroit, faire vne exacte recherche par toutes les maiſons, d'où ils euſſent à chaſſer tous les Eſtrangers, qu'ils trouueroient s'y eſtre logez ſans aucune neceſſité preſſante, & qu'en cela ils ne fiſſent du tout point diſtinction des perſonnes. A quoy il adiouſta; Qu'il eſtoit bien informé que dans la Ville il y auoit iuſques à quinze mille hommes, apoſtez pour y faire pluſieurs ſcandales, & venus exprés pour ſuſciter des nouueautez, au commun danger des biens & de la vie des habitans. Les Deputez ayant eu cette commiſſion, promirent de s'en acquitter fidellement. Pluſieurs autres diſcours ſe tinrent en ſuite, apres leſquels le Duc de Guiſe ſe retira, faiſant au Roy la meſme promeſſe que les Eſcheuins venoient de luy faire. Il ſe perſuadoit cependant de luy auoir déja calmé l'eſprit par ſes artifices, & meſme que ſa preſence l'auoit tellement intimidé, qu'il n'eſtoit preſque plus beſoin d'y proceder par la force; Ce qui luy fit dire à quelques-vns des ſiens; *Qu'il eſperoit d'obtenir ſans bruit, & ſans difficulté, que l'Aſſemblée des Eſtats generaux euſt à ſe tenir bien-toſt, dans laquelle il ne doutoit point que les affaires n'allaſſent conformement à ſon deſſein, & à ſon deſir.* Le Roy deputa Villequier & le Seigneur d'O, pour faire la recherche des Eſtrangers, qui ſe commença le lendemain matin, auec les deſfiances & les Gardes accouſtumées. Ce qui ne ſe paſſa point neantmoins, ſans vne opiniaſtre repugnance, & vne manifeſte diſſimulation des Pariſiens. Auſſi ſçauoiēt-ils bien que tous ceux qui eſtoient logez dans la Ville, dépendoient du Duc de Guiſe qui les auoit enuoyez; Et voi-

1588. chands & les Eſcheuins.

qui ont ordre de chaſſer tous les Eſtrangers de la Ville.

Vaine opinion du Duc de Guiſe.

Cōmiſſaires deputez à la recherche des Eſtrangers:

Ils n'en peuuent venir à bout.

1588. la pourquoy ils ne les vouloient point chaſſer, pour ne diſſoudre leurs propres forces. Les Commiſſaires s'en apperceurent fort bien, & iugerent par là que leur trauail eſtoit vain, puis qu'auec toute la diligence qu'ils y apportoient, l'intention qu'on auoit de deſarmer & d'affoiblir le Duc de Guiſe, ne pouuoit reüſſir, ny produire aucun effet. Ils le firent donc ſçauoir au Roy, qui s'en mit ſi fort en colere, qu'il ſe reſolut enfin de dompter le peuple par la force, & de taſcher d'opprimer les Conjurez, ſans differer dauantage. Il dépeſcha pour cet effet le Maréchal de Biron, pour mettre les Suiſſes dans Paris : & le Seigneur d'O, pour faire entrer les Compagnies des Gardes, qui eſtoient logées aux enuirõs de la Ville. Il mit ordre encore que les Gentils-hommes, les Archers du Corps, & les ſoldats des Gardes, ne ſortiſſent plus du Louure, & qu'ils ſe tinſſent tous prés de ſa perſonne. Ce procedé ne fut point inconnu au Duc de Guiſe, qui pour oppoſer au Roy la force du peuple, fit auſſi-toſt courir ce bruit par la Ville : Que le Roy auoit reſolu de faire mourir ſix vingt Catholiques des plus conſiderables, & de mettre garniſon aux lieux les plus forts, pour trauailler les Bourgeois : & partant, qu'il eſtoit neceſſaire de ſe preparer à ſe deffendre. Pour mieux perſuader cela, on ſema de faux billets, où eſtoient écrits les noms de ſix vingt perſonnes. Le Duc de Guiſe y eſtoit tout le premier, puis les Preſidens de Neully, & le Maiſtre : Les Seigneurs de Buſſi, & de la Chapelle, auec le Receueur Hotman : Comme encore tous les Curez & Predicateurs, enſemble les Deputez & les Eſleus du peuple : & pour le dire en vn mot, tous ceux qui

& en aduertiſſent le Roy,

qui ſe reſout de ranger le peuple par la force.

Bruit ſemé par le Duc de Guiſe.

Faux billets, pour allarmer le peuple.

eſtoient le plus au gré des Pariſiens, & qui par l'apprehenſion de leur perte les pouuoient émouuoir à prendre les armes. Toutesfois les choſes n'eſtoient pas encore bien meures, & la nuit de l'onziéme iour ſe paſſa dans ces pratiques de part & d'autre. Mais enfin, le matin du douziéme de May, vne heure auant le iour, l'on ouït les fifres & les tãbours des Suiſſes, qui battant la marche entrerent dans la Ville par la porte S. Honoré, ſous la conduite du Maréchal de Biron, qui eſtoit à cheual. Les ſoldats des Gardes Françoiſes vinrent en ſuite, auec la meſche allumée, marchant apres leurs Capitaines. Le Roy monté à cheual les fut receuoir; & les ſaluant à l'entrée de la porte, leur commanda tout haut, & le repeta pluſieurs fois, de ne faire aucune inſolence, pour petite qu'elle fuſt, ny le moindre dommage non plus aux Habitans, ſur peine de la vie. Ce qu'il n'euſt pas plûtoſt fait, & donné ordre que le Seigneur d'O, & le Maréchal de Biron ſe ſaiſiſſent des principales Places de la Ville, qu'il ſe retira dans le Louure, où les ſoldats des Gardes eſtoient tous en armes. Alors le Maréchal de Biron, qui ne ſçauoit du tout point le deſſein du Roy, iugea que la premiere choſe qu'il faloit faire, c'eſtoit de gagner les auenuës & les paſſages proches du Louure, pour la deffenſe & la ſeureté de la Cour. Il ſe ſaiſit donc premierement du Cimetiere ſaint Innocent, ſitué au bout de la ruë ſaint Honoré, & y mit neuf cent Suiſſes pour le garder, logeant les autres, iuſques au nombre de ſeize cent, aux prochaines Boucheries, au marché neuf, au Chaſtelet, & à la Maiſon de Ville. Le Seigneur d'O à ſon exemple prit le Pont ſaint

1588.

Les Suiſſes entrét dans Paris, puis les Soldats des Gardes Françoiſes.

Le Roy les reçoit,

& met ordre qu'on ſe ſaiſiſſe des principaux endroits de la Ville.

Les Chefs logét les Soldats en diuers quartiers,

1588. Michel, & le Pont au Change, en l'vn deſquels il mit du Gaſt, & en l'autre le ſieur de Mariuaut, les Compagnies de Bauuais-Nangy, & de Larchant eſtant reſtées en garde à celle des portes du Louure qui aboutit à la ruë S. Thomas : Mais ce deſſein reüſſit fort mal, & il eut bien mieux valu s'emparer de la place Maubert, de la ruë ſaint Antoine, & des auenuës de la Baſtille, lieux ſituez au bout de la Ville, & proches de l'Hoſtel de Guiſe. Car le Duc ſe trouuant par ce moyen ſi bien aſſiegé, qu'il n'eut pû branler, & les ruës de ſaint Denys, & de ſaint Martin bouchées, pour diuiſer le peuple en deux, afin qu'il ne puſt ſe ioindre ſi ayſément, tous les quartiers de la Ville ſe fuſſent trouuez inueſtis par les armes du Roy, & les habitans tenus en bride, & mis en eſtat de ne pouuoir remuer. Au cõtraire, les ſoldats qu'on auoit ainſi diſpoſez, eſtoient plus propres à deffendre le Louure, qu'ils n'eſtoient capables d'empeſcher l'émeute du peuple, qui deuoit apparemment commencer de ce coſté-là, où eſtoit le fort du Duc de Guiſe, & l'endroit où il agiſſoit le plus. A cette entrée des gens de guerre, qui par le bruit des tambours ſe fit connoiſtre à toute la Ville, le peuple en alarme, & déja bien aſſeuré que le bruit qu'on faiſoit courir du deſſein du Roy n'eſtoit que trop veritable commença de s'aſſembler. Les vns ſe tenoient clos & couuerts dans leur maiſon, les autres fermoient leurs boutiques, qu'ils auoient déja commencé d'ouurir, les Artiſans ayant accouſtumé d'y trauailler auant le iour ; & tous enſemble tenoient les Armes preſtes, en attendant l'ordre de ce qu'ils auroient à faire.

&oubliét les principaux par vne grande imprudence.

Conſternatiõ des Pariſiés,

qui tiennent les Armes preſtes.

Il estoit déja grand iour, quand la Reyne Mere dissimulant à l'accoustûmée, & curieuse de sçauoir ce que faisoit le Duc de Guise, luy enuoya Louys Dauila, sous pretexte de visite; mais auec ordre exprés d'obseruer ponctuellement iusques à la moindre circonstance de ce qu'il verroit, & qu'il apprendroit. Il s'en alla donc à l'Hostel de Guise (c'est ainsi qu'on nomme les Palais des principaux Seigneurs) qu'il trouua fermé contre la coustume: on le fit entrer pourtant par vne petite porte, & comme il fût dans la basse-court, il la trouua gardée par deux rangs de Gentils hommes, tous bien armez, & au milieu desquels le Duc de Guise se promenoit tout seul. Comme il luy eut fait le compliment qu'il auoit ordre de luy faire, le Duc connut aussi-tost l'intention de la Reyne; & pour monstrer qu'il se tenoit sur ses gardes, ayant pris Dauila par la main, d'vne façon fort obligeante, le mena dans le iardin, s'entretenant toûjours auec luy. Là il luy fit voir vne prodigieuse quantité d'armes, & tous les lieux soûsterrains de sa Maison, qu'on appelle communément offices, pleins de soldats & de lances démontées; comme il sceut bien connoistre pour la pratique qu'il en auoit. Apres qu'ils eurent fait ensemble deux tours de jardin, le Duc de Guise (qui ne pouuoit pas si bien dissimuler, qu'on ne connust assez qu'il estoit tout inquiet, & qu'il meditoit quelque chose de grand) le congedia ciuilement; & ainsi tous deux se separerent auec vn compliment mutuel, Dauila s'en alla droit au Louure, où la Reyne estoit déja; & aprés qu'on l'eut fait entrer dans le Cabinet du Roy, il rapporta distinctement tout ce qu'il auoit re-

1588. Louys Dauila enuoyé par la Reyne Mere au Duc de Guise,

le trouue sur ses gardes;

& son Hostel remply d'Armes & de Soldats;

1588. marqué. A ce recit il adjouſta, qu'allant par la Ville, il auoit veu fermer les boutiques & les maiſons, preparer les Armes, & mettre deuant les portes de groſſes poutres, & des tonneaux, dont on ſe barricadoit; Que pluſieurs Gentils-hommes & Capitaines du Duc de Guiſe s'en alloient de part & d'autre, & que les Chefs des quartiers eſtoient empreſſez de tous coſtez; Mais qu'à la Place-Maubert particulierement, & vers la ruë ſaint Antoine ſe faiſoient pluſieurs Aſſemblées de gens, & de grands preparatifs d'Armes, plus qu'en pas vn autre endroit. Le Roy luy fit repeter deux fois ce dernier aduis, & dépeſcha tout auſſi-toſt Benoiſe ſon Secretaire au Seigneur d'O, qui eut ordre de faire paſſer les ponts aux Compagnies Françoiſes, pour s'emparer de la Place-Maubert, & de la ruë ſaint Antoine. Le Seigneur d'O aduertit incontinent le Maiſtre de Camp Grillon d'executer ce commandement du Roy. Mais ils trouuerent tous deux qu'il n'eſtoit plus temps, & que la choſe ne pouuoit reüſſir; pource que Bois-Dauphin, auec les Eſcoliers de l'Vniuerſité, & les Bateliers des enuirons de S. Iean en Gréve, s'eſtoient déja ſaiſis de ce poſte, abandonné iuſques à l'heure par vne grande imprudence; Ce qui leur auoit donné tout loiſir de tendre les chaiſnes à trauers les ruës, d'en fermer les auenuës auec de groſſes pieces de bois, & des tonneaux remplis de fumier & de terre; & de faire de ce lieu leur place d'armes. Grillon ſe vid ainſi contraint de ſe retirer, auec tant de mauuais ſuccés, que voulant rebrouſſer vers le meſme lieu, d'où il eſtoit party, il en trouua le paſſage fermé. Car le Comte de Briſſac, auec

il en aduertit le Roy,

qui donne de nouueaux ordres, mais en vain.

Les Eſcoliers s'emparent de la Place-Maubert,

& tendent les chaiſnes.

Grillon ſe trouue enfermé.

ceux du quartier de saint Germain, l'enferma si bien, qu'il demeura engagé entre les ponts, sans pouuoir branler en aucune sorte, ny faire le moindre effort de quelque costé que ce fust, bien qu'il eut auec luy les principales forces des Compagnies Françoises. Comme l'on eut ainsi commencé, on continua de faire le mesme par toute la Ville. Les habitans en émeute se mirent à crier aux armes. On sonna le toxin de toutes parts, & poursuiuant ainsi de trente en trente pas, les barricades se trouuerent faites. L'ordre en fut si ponctuel, & l'effet si prompt, qu'vne Ville si grande & si vaste, fut en vn moment fermée de tous costez, & la Soldatesque du Roy assiegée par les Barricades, que l'on fit iusques aux portes de tous les Corps de garde. Mais le pire fut, que le Colonel saint Paul, auec ceux du quartier de S. Eustache, & de Mont-martre, s'en vint de furie boucher les ruës de carrefour en carrefour, & poser la derniere Barricade aux portes mesmes, & vis à vis du premier corps de garde du Roy. La Ville estant ainsi barricadée & fortifiée, on fit passer la parole par tout, auec des cris effroyables, Qu'on eust à tailler en pieces tous les Soldats estrangers. Les Suisses furent attaquez à l'heure mesme dans le Cimetiere S. Innocent, où se trouuant enfermez, & empriſonnez, s'il faut ainsi dire, ils ne pûrent se défendre en façon du monde; De maniere que dés le premier choc en estant demeuré trente-six sur la place, les autres se rendirent sans resistance, & furent deualisez par les Bourgeois, auec autant de vanité que de violence. On assaillit à l'instant toutes les autres gardes du Chastelet, du petit Pont, des

1588.

Barricades de Paris,

& ce qui s'en ensuit.

1588. Boucheries, & de la Maiſon de Ville, n'y ayant que les Suiſſes qui furent comme leurs compagnons dénuez de leurs armes, & faits priſonniers à la diſcretion du peuple. On traita les ſoldats des Gardes Françoiſes auec plus de reſpect : car aprés leur auoir fait éteindre leurs méches, & mettre bas les armes, on les tint ainſi en ſuſpens, en attendant vn autre ordre.

Le Roy aſſiegé dans le Louure, & conſeillé d'en ſortir,

Cependant la Reyne Mere, & Villequier, ſupplioient le Roy de ſortir du Louure, & de ſe faire voir aux Bourgeois, ſe promettant que le ſeul éclat de la Maieſté Royale, dont ils ſeroient éblouys, les reduiroit à le reconnoiſtre, à luy obeyr, & à poſer auſſi-toſt les Armes ; d'où il s'enſuiuroit, qu'aprés auoir mis en ſeureté leurs biens, & leurs vies, ils laiſſeroient prendre & chaſtier les coupables. Mais le Roy iugea ce conſeil trop dangereux, & qu'on ne pouuoit le ſuiure, à moins que d'expoſer à la temerité du peuple, toute la grandeur & l'authorité du Prince, ſans qu'il y euſt beaucoup d'aſſeurance que le ſuccés en deuſt eſtre bon. Ce qu'il y voyoit de pire encore, c'eſtoit qu'en cas qu'vn deſſein de cette nature ne reüſſiſt, il n'y auroit plus moyen d'y mettre remede, ny d'empeſcher que la ruïne, & meſme la perte de la vie, ne s'y trouuaſſent iointes. Il prit donc reſolution d'enuoyer au peuple les Maréchaux d'Aumont & de Biron, pour tâcher de l'adoucir par belles paroles, & par les aſſeurances qu'ils auoient ordre de luy donner. Mais ce deſſein ne fut pas moins inutile que les precedens, & toute la réponſe qu'on fit aux Maréchaux, fut à coups de pierres & d'harquebuſes ; ſi bien qu'ils furent contraints

iuge cette affaire trop perilleuſe.

Ses raiſons.

Les Maréchaux d'Aumont & de Biron enuoyez au peuple, ſont rudement repouſſez.

de se retirer sans auoir rien fait. Ainsi le seul espoir qui restoit se deuoit mettre en la défense du Louure, dans lequel outre les Gardes ordinaires, toûjours promptes à leur deuoir, il y auoit plus de cinq cent Gentils-hommes, qui par dessus tous les autres auoient pris la charge d'en défendre l'entrée. Mais soit que le Duc de Guise se sentist touché dans l'ame de la temerité d'vne si haute entrepriſe, soit qu'il n'eust pas dessein de passer outre, ou que la grandeur de cette action l'estonnast, & qu'il creust les choses arriuées à leur poinct, tant y a qu'il ne voulut pas aller plus auant. Voyant donc la Ville en sa puissance, les gens de guerre rendus & desarmez, & le Roy mesme auec les siens assiegé, & tenu comme prisonnier dans le Louure, il se persuada que traitant l'affaire par voye de composition, il pourroit venir à bout de tous ses autres desseins. Cela fit qu'il se resolut d'appaiser toutes choses, sans porter le tumulte plus loin par le moyen de la force. Ainsi party de son Hostel à cheual, sans auoir pour toutes armes qu'vn baston en main, pour monstrer par là qu'il ne craignoit rien; il s'en alla de quartier en quartier, où parlant aux habitans par tout par où il passoit, il les exhortoit à se tenir sur la défensiue, puisque Dieu leur auoit fait la grace d'asseurer leurs vies, leurs Familles, leur liberté, la Religion, & l'honneur de la sainte Eglise; Que de tout le reste ils se reposassent sur luy, sans se mettre en peine, les choses estant reduites dans vne pleine seureté; Puis comme il fut arriué au lieu où les soldats des Gardes Françoises estoient assiegez & retenus, il donna charge au Colonel saint Paul de

1588.

Le Duc de Guise ne veut point porter plus auant ce tumulte.

Moyens qu'il tiét pour l'appaiſer.

1588. les conduire iusques au Louure, & de les congedier. De là il tira droit à saint Innocent; où il commanda que l'on rendist aux Suisses leurs Armes, les faisant accompagner de mesme par le Comte de Brissac, iusques à l'entrée du Louure, où ils furent relaschez comme les autres. Tous les soldats passerent sans ordre & sans tambours, teste nuë, & les Armes basses, comme prisonniers, & furent menez aux portes du Louure, où le Maréchal de Biron les ayant receus, les fit loger aux enuirons. Ce qui fut sans doute bien aduantageux au Duc de Guise, de qui la victoire ne pouuoit estre suiuie ny d'vn plus agreable spectacle, ny d'vn plus superbe triomphe. Le iugement qu'en firent plusieurs, & particulierement Alexandre Farneze, Duc de Parme, Prince d'vne incomparable valeur, & d'vn esprit penetrant, fut; Que le Duc de Guise auoit trop fait de semblant, & frappé trop peu; Qu'il se deuoit souuenir de ce Prouerbe que, *qui met la main à l'épée contre son Prince, en doit à l'instant ietter le fourreau,* & qu'il falloit ou ne faire pas vne si hardie entrepriſe, ou l'executer de point en point, apres l'auoir faite. Toutefois ce que le Duc de Guise n'y proceda pas ainsi, fut apparemmẽt, ou pour y estre pousſé par l'Honneur, dont il embrassoit la protection, ou pour se vouloir toûjours preualoir d'vn pretexte de Foy & de Pieté, pour en estre mieux à couuert; ou pour n'auoir en effet iamais porté ses pensées qu'à sa seureté propre, & à la reformation du Gouuernement. Comme il se promettoit donc maintenant d'en attirer sur luy par son adresse toute la direction, & la principale authorité, sans l'emporter à force ouuerte, il se

Il fait relâcher les Suisses, & mener les autres Soldats comme prisonniers, iusques aux portes du Louure.

Iugemẽt de plusieurs sur cette action, & particulieremẽt du Duc de Parme.

Raisons vray-semblables de ce procedé du Duc de Guise.

perſuada qu'il auoit reduit le Roy ſi à l'eſtroit, qu'il ſeroit cõtraint de s'accommoder à ſes volontez, en luy accordant les choſes qu'il deſiroit, & qu'il ſçauoit indubitablement luy deuoir eſtre confirmées du conſentement vniuerſel de tous les peuples. 1588.

Il s'en trouua quelques-vns qui eurent cette opinion; Que le but du Duc de Guiſe eſtoit de confiner le Roy dans vn Monaſtere, ſous pretexte de ſon mauuais Gouuernement, & de prendre luy-meſme poſſeſſion de la Couronne. Mais c'eſtoit le ſentiment vniuerſel, que comme il pretendoit d'en exclurre les Princes de la Maiſon de Bourbon, & de ſe la faire transferer, apres que le Roy ſeroit mort, auſſi n'auoit-il iamais penſé à l'en priuer tandis qu'il viuroit; Et partant, qu'il eſtimoit luy deuoir ſuffire, que tenant le gouuernail du Royaume, & toute l'authorité par deuers luy, il puſt en fruſtrer ſes ennemis, & mettre ſon deſſein en eſtat d'auoir moyen de l'executer, quand il en ſeroit temps; opinion que ie trouue moins ſeuere, & plus vray-ſemblable. Quoy qu'il en ſoit, le Duc preſuppoſant de s'eſtre fait maiſtre de Paris, & d'auoir ſi bien aſſiegé le Louure, comme il l'écriuit le meſme iour au Duc de Lorraine, qu'il pouuoit rendre compte de tout ce qui eſtoit dedans, fit ceſſer la violence & le tumulte du peuple, & ne voulut point qu'on allaſt donner où eſtoit le Roy. Or bien qu'il euſt fait relaſcher les ſoldats, que l'on auoit pris & deſarmez, ſi eſt-ce qu'il laiſſa les Barricades en eſtat, donnant ordre que le peuple ſe tint par tout ſous les Armes, & que les poſtes fuſſent gardez auec ſoin, en attendant qu'il ſe fiſt quelque ouuerture d'accord du

Opinion de quelques-vns touchant ſon deſſein.

Il preſuppoſe d'eſtre déja maiſtre de Paris.

& laiſſe pourtant les Barricades en eſtat.

1588. costé du Roy, assiegé & reduit à l'estroit. En effet, il ne se trompa point en cela : car apres plusieurs consultations qui se firent dans le cabinet du Roy, la Reyne Mere resolut de l'aller trouuer, & demanda passage à ceux de la Ville ; ce qu'ils luy refuserent auec vne insolence insupportable, qu'elle sçeut pourtant fort bien dissimuler. Ils luy allegueront pour toute raison ; Qu'estant en carrosse, elle romproit leurs Barricades, mais qu'ils luy laisseroient le passage libre si elle vouloit descendre. Elle se mit doncques dans sa chaire ; & accompagnée du Secretaire Pinart, du sieur de Belliévre, & de quelques Gentils hommes de sa suite, se rendit enfin à l'Hostel de Guise. Ce qui ne fut pas sans beaucoup de peine, pource qu'il falut de temps en temps, qu'elle attendist que les Barricades fussent ouuertes, & apres fermées. Tellement qu'à cause de cét embarras, & de la longueur du chemin, elle fut plus de deux heures par les ruës. A son arriuée le Duc de Guise vint au deuant d'elle, auec des plaintes & de grandes lamentations, dont il declara le suiet tout haut, disant ; *Que le Roy pour auoir hors de temps, voulu mettre garnison dans la Ville de Paris, qui iusques alors s'en estoit exemptée, auoit ietté dans l'esprit du peuple vn tres-dangereux soupçon de vouloir oster la vie aux bons Catholiques ; Que de ce soupçon estoit née toute cette émeute, à laquelle il ne pensoit pas qu'on pust iamais remedier ; Qu'apres tant de témoignages de ses fidelles services, le Roy luy faisoit tort en cela, & à sa bonne & Catholique Ville de Paris, de le traitter de cette sorte ; Et que neantmoins ayant souffert cet affrõt auec peine, il auoit fait tout son possible pour*

La Reyne Mere le va trouuer,

& arriue à son Hostel auec beaucoup de peine.

Paroles du Duc.

r'asseurer le peuple, & appaiſer cette ſedition. 1588.
La Reyne Mere auſſi diſſimulée que luy, reſpõdit à ces paroles. *Que le Roy n'auoit voulu faire autre choſe que mettre les Eſtrangers hors de Paris, pour le repos & la ſeureté des habitans; Qu'en cette affaire ayãt eſté mal ſeruy par quelques-vns, il auoit fait entrer ſes Gardes pour la commune deffenſe de la Ville, auec deſſein d'en faire luy-meſme la reueuë, & de ioindre ſes ſoins à ſon authorité; pour diuertir le mal dont il voyoit les habitans menaſſez; Que ce peuple au reſte eſtoit allé vn peu bien viſte, de s'eſtre ainſi precipité aux armes, ſur vne ſimple défiance; mais qu'il faloit eſperer que toutes choſes ſe pacifieroient, apres que la verité ſeroit reconnuë.* Reſponſe de la Reyne.

La Reyne & le Duc ayant dit ces choſes en public, ſe retirerent en particulier dans le iardin. Alors le Duc de Guiſe prenant pour pretexte d'auoir enfin reconnu que l'intention du Roy n'eſtoit autre que de ruiner les Grands, & d'opprimer ceux qui s'oppoſoient à ſes Fauoris, mit en auant qu'il eſtoit temps qu'il penſaſt à ſa propre conſeruation, & à celle de tous les autres. Il fit en ſuite des demandes ſi hautes, & ſi peu raiſonnables, qu'il paruſt bien qu'elles n'eſtoient propres qu'à vn Vainqueur, que ſa bonne Fortune iettoit hors des bornes de la moderation. Il vouloit, Que le Roy le declaraſt ſon Lieutenant general par toutes les Prouinces, & en tous les lieux de ſon Domaine, auec la meſme authorité que ſon Pere auoit euë, ſous le regne de François ſecond; Qu'on euſt à tenir les Eſtats generaux à Paris, dans l'Aſſemblée deſquels luy ſeroit confirmée cette puiſſance qu'on luy auroit octroyée; Que pour r'aſſeurer les peuples. Conference ſecrette. Plaintes du Duc; & ſes demandes hors d'apparence.

1588. des dangers où les exposeroit vn Prince Huguenot, le Roy de Nauarre, & les autres Princes de la Maison de Bourbon ses Adherans, fussent declarez décheus de l'Heredité de la Couronne; Qu'on limitast à l'aduenir les tailles & les contributions du peuple; Que pour retrancher les nouueautez odieuses & suspectes, toutes les formes du Gouuernement eussent à estre reduittes à vne certaine regle, que le Roy ne pourroit pas changer; Que le Duc d'Espernon, le Seigneur de la Valette son frere, les Mareschaux de Rets & de Biron, le Seigneur d'O, & le Colonel Alphonse Corse, tous suspects d'intelligence, auecque les Huguenots, & d'inuenter à toute heure de nouueaux impostz, fussent priuez de toutes leurs charges, & de leurs Gouuernemens, & mesme bannis à perpetuité de la Cour; Qu'afin doster les deffiances que l'on auoit conceuës auec vn iuste suiet, qu'on n'alloit pas de bon pied contre les Huguenots, on luy donnast la charge absoluë de la guerre, qui se feroit auec deux Armées, l'vne en Poitou, & l'autre en Dauphiné; Que le Roy, pour empescher que ses actions & ses desseins ne fussent suspects de tyrannie, licentiast sa garde de quarante-cinq hõmes particuliers, leur deffendant de ne plus venir à la Cour, & se contentast de celle que ses predecesseurs auoient touſiours euë; Qu'il ostast à Grillon la charge de Maistre de Camp au Regiment des Gardes, & en gratifiât quelque autre, qui ne fust point suspect aux Princes Catholiques; Que toutes les places de Picardie fussent mises entre les mains du Duc d'Aumale, comme Gouuerneur de cette Prouince là; Que le Duc de Nemours eust le Gouuernement de-

Lyon, & le Duc d'Elbœuf celuy de Normãdie; Que le Roy baillaſt en oſtage aux Seigneurs de la Ligue ſix places, où ils mettroient Garniſon, & tels Gouuerneurs qu'ils aduiſeroient; Qu'on donnaſt aux Pariſiens des aſſignations conuenables pour le payement des rentes de la Maiſon de Ville; Que le Comte de Briſſac fuſt fait Gouuerneur de Paris, & pourueu de la charge de Colonel general de l'Infanterie Frãçoiſe, exercée par le Duc d'Eſpernon; Que celle d'Admiral fuſt renduë au Duc de Mayene, & la Chaſtre fait Mareſchal à la place de Birõ. 1588.

La Reyne Mere ayant ponctuellement examiné ces propoſitions l'vne apres l'autre, & monſtré combien elles eſtoient iniuſtes, & hors d'apparence, demanda finalement au Duc de Guiſe, ce qu'il croyoit que diroient les François, & ce que pourroient penſer tous les Princes de l'Europe, ſi, par la volonté du Roy meſme, vn Vaſſal eut non pas accepté, mais ſeulement demandé ces conditions, & s'il ne luy ſembloit pas que c'eſtoit mettre le Roy à la chaiſne, & luy oſter la Couronne de la teſte; A quoy le Duc de Guiſe reſpondit nettement; *Qu'il ne demandoit ny charges ny offices pour aucun qui ne le meritaſt bien; Que chaſſer les Boute-feux de l'Eſtat, les Ennemis du bien public, les Fauteurs des Huguenots, & les Perſecuteurs de la Religion Catholique, c'eſtoit purger le Corps du Royaume d'vn pernicieux poiſon, pour mettre le Roy en repos, en luy faiſant rendre l'obeyſſance qui luy eſtoit deuë; Et qu'encore qu'à vray dire cette medecine fuſt amere au commencement, elle ne laiſſeroit pas neantmoins d'eſtre à la fin tres-vtile.*

Reſponſe de la Reyne.

Repartie du Duc.

Apres ces diſcours qu'ils eurent enſemble,

1588. qui furent longs & contentieux, le Duc de Guiſe conclud; *Que puiſque le Roy meſme auoit découuert l'interieur de ſon ame, & reduites les choſes à ce point-là, il eſtoit reſolu de perdre la vie, ou d'aſſeurer la Religion & l'eſtat de ſa Maiſon.* La Reyne s'en rerourna là deſſus, & il eſtoit preſque nuit quand elle arriua au Louure. L'on y eſtoit touſiours en armes, & les perſonnes priuées s'entretenoient des affaires en public, de la meſme ſorte que ceux du Conſeil du Roy en diſoient leur ſentiment dans le Cabinet. Ces derniers ne s'accordoient pas bien; les intereſts propres, & les paſſions particulieres n'ayant pas moins de pouuoir ſur eux, que les choſes qui regardoient le public & le bien vniuerſel. Car le Chancelier, le Secretaire Villeroy, & Villequier, qui deſiroient l'abaiſſement du Duc d'Eſpernon, & la ruyne des Huguenots; & qui n'eſperoient pas déchoir, ny de leur credit, ny de leur authorité, quand meſme la Ligue auroit l'aduantage de ſon coſté, conſentoient à la pluſpart des demandes du Duc de Guiſe, & offençoient en cela ſecrettement le Roy qui ne le pouuoit ſouffrir. Au contraire, les Seigneurs d'O, & de Ramboüillet, l'Abbé d'Elbene, & le Colonel Alphonſe Corſe, ſouſtenoient; Qu'il n'y auoit point d'aduerſité, ſi grande fuſt-elle, qu'il ne falluſt endurer, pluſtoſt que de conſentir à cela, bien que neantmoins le Seigneur d'O, & le Colonel s'offriſſent, l'vn de renoncer à ſes charges; & l'autre à celle de Lieutenant de Roy en Dauphiné, ſi telle choſe pouuoit ſuffire à pacifier les troubles. La Reyne & le Secretaire Pinart tenoient vn milieu entre les deux, & ſe promettoient que

& ſa Cõcluſion.

La Reyne Mere s'en retourne au Louure.

Partialitez ſecrettes parmy les principaux du Conſeil.

Leurs opinions differences.

Sentimẽt de la Reyne, & du Secretaire Pinart.

le Duc de Guiſe relaſcheroit d'vne grande partie de ſes demandes. Le ſiege preſſoit cependant, pour n'y auoir dans le Louure aucunes prouiſions de bouches. Auec cela, l'on apprehendoit que le peuple ſortant de Paris, ne l'aſſiegeaſt encore d'ailleurs, & qu'ainſi fermant tout à fait les aduenuës de la campagne, il ne contraigniſt en peu de temps le Roy & toute la Cour à ſe rendre, ſe voyans reduits aux extremitez. Mais d'vn autre coſté, les propoſitions qu'on faiſoit, eſtoient eſtranges, & du tout inſupportables aux oreilles de ſa Maieſté. La nuit ſuiuante ſe paſſa de cette ſorte, dans des irreſolutions pleines de terreur. Le Duc de Guiſe ne s'endormit point cependant, & viſita d'heure en heure les gardes de la Ville, de peur que par nonchalance on ne donnaſt moyen à celles du Roy de recouurer les poſtes perdus n'aguere, & pareillement afin que l'horreur des tenebres ne cauſaſt du deſordre, ou quelque tumulte. Le lendemain matin le Roy, apres auoir ouy la Meſſe, s'eſtant enfermé auec la Reyne ſa Mere, trouua bon qu'elle s'en retournaſt vers le Duc de Guiſe; & que faiſant mine de vouloir entendre à vn Accord, elle en traiſnaſt en longueur le traité, pour luy donner moyen de ſortir ſecrettement par la Porte-neuve, qu'il auoit en ſa diſpoſition, derriere le iardin du Louure. Car ſon deſſein eſtoit de s'en aller de Paris, auant que ſes Ennemis euſſent le temps de l'y enfermer, & de ſe rendre dans Chartres, où il auoit à ſa deuotion le peuple, & le Gouuerneur. La Reyne arriua à l'Hoſtel de Guiſe, auec les meſmes difficultez qu'elle auoit euës auparauant: Mais comme elle s'y en alloit, vn des Bourgeois

1588.

Nouuelles apprehenſions.

Grande vigilance du Duc de Guiſe.

La Reyne Mere retourne à l'Hoſtel de Guiſe,

1588. qu'elle rencontra par le chemin, s'approchant de son oreille, luy donna aduis qu'on preparoit quinze mille hommes pour inuestir le Louure. Ce qui fut cause qu'ayant commencé de traitter auec le Duc, & le trouuant plus opiniastre que la premiere fois, elle continua d'acheminer cette affaire, auec vne extréme patience, si bien qu'elle la conclud entierement. Cependant, le Roy faisant semblant de s'aller promener aux Tuilleries, sortit à pied auec peu de suitte, & s'en alla deuisant iusques au jardin, prés duquel estoient ses Escuries. Il en fit fermer tout aussi-tost les portes; & s'étant fait donner vn habit de campagne, monta à cheual, accompagné de seize Gentilshommes, & suiuy de douze Valets de pied seulement. Il sortit ainsi par la Porte-neuve, & auec toute la diligence qu'il pust, s'en alla à Chartres, où le peuple le receut auec autant d'affection, que les Parisiens en auoient tesmoigné à receuoir le Duc de Guise.

& trouue le Duc plus obstiné que iamais.

Le Roy sort secrettement de Paris,

& s'en va à Chartres,

Deux bonnes heures apres le partement du Roy, le Seigneur de Meneville abordant le Duc de Guise, qui parloit tousiours d'affaires auec la Reyne, luy dit à l'oreille, que le Roy sorty par la Porte-neuve, estoit tout à coup party de Paris; Ce que le Duc ne sçeut pas plustost, que surpris par cette nouuelle; & se tournant vers la Reyne Mere. *Ah Madame*, s'escria-il, *me voilà mort, & tandis que V. M. m'amuse icy, le Roy s'en va pour me perdre.* La Reyne faisant semblant de ne rien sçauoir de ce partement, luy respondit; *Qu'elle en estoit ignorante; Que le Roy ne luy auoit point parlé, & qu'il falloit qu'õ eust pris cette resolution dans son Conseil.* Cela dit, elle se remit dãs sa chaire, & se fit porter au

La nouuelle en vient au Duc,

& il s'en plaint à la Reyne,

qui fait semblant de n'en rien sçauoir.

Louure, où elle trouua que les Compagnies des Gardes ; & celles des Suiſſes, les vnes conduittes par Grillon, & les autres par les ſieurs Dampierre & de Tinteville, eſtoient deſia parties ; Tellement qu'à l'heure meſme, elle dépeſcha vers eux vn Gentil-homme, pour les preſſer de haſter leur voyage, & de marcher iour & nuit ; comme en effet ils allerent ſi viſte, qu'ils ſe rendirent où eſtoit le Roy, quelques heures apres luy. Le iour ſuiuant toute la Cour y arriua à la file, & entre autres Nicolas Poulain, Conty, & d'Vgoly, qui s'échapperent de Paris, chacun d'eux ſe réiouyſſant de s'eſtre ſauué comme par miracle de la reuolte, & de la furie des Pariſiens ; que le ſoudain partement du Roy ſurprit tellement, qu'ils ne pûrent ny ſe reſoudre, ny ſe preparer à les ſuiure. Il ne falloit pas pourtant s'en eſtõner, puiſque le peuple fait ordinairement de ces fautes, pour n'auoir ny precaution ny experience. Mais de dire que le Duc de Guiſe ne puſt preuoir ce coup là, ce fut choſe aſſeurément qui donna ſuiet de parler à pluſieurs, & de laquelle s'étonneront auecque raiſon tous ceux qui ſçauront bien conſiderer ſa merueilleuſe adreſſe, & la grande viuacité de ſon eſprit. Mais apres tout, vne faute de cette importance ne ſe peut mieux attribuer qu'à vn de ces affets admirables, dont le plus ſouuent Dieu ſe iouë de la fineſſe & de la prudence artificieuſe des hommes. Ce partement du Roy fut la ruyne du deſſein qu'auoit le Duc de Guiſe, d'obtenir de luy, comme d'vn Priſonnier, les choſes qu'il demandoit ; & partant, il vid bien alors qu'il luy falloit prendre neceſſairement vne autre reſolution. Pour cét effet, ayant eſté long-

1588.

Elle s'en retourne au Louure,

& fait preſſer les Compagnies des Gardes d'aller prõptement ioindre le Roy.

Extréme confuſiõ des Pariſiens.

Grande imprudẽce du Duc de Guiſe :

Il regrette l'occaſion perduë.

1588. temps inquiet, & faſché en ſoy-meſme, d'auoir laiſſé couler de ſes mains vne ſi belle occaſion, il tourna ſes penſées à s'aſſeurer de Paris, preuoyant qu'en cette guerre contre le Roy, il ne pouuoit auoir vn fondement plus ſolide que celuy des forces & de l'aſſiſtance des Pariſiens. Ce fut ſon premier deſſein de ſe ſaiſir de la Baſtille, où commandoit alors le Cheualier du Guet, appellé Laurens Teſtud. En effet, il ne luy fut pas beaucoup difficile d'en venir à bout. Car bien que celuy qui en eſtoit Capitaine la puſt deffendre en homme d'honneur, neantmoins comme il ſçeut qu'on auoit tiré du Canon de l'Arſenal, pour la battre en ruyne, il la mit entre les mains du peuple, qui tout auſſi-toſt en fit maiſtre le Duc de Guiſe. Luy cependant ne perdit point de temps; & le Dimanche ſuiuant, quinziéme du mois, ayant aſſemblé le peuple, fit dépoſer de ſa charge, & empriſonner dans la Baſtille, Hector Peroſe, Preuoſt des Marchands, qu'il diſoit eſtre Realiſte, & fit eſlire à ſa place la Chapelle-Martel, principal Boutefeu du peuple, & premier Miniſtre de la Ligue. Conty & d'Vgoly furent pareillement dépoſez de leurs offices, comme Fugitifs, auſquels ſuccederent Compand & Roland, tous deux du Conſeil des Seize, & des plus conſiderables d'entre les Coniurez. Le Lundy toutes les ruës furent libres, les Barricades oſtées, & les boutiques ouuertes. L'on ne laiſſoit pas toutesfois de faire iour & nuit la garde ordinaire, d'apprehender de nouueaux dangers, & d'en ſemer diuers bruits, afin de tenir touſiours le peuple en deffiance, & de ne point laiſſer refroidir l'ardeur de ſes premiers mouuemens. Apres auoir aſſeuré la Ville,

& penſe à s'aſſeurer de Paris;

s'empare de la Baſtille,

où il fait mettre le Preuoſt des Marchands.

Barricades oſtées,

Ville, il eſtoit queſtion de rendre libre pour le tranſport des viures le paſſage des deux riuieres; le Duc de Guiſe preuoyant bien, que le peuple preſſé par la faim, ne manqueroit pas d'auoir recours à la repentance. A raiſon dequoy, par le moyen des forces qui vinrent de Picardie, & de deux Regimens qui furent faits dans la Ville, l'on aſſiegea le Bois de Vincennes, qui ſe rendit ſans reſiſtance. Saint Cloud, Lagny, Charanton, & les autres Bourgs d'alentour en firent de meſme: Et quoy que Pontoiſe fit ſemblant de tenir pour le Roy, elle ne s'oppoſoit point neantmoins au paſſage des viures, qui venoient de ce coſté de la Seine. Il ne reſtoit plus qu'à aſſieger Corbeil, où s'eſtoit ietté Iean de Villiers, auec vne grande eſperance de le bien deffendre, & pour la fauorable inclination du peuple, & pource que le Roy n'eſtant pas bien loin de là, pouuoit aiſément luy enuoyer du ſecours de Chartres. Or quoy que ce Chef n'euſt point de ſoldats entretenus, il ſe promettoit neantmoins de pouuoir ſubſiſter de luy-meſme durant pluſieurs iours, & n'apprehendoit pas tant les Rebelles de Paris, qu'il ne ſe crût aſſez fort pour leur reſiſter, comme il arriua depuis par le bon ſuccez qu'il eut: car il reprima leur audace dés la premiere eſcarmouche, qui luy fut extrémement auantageuſe. Mais le Roy, qui auoit commencé d'ourdir vne autre trame, qui voyoit tant de chemins ouuerts, & qui ne vouloit pas commencer vne longue guerre par vne choſe de peu d'importance, écriuit à Villiers, que laiſſant au peuple la liberté de faire ce qu'il voudroit, il s'en reuint à la Cour; tellement qu'il ne fut pas plutoſt hors de Cor-

1588.

Deſſein de preuenir la famine.

quelques Bourgs proches de Paris ſe rendent.

Perfidie de ceux de Pontoiſe

Siege de Corbeil.

Villiers s'y iette dedans.

Le Roy le r'appelle,

& les habitans rendent la Place.

1588. beil, que les habitans en ouurirent les portes aux Pariſiens, & ſe rendirent à eux volontairement. Toutes ces choſes ſe faiſoient à la veuë de la Reyne, qui en eſtoit extrémement faſchée en ſon ame, bien que neantmoins par toute ſorte d'efforts elle diſſimulaſt vne ſi haute iniure, & qu'elle ne quittaſt point Paris, pour ne ſembler pas ſe deffier de l'obeyſſance des Bourgeois. Mais à vray dire ce qu'elle s'y tenoit, eſtoit pour voir elle-meſme tout ce qui s'y paſſoit, en attendant l'ordre du Roy, touchant ce qu'il faloit faire.

aux Pariſiens.

La Reyne Mere diſſimule ſon mécontentement.

Il eſtoit comme i'ay dit, reduit à Chartres, où la meſme irreſolution qu'il auoit dans l'ame, ſe rencontroit parmy ceux de ſon Conſeil: Il ſe voyoit par épreuue que leurs opinions eſtoient toutes differentes. Ny Villeroy, ny ſes Adherans, ne vouloient aucunement démordre de leurs premiers ſentimens, ſouſtenant; Qu'il ne faloit du tout point entreprendre la guerre contre le Duc de Guiſe, afin de ne diuiſer le Party Catholique par vne diſſention manifeſte, & donner aux Huguenots vn ample ſuiet de nuire à la Religion; Qu'on deuoit diſſimuler pluſieurs choſes, pour en tirer vn plus grand bien, & que la Raiſon vouloit qu'on ſe reconciliaſt auec le Duc de Guiſe, par des offres & des conditions honorables: Que le fondement de l'authorité Royale conſiſtoit en l'vnion des Catholiques, & que par conſequent ce n'eſtoit pas bien fait de le ruïner, ou de l'affoiblir à tout le moins, par des partialitez & des diuiſions. Mais ce n'eſtoit pas le ſentiment des Seigneurs d'O, & de Ramboüillet, ny d'Alphonſe Corſe, & de pluſieurs autres. Ils alleguoient au contraire: Qu'il n'y auoit

Irreſolutiõ dans le Cõſeil du Roy.

Sentimés de Villeroy, & de quelques autres,

cõtredits par les Seigneurs d'O, & de Ramboüillet.

nulle apparence d'accorder au Duc de Guise ce qu'il demandoit : Que ce seroit oster au Roy la Couronne, pour en inuestir la Maison de Lorraine ; Qu'elle mesme, apres auoir ruïné celle de Bourbon, & chassé le Party des Huguenots ; appuyée de la faueur du peuple, & de la grandeur de ses forces, entreprendroit aussi-tost de dépoſer le Roy, & de l'enfermer dans vn Monastere, comme le bruit en couroit déja de toutes parts ; Que de tout le bien qui s'ensuiuroit de la ruïne des Huguenots, le Duc de Guise en auroit l'honneur ; Que de permettre que cela fust, ce seroit authoriser son Ambition, & l'affermir plus fort dans la bienveillance du peuple : estant bien certain qu'il en seroit aymé dauantage, pource qu'il paroistroit manifestement, que le Roy se seroit rangé à ses volontez, par la peur qu'il auroit euë de luy, & de sa puissance ; D'où ils concluoient, qu'il faloit par consequent prendre toute autre resolution, quelque difficile & dangereuse qu'elle fust, que celle de commettre vne lascheté si grande, que de priuer de la Couronne ceux qui en estoient legitimes Successeurs, & de s'exposer ainsi à vne honteuse seruitude. La réponse que faisoient les autres à cela, estoit ; Que le Roy par de bonnes actions regaigneroit bien-tost la bien-veillance des peuples ; Que si en éloignant ses Fauoris il contentoit les Chefs de la Ligue, & leur faisoit part des charges de l'Estat, toutes les choses reuiendroient à leur premier calme, & la Ligue mesme seroit bien-tost reduite à neant ; Qu'vn si apparent pretexte venant à cesser, personne n'auroit la hardiesse de se reuolter contre la sainte & sacrée personne du Roy : Qu'en cas

1588.

Réponse à ces dernieres raisons.

1588. que cela procedaſt d'vn mouuement de Religion, & d'vn aiguillon de Conſcience, que dés le meſme inſtant qu'en allant contre les Huguenots, on auroit fait ceſſer la cauſe, on feroit auſſi ceſſer l'effet; Qu'au contraire, ſi l'Ambition eſtoit la ſource de ce mal, il y auroit beau moyen d'appaiſer de meſme toutes ces diuiſions & ces bruits, en faiſant aux Grãds quelques gratifications auantageuſes; Qu'au reſte le Roy ne pouuoit venir à bout de ſes Ennemis par aucun moyen plus aſſuré ny plus court, qu'en les traittant de la meſme ſorte que la Ligue le vouloit traitter, vſant de violence & de force: Ny tenter non plus la Fortune de la Guerre qu'auec deſauantage, & ſans ſe precipiter, n'ayant ny argent, ny munitions, ny ſuite, pour s'expoſer à vne ſi haute, & ſi dangereuſe entrepriſe. Car outre qu'il ſe voyoit priué des forces Catholiques, qui ſuiuoient pour la pluſpart la Fortune du Duc de Guiſe, il eſtoit diuiſé d'auec les Huguenots par de vieilles animoſitez, & par de viſibles deffiances: Qu'en vn mot, c'eſtoit l'opinion de tous les Sages, qu'il faloit s'accommoder au Temps, & ſe reduire pluſtoſt à fléchir, qu'à ſe laiſſer arracher.

Deffiances du Roy, & leur fondement.

Ces opinions tenoient en branſle l'eſprit du Roy, qui ſe trouuoit fort en peine, non ſeulement pour la force & la diuerſité des raiſons, mais encore pour le ſoupçon qu'il auoit, que ceux qui le cõſeilloient ne parlaſſent pour leurs intereſts propres, & pour des conſiderations particulieres, plutoſt que pour aucun ſoin qu'ils euſſent de ſon ſeruice, & du bien vniuerſel de ſon Eſtat. Tout le monde ſçauoit déja la mauuaiſe intelligence qui eſtoit entre le

Duc d'Eſpernon, & le Seigneur de Villeroy. Elle procedoit d'vn differend qu'ils auoient eu enſemble l'année d'auparauant, en laquelle le Roy ſorty auec ſon Armée, pour s'oppoſer à celle des Eſtrangers, s'en alla loger en la Ville de ſaint Aignan. Là il fut mis en auant dans ſon Cabinet; Qu'il faloit trouuer de l'argent, pour faire marcher le grand Preuoſt auec ſes Archers, leſquels à faute de paye n'auoient pû ſuiure ſa Majeſté, tant ils eſtoient incommodez dans le Camp. Surquoy il fut reſpondu par Villeroy; Que le Conſeil voulant pouruoir à ce manquement, il auoit chargé de faire ſouuenir ſa Majeſté, que quelques Threſoriers mis en priſon, ayant eſté condamnez à vne amande pecuniaire, qui ſe pouuoit monter à la ſomme de vingt-mille eſcus, ces deniers, ou vne partie, ſuffiroient aux gens du grand Preuoſt. A quoy le Duc d'Eſperuõ répondit tout en colere; Que cet argent auoit eſté promis à la Valette, pour la paye de la Soldateſque, qui eſtoit en Dauphiné; Qu'on ne le pouuoit diuertir à vn autre vſage ſans l'offenſer, à quoy il voyoit bien que pluſieurs prenoient plaiſir, afin de luy nuire: Mais qu'il eſtoit reſolu de s'en reſſentir ſi bien pour vne bonne fois, que les Eſprits malicieux le laiſſeroient en repos. Villeroy voulut répondre à cela, diſant que cét auis venoit du Conſeil, & non pas de ſon intention; & alors le Duc d'Eſpernon luy donna vn démenty en la preſence du Roy, y adjouſtãt, Qu'il eſtoit vn Malicieux, vn Fourbe, & vn mauuais homme, Villeroy voulut repartir; mais le Roy ſe leuant de ſon ſiege, luy commanda de ſe taire: ce qui l'obligea de ſortir du cabinet, ſans receuoir aucune ſatisfaction. D'où il s'en-

1588. Cauſe de la mauuaiſe intelligéce du Duc d'Eſpernon, & de Villeroy; auec ce qui s'enſuit.

1588. ſuiuit, que le lendemain matin il fut trouuer le Roy, pour le prier d'auoir agreable qu'il ſe démiſt de ſa charge, puis qu'il n'auoit plus le cœur à ſeruir, apres auoir eſté ſi indignement traitté. Mais le Roy luy en refuſa la permiſſion, & meſme ne ſe ſoucia pas beaucoup que le Duc d'Eſpernon le ſatisfiſt, comme il eſtoit raiſonnable. Neantmoins le temps & l'occaſion s'eſtans preſentez depuis d'eux-meſmes, pour l'inuiter à luy donner de bonnes paroles, il s'excuſa par maniere de compliment de cette rencontre de ſaint Aignan, ce qui n'appaiſa leur differend qu'en apparence: car en effet, ils ne furent iamais guere bien enſemble. Ce n'eſtoit donc pas ſans vne grande raiſon, que le Roy ſe deffioit que Villeroy fauoriſant les deſſeins du Duc de Guiſe, ne fomentaſt neantmoins ſes pretentions, pour le deſir qu'il auoit de voir le Duc d'Eſpernon hors de la Cour, décheu de ſa grandeur, & tout à fait ruiné. Ainſi quelque diſſimulation dont il vſaſt, il auoit vn ſecret dépit, & vn ſoupçon qui le trauailloit dans l'ame, apperceuant que Pontoiſe, dont le Seigneur d'Alincourt eſtoit Gouuerneur, ne s'oppoſoit du tout point au tranſport des viures à Paris. Bellieure de meſme, pour auoir eſté trompé par le Duc de Guiſe à Soiſſons, quand ſa Majeſté luy enuoya dire par luy qu'il ne vint point à Paris, s'eſtoit non ſeulement mis vn peu mal dans l'eſprit du Roy, mais il y auoit encore laiſſé quelque ombrage de n'auoir pas procedé trop ſincerement en cette Negociation : ſi bien qu'vne choſe faite par mégarde par vn homme d'eſprit & de longue experience, eſtoit imputée à peu de fidelité. L'on n'auoit pas meilleure opi-

Froide reconciliation.

Secret déplaiſir du Roy,

qui ſoupçonne auſſi le ſieur de Bellieure,

nion du Chancelier que des autres. Car eſtant choſe aſſez manifeſte qu'on vouloit deſtacher de ſon Gouuernement la Duché d'Orleans, afin de contenter d'Entragues, le Roy apprehendoit qu'il ne deſiraſt la Paix, afin de luy faire perdre l'occaſion de traitter de la reddition de cette Ville, à quoy toutefois il ne laiſſoit pas de trauailler par l'entremiſe de Chemeraut. Au contraire, le Seigneur d'O, & le Colonel Alphonſe Corſe, eſtoient ſuſpects en cette deliberation, pour eſtre ennemis du Duc de Guiſe, qui ne vouloit point du tout entẽdre à la Paix, s'ils n'eſtoient priuez de leurs charges, & chaſſez de la Cour : Ce qui faiſoit apprehender au Roy, que pour éuiter cét écueil, ils ne s'eſtudiaſſent à luy perſuader la guerre. Tellement qu'à l'ordinaire de ceux que la Fortune traitte mal, la deffiance l'auoit reduit à ce point, que non ſeulement les autres, mais encore la Reyne ſa Mere, luy ſembloit incliner par trop aux demandes & aux pretentions de la Ligue. Cela n'eſtoit pas pourtant : Au contraire, elle l'auoit touſiours aymé auecque tendreſſe par deſſus tous ſes enfans ; & touſiours combattu conſtamment durant les troubles de pluſieurs années, afin de luy conſeruer la Couronne Le Duc d'Eſpernon neantmoins n'auoit pas laiſſé de luy mettre vne autre impreſſion dans l'eſprit, & d'y faire gliſſer inſenſiblement cette opinion ; Que la Reyne le voyant ſans enfans, deſiroit exclurre de la Succeſſion la Maiſon de Bourbon, & particulierement le Roy de Nauarre, qu'elle hayſſoit fort, à cauſe de la Reyne Marguerite : comme au contraire, elle auoit enuie que ſans s'arreſter à la Loy Salique, la Couronne tombaſt au Duc de Lorraine ſon

1588.

le Chancelier de Chiuerny.

le Seigneur d'O, le Colonel Alphõſe Corſe.

& meſme la Reyne ſa Mere.

Impreſſion miſe dans ſon eſprit par le Duc d'Eſpernon.

1588. Gendre, & au Marquis du Pont ſon Neveu, qui luy eſtoient extrémement chers : Qu'elle auoit pour cela fomenté la Ligue en ſecret, & que pour ce meſme ſuiet elle ſe rendoit encore fauorable à toutes les choſes qui buttoient à la ruyne du Sang Royal, ou à l'eſtabliſſement & à la grandeur de la Maiſon de Lorraine, où ſon Gendre & ſon Neueu tenoient le principal rang.

Grande inclinatiõ de la Reyne pour ſes neveux de Lorraine, & sõ mécontentement couchant le Duc d'Eſpernon.

En effet, il ne falloit point douter que la Reine Mere n'euſt touſiours grandement affectionné ſes Neueux de Lorraine, à cauſe qu'ils luy rendoient tous les reſpects qu'elle en eut pû deſirer ; à raiſon dequoy elle nourriſſoit prés d'elle la Princeſſe Chriſtine, & ne ceſſoit de ſolliciter le Roy d'appeller à la Cour, ou le Marquis du Pont, ou le Comte de Vaudemont, ou quelqu'vn de ſes autres Neveux, pour ſe ſeruir d'eux dans les occaſions les plus preſſantes. Il eſtoit vray encore, qu'elle n'aymoit pas volontiers de voir ſi éleué le Duc d'Eſpernon, qui luy ſembloit eſtre vne pierre d'achopement, & vn Ennemy de ſa propre grandeur ; apprehendant, comme c'eſt la couſtume, qu'auec le declin de l'âge, elle ne vint auſſi à décliner peu á peu. Mais c'eſtoient deux choſes bien differentes, de deſirer que le Roy aduançaſt ſes Neveux, & de procurer la grandeur du Duc de Guiſe, qui ne faiſoit qu'offuſquer & raualer celle du Duc de Lorraine, & de ſes Enfans. Car bien qu'il témoignaſt d'auoir du reſpect pour le Chef de la Famille, il trauailloit neantmoins, & agiſſoit pour luy-meſme, eſtant bien à croire, qu'il n'euſt iamais enduré que le fruit de ſes trauaux, de ſon induſtrie, & de ſes dangers, tournaſt au

Le Duc de Guiſe ne trauaille que pour ſa propre Fortune.

Contradictions manifeſtes.

profit

profit & à l'auancement du Duc de Lorraine. C'eſtoit ſemblablement vne choſe aſſez incompatible, de s'employer à ce que le Roy ſe laſſaſt de fauoriſer d'Eſpernon, ou que pour eſtouffer la ſemence de la diſcorde, il l'éloignaſt de ſa perſonne; & de ſouffrir que luy-meſme fuſt baſoüé, & par la violence du Duc de Guiſe, reduit au point de prendre la loy de luy. Auec tout cela neantmoins la deffiance auoit pris pied ſi auant dans l'eſprit melancolique du Roy, & il eſtoit deuenu de ſi mauuaiſe humeur, qu'encore que la Reyne ſa Mere luy euſt donné d'infinies preuues de bienveillance; qu'elle le traittaſt auec toute ſorte de reſpects, & que luy-meſme ne fiſt iamais rien ſans ſon Conſeil, il ne laiſſoit pas de s'imaginer qu'elle s'intereſſoit entierement dans le Party Catholique, & deſiroit la pluſpart des choſes que la Ligue demandoit. 1588.

Tous ces ombrages & ces ſoupçons l'auoient rendu plus chagrin & plus difficile que de couſtume. Il ne dormoit preſque point, comme le remarquoient ſes plus particuliers confidens, & paſſoit les nuits à s'entretenir de ſes penſées, ou des diſcours que luy faiſoient les autres, dont il balançoit les conſeils, & les peſoit attentiuement. En quoy commençoit fort d'entrer en creance prés de luy Nicolas d'Angennes, Seigneur de Ramboüillet, Cauallier des principaux de ſa Cour; qui auoit de bonnes lettres, l'eſprit excellent, & vne haute connoiſſance des choſes du monde. Il ſe fioit grandement auſſi à Iean Maréchal d'Aumont, homme d'vne humeur libre, mais d'vn eſprit genereux, & d'vne extréme valeur au fait de la guerre. Neantmoins il n'auoit pas encore

Eſtranges inquietudes du Roy.

Grands auantages du Seigneur de Ramboüillet, & du Maréchal d'Aumont.

1588. éloigné du tout le Mareſchal de Rets, ny l'Abbé d'Elbene, bien que l'vn d'eux luy ſemblaſt par trop dépendre de la Reyne Mere, & l'autre trop grand confident du Duc d'Eſpernon. Au milieu de ces defiances, le Roy mettant le plus haut point des affaires à ſçauoir diſſimuler, témoignoit en l'exterieur de s'accõmoder à l'opiniõ de ceux qui luy conſeilloient de s'accorder auecque le Duc de Guiſe, & faiſoit mine d'approuuer cét aduis, comme le plus religieux de tous, & le plus conuenable à vne honneſte apparence; Mais il le deteſtoit en ſon ame, ne pouuant ſe reſoudre à vne laſcheté ſi grande, ny oublier vne ſi haute iniure, que celle qu'il auoit receuë, & qui eſtoit touſiours preſente à ſes yeux. Ayant donc conclud à part ſoy, qu'il ne ſeroit iamais ny aſſeuré de ſa vie, ny Maiſtre abſolu de la Couronne, tant que le Chef de cette Faction viuroit, & que la Ligue ſubſiſteroit, il reſolut à la fin de tenter les dernieres voyes pour s'en défaire. Mais dautãt que la Guerre luy ſembloit pour cét effet vn chemin trop difficile, & trop dangereux, & que ſa Conſcience ne luy permettoit pas de s'vnir auec les Huguenots, il s'auiſa de ſuppléer à la neceſſité par l'artifice, de conſentir aux propoſitions du Duc, & finalement de l'attirer en quelque lieu où il puſt le perdre, par les meſmes moyens dont il ſe ſouuenoit que ſous le Regne de Charles ſon frere, l'Admiral de Coligny & ſes autres Partiſans auoient eſté opprimez. Cette reſolution priſe, il eſcriuit aux Gouuerneurs des Prouinces des lettres pleines de moderation; par leſquelles il s'excuſoit adroitement de la reuolte des Pariſiens, ſans beaucoup ſe plaindre neantmoins, ny du peuple

Le Roy approuue en apparence, ce qu'il deteſte en effet,

& ſe reſout enfin de perdre le Duc de Guiſe,

Il a recours à l'artifice;

Eſcrit aux Gouuerneurs des Prouinces.

meſme, ny du Duc de Guiſe; concluant ſeulement à ce qu'on euſt à maintenir dans ſon obeyſſance les Prouinces & les Places. Apres auoir fait les dépeſches que ſon Conſeil iugea neceſſaires, il enuoya le Medecin Miron à la Reyne Mere, & quelques iours apres, Gaſpard Comte de Schomberg. Il luy donna charge d'accommoder les affaires en quelque façon que ce fût, & de s'accorder auec le Duc de Guiſe; diſant qu'il n'eſtoit plus reſolu de faire la guerre à ſes ſuiets Catholiques, mais de la tourner à la ruyne totale des Huguenots. Par meſme moyen, comme il ſçauoit que le Secretaire Villeroy panchoit tout à fait du coſté de ce deſſein, & que par conſequent il ne s'épargneroit point à conclurre la Paix, il ſe reſolut de l'enuoyer à Paris, auec vne ample commiſſion de faire ce que le Duc voudroit, pourueu que les troubles ſe pacifiaſſent, & que le Party des Catholiques ſe reüniſt en vn corps indiuiſible, ſelon que le meſme Villeroy le trouuoit bon. 1588.

enuoye. le Comte de Schõberg à la Reyne Mere, luy dõne charge de traitter d'accommodement auecque le Duc de Guiſe, & enuoye Villeroy à Paris pour le meſme effet.

Durant ces choſes, le Duc de Guiſe deuenu Maiſtre de Paris, & s'eſtant ouuert tous les paſſages, qui pouuoient ſeruir pour le tranſport des viures dans la Ville, trauailloit ſoigneuſement à s'emparer de pluſieurs autres lieux, qu'il iugeoit eſtre à ſa bien ſeance. Pour cette fin, apres auoir fait mettre le ſiege à Melun, proche de Paris, & appellé au Gouuernement de la Ville le Cardinal de Bourbon, il s'en alla à Meaux, & à Chaſteau-Thierry, pour ſe ſaiſir de ces places. Cependant le Cardinal de Guiſe, qui ne manquant ny d'eſprit ny de courage, ſuiuoit hardiment les pas & les deſſeins de ſon Frere, auoit fait ſouſleuer ceux

Le Duc de Guiſe fait mettre le ſiege deuãt Melun.

Reuolte dans Troye.

1588. de Troye, & s'eſtoit rendu le plus fort dans la Ville, bien qu'elle ſe fuſt d'abord declarée pour le Roy. D'vn autre coſté, le Duc d'Aumale auec les forces de Picardie, auoit aſſiegé Boulogne ſur Mer, principale fortereſſe de cette Prouince-là: De plus, les confidens de la Ligue tâchoient de ſurprendre de toutes parts les Villes & les meilleures places; de faire des leuées de Caualerie & de gens de pied, & d'accroiſtre leur party le mieux qu'ils pourroient. Le Duc de Guiſe neantmoins voyant le Roy hors de ſes pieges, & qu'ainſi il luy eſtoit difficile de venir à bout de ſon premier deſſein, voulut faire voir qu'il auoit permis volontairement, ce qui à vray dire eſtoit arriué par ſon imprudence. Il fit donc des Manifeſtes fort amples, ou vn raiſonnement eſtudié, qu'il addreſſoit au Roy, & aux Peuples de France, il eſſayoit de monſtrer; Que ſes actions ne ſe rapportoient qu'au repos de l'Eſtat, au ſeruice du Roy, & au commun profit de tout le Monde; Qu'il ne trempoit nullement à la reuolte des Pariſiens, & que leur ſeule apprehenſion l'auoit cauſée; Qu'il ſe monſtreroit touſiours preſt à rendre à ſa Maieſté l'obeïſſance qu'il luy deuoit; Et que ſon principal deſir eſtoit de voir les meſchans Conſeillers chaſſez de France, & la Religion miſe en ſeureté, en y trauaillant auec la ſincerité requiſe. En quoy veritablement, bien que les effets fuſſent la pluſpart du temps contraires aux paroles, ſi eſt-ce que le pretexte de la Religion eſtoit ſi eſclattant, & ſi plauſible; & luy d'ailleurs s'y portoit auec tant de precaution, que le Public le croyoit toûjours bon ſeruiteur du Roy, plein de zele pour la Foy, & porté d'vne affection tres-

Boulogne aſſiegé par le Duc d'Aumale.

Manifeſtes du Duc de Guiſe.

ardente au bien du Royaume.

Comme cela se passoit, le Duc d'Espernon ayant sçeu en Normandie la Rebellion de Paris, s'en alla trouuer sa Maiesté auec vn assez bon nombre de Gentils-hommes. Le Roy resolu de dissimuler auec tout le monde, & de ne se fier pas à soy-mesme, ne luy fit pas l'accueil ny l'honneur qu'il auoit accoustumé de luy faire; luy tesmoignant qu'il n'agréoit pas beaucoup sa venuë, & que son desir estoit qu'il se retiraſt de la Cour pour mettre fin à tant de desordres, dont on imputoit la cause à sa Fortune. Aussi, à vray dire, s'estant proposé de contenter en apparence le Duc de Guise, & la Ligue; & sçachant d'ailleurs que la Paix ne se feroit iamais, s'il ne demeuroit d'accord de l'esloigner de la Cour, il auoit resolu de le faire, auant la conclusion du Traité, afin qu'il semblaſt l'auoir ainsi voulu de son mouuement propre, & non par aucune force. Il luy fait donc dire par Belliévre, & par l'Abbé d'Elbene; Qu'à raison des troubles, & pour en oster les pretextes, il euſt à se démettre du Gouuernement de Normandie, des Forteresses de Mets, de Loches, d'Angoulesme, de Xaintes, de Boulogne, & à ne se reseruer que le Gouuernement de Prouence, où pour sa plus grande seureté, la Valette son Frere seroit toûjours son Lieutenant; Qu'il se retiraſt en ce lieu là, loin du bruit qui se faisoit à cause de luy, & qu'il attendiſt vn temps plus commode & plus fauorable pour retourner à la Cour. Le Duc d'Espernon, homme de grand iugement, & nourry par le Roy mesme dans les artifices, & les maximes d'Estat, flairant possible de loin, & par vne grande pratique, les

1588. Le Duc d'Espernon va trouuer le Roy. qui ne le reçoit pas à l'accoustumée, & luy fait dire qu'il ait à s'éloigner de la Cour, & à s'en aller en Prouence.

1588. ſecrettes opinions du Roy, ne fit aucune difficulté de renoncer au Gouuernement de Normandie, où il ſe voyoit aſſez mal fondé, pour la reſiſtance que pluſieurs Gouuerneurs luy auoient faite; Et quant au reſte, il dit qu'il ſatisferoit à toutes les demandes du Roy, bien que toutesfois il ne fuſt point reſolu de quitter les Places, où il commandoit, & où il eſperoit de ſe deffendre des orages de la Fortune, qui s'en alloient fondre ſur luy. Ainſi tandis qu'il traittoit des moyens qu'on tiendroit à remettre ces Places entre les mains de ſa Maieſté, & qu'il aduiſoit à qui, & comment on les conſigneroit, teſmoignant touſiours d'auoir plus de ſoin de la ſeureté de ſon Maiſtre, que de ſon bien propre; tandis encore que le Roy méme ne pouuoit pas ſe reſoudre ſi facilement à quelle perſonne il les deuoit fier, le Duc partit tout à coup de la Cour, faiſant ſemblant de vouloir ceder à la Fortune. De cette façon, accompagné de l'Abbé d'Elbene, qui n'eſtoit pas moins que luy perſecuté de la Ligue; il ſe ietta le plus viſte qu'il puſt dans Angouleſme, où il ſe croyoit plus en ſeureté qu'en tout autre lieu, ſoit à cauſe que la place eſtoit forte, ſoit pour le voiſinage des Huguenots; outre qu'en tout cas il pouuoit de là facilement ſe retirer en Prouence par les autres places du Languedoc, que tenoit le Mareſchal Danville. Cette retraitte coupa les aiſles aux pretentions de la Ligue, & oſta tous les obſtacles qui pouuoient nuire à la Paix. Auſſi trouua-t'il depuis que ce fut prudemment fait à luy de ſe reſoudre à cela. Car deſia le Duc de Guiſe & les Pariſiens ſe bandant tous contre luy, auoient publié pluſieurs libelles, pour le rendre

Il renõce au Gouuernement de Normandie;

aduiſe aux moyens de remettre ſeurement au Roy les autres places,

& ſe iette dans Angouleſme,

Libelles ſemez contre luy,

encore plus odieux qu'il n'eſtoit, en l'accuſant d'eſtre la principale cauſe de tant de maux, & d'auoir ſemé toutes ces diſcordes. A quoy toutefois il ne manqua pas de faire réponſe, ny de monſtrer par pluſieurs raiſons; Que le mal procedoit de l'Ambition de la Maiſon de Lorraine; Que ſon Frere & luy n'auoient iamais manqué de modeſtie, non plus que d'obeïſſance; & qu'apres auoir receu d'vn cœur humble & fidele les graces & les biens-faits du Roy, ils auoient toûjours tâché de le ſeruir vtilement, & dans le reſpect qu'ils luy deuoient; Qu'il voyoit bien neantmoins, que les nuages s'en alloient aſſeurément creuer ſur luy, & partant qu'en ſa retraite il auoit mieux aymé retenir les Gouuernemens les plus importans, que de ſe voir contraint, s'il n'euſt bougé, d'y renoncer neceſſairement. 1588.

& la Réponſe qu'il y fait.

Pluſieurs furent d'opinion, qu'il ne partiſt point ſans le conſentement du Roy; & l'Abbé d'Elbene, pour s'en eſtre allé auec luy, fut ce qui augmenta ce ſoupçon. En effet, il y auoit quelque fondement en cela; car le Duc de Guiſe demandant ces quatre principales Places, & le Roy ne voulant pas s'en priuer, non plus que le Duc d'Eſpernon, pour les mettre en main de perſonnes en qui il ne puſt pas bien ſe fier, il eſtoit neceſſaire que le Duc fiſt ſemblant de s'en aller mal-content, ſans que le Roy en ſceuſt rien; & qu'il témoignaſt de ne les point vouloir rendre autrement que par la force; choſe qui tendoit à deux fins; l'vne pour couurir le procedé du Roy, s'il ne les auoit d'abord demandées; & l'autre pour empeſcher que le Duc de Guiſe ne le puſt reduire à les luy oſter, puis qu'il paroiſſoit qu'on

Opinions diuerſes touchant ſa retraite,

& leur fondement;

1588. les retenoit contre la volonté du Roy meſme ; Mais d'aſſeurer s'ils s'entendoient enſemble, & ſi le Roy faiſoit ſçauoir ſon deſſein par l'entremiſe de l'Abbé, ou ſi le Duc meſme agiſſoit en cela de ſon propre mouuement, c'eſtoit choſe aſſez difficile, & qui fut ſi cachée à toute la Cour, que les plus affidez Conſeillers du Roy ne le ſceurent pas. Ie puis aſſeurer pourtant, que le Duc apres ſon retour de Normandie, ne fut plus admis au Conſeil du Cabinet dans la meſme confidence qu'auparauant, & que le ſoir qui preceda ſon partement, l'Abbé d'Elbene fut long-temps en conference auec le Roy dans les plus ſecrettes heures de la nuit ; dequoy n'eurent connoiſſance que ceux qui couchoient en l'Anti-chambre.

Cauſe principale de ſon éloignement inconnuë.

Commãdement fait aux Bourgeois d'Angoulême de ne point receuoir le Duc d'Eſpernon,

Sa Maieſté ſçachant que le Duc s'en eſtoit allé du coſté d'Angouleſme, en fut en grande colere, & commanda au Secretaire Villeroy, qu'il écriuiſt incontinent au ſieur de Tagens, qui commandoit les gens de Guerre en ces quartiers-là, & pareillement aux Bourgeois, & aux principaux d'entr'eux, qu'ils n'euſſent point à le receuoir dans leur Ville, ny à luy obeïr. Mais le Courrier fit ſi peu de diligence, qu'il ſe trouua que le Duc s'eſtoit rendu maiſtre de la Place, auant qu'on euſt receu aucunes lettres. La premiere choſe qu'il fit à ſon arriuée, ce fut d'enuoyer Tagens en cette frontiere-là, ſous pretexte de la deffendre des frequentes courſes qu'y faiſoient les Huguenots. Aïnſi ayant chaſſé de la Place celuy qui en eſtoit Capitaine, il y mit dedans vn homme de ſa confidence, & s'y en alla loger luy-meſme ; ſi bien qu'il eut tout loiſir de s'y rendre

qui ſe réd maiſtre de la Place.

le plus fort, auant qu'il vint de nouueaux ordres pour l'en oſter, ou le troubler dans la poſſeſſion qu'il en auoit priſe. 1588.

Le Duc d'Eſpernon eſtant party de la Cour, le Roy pour empeſcher que le Duc de Guiſe ne luy demandaſt pour quelqu'vn des ſiens, le Gouuernement de la Prouince de Normandie, qui eſt des plus grands & des plus importans du Royaume, en pourueut François de Bourbon, Duc de Montpenſier, eſtant bien content d'accorder aux requeſtes des Chefs de la Ligue toutes les apparences, mais non pas la ſubſtance des forces du Royaume. Il ne fut pas difficile de faire la Paix, apres que le Duc d'Eſpernon ſe fut retiré. Car d'vn coſté, le Roy donnoit à la Ligue tout ce qu'elle témoignoit, ou deſirer, ou pretendre; & de l'autre, le Duc de Guiſe ne pouuoit plus alleguer d'excuſe, ny auoir ſuiet de faire la guerre, puis qu'il n'y auoit plus d'authorité pour les Fauorys, contre leſquels il eſtoit picqué des aiguillons de l'Enuie. A quoy l'on pouuoit adjouſter, que le Roy ſe diſoit preſt à combattre les Huguenots, principal fondement de toutes les raiſons que le Duc mettoit en auant. Pour ce meſme effet, le Secretaire Villeroy, & le Medecin Miron, eſtans allez pluſieurs fois de Paris au Roy, & du Roy à la Reyne, on commença de traiter à bon eſcient des conditions de l'accord, dont perſonne ne ſe meſloit que ſa Maieſté; le Maréchal d'Aumont, ny le Seigneur de Ramboüillet n'eſtant pas encore entierement éclaircis de ſes intentions, tant elles eſtoient obſcures, & ingenieuſement diſſimulées. En ces entrefaites voyant qu'il eſtoit à Chartres, auec peu de bien-ſeance & de ſeu-

Le Duc de Mõtpenſier eſt fait Gouuerneur de Normãdie.

Grand achemi-nement à la paix.

Negociation du Secretaire Villeroy, & du Medecin Miron.

1588. Le Roy ſe reſout d'aller à Roüen;

reté, il s'aduiſa d'aller à Roüen. Mais dautant qu'il n'eſtoit pas bien aſſeuré de la volonté de ce Parlement, ny de celle du Seigneur de Carrouges, lors Gouuerneur de la Ville, il y enuoya Iacques Auguſte de Thou, Preſident au Parlement de Paris, pour s'aſſeurer de l'intention des Habitans, & les reduire entierement à ſa deuotion. Le Preſident s'acquita de ſa commiſſion, pluſtoſt auec vne montre pleine de pompe, que par aucun fondement eſſentiel & ſolide. Il parla bien au peuple, & à ceux qui gouuernoient la Ville, auec vne magnifique oſtentation d'eloquence; mais ce fut ſans toucher, ny les ſecrets intereſts du premier Preſident, creature du Duc de Ioyeuſe, ny ceux du Gouuerneur, & du Comte de Tillieres ſon Fils, qui dépendoient en quelque façon du Duc de Guiſe, & de la Ligue. Ce qui obligea le Roy d'y dépeſcher en ſuite, auec vn ordre plus exprés, Iean d'Emery, Seigneur de Villiers, Gentil-homme de la meſme Prouince de Normandie, & ce qui importoit le plus, tres-particulier amy du Gouuerneur. Celuy-cy ayant declaré que le Duc d'Eſpernon n'auoit plus ce Gouuernement-là, ce qui ne fut pas beaucoup agreable à la Ville, & qu'on auoit éleu à ſa place le Duc de Montpenſier, Prince du Sang Royal, appaiſa fort les humeurs émeuës, puis s'abouchant en particulier auec le Gouuerneur, auquel il promit pour ſon Fils la ſuruiuance de ſa charge; & pareillement auec le premier Preſident, auquel il fit eſperer vne bonne part en la faueur du Roy, & dans les principaux Offices de la Couronne, mit les affaires en ſi bon eſtat, que le Parlement & le peuple, par vne honnorable Ambaſſade-

où il enuoye le Preſidét de Thou, pour sõder les volontez du Peuple.

Cõmiſſion dõnée à Villiers,

qui s'en acquitte dignement.

Ceux de Roüen enuoyét prier ſa

qu'ils enuoyerent au Roy, le prierent de venir en leur Ville, dont le Gouuerneur enuoya comme en ostage à la Cour le Comte son fils. Apres ces demonstrations de bonne volonté, le Roy prit resolution de s'en aller à Roüen, sans differer dauantage. La nouuelle en vint incontinent à Paris, dont le Parlement fut bien fâché de ce que les autres sieges le preuenoient en matiere de reconnoissance & de seruice. Ce qui fit que par le Conseil de la Reyne Mere, il voulut aussi de son costé enuoyer des Deputez, pour l'asseurer de sa fidelité. Les Parisiens en enuoyerent de mesme, par l'aduis du Duc de Guise, & firent alleguer plusieurs raisons de leur part, pour s'excuser des choses passées : mais ce fut en vn temps où la Paix estoit comme concluë.

1588. Maiesté de venir en leur Ville.

Deputez enuoyez au Roy, de la part du Parlement, & des Bourgeois de Paris.

Pendant qu'on la traitoit, le Comte de Schomberg sceut si bien faire enuers le Seigneur d'Entragues, que par la satisfaction qu'il eut de l'éloignement du Duc d'Espernon, il le porta finalement à la conclusion d'vne affaire, à laquelle on trauailloit en vain il y auoit déja long-temps. Car il se rendit auec la Ville d'Orleans à l'obeïssance du Roy, moyennant la promesse qu'on luy fit, que le Gouuernement en demeureroit à ses heritiers, auquel on adiousteroit celuy de Chartres & de la Beausse, tenu pour lors par le Chancelier de Chiuerny. Mais ce traité ne se put faire si secrettement, que le Duc de Guise n'en fust aduerty : tellement que pour troubler cet accord, où l'on auoit tant pris de peine, il demanda par les articles de Paix, pour place de seureté entr'autres Villes celle d'Orleans, pour estre comme vn ostage des promesses de sa Maiesté. Or bien

D'Entragues Gouuerneur d'Orleãs rend la Ville au Roy.

Traité touchãt la reddition de la Place.

troublé par le Duc de Guise.

1588. que cette demande apportaſt quelque ſorte d'empeſchement à la Paix, ſi eſt-ce que le grand deſir qu'auoit Villeroy de la mener à bout, luy fit bien-toſt rompre cét obſtacle. Car comme il auoit receu du Roy vn plein pouuoir de la conclurre, ſoit qu'il fuſt picqué d'enuie contre ceux qui auoient fait le Traité d'Orleans, ſoit qu'il luy ſemblaſt à propos d'en vſer ainſi, tant y a qu'il ne iugea pas qu'il faluſt pour cela ſe deſiſter de ſa Negociation. Mais quand il vid que le Duc de Guiſe s'obſtinoit plus plus fort à vouloir qu'on luy donnaſt Orleans, il s'y accorda finalement, ſans le faire ſçauoir au Roy; Lequel alleguant depuis qu'on luy auoit demandé Dourlens & Picardie, & non pas Orleans en Beauſſe, fut cauſe qu'auant que liurer la Ville, il y eut pluſieurs grandes difficultez, qui ne furent de long-temps démeſlées.

qui demande cette même Place, & l'obtiét.

Les Articles de cette Paix contenoient preſque les meſmes choſes qu'on auoit demandées l'année d'auparauant par vn écrit fait à Nancy, où eſtoit meſlé le Duc de Lorraine; Que le Roy ſe declareroit Chef de la Ligue Catholique, & iureroit de prendre les Armes; ſans les poſer iamais, que la Religion des Huguenots ne fuſt deſtruite & déracinée; Que par vn Edict ſolemnel il engageroit tous les Princes, Pairs de France, Seigneurs, & Officiers de la Couronne, comme auſſi les Villes, les Colleges, les Communautez, & generalement tous les Peuples, à iurer le meſme, & à s'obliger par vn ſerment ſolemnel, de n'admettre iamais à la Couronne aucun Prince, qui ne fuſt Catholique, & hors de tout ſoupçon d'Hereſie; Qu'en quelque lieu du Royaume que ce fuſt,

Paix cõclue,

& ſes Articles.

l'on ne receuroit aux Offices, ny aux Charges & Dignitez, aucune perſonne qui ne fuſt Catholique, & qui ne fiſt profeſſion de la Foy, ſuiuant la doctrine de la Sorbonne, & la Creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; Que toutes les choſes qui s'eſtoiẽt paſſées, comme, reuoltes de Villes, ſoûleuemens de peuples, priſes de Places, leuées de ſoldats, ſaiſies de biens du Domaine, & ſemblables violences, faites pendant la Rebellion, ſeroient pardonnées, & que le Roy en donneroit vne entiere abolition, comme de choſes faites pour le bien public, & pour le ſeruice de la Foy; Qu'on enuoyeroit deux Armées contre les Huguenots, l'vne en Poitou, commandée par le Roy meſme, ou par tel General qu'il luy plairoit, & l'autre en Dauphiné, ſous la conduite de Charles de Lorraine, Duc de Mayene; qui ne ſeroient iamais congediées, mais entretenuës, iuſques à l'entiere execution de l'entrepriſe; Que le Concile de Trente ſeroit receu & obſerué par tout le Royaume à la reſerue des poincts qui ſe trouueroient contraires aux priuileges de l'Egliſe Gallicane, dont il ſeroit fait vne expreſſe declaration dans trois mois, par vne Aſſemblée de Prelats, & par le Conſeil; Que le Roy permettroit aux Seigneurs de la Ligue de garder encore ſix ans durant les Villes & les Places fortes, à eux données pour leur ſeureté, dés l'année quatre-vingt cinq, où ſeroient adjoûtées celles de Dourlans, d'Orleans, de Bourges, & de Montereau; Que par Lettres patentes du Roy, le Duc de Guiſe ſeroit declaré Generaliſſime des Armées de tout le Royaume, auſquelles il pourroit commander pleinement, comme eſtant ſoûmiſes à ſon 1588.

1588. obeyſſance ; Que le Gouuernement de la Ville de Boulogne en Picardie, ſeroit oſté par le Roy à Bernay, Ennemy du Duc d'Aumale, & remis entre les mains de quelque Gentil-homme de la Prouince, que l'vn ny l'autre Party ne tiendroient point pour ſuſpect ; Que Ieſſan r'entreroit en poſſeſſion du Gouuernement de Valence en Dauphiné, & de ſon Château, dont le Seigneur de la Valette s'eſtoit fait Maiſtre pendant ces derniers troubles ; Que ſa Maieſté approuueroit, & confirmeroit les Deputez éleus par les Pariſiens durant le tumulte : Et finalement qu'au prochain mois d'Octobre l'on aſſembleroit les Eſtats generaux, pour y faire iurer l'Edict de l'vnion Catholique, receuoir le Concile de Trente, & confirmer l'authorité donnée au Duc de Guiſe. Dans tout ce traité il ne ſe fit aucune mention du Seigneur d'O, du Colonel Alphonſe Corſe, du Maréchal de Biron, & des autres, dautant que le Duc d'Eſpernon & la Valette eſtans éloignez, ceux-cy ne ſembloient auoir ny authorité ny force, pour eſtre oppoſez à cette formidable puiſſance du Duc de Guiſe, qui gouuernoit apparemment tout l'Eſtat, & qui ne daignoit faire reflection ſur des ſuiets qui n'eſtoient point ſes égaux.

Raiſon pour laquelle dans le Traité de la Paix, il n'eſt point fait métion de pluſieurs perſõnes conſiderables.

Apres que les Articles de la Paix furent ainſi conclus, le Roy ne pouuant ſouffrir aucuns delays, qui retardaſſent les effets de ſes deſſeins, qu'il tenoit profondément cachez dans l'ame, dépeſcha tout auſſi-toſt par toutes les Prouinces, & par tous les Bailliages de ſon Royaume des Lettres Patentes, pour faire ſçauoir qu'on auoit aſſigné les Eſtats à Blois, au prochain mois d'Octobre. Car cette Ville-là

Lettres patentes du Roy par tout ſon Royaume, Eſtats aſſignez à Blois, & pourquoy.

luy sembloit plus propre à son intention que toutes les autres, tant pour estre éloignée de Paris, & proche des places que tenoient les Huguenots, que pour le grand circuit, & la commodité de son Chasteau; mais plus encore, pource que le peuple estoit à sa deuotion, & hors d'intelligence & de commerce auecque la Ligue. Pour inuiter donc les Deputez qui seroient esleus, à s'y rendre à son exemple, sans vser d'aucun delay, peu de iours apres il partit de Roüen, d'où il prit la route de Chartres, pour de là s'en aller au lieu destiné. Comme il fut à Mante, Ville située sur le chemin, qui de Roüen conduit à Chartres, la Reyne Mere, & la Reyne sa femme l'y furent trouuer. Il fut là deux iours à conferer auec elles, à la fin desquels la Reyne Mere s'en retourna à Paris, pour conduire le Duc de Guise à la Cour, & le Roy continua le voyage commencé, pour s'arrester à Chartres, & y attendre le reste de la Cour. Là se rendit apres quelques iours auec la Reyne Mere, le Duc de Guise, ayant vne suite plus considerable pour son éclat que pour son nombre. Il témoignoit vne humilité profonde enuers la personne du Roy; Et toutefois il paroissoit bien à sa mine, combien hautement luy éleuoit le courage cette ardente passion qu'il auoit de commander en Maistre, & dont il se tenoit comme asseuré. Les choses qu'il auoit faites & obtenuës (ce qui estoit le plus important) le rendoient non-seulement glorieux, mais redoutable aux siens mesmes, & le faisoient admirer des Realistes. Ce que le Roy connoissant trop bien, pour n'auoir pas l'esprit moins penetrant, que le naturel enclin à se deffier, il estoit en si grande impatien-

1588.

Le Roy part de Roüen,

s'arreste à Mante,

& de là s'en retourne à Chartres,

où arriue le Duc de Guise;

Il rend de grandes soûmissions au Roy,

1588. ce de le voir exterminé, que ce desir violent ne cessoit de s'augmenter en son ame. Toutefois, il le sçauoit si bien cacher, & par sa mine & par ses actions, qui faisoient paroistre tout le contraire, qu'aux moindres choses, & dans les plus grandes, il sembloit estre veritablement reconcilié auec luy, & vouloir à l'aduenir ioindre ses desseins aux siens, en fondant sur sa valeur & sur sa prudence, tout le gouuernement de l'Estat. Pour ce suiet, il fit incontinent publier dans son Conseil, & iurer à chacun l'Edit de Pacification, puis declarer ouuertement la guerre aux Huguenots. Afin de la faire, suiuant les capitulations de la Paix, l'on resolut de mettre sur pied deux differentes Armées; l'vne en Dauphiné, sous le Duc de Mayene, & l'autre en Poitou dont le Roy declara son Lieutenãt General Louys Gonzague, Duc de Neuers; Et pour toutes les deux ensẽble, furent expediées les Lettres patentes, necessaires pour la leuée des gens de guerre.

qui dissimule sa hayne contre luy.

Edict de Pacification publié dans le Conseil,

& Guerre ouuertement declarée aux Huguenots.

Deux Armées sur pied.

A ce premier point fut ioint le second de plus grande consequence: Car en mesme temps fut verifiée au Conseil, & publiée au Parlement de Paris la nouuelle puissance qu'on dõnoit au Duc de Guise, & annexée au titre qu'il auoit desia de Grand Maistre. D'ailleurs celuy de Generalissime, ou de Lieutenant General, comprenoit toutes les qualitez qu'on attribuë ordinairement à cette haute Dignité, à sçauoir vn absolu commandement sur toutes les Armées où il se trouuoit; l'authorité de grãd Conneſtable, à pouruoir au reglement & à la paye des gens de guerre; le pouuoir de mettre la taxe aux viures, la protection du peuple, le chastiment des soldats, qui commettroient quelque

Nouuelle puissãce donnée au Duc de Guise.

quelque excez, & toutes les autres circonſtances de cette nature, leſquelles apres la perſonne du Roy, éleuoient celle du Duc au Souuerain commandement, & l'eſtabliſſoient dans la meſme puiſſance qu'auoit autrefois le Maire du Palais, ſous les Deſcendans de Meroüée. Le Roy ne manqua pas encore de témoigner au Cardinal de Bourbon, qu'il n'auoit pas moins d'inclination pour luy que pour le Duc de Guiſe. Car du conſentement, & de l'authorité de ſon Conſeil, il voulut qu'il fuſt declaré premier Prince du Sang: Qu'il eût le priuilege de donner les Lettres de Maiſtriſe, pour toute ſorte de Meſtiers, & que ſes Domeſtiques euſſent les meſmes exemptions qu'auoient ceux de ſa Maiſon: ſi bien que par là il eſtoit manifeſtement declaré legitime Succeſſeur de la Couronne. A des choſes ſi grandes & ſi importantes, l'on en pouuoit adiouſter pluſieurs autres aſſez conſiderables, comme les familiaritez du Roy auec le Duc de Guiſe, les témoignages de reſpect qu'il rendoit au Cardinal de Bourbon, & les graces qu'il faiſoit tous les iours pour l'amour d'eux à quantité de perſonnes. I'obmets l'éloignement de ſes anciens Fauorys, & ſes conferences ſecrettes auec l'Archeueſque de Lyon, la Chaſtre, Baſſompierre, & autres Confidens du Duc, principaux Chefs de la Ligue. Ie ne parle point non plus de quantité d'autres choſes, qui pour eſtre comme des marques viſibles de la bonne inclination du Roy, ſeruoient d'autãt plus à couurir la trame de ſes plus veritables deſſeins. Il eſtoit encore incité plus fort à les continuer par les grandes demonſtrations de bien-veillance que donnoit le Pape au Duc de Guiſe;

1588.

Le Roy fait declarer le Cardinal de Bourbon premier Prince du Sang.

& couure adroitement ſes deſſeins par de belles apparences enuers les Chefs de la Ligue.

Lettres du Pape au Duc de Guiſe pleines, de loüanges:

1588. Car eſtant bien ayſe de tant de bonnes fortunes qu'il auoit euës à chaſſer du Royaume l'Armée eſtrangere, il luy auoit eſcrit des lettres où il le combloit de loüanges, le comparant à ces anciens & SS. Machabées deffenſeurs du peuple d'Iſraël, ſi fort eſtimez dans les ſaints Eſcrits, & l'exhortant à continuër auec vn courage inuincible, de combattre glorieuſement pour la cauſe de la Sainte Egliſe, & pour l'entiere ruyne des Huguenots. Or dautant que les gens du Duc, pour accroiſtre touſiours plus fort ſon eſtime, & ſa reputation, firent imprimer ces Lettres, & qu'elles furent publiées à Paris, l'applaudiſſement que luy donna le peuple fut grand. Mais le déplaiſir qu'en eut le Roy le fut encore dauantage, ne pouuant ſouffrir en aucune ſorte, qu'vn autre euſt plus de credit & d'authorité que luy-meſme dans ſon Royaume. Comme donc à l'égard de la Conſcience, & pour pluſieurs autres conſiderations, & conſequences tres-importantes, le procedé du Pape, & de la Cour de Rome, luy mettoit dans l'ame d'eſtranges inquietudes; cela fut cauſe que du déplaiſir receu de ces lettres, il commença de penſer au remede qu'il pourroit tenir, non ſeulement pour détourner le deſſein du Pape, mais pour empeſcher encore que ſes Sujets ne l'accuſaſſent de s'eſtre mis en mauuaiſe intelligence auec le Saint Siege, ou comme ils diſoient ordinairement, de ne ſçauoir pas ſe gouuerner auec l'Egliſe Catholique Romaine. Le Pape deſiroit fort d'eſtre fait Arbitre des choſes qui ſe paſſoient en France, & d'auancer le plus qu'il pourroit l'entrepriſe des Catholiques contre les Huguenots; à raiſon dequoy il ſe propo-

Les Confidens du Duc les font imprimer, & publier:

Le Roy s'en offenſe,

& taſche de preuenir les ſoupçõs qu'on pouuoit auoir de luy.

Deſſein du Pape.

ſoit d'élire vn Legat, qui aſſiſtaſt de ſa part à cette celebre Aſſemblée des Eſtats du Royaume. Ce qu'il faiſoit encore, afin qu'en matiere de choſes qui regardoient les intereſts du Saint Siege, s'entendant auec le Duc de Guiſe, & auec le Cardinal de Bourbon, il ſollicitaſt auprés du Roy leur reünion, & la declaration de la guerre contre le Roy de Nauarre : Mais beaucoup plus, afin que luy-meſme, & tous ceux de ſa Maiſon, comme atteints manifeſtement d'Hereſie ; fuſſent iugez incapables de pouuoir paruenir à la Couronne. Neantmoins, pour ce qu'il ne croyoit pas voir aſſez clair dans les affaires de ce Royaume, & qu'il n'eſtoit pas bien aſſeuré de la fin des intentions de la Ligue, il ne ſçauoit à qui ſe fier de cette Legation, ne voulant ny choquer entierement l'eſprit du Roy, ny déplaire auſſi au Duc de Guiſe ; Ioint que cette affaire luy ſembloit ſi importante, qu'elle auoit beſoin d'eſtre maniée adroitement, & par quelque perſonne de ſinguliere prudence. Mais bien à peine eut il pris cette reſolution, que le Roy le ſçeut, & penetra dans ſon deſſein par l'auis dont le preuint l'Ambaſſadeur Piſany. Comme il deſiroit donc que ce Legat fuſt quelque homme confident, & qui ne dépendiſt point tout à fait des caprices de la Ligue, il employa tous ſes ſoins, & les plus puiſſans reſſorts de la Cour, pour faire élire par toute ſorte d'inſtance Iean François Moreſin, Senateur Venitien, Eueſque de Breſſe. Il eſtoit déja en cette Cour en qualité de Nonce Apoſtolique, & digne, à vray dire, qu'on l'eſtimaſt pour ſa haute vertu. D'ailleurs, il n'ignoroit point l'eſtat des choſes preſentes ; & quoy qu'il fût fort biẽ dans l'eſprit du

1588.

Il ſe propoſe d'enuoyer vn Legat en l'Aſſemblée des Eſtats, & pourquoy.

Il ne ſçait à qui ſe fier de cette Legation.

Efforts du Roy, pour faire élire Legat Iean François Moreſin.

Qualitez de ce Nonce.

1588. Roy, ſi eſt ce qu'il n'eſtoit pas mal dans celuy du Duc de Guiſe, qu'il auoit mis en eſtat de ne s'en deffier point, par ſa merueilleuſe adreſſe, à ſçauoir viure auec tout le mõde. Ce choix ne fut point deſagreable au Pape, qui connoiſſoit particulierement ce Nonce, qu'il eſtimoit fort, & pour ſa grande prudence, & pour l'experience qu'il s'eſtoit acquiſe dans les affaires d'Eſtat, par le maniment qu'il auoit eu de celles de ſa Republique. Il conſideroit encore; qu'eſtant Gentil-homme Venitien, & par conſequent bien affectionné, & enclin à la Couronne de France, il ne ſe ietteroit point en proye indiſcrettement aux paſſions de la Ligue, choſe que ſa Sainteté deſiroit fort; & que tenant droite la Balance, les pretentions du Duc de Guiſe ne fuſſent point fomentées, qu'autant qu'il ſeroit neceſſaire pour le ſeruice de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine. Mais bien que la perſonne du Legat, qu'on fit Cardinal en meſme temps, fuſt tres-agreable au Roy, il eut neantmoins vn extréme déplaiſir de voir que le Pape rendoit compte de ſon Eſlection aux Seigneurs de la Ligue; qu'il les exhortoit à communiquer leurs deſſeins à ſon Legat, auec toute confidence, & qu'auec la meſme oſtentation qu'auparauant, on auoit fait imprimer & publier ſes Lettres. Cette conſideration pourtant n'euſt pas tant de pouuoir ſur ſon eſprit, qu'il ne ſçeut diſſimuler la faſcherie qu'il en auoit, & que par toute ſorte de voyes il ne cherchaſt d'eſtre en bonne intelligence auec le Legat, afin de pouuoir par ſon moyen iuſtifier ſes actions prés du Pape, & de refroidir vn peu l'ardeur qu'il sẽbloit auoir à fauoriſer les entrepriſes de la Ligue.

dont le Pape approuue le choix pour pluſieurs raiſons,

& le fait Cardinal.

nouueau déplaiſir du Roy,

qui le diſſimule accortement,

Toutes ces choſes donnoient bien de l'occupation à la Cour, quand les nouuelles y vinrent de la Coniuration qui s'eſtoit faite à Angouleſme contre le Duc d'Eſpernon, qui fut telle, que peu s'en falut qu'il n'y demeuraſt ſur la place. Apres qu'on eut receu, bien que trop tard, les lettres du Roy, par leſquelles il commandoit qu'il ne fût point mis en poſſeſſion du Gouuernement, quelques-vns des Habitans ne manquerent pas de ſe vouloir ſeruir de cét auis à ſa ruyne. Ceux-cy, qui ne voyoient pas volontiers (comme les affections des hommes ſont differentes) & qui ſe perſuaderent auſſitoſt qu'ils feroient choſe agreable au Roy, de le chaſſer d'Angouleſme, dépeſcherent à la Cour vn de leurs Confidens, par eux adreſſé à Villeroy, Secretaire d'Eſtat, pour luy faire entendre plus particulierement l'intention du Roy, & l'auertir qu'ils ſe ſentoient aſſez de courage, pour le mettre hors du Gouuernement, & en priſon meſme, quoy qu'il fuſt toûjours dans le Chaſteau, retraitte aſſurée, & place bien fortifiée. Soit que Villeroy fuſt déja mal auec le Duc, ſoit qu'il euſt receu la commiſſion d'écrire les lettres precedentes, tant y a que la propoſition que luy fit cet homme, ne luy dépleut pas, luy ſemblant que cette occaſion, & la volonté du Roy, ne s'accordoient pas mal enſemble. Auſſi en parla t'il au Roy meſme, qui ſe deffiant déja de l'eſprit de Villeroy, qu'il ſoupçonnoit fort, ne luy voulut pas declarer ſon intention; mais pour empeſcher qu'il ne penetraſt dans ſon interieur, luy dit, qu'il eſtoit content qu'on chaſſaſt d'Angouleſme le Duc d'Eſpernon (qu'il aymoit neãtmoins en ſon ame, & auquel il ſe fioit

1588. & ſe met en bõne intelligence auec le Legat.

Coniuratiõ faite à Angouleſme cõtre le Duc d'Eſpernon.

Les Habitãs deliberent de le chaſſer de leur Ville,

& enuoyét en Cour pour cét effet.

L'affaire eſt communiquée à Villeroy,

qui en parle à ſa Majeſté.

1588. à l'accouſtumée) ou meſme qu'on l'arreſtaſt priſonnier, pourueu qu'il ne couruſt point fortune de ſa vie. Or bien que le Roy diſt froidement ces paroles, ſi eſt-ce qu'elles furent priſes auec chaleur par le Secretaire, qui les rapporta tout auſſi-toſt au Confident des Conjurez. Celuy cy à quelques iours de là fut introduit au Cabinet du Roy, qui luy dit, qu'en cette affaire il ſuiuiſt l'ordre qu'il auroit du Secretaire : d'où il arriua qu'encore que Villeroy ne vouluſt rien mettre par écrit, il ordonna neantmoins qu'en quelque façon que ce fut, on euſt à ſaiſir en vie, ou à chaſſer d'Angouleſme le Duc d'Eſpernon, aſſurant que c'eſtoit là l'intention de ſa Majeſté, & qu'elle leur ſçauroit gré de ce bon ſeruice. Ce commandement du Secretaire, bien que different de la froideur du Roy, & ce que le Confident y adiouſta du ſien (comme c'eſt la couſtume en ſemblables choſes) encouragerent plus fort les Coniurez. Tellement que pour monſtrer qu'ils ſe croyoient capables d'executer encore plus qu'ils ne promettoient, ils s'offrirent non ſeulement à prendre le Duc en vie, mais à le mettre à mort, s'ils ne pouuoient faire autre choſe. Apres auoir donc cõmuniqué cette affaire aux Seigneurs de Meré, & de la Meſſeliere, au Vicomte d'Aubeterre, & à quelques autres Gentils-hommes du pays, le dixiéme d'Aouſt, iour de ſaint Laurens, ils coururent tout à coup au Chaſteau ; & s'eſtant ſaiſis de la premiere porte, où l'on ne ſe défioit de rien, ils allerent iuſques au plus ſecret departement du Duc, où ils attaquerent ſes domeſtiques, qui eſtoient dans l'Antichambre, tandis que luy plus auant dans le lo-

Ordre donné par le Roy,

Reſolution des Coniurez,

Ils courent au Chaſteau,

gis s'entretenoit en la compagnie du Seigneur de Mariuaut, & de l'Abbé d'Elbene. Icy la resistance de peu de gens arresta l'impetuosité de plusieurs. Car Raphaël Ieronimi, Florentin, deffendit long-temps l'entrée de la porte, & fit demeurer morts sur la place trois des Conjurez, & luy-mesme en fin fut tué d'vn coup de pistolet. Apres la mort de celuy-cy, Sorlin, Chirurgien du Duc, bien que fort blessé, se mit à crier, & appellãt au secours ceux qui estoient au bas du logis, arresta l'effort des Assaillans, iusques à ce que le Duc, & ceux de sa compagnie ayant bien fermé sur eux la porte de leur chambre, qu'ils barricaderent de coffres & d'autres meubles, eurent loisir de deffendre leurs vies d'vne violence si soudaine. Durant que l'on cõbattoit ainsi à la porte de la chambre, les Gentils-hommes du Duc (entre lesquels Lancelot de Nores Cypriot, ouït ce bruit le premier, & fut aussi le premier à prendre les armes) auoient regagné la porte du Chasteau, où les Seigneurs d'Ambleville, & de Lartigues demeurerent pour la deffendre. Là dessus les autres ne perdirent pas temps, & tous en armes monterent en haut par des eschelles; où trouuant les Cõjurez, qui par toute sorte d'efforts taschoiẽt d'enfoncer la porte de la chambre, pour s'y donner entrée, ils les taillerent tous en pieces, reserué vn des Consuls de la Ville, qu'ils prirent en vie. Le Duc sortit de sa chambre, & s'estãt armé, se mit courageusement sur la deffensiue auecque ses Domestiques; & arriué à la basse Cour, où le tumulte se redoubloit, il tua de sa main le frere du Consul, qui pour secourir les siens, assisté de quelques hommes armez, s'estoit là rendu par

1588. attaquée les Domestiques du Duc.

qui leur resistent vaillamment.

Le Duc se barricade dãs sa chambre.

Les Conjurez sõt taillez en pieces.

Courageuse resistance du Duc.

1588. les murailles qu'il auoit eſcaladées. Là furent faits priſonniers cinq des principaux Bourgeois, entrez de la meſme ſorte que les autres, & cette fureur impetueuſe fut ainſi repouſſée.

dont la femme eſt arreſtée par les Habitans.

L'on ſonna cependant le toxain dans la Ville, au bruit duquel tous les habitans ſe ſoûleuerẽt, les principaux deſquels coururent arreſter la femme du Duc, qui ne ſe doutant d'aucune choſe, s'en eſtoit allée ouyr la Meſſe en la grande Egliſe. Or dautant qu'il venoit aux Conjurez à toute heure du renfort de la Nobleſſe d'alentour, qui auoit apris l'affaire, cela leur augmenta le courage, & fit qu'à l'heure meſme ils barricaderent les auenuës, pour aſſieger le Chaſteau. Mais le Duc & ceux de ſa ſuitte ſe deffendirent vaillamment, diſant tout haut, qu'ils feroient mourir tous ceux qu'ils tenoient priſonniers, qui eſtoient des plus accommodez, & des plus conſiderables de la Ville. Par ces menaſſes ils tinrent le peuple en bride, iuſques à ce que l'on vid venir auec ſes genſdarmes le ſieur de Tagens, lequel logé aux Villages d'alentour, accourut viſte à ce bruit, qu'on oyoit de loin à la campagne. Son arriuée donna l'alarme au peuple, & rendit confus les Chefs de la Conjuration. Mais enfin par l'entremiſe de l'Eueſque de la Ville, ils demeurerent d'accord que les priſonniers ſeroiẽt deliurez, la Ducheſſe renduë, les Nobles d'entre les Coniurez chaſſez de la Ville, & le Duc reconnu pour Gouuerneur, ainſi qu'auparauant. Et certainement comme durant ce tumulte il témoigna beaucoup de valeur à ſe deffendre, auſſi donna-t'il des preuues d'vne grande moderation, apres qu'il fut appaiſé, eſteignant ainſi ce dangereux embraſement,

Secours arriué au Duc,

qui eſt enfin reconnu pour Gouuerneur de la Ville.

où

où peu s'en falluſt qu'il ne demeuraſt enueloppé bien viſte. 1588.

La nouuelle de cette affaire acheua de mettre mal dans l'eſprit de ſa Maieſté le Secretaire Villeroy, n'y ayant pas d'apparence qu'aprés vne réponſe ſi froide & ſi douteuſe, comme eſtoit celle qu'on auoit donnée au Deputé de ceux d'Angouleſme, ils euſſent eſté ſi hardis que d'attenter à la vie du Duc, contre laquelle il leur auoit expreſſément deffendu de rien entreprendre. Ce qui luy faiſoit croire, que le Secretaire ayant trouué cette occaſion, s'en eſtoit ſeruy pour ſatisfaire à la haine manifeſte, & à la mauuaiſe volonté qu'il portoit au Duc d'Eſpernon. Ainſi depité contre ſoy-meſme, il ſe croyoit enuironné de toutes parts de Miniſtres paſſionnez & intereſſez. Il s'offenſoit de ce qu'ils ſçauoient trop, & blâmoit cette profonde connoiſſance qu'ils auoient des choſes de la Cour, par le moyen de laquelle ils penetroient iuſques dans le fonds de ſes penſées; Ce qui luy remettoit en memoire l'exemple de ſon Ayeul, qui vers la fin de ſon Regne, auoit eſloigné de luy tous ſes vieux Miniſtres, qui pour eſtre trop habiles luy eſtoient rendus ſuſpects, ſe ſeruant en leur place de perſonnes plus conſiderables pour leur probité, que pour leur bon eſprit; deſquelles il receuoit en effet de meilleurs & plus vtiles ſeruices, que de ces autres qui auoient vieilly dans l'experience des affaires, & dont la prudence eſtoit rafinée. Sur cette penſée, tout à meſme temps qu'il fut party de Chartres, pour s'acheminer à Blois, où il auoit reſolu d'executer ſes deſſeins, il fit retirer de la Cour les ſieurs Pinart & Bruſlart, anciens Secretaires d'Eſtat.

L'affaire d'Angoulême acheue de mettre mal Villeroy dans l'eſprit de ſa Maieſté.

Secret déplaiſir du Roy d'auoir des Conſeillers trop penetrans, & trop paſſionnez.

Il part de Chartres pour aller à Blois,

1588. & fait retirer de la Cour ſes principaux Miniſtres d'Eſtat.

Cela fait, il enuoya Benoiſe, Secretaire du Cabinet, auquel il ſe fioit fort, auec ordre exprés de dire à Villeroy, au Chancelier de Chiuerny, & à Bellieure, qui s'en eſtoient allez en leurs maiſons, pour y donner ordre à leurs affaires, afin de s'en retourner; que le Roy ſatisfait de leurs ſeruices paſſez, leur commandoit de ne plus reuenir à la Cour. Le Seigneur de Bellievre receut ce commandement auec vne grande moderation, & ſe monſtra prompt à l'executer. Le Chancelier tâcha de ſe iuſtifier, mais en vain, pour pouuoir ſuiure la Cour; & quelque obeïſſant que ſe monſtraſt Villeroy, il témoigna neantmoins que cette diſgrace luy eſtoit fort ſenſible, luy ſemblant que ſes longs trauaux, & les ſeruices par luy rendus auec tant de bons ſuccés, eſtoient mépriſez ſans raiſon, & trop ingratement reconnus. Le Roy, comme c'eſt la couſtume, fit Garde des Seaux à la place du Chãcelier, François de Monthelon, ſon Aduocat au Parlement de Paris, homme d'vne grande integrité, & dont les intentions alloient droit, mais qui n'eſtoit pas encore bien accouſtumé aux affaires du Gouuernement, où iuſques à ce iour-là il n'auoit eu que fort peu d'employ, ou point du tout. Par meſme moyen il créa Secretaire d'Eſtat Martin Ruzé, Seigneur de Beaulieu, & Louys de Reuol, hommes fidelles, de ſaine reputation, deſintereſſez, & accouſtumez à le ſeruir dés leurs premieres années; bien que toutefois en matiere d'affaires de Cour & de Conſeil, ils n'euſſent iamais paſſé pour habiles. Apres que cela fut fait, il ſembla au Roy, comme il diſoit luy-meſme, d'auoir oſté d'auprés de luy des yeux de Renards, &

Grande moderation du ſieur de Bellievre.

Mécontentemẽt du Secretaire Villeroy.

Le Roy donne les Seaux à François de Monthelon.

pourueu aux moyens les plus asseurez, pour estre bien & fidelement seruy à l'aduenir, en empeschant que ses Ministres n'eussent que le pouuoir qu'il leur donneroit & non pas la curiosité de penetrer plus auant dans ses dessеins. 1588.

Cette nouueauté changeoit toute la face de la Cour, où l'on pouuoit dire, qu'il y auoit transformation, non seulement d'apparence, mais de forme & de maniere de Gouuernement. Au lieu que le Duc de Guise n'auoit autrefois qu'vne bien petite part dans le Conseil, il sembloit que tout s'y gouuernast maintenant par luy, & par ses principaux Confidens, qui estoient, l'Archeuesque de Lyon, & le Seigneur de la Chastre, puissans en credit & en authorité. Dauantage, bien que la Reyne Mere eust accoustumé iusques alors de presider entierement au Conseil du Cabinet; si est-ce qu'elle n'y auoit plus qu'vne bien petite part, à cause des deffiances du Roy. Il en auoit mesme exclus tous ses plus anciens Confidens, n'y ayant que le Maréchal d'Aumont, le Colonel Alphonse Corse, & le Seigneur de Ramboüillet, qui approchoient son oreille, & qui sçauoient ses plus secrettes resolutions. Le Duc de Neuers, qu'il auoit autrefois hay, & tenu pour suspect, pouuoit encore beaucoup sur son esprit, qui estoit tout autre qu'il n'auoit accoustumé d'estre. A quoy ne l'incitoit pas tant la grande estime qu'on faisoit de sa conduite, & de son experience, que tout le monde connoissoit assez, que cette seule consideration, qu'il estoit ialoux, & ennemy secret de la grandeur du Duc de Guise. Car bien qu'ils fussent beaux-freres, pour auoir

Estrange changemét dans le Conseil,

où toutes choses semblent étre gouuernées par le Duc de Guise, & par ses plus affidez.

La Reyne Mere est suspecte.

Secrets Confidés du Roy.

Il fauorise le Duc de Neuers par raison d'Estat,

1588. épouſé les deux ſœurs, l'vn ne pouuoit neantmoins ſouffrir la bonne Fortune de l'autre. Que ſi quelque choſe augmentoit encore plus fort l'animoſité du Duc de Neuers, c'eſtoit de voir que le Duc de Guiſe, par la Charge de Generaliſſime, obtenuë depuis peu, auoit du commandement ſur tout. Ce que le Roy connoiſſant fort bien, & deſirant de les aigrir encore plus fort dans leur mauuaiſe intelligence, il auoit declaré le Duc de Neuers General de l'Armée, qu'on enuoyoit en Poictou & en Guyenne, afin qu'à force de les picquer ainſi, & de les entretenir dans cette emulation, de la puiſſance ils paſſaſſent à l'acte. Il ſçauoit d'vn coſté, que Neuers n'obeïroit iamais à Guiſe, & que Guiſe au contraire, pour mépriſer Neuers, & pour le ſoupçon qu'il auroit de luy, voudroit qu'on le reconnuſt pour Chef de toutes les Armées: ſi bien que leurs concurrences ſecrettes aboutiroient aſſeurément à des diuiſions, & à des mécontentemẽs manifeſtes. D'où il s'enſuiuit, qu'encore que le Duc de Neuers preuoyant bien tout cela, eſſayaſt de s'excuſer ſur ſon âge, ſur ſon indiſpoſition, & ſur d'autres incommoditez, pour n'accepter cette charge; le Roy neantmoins ne la voulut iamais donner qu'à luy, iugeant que le temps ne luy permettoit pas encore de mettre la conduite de ſes armées entre les mains de perſonnes qu'il tint ſuſpectes. Cet artifice ſeruant comme de flammeche aux inimitiez de l'vn & de l'autre, tournoit cependant au profit du Roy, à qui le Duc de Neuers donnoit ſecrettement tous les aduis qui luy ſembloient pouuoir eſtre au deſaduantage du Duc de Guiſe; ce qui l'auoit mis entierement dans

& le fait General d'armée.

Mauuaiſe intelligence entre les Ducs de Neuers & de Guiſe.

la confidence du Roy, au lieu qu'il auoit accouſtumé de luy eſtre ſuſpect. 1588.

Auec toutes ces pratiques, la Cour ſe rendit à Blois le vingt-ſeptiéme de Septembre. Les Deputez des Prouinces s'y eſtoient déja aſſemblez; & quoy que leur élection eut bien donné de la peine à l'vn & à l'autre Party, ſi eſt-ce que l'aduantage demeura aux Partiſans de la Ligue. Il ne faloit pas s'en eſtonner, puiſque l'Ordre Eccleſiaſtique attiré par les intereſts de la Religion, ſembloit dépendre de ce Party-là, & que le Tiers-Eſtat ſuccombant ſous les Impoſts dont on le chargeoit, & ſe propoſant pour but de les faire oſter, s'accoſtoit volontiers des Ennemis du Roy, pource qu'ils promettoient, & ſe vantoient meſme, de vouloir que le peuple fuſt déchargé de ces peſantes contributions. D'ailleurs, dans le corps de la Nobleſſe ſe trouuoient pluſieurs perſonnes tres-eſtroitement intereſſées auec la Ligue & la Maiſon de Lorraine. Ce qui fit d'abord iuger au Roy, qu'en cette Aſſemblée, le Duc de Guiſe ne manqueroit pas de l'emporter ſur toutes les opinions, & d'obtenir ce qu'il voudroit. Mais comme il eſtoit reſolu d'aller par vne autre voye, & d'aſſoupir toutes les humeurs, ayant accueilly les Deputez indifferemment auec de grandes demonſtrations de bien-veillance, il auoit preparé ſon eſprit à leur declarer, qu'aux remedes qui ſe deuoient trouuer dans les Eſtats, il auoit mis toute l'eſperance, & de ſon propre repos, & du ſalut vniuerſel du Royaume. A cauſe dequoy, voulant commencer par vn magnifique appareil, & par vne pompe éclatante, vne choſe qu'il feignoit d'eſtimer tres-importante, &

La Cour ſe rend à Blois pour les Eſtats.

Aduantage des Partiſans de la Ligue dans l'Aſſemblée.

Apprehenſion du Roy.

Il fait le meilleur accueil qu'il peut aux Deputez.

1588. tres-grande, vn Dimanche ſecond iour d'Octobre, il fit faire vne Proceſſion ſolemnelle, où il aſſiſta luy-meſme auec tous les Princes, & toute la Cour, les Deputez de chaque Ordre marchans à leur rang. Le ſaint Sacrement y fut porté par toutes les ruës, qui pour cet effet furent tapiſſées; & l'on dit la Meſſe ſolemnellement, que tout le monde oüyt auec vne grande deuotion. Le Dimanche ſuiuant, neufiéme iour du mois, ſa Maieſté, & le Duc de Guiſe, communierent publiquement dans l'Egliſe ſaint François, confirmant par vne action ſi celebre & ſi ſainte, leur mutuelle intelligence, & leur vnion pour le bien de la Couronne, qui eſtoit la fin pour laquelle on preſuppoſoit que les Eſtats s'eſtoient aſſemblez.

aſſiſte à la Proceſſion,

où il cõmunie auec le Duc de Guiſe.

Ouuerture des Eſtats,

L'Aſſemblée commença le troiſiéme Dimanche, 16. iour du meſme mois. Là incontinent apres le diſner s'eſtant rendus dans la grande ſale du Chaſteau tous ceux qui auoient ordre de s'y trouuer, le Roy s'aſſit en vn Trône haut éleué de pluſieurs degrez. Les Reynes, les Princes, les Cardinaux, les Pairs, & les Officiers de la Couronne, prirent les places qu'on leur auoit preparées en deux longs rangs de ſieges, à droict, & à gauche; & de l'autre coſté, au fonds du Theatre, s'aſſirent les Deputez, ſuiuant leurs anciennes préeminences. Le Duc de Guiſe tenant en main le baſton de Grand-Maiſtre, prit ſa place ſur vn Eſcabeau qu'on auoit mis au pied du Trône du Roy à main droite; & à la gauche s'aſſit auec les Seaux le Seigneur de Monthelon, repreſentant la perſonne du Chancelier du Royaume. Chacun ayant pris ſon rang, le Roy auec vne

Ordre tenu dãs la Seance.

Maiesté digne de luy, & vne singuliere éloquence, fit l'ouuerture des Estats. Sa Harangue fut longue, dans laquelle il protesta de sa bonne volonté pour le commun bien & le repos de ses Peuples. Il monstra en suite quelles, & combien dangereuses estoient les extrémitez où les guerres intestines, & les interests particuliers auoient reduit la Couronne. Aprés cela, en termes pleins d'efficace, il exhorta vn chacun à se dépoüiller de toute passion, à mettre en oubly les discordes passées, & à s'éloigner de l'animosité des Factions. Il leur recommanda par de pressantes raisons, d'apporter de salutaires remedes aux necessitez publiques, & au repos des particuliers; De se reünir sincerement à l'obeïssance qu'ils luy deuoient; De se desister de toute sorte de nouueautez, de Ligues, d'intelligences, de pratiques, & de partialitez, fondées sur l'interest, qui hors du Royaume & dedans, contre l'amour & le zele que de vrays Sujets deuoient à leur Patrie, auoiẽt causé d'estranges desordres, & à luy, qui estoit leur Seigneur legitime, & à la commune tranquilité des gens de bien. Surquoy il leur remonstra; Que comme il leur pardonnoit, & oublioit volontiers tout le passé, aussi ne pourroit-il pas souffrir qu'on renouuellast à l'aduenir de si grands outrages, qu'il tiendroit pour autant de crimes de leze-Maiesté. Il s'estendit là dessus vn assez long-temps, & conclud enfin en termes graues; Qu'auec la mesme ardeur qui le portoit au bien de ses Sujets, & dont il entendoit persecuter & destruire l'Heresie, fauoriser les gens de bien, rendre à la Iustice son lustre & sa force, aduancer la Religion; soustenir la Noblesse, &

1588.

Principaux poincts de la Harangue du Roy.

1588. ſoulager le peuple, il les prioit tous, & les coniuroit de l'aſſiſter de leurs bons conſeils, & de leurs intentions ſinceres, en cette Reformation ſi neceſſaire à la France; Qu'au reſte, s'il leur aduenoit de faire autrement, en preſtant l'oreille aux pratiques des particuliers, & leur conſentement aux intereſts des Factieux, ils ſe ſoüilleroient d'vne tache d'infidelité & de felonnie, dont ils rendroient compte vn iour deuant le haut Thrône de Dieu, outre qu'en cela ils ſe declareroient à la Iuſtice d'icy bas coupables & Criminels, noirciſſant leur nom d'vne eternelle infamie.

L'Archeuêque de Lyon tâche de diſſuader le Roy de faire mettre en lumiere ſa Harangue,

Cette Harangue du Roy entra fort auant dans l'ame du Duc de Guiſe, & de tous ceux de ſon Party; qu'elle picqua bien plus fort encore, quand ils le virent reſolu de la mettre en lumiere: Ce qui fit que l'Archeueſque de Lyon tâcha de l'en deſtourner, en luy remonſtrant; Qu'il valoit mieux perdre ce peu de paroles, quoy qu'ingenieuſement tiſſuës, que les affections de ſes Suiets, qui en ſeroient offencez; Que cela leur feroit croire, qu'il n'auroit pas encore oublié le paſſé, & que ce leur ſeroit vn preiugé d'auoir voulu les accuſer de Rebellion & de perfidie, à la veuë de toute la France. Cela n'empeſcha pas pourtant, que pour rendre manifeſte à tout le monde ce qu'il auoit propoſé à l'ouuerture des Eſtats, il ne la fiſt imprimer, ce qui ſeruit grandement à excuſer les choſes qui arriuerent depuis. Quelques-vns ont écrit, que par les perſuaſions de l'Archeueſque de Lyon, le Roy retrancha beaucoup de ce qu'il auoit proferé en pleine Aſſemblée: Mais pour moy, qui m'y trouuay preſent, & qui n'en perdis pas

qui ne laiſſe pas pourtant d'eſtre imprimée.

vn seul mot, ie puis asseurer que tout ce qui fut dit, fut aussi imprimé. Il est vray que les paroles animées par la force de la voix & de l'actiõ, firent vn effet incomparablement plus vif & plus pressant que dans l'Impression, où elles ne parurent que demy-mortes. La Harangue de sa Maiesté fut suiuie de celle de Monthelon Garde des Seaux, qui dans la forme ordinaire, ayant loüé l'intention du Roy, s'étẽdit au large sur les mesmes choses qu'il auoit dites. A quoy respondirent auec de grandes demonstrations d'obeïssance & de fidelité, l'Archeuesque de Bourges * pour le Clergé, le Baron de Seneſçay pour la Noblesse, & le Preuost des Marchands * de Paris pour le Tiers Estat. Apres ces Harangues, l'Assemblée se leua, & la seconde Seance fut remise au Mardy prochain. Ce iour fut celebre, pour le serment que presterent les Estats, de receuoir pour Loy fondamentale du Royaume, l'Edict de Pacification, que le Roy auoit fait publier au mois de Iuillet dernier passé. Par cet Edict, réunissant tous les Catholiques de son Royaume, il iuroit de perseuerer iusques à la mort en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; D'en procurer la conseruation & l'accroissement; D'employer toutes ses forces à la ruyne des Huguenots; De ne souffrir iamais qu'aucun Prince Heretique, ou Fauteur d'Heresie, peust paruenir à la Couronne, & de n'admettre aux Charges & aux Dignitez que des personnes qui feroient vne constante profession de la Religion Catholique Romaine. Il vouloit que ses Suiets iurassent aussi de leur costé; Qu'apres s'estre ainsi vnis à luy, ils ne feroient iamais d'autre Ligue, sur peine de felonnie,

1588.

Le Garde des Seaux de Monthelon fait sa Harãgue en suitte de celle du Roy.

* *Renaud de Beaune.*

L'Archeuesque de Bourges parle pour l'Ordre Ecclesiastique.

Le Baron de Seneſçay pour la Noblesse,

* *Michel Marteau.*

& le Preuost des Marchãds de Paris, pour le Tiers-Estat.

Edict de Pacification.

Serment presté par les

1588. & d'eſtre renus pour violateurs du Serment par eux preſté. A quoy eſtoient iointes pluſiers autres particularitez, par leſquelles aboliſſant la memoire des choſes paſſées, il ſe faiſoit Chef de l'Vnion, & de la Ligue Catholique, remettant tous les Ordres dans leur propre & naturelle obeyſſance. Les circonſtances de ce Serment furent remarquables, en ce que le Roy en parla luy-meſme en termes ſerieux, & conuenables au ſuiet. De plus, l'Archeueſque de Bourges fit vne exhortation aux Eſtats, par laquelle il remonſtra de quelle importance eſtoit le Serment qu'on deuoit faire, & à quoy il obligeoit. Beaulieu, nouueau Secretaire d'Eſtat, en dreſſa vn acte, pour memoire d'vne choſe ſi ſolemnelle, de laquelle on fut rendre graces à Dieu publiquement dans l'Egliſe de ſaint Sauueur. Toutes ces demonſtrations, que pluſieurs iugeoient eſtre faites pour eſteindre la memoire des choſes paſſées, ſeruirent depuis à excuſer les futures, & à les authoriſer plus fort. Car nonobſtant tous les ſermens, par leſquels ceux du Party de la Ligue s'obligeoient à ſe déporter de toutes les entrepriſes & les menées precedentes, pour ſe reduire ſincerement à l'obeyſſance du Roy, & nonobſtant encore toutes les proteſtations par luy faites en l'Aſſemblée generale des Eſtats, d'oublier les fautes paſſées, mais de vouloir prendre vne ſeuere vengeance des futures; ils ne ſe deſiſterent aucunement de leurs deſſeins, ny de leurs factions ordinaires. Au contraire, le Duc de Guiſe, par de puiſſantes pratiques, aſpiroit touſiours au titre exprés de Lieutenant General, qu'il n'auoit pû encore auoir du Roy, bien qu'il

ſuiets du Roy,

qui ſe fait Chef de la Ligue Catholique.

Exhortation aux Eſtats par l'Archeueſque de Bourges.

Serment violé par les Ligueurs.

Puiſſantes brigues du Duc de Guiſe,

eut obtenu preſque la meſme puiſſance, annexée à ſa qualité de Grand Maiſtre. D'vn autre coſté, ſes Adherans ne ceſſoient de briguer les Eſtats, pour les reduire à reformer le Gouuernement; de telle ſorte, que ne reſtant au Roy que le nom & l'apparence de Prince, toutes les choſes fuſſent gouuernées par le Duc; & par ceux de la Ligue, qui dépendoient entierement de luy. Les Deputez s'en meſloient encore, & confondans leurs intereſts dans ceux des Factions, tramoient & pourſuiuoient les meſmes choſes, ſans reſpecter tant de celebres ſermens qu'ils auoient faits au contraire, & auec vn manifeſte meſpris de la perſonne, du nom, & de la Maieſté du Prince. Ce qui découurit enfin l'ingenieuſe adreſſe dont le Roy ſe ſeruit dans tout le cours des Eſtats. Car ayãt vne pleine aſſeurance de l'obſtination de ceux de la Ligue, il les lia par le moyen de ces Sermens, de ces Ceremonies, & de ces Actes publics, qui tournoient en apparence à leur commun aduantage; quoy qu'en effet ils cachaſſent l'aiguillõ qui les deuoit piquer bien ſerré. Ainſi par cet artifice il leur tendit des filets, & les fit choir dans les meſmes fautes, où il les auoit aduertis de ne point tomber à l'aduenir, leur declarant tout haut; *Que s'ils s'en trouuoient atteints, il en ſeroit, quoy qu'il en deuſt arriuer, vne punition tres-rigoureuſe, & qui ſeroit exemplaire.*

1588. de ſes Adherãs, & meſme des Deputez. Merueilleuſe adreſſe du Roy durant les Eſtats.

Il y en eut qui creurent, que ſi le Duc, les Deputez, & les autres Seigneurs de la Ligue, euſſent apres ces Sermens abandonné leur entrepriſe, leurs intereſts particuliers, & leurs vieilles animoſitez, pour aller le droit chemin à l'aduenir, le Roy, dont l'intention auoit toû-

Creance de pluſieurs touchant l'intention du Roy.

1588. jours esté bonne, & le naturel fort doux, eut encore à cette fois oublié tout le passé, & se fust reconcilié auec la Maison de Guise. Mais soit que le Duc ne s'apperceut pas de cette finesse, soit qu'il n'en tint conte, tant y a qu'enflé de la prosperité de ses affaires, & voyant la pluspart des Deputez enclins & prompts à fauoriser sa grandeur, il continua par toute sorte d'efforts à porter les choses dans le point où du commencement il s'estoit proposé de les mettre. Le bruit couroit par tout, qu'il aspiroit en son ame à cette mesme puissãce qu'auoient autrefois les Maires du Palais, lors que les Roys, qui ne sembloient estre tels qu'en apparence, & en imagination, ne pensant qu'à viure dans la mollesse, & dans l'oisiueté, leur laissoient toute l'authorité du Gouuernement. D'où il s'ensuiuit depuis, que Chilperic, Prince de nature effeminé, estant despoüillé de la Couronne, & confiné dans vn Monastere, pour y acheuer de viure en homme priué, Charles Martel, & apres luy son fils Pepin, Maires du Palais, qui tenoient en leur main toutes les forces, & toute l'authorité du Royaume, prirent à la fin le nom & la Maiesté des Roys, en ostant la puissance à ceux à qui elle appartenoit de droit. Les plus interessez disoiẽt là dessus; Que cette exemple du passé s'accommodoit fort bien au present; Qu'il sembloit que le Roy par les preuues qu'il en auoit données, n'aymast pas moins ses plaisirs que Chilperic, & qu'il eût l'humeur aussi pesante, & aussi effeminée que luy; Comme au contraire, on pouuoit dire du Duc de Guise, à raison de ses Victoires, & de la grandeur de son esprit, qu'en matiere de courage & de valeur, il estoit alors

Le Duc de Guise continuë dans ses desseins.

Puissãce des anciens Maires du Palais.

Sentimẽt des plus interessez.

ce qu'auoient eſté de leurs temps Charles Martel, & Pepin; Qu'au reſte, bien qu'il ne fuſt pas de Sang Royal, comme les Maires du Palais auoient accouſtumé d'eſtre, que neantmoins l'intereſt de la Religion, auec qui tous ſes deſſeins ſe trouuoient eſtroittement vnis, luy preſentoit vne merueilleuſe occaſion de deſpoüiller la Maiſon de Bourbon de la Succeſſion du Royaume, afin de ſe la tranſmettre à luy-meſme, & à ſes Deſcendans, ſous pretexte que la neceſſité le vouloit ainſi, pour empeſcher que la Couronne d'vn Roy tres-Chreſtien ne tombaſt entre les mains de perſonnes Heretiques & excommuniées. C'étoit pour cela que l'on diſoit ſourdement, qu'il auoit deſſein de ſe faire declarer, non pas deſormais par le Roy, mais par les Eſtats, Lieutenant General, auec vne pleine authorité, pour ne pouuoir pas s'en preualoir moins à tenir en arreſt la puiſſance du Roy meſme (apprehendant qu'il ne retournaſt à ſa façon ordinaire de gouuerner) qu'à opprimer la Maiſon de Bourbon. Car faiſant declarer en pleine Aſſemblée le Roy de Nauarre incapable de ſucceder à la Couronne, & par conſequent ſon Succeſſeur legitime, Charles de Bourbon, de là ſe deuoit enſuiure; Que luy (qui pour eſtre deſia caſſé de vieilleſſe, ne pouuoit pas viure long-temps) venant à mourir, la Lignée Royale ſeroit eſteinte, & tous les autres de la Maiſon, comme ſuſpects d'Hereſie, declarez incapables de ſucceder; Qu'alors rien ne pourroit empeſcher que le Duc ayant l'applaudiſſement des peuples, & pour appuy les forces qui ſe trouueroient en ſa puiſſance, n'obtint cette Election pour ſa perſonne, &

1588.

Raiſon pour laquelle, ſelon quelques-vns, le Duc de Guiſe auoit deſſein de ſe faire declarer par les Eſtats Lieutenant General, auec vne pleine authorité.

1588. pour ſa poſterité, ou durant la vie du Roy méme, ou du moins (s'il vouloit attendre, pour témoigner plus de modeſtie) apres la mort de ce Prince, dont il diſoit, que pour eſtre d'vne humeur débauchée, d'vn naturel prodigue, d'vn eſprit timide, & hay de ſes Suiets, il ſeroit enfin enfermé dans vn Monaſtere, pour le reſte de ſes iours, cómme vn autre Chilperic. Ces contes ſe faiſoient publiquement, ſuiuant le caprice des vns & des autres. Mais le naturel du Roy, auſſi bien que ſon eſprit, eſtoit ſi different de celuy de Chilperic, que le Duc s'y trouua trompé, ſoit qu'il ſe fit accroire ces choſes, ou qu'il butaſt ſeulement à ſe mettre à couuert & la Religion; ce qui ne pouuoit eſtre, s'il ne s'eſtabliſſoit auparauant dans vne aſſeurée & perdurable grandeur. Adreſſant donc toutes ſes penſées, & tous ſes deſſeins à cette fin, pour acheuer de gagner à luy les volontez & les affections du peuple, auant que paſſer plus outre, il moyenna; Qu'il fuſt traitté dans les Eſtats de moderer les Tailles & les Impoſts, en ſe declarant manifeſtement Autheur de cette Deliberation tres-importante. A quoy s'oppoſoient directement, auec le Roy, la pluſpart des plus prudens d'entre les Deputez. Ils remonſtroient; Que c'eſtoient choſes incompatibles que de ſe reſoudre ſi ſouuent à faire la Guerre ſans la continuer; De mettre tant d'Armées ſur pied; De pouruoir toûjours à la paye de nouueaux ſoldats, auec proteſtation de ne poſer point les Armes, qu'on n'euſt gagné la victoire; & de couper cependant les nerfs de la guerre, en affoibliſſant, ou meſme en deſtruiſant le reuenu du Roy: au lieu de conſiderer, qu'apres tant de fougues &

Le Duc de Guiſe ſe trouue trompé, pour ne ſçauoir pas bien connoiſtre le naturel du Roy.

Il fait propoſer dans les Eſtats qu'on ait à moderer les Tailles.

Le Roy & la pluſ. part des Deputez s'y oppoſent,

leurs raiſons,

de brauades, il n'y auoit aucune apparence de se reduire à faute d'argent, à cette honteuse necessité, de consentir à vne Paix desaduantageuse, & peu honnorable. Toutefois l'interest estoit si puissant, l'inclination du Tiers-Estat si precipitée, & l'authorité du Duc de Guise si grande, que sans auoir égard à des raisons si euidentes, il fut resolu de demander au Roy la moderation des Tailles, le rabais des nouueaux impostz, qui se montoient à la somme de deux millions d'or par an, la suppression de diuers Offices, créez pour en tirer de l'argent, & l'entiere décharge de plusieurs autres subsides. Mais le Duc de Guise ayant eprouué ses propres forces, & reconnu son pouuoir sur les Deputez, en eut le courage bien plus hardy; & plus en faueur qu'auparauant, pour auoir obtenu contre la volonté du Roy, qu'on mettroit en deliberation de soulager le peuple, se proposa par vn second effort, de faire accepter par les Estats le Concile de Trente. Ce qui luy sembloit estre vne forte machine, non seulement pour ruyner & exclure à perpetuité les Huguenots; mais encore vn acheminement à faire declarer le Roy de Nauarre, & les autres Princes de Bourbon, incapables de succeder à la Couronne. Mais cette matiere ne se trouuoit point plausible comme la premiere. Au contraire, elle estoit suspecte, & à la Noblesse pour la liberté de Conscience, & même à plusieurs du Corps des Ecclesiastiques, qui apprehendoient de perdre les priuileges & les franchises de l'Eglise Gallicane. A raison dequoy, bien que le Roy naturellement ennemy des Heresies, y consentit volontiers, pour s'acquerir l'affection du Pape, dont il se de-

1588.

qui n'empeschent pas qu'on n'insiste à demáder que le peuple soit soulagé.

Seconde proposition du Duc de Guise, touchant le Concile de Trente,

suspecte à la Noblesse,

& à plusieurs de ceux du Clergé.

1588. fioit, pour les choſes qu'il auoit enuie de faire; que les Cardinaux de l'Aſſemblée y trauaillaſſent fort, & que le Duc de Guiſe s'y employaſt de tout ſon poſſible; ſi eſt-ce que cette propoſition fut tellement contredite, & par les Deputez, & par pluſieurs d'entre les Eccleſiaſtiques, qu'on ne la pût faire paſſer, & ainſi la deliberation en fut remiſe à vn autre temps. Mais le Duc de Guiſe ne s'eſtonna point pourtant; & comme il vid que cela n'auoit point reuſſi, pour l'apprehenſion que ſe donnoit vn chacun d'eſtre geſné dans ſa conſcience, il voulut, ſans s'y eſtre auparauant bien preparé, monter hardiment ſur vn échelon plus haut, faiſant propoſer aux Eſtats, que le Roy de Nauarre, ny les autres non plus, qui ſeroiẽt entachez ou ſuſpects d'Hereſie, ne pûſſent à l'auenir ſucceder à la Couronne. En effet, cela luy reuſſit aiſément, contre l'opinion de pluſieurs, qui ne croyoient pas qu'on pût iamais venir à bout de cette affaire-là, à cauſe du grãd reſpect qu'on auoit accouſtumé de porter à la Loy Salique, & aux Deſcendãs du Sang Royal. Car bien que l'Archeueſque de Bourges, l'vn des Preſidens pour l'Ordre Eccleſiaſtique, choquaſt obliquement cette matiere, comme propoſée hors de temps, le Roy pouuant auoir des enfans, pour n'eſtre encore qu'en la fleur de ſon âge, les Eccleſiaſtiques pourtant ne laiſſerent pas de conclurre, Que le Roy de Nauarre particulierement, puis tous les autres ſuſpects d'Hereſie, ſeroient declarez incapables de ſucceder au Royaume, puiſque c'eſtoit vne choſe conforme à l'intention, comme à la Doctrine des ſaints Canons, & importante au ſalut des Ames, auſſi bien qu'à la conſeruation de l'*Egliſe*.

Troiſiéme propoſition du Duc, pour faire declarer le Roy de Nauarre incapable de ſucceder à la Couronne.

Concluſion priſe par les Eccleſiaſtiques ſur cette matiere.

l'Eglise. En suitte de cette Deliberation, les autres deux Ordres, à sçauoir la Noblesse, & le Tiers Estat, (ceux de la Ligue faisant vn dernier effort) resolurent pareillement de se rapporter de cette affaire à ce que les Ecclesiastiques en ordonneroient. Ce qui ne fut pas plutost arresté, que Guillaume d'Auanson, Archeuesque d'Ambrun, auec six Deputez de chaque Ordre, en fut donner auis au Roy; priant sa Majesté d'en faire vn Edict public, qui fust leu & confirmé en pleine Assemblée, afin qu'elle le receust, & iurast de le tenir pour Loy fondamentale. Mais le Roy qui auoit de l'auersion pour cela, connut aussi-tost que c'estoit le dernier coup du Duc de Guise & de la Ligue, pour establir entierement leurs desseins: Il leur témoigna pourtant, qu'il loüoit le zele de l'Ordre Ecclesiastique, ensemble la Pieté & la modestie des autres Ordres, aux choses qui regardoient la Religion; puis au lieu de réponse, il donna aux Deputez la Protestation qui luy auoit esté presentée par le Roy de Nauarre. Car ayant assemblé à la Rochelle quantité de ceux de son Party, il auoit fait imprimer vne Declaration, par laquelle il demandoit; *Qu'on eût à mettre en execution les Edicts & les autres choses qu'on auoit tant de fois accordées à ceux de sa Religion; Et qu'il se tint vn Concile vniuersel, où il pût legitimement se faire instruire sur les Controuerses de la Foy, protestant au reste de tenir pour nulles & non valables toutes les choses qui seroient concluës contre luy dans l'Assemblée de Blois, pour n'y auoir pas esté appellé, afin de se iustifier des cas qui luy estoient imputez.* Il adiousteoit à cela; *Que cette Assemblée n'estoit point composée de tous les Ordres, & de tous les*

1588.

Requeste de l'Archeuesque d'Ambrun au Roy,

qui luy presente, & aux Deputez, la Declaratiõ du Roy de Nauarre.

1588. *peuples de France, puis qu'on n'y auoit point mandé, ny admis ceux de son Party; Et que pour luy, il ne pouuoit estre condamné d'Heresie, comme ses Ennemis le publioient, tant qu'il s'offriroit volontairement à se soumettre à la decision d'vn Concile libre, legitime, National, ou General.* A ces protestations du Roy de Nauarre furent iointes les raisons du Roy tres-Chrestien; *Qu'estant certain que la Iustice ne vouloit pas qu'on iugeast & condamnast quelqu'vn, sans l'auoir assigné premierement, & ouy ses deffenses, le Droit diuin le requerant ainsi, comme tous les Doctes le reconnoissoient vniuersellement; il n'y auoit aucune apparence de donner vn iugement si important contre le Roy de Nauarre, sans l'auoir actionné auparauant, & sans sçauoir ce qu'il vouloit dire; Que si l'on declaroit nulle & non valable vne Sentence où il ne s'agiroit que de cent escus, donnée contre vne partie, qu'on n'auroit point appellée; l'on deuoit à plus forte raison casser & annuller vn Arrest qui tiroit à consequence, puis qu'il estoit question de la Succession d'vn Royaume.* Il appuyoit ces raisons des suiuantes; *Que le Roy de Nauarre en produisoit plusieurs autres, sinon du tout veritables, du moins specieuses, & si apparentes, qu'en vn fait de cette importance, on ne les deuoit point obmettre, mais les bien examiner; Qu'il alleguoit de s'estre tousiours soumis à la decision d'vn Concile, & à l'instruction de personnes sçauantes, & entenduës aux Controuerses; Qu'il se seruoit du priuilege de la liberté de Conscience, donné à tous les François, & dont luy ne deuoit pas estre exclus non plus que les autres; Qu'il le faloit excuser, s'il estoit Relaps, puis que c'estoit vn effet de la crainte, causée par*

la violence des tumultes de Paris, où pour sauuer sa vie il auoit esté contraint d'aller à la Messe ; Et qu'il mettoit en auant plusieurs autres choses, ausquelles on deuoit auoir égard, afin qu'il ne semblast pas que la Deliberation des Estats fust interessée, confuse, dereglée, & hors de ces bornes, que la Iustice ordinaire requiert dans les moindres choses ; & à plus forte raison quand il s'agit de la Condamnation d'vne Personne eminente, & de l'Heredité de tout vn Royaume. Le Roy conclud là dessus ; *Qu'on ne manquoit point de temps pour le faire aduertir, ny de commodité pour agir selon les Loix, puis que graces à Dieu, ce Prince se sentoit si vigoureux d'âge & de santé, qu'il n'y auoit point de danger pressant qui les deust faire precipiter ainsi ; & partant, que c'estoit le deuoir d'vne Assemblée si prudente, composée des plus grands hommes qui fussent en France, de ne se haster pas tant, & de proceder de telle sorte, que son zele ne fust ny indiscret, ny dereglé, mais sa Pieté accompagnée d'vn grand iugement, & d'vne constante prudence.* 1588.

Les Deputez firent sçauoir à ceux de leur Ordre cette réponse du Roy : mais ce fut en vain, pource que l'Ordre Ecclesiastique répondit ; *Que le Roy de Nauarre auoit esté plusieurs fois appellé, aduerty, & intimé par la Reyne Mere, & par les Estats precedens ; Que de nouueaux Conciles n'estoient point necessaires, apres que celuy de Trente, qui estoit Vniuersel, auoit condamné la Religion que suiuoit ce Prince ; Qu'il auoit esté déia instruit par le Cardinal de Bourbon son Oncle, personnage si vertueux, & qui luy estoit si proche ; Que neantmoins il n'auoit pas laissé de retourner à ses premieres erreurs ;* Declaration des Ecclesiastiques.

1588. *Qu'apres tout cela, le Pape l'auoit enfin declaré publiquement Heretique & Relaps; Et partant, qu'il n'eſtoit point beſoin d'autres ſommations, ny d'examiner le fait dauantage, & d'y employer de nouuelles diligences, ne s'agiſſant plus que d'executer, ſans y apporter ny difficultez, ny delays.* Les autres Ordres conſentirent à cette Declaration des Eccleſiaſtiques; Tellement que l'Archeueſque d'Ambrun, aſſiſté des meſmes Deputez, fit rapport au Roy; Que les Eſtats, apres auoir mis en deliberation la réponſe de ſa Majeſté, perſiſtoient en leur premier iugement, & la ſupplioient de leur en faire expedier l'Edict. Le Roy voyant leur obſtination, & reſolu de faire autre choſe qu'on ne croyoit, répondit; Que puis qu'ils le vouloient ainſi; il en demeuroit d'accord, & qu'il ſongeroit à faire trauailler à l'Edict. Cependant il fit en ſorte enuers le Cardinal Moroſin, Legat du Pape, d'obtenir de Rome l'abſolution du Prince de Conty, & du Comte de Soiſſons, freres du defunct Prince de Condé, leſquels apres auoir touſiours vécu en bons Catholiques, depuis le iour de la Saint Barthelemy, s'eſtoient iettez neantmoins dans le Party du Roy de Nauarre, & auoient porté les armes pour luy; l'vn en la bataille de Coutras, & l'autre en la conduitte de l'Armée eſtrangere; mais ſe repentans depuis de ſuiure ce meſme Party, ou pour ſa foibleſſe, ou pour d'autres conſiderations, ils eſtoient retournez à l'obeïſſance du Roy, par les perſuaſions duquel ils ſe ſoûmettoient maintenant au Saint Siege, & luy demandoient pardon; Comme en effet, cet Acte de ſoûmiſſion, appuyé du bon rapport qu'en fit le Cardinal Moroſin, qui s'y

ils perſiſtent en leur premier iugement,

& le font ſçauoir au Roy,

qui les amuſe par ſa réponſe;

& fait cependãt obtenir à Rome l'abſolution du Prince de Cõty, & du Comte de Soiſſons.

employa fort pour l'amour du Roy, & en faueur du Sang Royal, (outre que le Marquis de Pisany, lors Ambassadeur du Roy à Rome, y trauailla puissamment) fut agreé par le Pape. Tellement que par l'absolution que ces Princes receurent de sa Sainteté, les esperances du Duc de Guise furent trauersées de nouuelles difficultez, & la plus part des raisons de la Ligue affoiblies, quelques apparentes qu'elles fussent. 1588.

Esperances du Duc de Guise trauersées.

Mais tandis que ces choses se traittoient, le Roy & le Duc de Guise se virent troublez tout à coup par les nouuelles qui leur vinrent, que Charles Emanuël, Duc de Sauoye, s'estant ietté dans le Marquisat de Saluse auec vne Armée, s'en estoit fait maistre entieremẽt, apres en auoir chassé les Garnisons & les Officiers du Roy. Ce ieune Prince, qui auoit le cœur grand, & de hautes esperances, qui luy venoient de sa nouuelle alliance auec le Roy Catholique, dont il auoit épousé la Fille, qui estoit l'Infante Catherine, se persuadant que ses Predecesseurs pretendoient auoir beaucoup de droit sur ce Marquisat, à cause des Successions qui de long-temps leur estoient écheuës, s'auisa de se seruir de l'occasion. Voyant donc toute la France en trouble, & particulierement les derniers efforts qui s'estoient faits dans Paris par le mouuement de la Ligue, qui sembloit auoir auily la Majesté, & dissipé les forces de l'authorité Royale; il sçeut si bien prendre son temps, que partie à force ouuerte, partie par secrettes intelligẽces, il emporta Carmagnole. Par mesme moyen il se saisit des autres Places de cet Estat, ensemble de l'Artillerie, & des munitions, dont la plus part se trou-

Le Duc de Sauoye s'épare du Marquisat de Saluses.

Il se sert des occasions des troubles de France,

prend Carmagnole, & les autres places de cet Estat là.

1588. uerent fournies, estans comme vn Arsenal du reste des guerres passées. Apres auoir si hardiment executé ce dessein, il apprehenda d'vn costé que les François ne s'en ressentissent, & de l'autre que les Princes d'Italie n'en fussent pas bien contens. Cela l'obligea de dépescher vn Courrier au Roy, pour l'aduertir qu'il auoit esté contraint d'en venir là, non pour aucun dessein qu'il eust d'offenser la Couronne de France, mais pour preuenir la ruïne dont son Estat propre estoit menassé, si les Huguenots venoient à mettre le pied dans le Marquisat; Qu'à cela s'employoit ardemment le Seigneur de Lesdiguieres, qui s'estant déja rendu maistre de Chasteau-Dauphin sur les Alpes, pretendoit d'en faire autant du Marquisat; Qu'en cas que telle chose arriuast, le Piedmont s'en trouueroit fort mal, & auroit peine à se guarantir de ces mesmes calamitez, où le venin de l'Heresie auoit exposé la France; Que pour ce sujet il tiendroit le Marquisat, iusques à ce que ce danger fust passé, & qu'il eust fait voir le droit de ses pretentions; s'offrant à le rendre, apres qu'on auroit chassé les Huguenots du Dauphiné, & que par ce moyen il se verroit libre de la iuste apprehension que luy donnoit vn peril qui le menassoit de si prés; & en cas aussi qu'on ne trouuast point ses raisons valables. Il fit representer le mesme au Senat de Venise, qu'il sçauoit estre comme Arbitre de la Paix, & par consequent Ennemy iuré des nouueautez, quand il s'en faisoit quelques-vnes en Italie. Il en aduertit aussi le Pape par vne lettre fort ample, & y adiousta pour mieux l'appaiser, Que c'estoit vne entrée à la guerre contre la ville de Ge-

Ses excuses au Roy.

aux Venitiens,

& au Pape.

néve, comme luy-meſme le deſiroit, le faiſant ſouuenir, pour mieux toucher ſon eſprit, de la confederation, & de l'intelligence qu'auoient enſemble, le Roy de France, & cette Communauté. 1588.

Le Duc de Guiſe eſt ſoupçonné de s'entendre auec le Duc de Sauoye.

Mais il n'eſt pas à croire combien apporta de deſordre aux eſprits la nouuelle de cette priſe, ny combien les affaires qui s'eſtoient miſes en deliberation aux Eſtats de Blois en furent changées. Le Roy & ceux de ſon Party diſoient tout haut: Que le Duc de Sauoye s'eſtoit hazardé ſi auant, par vne ſecrette intelligence auec le Duc de Guiſe, qui s'eſtoit auiſé de cet expedient, pour oſter à la Valette le Gouuernement de ce Marquiſat; Qu'il auoit voulu achepter à ſi haut prix l'amitié du Duc de Sauoye, & ſatisfaire aux deſirs des Eſpagnols, qui ne demandoient pas mieux que de voir ainſi fermé aux Armes Françoiſes le paſſage d'Italie. Pluſieurs d'entre la Nobleſſe eurent la meſme croyance, ſi bien que deſlors on commença de ſemer ce bruit; Que c'eſtoit vne trop grande laſcheté de ſe vouloir obſtiner à répandre le ſang humain par les guerres ciuiles, & de laiſſer cependant fouler aux pieds l'honneur de la France, & rauir aux Eſtrangers les biens & les poſſeſſions de la Couronne; Que pour ſatisfaire à l'Ambition des Grands, & aſſouuir l'inſatiable appetit des Factieux, l'on en auoit trop fait, & trop ſouffert par le paſſé; Qu'il eſtoit temps deſormais de reünir les courages, & d'y ioindre les forces, pour ſe deffendre des violences des Ennemis de dehors, & que ce dernier outrage eſtoit ſi grand, qu'on ne pouuoit en aucune ſorte en differer la vengeance, qui deuoit eſtre exẽplaire. Com-

Bruits ſemez de toutes parts.

1588. me ces raiſons plauſibles & populaires eſtoient ardamment ſouſtenuës par la Nobleſſe irritée, elles porterent auſſi tous les autres Ordres à s'en reſſentir. De maniere qu'il ſe remarquoit que déja les Eſprits penſoient à ſe déporter des Guerres Ciuiles, pour tourner leurs Armes contre le Duc de Sauoye. Les plus entendus diſoient là deſſus ; Qu'il n'y auoit aucune apparence, qu'en vne telle coniuncture de choſes, le Duc de Guiſe trempaſt à cette entrepriſe faite ſur le Marquiſat. Ils alleguoient pour raiſon ; Que le temps ne le requeroit point, & qu'il ne faloit que ce ſeul accident, pour troubler l'eſtat de ſes affaires, qui s'acheminoient à leur fin, auec autant de bon-heur que de ſeureté. Quoy qu'il en fût neantmoins, la voix publique le faiſoit autheur de ce deſſein ; & déja meſme les Eſtats auoient reſolu de faire ceſſer, ou de differer la Guerre domeſtique auec les Huguenots, pour la declarer aux Eſtrangers. Le Duc de Guiſe s'en affligeoit grandement en ſon ame, ſoit qu'il fût complice ou non de cette ſurpriſe du Marquiſat. Car il voyoit bien qu'on ne pouuoit diuertir les humeurs, & les attirer à vne Guerre eſtrangere, ſans détourner auſſi, & appaiſer les diſſentions inteſtines de la France ; Que de ces choſes on verroit s'enſuiure la liberté de Conſcience, la Paix ou l'eſtabliſſement meſme des Huguenots, & qu'ainſi reüſſiroient en vain tant de deſſeins & tãt de machines, qu'on appreſtoit il y auoit ſi long-temps, pour en opprimer la Religion de Caluin, & pour eſtablir ſa propre grãdeur ſur les ruïnes de la Maiſon de Bourbon. Il apprehendoit encore ; que ſi l'on tournoit les Armes cõtre le Roy d'Eſpa-

Sentimẽs raffinez.

Reſolution des Eſtats.

Déplaiſir du Duc de Guiſe,

& ſes diuerſes apprehenſiõs.

gne-

gne & le Duc de Sauoye, qui estoient ses Alliez, son authorité ne vint à cheoir peu à peu, pendant que le credit, & le nom de Prince du Sang se rehaussëroient, & que l'âge floriſſant du Roy, causeroit vne infinité de changemens inopinez. Si cette pensée le trauailloit d'vn costé, il n'estoit pas moins troublé de l'autre par les bruits que faisoit courir le Roy, & par l'vniuerselle inclination des Estats. D'ailleurs, estant Chef du Party du peuple, il ne pouuoit pas iustement contredire, ny choquer des raisons si populaires, & si legitimes; & il luy sembloit que tout le fondement de ses affaires s'en iroit en ruïne, si apres auoir toûjours fait profession de proteger le bien & la reputation du Public, on le voyoit maintenant, ou consentir à vne si grande offense faite à la Couronne, ou en tenir peu de conte. Apres s'estre entretenu long-temps de ces pensées, où le plongeoit l'affliction de son ame, il resolut enfin de se seruir des mesmes artifices du Roy; de faire semblãt de consentir à l'inclination des Estats, de se porter ardamment à venger les iniures faites à la France, & de rendre vain par d'autres voyes l'effet de la guerre estrangere; ce qui ne luy sembloit pas bien difficile, s'estimãt auoir assez de pouuoir & d'industrie pour en venir à bout. Auec ce dessein il commença de faire courir le bruit; Que le Roy mesme auoit procuré & tramé la prise du Marquisat de Saluſſes, pour trauerser les bonnes intentions des Estats, & empescher les Edicts contre le Roy de Nauarre, & contre les Huguenots; Qu'au reste, comme il n'y auoit personne que cette hardiesse du Duc de Sauoye touchast plus viuement que luy, personne aussi ne de-

1588.

Le Duc de Guise a recours aux artifices,

fait courir vn nouueau bruit contre le Roy,

1588. uoit eſtre plus ardent que luy-meſme, & que ceux de ſa Maiſon à s'en reſſentir. En effet, il témoigna en apparence d'eſtre ſi fort en inquietude, à cauſe de cette priſe du Marquiſat, qu'il fit propoſer par les ſiens meſmes à l'Aſſemblée des Eſtats, qu'il y faloit deliberer de faire la guerre en Sauoye, & que n'y pouuant aller en perſonne, pour ne s'éloigner de la Cour, il trouuoit à propos qu'on y enuoyaſt le Duc de Mayene ſon frere, qu'on deſtinoit pour la guerre de Dauphiné, & qui eſtoit déja dans Lyon.

& propoſer aux Eſtats, de porter la Guerre en Sauoye.

Reſolution priſe pour le recouurement du Marquiſat de Saluſſes.

Cette propoſition mit en repos les eſprits troublez, & leur donna beaucoup de ſatisfaction ; tellement que ſans differer dauantage, il fut reſolu du commun conſentement de tous ; Que pour le recouurement du Marquiſat on porteroit la guerre en Piedmont, & que le Duc de Mayene s'y en iroit en perſonne. On obſerua cependant auec les Eſtrangers, vne formalité qu'on n'auoit point gardée enuers le Roy de Nauarre ; Car on s'aduiſa d'enuoyer au Duc de Sauoye Iean, Seigneur de Poigny, auec charge expreſſe de luy demander la reſtitution des places qu'il auoit occupées ; & en cas de refus, de luy declarer la guerre. En ſuite de cela, le Marquis de Piſany, & le Seigneur de Mets, tous deux Ambaſſadeurs, l'vn à Rome, & l'autre à Veniſe, comme encore ceux qui l'eſtoient en d'autres endroits, eurent ordre exprés de faire de toutes parts de grandes plaintes contre le Duc de Sauoye. Toutes ces deliberations ſpecieuſes & apparentes, r'aſſeurerent peu à peu les eſprits, & ainſi dans le cours que prit inſenſiblement cette émotion ſi preſſante, elle ne pouuoit pas nuire beau-

Le ſieur de Poigny eſt enuoyé au Duc de Sauoye ;

& les Ambaſſadeurs ont ordre exprés de ſe plaindre de luy, &

coup à l'intention principale de ceux de la Ligue. Les opinions se trouuoient si differentes en ce temps-là, touchant cette affaire de Saluſſes, qu'on ne pouuoit pas l'apprendre bien au vray. Le plus commun bruit l'attribuoit à vne secrette intelligence de la Ligue, n'y ayant celuy qui ne sceut que le Duc de Guise, les Espagnols, & le Duc de Sauoye, auoient vne mutuelle correspondance. Ceux de la Ligue au contraire, s'efforçoient de persuader au monde qu'il ne s'en faloit prendre qu'au Roy. Mais apres tout, l'on tenoit pour certain (& c'estoit le sentiment le plus vray-semblable) que cela venoit du pur mouuement du Duc de Sauoye, qui pour estre prompt naturellement, & d'humeur altiere, n'auoit point voulu laisser échapper vne occasion si commode, & si fauorable à ses desirs. Il rendit luy-mesme cette opinion plus croyable, lors qu'apres s'estre saisi du Marquisat, il fit battre vne espece de monnoye, au reuers de laquelle se voyoit vn Centaure, qui fouloit aux pieds vne Couronne renuersée, auec ce mot, OPPORTVNE. Par où il monstroit, qu'il n'auoit pas voulu perdre vne si bonne commodité, tandis que la Couronne de France estoit affoiblie, & renuersée par des guerres intestines. Ce qui n'empescha pas neantmoins qu'on ne creust veritablement, que la promptitude de ce Duc auoit esté secondée des exhortations du Roy d'Espagne, qui desiroit qu'en gagnant le passage des Alpes, on fermast à l'Armée Françoise l'entrée de l'Italie. En ce mesme temps le Duc de Neuers, Général de l'Armée du Roy en Guyenne, ayant commencé de faire la guerre au Roy de Nauare, prit Mau-

1588.

Opiniõs diuerses touchãt cette prise du Marquisat,

que la pluspart attribuẽt au seul mouuement du Duc de Sauoye.

Il fait representer dans le reuers de sa monnoye ce fauorable succés,

où le Roy d'Espagne le pousse pour ses interests propres.

1588. leon, & Montaut. Auec cela, quoy que les pluyes de l'Automne, & pluſieurs autres obſtacles retardaſſent ſes deſſeins, ſi eſt-ce qu'il ne laiſſa pas d'aſſieger la Ganache, place forte, ſituée aux confins du Poictou, & de la Bretagne, où les Huguenots auoient mis vne bonne garniſon pour la deffendre. Les Partiſans de la Ligue publioient, que le Duc l'auoit finement aſſiegée, quoy que les affaires de la guerre n'en fuſſent pas plus aduancées, pour laiſſer écouler le temps, au lieu que s'il euſt voulu l'employer, ayant des compagnies fraiſches, & complettes, il auroit pû bien-toſt venir à bout du Roy de Nauarre, qui pour eſtre entierement denué d'argent & de forces, ne pouuoit pas reſiſter longuement. Auſſi eſt-il vray que ce bruit n'eſtoit pas faux tout à fait, ny ſans quelque apparence; Et voilà pourquoy le Duc de Guiſe ſe propoſoit, apres que les Eſtats ſeroient finis, & luy confirmé dans la puiſſance de Lieutenant General, de paſſer en cette Armée-là, pour y aſſiſter en perſonne aux fonctions de la guerre. Mais les deliberations de l'Aſſemblée auoient vn ſuccés plus long, & plus difficile qu'on ne s'eſtoit propoſé du commencement; & quoy que les mouuemens de Sauoye fuſſent calmez en partie, ils auoiẽt laiſſé pourtant du trouble dans les eſprits, & mis en deſordre pluſieurs deſſeins; Outre que le Roy, qui ne penſoit qu'à faire meurir les ſiens, (ce qui eſtoit le plus important) oppoſoit à toutes choſes des empeſchemens artificieux, & pleins de longueur. Ce fut alors vne merueille bien grande, de voir qu'vn accident fortuit ſembla de luy-meſme acheminer les Eſtats à cet euenement funeſte, que le

progrés du Duc de Neuers;

Il aſſiege la Ganache,

& donne ſuiet aux Huguenots d'en parler.

Les deliberatiõs des Eſtats ſont plus tardiues qu'on n'auoit crû.

Artifices du Roy à prolõger les affaires, pour mieux acheminer ſes deſſeins.

Roy s'en alloit tramant en ſon ame. Car les Pages, & les Laquais des Princes, & des Seigneurs de la Cour, n'eſtans pas moins diuiſez que leurs Maiſtres en deux Factions differentes, ſous des noms qu'il ſe donnoient publiquement de *Realiſtes*, & de *Guiſards*; Il aduint enuiron les dix-heures de la nuit du quatriéme de Nouembre, qu'eſtans tous enſemble ramaſſez aux loges & aux baſſe-courts du Chaſteau, où ils attendoient leurs Maiſtres; les Pages du Cardinal de Vendoſme & du Duc de Montpenſier, tuerent vn de ceux du Duc de Guiſe; qui fit, qu'à cette émeute ils prirent incontinent les armes. Les Pages du Roy, du Cardinal de Vendoſme, du Duc de Montpenſier, du Prince de Conty, du Comte de Soiſſons, & du Maréchal de Rets, ſe rangerent d'vn coſté; & ceux du Duc de Guiſe, du Prince de Ioinville, du Duc de Nemours, du Duc d'Elbœuf, & du Comte de Briſſac, ſe mirent de l'autre. Ainſi ſeparez en deux partys, ils en vinrent à vn combat cruel & ſanglant, où ſe meſlerent peu à peu les autres ſeruiteurs, puis des ſoldats, & quelques Gentils-hommes; Si bien que la choſe alla ſi auant, que le Party des Guiſards ayant l'auantage, pourſuiuit les autres iuſques dans la petite ſalle, proche de l'apartement du Roy, & ſur celuy de la Reyne Mere, où tous les Seigneurs de la Cour eſtoient aſſemblez. Ces gens ainſi forcenez, & acharnez au combat, crioient ſi haut, que le bruit en vint iuſques dans la Ville, & réueilla ceux qui dormoient; qui ſe perſuaderent tous que les Princes meſmes en eſtoient venus aux Armes, & que dans le Chaſteau, dont on auoit fermé les portes, on y tailloit tout en pieces: ce qui

1588.

Querelle ſanglante entre les Pages des *Realiſtes*, & des *Guiſards*.

Combat opiniâtré; & ce qui s'en enſuit.

Fauſſe alarme.

1588. obligea le Cardinal de Guiſe, logé dans la Ville, de poſer l'habit qui marquoit ſa dignité, pour aſſembler ceux de ſon Party, & s'en aller de ce coſté-là. Le Maréchal d'Aumont, & le Duc de Longueville en firent de meſme; car auec ce qu'ils pûrent amaſſer de gens pour ſecourir le Roy, ils s'en allerent droit au Chaſteau; & comme les vns & les autres tenoient tous vn meſme chemin, peu s'en falut qu'ils ne ſe rencontraſſent. Les Deputez eſtoient tous en armes, qui pour vn Party, qui pour l'autre: Tellement qu'il y eut tant d'épouuante, & tant d'obſtination à croire qu'en ce combat il y auoit eu dans le Chaſteau beaucoup de ſang répandu, que pluſieurs, à qui la peur fit prendre la fuite, en porterent la nouuelle dehors, & ainſi le bruit courut iuſques à Paris (quoy qu'on ne ſceuſt pas encore l'iſſuë de cette affaire) qu'à la Cour tout le monde s'eſtoit entretué. Le Roy ſortit de ſon Cabinet, auec la Cuiraſſe ſur le dos, apprehendant que ce ne fût vne inuention du Duc Guiſe pour le preuenir. Ceux de ſes Domeſtiques, à qui la commodité le permit, s'armerent de meſme, en attendant de plus certaines nouuelles, pour aller où la neceſſité les appelleroit. Le Duc de Guiſe au contraire, qui eſtoit aſſis, & s'entretenoit auec la Reyne Mere, ne bougea point, & ne fit ſemblant de rien; mais ſe doutant bien de ce que c'eſtoit, le dit pluſieurs fois à la Reyne: puis ayant pris garde que quelques-vns de ſes Gentils-hommes voyant l'aduantage de leur coſté, n'attendoient ſinon qu'il leur fiſt ſigne de paſſer outre, il tint toûjours la veuë baiſſée, & ſe tourna meſme vers le feu, pour ne faire voir ſur ſon viſage ce qu'il auoit

Les Deputez ſe mettent en armes;

Eſmotiõ du Roy,

Prudence du Duc de Guiſe, dûrant ce tumulte,

dans l'esprit ; soit qu'il n'approuuast point ce qu'on faisoit ; soit qu'il desirast qu'on allast plus auant, pourueu qu'il n'y eust point de sa faute, & que cela se fist sans son ordre. Cependant Grillon fit prendre les armes aux Soldats des gardes, & separa ceux qui se battoient, n'estant pas difficile d'esteindre ce feu, puisque les Chefs des deux Partys ne luy fournissoient point de matiere. Ainsi dans vne bonne heure ce tumulte ce calma, & tout fut en paix comme auparauant. Il y eut cela de particulier en cet accident, que le commencement en fut effroyable, & la fin ridicule, quoy qu'il ne laissast pas d'estre vne marque euidente de la grande hayne de ces deux Factions, entre lesquelles elle fut depuis plus fort allumée, qu'elle n'auoit esté iusques alors. 1588. Mutinerie appaisée.

Les choses estoient déja reduites à leur derniere maturité. Car le Duc de Guise, apres auoir pratiqué suffisammeut les Deputez, soit en public, soit en particulier, deuenu plus hardy & plus asseuré, par l'experience des choses passées, commençoit à briguer d'estre fait Lieutenant General, à la requeste & par l'authorité des Estats, principal but où pour le present il addressoit ses esperances. Cependant le Roy, qui de iour en iour perdoit plus fort son credit, voyant que ces vagues qu'il auoit si souuent éuitées, s'en venoient fondre sur luy, ne le pouuoit plus souffrir ; & de la longue patience qu'il auoit euë, il estoit passé iusques à la fureur. Tellement qu'il n'y auoit plus moyen d'empescher que le cours de tant de desseins n'arriuast à sa fin. Il s'estoit proposé d'abord de faire mourir le Duc de Guise, & auec luy ses plus proches, & ses plus secrets Cõfi- La patience du Roy se tourne en fureur.

1588. dens; incité à cela par la consideration des iniures passées, & par le danger des choses futures. Tous les obstacles qu'il y trouuoit étoiēt, le respect enuers la Religion Catholique, & la crainte d'offenser le Pape, qu'il sçauoit estre d'vn naturel violent, & fort enclin à fauoriser la Ligue : Ce qui luy faisoit apprehender, qu'il n'employast contre luy les Armes spirituelles, & n'excitast tous les Princes de la Chrestienté au preiudice de son Royaume, dont il connoissoit le foible & le dangereux estat, où les partialitez & les diuisions l'auoient reduit. Or pource qu'il estoit bien asseuré que le Roy Catholique, & le Duc de Sauoye luy seroient entierement contraires, & qu'il auroit pour luy la Reyne d'Angleterre, les Suisses, & les Protestans d'Allemagne; ne se mettant pas beaucoup en peine de ce qui luy arriueroit du costé de l'Empereur, & des autres Souuerains, qui pour estre fort éloignez ne pourroient pas luy nuire beaucoup, il tourna toutes ses pensées à se maintenir en bonne intelligence auec les Princes d'Italie. Le Pape estoit le plus considerable, à cause de l'authorité du Saint Siege, & des Armes spirituelles, qu'il auoit en sa puissance. Il estimoit apres luy le Senat de Venise, tant pour la haute opinion de sa prudence, que pour le secours d'argent qu'il en pouuoit esperer au besoin; Et finalement le grand Duc de Toscane, duquel il se souuenoit que le Roy Charles neufiéme auoit receu des sommes immenses, & vn merueilleux secours au plus fort de la guerre. Pour se bien mettre dans l'esprit du Pape, outre l'ardente inclination qu'il auoit témoignée aux Estats à faire receuoir le Concile de

Sa resolution, & les obstacles qu'il y trouue.

Il essaye de se maintenir dans l'amitié du Pape, des Venitiens; & du grand Duc de Toscane.

Trente, & les grands respects par luy rendus à l'Ordre Ecclesiastique en toute sorte d'occasions, il auoit enuoyé Ambassadeur à Rome Iean, Marquis de Pisany, personnage de longue experience, & d'vn esprit meur & adroit, qui pour s'estre marié dans Rome à vne Dame de la Maison de Sauelli, auoit vne grande pratique de cette Cour là, ioint qu'il n'estoit pas moins agreable au Pape mesme, qu'à tout le Consistoire des Cardinaux. De sorte que par son entremise, il taschoit, non seulement de se maintenir dans l'amitié de Sixte, par toute sorte de demonstrations de seruice & de confidence; mais encore de gagner la bien-veillance de ses Neueux, & de leurs amis, par tous les moyens que l'accortise & l'adresse luy pouuoient fournir. D'ailleurs, comme il auoit de fortes coniectures, que les bons rapports que feroit de luy le Cardinal Legat, qui se trouuoit sur les lieux, & qui dans l'esprit du Pape, & de tout le monde, passoit pour homme de singuliere prudence, auroient vn merueilleux pouuoir de quelque costé qu'ils panchassent; il fit toute sorte d'efforts, pour se mettre dans sa confidence & dans son amitié le plus auant qu'il luy fut possible. Ce Legat estoit porté d'inclination au bien & à la grandeur de la Couronne: Aussi estoit-il homme à detester les nouueautez des Factieux, & les troubles de la Ligue, qu'vn Genie particulier luy faisoit auoir en horreur. A raison dequoy, le Roy se fiant en luy de plusieurs choses secrettes, & luy témoignãt qu'il deferoit beaucoup à ses Conseils, & à son authorité, auoit par son moyen, non seulement obtenu l'absolution du Prince de Conty, & du Comte de

1588.

Le Marquis de pisany enuoyé Ambassadeur à Rome,

y sert dignement sa Maiesté.

Le Roy se met dans la confidence du Cardinal Legat,

se fie en luy de plusieurs choses secrettes,

1588. Soiſſons, au deſauantage de la Ligue, mais gagné cela ſur ſon eſprit (luy ayant declaré les choſes ſecrettes qui ſe braſſoiẽt ſous le nom de la Religion) qu'il ne ſe monſtreroit plus fauorable au Duc de Guiſe, outre que ce meſme Cardinal, dont la prudence eſtoit effectiue, auoit penetré au fonds du ſecret ce qu'õ auoit touſiours pallié dans Rome, & couuert du ſpecieux pretexte de la Foy. De ſorte que par ſes relations adroitement faites en temps & lieu, il auoit mis tant de doutes & d'incertitudes dans l'eſprit du Pape, qu'elles luy faiſoient dire ſouuent aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & aux Agens de la Ligue; *Qu'il luy ſembloit de ne voir pas bien clair dans les affaires de France.* Le Roy pouuoit auec moins de peine ſe rendre fauorables les Venitiens. Car outre pluſieurs effets d'amitié que cette Republique auoit rendus à Charles neufiéme, dans les plus grands troubles de ſon Royaume, & le bon accueil que Henry meſme en auoit receu, qui le lioit auec eux d'vne amitié tres-eſtroitte, leur confidence s'entretenant par de mutuels offices; il ſe rencontroit encore que ce Senat eſtoit naturellement ennemy des Factieux, & des Perturbateurs du repos public. D'ailleurs, leur propre intereſt leur faiſoit deſirer la Paix de la France, & l'vnion des Suiets à l'obeyſſance de leur Roy naturel, afin que leurs forces iointes enſemble, peuſſent ſeruir comme de contrepoids à l'exceſſiue grandeur des autres Potentats de la Chreſtienté. Or bien que le Senat ayant éleu Ambaſſadeur Iean Moſſenic, à la place de Iean Delphin, le Roy euſt fait difficulté de le receuoir d'abord, pource qu'il n'auoit pas eſté encore admis en la Com-

& en reçoit beaucoup de ſatisfaction.

Paroles du Pape.

Inclination des Venitiés au repos de la France.

1588.

pagnie des *Sages de Terre ferme*, * du nombre desquels on tire ordinairement ceux qu'on enuoye Ambaſſadeurs pour la Republique; Si eſt-ce qu'apres l'auoir agrée, il le gouſta ſi fort à la fin, & pour ſa prudence, & pour ſon adreſſe en ſes paroles, quoy qu'il n'en dit pas beaucoup, qu'il traitta depuis familierement auec luy, & dans vne confidence mutuelle, qu'il entretint de meſme auec tout le Senat. Il ſe lia bien plus fortement encore à Ferdinand de Medicis, grand Duc de Toſcane: Car voyant que ce Prince auoit depuis peu ſuccedé à ſon frere François, & renoncé au Cardinalat, pour prendre vne Femme, il s'aduiſa de luy donner ſa Niepce Chriſtine, fille du Duc de Lorraine, que la Reyne Mere auoit pris ſoin d'éleuer prés d'elle; de maniere que pour haſter les ceremonies de ce Mariage, Charles, fils naturel, & Grand Prieur de France, fut enuoyé pour le faire au nom de Ferdinand, & deſia meſme la nouuelle Eſpouſe ſe tenoit preſte à partir.

Les choſes en eſtant là reduittes, il ne reſtoit plus au Roy qu'à penſer aux moyens qu'il pourroit tenir, pour ſe ſaiſir du Duc de Guiſe, parmy tant de Gardes, & de Partiſans qu'il auoit: Car bien qu'il eut finement attiré les Eſtats à Blois, Ville qui tenoit pour luy, & tout a fait éloignée de la Faction des Pariſiens, le Duc neantmoins s'y eſtoit rendu ſi fort; & parmy les Deputez, il y en auoit tant qui dépendoient de luy, qu'on ne pouuoit l'attaquer que bien difficilement. La Reyne Mere eſtoit au lit, où la goutte la retenoit; & comme le Roy plongé dans ſes ſoupçons ordinaires, luy auoit touſiours caché ſon deſſein, auſſi ne

* *Magiſtrats ainſi appellez à Veniſe, pource qu'ils ont la principale adminiſtration des affaires de terre, & le ſoin des choſes qui regardent la Guerre & la Paix.*

Le Roy s'entretient cõfidemmẽt auec Ieã Moſſenic, Ambaſſadeur de Veniſe, & donne ſa Niepce en mariage à Ferdinand de Medicis.

Le Roy pẽſe aux moyens de ſe ſaiſir du Duc de Guiſe.

1588. vouloit-il point qu'elle le sçeut, iusques à ce qu'il fust executé. Pour cet effet, ayant pris son temps vn Dimanche dix-huictiéme de Decembre, iour rendu plus celebre par les Nopces de la grande Ducheſſe, qui se faisoient dans l'appartement de la Reyne meſme; Tandis que toute la Cour ne pensoit qu'à se réiouyr, il mena dans son cabinet le Mareschal d'Aumõt, & Nicolas d'Angẽnes, Seigneur de Ramboüillet, comme ses plus confidens; & leur découurãt tout son deſſein, leur demanda leur aduis. Ils ne furent pas beaucoup differens, & tous deux demeurerent d'accord; Qu'au point où les affaires estoient reduites, il faloit neceſſairement arreſter les entrepriſes du Duc de Guiſe; mais quant aux moyens d'en pouuoir venir à bout, ils ne pouuoient pas bien s'y reſoudre. Le Mareschal d'Aumont concluoit abſolument à le faire mourir; Mais le Seigneur de Ramboüillet alleguant la foy donnée, & le droit des gens, estoit d'aduis qu'on le retint priſonnier; & qu'on luy fiſt faire son procez. Ne pouuant donc demeurer d'accord, ils trouuerent à propos d'enuoyer querir ce meſme soir le Colonel Alphonſe Corſe, & Louys, frere de Ramboüillet, pour se conſeiller à eux touchant ce deſſein, dont l'execution leur sembloit à tous extremement difficile. Mais enfin, apres vne longue conſultation, il fut reſolu de s'en deffaire, & d'y proceder de cette ſorte. Au plus haut de l'eſcalier du Palais Royal, il y auoit vne grande ſalle, où s'aſſembloit ordinairement le Conſeil, & qu'on laiſſoit ouuerte, quand il ne se tenoit pas, afin que le paſſage en fuſt libre aux Courtiſans. Au bout de la ſalle estoit la porte de l'antichambre du Roy, ſa

Il tient caché sõ deſſein à la Reyne Mere,

& le découure au Seigneur de Rãboüillet, & au Mareſchal d'Aumont.

Aduis de l'vn & de l'autre.

Concluſion priſe de ſe deffaire du Duc de Guiſe,

& les moyens d'é venir à bout.

Chambre à main droite, à gauche la garderobbe, & vis à vis de la porte de l'anticham- 1588.
bre celle du cabinet, d'où l'on passoit dans vne autre loge, au bout de laquelle il y auoit vn escalier derobé, par où l'on alloit à l'apartement d'en bas, où logeoit la Reyne Mere. Quand le Conseil se tenoit, les Gentils-hommes, & les autres Courtisans, auoient accoustumé d'accompagner les Seigneurs qui entroient, iusques à la porte de la salle, au haut du degré, où ils s'arrestoient, pource que les Huissiers qui la gardoient, la tenoient fermée. Cela les obligeoit de retourner en la basse Cour, qui pour estre spacieuse, fort longue, & propre à s'y promener, s'appelloit communément *le Porche* aux Bretons*, pource que les Plaideurs, qui venoient là de Bretagne pour des procez, auoient accoustumé de s'y entretenir. Le Roy donc & ses Confidens, trouuerent à propos que cette entrepriſe s'executaſt vn iour de Conseil, pource, disoient-ils, que le Duc se tenant dans la salle parmy les autres Seigneurs, sans auoir auec luy aucune suitte, le Roy le pourroit faire passer en son appartement, qu'on tenoit alors fermé, & où personne n'entroit; Qu'ainsi on le tireroit à l'escart, & qu'il seroit d'autant plus facile de luy oster la vie, qu'il n'auroit auec luy aucun qui l'aidast, ny qui accouruſt pour l'empescher; Qu'au reste, apres qu'il seroit mort, il ne faloit point apprehender à Blois, ny les reuoltes, ny les dangers, qu'il eût falu craindre, si l'affaire se fust passée à Paris. Il fut question de voir en suitte quelles personnes on employeroit à cette execution. Le Roy n'en trouua point de plus propre, ny qui fust plus dans sa confidence que

* L'Italien dit *Portica*, au lieu de *Portico*, faute d'impression, estant bien certain que c'étoit plûtoſt vn *Porche*, qu'vne *Perche*,

1588. Grillon, Maiſtre de Camp du Regiment des Gardes, homme d'entrepriſe, hardy, & pour pluſieurs raiſons ennemy du Duc de Guiſe. L'ayant donc fait appeller, il luy declara ſon deſſein en termes obligeans, & luy dit qu'il deſiroit que ce fuſt luy qui terminaſt cette affaire, de laquelle dépendoit la ſeureté de ſon Eſtat, & de ſa perſonne. Grillon reſpondit à cela en peu de paroles, mais qui diſoient beaucoup; *Sire, ie ſuis bien ſeruiteur de voſtre Maieſté; ma fidelité, mes deuoirs, & mes ſeruices luy ſont acquis; mais ie fay profeſſion de Soldat & de Caualier: En ceſte qualité, s'il luy plaiſt que ie faſſe vn appel au Duc de Guiſe, & que ie me coupe la gorge auec luy, me voilà preſt à le faire: mais de dire qu'en cette mort ie doiue ſeruir d'Executeur de voſtre Iuſtice, c'eſt vne choſe qui ne s'accõmode pas bien à vn homme de ma condition, & que ie ne feray iamais.* Le Roy, ſans s'eſtonner beaucoup de cette liberté de Grillõ, que luy & toute la Cour connoiſſoient aſſez pour vn homme franc, & qui ſans rien craindre, diſoit fort librement ſes penſées, luy repartit; *Que cela ſuffiſoit, & qu'il tint cette affaire ſecrette*, pource que ne l'ayant cõmuniquée qu'à luy ſeulement, luy ſeul ſeroit auſſi coupable de l'auoir deſcouuerte, ſi on venoit à la ſçauoir. Toute la reſponſe que fit Grillon à cela fut; *Qu'il eſtoit ſeruiteur d'honneur, & de foy, & qu'il ne luy auiendroit iamais de dire les ſecrets intereſts de ſon Maiſtre.* Il quitta le Roy en meſme temps, & le laiſſa grandement en doute de ce qu'il auoit à faire. Il fut dans cette inquietude iuſques au vingt-vniéme du mois, auquel il confia l'entrepriſe à Lognac, Gentil homme de la Chambre, que le Duc de Guiſe auoit in-

Le Roy communique ſõ deſſein à Grillon, & veut qu'il l'execute.

Il s'en excuſe,

& promet au Roy de le tenir ſecret.

L'entrepriſe eſt fiée à Lognac,

troduit à la Cour, où il commençoit desia d'entrer au nombre des Fauoris, pour son accortise, sa bonne mine, & sa gentillesse. Luy donc sans autre circonspection, promit de le faire promptemẽt, auec quelques-vns des quarante-cinq, qui luy estoient entierement acquis. Sur cette asseurance, le Roy se r'asseurant aussi dans son esprit, resolut d'en venir a l'effet, le matin du vingt-troisiéme, auant-veille de Noël. Ainsi le iour precedent il fut luy mesme au Conseil, où il dit qu'il desiroit fort de faire expedier le lendemain matin quelques affaires qui le pressoient, afin de pouuoir apres, auec vn esprit tranquile, vacquer aux choses de la Conscience, pour les prochaines Festes; & partant, qu'il les prioit tous de venir au Conseil de bonne heure.

1588.

qui se charge de l'executer.

Pretexte pris par le Roy.

Bruit semé touchant cette entrepriſe.

Cependant il y en eut qui se douterent de cette affaire, sans sçauoir comment; de sorte que le bruit en estant venu confusément iusques aux oreilles du Duc de Guise, luy, le Cardinal son Frere, l'Archeuesque de Lyon, consulterent ensemble sur ce qu'il en faloit croire, & s'il estoit à propos que pour éuiter ce danger, le Duc s'en allast, & quittast les Estats, en cas que ce qu'on disoit fust vray-semblable. L'aduis du Cardinal fut; Qu'il valoit mieux pecher par trop croire, que par trop se fier, & qu'il faloit tousiours s'arrester au plus asseuré. Surquoy il luy conseilla de partir, & l'en pressa tellement, que le Duc mit ordre que ce fût pour le lendemain matin; mais l'Archeuesque de Lyon s'opposa si bien à cette resolution, qu'il l'en fit dédire presque en mesme temps. Il remonstra le peu d'apparence qu'il y auoit de s'arrester à vn bruit qui n'auoit pour fonde-

Le Duc de Guise, le Cardinal son frere, & l'Archeuesque de Lyon consultẽt enséble.

Le Duc conseillé de partir, en est dissuadé par les raisons de l'Archeuesque de Lyon.

1588. ment aucune coniecture assurée ; Que ce pouuoit estre vn artifice du Roy, pour l'obliger à se retirer, & abandonner les Estats, afin que toutes les esperances, tous les dessеins, & toutes les pratiques venant à s'abattre en vn moment, il demeurast exempt & libre du ioug, qu'il voyoit luy estre preparé, du commun consentement des Estats. Mais quand le Duc seroit dehors ; Qui pourroit, disoit-il, ménager & gouuerner, tant les affectiõs que les promesses des Deputez ? Qui s'opposer aux artifices & à l'authorité du Roy ? Qui empescher que les Estats n'eussent vne fin toute contraire à celle qu'il s'estoit proposée ? Qu'en son absence les Deputez se voyant abandonnez, cederoient au nom & à l'éclat de la grandeur Royale ; Qu'ils feroient les deliberations à leur mode, & reuoqueroient celles qu'on auroit faites ; Qu'ils troubleroient les choses establies, & reduiroient le Gouuernement en son premier estat, ou en vne condition encore pire, auec l'entiere ruine & l'aneantissement de la Ligue ; Que tous ceux de leur Party se plaindroient auec raison, d'auoir esté laschement trahis, & abandonnez par luy ; Qu'à son exemple chacun penseroit à son interest propre, & tascheroit d'accommoder ses affaires auec le Roy, si bien que luy seul se trouueroit delaissé de tout le monde ; Et que toutes ces choses considerées, quand mesme le peril seroit euident, il valoit bien mieux se mettre au hazard de mourir en demeurant, que de perdre, comme il arriueroit sans doute, la vie & l'honneur ensemble. Apres qu'on eut differé ce partement, le Duc d'Elbœuf suruint, auquel on communiqua la mesme affaire, pour

Le Duc d'Elbœuf r'assure le Duc de Guise,

en

en auoir ſon auis. Il confirma celuy de l'Archeueſque, & y adiouſta pluſieurs choſes, pour faire voir que le Duc auoit à ſa deuotion tant d'Amis fidelles, & qui eſtoient ſi bien vnis, que le Roy n'auroit iamais la hardieſſe de ſonger à vne entrepriſe ſi temeraire ; Et partant, qu'il s'eſtonnoit de ce que des forces qu'ils auoient iuſques alors ſi conſtamment mépriſées, luy donnoient ainſi l'alarme. A ces mots, le Duc de Guiſe ayant pris courage, reſolut non ſeulement d'attendre la fin des Eſtats, mais témoigna par des ſignes éuidens, qu'il ſe mocquoit de tous les bruits qu'on faiſoit courir à la Cour. 1588.

qui ſe reſout d'attendre la fin des Eſtats,

La nuit du vingt-deuxiéme eſtant venuë, le Roy commanda au ſieur de Larchant, * Capitaine de ſes Gardes, de les renforcer le lendemain matin, & de garder la porte de la Salle, apres que le Conſeil ſeroit entré ; mais de le faire de telle ſorte, que le Duc de Guiſe n'en priſt point d'ombrage. Le meſme ſoir donc, ce Capitaine auec quantité de ſes Soldats, attendant que le Duc de Guiſe paſſaſt de ſon appartement à celuy du Roy, s'en alla au deuant de luy, au milieu de ſon chemin, & le ſupplia d'auoir pour recommandez ces pauures Soldats, (& ce diſant il luy monſtra ceux qui l'enuironnoient) à qui pluſieurs monſtres eſtoient deuës ; Qu'il recouroit à luy, comme au General des Armées du Roy, & que le lendemain matin il reuiendroit auec eux, pour le prier d'en dire vn mot au Conſeil. A quoy le Duc fit vne réponſe fort courtoiſe luy promettant, & aux Soldats, de s'employer tres-volontiers pour eux. Ce meſme ſoir le Roy cõmanda au grand Prieur de France ſon Neveu, de.

* L'Autheur dit *Larchiãt.*

Ordre donné à Larchãt,

& artifice dont il ſe ſert.

1588. faire vne partie à la paume pour le lendemain matin, auec le Prince de Ioinville, fils du Duc de Guiſe, & de l'entretenir iuſques à ce qu'il receuſt quelque ordre de luy. Le lendemain, le Roy s'eſtant fait habiller auant qu'il fuſt iour, ſous pretexte de vouloir aſſiſter en perſonne au Conſeil, & y demeurer long-temps, fit ſortir tous ſes gens, ne ſe ſeruant dans ſon Cabinet que de ceux qu'il auoit déja fait appeller, qui eſtoient Reuol, Secretaire d'Eſtat, le Colonel Alphonſe Corſe, & le Seigneur de la Baſtide, Gaſcon, homme hardy au poſſible. En la Chambre demeura ſaint Pris, vieil Gentil-homme ſeruant; en la garde-robbe le Comte de Termes, qui en eſtoit grand Maiſtre, & parent du Duc d'Eſpernon; en l'Antichambre deux Pages, vn Huiſſier à la porte du Conſeil; & Lognac, aſſiſté de huict des quarante-cinq, auſquels le Roy auoit declaré ſa volonté, auec de grandes promeſſes, & trouué qu'ils eſtoient prompts à l'executer. Le Cõſeil commença de s'aſſembler enuiron le point du iour; & alors entrerent dans la Salle les Cardinaux de Gondy & de Vendoſme, les Maréchaux d'Aumont & de Rets; le Garde des Seaux Monthelon, François, Seigneur d'O, Nicolas, Seigneur de Ramboüillet, le Cardinal de Guiſe, & l'Archeueſque de Lyon. Apres eux on vid pareſtre le Duc de Guiſe, à qui le Capitaine Larchant alla au deuant, auec plus de Soldats qu'il n'en auoit eu le ſoir precedent. Il luy preſenta vn memoire touchant leur paye & ſous ce pretexte l'accompagna iuſques à la porte de la Salle. Apres qu'il y fut entré, & qu'on eut fermé la porte, les Soldats ſe rangerent du haut du degré iuſques en bas, faiſant

Iour deſtiné à l'execution, & ordre tenu par le Roy.

Aſſemblée du Conſeil;

le Duc de Guiſe y arriue,

& la porte du Chaſteau eſt à l'inſtant fermée.

1588.

semblant d'attendre vne réponſe à leur placet; & en meſme temps Grillon, Maiſtre de Camp, fit fermer la porte du Chaſteau, d'où pluſieurs ſoupçonnerent ce qui arriua depuis. Alors Pericard, Secretaire du Duc de Guiſe, luy écriuit vn billet, où eſtoient ces mots. SAVVEZ-VOVS, MONSEIGNEVR, OV VOVS ESTES MORT, & l'ayant mis dans vn moùchoir, le donna à vn Page du Duc, pour le porter à l'Huiſſier du Conſeil, ſous pretexte que le Duc auoit oublié de le prendre au ſortir de ſa Chambre: mais les Soldats ne voulurent point laiſſer paſſer le Page. Cependant le Duc entré dans le Conſeil, & s'eſtant mis ſur vn ſiege, auprés du feu, ſe trouua vn peu foible, ſoit qu'il ſe ſouuint alors du danger où il eſtoit, n'ayant aucun des ſiens prés de luy, ſoit que la Nature ſe reſſentiſt déja du mal qui luy deuoit auenir, & qu'elle le preſageaſt, ce qui arriue ſouuent; ſoit, comme diſoient ſes ennemis, pour s'eſtre luy-meſme affoibly la nuit precedente auec vne Dame de la Cour, qu'il aimoit paſſionnément. Mais cet accident eſtãt bien-toſt paſſé, le Secretaire Reuol entré dans le Conſeil par la porte de l'Antichambre, luy dit qu'il allaſt au Cabinet, où le Roy le demandoit. Le Duc ſe leua incontinent; & auec cette accortiſe qui luy eſtoit ordinaire, ayant ſalué ceux du Conſeil, entra dans l'Antichambre, qu'on ferma incontinent ſur luy: Il n'y vid point cette foule qu'on auoit accouſtumé d'y voir, mais ſeulement les huit hommes qui l'attendoient, & qu'il connoiſſoit bien; Puis comme il voulut entrer au Cabinet, aucun ne luy hauſſant la tapiſſerie, ainſi que c'eſt la couſtume, il y porta la main, afin de la leuer luy-meſme; Et

Billet de Pericard, au Duc de Guiſe.

Il entre au Conſeil,

eſt appellé au Cabinet,

1588. & mis à mort en y entrãt: alors ſaint Malin luy donna vn coup de poignard dans le col, en ſuitte dequoy les autres ſe mirent à le frapper de toutes parts. Il voulut mettre la main à l'eſpée : mais il ne la put tirer qu'à demy ; & ainſi, apres pluſieurs coups receus à la teſte, & par tout le corps, à la fin repouſſé par Lognac, ſur lequel il s'eſtoit ietté de furie, il cheut à la porte de la garde-robbe, & ſans pouuoir dire vn mot, rendit le dernier ſoûpir. Le Cardinal de Guiſe oyant le bruit qu'on faiſoit dans l'Antichambre, creut incontinent qu'on eſtoit apres ſon Frere ; tellement que luy & l'Archeueſque de Lyon ſe leuant à l'heure meſme, coururent droit à la porte, pour crier au ſecours, & appeller leurs Amis : mais la trouuant fermée, ils furent eux-meſmes arreſtez par les Maréchaux d'Aumont, & de Rets, qui les firent priſonniers de par le Roy, & les menerent par vn petit degré en vne chambre haute, où ils furent mis ſous bonne garde.

Le Cardinal sõ Frere accourt au bruit, & luy meſme eſt arreſté, auec l'Archeueſque de Lyon.

Les plus conſiderables Chefs de la Ligue, ſont faits priſonniers.

Tout à meſme temps furent arreſtez dans le Chaſteau, le Cardinal de Bourbon, qui pour eſtre vieil & foible gardoit le lict, Charles Prince de Ioinville, Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, Charles de Sauoye, Duc de Nemours, & Anne d'Eſt, Ducheſſe de Nemours, Mere des Seigneurs de Guiſe. Apres cela on ouurit les portes du Chaſteau, qu'on renforça de bonnes gardes ; & alors le Seigneur de Richelieu, grand Preuoſt de l'Hoſtel, paſſa dans la Ville, où il fit priſonniers le Preſident de Neully, la Chapelle-Martel, Preuoſt des Marchands de Paris, Compan, & Cotte-blanche, Deputez de la meſme Ville, le Lieutenant d'Amiens, le Cõte de Briſſac, & le Seigneur de

Bois-Dauphin. L'on arrefta par meſme moyẽ Pericard, Secretaire du Duc de Guiſe, auec tous les papiers de ſon Maiſtre, où l'on trouua quantité de lettres, contenant pluſieurs pratiques hors du Royaume, & dedans, enſemble le compte de l'argẽt qu'il auoit receu d'Eſpagne, que l'on tenoit ſe monter en tout à la ſomme de deux millions de ducats. Les autres que le Roy deſiroit auoir, furent bien à point pour eux, cachez par leurs hoſtes, & par les amis qu'ils auoient dans la Ville, où ils ſe ſauuerent par diuers chemins, & en diuerſes façons, s'exemptans ainſi de la vengeance qu'on eut priſe d'eux en cette premiere ſaillie. Le corps du Duc enueloppé d'vne couuerture verte, fut porté par les Huiſſiers dãs vne autre chambre, derriere le Cabinet du Roy, où il fut laiſſé, en attendant qu'on eût auiſé au reſte. Ces choſes ſe firent ſans beaucoup de bruit, & de tumulte, chacun en eſtant ſi eſtonné, & ſi hors de garde, qu'à peine le ſçauroit-on imaginer. Mais ceux de la Ligue ſur tout en eſtoient mortifiez de telle ſorte, que les plus hardis, & les plus mauuais d'entr'eux, en baiſſoient les yeux; & auec vn viſage paſle, iuroient vne pleine obeyſſance, & vne profonde ſoûmiſſion.

1588. On ſe ſaiſit de Pericard, & de ſes papiers.

Fuite de de pluſieurs.

Le Corps du Duc eſt porté derriere le Cabinet du Roy.

La premiere choſe que fit le Roy, ce fut d'enuoyer le Secretaire Reuol au Cardinal Legat, pour luy donner auis de tout ce qui s'eſtoit paſſé, & luy dire, qu'il deſiroit bien fort qu'ils s'abouchaſſent enſemble à la Meſſe. Il en auertit auſſi l'Ambaſſadeur de Veniſe, témoignant combien il ſouhaittoit que le Pape l'excuſaſt, & combien il déferoit au iugement du Senat de Veniſe. Il fit alors deux ou trois tours dans ſon Cabinet; & l'on euſt dit à

Le Roy enuoye auertir de ce qui s'eſt paſſé, le Cardinal Legat, & l'Ambaſſadeur de Veniſe.

1588. le voir, qu'il posoit la peau du Renard, dont il s'estoit déguisé si long-temps, forçant son naturel propre, auec vne patience incroyable, pour reprendre cette generosité de Lion, qu'il auoit témoignée par tant d'illustres actions en ses premieres années. Alors ayant fait ouurir les portes, & commandé que l'entrée de sa Chambre fût libre à chacun, il dit tout haut; *Qu'il vouloit que ses suiets apprissent desormais à le reconnoistre, & à luy rendre obeyssance; Que s'il auoit sçeu se resoudre à chastier les Chefs des Rebelles, il sçauroit bien plus resolument encore proceder contre les Membres; Qu'on ne pensast plus à l'auenir à faire des mutineries, & des reuoltes, puis qu'il vouloit qu'on le reconnust pour Roy, non seulement de parole, mais de fait encore; & que ce ne luy seroit ny chose nouuelle, ny difficile, d'empoigner l'espée quand il luy plairoit.* Ce disant, auec vn visage émeu & vne mine seuere, il descẽdit par le degré du Palais, d'où il passa dans l'appartement de la Reyne Mere. Elle estoit malade au lict, d'où elle auoit ouy le tumulte qu'on venoit de faire aux estages d'enhaut, & demandé plusieurs fois quel bruit c'estoit-là, sans que personne l'eust osé dire. Apres que le Roy se fust d'abord enquis d'elle de l'estat de sa santé, & qu'à cela elle eust répondu, Qu'elle se trouuoit vn peu mieux que de coustume; *Et moy de mesme*, repliqua-t'il; *car à ce matin ie me suis rendu Roy de France, ayant fait mourir le Roy de Paris. Vous auez fait mourir le Duc de Guise*, repartit la Reyne, *mais Dieu veüille que cette mort ne soit point cause que vous soyez Roy de rien. C'est bien coupé; ie ne sçay si vous coudrez aussi bien. Auez-vous preueu les maux qui en peuuent arriuer? Deux*

Il commande qu'õ ouure les portes,

témoigne son ressentiment deuant tous:

s'en va trouuer la Reyne sa Mere:

Ses paroles.

Réponse de la Reyne.

choſes vous ſont neceſſaires, la diligence, & la reſolution. A ces mots, trauaillée des douleurs de la goutte, & des inquietudes de ſon eſprit, elle s'impoſa ſilence ; Et le Roy alla ioindre le Legat, afin d'ouyr la Meſſe auec luy. Ils s'aboucherent deuant la Chapelle, & s'entretinrent long-temps en ſe promenant. En cette conference, le Roy taſcha de luy perſuader ; Qu'vne extréme neceſſité l'auoit reduit à ce qui s'eſtoit paſſé ; Que par ſa grande prudence il connoiſſoit mieux que perſonne le but, les pratiques, les deſſeins, les Ligues, & les Negociations du Duc de Guiſe ; Que par toutes ces choſes, il l'auoit mis en des extremitez ſi grandes, qu'il ne pouuoit ſauuer ſa vie, ny ſa Couronne, que par la mort de cet Ennemy ; Que comme elle eſtoit auenuë aſſez heureuſement par le ſecours diuin, apres mille difficultez vaincuës, quoy qu'elles ſemblaſſent inuincibles, auſſi eſtoit-elle conforme à la Iuſtice, & à toutes les Loix du monde ; Que chacun ſçauoit aſſez les grandes offenſes faites à l'Authorité Royale par vn Suiet reuolté contre ſon Prince legitime, ſans aucune cauſe raiſonnable ; Que neantmoins la bonté de ſon naturel, & le deſir de la tranquillité publique, luy auoient long-temps fait ſouffrir & diſſimuler ces iniures : Mais que depuis le dernier Edict de Pacification, par lequel il auoit liberalement accordé à la Ligue plus de choſes qu'elle n'en auoit ſçeu demander, ny deſirer : nonobſtant l'abolition du paſſé, & les deffences de n'y retomber plus, le Duc de Guiſe perſiſtant en ſes premiers deſſeins, & violant tant de promeſſes, & tant de ſermens faits parmy les ſa-

1588. Abouchement du Roy auec le Legat.

1588. crées ceremonies, & en pleine Aſſemblée des Eſtats, qui repreſentoient la face maieſtueuſe de toute la nation Françoiſe, auoit renouuellé & continué les meſmes Ligues, & les meſmes intelligences d'auparauant, auec les Princes eſtrangers; pris de l'argent, & des penſions d'Eſpagne, traitté auec le Duc de Sauoye, au preiudice de la Couronne; Et fait des brigues & des pratiques auec les Eſtats, pour geſner la liberté de ſon Prince, exclurre du Royaume les Succeſſeurs legitimes, & tranſmettre tout le Gouuernement à luy-meſme, par des artifices ſeditieux & méchans. Que par toutes ces menées il s'eſtoit rendu criminel de leze-Majeſté, & fait conuaincre plus d'vne fois de manifeſte rebellion; Que par conſequent la Iuſtice ne pouuoit, & ne deuoit pas manquer à le chaſtier, afin d'oſter pour iamais les apprehenſions & les dangers continuels où il mettoit ſa Patrie, & les gens de bien; Qu'on n'auoit pû obſeruer les formalitez ordinaires, pour luy faire ſon procez, n'y ayant point de chaiſnes aſſez fortes, ny de priſons aſſez aſſeurées contre vne ſi grande puiſſance que la ſienne; Qu'aucun Officier n'euſt eu la hardieſſe de l'interroger, aucun Iuge l'aſſeurance de le condamner, ny aucune force le pouuoir d'en faire executer la ſentence; Qu'il en auoit luy-meſme fait la Iuſtice; & qu'y ayãt des preuues de reſte, dont il eſtoit conuaincu, & condamné comme coupable, il eſtoit bien aſſeuré d'auoir ſatisfait par cette execution à Dieu, à l'Equité, à ſa propre Conſcience, au Bien public, & au commun repos du Royaume. Partant, qu'il prioit bien fort le Legat de vouloir repreſenter au Pape cette verité, comme

comme elle s'estoit passée, afin que les artifices de ses Ennemis ne defiguraſſent par leurs malicieuſes relations la face d'vne action ſi neceſſaire, & ſi iuſte. 1588.

Le Legat estoit ſi bien informé des bruits qu'on auoit déja ſemez, que ces choſes ne luy pouuoient pas estre nouuelles : outre qu'il iugeoit poſſible luy-meſme ce que le Roy s'efforçoit de luy perſuader par ſes raiſons. De cette façon, il croyoit fermement que le Berger estãt frappé, il ne ſeroit pas difficile d'écarter le Troupeau, & que la pluſpart des Chefs ne pouuant agir, pour estre arreſtez, l'autre ſe trouueroit dépourueuë, & de pouuoir, & de forces, pour reſiſter en cet accident ſoudain à la puiſſance du Roy. Car pour toutes ces émotions populaires, qui s'en pouuoient enſuiure, il ne les conſideroit pas beaucoup, ſçachant bien qu'il estoit des ſeditiõs du peuple comme d'vn feu de paille, qui s'allume, & s'éleue auec violence, puis s'abaiſſe, & s'esteint en vn moment. Il iugea donc qu'il n'estoit point à propos de refroidir l'affection du Roy enuers le S. Siege, mais de porter plus fort ſon eſprit à proteger la Religion : & de le retenir ſi bien par le reſpect & par la moderation, qu'il ne ſe haſtaſt point de s'accorder auec les Huguenots. Apres luy auoir donc témoigné : Que le Pape, comme Pere commun & deſintereſſé écouteroit volontiers ſes raiſons, il l'exhorta ſeulement à monſtrer par les effets, que ſes paroles, & ſes excuſes eſtoient veritables, le faiſant voir par la plus forte & la plus inuincible de toutes les preuues, qui eſtoit celle de perſeuerer dans le deſſein qu'il auoit de proteger la Religion Catholique, & d'eſteindre l'Hereſie. A ces choſes

Sentimés du Legat.

Il incite le Roy à proteger la Religion plus fort que iamais.

1588. il adiouſta : Que c'eſtoit le vray moyen de perſuader au Pape, & à tout le monde, qu'il n'auoit rien fait à quoy la neceſſité ne le contraignist, & non par aucune hayne qu'il euſt contre le Party Catholique; Comme au contraire, s'il ne perſiſtoit en cette Chreſtienne & ſalutaire reſolution, il authoriſeroit le bruit de la Ligue, & feroit croire que ſon inclination à fauoriſer le Roy de Nauarre, & à ſupporter les Huguenots, l'auroit incité à faire mourir les Chefs du Party Catholique, & arreſter priſonniers ſes principaux Confidens. Ce point ſembla de telle importance au Legat, qu'il s'y arreſta long-temps, iuſques à ce que le Roy l'euſt aſſeuré par ſerment, que ſi le Pape ſe vouloit vnir à luy, & de courage, & de forces, il s'employeroit auec plus d'ardeur que iamais à ruïner l'Hereſie, puis qu'auſſi bien il auoit fait vne ferme reſolution de ne permettre iamais qu'il y euſt en ſon Royaume autre Religion que la Catholique Romaine. Apres ce ſerment, que le Roy accompagna de l'efficace des paroles & de l'action, le Legat ne fit plus difficulté de traitter auec luy auſſi confidemment qu'auparauant: Car alors il ſe contenta d'auoir obtenu le point qui deuoit ſuffire au Pape, puiſque le Roy ainſi irrité par les outrages receus de la Ligue, perſiſtoit en l'obeyſſance ordinaire, & dans la veneration de la Foy; Si bien qu'encore qu'il eût fait oſter du monde le Duc de Guiſe, il continuoit neantmoins en l'vnion Catholique, & en la reſolution de combattre les Huguenots. Ce qui luy donna ſujet de faire eſperer à ſa Majeſté, que le Pape demeureroit ſatisfait de ſes raiſons. Il ne iugea pas à propos d'aller plus auant dans cette Conference; & ſe

Proteſtation du Roy au Legat,

qui traitte auec luy dans la meſme confidence d'auparauãt.

propoſant qu'il pourroit auec plus de loiſir traitter en ſuitte de la deliurance des Cardinaux, il ne voulut pas en vn temps ſi plein de troubles, & dans vne conionćture où l'eſprit du Roy pouuoit chanceler, preuenir les affaires hors de ſaiſon, & iugea plus cõuenable de fonder premierement les intereſts publics, puis les particuliers ſur des conſeils meurement peſez. 1588.

Le Roy cependant fortifié d'eſperance par les paroles du Legat, & voyant qu'il ne témoignoit pas d'eſtre bien en peine de l'empriſonnement des Cardinaux, & des autres Prelats, reſolut de paſſer outre, & de ſe défaire du Cardinal de Guiſe, l'vn des Chefs de la Ligue, qui n'eſtoit pas moins fougueux, ny moins à craindre que ſon Frere. Mais voyant que les quarante-cinq auoient de l'auerſion à tremper leurs mains dans le ſang d'vn Cardinal, il commanda au Capitaine du Gaſt, qui eſtoit de ſes Gardes, de luy faire le lendemain oſter la vie par ſes Soldats. Ainſi le matin du 24 iour, Veille de Noël, du Gaſt s'en eſtant allé à la Chambre, où eſtoit le Cardinal auec l'Archeueſque de Lyon, & où tous deux auoient paſſé la nuict en alarme, & en continuelles prieres; apres s'eſtre confeſſé l'vn l'autre; il dit à l'Archeueſque qu'il le ſuiuit, & que le Roy le demandoit. Surquoy le Cardinal, qui croyoit qu'on le menaſt à la mort, *Monſieur*, luy dit-il, *ſouuenez-vous de Dieu*; Et alors l'Archeueſque faiſant ſur luy pareille reflexion, & ne voulant point manquer à ce mutuel deuoir; *Mais, vous-meſme, Monſeigneur*, repliqua-t'il, *penſez-y ie vous prie*; & ce diſant, il fut mené en vne autre chambre. Vn peu apres du Gaſt retourna, & dit au Cardinal; *Qu'il auoit ordre de*

Le Roy ſe reſout de faire mourir le Cardinal de Guiſe.

& en dõne la cõmiſſion au Capitaine du Gaſt.

Le Cardinal apprend l'Arreſt de ſa mort.

1588. *le faire mourir.* A quoy il ne fit point d'autre réponse, sinon, *qu'il luy donnast loisir de recommander son Ame à Dieu.* Il se mit à genoux à mesme temps, & fit sa priere, qui ne fut pas longue; puis se couurant la teste de sa robbe, *Faites vostre commission*, dit-il constamment; Et alors quatre Soldats le tuërent à coups de Pertuisanes. Son corps fut porté au mesme lieu où estoit celuy du Duc; & sur le soupçõ qu'eut le Roy, que si on venoit à les voir tous deux, quelque tumulte s'en ensuiuroit, suiuant le conseil que luy donna son Medecin, il les fit mettre dans de la chaux viue. Estant ainsi consommez en peu de temps, il n'en resta que les os, que l'on fit depuis enseuelir en des lieux dont personne n'eut connoissance, coupant chemin par ce moyen à tous ces enenemens, que par de soudaines & dangereuses émeutes le peuple rend ordinairemẽt sanglantes & tragiques. Apres leur mort, ils ne furent veus, ny du Roy, ny d'aucuns des Courtisans, que de ceux que la necessité contraignit de s'y trouuer, sa Majesté ne voulant pas donner suiet d'estre estimé vindicatif & cruel, ny faire d'vn si funeste Spectacle, vne ambitieuse pompe d'ostentation.

& la reçoit constamment.

Sõ corps & celuy de son Frere sõt mis dans de la chaux viue.

Grandes qualitez du Duc de Guise.

Ainsi mourut Henry de Lorraine Duc de Guise, Prince considerable pour sa haure naissance, & pour le merite & le rang de ses Ancestres; mais beaucoup plus encore pour les éminentes qualitez dont il estoit doüé. Car en luy se rencontroient au plus haut point d'excellẽce la viuacité à comprendre, la prudence à cõseiller, le courage à executer, la valeur à combatre, la moderation dans les bonnes fortunes, & la constance dans les mauuaises. Il estoit

d'humeur obligeante, affable en sa conuersation, adroit à gagner les volontez & les affections ; digne d'vne haute Fortune pour sa merueilleuse generosité ; secret & dissimulé, quand les affaires le requeroient, d'vn esprit souple, agissant, resolu en ses entrepriſes, & tout à fait propre au temps où il s'estoit rencontré. A ces qualitez de l'Ame se trouuoient joints des ornemens du corps, qui n'estoient pas moindres ; Vne obstination infatigable dans le trauail, vne sobrieté nompareille, vne mine agreable & majestueuse, vne complexion robuste & militaire, jointe à tant de force & d'agilité, qu'on l'auoit veu souuent armé de toutes pieces, nager contre le courant d'vne riuiere rapide ; vne disposition si merueilleuse, qu'il n'auoit point son pareil à la lutte, à la paume, ny aux exercices de la Guerre ; Et pour le dire en vn mot, vne si parfaite vnion entre la vigueur de son esprit, & celle de son corps, que non seulement il attiroit sur luy l'admiration de tout le monde, mais il forçoit mesme ses Ennemis à luy donner de veritables loüanges. 1588.

Ces vertus pourtant n'estoient point exemptes des deffauts de l'humaine fragilité : Car outre qu'il excelloit naturellement en l'art de dissimuler, & de sçauoir feindre, l'Ambition & la Vanité auoient tant d'empire sur le temperament de son Ame, qu'elles luy firent briguer auec passion d'estre fait Chef du Party Catholique. Elles mesmes encore, en vn temps où la necessité le contraignit de se tenir sur ses gardes contre les artifices du Roy, le porterent aisément à se precipiter dãs le dessein qu'il auoit de paruenir à la succession de la Couronne, par des voyes secrettes & grandement difficiSes deffauts.

1588. les. Aussi arriua-t'il enfin que son humeur imperieuse, & le mépris qu'il faisoit des plus Grands, le menerent insensiblement à sa derniere ruïne. Le Cardinal Louys tenoit fort de la Vertu de son Frere, bien qu'il s'en falût beaucoup qu'il ne l'égalast. Il témoigna durant sa vie, qu'il auoit l'esprit present, & plein de viuacité, le courage inébranlable, & vne generosité qui ne démentoit point sa naissãce. Mais ses dessëins vastes, & son humeur turbulente, diminuerent beaucoup de l'opinion qu'au cõmencement on auoit euë de luy. Aussi sembloit-il que la trop grande ardeur, le desir des nouueautez, le mépris des dangers; & les inquietudes de l'esprit, qui ont ie ne sçay quoy de brillant dans la profession des Armes, n'eussent pas la mesme bien-seance sous l'habit Ecclesiastique, & dans la vie spirituelle.

Vertus du Cardinal de Guise, moindres de beaucoup que celles du Duc son Frere.

Cette execution des deux Freres estant faite, les autres qu'on auoit arrestez prisonniers, furent diuersement traittez par leurs Gardes. Soit que le Duc de Nemours eût corrõpu par argent les siennes, soit qu'il se preualust de leur nonchalance, soit que le Roy le vouluſt bien, comme plusieurs iugerent, pource qu'il le connoissoit d'humeur à troubler, & empescher les affaires de la Ligue, plutost qu'à les aduancer, & à les fauoriser; Tant y a que le quatriéme iour d'apres sa prison, où il ne fut pas tenu trop à l'estroit, il prit le chemin de Paris secretement, & par des sentiers inconnus; n'ayant auec luy qu'vn de ses amis. Anne d'Est sa Mere, & des deffunts Princes de Lorraine, fut mise aussi en liberté par le Roy. Il rendit mesme plusieurs tesmoignages qu'il en estoit touché de pitié, soit qu'il la respectast plus

Le Duc de Nemours se sauue:

Deliurance d'Anne d'Est,

particulierement à cauſe de ſon âge, ſoit qu'il y fuſt pouſſé par la conſideration de ſon Illuſtre ſang, pour eſtre née d'vne Fille du Roy Louys. La Chapelle, Compan, Cotte-blanche, le Lieutenant d'Amiens, le Comte de Briſſac, & le Seigneur de Bois-Dauphin, tous du nõbre des Deputez, furent deliurez pareillement, ſur la plainte que firent les Eſtats, que c'eſtoit violer le Droit des gens que de les retenir, pource que les Deputez eſtoient Agens, & comme Ambaſſadeurs de leurs Prouinces. Il n'arriua pas de meſme de l'Archeueſque de Lyon, quoy qu'il fuſt non ſeulement Deputé, mais qu'il preſidaſt encore pour le Clergé. Car le Roy l'ayãt voulu pluſieurs fois faire interroger, tantoſt par l'Eueſque de Beauuais, comme Pair de France, tantoſt par le Cardinal de Gondy, tantoſt par les Iuges du Grand Conſeil, il auoit touſiours refuſé d'y reſpondre. Il diſoit pour ſes raiſons; *Qu'il ne le pouuoit faire, ſans offenſer la Iuriſdiction Eccleſiaſtique, dans laquelle, comme Primat des Gaules, il n'auoit point d'autres Superieurs que le Pape, & le S. Siege.* A quoy il s'obſtinoit toûjours plus fort, contre les raiſons du Roy & de ſes Miniſtres, qui luy alleguoient; Qu'ils le tiroient en action, comme Conſeiller d'Eſtat, & non pas comme Archeueſque de Lyon, bien que toutefois en cette qualité meſme S. M. pretendiſt d'auoir Iuriſdiction ſur luy, en matiere de Rebellió, & de crime de leze-Maieſté. D'où il s'enſuiuit, que le Roy faſché de ce refus, qu'il iugeoit proceder de ce que l'Archeueſque ne ſe ſentoit pas la Conſcience nette, ne voulut point conſentir à ſa deliurance, bien que le Baron de Luz ſõ Neveu, s'y employaſt de tous

1588. & de la pluſpart des Deputez.

L'Archeueſque de Lyon retenu priſonnier,

refuſe de répondre aux Cõmiſſaires que le Roy luy veut dõner.

Ses raiſons.

1588. ſon poſſible, & que les Deputez en euſſent vn déplaiſir extréme. Pericard Secretaire du Duc, & quelques autres de ſes Domeſtiques les plus affidez, ayans eſté interrogez pluſieurs fois, afin de tirer comme on fit, ce qu'on pourroit de leur confeſſion, furent relâchez par l'exprés commandement du Roy, qui auoit en horreur de tremper ſes mains dans vn ſang vil & abiet.

Pericard Secretaire du Duc eſt relaſché.

Durant cecy le Cardinal de Bourbõ s'affligeoit de ſa diſgrace dans la priſon, où il pleuroit comme vn enfant au ſouuenir de la mort des Seigneurs de Guiſe. Le Duc d'Elbœuf tout de meſme eſtoit comme au deſeſpoir, & plongé dans vne ſi profonde melancolie, qu'il ne vouloit ny changer d'habit, ny ſe faire couper les cheueux, & ſe negligeoit entierement. Mais à quelques iours de là, eux & le Prince de Ioinville, qui apres la mort de ſon pere ſe fit nommer Duc de Guiſe, enſemble l'Archeueſque de Lyon, furent menez au Chaſteau d'Amboiſe par le Roy meſme, & mis en des chambres ſeparées, où le Capitaine du Gaſt, à qui la charge en fut donnée, eut ſoin de les tenir enfermez, auec bonne & ſeure garde. Dés auſſi-toſt que le Cardinal fut mort, le Colonel Alphonſe Corſe prit la poſte pour s'en aller à Lyon, où eſtoit alors Charles Duc de Mayene, troiſiéme frere des Seigneurs de Guiſe, enuoyé pour commander l'Armée en Dauphiné. Il auoit ordre de le ſurprendre & de l'arreſter priſonnier : mais il fut preuenu par les Seigneurs de Charezon, & Camillo Tolomei, leſquels partis de Blois en cachette, incontinent apres la mort du Duc, arriuerent inconnus à Orleans, d'où ils ſe rendirent en diligence à Lyon. De maniere que la veille de Noël le Duc de Mayene

Le Cardinal de Bourbõ, le Duc d'Elbœuf, le Prince de Ioinville, & l'Archeueſque de Lyon, menez au Chaſteau d'Amboiſe,

ſont mis dans des Chambres ſeparées.

Aduis donné au Duc de Mayene.

sortit de cette Ville-là, enuiron le Soleil couchant, pour se retirer à Dijon, lieu de son Gouuernement, tandis que le Colonel y entroit par vne autre porte, pour executer la commission qu'on luy auoit donnée; par où fut deliuré de danger celuy de ces trois Freres, dont la valeur & la prudẽce estoient le seul fondement qui restoit aux esperances de la Ligue. 1588. qui sort secrettement de Lyon, & se sauue.

Le dernier Acte de la Tragedie de Blois se conclud par la mort de la Reyne Mere, laquelle en l'an soixante-dixiéme de son âge, apres auoir esté long-temps affligée de la Goute, & finalement accablée d'vne fiévre lente, & d'vne surabondance d'humeurs, passa de cette vie, le cinquiéme iour de l'an mille cinq cens quatre-vingt neuf, la veille des Roys qu'on a accoustumé de celebrer solemnellement à la Cour, & par tout le Royaume de France. Les qualitez de cette Princesse, qui durant le cours de trente années se rendirent celebres, & visibles aux yeux de toute l'Europe, peuuent mieux estre comprises par la tissure des choses que nous auons dites, que descrites par ma plume, & representées en peu de paroles. Sa Prudence ne manqua iamais d'expediens, ny pour remedier aux soudains reuers de la Fortune, ny pour détourner les coups & les dangereuses pratiques de la malice des hommes. Par elle en la Minorité de son fils, on la vid soutenir fortement le pesant faix des Guerres ciuiles, & tout à mesme temps combattre les animositez de la Religion, l'obstination des Sujets, la necessité des Finances, la dissimulation des Grãds, & ces épouuentables Machines que l'Ambition auoit éleuées. Tellement que les effets de cette mesme Prudẽce, doiuent bien plustost estre

Mort de la Reyne Mere. 1589.

Ses Vertus.

1589. admirez ſeparément en chacune de ſes actions particulieres, qu'ils ne peuuent eſtre confuſément ébauchez dans l'Eloge vniuerſel de ſa vie. Cette haute Conſtance, par qui n'eſtant qu'vne Femme, & vne Femme eſtrangere, elle oſa bien entreprendre contre de ſi puiſſantes teſtes le Gouuernement de l'Eſtat, l'obtenir apres l'auoir entrepris, & le maintenir apres l'auoir obtenu, contre les pratiques de ſes Ennemis, & les tempeſtes de la Fortune; fut vn effet comparable à la generoſité d'vn Courage viril, verſé de long-temps, & endurcy aux grandes affaires du monde; pluſtoſt que d'vne Femme accouſtumée aux delicateſſes de la Cour, & qui ne s'eſtoit mélée de rien durant la vie de ſon Mary. Mais la patience, l'adreſſe, la tolerance, & la moderation, moyens par leſquels au milieu des ombrages que ſon Fils auoit pris d'elle, apres tant de preuues qu'il auoit euës de ſa Vertu, elle ſçeut ſe conſeruer touſiours dans l'authorité du Gouuernement; ſi bien que ſans ſon conſeil, & ſans ſon approbation, le Roy n'oſoit pas faire les choſes meſmes dans leſquelles il la tenoit pour ſuſpecte; furent la plus haute preuue, & par maniere de dire, le dernier effort de la grandeur de ſon Ame. A ces qualitez viſiblement remarquées dans le cours de toutes ſes actions, en furent jointes pluſieurs autres, par leſquelles banniſſant les deffauts & la fragilité de ſon ſexe, elle ſe rendit touſiours victorieuſe de ces paſſions, qui ont accouſtumé de faire égarer du droit ſentier de la vie, les plus viues lumieres de la prudence humaine. Car il ſe remarqua en elle vn eſprit poly, vne magnificence Royale, vne humeur affable, vne façon de parler puiſſante,

& vne inclination extraordinaire pour les choſes grandes. Elle eſtoit auec cela genereuſe au dernier point, fauorable aux gens de bien, irreconciliable auec les Meſchans, & d'humeur à ne point fauoriſer ny éleuer par trop ſes Domeſtiques. Et toutefois elle ne pût ſi bien faire, qu'eſtant Italienne, ſa vertu ne fuſt choquée par les François, & que ceux qui auoient enuie de troubler le Royaume, la connoiſſant tout à fait contraire à leurs deſſeins, ne luy vouluſſent vn mal de mort. Mais les Huguenots pardeſſus tous, n'ont iamais ceſſé de luy décocher des traits empoiſonnez, & de témoigner par les méchans cõtes qu'ils en ont faits, qu'ils auoient ſon nom & ſa memoire en execration. Il s'eſt trouué meſme vn Eſcriuain, dont le liure merite mieux le tiltre de Satyre que d'Hiſtoire, qui s'eſt efforcé de faire voir ſes actions autres qu'elles n'ont eſté veritablement. Car ſoit qu'il le faſſe par ignorance, ſoit que ſa malice l'y porte, tant y a qu'il attribuë ſouuent les intentions de cette Princeſſe à vn naturel pervers, & meſme à vn appetit inſatiable de commander; diminuant autant qu'il peut, & abaiſſant la gloire de ces illuſtres effets, qui parmy des dangers ineuitables, ont plus d'vne fois aſſeuré la France, en luy ſeruant d'vn fauorable ſupport, & d'vn appuy ſalutaire. Ce n'eſt pas pourtant que ie veüille dire, que parmy tant d'excellentes Vertus ne ſe ſoit gliſſée quelque imperfection, comme il n'eſt point de ſi bon grain où il n'y ait de l'yuroye. Car on tient qu'il n'y auoit point de foy en ſes paroles, vice qui a touſiours eſté fort commun, mais qui l'eſtoit particulierement en ce ſiecle là; Qu'elle ſe plaiſoit à voir répan-

1589.

Elle eſtoit haye des Factieux, mais ſur tout des Huguenots.

Ses Vices.

1589. dre le ſang humain, plus qu'il n'eſtoit conuenable à la tendreſſe de ſon ſexe : comme en effet, elle l'auoit donné à connoiſtre en pluſieurs occaſions : & que pour venir à bout de ſes deſſeins, elle eſtimoit honneſtes tous les moyens qui l'y pouuoient conduire : quelques pernicieux & méchans qu'ils fuſſent d'eux-meſmes. Quoy qu'il en ſoit neantmoins, ceux qui ſçauent bien iuger des choſes, aduoüeront, ie m'aſſeure, que tant d'autres vertus qui éclatoient hautement en elle, couuroient la plus grande partie de ſes deffauts, qui eſtoient cauſez par les troubles du Temps, & par la neceſſité des affaires. Le Roy ne l'abandonna point, iuſques au dernier ſoûpir de ſa vie, qu'elle finit fort Chreſtiennement. Les demonſtrations de ſon dueil furent grandes en ſa mort, qu'il honora de ſes larmes, où ſe trouuerent iointes celles de toute la Cour. Ses funerailles furent haſtées : & l'on peut bien dire, que les deſordres d'alors empeſcherent qu'en la pompe funebre de ſa Mere, le Fils ne fit voir la magnificence qui luy eſtoit ordinaire. Elle laiſſa Chriſtine de Lorraine, Femme de Ferdinand, grand Duc de Toſcane, & le grand Prieur de France, fils naturel du Roy Charles, dont il fut nommé Comte d'Auuergne, heritier des biens qu'elle poſſedoit en propre, outre pluſieurs Legs qu'elle fit à ſes Domeſtiques. Mais le malheur du temps qui ſuiuit depuis, & quelques debtes qu'elle auoit faites durant ſa vie, à cauſe de ſes liberalitez exceſſiues, engloutirent par diuerſes voyes vne grande partie de ces Legs, & de l'Heredité meſme.

Elle laiſſe au Roy vn grand regret de ſa mort.

Ses Funerailles.

Ses Legs.

FIN DV NEVFIESME LIVRE.

Aol 1474000